

Affichage le

30 OCTOBRE 2020

**AVIS DE MISE A DISPOSITION**  
**DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Pôle Ressources  
Humaines et Juridiques

Direction de l'Assemblée  
et des Elus  
Service d'Appui aux Elus

Dossier suivi par :  
Ludivine GIORGIANNI

Tél : 03.21.21.61.51

giorgianni.ludivine@  
pasdecalais.fr

Le Recueil des Actes Administratifs du Département du Pas-de-Calais  
N° 10 d'OCTOBRE 2020 (5 parties) est paru et mis à la disposition du public.

Il est consultable sur place à l'Hôtel du Département, à la Direction de  
l'Information et de l'Ingénierie Documentaire du Département et dans les 16 Maisons  
du Département. Il est mis en vente exclusivement par l'intermédiaire de la Direction de  
l'Information et de l'Ingénierie Documentaire.

Il peut également être téléchargé en format PDF sur le site internet du  
Conseil Départemental du Pas-de-Calais [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr).

Voici le sommaire de ce numéro qui est repris ci-après :

**1<sup>ère</sup> PARTIE :**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL** Page  
**DEPARTEMENTAL DU 14 SEPTEMBRE 2020**  
**Délibérations N° 2020-266 à N° 2020-297**

- Procès-verbal des délibérations .....3

**2<sup>ème</sup> PARTIE :**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL** Page  
**DU 28 SEPTEMBRE 2020**  
**Délibérations N° 2020-298 à N° 2020-314**

- Procès-verbal des délibérations ..... 535

**3<sup>ème</sup> PARTIE :**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL** Page  
**DU 28 SEPTEMBRE 2020**  
**Délibérations N° 2020-315 à N° 2020-319**

- Procès-verbal des délibérations ..... 1115

#### 4<sup>ème</sup> PARTIE :

### REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 5 OCTOBRE 2020 – Délibérations N° 2020-320 à N° 2020-348

- Procès-verbal des délibérations .....	1587
---	------

#### 5<sup>ème</sup> PARTIE :

### ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

#### ◆ *Décisions du Président du Conseil départemental*

- Tarification Report Spectacles et nouvelle date Théâtre Elisabhtain .....	2155
---	------

#### ◆ *Arrêtés du Président du Conseil départemental*

#### ◆ *Attributions et délégations de signature aux Vice-Présidents du Conseil départemental*

- Délégations de fonctions aux Vice-Présidents du Conseil départemental.....	2163
---	------

#### ◆ *Désignation en qualité de représentant du Président du Conseil départemental*

- Rapporteur Général du Budget .....	2167
- Composition du collège des représentants de la collectivité au Comité Technique .....	2169
- Représentants du Conseil départemental au sein des équipes pluridisciplinaires .....	2172
- Représentation de la collectivité au sein de la Commission Administrative Paritaire – Catégorie C.....	2174

#### ◆ *Organisation des services*

- Délégation de signature .....	2179
- Fonctions .....	2182

#### ◆ *Voirie Départementale*

- RD D941 au territoire des communes de Brias, Saint-Pol-sur-Ternoise et Troisvaux– Travaux Terrassement pour la pose de panneaux de signalisation dans le cadre de la sécurité routière du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2020 .....	2189
- RD D939 au territoire de la commune de Etaples – Travaux d'enrobés sur le passage à niveau n°137 du 12 octobre 2020 au 23 octobre 2020 .....	2191
- RD D202 au territoire de la commune de Nielles-les-Blequin – Travaux battage de palplanches et couronnement (coulage béton) du 28 septembre 2020 au 16 octobre 2020 et du 16 novembre 2020 au 20 novembre 2020 .....	2193

- RD D917, D55E2, D55 et D51 au territoire des communes de Givenchy-en-Gohelle, Neuville-Saint-Vaast, Thelus et Vimy – Manifestation Course pédestre « Canadian Race » le 27 septembre 2020... 2195
- RD D219 au territoire de la commune de Houlle – Travaux réparations sur le réseau fibre optique du 30 Septembre 2020 au 30 octobre 2020 ..... 2198
- RD D941 au territoire de la commune de Brias – Travaux Rénovation Passage à niveau n°65 2 jours du 1<sup>er</sup> Octobre 2020 au 8 Octobre 2020 ..... 2200
- RD D144 au territoire des communes de Cucq et Saint-Josse – Travaux de réfection de chaussée du 5 Octobre 2020 au 30 Octobre 2020 ..... 2202
- RD D901 au territoire de la commune de Cormont – Travaux réseau fibre optique du 5 octobre 2020 au 5 novembre 2020 ..... 2205
- RD D77 au territoire de la commune de Flechin – Travaux de réfection d’ouvrage d’art du 5 octobre 2020 au 30 octobre 2020 ..... 2207
- RD D98 au territoire des communes de Bermicourt, Fleury et Monchy-Cayeux – Travaux enrobés du 5 octobre 2020 au 30 octobre 2020..... 2210
- RD D939 au territoire de la commune de Tilloy-les-Mofflaines – Travaux réfection de la couche de roulement du 8 octobre 2020 au 9 octobre 2020 ..... 2212
- RD D10E4, D18, D930, D7, D917 D10E2, D956, D36E2 et D36 au territoire des communes de Bancourt, Beaumetz-les-Cambrai, Beugnatre, Beugny, Ecooust-Saint-Mein, Fremicourt, Morchies, Mory, Riencourt-les-Bapaume et Vaulx-Vraucourt – Travaux d’enfouissement de câble HTA éoliens du 5 octobre 2020 au 19 décembre 2020 ..... 2215
- RD D18, D930, D7, D917, D36E2, D36, D10E4, D10E2 et D956 au territoire des communes de Bancourt, Beaumetz-les-Cambrai, Beugnatre, Beugny, Ecooust-Saint-Mein, Fremicourt, Morchies, Mory, Riencourt-les-Bapaume et Vaulx-Vraucourt – Travaux raccordement HTA par forage dirigé du 5 octobre 2020 au 11 décembre 2020..... 2219
- RD D46 au territoire des communes de Plouvain et Roeux – Travaux Réfection chaussée du 5 octobre 2020 au 4 décembre 2020 ..... 2223
- RD D139 au territoire de la communes de La Calotterie – Manifestation Tournage d’un film du 10 octobre 2020 au 11 octobre 2020 ..... 2227
- RD D77 et D77E2 au territoire des communes de Bours, Brias et Valhuon – Travaux rénovation passage à niveau N° 64 1 nuit pendant la période du 7 octobre 2020 au 14 octobre 2020..... 2231
- RD D77E2 et D77 au territoire des communes de Brias et Valhuon – Travaux renouvellement Réseau BTA aérien pour Enedis du 8 octobre 2020 au 5 novembre 2020 ..... 2233
- RD D7 et D30 au territoire de la commune de Rivière – Travaux déploiement Fibre optique pour raccordement antenne Orange du 12 octobre 2020 au 4 décembre 2020 ..... 2235

- RD D19E2 au territoire de la commune de Ruyaulcourt – Travaux d’inspection de l’ouvrage d’art n°365-1 du 15 octobre 2020 au 16 octobre 2020.....	2238
- RD D916 au territoire de la commune de Nuncq-Hautecote – Travaux réseau eau potable 1 semaine pendant la période du 14 octobre 2020 au 6 novembre 2020.....	2241
- RD D27 au territoire des communes de Achiet-le-Petit, Miraumont et Puisieux – Travaux dépollution pyrotechnique, retraitement de chaussée et recalibrage de fossé du 12 octobre 2020 au 31 décembre 2020.....	2243
- RD D97 au territoire de la commune de Tilly-Capelle – Travaux Rénovation du passage à niveau N°91 du 14 octobre 2020 au 16 octobre 2020.....	2246
- RD D205 au territoire de la commune de Bayenghem-les-Seninghem – Travaux réfection de la couche de roulement du 14 octobre 2020 au 23 octobre 2020.....	2248
- RD D5 au territoire de la commune de Havrincourt – Travaux Inspection ouvrage d’art le 15 octobre 2020.....	2250
- RD D202 au territoire de la commune de Nielles-les-Blequin – Travaux couronnement (coulage béton) du 15 octobre 2020 au 5 novembre 2020.....	2253
- RD D19E2 et D19E3 au territoire des communes de Lechelle et Ytres – Travaux renforcement des rives du 14 octobre 2020 au 23 octobre 2020.....	2255
- RD D11 et D19 au territoire des communes de Beaulencourt et Le Transloy - Travaux réparation béton sur trottoir OA SANEF du 28 octobre 2020 au 30 octobre 2020 .....	2258
- RD D81 au territoire de la commune de Marquay – Travaux remplacement d’une canalisation d’eau pluviale du 19 octobre 2020 au 30 octobre 2020 .....	2260
- RD D71 au territoire de la commune de Heuchin – Travaux relais radio téléphonique du 19 octobre 2020 au 30 octobre 2020 .....	2262
- RD D209 au territoire de la commune de Clairmarais – Travaux réfection de l’ouvrage d’art n°2468 (dit « le Polard ») du 21 octobre 2020 au 30 novembre 2020 .....	2265
- RD D144 au territoire des communes de Saint-Aubin et Saint-Josse – Travaux Aménagement de chemin piétonnier du 28 octobre 2020 au 4 décembre 2020 .....	2267
- RD D71 au territoire de la commune de Heuchin – Travaux relais radio téléphonique du 28 octobre 2020 au 6 novembre 2020 .....	2269

◆	<b><i>Aménagement Foncier</i></b>	
	- Aménagement Foncier lié au projet de Canal Seine-Nord Europe des Communes de Graincourt-les-Havrincourt, Inchy-en-Artois, Pronville, Quéant, Moeuvres, Boursies, Sains-les-Marquion, avec extensions sur les communes de Anneux, Baralle, Beaumetz-les-Cambrai, Bourlon, Buissy, Doignies, Flesquieres, Lagnicourt-Marcel et Havrincourt .....	2273
◆	<b><i>Enquête Publique</i></b>	
	- Ouverture et organisation d'une enquête publique sur le projet de Réglementation des boisements sur le territoire de la commune de Samer ..	2287
	- Ouverture et organisation d'une enquête publique sur le projet de Réglementation des boisements sur le territoire de la commune de Verlincthun .....	2291
◆	<b><i>Organisation et nomination dans les Centres, Conseils et Commissions Consultatifs</i></b>	
	- Désignation du représentant de l'Association Autisme et Famille au sein du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie .....	2297
	- Désignation du représentant de l'Union départementale des Associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UDAPE) 62 au sein du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.....	2300
◆	<b><i>Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS)</i></b>	
	❖ <i>Etablissement et services :</i>	
	- Autorisation et habilitation :	
	• Adultes Handicapés et Personnes Agées :	
	○ CCAS d'Arras .....	2305
	- Tarification :	
	• Adultes Handicapés et Personnes Agées :	
	○ Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés « La Mollière » .....	2308
	○ Foyer d'Accueil Médicalisé « Résidence Espace » .....	2310
	○ Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de l'APF ».....	2312
	○ Foyer de Vie pour Personnes Handicapées vieillissantes « l'Orangerie » à Samer .....	2314
	○ Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile SPASSAD UNA à Saint-Omer .....	2316
	○ EHPAD « Saint Joseph » à Vitry-en-Artois .....	2318

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 10 – OCTOBRE 2020**

**2<sup>ème</sup> PARTIE**

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté à l'Hôtel du Département, à la Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire à Arras et dans les 16 Maisons du Département (adresses en fin de volume). Il peut également être téléchargé au format PDF sur le site internet du Conseil départemental du Pas-de-Calais <http://www.pasdecalais.fr/>.

**SOMMAIRE D'OCTOBRE 2020**  
**2<sup>ème</sup> PARTIE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 28 SEPTEMBRE 2020**  
**Délibérations N° 2020-298 à N° 2020-314**

Page

- Procès-verbal des délibérations .....	535
---	-----





**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DEPARTEMENTAL**



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRIS COURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Claude ALLAN, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET, M. Frédéric WALLET.

**REMPLACEMENT DE SIÈGES VACANTS À LA COMMISSION PERMANENTE**

(N°2020-298)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3122-5 et L.3122-6 ;

**Vu** la délibération n°2017-518 du Conseil départemental en date du 13 novembre 2017 « Election de la Commission Permanente du Conseil Départemental ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** le courrier de démission de Monsieur Robert THERRY en date du 20 août 2020 de son mandat de Conseiller départemental ;

**Considérant** le décès de Madame Danièle SEUX, le 17 juillet 2020 ;

**Considérant** la perte du mandat de Conseiller départemental de Monsieur Ludovic LOQUET

le 7 septembre 2020 ;

**Considérant**, la vacance des sièges de 11<sup>ème</sup> Vice-Président, de 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente et de membre la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De combler les vacances de siège à la Commission Permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Rassemblement National, Groupe Démocrates ; Non-inscrits)  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix  
Absent sans délégation de vote : 1 (Non inscrit)

(Adopté)

Le Président du Conseil départemental appelle donc à candidature à 11h30, et ouvre le délai d'une heure pour permettre le dépôt des listes ;

Le Président du Conseil départemental précise à l'Assemblée départementale, qu'il a constaté le dépôt d'une liste unique à 12h31 :

**Article 2 :**

Il est immédiatement pourvu au remplacement des trois sièges vacants par :

- Madame Caroline MATRAT, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Madame Audrey DAUTRICHE, 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Monsieur Etienne PERIN, membre de la commission Permanente.

### **Article 3 :**

Le Président du Conseil Départemental proclame Madame Caroline MATRAT, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Audrey DAUTRICHE, 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Monsieur Etienne PERIN, membres de la Commission Permanente du Conseil Départemental et fait lecture de la nouvelle composition de la Commission Permanente telle que reprise ci-après :

- 1) 1er Vice- Président : M. Daniel MACIEJASZ
- 2) 2ème Vice-Présidente : Mme Odette DURIEZ
- 3) 3ème Vice-Président : M. Bertrand PETIT
- 4) 4ème Vice-Présidente : Mme Nicole GRUSON
- 5) 5ème Vice-Président : M. Claude ALLAN
- 6) 6ème Vice-Présidente : Mme Nathalie DELBART
- 7) 7ème Vice-Président : M. Jean-Marc TELLIER
- 8) 8ème Vice-Présidente : Mme Blandine DRAIN
- 9) 9ème Vice-Président : M. Jean-Louis COTTIGNY
- 10) 10ème Vice-Présidente : Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY
- 11) 11ème Vice-Présidente : Mme Caroline MATRAT
- 12) 12ème Vice-Présidente : Mme Audrey DAUTRICHE
- 13) 13ème Vice-Président : M. Jean-Claude DISSAUX
- 14) 14ème Vice-Président : Mme Mireille HINGREZ-CEREDA
- 15) 15ème Vice-Président : M. Laurent DUPORGE

Autres membres (27) :

- 16) Mme Florence WOZNY
- 17) M. Jean-Claude ETIENNE
- 18) Mme Annie BRUNET
- 19) M. Alain LEFEBVRE
- 20) Mme Isabelle LEVENT
- 21) M. Raymond GAQUERE
- 22) Mme Emmanuelle LEVEUGLE
- 23) M. Philippe FAIT
- 24) Mme Maïté MULOT-FRISCOURT
- 25) M. Frédéric MELCHIOR
- 26) Mme Maryse DELASSUS
- 27) M. Etienne PERIN
- 28) Mme Emmanuelle LAPOUILLE
- 29) M. Philippe MIGNONET
- 30) Mme Maïté MASSART
- 31) M. Bruno COUSEIN
- 32) Mme Denise BOCQUILLET
- 33) M. Claude BACHELET
- 34) Mme Florence BARBRY

- 35) M. François VIAL
- 36) Mme Daisy DUVEAU
- 37) M. Christopher SZCZUREK
- 38) Mme Guylaine JACQUART
- 39) M. Jacques DELAIRE
- 40) Mme Ginette BEUGNET
- 41) M. Hugues SION
- 42) Mme Laurence DELAVAL

---

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

**ANNEXE A LA DELIBERATION n°2020-298**  
**DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 28 SEPTEMBRE 2020**  
**INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX**

Fonction Montant de l'indemnité	Nom
Président du Conseil Départemental 98% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	M. Jean-Claude LEROY
Vice-Présidents  Indemnité d'un Conseiller (70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) majorée de 40%	M. Daniel MACIEJASZ Mme Odette DURIEZ M. Bertrand PETIT Mme Nicole GRUSON M. Claude ALLAN Mme Nathalie DELBART M. Jean-Marc TELLIER Mme Blandine DRAIN M. Jean-Louis COTTIGNY Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY Mme Caroline MATRAT Mme Audrey DAUTRICHE M. Jean-Claude DISSAUX Mme Mireille HINGREZ-CEREDA M. Laurent DUPORGE
Membres de la Commission Permanente  Indemnité d'un Conseiller (70 % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) majorée de 10%	Mme Florence WOZNY M. Jean-Claude ETIENNE Mme Annie BRUNET M. Alain LEFEBVRE Mme Isabelle LEVENT M. Raymond GAQUERE Mme Emmanuelle LEVEUGLE M. Philippe FAIT Mme Maité MULOT-FRISCOURT M. Frédéric MELCHIOR Mme Maryse DELASSUS M. Etienne PERIN Mme Emmanuelle LAPOUILLE M. Philippe MIGNONET Mme Maité MASSART M. Bruno COUSEIN Mme Denise BOCQUILLET M. Claude BACHELET Mme Florence BARBRY M. François VIAL Mme Daisy DUVEAU M. Christopher SZCZUREK Mme Guylaine JACQUART M. Jacques DELAIRE Mme Ginette BEUGNET M. Hugues SION Mme Laurence DELAVAL

Conseillers départementaux

70 % de l'indice brut terminal de l'échelle  
indiciaire de la fonction publique

M. Rachid BEN AMOR  
Mme Ariane BLOMME  
Mme Pascale BURET-CHAUSOY  
M. Bernard CAILLIAU  
Mme Maryse CAUWET  
Mme Nicole CHEVALIER  
M. Sébastien CHOCHOIS  
M. Michel DAGBERT  
M. Daniel DAMART  
M. Alain DELANNOY  
Mme Evelyne DROMART  
Mme Christiane DUYME  
M. Anthony GARENAUX  
Mme Karine GAUTHIER  
M. Pierre GEORGET  
Mme Stéphanie GUISELAIN  
M. Ludovic GUYOT  
M. Michel HAMY  
Mme Karine HAVERLANT  
M. Aimé HERDUIN  
M. Antoine IBBA  
Mme Michèle JACQUET  
Mme Maryse JUMÉZ  
Mme Pascale LEBON  
M. Jean-Marie LUBRET  
M. Alexandre MALFAIT  
Mme Geneviève MARGUERITTE  
M. Marc MEDINE  
Mme Evelyne NACHEL  
M. Michel PETIT  
Mme Maryse POULAIN  
M. Michel ROUSSEAU  
Mme Patricia ROUSSEAU  
M. Frédéric WALLET  
Mme Sophie WAROT-LEMAIRE



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques  
Direction de l'Assemblée et des Elus  
Service de l'Assemblée Départementale

**RAPPORT N°1**

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020**

#### **REPLACEMENT DE SIÈGES VACANTS À LA COMMISSION PERMANENTE**

Lors de la réunion du Conseil départemental en date des 13 et 14 novembre 2017, le Conseil départemental a fixé la composition de la Commission Permanente du Conseil départemental à 43 membres dont le Président du Conseil départemental, 15 Vice-présidents et 27 autres membres,

Des sièges au sein de la Commission Permanente sont devenus vacants à la suite du décès de Madame Danièle SEUX en juillet dernier, de la démission de Monsieur Robert THERRY à compter du 1<sup>er</sup> septembre et de la perte de mandat de Monsieur Ludovic LOQUET à compter du 7 septembre 2020.

En effet, lors de la réunion des 13 et 14 novembre 2017, Madame Danièle SEUX, Monsieur Ludovic LOQUET et Monsieur Robert THERRY ont été élus respectivement Vice-Présidents et membre de la Commission Permanente au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Deux sièges de Vice-Présidents ainsi qu'un siège de membre de la Commission Permanente sont donc vacants.

L'article L.3122-6 du Code Général Des Collectivités Territoriales (CGCT) précise « En cas de vacance de siège de membre de la commission permanente autre que le président, le conseil départemental peut décider de compléter la commission permanente. La ou les vacances sont alors pourvues selon la procédure prévue aux deuxième et troisième alinéas de l'article L. 3122-5. A défaut d'accord sur une liste unique, il est procédé au renouvellement intégral des membres de la commission permanente autres que le président dans les conditions prévues aux quatrième et avant-dernier alinéas du même article L. 3122-5. »

En effet, les alinéas deux à cinq de l'article L.3122-5 du CGCT disposent :  
« [...] *Les membres de la commission permanente autres que le président sont élus au scrutin de liste. Chaque conseiller départemental peut présenter une liste de candidats, qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.*

*Les listes sont déposées auprès du président dans l'heure qui suit la décision du conseil départemental relative à la composition de la commission permanente. Si, à l'expiration de ce délai, une seule liste a été déposée, les différents sièges de la commission permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le président.*

*Dans le cas contraire, le conseil départemental procède d'abord à l'élection de la commission permanente, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.*

*Après la répartition des sièges de la commission permanente, le conseil départemental procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. [...] »*

La procédure de remplacement de siège à la Commission Permanente ne peut remettre en cause la fixation du nombre de Vice-présidents et des autres membres de la Commission Permanente. La Commission Permanente reste dès lors composée de 43 membres dont le Président du Conseil Départemental et répartis comme suit : 15 Vice-Présidents et 27 autres membres.

Ainsi, si le Conseil départemental décidait de ne pas compléter un ou l'ensemble des sièges vacants à la Commission Permanente, il s'ensuivrait que le(s) poste(s) resterai(en)t vacant(s).

En revanche, si le Conseil Départemental décidait de compléter la Commission Permanente, les vacances seraient alors pourvues selon la procédure ordinaire d'élection de la Commission Permanente.

### **Dépôt des candidatures / listes :**

La/les candidatures / listes sont déposées auprès du Président dans un délai d'une heure ouvert après la décision du Conseil départemental de combler les postes vacants à la Commission Permanente.

A l'issue de ce délai d'une heure, s'il est constaté le dépôt :

**D'une candidature / liste par poste à pourvoir :**

Les sièges vacants à la Commission Permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

**De plusieurs candidatures / listes par poste à pourvoir :**

Il est procédé au renouvellement intégral des membres de la Commission Permanente, excepté le Président du Conseil départemental, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en respect du principe de parité, en deux phases successives qui donnent lieu toutes deux à un vote à bulletins secrets :

- la constitution globale de la CP (répartition des sièges) ;
- l'affectation des conseillers élus membres de la CP aux postes de Vice-présidents.

1. Procédure de répartition des sièges

Les membres de la Commission Permanente autre que le président sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

2. Affectation des conseillers élus membres de la Commission Permanente aux postes de Vice-présidents

Après la répartition des sièges, le Conseil départemental procède à l'élection des Vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste doit respecter le principe de la parité : l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les membres de la Commission Permanente autres que le Président sont élus pour la même durée que le Président.

La liste nominative actualisée des Conseillers départementaux précisant le montant de leurs indemnités sera, le cas échéant, annexée à la délibération conformément aux dispositions du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.3123-15-1 du CGCT.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider de combler ou non la vacance des sièges de 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Vice-Présidents et d'un membre de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ;
- Et de procéder, le cas échéant, au remplacement desdits sièges, selon les procédures prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et reprises au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Caroline MATRAT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Philippe MIGNONET, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET.

**COMMISSIONS INTERNES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS**  
**- REMPLACEMENT DES SIÈGES VACANTS ET AJUSTEMENT DE LEUR**  
**COMPOSITION**

(N°2020-299)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15, L.3121-23 et L.3121-24 ;

**Vu** la délibération n°2020-167 du Conseil départemental en date du 06/07/2020 « Remplacement de Mme BEIGNEUX dans la 2<sup>ème</sup> commission thématique » ;

**Vu** la délibération n°2018-499 du Conseil départemental en date du 12/11/2018 « Remplacement au sein des commissions thématiques » ;  
**Vu** la délibération n°2018-81 du Conseil départemental en date 26/03/2018 « Commissions internes du Conseil départemental du Pas-de-Calais – Divers ajustements relatifs au fonctionnement des commissions thématiques » ;  
**Vu** la délibération n°2017-601 du Conseil départemental en date du 18/12/2017 « Refonte des commissions internes du Conseil départemental du Pas-de-Calais » ;  
**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil Départemental et, notamment, ses articles 29 et 30 ;  
**Vu** le courrier de démission de Monsieur Robert THERRY en date du 20 août 2020 de son mandat de Conseiller départemental ;  
**Vu** le courrier de démission de Monsieur Claude PRUDHOMME en date du 23 juillet 2020 de son mandat de Conseiller départemental ;  
**Vu** la déclaration de constitution du Groupe d'élus « Union Centriste et Indépendants » du 23 juillet 2020 ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Considérant** le décès de Madame Danièle SEUX, le 17 juillet 2020 ;  
**Considérant** la perte du mandat de Conseiller départemental de Monsieur Ludovic LOQUET le 7 septembre 2020 ;

**Considérant**, la vacance de 3 sièges au sein de la 4<sup>ème</sup> commission thématique « Equipement et développement des Territoires », suite au décès de Madame Danièle SEUX, à la démission de Monsieur Robert THERRY et à la perte de mandat de Monsieur Ludovic LOQUET ;

**Considérant** la vacance d'un siège au sein de la 6<sup>ème</sup> commission thématique « Finances et service public départemental », née de la démission de Monsieur Claude PRUDHOMME de son mandat de Conseiller départemental ;

**Considérant** la création du nouveau groupe d'élus « Union Centriste et Indépendants » ;

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE :**

##### **Article 1 :**

A l'unanimité de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret.

##### **Article 2 :**

De désigner, Madame Michèle JACQUET, membre du groupe « Communiste et Républicain », pour siéger au sein de la quatrième commission thématique « Equipement et développement des territoires », en remplacement de Madame Danièle SEUX.

##### **Article 3 :**

De désigner Monsieur Marc MEDINE, membre du groupe « Socialiste, Républicain et Citoyen », pour siéger au sein de la quatrième commission thématique « Equipement et développement des territoires », en remplacement de Monsieur Ludovic LOQUET.

#### **Article 4 :**

De désigner Monsieur Etienne PERIN, membre du groupe « Union Action 62 », pour siéger au sein de la quatrième commission thématique « Equipement et développement des territoires », en remplacement de Monsieur Robert THERRY.

#### **Article 5 :**

De désigner Monsieur Aimé HERDUIN, membre du groupe « Socialiste, Républicain et Citoyen », pour siéger au sein de la sixième commission thématique « Finances et Service public départemental », en remplacement de Monsieur Claude PRUDHOMME.

#### **Article 6 :**

De désigner Monsieur Michel HAMY, membre du groupe « Union Action 62 », pour siéger au sein de la première commission thématique « Attractivité Départementale et Emploi », Monsieur Etienne PERIN, membre du groupe « Union Action 62 », pour siéger au sein de la troisième commission thématique « Equipement et développement des territoires » et Monsieur Alexandre MALFAIT, membre du groupe « Union Centriste et Indépendants », pour siéger au sein de la sixième commission thématique « Finances et Service public départemental ».

#### **Article 7 :**

D'acter en conséquence la nouvelle composition des 6 commissions thématiques du Conseil départemental telle que reprise ci-dessous :

##### **1<sup>ère</sup> Commission « Attractivité départementale et emploi » :**

1. Jean-Claude ETIENNE
2. Bernard CAILLIAU
3. Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY
4. Michel DAGBERT
5. Sébastien CHOCHOIS
6. Daniel MACIEJASZ
7. Nathalie DELBART
8. Daniel DAMART
9. Philippe FAIT
10. Philippe MIGNONET
11. Michel HAMY
12. Daisy DUVEAU
13. Antoine IBBA
14. Ginette BEUGNET
15. Ariane BLOMME
16. Hugues SION

##### **2<sup>ème</sup> Commission « Solidarités Humaines » :**

1. Florence WOZNY
2. Audrey DAUTRICHE
3. Odette DURIEZ
4. Nicole GRUSON
5. Karine GAUTHIER
6. Maryse CAUWET

7. Patricia ROUSSEAU
8. Florence BARBRY
9. Denise BOCQUILLET
10. Stéphanie GUISELAIN
11. Maryse JUMEZ
12. Christiane DUYME
13. Anthony GARENAUX
14. Laurence DELAVAL

**3<sup>ème</sup> Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » :**

1. Annie BRUNET
2. Caroline MATRAT
3. Jean-Marc TELLIER
4. Bertrand PETIT
5. Blandine DRAIN
6. Pascale BURET-CHAUSSOY
7. Sophie WAROT-LEMAIRE
8. Rachid BEN AMOR
9. Bruno COUSEIN
10. Etienne PERIN
11. Maïté MULOT-FRISCOURT
12. Maryse POULAIN
13. Christopher SZCZUREK
14. Evelyne DROMART

**4<sup>ème</sup> Commission « Equipement et Développement des Territoires » :**

1. Alain LEFEBVRE
2. Emmanuelle LEVEUGLE
3. Marc MEDINE
4. Frédéric WALLET
5. Jean-Claude DISSAUX
6. Michèle JACQUET
7. Pierre GEORGET
8. Claude BACHELET
9. Maryse DELASSUS
10. Jean-Marie LUBRET
11. **Etienne PERIN**
12. Jacques DELAIRE
13. François VIAL
14. Evelyne DROMART
15. Karine HAVERLANT

**5<sup>ème</sup> Commission « Solidarité Territoriale et Partenariats »**

1. Raymond GAQUERE
2. Evelyne NACHEL
3. Laurent DUPORGE
4. Jean-Louis COTTIGNY
5. Mireille HINGREZ-CEREDA
6. Jean-Claude LEROY
7. Ludovic GUYOT
8. Nicole CHEVALIER
9. Frédéric MELCHIOR



10. Emmanuelle LAPOUILLE
11. Geneviève MARGUERITTE
12. Daisy DUVEAU
13. Guilaine JACQUART
14. Michel ROUSSEAU

**6<sup>ème</sup> Commission « Finances et Service Public Départemental »**

1. Isabelle LEVENT
2. Ludovic GUYOT
- 3. Aimé HERDUIN**
4. Jean-Claude ETIENNE
5. Alain DELANNOY
6. Claude ALLAN
7. Pascale LEBON
8. Michel HAMY
- 9. Alexandre MALFAIT**
10. Maïté MASSART
11. Michel PETIT
12. Maïté MULOT-FRISCOURT
13. Anthony GARENAUX
14. François VIAL
15. Laurence DELAVAL

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)</p> <p>Contre : 0 voix</p> <p>Abstention : 0 voix</p> <p>Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)</p>
---

**(Adopté)**

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques  
Direction de l'Assemblée et des Elus  
Service de l'Assemblée Départementale

RAPPORT N°2

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

#### COMMISSIONS INTERNES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS - REMPLACEMENT DES SIÈGES VACANTS ET AJUSTEMENT DE LEUR COMPOSITION

I. Remplacement des sièges vacants de Mme SEUX, Messieurs LOQUET, PRUDHOMME et THERRY

Conformément aux dispositions des articles 28 et 29 du Règlement Intérieur, le Conseil départemental a adopté la composition de ses six commissions thématiques, lors de ses réunions des 18 et 19 décembre 2017, du 26 mars 2018, du 12 novembre 2018 et 6 juillet 2020.

Suite au décès de Madame Danièle SEUX, de la démission de M. Robert THERRY et de la perte de mandat de M. Ludovic LOQUET, 3 sièges au sein de la 4<sup>ème</sup> commission thématique « Equipement et développement des territoires » sont devenus vacants.

Un siège est également vacant au sein de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public Départemental », à la suite de la démission de Monsieur Claude PRUDHOMME.

Conformément aux articles 29 et 30 du Règlement Intérieur du Conseil Départemental (RICD), leurs remplaçants doivent siéger dans une commission thématique.

Dès lors, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement des sièges vacants au sein de la 4<sup>ème</sup> et de la 6<sup>ème</sup> commissions.

## II. Ajustement de la composition des commissions thématiques suite à la création d'un nouveau groupe d'élus

Suite à la création, en juillet dernier, du groupe Union Centriste et Indépendants, l'équilibre politique a évolué au sein de l'Assemblée départementale.

En application des dispositions des articles 29 et 30 du RICD, le nouveau groupe composé de 8 membres dispose d'un siège dans chaque commission thématique (excepté pour 2 d'entre-elles où leur nombre est porté à 2), siège occupé initialement par un membre du groupe Union Action 62.

Compte tenu de ces circonstances, il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret ;
- De désigner un membre du groupe « Communiste et Républicain », pour siéger au sein de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires », en remplacement de Madame Danièle SEUX, et selon les modalités reprises au présent rapport ;
- De désigner un membre du groupe « Socialiste, Républicain et Citoyen », pour siéger au sein de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires », en remplacement de Monsieur Ludovic LOQUET, et selon les modalités reprises au présent rapport ;
- De désigner un membre du groupe « Union Action 62 », pour siéger au sein de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires », en remplacement de Monsieur Robert THERRY, et selon les modalités reprises au présent rapport ;
- De désigner un membre du groupe « Socialiste, Républicain et Citoyen », pour siéger au sein de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Publique Départemental », en remplacement de Monsieur Claude PRUDHOMME, et selon les modalités reprises au présent rapport ;

- De procéder aux désignations et modifications de la composition des commissions thématiques impactées par l'évolution des groupes Union Action 62 et Union Centriste et Indépendants : soit la désignation d'un conseiller départemental Union Action 62 dans la 1<sup>ère</sup> commission thématique « Attractivité départementale et emploi » et dans la 3<sup>ème</sup> commission thématique « Education, culture, sport et citoyenneté ».
- D'acter en conséquence la nouvelle composition des commissions thématiques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Frédéric MELCHIOR, M. Philippe MIGNONET, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET.

**REPLACEMENT DE MME DANIÈLE SEUX, MM. ROBERT THERRY, CLAUDE PRUDHOMME ET LUDOVIC LOQUET AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS DU DÉPARTEMENT**

(N°2020-300)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15 et L.3121-23 ;

**Vu** la délibération n°2017-516 du Conseil départemental en date du 13/11/2017 « Election du Président du Conseil départemental » ;

**Vu** la délibération n°6 du Conseil départemental en date du 14/03/2016 « Représentation du Département dans les organismes extérieurs » ;

**Vu** la délibération n°15 du Conseil départemental en date du 24/04/2015 « Représentation du Département dans les commissions internes et organismes extérieurs » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil Départemental et, notamment, son articles 13 ;

**Vu** l'amendement déposé en séance par Monsieur Jean-Claude LEROY, ci-annexé ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** le courrier de démission de Monsieur Robert THERRY en date du 20 août 2020 de son mandat de Conseiller départemental à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

**Vu** le courrier de démission de Monsieur Claude PRUDHOMME en date du 23 juillet 2020 de son mandat de Conseiller départemental à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

**Considérant** le décès de Madame Danièle SEUX, le 17 juillet 2020 ;

**Considérant** la perte du mandat de Conseiller départemental de Monsieur Ludovic LOQUET le 7 septembre 2020 ;

**Considérant** la vacance des sièges au sein des commissions internes et organismes extérieurs née du décès de Madame Danièle SEUX, des démissions de Messieurs Claude PRUDHOMME et Robert THERRY de leur mandat de Conseiller départemental ainsi que de la perte de Mandat de Conseiller départemental de Monsieur Ludovic LOQUET ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1**

D'adopter l'amendement déposé en séance par Monsieur Jean-Claude LEROY, conformément au document joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

**(Adopté)**

**Article 2 :**

A l'unanimité de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3 :**

De désigner les représentants du Conseil départemental au sein des commissions internes et organismes extérieurs, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, en remplacement de Madame Danièle SEUX, Messieurs Claude PRUDHOMME, Robert THERRY et Ludovic LOQUET.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

**AMENDEMENT AU RAPPORT n°3**

**Remplacement de Madame Danièle SEUX, Messieurs PRUDHOMME, THERRY et LOQUET sur les désignations dans les commissions internes et organismes extérieurs**

En application de l'article 13 du Règlement Intérieur du Conseil départemental, il est proposé l'amendement exposé ci-après.

1. Suite à une erreur matérielle, le tableau n°VI « Conseils d'administration ou commissions des établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux », en annexe au présent rapport, a été transmis deux fois, en lieu et place du tableau n°IV « Conseils d'administration ou commissions des établissements publics départementaux, sociétés d'économie mixte ou assimilés ».

**Compte-tenu de ces circonstances il est dès lors proposé d'ajouter en annexe au rapport, le tableau n°IV « Conseils d'administration ou commissions des établissements publics départementaux, sociétés d'économie mixte ou assimilés », tel qu'annexé au présent amendement, en lieu et place d'une des 2 versions du tableau n°VI « Conseils d'administration ou commissions des établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ». Ce tableau comprend les désignations au sein des instances suivantes :**

- Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Nord/Pas-de-Calais – EPINORPA ;
- Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle - La Coupole - Centre d'Histoire et de Mémoire du Nord/Pas-de-Calais ;
- Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion du Parc Naturel Régional « Caps et Marais d'Opale » ;
- Conseil consultatif des Wateringues ;
- Comité syndical du Syndicat Mixte Eden 62 - Territoire du Calais ;
- Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Parc de Nature et de Loisirs d'Olhain ;
- Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours ;
- Comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Exploitation du stade couvert régional de Liévin – ARENA ;
- Conseil d'Administration et Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif ;
- Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert Nord/Pas-de-Calais Numérique (La fibre numérique 59/62).

2. Par ailleurs, Mme Isabelle LEVENT ayant, par courrier en date du 18 septembre 2020, démissionné de son siège de suppléante au sein de la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels, un siège de suppléant est donc devenu vacant au sein de cette commission, qu'il convient de combler. Seule la vacance d'un siège de titulaire était prévue pour cette commission à la ligne n°E247 au tableau n°3 « Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat ».



Dès lors il convient, de substituer au tableau n°III « Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat » annexé au rapport,

La ligne E247 reprise dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
E247 - Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels	1 titulaire	-		Lors du Conseil départemental du 22 juin 2015, M. PRUDHOMME a été désigné en qualité de titulaire pour siéger à la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels.  Il convient dès lors de désigner un conseiller départemental en qualité de titulaire, en remplacement de M. PRUDHOMME.

Par la ligne E247 reprise dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
E247 - Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels	1 titulaire 1 suppléant	-	-	Lors du Conseil départemental du 22 juin 2015, M. PRUDHOMME a été désigné en qualité de titulaire pour siéger à la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels.  Mme LEVENT ayant, par courrier en date du 18 septembre 2020, démissionnée de son siège de suppléante au sein de cette Commission, un siège de suppléant est également devenu vacant.  Il convient dès lors de désigner un conseiller départemental en qualité de titulaire, en remplacement de M. PRUDHOMME et un conseiller départemental en qualité de suppléant, en remplacement de Mme LEVENT.

Le Président du Conseil départemental



Jean-Claude LEROY

Représentation du Département dans les organismes extérieurs  
Remplacement de Mme Danièle SEUX, MM. Robert TERRY, Claude PRUDHOMME et Ludovic LOQUET  
au sein des commissions internes et organismes extérieurs du Département

**IV - CONSEILS D'ADMINISTRATION OU COMMISSIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
DEPARTEMENTAUX, SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE OU ASSIMILES**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
C100 - Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Nord/Pas-de-Calais - EPINORPA	1 titulaire	-		Lors du Conseil départemental du 6 juillet 2020, Mme SEUX a été désignée, en qualité de titulaire, au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Nord/Pas-de-Calais - EPINORPA.  Il convient dès lors de désigner un conseiller départemental en qualité de titulaire, en remplacement de Mme SEUX.
C103 - Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle - La Coupole - Centre d'Histoire et de Mémoire du Nord/Pas-de-Calais	1 titulaire	-		Lors du Conseil départemental des 23 et 24 avril 2015, Mme SEUX a été désignée, en qualité de titulaire, au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle - La Coupole - Centre d'Histoire et de Mémoire du Nord/Pas-de-Calais.  Il convient dès lors de désigner un conseiller départemental en qualité de titulaire, en remplacement de Mme SEUX.
C109 - Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion du Parc Naturel Régional « Caps et Marais d'Opale »	1 titulaire	-		Lors du Conseil départemental des 23 et 24 avril 2015, M. PRUDHOMME a été désigné, en qualité de titulaire, au Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion du Parc Naturel Régional « Caps et Marais d'Opale ».  Il convient dès lors de désigner un conseiller départemental en qualité de titulaire, en remplacement de M. PRUDHOMME.
C111 - Conseil consultatif des Wateringues	1 titulaire	-		Lors du Conseil départemental des 20 et 21 juin 2016, M. LOQUET a été désigné, en qualité de titulaire, au Conseil consultatif des Wateringues.  Il convient dès lors de désigner un conseiller départemental en qualité de titulaire, en remplacement de M. LOQUET.
C112 - Comité syndical du Syndicat Mixte Eden 62 - Territoire du Calaisis	1 titulaire	-		Lors du Conseil départemental des 23 et 24 avril 2015, M. LOQUET a été désigné en qualité de titulaire, Comité syndical du Syndicat Mixte Eden 62 - Territoire du Calaisis.  Il convient dès lors de désigner un conseiller départemental du territoire du Calaisis, en qualité de titulaire, en remplacement de M. LOQUET.

C122 - Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Parc de Nature et de Loisirs d'Olhain	2 titulaires	- -	Lors du Conseil départemental des 23 et 24 avril 2015, MM. LOQUET et THERRY ont été désignés en qualité de titulaires, au Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Parc de Nature et de Loisirs d'Olhain.  Il convient dès lors de désigner deux conseillers départementaux, en qualité de titulaire, et en remplacement de M. LOQUET et de M. THERRY.
C123 - Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours	/		Lors du Conseil départemental des 23 et 24 avril 2015, MM. LOQUET et PRUDHOMME ont été élus en qualité de suppléants au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.  S'agissant d'une élection au scrutin de liste et MM. LOQUET et PRUDHOMME étant suppléants, aucun remplacement n'est à opérer.
C132 - Comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Exploitation du stade couvert régional de Liévin - ARENA	1 titulaire	-	Lors du Conseil départemental des 23 et 24 avril 2015, M. LOQUET a été désigné, en qualité de titulaire, Comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Exploitation du stade couvert régional de Liévin - ARENA.  Il convient dès lors de désigner un conseiller départemental, en qualité de titulaire, en remplacement de M. LOQUET.
C135 - Conseil d'Administration et Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif	1 titulaire	-	Lors du Conseil départemental des 23 et 24 avril 2015, M. THERRY a été désigné en qualité de titulaire, à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif.  Il convient dès lors de désigner un conseiller départemental, en qualité de titulaire, en remplacement de M. THERRY.
C138 - Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert Nord/Pas-de-Calais Numérique (La fibre numérique 59/62)	1 titulaire	-	Lors du Conseil départemental des 23 et 24 avril 2015, M. PRUDHOMME a été désigné, en qualité de titulaire, Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert Nord/Pas-de-Calais Numérique.  Il convient dès lors de désigner un conseiller départemental, en qualité de titulaire, en remplacement de M. PRUDHOMME.

**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**  
**Remplacement de Mme Danièle SEUX, MM. Robert THERRY, Claude PRUDHOMME et Ludovic LOQUET**  
**au sein des commissions internes et organismes extérieurs du Département**

**I - COMMISSIONS INTERNES**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
A105 - Commission de surveillance pour la gestion du restaurant administratif départemental	1 titulaire	- Marc MEDINE		M. Marc MEDINE est désigné, en qualité de membre titulaire, pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais à la Commission de surveillance pour la gestion du restaurant administratif départemental, en remplacement de M. LOQUET.
A110 - Commission Territoriale Elargie de l'Artois	1 titulaire	- Michèle JACQUET		Mme Michèle JACQUET, Conseillère départementale du canton d'Auchel, remplace Mme SEUX de droit au sein de la Commission Territoriale Elargie de l'Artois.
A112-109 - Commission Territoriale Elargie du Montreuillois/Ternois	1 titulaire	- Etienne PERIN		M. Etienne PERIN, Conseiller départemental du canton d'Auxi-le-Château, remplace M. THERRY de droit au sein de la Commission Territoriale Elargie du Montreuillois/Ternois.
A113 - Commission Territoriale Elargie du Boulonnais	1 titulaire	- Aimé HERDUIN		M. Aimé HERDUIN, Conseiller départemental du canton de DESVRES, remplace M. PRUDHOMME de droit au sein de la Commission Territoriale Elargie du Boulonnais.
A114 - Commission Territoriale Elargie du Calaisis	1 titulaire	- Marc MEDINE		M. Marc MEDINE, Conseiller départemental du canton de Calais 2, remplace M. LOQUET de droit au sein de la Commission Territoriale Elargie du Calaisis.
A127 - Comité territorial du Plan Départemental d'Action pour le Logement, l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Calaisis (PDALHPD) 2015-2020	1 suppléant		- Marc MEDINE	M. Marc MEDINE est désigné, en qualité de membre suppléant, pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au Comité territorial du Plan Départemental d'Action pour le Logement, l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Calaisis (PDALHPD) 2015-2020, en remplacement de M. LOQUET.
A141 - Comité de suivi local du Calaisis	1 titulaire  1 suppléant	- Caroline MATRAT	- Audrey DAUTRICHE	Sont désignées pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au Comité de suivi local du Calaisis : -Mme Caroline MATRAT, membre titulaire, en sa qualité de Vice-Présidente, en remplacement de M. LOQUET ; -et Mme Audrey DAUTRICHE, membre suppléante, en sa qualité de Vice-Présidente, en remplacement de Mme SEUX.

**ANNEXE**  
**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**

**III - Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENT AUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
E103 - Commission chargée d'établir la liste du jury d'assises	5 titulaires	- Alain LEFEBVRE - Nicole GRUSON - Daniel MACIEJASZ - Maïté MULOT-FRISCOURT - Florence BARBRY		Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Nicole GRUSON, Monsieur Daniel MACIEJASZ, Mesdames Maïté MULOT-FRISCOURT et Florence BARBRY sont désignés en qualité de membres titulaires pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais à la Commission chargée d'établir la liste du jury d'assises.
E176 - Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deule	1 titulaire	-Raymond GAQUERE		Monsieur Raymond GAQUERE est désigné en qualité de membre titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deule.
E177 - Commission locale de l'Eau du SAGE de la Canche	2 titulaires	- Blandine DRAIN - Maryse JUMEZ		Mesdames Blandine DRAIN et Maryse JUMEZ sont désignées en qualité de membre titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais à la Commission locale de l'Eau du SAGE de la Canche.

**ANNEXE**  
**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**

**IV - Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements Publics Départementaux, Sociétés d'Economie Mixte ou Assimilés....**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENT AUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
C154 - Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois	1 titulaire  2 suppléants	- Emmanuelle LEVEUGLE	- Bernard CAILLIAU - Patricia ROUSSEAU	Sont désignés pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois : -Madame Emmanuelle LEVEUGLE, en qualité de titulaire, en remplacement de Monsieur DUPORGE ; -Monsieur Bernard CAILLIAU, en qualité de suppléant, en remplacement de Monsieur DELANNOY ; -et Madame Patricia ROUSSEAU, en qualité de suppléante, en remplacement de Madame LEVEUGLE (devenue titulaire).

**ANNEXE 2**  
**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**

**V - Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements d'Enseignement**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENT AUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
F259 - Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Etrangères	1 titulaire	- Blandine DRAIN		Madame Blandine DRAIN est désignée en qualité de membre titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de la Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Etrangères.

**ANNEXE**  
**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**

**VI - Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements Sanitaires, Sociaux ou Médico-Sociaux**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENT AUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
H183 - Commission pour l'Inclusion des Arrageois en Situation de Handicap	1 titulaire	-Maryse CAUWET		Madame Maryse CAUWET est désignée en qualité de membre titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de la Commission pour l'Inclusion des Arrageois en Situation de Handicap.



**ANNEXE**  
**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**

**VII - Associations**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENT AUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
I181- Association Artois Emploi Entreprise (Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau)	3 titulaires 3 suppléants	- Pierre GEORGET - Maryse CAUWET - Emmanuelle LAPOUILLE	- Jean-Louis COTTIGNY - Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY - Evelyne DROMART	Monsieur Pierre GEORGET, Mesdames Maryse CAUWET et Emmanuelle LAPOUILLE sont désignés en qualité de membres titulaires et Monsieur Jean-Louis COTTIGNY, Mesdames Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY et Evelyne DROMART, en qualité de membres suppléants, pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Association Artois Emploi Entreprise.
I261 - Association "Centre Social Eclaté" de Saint-Martin-Boulogne - Conseil d'Administration et Assemblée Générale	1 titulaire	- Pascale LEBON		Madame Pascale LEBON est désignée en qualité de membre titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association "Centre Social Eclaté" de Saint-Martin-Boulogne.
I262- AMIE du Boulonnais (Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais) - Conseil d'Administration et Assemblée Générale	1 titulaire	- Pascale LEBON		Madame Pascale LEBON est désignée en qualité de membre titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'AMIE du Boulonnais (Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais).

**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**  
**Remplacement de Mme Danièle SEUX, MM. Robert THERRY, Claude PRUDHOMME et Ludovic LOQUET**  
**au sein des commissions internes et organismes extérieurs du Département**

**VIII - AUTRES ORGANISMES**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
G114 - Commission locale d'information du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de GRAVELINES	1 titulaire	- Marc MEDINE		M. Marc MEDINE est désigné, en qualité de titulaire, pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de la Commission locale d'information du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de GRAVELINES, en remplacement de M. LOQUET.
G266 - Agence départementale d'Ingénierie (Conseil d'Administration)	1 titulaire 2 suppléants	- Aimé HERDUIN	- Marc MEDINE - Etienne PERIN	Sont désignés pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au Conseil d'Administration de l'Agence départementale d'Ingénierie : -M. Aimé HERDUIN, en qualité de titulaire, en remplacement de M. PRUDHOMME, -M. Marc MEDINE, en qualité de suppléant, en remplacement de M. LOQUET, -et Etienne PERIN, en qualité de suppléant, en remplacement de M THERRY.
G296 - Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets des Hauts de France	1 titulaire	- Caroline MATRAT		Mme Caroline MATRAT est désignée, en qualité de titulaire, pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional et de gestion des déchets des Hauts de France, en remplacement de M. LOQUET,

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques  
Direction de l'Assemblée et des Elus  
Service de l'Assemblée Départementale

**RAPPORT N°3**

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020**

#### **REPLACEMENT DE MME DANIÈLE SEUX , MM. ROBERT THERRY, CLAUDE PRUDHOMME ET LUDOVIC LOQUET AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS DU DÉPARTEMENT**

Le Conseil départemental, dans la suite de son renouvellement, a désigné les représentants du Département au sein des différentes commissions administratives et des organes dirigeants d'organismes extérieurs.

Suite au décès de Madame Danièle SEUX, de la démission de Messieurs Robert THERRY et Claude PRUDHOMME ainsi que de la perte de mandat de Monsieur Ludovic LOQUET, leurs sièges au sein des commissions internes et organismes extérieurs sont donc devenus vacants.

Dès lors, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement des sièges devenus vacants.

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants :

I – Commission Internes

III - Commissions présidées par un Représentant de l'Etat ou constituées par les Services de l'Etat ;

IV - Conseils d'administration des Etablissements Publics Départementaux, Sociétés d'Economie Mixte ou assimilés ;  
V- Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements d'Enseignement ;  
VI – Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements Sanitaires, Sociaux ou Médico-Sociaux  
VII - Associations.  
VIII – Autres Organismes

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Dès lors, il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;
- De désigner les représentants du Département au sein des commissions et instances des organismes repris en annexes au présent rapport, en remplacement de Madame SEUX, de Messieurs LOQUET, PRUDHOMME et THERRY.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Frédéric MELCHIOR, M. Philippe MIGNONET, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET.

**MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

(N°2020-301)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1413-1, L.3121-15 et L.3121-23 ;

**Vu** la délibération n°2017-516 du Conseil départemental en date du 13/11/2017 « Election du Président du Conseil départemental » ;

**Vu** la délibération n°2017-607 du Conseil départemental en date du 18/12/2017 « Remplacements des sièges vacants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;

**Vu** la délibération n°11 du Conseil départemental en date du 23/04/2015 « Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** la déclaration portant création du Groupe Union Centriste et Indépendants en date du 23 juillet 2020 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

A l'unanimité de ne pas procéder à aux nominations au scrutin secret au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 2 :**

De désigner, pour représenter le Conseil départemental à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Pas-de-Calais, Madame Denise BOCQUILLET, membre titulaire représentant le Groupe Union Centriste et Indépendants, en remplacement de Monsieur Bruno COUSEIN.

**Article 3 :**

D'acter en conséquence, concernant la représentation du Conseil départemental, la nouvelle composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Pas-de-Calais, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et selon le nouvel équilibre politique de l'Assemblée, comme suit :

Titulaires :

- Monsieur Daniel MACIEJASZ
- Madame Maryse CAUWET
- Monsieur Michel PETIT
- Madame Denise BOCQUILLET

Suppléants :

- Madame Isabelle LEVENT
- Monsieur Jean-Louis COTTIGNY
- Madame Maryse DELASSUS
- Madame Maïté MASSART

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix  
Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques  
Direction de l'Assemblée et des Elus  
Service de l'Assemblée Départementale

RAPPORT N°4

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

#### MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Par délibération du Conseil départemental en date des 23-24 avril 2015 et 18 décembre 2017, ont été désignés, en application de l'article L.1413-1 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres suivants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

Titulaires :

- Monsieur Daniel MACIEJASZ
- Madame Maryse CAUWET
- Monsieur Michel PETIT
- Monsieur Bruno COUSEIN

Suppléants :

- Madame Isabelle LEVENT
- Monsieur Jean-Louis COTTIGNY
- Madame Maryse DELASSUS
- Madame Maïté MASSART

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales les membres de la CCSPL sont « désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ».

Or depuis cette date, l'équilibre politique de l'Assemblée départementale a évolué, en particulier avec la création du Groupe Union Centriste et Indépendants.



Ainsi, afin de permettre une représentation de chacun des groupes actuels, le Groupe Union Centriste et Indépendants disposera d'un siège de membre titulaire et d'un siège de membre suppléant. Quant au Groupe Union Action 62, il disposera désormais d'un siège de membre titulaire et d'un siège de membre suppléant.

Madame Maïté MASSART, représentant le Groupe Union Centriste et Indépendants, étant déjà membre suppléante à la CCSPL, il convient uniquement de désigner un membre titulaire, représentant ce Groupe.

Il convient dès lors de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;
- De désigner et d'acter dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et selon la nouvelle composition politique de l'Assemblée, pour représenter le Conseil départemental à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Pas-de-Calais, un membre titulaire représentant le Groupe Union Centriste et Indépendants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Frédéric MELCHIOR, M. Philippe MIGNONET, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET.

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE POLITIQUE  
EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - RAPPORT  
MODIFICATIF - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

(N°2020-302)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3121-15 ;

**Vu** la délibération n°2020-298 du Conseil départemental en date du 28/09/2020 « Remplacement de sièges vacants à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2018-83 du Conseil départemental en date du 26/03/2018 « Institution du Comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du département du Pas-de-Calais ;

**Vu** la déclaration portant création du Groupe Union Centriste et Indépendants en date du 23

juillet 2020 ;

**Vu** le courrier de démission de Madame Audrey DAUTRICHE de son siège de titulaire au comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en date du 22 septembre 2020 ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil Départemental et, notamment, son article 13 ;

**Vu** l'amendement déposé en séance par Monsieur Jean-Claude LEROY, ci-annexé ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'adopter l'amendement déposé en séance par Monsieur Jean-Claude LEROY, tendant à ajouter la désignation d'un membre titulaire représentant le groupe Communiste et Républicain, faisant suite à la démission de Mme Audrey DAUTRICHE de son siège de titulaire, conformément au document joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

**(Adopté)**

**Article 2 :**

De modifier la délibération n°2018-83 du Conseil départemental en date du 26 mars 2018 instituant le comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Pas-de-Calais, en remplaçant le paragraphe relatif à la composition par le paragraphe suivant :

*« 13 membres, répartis de la manière suivante :*

- Pour le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen: 5 représentant(e)s ;*
- Pour le groupe Communiste et républicain : 1 représentant(e) ;*
- Pour le groupe Union Action 62 : 2 représentant(e)s ;*
- Pour le groupe Union Centriste et Indépendants : 1 représentant(e) ;*
- Pour le groupe Démocrates : 1 représentant(e) ;*
- Pour le groupe Rassemblement National : 1 représentant(e) ;*

*Le Président et la/le Vice-président(e) en chargé de l'égalité homme-femme sont membres de droit de ce comité. En l'absence du Président du Conseil départemental, la présidence est assurée par la Vice-présidente en charge de l'égalité homme-femme. ».*

### **Article 3 :**

A l'unanimité de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Article 4 :**

De désigner, conformément aux modifications reprises à l'article 2 de la présente délibération, pour représenter le Conseil départemental au comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Pas-de-Calais, Madame Maryse JUMEZ, membre titulaire représentant le groupe Union Action 62, en remplacement de Monsieur Philippe FAIT.

### **Article 5 :**

De désigner, conformément aux modifications reprises à l'article 2 de la présente délibération, pour représenter le Conseil départemental au comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Pas-de-Calais, Madame Denise BOCQUILLET, membre titulaire représentant le groupe Union Centriste et Indépendants.

### **Article 6 :**

De désigner, pour représenter le Conseil départemental au comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Pas-de-Calais, Madame Michèle JACQUET, membre titulaire représentant le groupe Communiste et Républicain, en remplacement de Madame Audrey DAUTRICHE.

### **Article 7 :**

D'acter en conséquence la nouvelle composition du comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes comme suit :

- Pour le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen: 5 représentants :
  - Madame Blandine DRAIN
  - Madame Isabelle LEVENT
  - Madame Caroline MATRAT
  - Monsieur Daniel MACIEJASZ
  - Monsieur Bertrand PETIT
  
- Pour le groupe Communiste et Républicain : 1 représentante :
  - Madame Michèle JACQUET
  
- Pour le groupe Union Action 62 : 2 représentantes :
  - Madame Stéphanie GUISELAIN
  - Madame Maryse JUMEZ

- Pour le groupe Union Centriste et Indépendants : 1 représentante :
  - Madame Denise BOCQUILLET
- Pour le groupe Démocrates : 1 représentante :
  - Madame Ginette BEUGNET
- Pour le groupe Rassemblement National : 1 représentant :
  - Monsieur Christopher SZCZUREK

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Front National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

### AMENDEMENT AU RAPPORT n°5

#### Modification de la composition du comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Rapport modificatif - Désignation des représentants

En application de l'article 13 du Règlement Intérieur du Conseil départemental, il est proposé l'amendement exposé ci-après.

Mme Audrey DAUTRICHE ayant, par courrier en date du 22 septembre 2020, démissionné de son siège de titulaire au comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, un siège de titulaire, représentant le groupe Communiste et Républicain est devenu vacant.

Dans le rapport il était seulement prévu la désignation de deux sièges de titulaires, l'un pour représenter le groupe Union Action 62, l'autre, pour représenter le groupe Union Centriste et Indépendants.

**Il est donc proposé d'ajouter au rapport n°5, en conclusion de ce dernier, après le paragraphe suivant :**

- « De désigner, conformément et sous réserve de l'adoption des modifications reprises ci-dessus, pour représenter le Conseil départemental au comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Pas-de-Calais, 1 membre titulaire représentant le groupe Union Centriste et Indépendants ; »

**Le paragraphe ci-dessous :**

- « De désigner, pour représenter le Conseil départemental au comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Pas-de-Calais, 1 membre titulaire représentant le groupe Communiste et Républicain, en remplacement de Mme Audrey DAUTRICHE ; »

Le Président du Conseil départemental



Jean-Claude LEROY

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques  
Direction de l'Assemblée et des Elus  
Service de l'Assemblée Départementale

RAPPORT N°5

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

#### MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - RAPPORT MODIFICATIF - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Par délibération du Conseil départemental en date des 26 mars 2018, un comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a été institué et sa composition arrêtée à 13 membres répartie de la manière suivante :

Le Président et la Vice-Présidente en charge de l'égalité homme-femme sont membres de droit de ce comité. En l'absence du Président du Conseil Départemental, la présidence est assurée par la Vice-Présidente en charge de l'égalité homme-femme.

- Pour le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen: 5 représentant(e)s :  
Madame Blandine DRAIN  
Madame Isabelle LEVENT  
Madame Caroline MATRAT  
Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Monsieur Bertrand PETIT
- Pour le groupe Communiste et Républicain : 1 représentant(e) :
  - Madame Audrey DAUTRICHE
- Pour le groupe Union Action 62 : 3 représentant(e)s :  
Madame Denise BOCQUILLET  
Madame Stéphanie GUISELAIN  
Monsieur Philippe FAIT
- Pour le groupe En Marche : 1 représentant(e) :  
Madame Ginette BEUGNET
- Pour le groupe Front National : 1 représentant(e) :
  - Monsieur Christopher SZCZUREK

Or depuis cette date, l'équilibre politique de l'Assemblée départementale a évolué avec la création du Groupe Union Centriste et Indépendants.

Ainsi, il convient d'adapter la composition du comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au nouvel équilibre politique en proposant d'élargir la composition de comité de pilotage au Groupe Union Centriste et Indépendants. Le nombre total de membres est quant à lui maintenu à 13 dont le Président du Conseil départemental et la/le Vice-Président(e) en charge de l'égalité homme-femme.

Aussi, Mme BOCUILLET et M. FAIT, avaient été désignés membres titulaires, en qualité de représentants du groupe Union Action 62. Devenus membres du groupe Union Centriste et Indépendants, un siège de titulaire représentant le groupe Union Action 62 est donc devenu vacant au sein de ce comité de pilotage.

Il convient dès lors de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De modifier la délibération n°2018-83 du Conseil départemental en date des 26 mars 2018 instituant le comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Pas-de-Calais, en remplaçant le paragraphe relatif à la composition par le paragraphe suivant :

*« 13 membres, répartie de la manière suivante :*

- Pour le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen: 5 représentant(e)s ;*
- Pour le groupe Communiste et républicain : 1 représentant(e) ;*
- Pour le groupe Union Action 62 : 2 représentant(e)s ;*
- Pour le groupe Union Centriste et Indépendants : 1 représentant(e) ;*
- Pour le groupe Démocrates : 1 représentant(e) ;*
- Pour le groupe Rassemblement National : 1 représentant(e) ;*

*Le Président et la/le Vice-président(e) en chargé de l'égalité homme-femme sont membres de droit de ce comité. En l'absence du Président du Conseil départemental, la présidence est assurée par la Vice-présidente en charge de l'égalité homme-femme. »*

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;
- De désigner, conformément et sous réserve de l'adoption des modifications reprises ci-dessus, pour représenter le Conseil départemental au comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Pas-de-Calais, 1 membre titulaire représentant le groupe Union Action 62 ;



- De désigner, conformément et sous réserve de l'adoption des modifications reprises ci-dessus, pour représenter le Conseil départemental au comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Pas-de-Calais, 1 membre titulaire représentant le groupe Union Centriste et Indépendants ;
- D'acter en conséquence la nouvelle composition du comité de pilotage politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Frédéric MELCHIOR, M. Philippe MIGNONET, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET.

**REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

(N°2020-303)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15 et L.3121-23 ;

**Vu** le Code de Procédure Pénale et, notamment, ses articles 262 et 263 ;

**Vu** le Code de l'Environnement et, notamment, ses articles R.212-29 à R.212-34 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles D.312-25 à D.312-27 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12/11/2019 portant renouvellement du mandat de la commission locale de l'eau du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 12/11/2014 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Canche ;  
**Vu** la délibération n°6 du Conseil départemental en date du 14/03/2016 « Représentation du Département dans les organismes extérieurs » ;  
**Vu** la délibération n°15 du Conseil départemental en date du 24/04/2015 « Représentation du Département dans les commissions internes et organismes extérieurs » ;  
**Vu** la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe signée le 22/11/2019 ;  
**Vu** les statuts de l'Association Artois Emploi Entreprise du 14/09/2020 ;  
**Vu** les statuts du Pôle Métropolitain de l'Artois en date du 09/10/2015 ;  
**Vu** les statuts de l'Association « Centre Social Eclaté » de Saint-Martin-Boulogne ;  
**Vu** les statuts de l'Association Mission Insertion Emploi (AMIE) du Boulonnais du 01/07/2019 ;  
**Vu** le courrier de démission de Madame Emmanuelle LEVEUGLE de son siège de suppléante au Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois en date du 21/09/2020 ;  
**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil Départemental et, notamment, son article 13 ;  
**Vu** l'amendement déposé en séance par Monsieur Jean-Claude LEROY, ci-annexé ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE :**

### **Article 1 :**

D'adopter l'amendement déposé en séance par Monsieur Jean-Claude LEROY, tendant à ajouter la désignation d'un membre titulaire au Comité de suivi de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe ainsi que la désignation d'un membre suppléant au Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, faisant suite à la démission de Mme Emmanuelle LEVEUGLE de son siège de suppléante, conformément au document joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

### **Article 2 :**

A l'unanimité de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Article 3 :**

De désigner les représentants du Conseil départemental au sein des commissions et instances dirigeantes des organismes reprises aux tableaux n°III, V, VI et VII joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)</p>
--

**(Adopté)**

**Article 4 :**

De désigner les représentants du Conseil départemental au sein du Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, tel que repris au tableau n°IV à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 68 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 9 voix (Groupe Rassemblement National) Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)</p>
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

### AMENDEMENT AU RAPPORT n°6

#### Représentation du Département dans les organismes extérieurs

En application de l'article 13 du Règlement Intérieur du Conseil départemental, il est ainsi proposé l'amendement exposé ci-après.

1. Il est proposé d'ajouter, en annexe au rapport n°6 « Représentation du Département dans les organismes extérieurs », une demande de désignation au sein du Comité de suivi de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe.

Conformément à l'article 13 de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe, un comité de suivi a été institué. Il est notamment composé d'un représentant de chacune des Parties à la convention, dont le Département.

**Compte tenu de ces éléments, il convient, d'ajouter au tableau n°III « Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat » annexé au rapport la ligne E322 reprise dans le tableau ci-après :**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
E322 - Comité de suivi de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe	1 titulaire	-		Conformément à l'article 13 de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe, un comité de suivi a été institué. Il est notamment composé d'un représentant de chacune des Parties à la convention, dont le Département.  Il convient donc de désigner 1 Conseiller départemental, en qualité de titulaire, pour représenter le Conseil départemental au Comité de suivi de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe.

2. Par ailleurs, Mme Emmanuelle LEVEUGLE a, par courrier en date du 21 septembre 2020, démissionné de son siège de suppléante au sein du Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois. Un siège de suppléant est donc devenu vacant au sein de ce comité. Seules les vacances d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant étaient prévues pour ce comité à la ligne n°C154 du tableau n°4 « Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements Publics Départementaux, Sociétés d'Economie Mixte ou Assimilés ».

**Dès lors il convient, de substituer au tableau n°IV « Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements Publics Départementaux, Sociétés d'Economie Mixte ou Assimilés » annexé au rapport,**

**La ligne C154 reprise dans le tableau ci-après :**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
C154 - Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois	1 titulaire  1 suppléant	-	-	<p>Lors du Conseil départemental du 25 janvier 2016, ont été désignés en tant que titulaires : M. DAGBERT, M. DUPORGE, M. TELLIER, Mme DELBART et en qualité de suppléants : M. MACIEJASZ, Mme LEVEUGLE, M. GUYOT, M. DELANNOY.</p> <p>M. DUPORGE et M. DELANNOY, par courriers des 9 et 11 septembre 2020 ont démissionné de leur siège de titulaire et de suppléant.</p> <p>Il convient donc de désigner un Conseiller départemental en qualité de titulaire, et un conseiller départemental, en qualité de suppléant, en remplacement de MM. DUPORGE et DELANNOY, pour siéger au Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois.</p>

**Par la ligne C154 reprise dans le tableau ci-après :**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
C154 - Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois	1 titulaire  2 suppléants	-	- -	<p>Lors du Conseil départemental du 25 janvier 2016, ont été désignés en tant que titulaires : M. DAGBERT, M. DUPORGE, M. TELLIER, Mme DELBART et en qualité de suppléants : M. MACIEJASZ, Mme LEVEUGLE, M. GUYOT, M. DELANNOY.</p> <p>M. DUPORGE et M. DELANNOY, par courriers des 9 et 11 septembre 2020 ont démissionné de leur siège de titulaire et de suppléant.</p> <p>Mme LEVEUGLE a également, par courrier du 21 septembre 2020, démissionné de son siège de suppléante</p> <p>Il convient donc de désigner un Conseiller départemental en qualité de titulaire, et deux conseillers départementaux, en qualité de suppléants, en remplacement de MM. DUPORGE, DELANNOY et de Mme LEVEUGLE pour siéger au Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois.</p>

Le Président du Conseil départemental

**Jean-Claude LEROY**

**ANNEXE**  
**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**

**III - Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENT AUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
E103 - Commission chargée d'établir la liste du jury d'assises	5 titulaires	- Alain LEFEBVRE - Nicole GRUSON - Daniel MACIEJASZ - Maïté MULOT-FRISCOURT - Florence BARBRY		Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Nicole GRUSON, Monsieur Daniel MACIEJASZ, Mesdames Maïté MULOT-FRISCOURT et Florence BARBRY sont désignés en qualité de membres titulaires pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais à la Commission chargée d'établir la liste du jury d'assises.
E176 - Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deule	1 titulaire	-Raymond GAQUERE		Monsieur Raymond GAQUERE est désigné en qualité de membre titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deule.
E177 - Commission locale de l'Eau du SAGE de la Canche	2 titulaires	- Blandine DRAIN - Maryse JUMEZ		Mesdames Blandine DRAIN et Maryse JUMEZ sont désignées en qualité de membre titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais à la Commission locale de l'Eau du SAGE de la Canche.

**ANNEXE**  
**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**

**IV - Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements Publics Départementaux, Sociétés d'Economie Mixte ou Assimilés....**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENT AUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
C154 - Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois	1 titulaire  2 suppléants	- Emmanuelle LEVEUGLE	- Bernard CAILLIAU - Patricia ROUSSEAU	Sont désignés pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois : -Madame Emmanuelle LEVEUGLE, en qualité de titulaire, en remplacement de Monsieur DUPORGE ; -Monsieur Bernard CAILLIAU, en qualité de suppléant, en remplacement de Monsieur DELANNOY ; -et Madame Patricia ROUSSEAU, en qualité de suppléante, en remplacement de Madame LEVEUGLE (devenue titulaire).



**ANNEXE 2**  
**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**

**V - Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements d'Enseignement**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENT AUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
F259 - Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Etrangères	1 titulaire	- Blandine DRAIN		Madame Blandine DRAIN est désignée en qualité de membre titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de la Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Etrangères.

**ANNEXE**  
**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**

**VI - Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements Sanitaires, Sociaux ou Médico-Sociaux**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENT AUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
H183 - Commission pour l'Inclusion des Arrageois en Situation de Handicap	1 titulaire	-Maryse CAUWET		Madame Maryse CAUWET est désignée en qualité de membre titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de la Commission pour l'Inclusion des Arrageois en Situation de Handicap.

**ANNEXE**  
**Représentation du Département dans les organismes extérieurs**

**VII - Associations**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	NOMBRE DE CONSEILLERS DEPARTEMENT AUX A DESIGNER	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
I181- Association Artois Emploi Entreprise (Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau)	3 titulaires 3 suppléants	- Pierre GEORGET - Maryse CAUWET - Emmanuelle LAPOUILLE	- Jean-Louis COTTIGNY - Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY - Evelyne DROMART	Monsieur Pierre GEORGET, Mesdames Maryse CAUWET et Emmanuelle LAPOUILLE sont désignés en qualité de membres titulaires et Monsieur Jean-Louis COTTIGNY, Mesdames Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY et Evelyne DROMART, en qualité de membres suppléants, pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Association Artois Emploi Entreprise.
I261 - Association "Centre Social Eclaté" de Saint-Martin-Boulogne - Conseil d'Administration et Assemblée Générale	1 titulaire	- Pascale LEBON		Madame Pascale LEBON est désignée en qualité de membre titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association "Centre Social Eclaté" de Saint-Martin-Boulogne.
I262- AMIE du Boulonnais (Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais) - Conseil d'Administration et Assemblée Générale	1 titulaire	- Pascale LEBON		Madame Pascale LEBON est désignée en qualité de membre titulaire pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'AMIE du Boulonnais (Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais).

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques  
Direction de l'Assemblée et des Elus  
Service de l'Assemblée Départementale

**RAPPORT N°6**

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020**

#### **REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Le Conseil départemental, dans la suite de son renouvellement, a désigné les représentants du Département au sein des différentes commissions administratives et des organes dirigeants d'organismes extérieurs.

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
« Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants :

- III - Commissions présidées par un Représentant de l'Etat ou constituées par les Services de l'Etat ;
- IV - Conseils d'Administration des Etablissements Publics Départementaux, Sociétés d'Economie Mixte ou assimilés ;
- V – Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements d'Enseignement ;
- VI – Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements Sanitaires, Sociaux ou Médico-sociaux ;
- VII - Associations.

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Dès lors, il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;
- De désigner les représentants du Département au sein des commissions et instances des organismes repris en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, M. Ludovic GUYOT, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, Mme Isabelle LEVENT, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET, M. Frédéric WALLET.

**FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT 2019 - BILAN DE LA DÉLÉGATION DE  
COMPÉTENCE EXERCÉE PAR LE PRÉSIDENT (ART L.3221-12-1 CGCT)**

(N°2020-304)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-12-1 ;

**Vu** la délibération n° 2017-519 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégations de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental » ;

**Vu** la délibération n° 4 du Conseil départemental en date du 02/04/2015 « Délégations de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2ème commission « Solidarités Humaines », rendu lors de sa réunion du 07/09/2020 ;

**Après en avoir délibéré**

**DONNE ACTE au Président du Conseil départemental**

**Article 1 :**

De la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation de compétence en matière de Fonds Solidarité Logement pour l'année 2019.

**Article 2 :**

Le compte-rendu de délégation visé à l'article 1 est repris au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction des Politiques d'Inclusion Durable  
Mission Accompagnement au Logement Autonome

**RAPPORT N°7**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020**

#### **FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT 2019 - BILAN DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EXERCÉE PAR LE PRÉSIDENT (ART L.3221-12-1 CGCT)**

L'article L.3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales dispose :

*« Le président du conseil départemental peut, par délégation du conseil départemental, être chargé de prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances. Il rend compte à la plus proche réunion utile du conseil départemental de l'exercice de cette compétence ».*

Une délibération du Conseil départemental du 13 novembre 2017 a expressément donné au Président du Conseil départemental délégation de compétence en la matière et a précisé qu'il sera rendu compte de l'exercice de cette délégation au Conseil départemental.

Au titre de sa délégation de compétence, le Président a été amené à prendre les décisions relatives au fonds de solidarité pour le logement dans les conditions suivantes :

En 2019, les dépenses réalisées représentent 7 348 638,34 € dont 3 080 385 € répartis sous forme d'aides financières auprès des ménages, objet du présent rapport, pour les volets accès, maintien et EET (eau, énergie, téléphonie). Les autres dépenses concernent les mesures d'accompagnement individuel et collectif, faisant l'objet de conventions soumises régulièrement à la décision de la Commission Permanente, et les charges de fonctionnement du fonds.

Les recettes représentent 6 376 451,19 € dont 5 935 660 € de dotations et 440 791,19 € de remboursements de prêt. Les dotations se répartissent comme suit :

- 4 000 285 € du Département,
- 483 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole,



- 538 475 € des bailleurs sociaux,
- 913 900 € des fournisseurs d'énergie et eau.

Le compte de résultat net de 2019 présente un déficit de 972 187,15 € qui sera intégralement compensé par la trésorerie existante.

Le Commissaire aux Comptes, lors de la présentation des comptes le 5 juin 2020, a certifié sincères et véritables les comptes présentés.

## **LE BILAN D'ACTIVITE 2019 DES AIDES DIRECTES AUX MENAGES**

Comme énoncé ci-dessus, la part des dépenses dédiée au financement des aides directes s'élève en 2019 à **3 080 385 €** dont 523 276 € en prêt auxquels s'ajoutent 58 231 € sous forme d'abandon de créances réparties comme suit :

### **1. Les aides financières**

Les 9 territoires ont examiné, en Commission Locale (CL), sur l'ensemble du dispositif, 9 736 dossiers de demandes d'aides. 6 388 ont été accordés en aides directes ou recevables aux ménages soit pour financer un accès au logement, soit pour apurer une dette de loyer ou soit pour apurer une dette de flux (eau, d'énergie ou de téléphone).

#### **1. 1. L'accès**

Son objectif est de permettre à un ménage défavorisé en situation de mal logement d'accéder durablement à un logement autonome adapté à sa situation familiale et financière.

Cette aide se décompose comme suit :

- Une aide à la recherche de logement par l'octroi d'une recevabilité dans le cadre des Logements Non Identifiés :

En 2019, les CL ont statué sur 2 681 dossiers dont 1 794 recevables.

- Une aide à l'entrée dans le logement par l'octroi d'une aide financière pour le paiement du dépôt de garantie, du 1<sup>er</sup> loyer, des ouvertures de compteurs eaux et énergie, de l'assurance locative, de l'achat de mobilier ainsi qu'une garantie de loyer.

En 2019, les CL ont statué sur 2 681 dossiers dont 2 122 accords pour un montant financier de 1 340 946 € dont 282 814 € en prêt, soit une aide moyenne de 632 € auxquels s'ajoutent 187 garanties de loyer.

#### **1.2. Le maintien**

Son objectif consiste à apurer une dette de loyer sous réserve que le bailleur accepte de maintenir le ménage dans le logement ou de le muter dans un logement adapté à sa situation financière et familiale.

En 2019, les CL ont statué sur 1 254 dossiers dont 673 accords pour un montant financier de 934 320 € dont 240 462 € en prêt soit une aide moyenne de 1 388 € auxquels s'ajoutent 104 accords de principe.

En matière de garanties :

- 324 garanties de loyer ont été mobilisées pour un engagement financier de

96 119 € soit une aide moyenne de 411 €.

➤ 3 garanties de dégradation pour un engagement financier de 6 107 €.

### **1.3. L'Eau-Energie-Téléphone : EET**

Son objectif consiste à apurer une dette d'eau, d'énergie ou de téléphone fixe ou portable (accès internet compris) sous réserve que le ménage habite dans un logement adapté à sa situation financière et familiale.

En 2019, les CL ont statué sur 2 967 dossiers dont 1 799 accords pour un montant financier de 702 893 € auxquels s'ajoutent 58 231 € sous forme d'abandons de créances soit une aide moyenne de 423 €.

*Il est à noter que la ventilation comptable de la CAF varie de la ventilation opérationnelle présentée par le Département.*

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'acter de la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation du Président du Conseil départemental relative au Fonds Solidarité Logement, pour l'année 2019.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Caroline MATRAT, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Isabelle LEVENT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, M. Bernard CAILLIAU, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET, M. Frédéric WALLET.

**COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ  
DES EMPLOIS AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

(N°2020-305)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** la Loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en date du 26/01/1984 et, notamment, ses articles 34 à 47 ;

**Vu** le Décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 138 de la loi du 28 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale en date du 15/02/1988 ;

**Vu** le Décret n°85-643 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale en date du 26/06/1985 et, notamment, ses articles 38 à 48 ;

**Vu** la délibération n°4 du Conseil Général en date du 23/06/2014 « Propositions de transformation d'emploi » ;

**Vu** la délibération n°15 du Conseil Général en date du 24/06/2013 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des Services départementaux » ;

**Vu** la délibération n°6 du Conseil Général en date du 21/05/2012 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des Services départementaux » ;

**Vu** la délibération n°10 du Conseil Général en date du 20/09/2010 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 29/06/2009 « Rapport Général - Budget supplémentaire 2009 » ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 26/11/2007 « Rapport Général – DM2 2007 » ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 25/06/2007 « Rapport General – Budget Supplémentaire 2007 » ;

**Vu** la délibération n°2 du Conseil Général en date du 06/02/2006 « propositions de créations et transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération n°3 du Conseil Général en date du 24/11/2003 « Propositions de transformations d'emplois » ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 15/02/1993 « Rapport général – Budget Primitif 1993 » ;

**Vu** la délibération n°79 du Conseil Général en date du 27/01/1981 « Situation des effectifs de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 07/09/2020 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

De modifier, compléter ou abroger les délibérations reprises dans le tableau annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 63 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 14 voix (Groupe Union Action 62) Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

ANNEXE		
Délibération initiale	Rédaction initiale	Modification proposée
Du 6 février 2006	<p>Portant création d'un emploi de Cadre A administratif à la Direction des Politiques Territoriales, Pôle de la Stratégie Départementale, complétée comme suit par délibération du 24 juin 2013 :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef du Bureau des Affaires Départementales à la Direction des Affaires Juridiques, Pôle Appui Institutionnel et Proximité territoriale.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation de niveau Bac + 3 et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>La délibération du 24 juin 2013 est abrogée. La délibération initiale du 6 février 2006 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de service Conseil juridique et Appui dans les procédures contractuelles – Direction des Affaires Juridiques – Pôle Ressources Humaines et Juridiques.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 29 juin 2009	<p>Portant création de quatorze emplois de technicien supérieur dans le cadre de la promotion interne.</p>	<p>La délibération du 29 juin 2009 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Technicien poste de travail – Bureau Ingénierie et Poste de Travail – Service d'Assistance de Proximité et Numérique Educatif - Direction des Services Numériques – Pôle Développement des Ressources.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.</p>

Du 24 novembre 2003	Portant création d'un emploi d'attaché à la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité et du Développement Social, Direction de l'Aide Sociale et des Equipements Médico-Sociaux, Service des Equipements pour Personnes Agées Zone Ouest.	La délibération du 24 novembre 2003 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Bureau – Bureau des Financements des Etablissements Sociaux et Médico Sociaux Personnes Agées / Personnes Handicapées – Service de la Qualité et des Financements - Direction de l'Autonomie et de la Santé - Pôle Solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Du 25 juin 2007	Portant création d'un emploi de rédacteur au Pôle de la Solidarité, Direction de l'Enfance et de la Famille, Service Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance.	La délibération du 25 juin 2007 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Conseiller Spécialisé en Insertion pour l'Emploi – Mission Insertion par l'Emploi et Partenariats Stratégiques – Service Insertion et Emploi - Direction des Politiques d'Inclusion Durable – Pôle Solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Du 27 janvier 1981	Portant création de quatre emplois de médecins de Protection Maternelle et Infantile au Service de Protection Maternelle et Infantile, complétée comme suit par délibération du 21 mai 2012 :	La délibération du 21 mai 2012 est abrogée. La délibération initiale du 27 janvier 1981 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions

	<p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Médecin Chef du Service Local de Protection Maternelle et Infantile de Carvin à la Maison du Département Solidarité d'Hénin-Carvin, Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.</p>	<p>confiées sont celles de Médecin Consultant – Service Territorial de Protection Maternelle et Infantile - Maison du Département Solidarité d'Hénin Carvin – Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.</p>
Du 15 février 1993	<p>Portant création de cinq emplois de médecins de PMI à la Direction de la Protection Maternelle et Infantile, complétée comme suit par délibération du 20 septembre 2010 :</p> <p>Les grades correspondant à l'un des postes de médecins de P.M.I. sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Médecin Chef du Service Local de Protection Maternelle et Infantile d'ARQUES, Maison du Département Solidarité de l'Audomarois, Pôle de la Solidarité.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.</p>	<p>La délibération du 20 septembre 2010 est abrogée. La délibération initiale du 15 février 1993 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Territorial de Protection Maternelle et Infantile - Maison du Département Solidarité de l'Audomarois – Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.</p>
Du 23 juin 2014	<p>Portant création d'un emploi d'attaché à la Mission Partenariats Economiques Institutionnels, Direction des Partenariats Stratégiques, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de mission.</p>	<p>La délibération du 23 juin 2014 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Cellule d'Appui Technique – Service des Espaces Naturels et de la Randonnée – Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement –</p>



	<p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les candidats devront posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera celui des grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>Pôle Aménagement et Développement Territorial. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 23 juin 2014	<p>Portant création de huit emplois d'ingénieur au Pôle Aménagement Durable, comme suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'ingénieur aménagement. En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les candidats devront posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera celui des grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 23 juin 2014 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission – Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement – Pôle Aménagement et Développement Territorial. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>
Du 26 novembre 2007	<p>Portant création d'un emploi de Cadre A de la filière administrative ou sportive à la Direction des Sports, Pôle de l'Education, de la Culture et du Sport.</p>	<p>La délibération du 26 novembre 2007 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers des activités physiques et sportives territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission sport – Service des Partenariats Territoriaux - Direction des Sports – Pôle Réussites Citoyennes. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de</p>

		rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers des activités physiques et sportives territoriaux.
--	--	--

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques  
Direction des Ressources Humaines  
Bureau Pilotage des effectifs, GPEC, SIRH, annuaire

RAPPORT N°8

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

#### COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ DES EMPLOIS AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

Afin de répondre strictement au cadre juridique précité, il s'avère nécessaire de compléter les délibérations initiales portant création des emplois énumérés ci-dessous par les dispositions suivantes :

**La délibération du 24 juin 2013 complétant la délibération du 6 février 2006** portant création d'un emploi de Cadre A administratif à la Direction des Politiques Territoriales, Pôle de la Stratégie Départementale, est abrogée. La délibération initiale est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de service Conseil juridique et Appui dans les procédures contractuelles – Direction des Affaires Juridiques – Pôle Ressources Humaines et Juridiques.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés

territoriaux.

**La délibération du 29 juin 2009** portant création de quatorze emplois de technicien supérieur dans le cadre de la promotion interne est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Technicien poste de travail – Bureau Ingénierie et Poste de Travail – Service d'Assistance de Proximité et Numérique Educatif - Direction des Services Numériques – Pôle Développement des Ressources.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

**La délibération du 24 novembre 2003** portant création d'un emploi d'attaché à la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité et du Développement Social, Direction de l'Aide Sociale et des Equipements Médico-Sociaux, Service des Equipements pour Personnes Agées Zone Ouest, est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Bureau – Bureau des Financements des Etablissements Sociaux et Médico Sociaux Personnes Agées / Personnes Handicapées – Service de la Qualité et des Financements - Direction de l'Autonomie et de la Santé - Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

**La délibération du 25 juin 2007** portant création d'un emploi de rédacteur au Pôle de la Solidarité, Direction de l'Enfance et de la Famille, Service Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Conseiller Spécialisé en Insertion pour l'Emploi – Mission Insertion par l'Emploi et Partenariats Stratégiques – Service Insertion et Emploi - Direction des Politiques d'Inclusion Durable – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

**La délibération du 21 mai 2012 complétant la délibération du 27 janvier 1981** portant création de quatre emplois de médecins de Protection Maternelle et Infantile au Service de Protection Maternelle et Infantile est abrogée. La délibération initiale est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Médecin Consultant – Service Territorial de Protection Maternelle et Infantile - Maison du Département Solidarité d'Hénin Carvin – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

**La délibération du 20 septembre 2010 complétant la délibération du 15 février 1993** portant création de cinq emplois de médecins de Protection Maternelle et Infantile à la Direction de la Protection Maternelle et Infantile est abrogée. La délibération initiale est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Service Territorial de Protection Maternelle et Infantile - Maison du Département Solidarité de l'Audomarois – Pôle Solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

**La délibération du 23 juin 2014** portant création d'un emploi d'attaché à la Mission Partenariats Economiques Institutionnels, Direction des Partenariats Stratégiques, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de Cellule d'Appui Technique – Service des Espaces Naturels et de la Randonnée – Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement – Pôle Aménagement et Développement Territorial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

**La délibération du 23 juin 2014** portant création de huit emplois d'ingénieur au Pôle Aménagement Durable est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission – Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement – Pôle Aménagement et Développement Territorial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs

territoriaux.

**La délibération du 26 novembre 2007** portant création d'un emploi de Cadre A de la filière administrative ou sportive à la Direction des Sports, Pôle de l'Education, de la Culture et du Sport est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers des activités physiques et sportives territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission sport – Service des Partenariats Territoriaux - Direction des Sports – Pôle Réussites Citoyennes.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers des activités physiques et sportives territoriaux.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau en annexe.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULO-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Isabelle LEVENT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, M. Bernard CAILLIAU, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET, M. Frédéric WALLET.

**PROPOSITIONS DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET DE CRÉATIONS DE VACATIONS**

(N°2020-306)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** la Loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en date du 26/01/1984 et notamment ses articles 34 à 47 ;

**Vu** le Décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 138 de la loi du 28 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale en date du 15/02/1988 ;

**Vu** le Décret n°85-643 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°81-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale en date du 26/06/1985 et notamment ses articles 38 à 48 ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil Départemental et notamment son article 13 ;  
**Vu** l'amendement déposé en séance par Monsieur Daniel MACIEJASZ, Vice-Président en charge des Finances et du Personnel départemental, ci-annexé ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public départemental » rendu lors de sa réunion du 07/09/2020 ;

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

D'adopter l'amendement déposé en séance par Monsieur Daniel MACIEJASZ, tendant à créer deux emplois auprès du Groupe Union Centriste et Indépendants, dans le respect de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée, conformément au document joint à la présente délibération.

Dans les conditions ci-dessous :

Pour : 63 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)  
Contre : 0 voix  
Abstention : 14 voix (Groupe Union Action 62)  
Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)

**(Adopté)**

### **Article 2 :**

D'approuver les propositions de transformations d'emplois et de créations de vacations reprises à l'article 3 ainsi que les créations d'emplois reprises à l'article 4 de la présente délibération.

### **Article 3 :**

Les transformations d'emplois et de créations de vacations visées à l'article 2 sont les suivantes :

## **I) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

### **A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES**

#### **POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES**

#### **DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES**

#### **Service d'Assistance de Proximité et Numérique Educatif**



Bureau Support aux Services Numériques et Assistance aux Elus

- 1 adjoint administratif en 1 technicien

## **POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES**

### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT

#### **Service Santé au Travail**

- 2 experts coaching en 2 médecins

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Médecin de Prévention.

En cas de recrutement d'agents contractuels pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les candidats devront être titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

#### **Mission Médico Psycho-Sociale**

- 1 psychologue en 1 infirmier en soins généraux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'infirmier de prévention.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier ou équivalent et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux territoriaux.

## **POLE SOLIDARITES**

### **DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE**

#### **Service de Coordination et d'Appui Autonomie**

- 1 rédacteur en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de

rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## **DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE**

### Service Insertion et Emploi

Mission Remobilisation vers l'Emploi et Gestion des dispositifs

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU CALAISIS**

### Maison de l'Autonomie

Mission Evaluation

- 1 cadre B de la filière administrative ou sociale ou médico-sociale en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs ou cadres de santé paramédicaux ou infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs cadres de santé paramédicaux ou infirmiers en soins généraux territoriaux.

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU MONTREUILLOIS**

### Service Local Allocation Insertion

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

## **POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LENS-HENIN**

#### Unité Etudes et Ressources

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

## **II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GENERANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE**

### **A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES**

#### **CABINET**

##### **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

###### Service Création et Réalisation

- 1 attaché en 1 technicien

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Développeur web / intégrateur. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

###### Service Conception Rédaction

- 1 cadre A en 1 rédacteur

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Producteur de contenus média. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

#### **POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES**

##### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

###### **DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITE**

###### Service Ressources Humaines du Pôle Aménagement et Développement

###### Territorial

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

###### **DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT**

###### Service Relations Sociales et Conseil Juridique

###### **Bureau Expertise Statutaire**

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

##### **DIRECTION DE L'ASSEMBLEE ET DES ELUS**

- 1 attaché en 1 rédacteur

## **POLE SOLIDARITES**

### **DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE**

#### **Service Insertion et Emploi**

Mission Insertion par l'Emploi et Partenariats Stratégiques

- 1 cadre de santé paramédical en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- 1 cadre A en 1 attaché

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU CALAISIS**

#### **Service Local Allocation Insertion**

- 1 cadre A en 1 rédacteur

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Conseiller spécialisé en insertion par l'emploi.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE LENS-LIEVIN**

#### **Site de Liévin**

Service Local de PMI

- 1 médecin en 1 cadre de santé paramédical

## **POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER**

#### **Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier**

Bureau des Activités en Régie

Unité Travaux Groupe Nord

- 1 technicien en 1 agent de maîtrise

## **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU BOULONNAIS**

Unité Etudes et Ressources

- 1 technicien en 1 adjoint technique

### **III) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

**Recours à des vacances**

**POLE REUSSITES CITOYENNES**

**DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE**

- 3 vacataires maximum par mois pour la période du 18 septembre 2020 au 31 décembre 2020

En raison du confinement, l'exposition « Apporter sa pierre à l'édifice, archéologie de l'abbaye de Mont-Saint-Eloi » qui devait prendre fin en juin 2020 a été reportée sur la période du 18 septembre au 31 décembre 2020. Pour sa tenue, il est nécessaire de recourir à des personnels vacataires pour les missions suivantes : accueil des visiteurs, diffusion de documents de communication, mise en œuvre d'animations, d'activités de médiation et de visites guidées. Ces agents vacataires interviendront pendant les périodes d'ouverture ainsi que pendant les week-end de fortes affluences (journées européennes du patrimoine, journées nationales de l'archéologie, week-ends festifs...).

Il est proposé de délibérer sur la possibilité d'avoir recours à un maximum de 3 vacataires par mois pour un nombre maximal de 150 heures pour des fonctions de médiateur culturel ou d'agent d'accueil au sein de la future exposition.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 15,26 € bruts de l'heure pour les fonctions de médiateur culturel et de 12,73 € bruts de l'heure pour les fonctions d'agent d'accueil.

**Article 4 :**

De créer deux emplois, 1 attaché à temps complet et 1 rédacteur à temps non complet, auprès du Groupe Union Centriste et Indépendants.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 63 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 14 voix (Groupe Union Action 62) Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

**Proposition d'amendement tendant à modifier le rapport n°9 intitulé « Propositions de transformations d'emplois et de créations de vacations»**

Le rapport n°9 inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil départemental du 28 septembre 2020 porte sur les propositions de transformations d'emplois et de créations de vacations.

En application de l'article 13 du règlement intérieur du Conseil départemental, les amendements doivent porter sur des questions inscrites à l'ordre du jour. Ils doivent également être déposés par écrit et signés par les conseillers départementaux qui les présentent. Enfin, la rédaction doit se suffire à elle-même.

**Création d'emplois**


Le nouveau groupe politique Union Centriste et Indépendants a sollicité la création de deux emplois :

- 1 attaché à temps complet,
- 1 rédacteur à temps non complet.

Cette demande se fait en application de l'article L3121-24 du CGCT et en conformité avec l'article 42 du Règlement Intérieur du Conseil Départemental, qui dispose que chaque groupe d'élus peut disposer de collaborateurs « dont la mission exclusive est de contribuer au bon fonctionnement des groupes d'élus ».

Ainsi la création des emplois susvisés se fera dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée au groupe Union Centriste et Indépendants, il est ainsi proposé, s'agissant du rapport n°9, d'ajouter à la délibération relative aux propositions de transformations d'emplois et de créations de vacations, la création de ces emplois auprès du groupe politique Union Centriste et Indépendants.

Le titre du rapport n° 9 est modifié de la manière suivante « Propositions de transformations d'emplois et de créations d'emplois et de vacations».

  
Daniel NACIEJKO

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques  
Direction des Ressources Humaines  
Bureau Pilotage des effectifs, GPEC, SIRH, annuaire

RAPPORT N°9

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

#### PROPOSITIONS DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET DE CRÉATIONS DE VACATIONS

Les propositions de transformations d'emplois et de créations de vacations présentées aujourd'hui répondent à la nécessaire adaptation permanente des ressources, et donc de l'organisation de travail des services, pour une meilleure réponse aux usagers, et à l'optimisation de la gestion des emplois et des postes.

Ainsi, je vous propose :

#### I) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE

##### A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

#### POLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES

##### DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES

Service d'Assistance de Proximité et Numérique Educatif

Bureau Support aux Services Numériques et Assistance aux Elus

- 1 adjoint administratif en 1 technicien

#### POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES

##### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



## DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT

### Service Santé au Travail

- 2 experts coaching en 2 médecins

Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Médecin de Prévention.

En cas de recrutement d'agents contractuels pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les candidats devront être titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

### Mission Médico Psycho-Sociale

- 1 psychologue en 1 infirmier en soins généraux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'infirmier de prévention.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier ou équivalent et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux territoriaux.

## **POLE SOLIDARITES**

### **DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE**

#### Service de Coordination et d'Appui Autonomie

- 1 rédacteur en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

### **DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE**

#### Service Insertion et Emploi

Mission Remobilisation vers l'Emploi et Gestion des dispositifs

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU CALAISIS**

### Maison de l'Autonomie

#### Mission Evaluation

- 1 cadre B de la filière administrative ou sociale ou médico-sociale en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs ou cadres de santé paramédicaux ou infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chef de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs cadres de santé paramédicaux ou infirmiers en soins généraux territoriaux.

## **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU MONTREUILLOIS**

### Service Local Allocation Insertion

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

## **POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LENS-HENIN**

#### Unité Etudes et Ressources

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

## **II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GENERANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE**

### **A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES**

#### **CABINET**

#### **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

#### Service Création et Réalisation

- 1 attaché en 1 technicien

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Développeur web / intégateur. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions

statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

#### Service Conception Rédaction

- 1 cadre A en 1 rédacteur

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Producteur de contenus média. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

### **POLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES**

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

##### DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITE

#### Service Ressources Humaines du Pôle Aménagement et Développement

#### Territorial

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

##### DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT

#### Service Relations Sociales et Conseil Juridique

##### Bureau Expertise Statutaire

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

#### **DIRECTION DE L'ASSEMBLEE ET DES ELUS**

- 1 attaché en 1 rédacteur

### **POLE SOLIDARITES**

#### **DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE**

#### Service Insertion et Emploi

##### Mission Insertion par l'Emploi et Partenariats Stratégiques

- 1 cadre de santé paramédical en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération

attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- 1 cadre A en 1 attaché

### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DU CALAISIS**

#### Service Local Allocation Insertion

- 1 cadre A en 1 rédacteur

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Conseiller spécialisé en insertion par l'emploi.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

### **MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE LENS-LIEVIN**

#### Site de Liévin

Service Local de PMI

- 1 médecin en 1 cadre de santé paramédical

### **POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

#### **DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER**

##### Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier

Bureau des Activités en Régie  
Unité Travaux Groupe Nord

- 1 technicien en 1 agent de maîtrise

### **MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU BOULONNAIS**

#### Unité Etudes et Ressources

- 1 technicien en 1 adjoint technique

### **III) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIERE**

#### **Recours à des vacances**

### **POLE REUSSITES CITOYENNES**

#### **DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE**

- 3 vacataires maximum par mois pour la période du 18 septembre 2020 au

31 décembre 2020

En raison du confinement, l'exposition « Apporter sa pierre à l'édifice, archéologie de l'abbaye de Mont-Saint-Eloi » qui devait prendre fin en juin 2020 a été reportée sur la période du 18 septembre au 31 décembre 2020. Pour sa tenue, il est nécessaire de recourir à des personnels vacataires pour les missions suivantes : accueil des visiteurs, diffusion de documents de communication, mise en œuvre d'animations, d'activités de médiation et de visites guidées. Ces agents vacataires interviendront pendant les périodes d'ouverture ainsi que pendant les week-end de fortes affluences (journées européennes du patrimoine, journées nationales de l'archéologie, week-ends festifs...).

Il est proposé de délibérer sur la possibilité d'avoir recours à un maximum de 3 vacataires par mois pour un nombre maximal de 150 heures pour des fonctions de médiateur culturel ou d'agent d'accueil au sein de la future exposition.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 15,26 € bruts de l'heure pour les fonctions de médiateur culturel et de 12,73 € bruts de l'heure pour les fonctions d'agent d'accueil.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, valider les propositions de transformations d'emplois et de créations de vacations susmentionnées.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Isabelle LEVENT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, M. Bernard CAILLIAU, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET, M. Frédéric WALLET.

**RECONSTITUTION DE CARRIÈRE - PUÉRICULTRICES DÉTACHÉES DE LA  
FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE - RELÈVEMENT DE LA PRESCRIPTION  
QUADRIENNALE**

(N°2020-307)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** la Loi n°68-1250 du 31/12/1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et notamment son article 6 ;

**Vu** la Loi n° 2010-751 du 05/07/2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public départemental » rendu lors de sa réunion du 07/09/2020 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à lever les prescriptions quadriennales pour 24 puéricultrices, conformément au détail figurant au tableau annexé et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

Nom	Prénom	Matricule	Grade	Affectation	Sommes prescrites antérieures au 1er janvier 2015 (traitement indiciaire brut)
ARZUL	Sylvie	12397	puéricultrice hors classe	SLPMI Avion	3 427,19 €
BULTEL	Bertille	11044	puéricultrice hors classe	SLPMI St Omer	640,32 €
CAILLIERET	Ange-Marie	10005	puéricultrice hors classe	SLPMI Liévin	92,61 €
COLIN	Delphine	11713	puéricultrice hors classe	SLPMI Lens 2	84,67 €
SZEWCZYK (CONDRACQ)	Marie	11283	puéricultrice hors classe	SLPMI Lens 1	407,46 €
COQUEL	Hélène	5975	puéricultrice hors classe	SLPMI Noeux-les-Mines	518,59 €
CRAMMER	Céline	11464	puéricultrice hors classe	SLPMI Arras Nord	746,14 €
DAQUET	Laurence	11584	puéricultrice hors classe	SLPMI Arras Nord	481,55 €
DOISY	Laurence	10747	puéricultrice hors classe	SLPMI Bapaume	444,51 €
DUBOIS	Anne	9835	puéricultrice hors classe	SLPMI St Martin	222,25 €
GOULOIS	Caroline	11002	puéricultrice hors classe	SLPMI Bully-les-Mines	1 065,43 €
GOURLAIN	Clémentine	11192	puéricultrice hors classe	SLPMI Boulogne-sur-Mer	855,06 €
HALLEZ	Déborah	10383	puéricultrice hors classe	SLPMI Avion	349,26 €
HOLLAIN	Delphine	6455	puéricultrice hors classe	SLPMI Lens 2	230,19 €
LECOCQ	Florence	10715	puéricultrice hors classe	SLPMI Bapaume	518,59 €
LEFEBVRE	Corinne	10153	puéricultrice hors classe	SLPMI Lens 2	101,87 €
MAQUINGHEN	Marie	11508	puéricultrice hors classe	SLPMI Calais 2	739,52 €
NGUYEN	Angélique	11348	puéricultrice hors classe	SLPMI Etaples	385,20 €
PLAYE	Julie	10401	puéricultrice hors classe	SLPMI Calais 2	444,51 €
POIX	Magalie	10599	puéricultrice hors classe	SLPMI Bapaume	518,59 €
SAUVAGE	Anne	6436	puéricultrice hors classe	SLPMI Calais 1	381,01 €
WAGON	Annick	10136	puéricultrice hors classe	SLPMI Arques	92,60 €
YAHIAOUI	Virginie	11080	puéricultrice hors classe	SLPMI Arras Sud	518,59 €
VERSAEVEL	Anne	10358	puéricultrice hors classe	radiée des cadres en 2016	778,42 €
				<b>Total</b>	<b>14 044,13 €</b>



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources Humaines et Juridiques  
Direction des Ressources Humaines  
Direction Adjointe Gestion de Proximité

**RAPPORT N°10**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020**

#### **RECONSTITUTION DE CARRIÈRE - PUÉRICULTRICES DÉTACHÉES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE - RELÈVEMENT DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE**

Le département du Pas-de-Calais emploie environ 130 puéricultrices, dont une trentaine en position de détachement de la Fonction Publique Hospitalière. La position administrative du détachement implique la gestion d'une double carrière, Fonction Publique Territoriale (FPT) et Fonction Publique Hospitalière (FPH), une comparaison de ces situations administratives à échéance régulière et un éventuel ajustement de l'une par rapport à l'autre au profit de la plus favorable pour l'agent, notamment lors de chaque renouvellement de détachement.

La loi n°2010-751 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique comportait des dispositions relatives à la revalorisation des carrières des personnels médicaux et paramédicaux pour les trois versants de la fonction publique. A la suite de la publication de cette loi, la FPH a publié en septembre 2010 les décrets reclassant plusieurs corps de la filière médico-sociale, notamment celui des puéricultrices. Aussi, les puéricultrices concernées par ce décret devaient se prononcer, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012, sur un choix de carrière liée à la nature de leur métier (catégorie active ou sédentaire) qui déterminait leur classement dans les nouveaux grades. A la date du 1<sup>er</sup> juillet 2012, la Fonction Publique Territoriale n'avait toujours pas publié les nouveaux statuts particuliers du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. De ce fait, les collectivités territoriales employant des puéricultrices issues de la FPH n'étaient toujours pas en mesure de procéder au reclassement définitif de ces agents.

Les décrets de transposition pour la FPT ont été publiés en août 2014, avec une date d'effet fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2014. En novembre 2014, le Département du Pas-de-Calais a procédé au reclassement de l'ensemble de ses puéricultrices, dans leur nouveau cadre d'emplois, selon des règles identiques qu'elles soient agents de la FPT ou détachées de la FPH. Or il s'est avéré que les puéricultrices en position de détachement auraient dû être reclassées dans des conditions plus favorables correspondant à leur choix de carrière dans la FPH.

Le Département du Pas-de-Calais a alors pris la décision de régulariser ces situations en reconstituant la carrière des intéressées depuis la promulgation de la loi. Ces régularisations, qui concernent 27 puéricultrices, ont été réalisées entre mars et décembre 2019.

Si la reconstitution de la carrière des intéressées a pu être réalisée en intégralité, en revanche les rappels de rémunération n'ont pu être versés qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, en application de la règle de la déchéance quadriennale fixée par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics.

Dans un souci de bonne gestion et afin de rétablir les intéressées dans leur droit, il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à lever les prescriptions quadriennales pour 24 puéricultrices (voir détail dans le tableau joint en annexe).

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, M. Pierre GEORGET, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET, M. Frédéric WALLET.

**RÉFORME DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES COLLÈGES PUBLICS**

(N°2020-308)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.213-2 et R.421-58 ;

**Vu** la délibération n°2018-389 du Conseil départemental en date du 24/09/2018 « Dotation de fonctionnement et d'équipement des collèges - Exercice 2019 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 08/09/2020 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'abroger la délibération antérieure du Conseil départemental n°2018-389 en date du 24/09/2018 « Dotation de fonctionnement et d'équipement des collèges - Exercice 2019 », relative à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et aux dotations complémentaires, excepté l'article 3 concernant les prestations accessoires.

**Article 2 :**

D'approuver la nouvelle architecture de la D.G.F., ainsi que les nouvelles modalités de calcul énoncées au rapport joint à la présente délibération.

**Article 3 :**

D'approuver le principe d'indexation reposant sur l'évolution de l'inflation annuelle pour les dotations administration générale et entretien maintenance.

**Article 4 :**

D'adopter les modalités d'ajustements opérés après calcul de la D.G.F. : de fixer le taux de la contribution aux charges fonctionnelles à 16,8 % sur la totalité des recettes du service de restauration et d'hébergement constatées au dernier compte financier adopté.

**Article 5 :**

D'arrêter le nouveau mécanisme de péréquation et de solidarité constitué, d'une part, d'un prélèvement sur le stock de fonds de roulement obtenu après réfaction de 60 ou 75 jours pour les cuisines centrales des dépenses des comptes 60 à 65 de l'ensemble des services, correspondant à l'application d'un taux de 25 % sur la base ainsi arrêtée et, d'autre part, d'un prélèvement sur le flux de 50 % des résultats du service de restauration et d'hébergement.

**Article 6 :**

D'adopter le principe de la couverture intégrale des dépenses ordinaires du service administration et logistique des collèges ; d'approuver la création d'une dotation d'équilibre, ainsi que le principe d'indexation de la base sur l'évolution des prix à la consommation.

**Article 7 :**

D'adopter la création d'une dotation éducative volontariste fixée à 33,00 € par élève et le principe de son indexation sur la variation de l'inflation annuelle.

**Article 8 :**

D'adopter la nouvelle catégorisation des dotations complémentaires : une catégorie dotation équipement destinée aux financements des matériels et mobiliers et une catégorie dotations de fonctionnement attribuées dans les hypothèses suivantes : pour les matériels adaptés des agents des collèges, les dépenses liées à l'exploitation de la restauration, les dépenses consécutives aux dégradations affectant le bâtiment et non couvertes par la police d'assurance, les dépenses complémentaires de viabilisation.

**Article 9 :**

D'adopter les modifications apportées au règlement départemental de la restauration : de fixer le coût à l'assiette à 2,20 €, le taux de charges communes unifié à 26,6 % sur la totalité des recettes du service de restauration ; d'adopter le principe de pénalité sur les résultats du service considérés comme non conformes après instauration d'un dialogue de gestion.

**Article 10 :**

D'approuver la constitution d'un fonds de péréquation, alimenté par le prélèvement sur les résultats du service de restauration destiné au remplacement des matériels vétustes de la restauration et des équipements à destination des personnels des collèges (A.T.T.E.E.).

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction de l'Education et des Collèges  
Service Administratif et Financier

**RAPPORT N°11**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons des territoires

EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

### CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

### RÉFORME DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

En septembre 2017, la Commission permanente a adopté un plan d'optimisation budgétaire pour la période couvrant 2018 à 2020. Ce plan comprenait une disposition visant à maîtriser le volume des fonds de roulement mobilisables des collèges qui s'établissait à plus de 11,7 millions d'euros. Parallèlement, le Département était confronté à une contrainte budgétaire forte avec les accords de Cahors, limitant la variation des dépenses de fonctionnement d'un exercice à l'autre.

Le plan d'optimisation budgétaire prévoyait deux axes : d'une part, une reprise des excédents de viabilisation constatés et, d'autre part, un dispositif de péréquation reposant sur la mise en œuvre d'un indicateur financier, la marge financière nette.

Ce plan a eu pour effet de déduire un million d'euros du montant de la dotation globale de fonctionnement annuelle (D.G.F.), les collèges puisant dans leurs fonds de roulement la part de péréquation qui était destinée au financement des dépenses courantes de fonctionnement.

Le dispositif était prévu pour la durée du plan puisqu'il consistait à reprendre, chaque année, un million d'euros sur la période des trois années, sur la base du constat effectué en 2017. La situation des collèges au dernier compte financier arrêté était néanmoins prise en considération, afin de s'assurer que le collège pourrait supporter l'ajustement dans des conditions de sécurité financière satisfaisante.

Le plan arrive à son terme en 2020. Cette échéance induit un impact financier conséquent sur le budget départemental puisque le montant de la péréquation, de l'ordre d'un 1 million d'euros, qui était ajusté sur le calcul de la D.G.F., ne pourra perdurer au-delà. Toutefois, en dehors de cet élément, d'autres arguments concourent en faveur d'une refonte

des modalités de financement des collèges.

### La complexité de la composition actuelle des dotations

Il convient tout d'abord de vous préciser que le financement des collèges s'articule autour d'un double dispositif : une D.G.F. notifiée aux collèges avant la date du 1<sup>er</sup> novembre de l'exercice N afin que les établissements puissent préparer leur budget N + 1 et un ensemble de dotations complémentaires destinées à la couverture de dépenses non intégrées dans la dotation initiale. Ces dotations complémentaires sont instruites au vu des sollicitations des collèges en prenant en compte, notamment, la marge financière et la part d'autofinancement exigée du collègue.

La D.G.F. comporte, dans ses modalités de calcul, 10 composantes. Certaines composantes sont calculées en fonction des effectifs du collègue, d'autres s'appuient sur un forfait horaire ou un barème, d'autres enfin, comme l'énergie et l'eau, reposent sur un système modélisé.

Ce cadre présente une réelle complexité. En réponse aux besoins exprimés des collèges, des éléments ont été progressivement pris en compte dans le calcul de la D.G.F. Ces montants ne correspondent toutefois pas précisément à la réalité des charges supportées. On aboutit ainsi à un système paradoxal où la multiplicité des composantes ne parvient pas toujours à couvrir la totalité des dépenses ordinaires.

D'autre part, la D.G.F. est destinée à la couverture des dépenses de fonctionnement (service administration et logistique). Elle n'a pas vocation à financer d'autres types de dépenses. Or, actuellement, par exemple, la D.G.F. intègre une composante " dotation socio-culturelle " ayant vocation à financer les activités pédagogiques des collèges (actions volontaristes du Département).

Il en résulte une certaine confusion et des pratiques multiples au sein des collèges : si une partie majoritaire de la dotation est affectée au service administration et logistique, une partie résiduelle, non négligeable (environ 40 %), finance les dépenses du service activités pédagogiques.

En outre, la multiplicité de ces dotations ne facilite pas la lisibilité de ce système. On note, par exemple, :

- Quatre dotations calculées sur la base des effectifs du collègue. Ces dotations reposant sur le même indicateur, il était possible de les fusionner afin d'obtenir un seul coût à l'élève.
- La dotation éducation physique et sportive repose sur un forfait horaire et le nombre de professeurs d'éducation physique communiqué par les services académiques; ce qui conduit à une dotation horaire extrêmement faible et peu significative. De surcroît, cette dotation est calculée sur une base se référant aux informations communiquées en N-1, induisant ainsi des décalages importants avec la réalité du fonctionnement des collèges.

La mise en œuvre du plan d'optimisation budgétaire en 2018 est venu s'ajouter à cette complexité. Au calcul de la dotation, intégrant les 10 composantes, sont ensuite appliqués des mécanismes d'ajustements :

- Un premier ajustement est opéré sur le calcul de la dotation administration générale par déduction de 50 % des redevances d'occupation des logements de fonction.
- Un deuxième ajustement négatif est également prélevé après calcul de la dotation de viabilisation et la reprise des excédents constatés l'année

- précédente dans les comptes financiers.
- Plus récemment, un troisième ajustement est venu s'ajouter par la déduction de la contribution aux charges fonctionnelles (ancien COFARPI) du calcul de la D.G.F. La réforme a consisté à transformer une recette, la participation des familles aux services de restauration versée au Département, en une recette interne (versement entre les services de restauration et le service administration générale).
  - Enfin, un quatrième ajustement est opéré, cette fois positif, via une dotation de solidarité pour les collèges dont la marge financière était inférieure à 18 000,00 €.

Il convient, enfin, de vous préciser que le financement des collèges ne se limite pas au versement de la D.G.F. notifiée. En cours d'exercice, le Département est amené à verser aux collèges d'autres dotations spécifiques ou complémentaires. Actuellement, les dotations complémentaires sont au nombre de 18. Leur création était liée à chaque besoin nouveau constaté par un collège, ce qui a entraîné, au vu de la grande diversité de ces dotations, peu à peu, une dispersion ne permettant pas une connaissance très précise par les collèges de leur décomposition.

Ces différents ajustements contribuent indéniablement à renforcer la complexité et le défaut de lisibilité du dispositif. Malgré l'attention portée à la communication du Département, très peu de collèges peuvent retracer et recalculer par eux-mêmes le montant de leur dotation. Ce système constitue aujourd'hui une source d'ambiguïté, pouvant générer des contestations.

### **Le second volet du plan d'optimisation : l'indicateur de marge financière nette**

Le plan d'optimisation prévoyait pour chaque collège un indicateur de marge financière nette.

Cette marge était déterminée après déduction du fonds de roulement mobilisable des collèges d'un ratio prudentiel permettant la couverture des risques principaux et des excédents de viabilisation constatés. Le ratio prudentiel avait vocation à couvrir les principales dépenses du collège pouvant survenir et le Département avait adopté une méthode de calcul différente de celle habituellement adoptée par les agences comptables. Ce ratio équivalait à laisser une marge de sécurité supérieure, mais venait aussi accroître les difficultés de lisibilité du dispositif. La soustraction du ratio prudentiel du fonds de roulement mobilisable conduisait à la marge financière brute, de laquelle étaient déduits les excédents de viabilisation constatés sur les exercices précédents.

La marge financière nette a un impact sur trois outils :

- Une dotation de péréquation, alimentée par les collèges dont la marge financière était supérieure à 18 000,00 €.
- Une dotation d'autofinancement d'un certain nombre de dotations complémentaires, calculée sur la moyenne des dotations versées les trois années précédentes.
- Une dotation projet, directement puisée sur les fonds des collèges et destinée à financer des projets définis librement par l'équipe dirigeante et éducative.

### **Le constat**

Le plan d'optimisation 2018-2020 arrivant à son terme, un premier constat peut être observé.



Globalement, les objectifs du plan ont pu être tenus et, conformément aux prévisions initiales, les fonds de roulement ont été ramenés à environ de 6,5 millions d'euros, indépendamment de la reconstitution desdits fonds par les résultats positifs du service de restauration.

Toutefois, au-delà de la complexité du système, il s'avère que la logique du plan n'a pas été véritablement appréhendée par les collègues.

Si les prélèvements sur les fonds de roulement des collègues ont pu être opérés par ajustement dans le calcul de la D.G.F., la mobilisation de la part restant disponible pour les collègues n'a pas été à la hauteur des ambitions du plan. Pour les collègues, le double objectif du Département (demander aux collègues de mobiliser et d'investir alors que parallèlement leurs réserves financières se voyaient ajustées) apparaissait contradictoire, les prélèvements effectués venant gager leurs possibilités d'investissement.

### **Les objectifs de la réforme**

Au vu des éléments susvisés et du constat qui s'en dégage, il vous est proposé de réformer le financement des collègues, au moment de l'échéance du plan d'optimisation budgétaire 2018-2020, en recherchant, au-delà d'une volonté de maîtrise budgétaire, une réelle simplification d'un dispositif de financement qui soit compréhensible par l'ensemble des acteurs. Moins de complexité, davantage de lisibilité sont les principes qui président à la mise en œuvre de ce projet de réforme.

En tout premier lieu, un objectif de simplification des éléments entrant dans le calcul de la D.G.F., sa structure et les éléments physiques et objectifs sur lesquels la dotation est établie.

- Un objectif de pérennisation des mécanismes de péréquation et de solidarité.
- Un principe de globalisation visant à la couverture de l'intégralité des dépenses du service administration générale des collègues.
- Un principe de restructuration des dotations complémentaires visant à une réduction significative du nombre de dotations.
- Enfin un principe d'indexation de la D.G.F. reposant sur l'évolution des prix à la consommation.

Dans ce contexte et en fonction des principes énoncés, la réforme du financement des collègues s'appuierait sur une D.G.F. simplifiée, des dotations complémentaires restructurées, un mécanisme de péréquation et de solidarité pérennisé.

La réforme des modalités de financement des collègues tend également à satisfaire plusieurs objectifs : à côté de la D.G.F. notifiée, est proposée la création d'une dotation éducative (action volontariste) également notifiée avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'exercice. La réforme envisage également d'abonder le coût à l'assiette des services de restauration en le portant à 2,20 €, tout en maintenant la tarification actuelle à 3,06 € pour les élèves au forfait. L'augmentation de la part de la tarification consacrée aux denrées impliquerait une révision des différents taux applicables en instituant un seul taux de reversement entre le service de restauration et le service administration générale de 26,6 % sur une assiette de recettes unifiée.

### **Les modalités réglementaires de la réforme du financement des collègues**

#### **1° - Le calcul de la D.G.F. : simplification et globalisation**

La D.G.F. calculée enferme trois composantes: la composante viabilisation, la

composante entretien-maintenance et enfin la composante administration générale.

La composante viabilisation n'est pas modifiée dans sa structure; elle enferme toujours la dotation eau froide et la dotation énergie. Ces dotations sont calculées comme précédemment en retenant la moyenne des consommations des trois derniers exercices, à laquelle est appliquée le coût du m<sup>3</sup> d'eau tel qu'il résulte des contrats des différents établissements et les coûts de la molécule de gaz et du kilowattheure pour l'électricité, déterminés selon les conditions économiques des marchés de gaz et d'électricité. L'élément physique et objectif de calcul est représenté par le m<sup>3</sup> d'eau ou le m<sup>3</sup> de gaz ou le kilowattheure.

La composante entretien-maintenance est constituée par le regroupement d'anciennes dotations: la dotation T.I.C.E., la dotation entretien, la dotation ascenseur qui avait déjà été intégrée dans le calcul de la D.G.F., et de deux dotations complémentaires désormais intégrées dans l'enveloppe globale de la D.G.F., la dotation vérification technique et la dotation redevance déchets. La dotation ainsi obtenue est calculée sur la superficie totale du collège. À titre d'illustration, la valeur moyenne du mètre carré s'élève à 2,14 €. Cependant, en raison des composantes de cette dotation, le ratio de surface est spécifique pour chaque collège. La dotation entretien maintenance s'obtient en multipliant la surface du collège par le ratio de l'établissement. La valeur du point est chaque année actualisée en fonction de l'indice I.N.S.E.E. de l'inflation.

La troisième composante, la dotation administration générale, est constituée de l'ancienne dotation administration générale, de la dotation S.E.G.P.A., de la dotation éducation physique et sportive. Ces trois dotations étaient calculées sur la base des effectifs des collèges. Le mode de calcul est inchangé, la base est constituée par les effectifs propres de chaque établissement.

L'enveloppe globale de cette dotation se trouve légèrement abondée par la suppression de la réduction des 50 % des redevances d'occupation des logements de fonction opérée jusqu'alors, ajoutant ainsi au montant global de cette dotation une somme d'un peu plus de 100 000,00 €.

Toutefois, en raison de l'hétérogénéité des différentes composantes, le montant à l'élève varie d'un collège à l'autre. La dotation administration générale repose sur un indicateur physique, le nombre d'élèves. Dans un souci d'égalité de traitement, la dotation administration est calculée en fonction de l'effectif de chaque collège multiplié par le montant moyen obtenu sur la totalité de l'enveloppe. Le montant moyen par élève, sur la base des effectifs de la rentrée 2019 / 2020, s'établit à 17,84 €. La valeur du point sera également actualisée chaque année en fonction de l'indice INSEE de l'inflation.

La dotation forfait externat (30 000,00 €) qui entrait auparavant dans la base de calcul de la dotation administration, est désormais extraite de l'enveloppe de calcul afin d'être orientée vers un appel à projets éducatifs spécifiques pour les établissements concernés.

## **2° - Les ajustements opérés sur le montant de la D.G.F. calculée : la pérennisation des mécanismes de péréquation et de solidarité**

Après calcul de la D.G.F., certains ajustements sont appliqués.

### Contribution aux charges fonctionnelles (C.C.F.)

Le premier ajustement résulte de la C.C.F. qui continue à être prélevée sur le montant de la D.G.F. calculée.

Dans un souci de simplification, le taux de 22,5 % de C.C.F., qui reposait sur

une première base constituée des recettes des élèves au forfait et aux tickets et le taux de 12 % de contribution aux charges communes, assis sur une base de recettes plus large enfermant également les recettes en provenance des hébergés et des commensaux, sont désormais unifiés et reposent sur une assiette commune constituée de l'ensemble des recettes du service de restauration et d'hébergement.

Les collèges dotés d'un service de restauration appliqueront désormais un taux unique de 26,6 % sur l'ensemble des recettes du service de restauration, obtenu après déduction de l'objectif de coût à l'assiette de 2,20 € et maintien du taux de 1,5 % du fonds commun du service d'hébergement.

La C.C.F. est maintenue, malgré la fusion des deux taux de reversement du service restauration au service administration et logistique. Cependant, le calcul de l'ajustement opéré s'en trouve modifié puisque désormais celui-ci reposera sur la même assiette que l'application du taux unifié de charges communes. Le taux d'ajustement à appliquer pour obtenir la valeur correspondant à la C.C.F., sans que l'uniformisation des taux entraîne une augmentation du montant de l'ajustement que représente la C.C.F., est de 16,8 % sur la totalité des recettes réelles du service de restauration (en lieu et place de 22,5 % sur une assiette constituée des recettes des élèves au forfait et aux tickets).

Le taux de 16,8 % sur la totalité des recettes du service de restauration est, par conséquent, l'équivalent du montant obtenu par application d'un taux de 22,5 % sur les seules recettes en provenance des élèves au forfait et aux tickets. Le principe d'équivalence est ici appliqué puisque les conditions de l'ajustement résultant de la contribution aux charges fonctionnelles ne sont pas modifiées.

Le dernier compte financier arrêté continuerait à servir de base de calcul.

Ce mécanisme représente une véritable mesure de simplification puisque la même base est utilisée, à la fois, pour le calcul de l'ajustement opéré sur le montant de la D.G.F. et pour le calcul du reversement effectué par le collège, entre le service de restauration et le service administration générale. Le taux unique de 26,6 % de reversement du service de restauration au service administration et logistique est établi sur l'ensemble des recettes du service de restauration, reprenant à la fois les élèves au forfait, aux tickets ainsi que les commensaux et les hébergés.

Dans la pratique, le Département déduit du calcul de la D.G.F. le montant de la C.C.F. calculé en appliquant un taux de 16,80 % sur la totalité des recettes constatées au dernier compte financier arrêté du collège. Le collège, dans la préparation de son budget primitif, applique un taux de 26,6 % de reversement au service administration et logistique sur la totalité des recettes prévisionnelles du service de restauration.

#### Nouveau système de péréquation

Le deuxième ajustement résulte du nouveau système de péréquation reposant sur la conjugaison de deux prélèvements.

##### ○ **Prélèvement effectué sur le " stock " de fonds de roulement**

Dans le souci de simplification qui anime cette réforme et dans l'idée de partager une culture comptable commune, le Fonds de Roulement (F.D.R.) devient le principal indicateur de référence en lieu et place du Fonds de Roulement Mobilisable. Le F.D.R. est un indicateur défini par l'instruction comptable et apparaît immédiatement au compte financier dans la pièce 14. Cet indicateur ne soulève ainsi plus la moindre ambiguïté.

A partir du F.D.R. constaté au compte financier de l'année N-1 et après neutralisation des résultats du Service de Restauration et d'Hébergement, il est possible de

se référer au nombre de jours de F.D.R. nécessaire pour faire face aux dépenses ordinaires de fonctionnement, regroupant les comptes 60 à 65 des différents services (le nombre de jours de F.D.R. fait référence à un autre indicateur prévu par l'instruction comptable, pièce 14 du compte financier). Les agences comptables s'accordent pour reconnaître un ratio de 30 jours de F.D.R. Il est proposé d'étendre ce ratio en introduisant une marge de sécurité supplémentaire de 30 jours, c'est-à-dire que ce ratio serait porté à 60 jours et à 75 jours pour les cuisines centrales.

Au-delà de ce ratio de 60 jours ou 75 jours de F.D.R., un prélèvement de 25 % serait opéré sur cette nouvelle base. Cette mesure n'impacte que les collèges disposant d'un fonds de roulement extrêmement important.

- **Prélèvement effectué sur le " flux " reposant sur les résultats du service de restauration**

Un second prélèvement sur le " flux " est effectué sur les résultats du service de restauration avec un taux de prélèvement de 50 % sur les résultats du service de restauration tels qu'ils apparaissent dans le dernier compte financier arrêté (N -1).

Ce second prélèvement, venant également en diminution de la D.G.F. calculée, est affecté à un fonds de péréquation destiné au renouvellement des matériels de restauration vétustes ou aux équipements nécessaires aux agents travaillant dans les collèges. Ce second prélèvement ne constitue pas une économie budgétaire réelle pour le Département puisqu'il est réemployé dans l'acquisition de matériels ou de petits équipements.

### **3° - La couverture intégrale des dépenses ordinaires des services Administration et logistique sur la base des budgets primitifs 2020**

Les recettes budgétaires des collèges sont constituées d'une part, d'une recette externe, la D.G.F. notifiée et, d'autre part, des recettes internes constituées par le reversement de 26,6 % des recettes du service de restauration, calculées sur la totalité des recettes du service, et par un prélèvement sur le F.D.R. du collège correspondant au mécanisme d'ajustement.

Pour un certain nombre de collèges, les recettes budgétaires, internes et externes, s'avèrent inférieures à la totalité des dépenses du service administration et logistique. Le principe de globalisation appliqué à la D.G.F. implique que le montant de cette dotation soit ajusté en fonction des ressources internes des collèges et que la dotation versée par le Département couvre la totalité des charges de fonctionnement ordinaire du collège.

Le calcul de la D.G.F. tient compte, par conséquent, de ce mécanisme d'ajustement destiné à la couverture de la totalité des charges ordinaires des collèges. Il vise ainsi à asseoir un principe de sécurisation financière et une construction budgétaire simplifiée et consolidée, puisque la D.G.F. sera désormais intégralement affectée au service administration et logistique dans une équation stricte : D.G.F. ajustée + ressources internes = montant des dépenses du service administration et logistique (ALO).

Cette " dotation d'équilibre " constitue dès lors la 4<sup>ème</sup> composante de la nouvelle D.G.F.

### **4° - Un mécanisme d'actualisation de la base**

Le principe de sécurisation financière exprimé à travers la couverture totale des dépenses du service administration générale suppose que la base prise en considération de l'année budgétaire 2020 (base 100) puisse être actualisée. En dehors du

fait que les différentes composantes de la D.G.F. évoluent en fonction de leur propre indice d'indexation (indice d'inflation), une indexation de la base est effectuée sur l'indice annuel d'évolution des prix à la consommation.

Chaque année, sur la base des dépenses constatées aux budgets primitifs des collèges, un ratio de structure sera établi, mesurant l'écart entre la dotation de fonctionnement versée et le montant des recettes nécessaires à la couverture des dépenses du service administration générale.

Si, malgré le principe d'indexation de la base, l'écart s'avérait significatif, une révision générale serait envisagée au sein de deux composantes de la D.G.F. : la composante administration générale et la composante entretien-maintenance, afin que l'équilibre puisse être rétabli.

#### **5° - La création d'une dotation éducative volontariste**

En parallèle à la D.G.F. des collèges, il est proposé de créer une dotation éducative volontariste destinée à financer une partie des dépenses du service " activités pédagogiques " des collèges.

Cette dotation éducative volontariste recouvre les anciennes dotations natation, activités sportives payantes et, notamment, la dotation socio-culturelle. Cette dotation participe au financement des activités pédagogiques telles que les sorties éducatives, les sorties piscines ou encore les autres activités sportives payantes qui donnaient lieu auparavant à des demandes de dotations complémentaires.

La consolidation de ces différentes dotations aboutit à une valeur du point pour cette dotation éducative volontariste équivalent à 33,00 € par élève, identique pour chaque collège et quel que soit le territoire concerné. Cette valeur est ensuite multipliée par les effectifs globaux du collège, pour obtenir, pour chaque collège, le montant de la dotation éducative annuelle.

La valeur du point " dotation éducative " sera chaque année actualisée en fonction de l'indice INSEE d'inflation.

#### **6° - La restructuration des dotations complémentaires**

Les dotations complémentaires font également l'objet d'une restructuration. Les 18 dotations complémentaires existantes sont regroupées au sein de deux catégories de dotations : la dotation d'équipement et la dotation de fonctionnement.

La dotation d'équipement est réservée aux véhicules et aux matériels. Les demandes sont instruites en fonction de la capacité financière du collège, du caractère d'urgence, du degré de vétusté des matériels et de leurs amortissements. La participation départementale ne se limite plus au versement d'un forfait prédéfini. Le collège demandeur peut être amené à autofinancer une partie de son projet.

Les dotations de fonctionnement sont également rationalisées. La catégorisation s'en trouvera réduite puisque les dotations complémentaires ne seront attribuées que pour les matériels adaptés des agents des collèges, les dépenses liées à l'exploitation de la restauration, les dépenses consécutives aux dégradations et non couvertes par la police d'assurance et, enfin, les dépenses complémentaires de viabilisation (4 catégories).

Pour rappel, une partie des anciennes dotations complémentaires sera intégrée dans l'enveloppe de calcul de la D.G.F.

## 7° - Une restauration scolaire renforcée

La réforme des modalités de financement des collèges publics rend nécessaire une refonte de certaines dispositions du règlement départemental de la restauration.

### Coût de fabrication des repas (coût à l'assiette) porté à 2,20 €

Ce dispositif vise à accroître la qualité des denrées entrant dans la fabrication des repas, participe à l'objectif de la loi " Égalité alimentaire ", favorise et développe le commerce de proximité, s'inscrit dans une optique de développement durable et une dynamique économique territoriale maîtrisée.

L'objectif d'un coût minimum à l'assiette revêtira un caractère contraignant. L'appréciation des résultats du service de restauration et d'hébergement s'effectue en fonction du respect de cet objectif. Dans l'hypothèse où les résultats dudit service seraient particulièrement excédentaires du fait d'un coût à l'assiette réduit, le collège pourrait, après un dialogue de gestion visant à expliciter les écarts constatés, se voir appliquer une pénalité correspondant à 20 sur une base constituée par les résultats non conformes à l'objectif.

A titre d'illustration, si un collège accueille 200 demi-pensionnaires à raison de 4 jours par semaine, le nombre de repas annuel produits s'établit à 28 800 (36 semaines). Si l'on constate un écart entre le coût minimum à l'assiette (2,20 €) et le coût à l'assiette calculé du collège (par exemple 2,00 €), soit un écart de 0,20 € par repas, la base servant de calcul à l'application de la pénalité serait de 28 800 repas multipliés par 0,20 €, soit 5 760,00 €, sur lesquels 20 % (soit 1 152,00 €) viendraient s'ajouter au prélèvement sur le " flux " (50 % du résultat du S.R.H.).

### Uniformisation du taux de charges communes applicable à la totalité des recettes du service de restauration (26,6 %)

La contribution aux charges fonctionnelles demeure et constitue un ajustement négatif déduit du calcul de la D.G.F. Afin de ne pas modifier le montant de l'ajustement prélevé sur le calcul de la dotation de fonctionnement, un principe de neutralisation a été appliqué, ramenant le taux de 22,5 % appliqué aux recettes du service de restauration des élèves, au forfait et aux tickets, à un taux unique de 16,80 % appliqué sur une base élargie aux commensaux et aux hébergés.

## 8° - L'impact budgétaire de la réforme et la constitution d'un fonds de solidarité

L'estimation de l'application de ces nouveaux principes de financement des collèges publics conduirait à un complément de dotation de l'ordre de 500 000,00 €. Cette enveloppe complémentaire permettrait de satisfaire l'ensemble des orientations. De surcroît, cette enveloppe complémentaire serait liée à la constitution d'un fonds de péréquation alimenté par le prélèvement sur les résultats du S.R.H. En dehors de la constitution de ce fonds, la réforme de la D.G.F. s'opérerait quasiment à périmètre budgétaire constant.

En conclusion, la réforme des modalités de financement des collèges publics restructure les différentes composantes de la D.G.F., catégorise, en les réduisant, le nombre de dotations complémentaires, et unifie la base de calcul des différents taux applicables aux recettes du service de restauration et d'hébergement.

<b>Synthèse de l'architecture des modalités de financement des collèges</b>	
<b>Structure de la D.G.F.</b>	<b>Calcul et indices</b>

Une composante " Administration Générale "	Le montant moyen calculé (17,84 €) est multiplié par les effectifs globaux du collège, indexé sur l'évolution des prix à la consommation (N-1)
Une composante " Entretien /Maintenance "	Le montant au m <sup>2</sup> est calculé pour chaque collège, multiplié par la superficie totale du collège, indexé sur l'évolution des prix à la consommation
Une composante " Viabilisation "	Moyenne des consommations des 3 derniers exercices, multipliée par le coût de la molécule, le kilowattheure ou le m <sup>3</sup> d'eau
1 <sup>er</sup> ajustement : déduction de la Contribution aux Charges Fonctionnelles (C.C.F.)	Application d'un taux unique de 16,80 % sur la totalité des recettes du service de restauration constatées au dernier compte financier du collège
2 <sup>nd</sup> ajustement : mécanisme de péréquation	Prélèvement sur le stock de F.D.R. (N-2) au-delà d'un ratio en nombre de jours de F.D.R. : 60 jours ou 75 jours pour les cuisines centrales Seuil de prélèvement au-delà de ce ratio fixé avec un taux unique de de 25 % Prélèvement sur le flux 50 % des résultats du S.R.H.
Une composante " Equilibre "	Montant correspondant à la différence entre le total des recettes budgétaires du collège et le montant total des dépenses du service administration générale
Principe de révision générale de la base	Indexation sur l'inflation de la base (100) B.P. 2020 collègues
La dotation Educative Volontariste	Le montant obtenu de 33,00 € est multiplié par les effectifs globaux du collège et indexé sur l'évolution des prix à la consommation
Les dotations complémentaires	Equipements : mobiliers et matériels Fonctionnement : matériels adaptés des agents des collèges, dépenses liées à l'exploitation de la restauration, dépenses consécutives aux dégradations, dépenses de viabilisation

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, :

- D'abroger les délibérations antérieures relatives à la D.G.F. et les dotations complémentaires ;
- D'approuver la nouvelle architecture de la D.G.F., ainsi que les nouvelles modalités de calcul énoncées dans le présent rapport ;
- D'approuver le principe d'indexation reposant sur l'évolution de l'inflation annuelle pour les dotations administration générale et entretien maintenance ;
- D'adopter les modalités d'ajustements opérés après calcul de la D.G.F. : de fixer le taux de la contribution aux charges fonctionnelles à 16,8 % sur la totalité des recettes du service de restauration et d'hébergement constatées au dernier compte financier adopté ;
- D'arrêter le nouveau mécanisme de péréquation et de solidarité constitué, d'une part, d'un prélèvement sur le stock de fonds de roulement obtenu après réfaction de 60 ou 75 jours pour les cuisines centrales des dépenses des comptes 60 à 65 de l'ensemble des services, correspondant à

l'application d'un taux de 25 % sur la base ainsi arrêtée et, d'autre part, d'un prélèvement sur le flux de 50 % des résultats du service de restauration et d'hébergement ;

- D'adopter le principe de la couverture intégrale des dépenses ordinaires du service administration et logistique des collègues ; d'approuver la création d'une dotation d'équilibre, ainsi que le principe d'indexation de la base sur l'évolution des prix à la consommation ;
- D'adopter la création d'une dotation éducative volontariste fixée à 33,00 € par élève et le principe de son indexation sur la variation de l'inflation annuelle ;
- D'adopter la nouvelle catégorisation des dotations complémentaires : une catégorie dotation équipement destinée aux financements des matériels et mobiliers et une catégorie dotations de fonctionnement attribuées dans les hypothèses suivantes : pour les matériels adaptés des agents des collègues, les dépenses liées à l'exploitation de la restauration, les dépenses consécutives aux dégradations affectant le bâtiment et non couvertes par la police d'assurance, les dépenses complémentaires de viabilisation ;
- D'adopter les modifications apportées au règlement départemental de la restauration: de fixer le coût à l'assiette à 2,20 €, le taux de charges communes unifié à 26,6 % sur la totalité des recettes du service de restauration ; d'adopter le principe de pénalité sur les résultats du service considérés comme non conformes après instauration d'un dialogue de gestion ;
- Et d'approuver la constitution d'un fonds de péréquation, alimenté par le prélèvement sur les résultats du service de restauration destiné au remplacement des matériels vétustes de la restauration et des équipements à destination des personnels des collègues (A.T.T.E.E.).

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/09/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, M. Pierre GEORGET, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET, M. Frédéric WALLET.

**CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES,  
SITES ET ITINÉRAIRES INSCRITS ET CLASSÉS AU PLAN DÉPARTEMENTAL  
DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI)**

(N°2020-309)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment son article L.1111-4 ;

**Vu** le Code du Sport et notamment ses articles L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants ;

**Vu** la délibération n° 2018-253 du Conseil départemental en date du 25/06/2018 « Adoption du Schéma Départemental des Espaces Naturels » ;

**Vu** la délibération n° 2018-97 du Conseil départemental en date du 26/03/2018 « Adoption du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) » ;

**Vu** la délibération n° 2017-228 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Equipements sportifs en Pas-de-Calais : Enjeux et perspectives » ;

**Vu** la délibération n° 2017-62 du Conseil départemental en date du 27/02/2017 « Mise en œuvre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires » ;

**Vu** la délibération n° 24 du Conseil départemental en date du 26/09/2016 « Politique sportive départementale 2016-2020 – Une nouvelle ambition » ;

**Vu** la délibération n° 1 du Conseil départemental en date 25/01/2016 « Pas-de-Calais : près de chez vous, proche de tous - proximité, équité, efficacité – deux contrats pour réussir le mandat 2015-2021 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 08/09/2020 ;

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

#### **Article 1 :**

D'inscrire le nouveau dispositif d'Aide à l'Aménagement des Espaces Sites et Itinéraires au titre des équipements dits d'animation locale au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), dans la politique sportive départementale, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

#### **Article 2 :**

Le dispositif visé à l'article 1 de la présente délibération, sera déployé sous la forme d'un appel à projet « Aménager durablement les Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) du Pas-de-Calais », selon les modalités de mise en œuvre précisées ci-après :

À travers ce dispositif, le Département apportera son concours financier aux projets contribuant à assurer (pérennisation, enjeux environnementaux...) la qualité des E.S.I. et/ou contribuant à leur développement, avec une attention particulière sur les projets contribuant au développement économique et touristique des territoires.

Dans un souci de cohérence, les porteurs de projets éligibles seront les mêmes que ceux habilités à proposer l'inscription d'un E.S.I. au P.D.E.S.I.

Conformément aux objectifs du P.D.E.S.I., les projets devront répondre à l'un des enjeux suivants :

- Pérennisation et la sécurisation de l'accès au lieu de pratique.
- Accessibilité à la pratique sportive pour le plus grand nombre.
- Préservation de l'Environnement.
- Développement touristique et économique du territoire.

Afin d'être éligible à l'aide départementale, 4 critères obligatoires devront être remplis :

- E.S.I. inscrit (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories) ou classé (3<sup>ème</sup> catégorie) au P.D.E.S.I.
- Respect des normes réglementaires, environnementales et de sécurité.

- Validation du projet d'aménagement par le propriétaire.
- Existence d'un projet de développement et d'animation.

Les taux de participation du Département sont fixés de la manière suivante :

Type d'E.S.I.	Taux de participation	Plafond
E.S.I. inscrits (1 <sup>ère</sup> /2 <sup>ème</sup> catégories)*	50 %	40 000,00 € HT
E.S.I. classés (3 <sup>ème</sup> catégorie)**	70 %	
<p>* Aide limitée à 40 000,00 € HT par an et par maître d'ouvrage  ** Aide limitée à 40 000,00 € HT et à un projet par E.S.I. de 3<sup>ème</sup> catégorie. L'inscription de ce projet au P.D.E.S.I. devra être réétudiée par la C.D.E.S.I. Le taux de participation est donc plus élevé pour la 3<sup>ème</sup> catégorie, dans la mesure où l'objectif poursuivi est la montée en qualification et l'inscription au P.D.E.S.I.</p>		

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)  Contre : 0 voix  Abstention : 0 voix  Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)</p>
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction des Sports  
Bureau de la Coordination Administrative et Financière

**RAPPORT N°12**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020**

#### **CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES INSCRITS ET CLASSÉS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI)**

Au regard de la compétence que lui confie le Code du Sport, le Département est aujourd'hui identifié comme tête de réseau dans le champ des sports de nature.

Cet axe fort de la politique départementale se voit également confirmé dans les délibérations suivantes du Conseil départemental :

- la politique sportive votée le 26 septembre 2016 ;
- le rapport " Équipement sportifs en Pas-de-Calais, enjeux et perspectives " acté le 30 juin 2017 ;
- le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (S.D.A.A.S.P.), voté le 26 mars 2018 ;
- le Schéma Départemental des Espaces Naturels (S.D.E.N.) voté le 26 juin 2018.

En Pas-de-Calais, la démarche entreprise depuis 2016 a permis d'aboutir à un processus d'instruction et d'inscription des E.S.I. au Plan Départemental des Espaces, Sites et itinéraires (P.D.E.S.I.) et à un plan d'actions transversales et partenariales (développement durable, tourisme, urbanisme...).

Afin d'apporter au P.D.E.S.I. du Pas-de-Calais toutes les dimensions nécessaires en tant que plan de développement maîtrisé des sports de nature, une enveloppe financière spécifique a été créée, en section d'investissement, au sein du budget 2020.

En conséquence, il est proposé de concrétiser le dispositif d'accompagnement dédié aux E.S.I. inscrits au P.D.E.S.I. Ce dispositif sera déployé sous la forme d'un appel à projet " Aménager durablement les E.S.I. du Pas-de-Calais ", dont les modalités de mise en œuvre sont précisées ci-après.

À travers ce dispositif, le Département apportera son concours financier aux projets contribuant à assurer (pérennisation, enjeux environnementaux...) la qualité des E.S.I. et/ou contribuant à leur développement, avec une attention particulière sur les projets contribuant au développement économique et touristique des territoires.

Dans un souci de cohérence, les porteurs de projets éligibles seront les mêmes que ceux habilités à proposer l'inscription d'un E.S.I. au P.D.E.S.I.

Conformément aux objectifs du P.D.E.S.I., les projets devront répondre à l'un des enjeux suivants :

- Pérennisation et la sécurisation de l'accès au lieu de pratique.
- Accessibilité à la pratique sportive pour le plus grand nombre.
- Préservation de l'Environnement.
- Développement touristique et économique du territoire.

Afin d'être éligible à l'aide départementale, 4 critères obligatoires devront être remplis :

- E.S.I. inscrit (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories) ou classé (3<sup>ème</sup> catégorie) au P.D.E.S.I.
- Respect des normes réglementaires, environnementales et de sécurité.
- Validation du projet d'aménagement par le propriétaire.
- Existence d'un projet de développement et d'animation.

Les taux de participation du Département sont fixés de la manière suivante :

Type d'E.S.I.	Taux de participation	Plafond
E.S.I. inscrits (1 <sup>ère</sup> /2 <sup>ème</sup> catégories)*	50 %	40 000,00 € HT
E.S.I. classés (3 <sup>ème</sup> catégorie)**	70 %	
* Aide limitée à 40 000,00 € HT par an et par maître d'ouvrage		
**Aide limitée à 40 000,00 € HT et à un projet par E.S.I. de 3 <sup>ème</sup> catégorie. L'inscription de ce projet au P.D.E.S.I. devra être réétudiée par la C.D.E.S.I. Le taux de participation est donc plus élevé pour la 3 <sup>ème</sup> catégorie, dans la mesure où l'objectif poursuivi est la montée en qualification et l'inscription au P.D.E.S.I.		

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'inscrire ce nouveau dispositif au titre des équipements dits d'animation locale dans la politique sportive départementale.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/09/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRIS COURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET, Mme Patricia ROUSSEAU.

**LANCEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURE POUR L'EXPÉRIMENTATION DU SALARIAT DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES PAR LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

(N°2020-310)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, son article L.116-1 ;

**Vu** le Code de la Santé Publique et, notamment, son article L.4131-1 ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment, son article 3 ;

**Vu** la délibération n°2020-183 du Conseil départemental en date du 06/07/2020 « Agir pour la santé des habitants : expérimentation du salariat de médecins généralistes par le Département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération n°2019-206 du Conseil départemental en date du 24/06/2019 « Consultation relative à la poursuite de l'agenda social » ;

**Vu** la délibération n°2018-597 du Conseil départemental en date du 17/12/2018 « Rapport complémentaire au rapport du Conseil départemental des 18 et 19 décembre 2017 relatif à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les médecins territoriaux » ;

**Vu** la délibération n°2018-97 du Conseil départemental en date du 26/03/2018 « Adoption du Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Service au Public (SDAASP) » ;

**Vu** la délibération n°2017-624 du Conseil départemental en date du 19/12/2017 « Rapport relatif au régime indemnitaire des agents départementaux » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2020 ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité Territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2020 ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 28/09/2020 ;

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE :**

### **Article 1 :**

D'adopter l'appel à candidature pour l'expérimentation du salariat de médecins généralistes par le Département du Pas-de-Calais, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

### **Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à lancer l'appel à candidature visé à l'article 1 et à le mettre en œuvre, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.



**Article 3 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du département, à créer les 6 emplois non permanents à temps complet de médecin généraliste, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

# MISE EN ŒUVRE D'UNE EXPÉRIMENTATION DE SALARIAT DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES PAR LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

## APPEL À CANDIDATURE AUPRÈS DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS



## LE LANCEMENT D'UNE EXPERIMENTATION

Dans le département du Pas-de-Calais aujourd'hui, comme dans beaucoup d'autres, le nombre de médecins généralistes diminue alors même que les besoins continuent d'augmenter.

Cette problématique avait déjà été mise en avant lors de l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) en 2017, tout particulièrement dans le sondage qui avait été réalisé auprès des habitants du Pas-de-Calais. Ils plaçaient déjà l'accès aux soins comme l'une de leurs préoccupations majeures.

La crise sanitaire du COVID-19 n'a fait que renforcer le besoin d'adaptation des politiques publiques départementales au plus près des habitants afin d'apporter des réponses adaptées, cohérentes et tirant pleinement les enseignements de cette période.

Ainsi, le Conseil départemental du Pas-de-Calais **souhaite recruter des médecins généralistes au sein de ses services afin de les mettre à disposition de territoires actuellement déficitaires.**

Ce premier appel à candidature vise à identifier **3 territoires** prêts à s'engager dans cette expérimentation.

## PRÉAMBULE

A l'échelle nationale, la baisse du nombre de médecins généralistes libéraux est régulière depuis 2010. D'après la Direction interministérielle de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS), cette baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2025.

La DREES rapporte également, dans une étude publiée en février 2020, que la part de la population française vivant en zone sous dotée en médecins généralistes est passée de 3,8 % à 5,7 % entre 2015 et 2018 et que l'accessibilité géographique aux médecins généralistes a diminué de 3,3 % sur cette même période.

Dans ce contexte national difficile, le Pas-de-Calais est plus particulièrement touché avec **un écart de densité de médecins généralistes en 2017 de 10% en dessous de la moyenne nationale et de 7% en dessous de la moyenne régionale.**

Les statistiques du Ministère des solidarités et de la santé montrent que cette densité médicale décroît fortement dans le Pas-de-Calais : le nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants y est passé de 140,7 à 135,6 entre 2013 et 2018, soit une baisse de 47 médecins en 5 ans.

A l'échelle du département, cette dégradation de l'accès à un médecin généraliste est encore plus marquée dans certains territoires.

En effet, l'analyse de l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée indique que les habitants du Pas-de-Calais ont potentiellement accès à 4,54 consultations en moyenne par an et par habitant, mais il faut souligner **les fortes disparités territoriales qui existent dans le département avec quelques territoires ayant un accès inférieur à 2,5 consultations par an et par habitant** (en dessous de 2,5 consultations, le territoire est considéré comme sous doté).

## PRINCIPES GENERAUX

Les conditions de réussite de cette expérimentation reposent sur quelques principes essentiels à partager :

**Complémentarité** : le Département agira dans un principe de complémentarité à la fois avec les institutions directement en charge du déploiement de l'offre de soins, avec les professionnels de santé libéraux ou exerçant en centre de soins, et en tenant compte des projets de territoires existants (contrat locaux de santé, maisons de santé pluridisciplinaires...). Les médecins salariés de la collectivité auront vocation à intervenir sur des secteurs de manière subsidiaire aux initiatives existantes.

**Coopération locale** : le Département déploiera son action dans le cadre d'une coopération locale renforcée à la fois avec les collectivités locales concernées, les professionnels de santé, les établissements de soins, les habitants.

**Adaptabilité** : les modalités d'exercice des médecins salariés devront garantir la possibilité de faire évoluer les sites d'intervention pour rendre possible le déploiement de l'action dans une autre zone géographique si une installation médicale se confirme dans une commune initialement concernée par le dispositif.

**Transversalité** : la pratique des médecins salariés recrutés dans le cadre de cette expérimentation s'inscrira dans un travail en réseau au sein de la collectivité avec les médecins de Protection Maternelle et Infantile, des Centres de Planification ou d'Education Familiale, de la Direction de l'autonomie et de la santé ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires du champ de la prévention, sanitaire, et médico-social.

## PRINCIPES DE SELECTION

Les dossiers de candidatures devront respecter les principes énoncés ci-dessus et satisfaire aux critères de sélection listés ci-après.

### **I – Structures éligibles :**

Peuvent répondre à l'appel à candidature pour l'accueil d'un médecin généraliste salarié du Département les structures suivantes :

- Communes
- Etablissements publics de coopération intercommunale

### **2 – Nature de la proposition d'accueil :**

Les candidats devront, dans leur dossier, apporter des précisions concernant les locaux qui seront mis à disposition et leurs caractéristiques (description des locaux, superficie, possibilité d'une salle d'attente adjacente, qualité des conditions d'accueil, règles d'hygiène, d'accessibilité et de sécurité...). Ces éléments seront examinés en lien étroit avec les préconisations de l'Agence régionale de santé, des Caisses primaires d'assurance maladie et de l'Ordre des médecins.

Les coûts liés aux locaux, à l'équipement, l'entretien mais également à la mise en place d'un secrétariat administratif seront définis dans le cadre du partenariat avec les communes ou intercommunalités d'accueil.

Toutefois, la mise à disposition des locaux devra se faire à titre gracieux et fera l'objet d'une convention ad hoc avec le Département du Pas-de-Calais.

## PRINCIPES DE SELECTION

### 3 – Conditions d'exercice :

Pour permettre des conditions de consultation étendues des médecins, il sera demandé de garantir un accès aux locaux qui soit large en termes d'horaires. Ces éléments seront adaptés en accord avec le praticien et la collectivité, et selon les préconisations nationales en vigueur.

Le Département prend l'engagement de maintenir un ETP de médecin généraliste dans les locaux identifiés pour une durée minimum de 3 ans.

Une exception pourra être faite si le médecin demande avant ce délai de quitter son statut de salarié pour exercer de manière libérale sur ce même secteur ou si un professionnel libéral s'installe dans la même zone.

Le médecin généraliste devra participer à la permanence des soins, favoriser l'accessibilité sociale et le développement d'actions de prévention et de santé publique.

### 4 – Critères de sélection et de priorisation :

L'enjeu de l'expérimentation vise à tester l'installation de médecins généralistes dans trois secteurs ayant des « profils » différents afin de recueillir le plus d'enseignements possibles pour la poursuite de la démarche avec :

- Une zone déficitaire en médecins généralistes en milieu rural (avec une priorité donnée aux secteurs identifiés en « zones grises » dans le SDAASP et/ou ayant une faible « accessibilité potentielle localisée » de médecins généralistes) ;
- Un secteur déficitaire en médecins généralistes en zone urbaine (avec une priorité aux quartiers politique de la ville) ;
- Un secteur présentant un potentiel de dynamique locale à soutenir (maison de santé pluridisciplinaire dépourvue depuis plusieurs mois de médecins généralistes, effet levier sur le maintien ou la création d'une communauté professionnelle territoriale de santé ou autres formes de partenariat local : contrats locaux de santé, lien avec les services départementaux de PMI, CPEF, structures PAPH...).

## PRINCIPES DE SELECTION

Les dossiers de candidature devront permettre d'établir **la réalité des besoins sur le territoire**, le consensus local, les logiques de coopération et de coordination avec l'ensemble des acteurs.

Le Département sera particulièrement vigilant à ce que le soutien de la démographie médicale d'un secteur s'inscrive dans une démarche collective de renforcement de l'attractivité du territoire concerné, avec un engagement de chacun dans la mobilisation de tous les leviers existants (en matière d'aménagement, de services, d'habitat, de mobilité...).

Une lecture partagée sera faite entre le Département et les autres partenaires notamment l'Agence régionale de santé, les Caisses primaires d'assurance maladie, l'Ordre des médecins...

Les éléments qui suivent peuvent enrichir la rédaction du dossier (ils ne sont pas exhaustifs, et il n'est pas nécessaire de tous les fournir) :

- Indicateurs sociodémographiques (part des seniors, familles monoparentales, taux de chômage...); indicateurs de santé, facteurs de risques... ;
- Démographie médicale : nombre, densité de médecins généralistes, temps de travail des praticiens, présence de structures de soins de proximité et/ou projets en cours, âge des praticiens en exercice et perspectives de départs à la retraite, organisation actuelle de l'offre en médecins généralistes (maisons de santé, groupes, communautés professionnelles territoriales de santé...);
- Offre de soins : infrastructures présentes sur le territoire et professionnels de santé (centres hospitaliers, maisons de santé, réseaux de santé, services et établissements médico-sociaux, spécialistes médicaux et paramédicaux...);
- Dimension territoriale du projet : prise en compte des enjeux de mobilité et d'accessibilité, partenariats potentiels de toute nature qui pourront être mis en œuvre contribuant à l'attractivité du territoire ;
- Participation financière et opérationnelle : mise à disposition de locaux, moyens de fonctionnement, aide au montage du projet de santé, possibilités matérielles d'accueil et actions de santé envisagées ...



## PROCEDURE DE SELECTION ET CALENDRIER

- Les candidatures devront être reçues **avant le 6 novembre 2020.**
- 3 candidatures seront retenues à l'issue du présent appel.
- Les communes et EPCI candidats sont invités à déposer leur dossier auprès du Département avec, pour les communes, copie à la structure porteuse du contrat local de santé de leur territoire.
- Le Département pourra se rapprocher des différents partenaires impliqués en vue de compléter les informations portées à sa connaissance dans les dossiers de candidature.
- Les candidatures seront examinées de manière partenariale avec notamment l'Agence régionale de santé, les Caisses primaires d'assurance maladie, l'Ordre des médecins...
- Le choix du comité de sélection fera l'objet d'une information au sein des instances du Département du Pas-de-Calais.
- Des conventions partenariales entre les collectivités retenues et le Département seront rédigées afin de préciser l'ensemble des modalités de mise en œuvre opérationnelle (locaux, horaires, projet de fonctionnement...).
- L'exercice des médecins salariés est envisagé pour une opérationnalité fin janvier 2021.
- Six mois après l'installation des médecins, un comité de suivi sera organisé sur chacun des sites. En complément, un rapport d'étape collectif sur l'expérimentation sera réalisé.

### Les dossiers complets doivent être adressés à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais  
Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS CEDEX 9  
Avec envoi complémentaire par courriel à [mip.secretariat@pasdecalais.fr](mailto:mip.secretariat@pasdecalais.fr)

Pour tous renseignements, les contacts peuvent être pris auprès de :  
Claire KASZYNSKI, Directrice de l'Ingénierie et des Partenariats Territoriaux ou  
Magali ANSELME, Chargée de mission  
au 03.21.21.92.43

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Mission Ingénierie et Partenariats  
Direction Ingénierie et Partenariats Territoriaux

**RAPPORT N°13**

Territoire(s): Tous les territoires

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020**

#### **LANCEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURE POUR L'EXPÉRIMENTATION DU SALARIAT DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES PAR LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Le Conseil départemental réuni le 6 juillet dernier a délibéré favorablement pour la mise en place d'une expérimentation sur le salariat de médecins généralistes.

Les premières démarches partenariales ont pu être menées avec l'Agence régionale de santé, les Caisses primaires d'assurance maladie, l'Ordre des médecins et l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Hauts-de-France.

Ces échanges ont permis de préparer le premier appel à candidature visant à identifier trois territoires d'expérimentation (communes ou intercommunalités) prêts à s'engager dès la fin de l'année.

Les collectivités candidates devront préciser à la fois les enjeux propres à leur territoire en matière de santé (déficit de médecin généraliste) ainsi que les conditions de mise à disposition de locaux, de partenariat local, d'accompagnement à l'installation qu'elles envisagent de mettre en œuvre.

L'enjeu de l'expérimentation vise à tester l'installation de médecins généralistes dans trois secteurs ayant des « profils » différents afin de recueillir le plus d'enseignements possibles pour la poursuite de la démarche avec :

- Une zone déficitaire en médecins généralistes en milieu rural (avec une priorité donnée aux secteurs identifiés en « zones grises » dans le SDAASP et/ou ayant une faible « accessibilité potentielle localisée » de médecins généralistes) ;
- Un secteur déficitaire en médecins généralistes en zone urbaine (avec une priorité aux quartiers politique de la ville) ;
- Un secteur présentant un potentiel de dynamique locale à soutenir.

Il est proposé de lancer cet appel à projet le 5 octobre 2020 pour une clôture le 6 novembre 2020. Les trois sites d'expérimentation seront retenus à l'issue d'un examen partenarial des candidatures et feront l'objet d'une information au sein des instances du Département.

Parallèlement, il est proposé la création de 6 emplois non permanents à temps complet de médecin généraliste, répartis sur les différents territoires du département. Ces emplois sont créés en vertu du II de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour une durée prévisible de 6 ans maximum, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026 inclus. Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux (catégorie A).

Les candidats devront être titulaires du diplôme français d'Etat de docteur en médecine (art. L. 4131-1 code de la santé publique) ou d'une autorisation individuelle permanente d'exercer la profession de médecin délivrée par le ministre chargé de la santé. Pour les candidats ressortissants d'un Etat membre de l'UE ou de l'Espace économique européen, ils devront être titulaires d'un titre de formation de médecin obtenu dans les conditions fixées au 2° de l'article L. 4131-1 du code de la santé publique.

La rémunération sera fixée, compte tenu des diplômes et de l'expérience professionnelle des candidats, par référence aux grilles indiciaires relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les dispositions en matière indemnitaire fixées par les délibérations des 18 et 19 décembre 2017, des 17 et 18 décembre 2018 et du 24 juin 2019 sont applicables à ces emplois.

L'exercice des médecins salariés sur ces trois sites est prévu pour être opérationnel fin janvier 2021.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'adopter l'appel à candidature dans les termes du projet joint au présent rapport ;
- de m'autoriser à lancer cet appel à candidature et à le mettre en œuvre ;
- de m'autoriser à créer les 6 emplois non permanents à temps complet de médecin généraliste.

L'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » est sollicité sur ce rapport lors de sa réunion du 28 septembre 2020. Il sera précisé en séance.

La 5<sup>ème</sup> Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2020.

La 2<sup>ème</sup> Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRIS COURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET.

**AVENANT À LA CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LES DÉPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS ET DU NORD SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'ERBM**

(N°2020-311)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.262-1 à L.263-2-1 ;

**Vu** la délibération n°2019-208 du Conseil départemental en date du 24/06/2019 « Convention entre l'Etat et le Département du Pas-de-Calais et du Nord sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le périmètre de l'ERBM » ;

**Vu** la délibération n°2018-606 du Conseil départemental en date du 17/12/2018 « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans le département du Pas-de-Calais » ;  
**Vu** la délibération n°2018-607 du Conseil départemental en date du 17/12/2018 « Engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion » ;  
**Vu** la délibération n°2017-230 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Pacte des solidarités et du développement social » ;  
**Vu** la délibération n°27 du Conseil départemental en date du 26/09/2016 « Elaboration du pacte des solidarités et du développement social » ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 07/09/2020 ;  
**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 07/09/2020 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat et le Département du Nord l'avenant n°1 à la convention sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le périmètre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier 2019-2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD



## AVENANT n° 1

à la

### CONVENTION BASSIN MINIER DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, TERRITOIRE DÉMONSTRATEUR DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ 2019-2021

Entre

**L'État**, représenté par Monsieur Michel LALANDE, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord, et par Monsieur Louis LE FRANC, Préfet du Département du Pas-de-Calais, et désignés ci-après par les termes « le Préfet »,

Et

**Le Département du Pas-de-Calais**, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et désigné ci-après par les termes « le Département du Pas-de-Calais »,

Et

**Le Département du Nord**, représenté par Monsieur Jean-René Lecerf, Président du Conseil départemental du Nord, et désigné ci-après par les termes « le Département du Nord »,

**Vu** la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020

**Vu** l'instruction n°DGCS/SD1/2019/24 du 04 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « Contractualisation entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

**Vu** l'instruction n°DGCS/SD1B/2019/196 du 25 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

**Vu** l'instruction n°DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SDPAE/2020/28 du 12 février 2020 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

**Vu** le protocole pour faire du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais un territoire démonstrateur de la stratégie pauvreté en date du 9 novembre 2018 signé par l'État, le Conseil Régional Hauts-de-France et les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais

**Vu** la convention bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021, signée en date du 10 juillet 2019, ci-annexée

**Vu** la délibération de l'Assemblée départementale du Département du Pas-de-Calais en date du 28 septembre autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer le présent avenant à la convention,

**Vu** la délibération de la Commission permanente du Département du Nord date du 28 septembre 2020 autorisant le Président du Conseil départemental du Nord à signer le présent avenant à la convention,

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Le paragraphe 2.3.1 de la convention du 10 juillet 2019 est complété par les éléments suivants :

Au titre de l'année 2020, le soutien financier de l'Etat s'élève à un montant de **1 000 000 € réparti à part égale entre le Département du Pas-de-Calais (500 000) et le Département du Nord (500 000 €)**.

Les deux départements s'engagent sur des montants financiers par action figurant dans le tableau financier récapitulatif figurant en annexe.

Dans le cas où le contenu des actions serait modifié ou de nouvelles actions créées, les départements s'engagent à transmettre de nouvelles fiches-actions.

Par le présent avenant, l'Etat, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais définissent, pour le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, des engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, en ces termes :

Le territoire du bassin minier est particulièrement impacté par la crise économique et sociale qui procède de la crise sanitaire. A ce titre, les parties prenantes s'accordent sur la nécessité de donner une nouvelle impulsion au déploiement de ladite stratégie nationale sur le bassin minier, en se concentrant sur des sujets pour lesquels cette échelle peut apporter une plus-value au bénéfice de ses habitants.

Ce déploiement renforcé et élargi de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le bassin minier territoire démonstrateur, se décline ainsi sur trois chantiers prioritaires, qui sont le point de convergence des attentes de l'État et des départements, autour de l'accès à l'emploi et de la levée des freins à cet accès.

Ainsi, un accord est conclu sur :

- la nécessaire effectivité des clauses d'insertion en faveur de réels parcours d'insertion et de retour à l'emploi durable sur les chantiers de réhabilitation des logements miniers et de rénovation des cités minières, en lien étroit avec les bailleurs sociaux concernés ;
- l'impulsion à consacrer et amplifier sur les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) dans une logique d'étape de parcours ;
- les services à la petite enfance dans une logique visant à assurer le retour à l'emploi et/ou l'accès à la formation des publics en insertion.

Au titre du dispositif des clauses d'insertion, l'Etat et les deux départements conviennent de la nécessité de moyens renforcés et concentrés sur l'effectivité d'une politique d'achat socialement responsable mise en œuvre par les bailleurs sociaux.

Pour ce faire, les Départements s'engagent à une assistance à maîtrise d'ouvrage d'insertion, en matière de sensibilisation, de revue de programmation et de suivi des opérations, d'aide à la décision en terme d'achat socialement responsable, d'animation et de coordination auprès des acteurs locaux de l'insertion, l'emploi et la formation

Dans cette lignée, les Départements élaborent en lien étroit avec leurs services territorialisés respectifs et l'ensemble des acteurs locaux suscités, une ingénierie « sociale » de projets, garante des « solidarités humaines et territoriales », tout particulièrement en matière de mise en cohérence des offres d'insertion, de professionnalisation et de mobilités dites « inclusives », au service de la réussite du dispositif des clauses d'insertion.

Au titre de l'insertion par l'activité économique, l'Etat et les deux départements assurent d'appuyer leurs efforts conjoints sur la mobilisation de ce secteur au service de son développement, tout particulièrement en mobilisant leur aide à l'encadrement.



Pour ce faire, les Départements s'engagent aux côtés de l'Etat, à apporter leur ingénierie technique et financière au service du développement des marchés réservés, et de l'intervention des SIAE sur les chantiers liés à l'ERBM.

Enfin, au titre des services à la petite enfance, l'Etat et les deux départements déclinent une approche commune intégrée visant à favoriser l'accueil du jeune enfant (de zéro à trois ans) dans le cadre du dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP). A ce jour, et face au constat de faible diffusion de ce dispositif, les parties prenantes souhaitent s'investir, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans ce projet transversal, qui allie les politiques de l'enfance/famille et de l'insertion par l'emploi.

Pour ce faire, les Départements visent à réserver une place en crèche de jeunes enfants (0-3 ans) aux parents sans emploi, et à les accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle, dans la logique d'améliorer leurs conditions de recherches d'emplois.

### **ARTICLE 3**

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

### **ARTICLE 4**

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à, le

Le Préfet du Pas-de-Calais,

Le Préfet de la Région Hauts-de-France,  
Préfet du Nord

Louis le FRANC

Michel LALANDE

Le Président du conseil départemental  
du Pas-de-Calais,

Le Président du conseil départemental  
du Nord,

Jean-Claude LEROY

Jean-René LECERF

Pour visa, le directeur régional des finances  
publiques des Hauts-de-France

**TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF PREVISIONNEL**  
**CONVENTION STRATEGIE PAUVRETE - VOLET ERBM - Région Hauts de France - Département du Pas-de-Calais**  
**Année 2020**

Thème de la contractualisation	imputation chorus (code chorus - description longue)	Fiche action N°	Intitulé de l'action	Budget global de l'action	Crédit Etat pré-notifiés	Participation Etat (effective)	Participation CD 62	dont valorisation	Autres financements
Bassin Minier	304 50 19 19 12 - bassin minier	1	Développer des actions d'insertion spécifiques périmètre ERBM	90 736 €	45 368 €	<b>45 368 €</b>	45 368 €	45 368 €	- €
		2	Mobiliser la « clause d'insertion » au service de l'ERBM	230 384 €	115 192 €	<b>115 192 €</b>	115 192 €	115 192 €	- €
		3	Directeur de projet insertion emploi en co pilotage du volet insertion de l'ERBM	108 880 €	54 440 €	<b>54 440 €</b>	54 440 €	54 440 €	- €
		4	Renforcer le soutien à la parentalité en favorisant l'accès aux populations les plus vulnérables aux dispositifs de l'accueil du jeune enfant (Crèche AVIP)	50 000 €	25 000 €	<b>25 000 €</b>	25 000 €	25 000 €	- €
		5	Accompagnement au logement autonome pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE	200 000 €	100 000 €	<b>100 000 €</b>	100 000 €	100 000 €	- €
		6	« Solutions logement » pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE	60 000 €	30 000 €	<b>30 000 €</b>	30 000 €	30 000 €	- €
		7	Prévenir les sorties sèches de l'ASE	260 000 €	130 000 €	<b>130 000 €</b>	130 000 €	130 000 €	- €
				<b>1 000 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>- €</b>

## 2020-1 - FICHE ERBM/GARANTIE D'ACTIVITE

### Développer des actions d'insertion spécifiques périmètre ERBM

#### FINALITE

Evaluer, sensibiliser et qualifier les participants à la rénovation des cités minières en y incluant un axe performance énergétique pour favoriser l'insertion à l'emploi des BRSA et/ou jeunes.

#### PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

#### TERRITOIRE CONCERNE

ERBM

#### CALENDRIER

2019 à 2021

#### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

2019 : 168 149 €

2020 : 90 736 €, dont 45 368 € sur ERBM – part Etat

2021 : 90 736 €

#### PRESENTATION DU PROJET

Le bassin minier est un territoire particulièrement touché par le chômage. Il est donc impératif que des actions d'insertion spécifiques soient mises en place sur ce périmètre afin de favoriser l'accès à l'insertion et à l'emploi durable de ses habitants en utilisant notamment les possibilités ouvertes par la commande publique.

Ainsi, si on prend l'hypothèse de la rénovation de 23 000 logements à hauteur de 80 000 euros HT en utilisant la seule condition d'exécution en clause sociale on obtient : 1 311 000 heures d'insertion, soit 720 ETP (base ETP à 1 820h), sur 10 ans : 72 ETP/AN.

C'est pourquoi, les principes de globalisation, et de mutualisation devraient être pris en compte afin de construire des parcours pérennes, toujours dans une logique d'appariement entre offre et demande de travail, d'où le lien étroit avec le nécessaire monté en compétences des publics.

Afin de permettre cette adéquation, il convient de travailler sur des actions d'évaluation des compétences et capacités, de sensibilisation/découverte avec « sas préparatoires », et/ou de qualification aux métiers du second œuvre du bâtiment en y incluant la performance énergétique.

Des rapprochements entre les entreprises et les acteurs de l'insertion par l'activité économique sont nécessaires afin de développer l'éco construction par la structuration d'une offre locale cohérente et solidaire. Le département aurait en charge la participation à l'ingénierie de ces actions, le repérage du public en lien avec les partenaires locaux et le suivi de ces expérimentations afin d'ajuster ce type d'action et essayer cette pratique sur l'échelle du projet ERBM.

Les actions d'insertion spécifiques dans le cadre de la rénovation des maisons minières participeront donc à la (re)mobilisation du public. A l'issue des prestations réalisées, il est prévu de dresser un bilan de l'action d'insertion afin d'étudier toutes les possibilités d'embauches.

## **OBJECTIFS VISES**

---

Ce projet a pour objectifs de :

- Détecter en évaluant les compétences et capacités ;
- Anticiper et sécuriser l'entrée en formation qualifiante à visée d'accès à l'emploi direct ;
- Favoriser les actions préparatoires à l'emploi sur mesure et adaptées en fonction des besoins et de la typologie des publics ;
- Mobiliser via des chantiers écoles, ateliers d'insertion, marchés d'insertion ou actions auprès des référents qui accompagnent le public ciblé.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

La contrepartie départementale intervient à hauteur de 45 368 € sur un projet de 76 800 € sur le volet « actions préparatoires à l'emploi ».

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre d'opérations
- Nombre de publics concernés
- Nombre d'évolution de parcours formations/emplois
- Nombre de bénéficiaires orientés :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes -26 ans
- Nombre de bénéficiaires en accompagnement :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes – 26 ans

## 2020-2 - FICHE ERBM/GARANTIE D'ACTIVITE

### Mobiliser la « clause d'insertion » au service de l'ERBM

#### FINALITE

Renforcer les moyens humains pour favoriser l'insertion à l'emploi des BRSA et/ou jeunes.

#### PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

#### TERRITOIRE CONCERNE

ERBM

#### CALENDRIER

2019 - 2021

#### BUDGET ESTIME

*Sur une base moyenne de 50 400€ par poste et par an*

2019 : 175 680 €

2020 : 230 384€, dont 115 192€ de part Etat sur l'ERBM)

2021 : 230 384 €

#### PRESENTATION DU PROJET

Aujourd'hui, le Département du Pas de Calais est une référence en matière d'achats publics socialement, il mobilise aussi d'autres moyens de la commande publique responsable qui permettent la prise en compte de publics parfois plus éloignés de l'emploi: pour les suppléances dans les collèges et sites déconcentrés, l'entretien des logements de fonction ou encore les itinéraires et chemins de randonnée départementaux, ainsi que de manière plus récente et surtout, innovante, pour des prestations considérées comme prioritaires dans les collèges, à savoir l'accroissement temporaire d'activité dans les services de demi-pension, ainsi que l'entretien approfondi des locaux, ceci afin de faire face à la baisse drastique des emplois aidés et à son contexte d'incertitude.

Si le Département est « en avant-garde » sur le sujet des « clauses sociales », il a aussi souhaité marquer sa volonté de diffuser sa pratique des clauses sociales auprès de ses principaux partenaires publics locaux que sont les communes rurales. A ce titre, il a mis en place la clause d'insertion comme une conditionnalité de l'aide financière au titre du FARDA renouvelé. Là encore, « une marque de fabrique Pas de Calais » au service du développement de l'emploi pour les territoires ruraux.

C'est dans ce contexte que le Département souhaite renforcer son ingénierie afin de décliner les principaux axes suivants :

- Maintenir et développer les clauses dans toute leur diversité (secteurs d'activités et moyens juridiques)
- Engager des travaux sur la généralisation de la conditionnalité aux autres aides financières du Département.
- Saisir les opportunités de la rénovation ERBM
- Promouvoir un réflexe insertion dans le cadre de la contractualisation au sein de laquelle le « bon usage des aspects sociaux » de la commande publique en constitue un axe éminemment transversal.

Dans le cadre de ce dispositif, le Département met en avant un mode de fonctionnement qui reconnaît le rôle des facilitateurs des Plie et MDE, en tant que « guichets uniques territoriaux » exerçant une mission de service public administratif en faveur de l'emploi local, en lien étroit avec les services territoriaux de l'insertion du Conseil départemental.

Il est donc proposé de renforcer la mission clauses de deux ETP facilitateurs des clauses d'insertion (1 ETP PLIE Béthune et 1 ETP PLIE Lens).

## **OBJECTIFS VISES**

---

Cela permettrait de renforcer l'ingénierie départementale du dispositif des clauses d'insertion et de favoriser davantage son développement au service du recrutement des entreprises.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

Cet engagement fort du Département se traduit par un financement de 14 ETP (facilitateurs et fonctions supports) de l'ordre de 388 832 euros par an dont 2 postes à hauteur de 115 192 € en contrepartie sur le présent dossier.

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre d'heures prévisionnelles/réalisées
- Typologie des clauses réalisées
- Secteurs d'achats mobilisés
- Nombre de bénéficiaires orientés
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes -26 ans
- Nombre de bénéficiaires en accompagnement
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes -26 ans

## 2020-3 - FICHE ERBM

### Appui au Co pilotage du volet inclusion de l'ERBM

#### FINALITE

Renforcer les moyens humains pour favoriser l'insertion à l'emploi des BRSA et/ou jeunes.

#### PUBLICS VISES

BRSA et/ou jeunes

#### TERRITOIRE CONCERNE

ERBM

#### CALENDRIER

Second semestre 2019 à décembre 2021

#### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

**2020 : 108 880€**, dont 54 440 € sur ERBM – part Etat

**2021 : 108 880€**

#### PRESENTATION DU PROJET

Le 7 mars 2017, Le Département a signé le contrat d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) afin de contribuer, aux côtés des autres partenaires institutionnels, à l'inscription du bassin minier dans une nouvelle trajectoire de développement au service de la résilience d'un vaste territoire densément peuplé.

C'est donc dans une logique de « solidarités humaines et territoriales » que le Département a défini son engagement pour le renouveau du bassin minier, et a affirmé sa volonté d'œuvrer à la réalisation du contrat par la mobilisation de ses politiques publiques, au service de la redynamisation de ce territoire.

C'est dans ce contexte que le Département souhaite renforcer son ingénierie afin de décliner les principaux axes suivants :

- Déployer le volets insertion par l'Emploi de l'ERBM sur les territoires en tant que coordonnateur référent, en lien étroit avec les facilitateurs des Plie et MDE, « guichets uniques territoriaux » exerçant une mission de service public administratif en faveur de l'emploi local, ainsi que l'ensemble des prescripteurs, et notamment les services territoriaux de l'insertion du Conseil départemental, les bailleurs et les entreprises
- Monter et piloter des opérations destinées à renforcer l'inclusion : évaluation des compétences, préparatoires métiers, professionnalisation du public, aides à la mobilité, et soutien à la parentalité en vue de favoriser l'accès à l'emploi et/ou la reprise d'activité

Ce Co pilotage permettant d'assurer l'animation et la coordination d'une déclinaison territoriale homogène, et l'assistance à l'ingénierie de projets, garante des axes liés à l'ERBM. Il est à préciser que cette action s'inscrit par ailleurs dans la démarche partenariale entre le Département et les Bailleurs formalisée au sein d'un accord cadre qui a été validé fin avril 2019.

Il est donc proposé de renforcer l'équipe départementale (DPID) d'1 ETP.

Cela permettrait de renforcer l'ingénierie départementale de la Direction des Politiques D'inclusion Durable qui présente une importance majeure afin de contribuer à l'engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion conformément à la délibération cadre du 17 décembre 2018.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

Cet engagement fort du Département se traduit par un financement de 14 ETP (facilitateurs et fonctions supports) de l'ordre de 388 832 euros par an dont 1 poste à hauteur de 54 440 € en contrepartie sur le présent dossier.

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

### Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de projets développés
- Nombre de parcours
- Nombre de sorties positives sur l'ensemble du périmètre ERBM
- Nombre de bénéficiaires orientés
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes
- Nombre de bénéficiaires en accompagnement
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes

### Indicateurs qualitatifs :

- Développement partenarial



## 2020-4 - ERBM

### Soutien à la parentalité (crèches AVIP)

#### FINALITE

L'opération crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) vise à soutenir la parentalité en favorisant un mode de garde d'enfants adapté pour faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

#### PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance) parents éloignés de l'emploi, très souvent des cheffes de famille monoparentale, dont l'enfant est âgé entre 0 et 3 ans.

#### TERRITOIRE CONCERNE

Le territoire concerné est celui de l'ERBM.

#### CALENDRIER

2020 - 2021

#### BUDGET ESTIME

(Département 50%/ Etat 50%)

2020 : 50 000 €, dont 25 000 € de part Etat sur ERBM.

2021 : 50 000 €

#### PRESENTATION DU PROJET

La difficulté d'accès aux solutions d'accueil des jeunes enfants, en particulier pour les cheffes de famille monoparentale, constitue un frein majeur de retour à l'emploi : selon un rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc), seuls 3 % des enfants issus des familles bénéficiaires d'un minimum social sont gardés en crèche.

En effet, malgré le quota de 10% de places réservées aux bénéficiaires des minimas sociaux instauré en 2013 et conforté par le Plan pauvreté 2015-2017, les demandeurs d'emploi peinent à obtenir une place en crèche, rendant difficile l'accès à un entretien d'embauche, à une formation professionnelle ou à une période d'essai.

C'est pour répondre à ces difficultés que le développement de crèches AVIP a été initié, originellement par l'Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes (IEPC).

Cette priorité réaffirmée le 13 septembre 2018, par le Président de la République, à l'occasion de la présentation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, a lancé la mobilisation en vue du déploiement de 300 crèches AVIP d'ici 2020.

A ce jour, et face au constat de faible diffusion de ce dispositif, le département souhaite s'investir dans ce projet transversal qui allie les politiques de l'enfance/famille et de l'insertion par l'emploi, en participant auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au financement des dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement de personnels, liées à l'accompagnement des publics.

#### OBJECTIFS VISES

Ce projet a pour objectif général de favoriser l'égalité des chances dès les premiers pas, de rompre la reproduction de la pauvreté, et ainsi toujours mieux accompagner les parents qui ont besoin de temps pour conduire leurs démarches de recherche d'emploi.

De manière spécifique, les objectifs de cette opération sont de :

- Réserver une place en crèche de jeunes enfants (0-3 ans) de parents sans emploi ;
- Accompagner ces parents vers l'emploi ou la formation professionnelle.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

La contrepartie départementale intervient à hauteur de 25 000 € sur un total annuel de 120 000 € d'Aides Financières Personnalisées développées par le Département.

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation de l'opération sont :

- Le nombre de projets développés et soutenus
- Le nombre de participants qui bénéficient de ce mode de garde adapté dont bénéficiaires du BRSA et jeunes de moins de 26ans ayant des enfants de 0 à 3ans.

## 2020-5 - FICHE ERBM

# « Accompagnement au logement autonome pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE »

### FINALITE

Accompagner les jeunes vers l'accès à un logement stable.

### PUBLICS VISES

Les jeunes majeurs de moins de 25 ans ayant eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance présentant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement.

### TERRITOIRE CONCERNE

Territoire ERBM : Artois et Lens Hénin

### CALENDRIER

2020 - 2021

### BUDGET ESTIME

(50 % Etat-50 % Département)

2020 : 200 000€ dont 100 000€ de part Etat (ERBM)

2021 : 200 000€

### PRESENTATION DU PROJET

L'action du Département, initiée dès 2019 dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, vise 3 axes pour soutenir l'accès et le maintien dans le logement des jeunes qui ont eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance :

- La mise en place d'un « fonds de solvabilisation » pour octroyer des aides financières quand le FSL ne peut intervenir pour éviter les ruptures de parcours. Ce fonds peut intervenir à la fois pour l'accès et le maintien, au titre du loyer mais aussi des charges courantes,
- La mise en place de « solutions » logement adaptées aux besoins des jeunes, par le biais de conventionnement avec les bailleurs,
- Le déploiement d'accompagnements sociaux spécifiques renforcés exercés par des opérateurs qui réalisent des accompagnements sociaux au titre du FSL.

L'accompagnement social à l'accès et/ou au maintien dans le logement proposé est effectué par un travailleur social diplômé et complété au regard des problématiques du jeune par d'autres professionnels (psychologue, TISF ...). Le travailleur social est le garant de l'approche globale et permet au jeune d'être acteur de son parcours. Il organise autant que de besoin des coordinations avec les autres partenaires mobilisés. Il alerte le Département de la non collaboration du jeune. Il s'assure de la qualité des liens entre le jeune et le bailleur. Il s'assure du paiement régulier du loyer et de la bonne utilisation du logement et de son équipement.

La fréquence d'intervention est :

- Pour les mesures simples : à minima, une rencontre hebdomadaire à domicile.
- Pour les mesures renforcées : 3 rencontres par semaine à minima, dont une à domicile.
- 

Des systèmes d'astreinte téléphonique le soir et le week-end sont mis en place.

Le volume de mesures annuelles d'accompagnement pour le territoire ERBM décrit ici est de 20 mesures renforcées pour 2020, une mesure renforcée pouvant se transformer en 2 mesures simples (l'activation

d'une mesure renforcée ou d'une mesure simple dépendant des besoins du jeune).

## **OBJECTIFS VISES**

---

Cette expérimentation a pour objectifs de réduire les ruptures de parcours des jeunes majeurs ayant été accompagnés par l'aide sociale à l'enfance tout en accompagnant leur accès à l'autonomie sous le prisme du logement.

L'objectif est notamment d'éviter un passage par la rue ou l'hébergement d'urgence dans une perspective d'inclusion durable.

Ces mesures peuvent également être activées, dans le cadre de l'AMI Logement d'abord par les coordinateurs pour accompagner des parcours. C'est enfin un outil pour permettre de recréer du lien avec des jeunes qui auraient rompu un contrat jeune majeur et leur permettre de rouvrir des droits.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

La contrepartie annuelle du Département sur ce projet est estimée à 200 000€ au titre de la contribution du Département au FSL (sur un total de 4 000 000€ versé par le Département en 2020 au FSL).

1 ménage sur 5 aidés à l'accès, au titre de FSL, a moins de 25 ans.

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de jeunes aidés par an
- Nombre de ruptures d'accompagnement

## 2020-06 - FICHE ERBM

# « Solutions logement » pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE

### FINALITE

Accompagner l'accès à un logement stable des jeunes de 18 à 25 ans

### PUBLICS VISES

Les jeunes majeurs de moins de 25 ans ayant eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance présentant des difficultés d'accès au logement.

### TERRITOIRE CONCERNE

Territoire ERBM : Artois et Lens Hénin

### CALENDRIER

2019-2021

### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

2019 : 60 000 €.

2020 : 60 000€, dont 30 000€ de part Etat au titre de l'ERBM ;

2021 : 60 000€.

### PRESENTATION DU PROJET

L'action du Département, initiée dès 2019 dans le cadre de la stratégie pauvreté, vise 3 axes pour soutenir l'accès et le maintien dans le logement des jeunes qui ont eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance :

- Le déploiement d'accompagnement sociaux spécifiques renforcés exercés par des opérateurs qui réalisent des accompagnements sociaux au titre du FSL,
- La mise en place d'un « fonds de solvabilisation » pour octroyer des aides financières quand le FSL ne peut intervenir pour éviter les ruptures de parcours. Ce fonds peut intervenir à la fois pour l'accès et le maintien, au titre du loyer mais aussi des charges courantes,
- La mise en place de « solutions » logement adaptées aux besoins des jeunes, par le biais de conventionnement avec les bailleurs.

Ces « solutions » logement se caractérisent par :

- Une réactivité dans l'octroi des logements ;
- Des typologies adaptées ;
- Une situation adaptée de ces logements, notamment au regard des solutions de transport ;
- Le pré-équipement des logements ;
- Le lissage des charges, la compatibilité du loyer avec les ressources des jeunes.

Un objectif annuel de 15 logements sur le territoire de l'ERBM est fixé dans le cadre de conventionnements avec les bailleurs. Un travail étroit est engagé sur chaque territoire afin d'organiser le repérage des jeunes qui pourraient en bénéficier en associant notamment les services de l'ASE, le CLLAJ, la mission locale etc. Les bailleurs s'engagent à participer à ces temps d'échanges et à soumettre en CAL les dossiers puis à informer les services départementaux de l'entrée effective dans le logement et de l'éventualité d'une difficulté.

### OBJECTIFS VISES

Cette expérimentation a pour objectif de réduire les ruptures de parcours des jeunes majeurs ayant été accompagnés par l'aide sociale à l'enfance.

L'objectif est un accès facilité dans le logement pour éviter un passage par la rue ou de l'hébergement d'urgence et accompagner une prise d'autonomie.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

La contrepartie annuelle du Département sur ce projet est estimée à **30 000€** au titre de la contribution du Département au FSL (sur un total de **4 000 000€** versé par le Département en 2020 au FSL).

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de ménages entrés en logement via le dispositif ;
- Nombre de ménages ayant quitté le logement ;
- Motif de sortie du logement et nombre par motif :
  - Déménagement à la demande du ménage vers un autre logement (public ou privé)
  - Expulsion locative - Autre
  -
- Nombre de partenaires du champ du logement mobilisés.

## 2020-07 – FICHE ERBM

### Prévenir les sorties sèches de l'ASE

#### FINALITE

Préparer et accompagner le projet d'autonomie du jeune de l'ASE

#### PUBLICS VISES

Les jeunes accompagnés par le Département de 16-17 ans avec une attention sur les 16 ans

Les jeunes ayant eu 18 ans et impactés par la crise sanitaire

#### TERRITOIRE CONCERNE

ERBM

#### CALENDRIER

2019-2021

#### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

2019 : 200 000 €

2020 : 260 000 €, dont 130 000 € de part Etat répartis comme suit :

- 130 000 € sur l'ERBM ;

2021 : 260 000 €

#### PRESENTATION DU PROJET

##### Contexte :

Le passage à l'âge adulte constitue pour tous les jeunes, un moment décisif. Pour les jeunes ayant été protégés au titre de la protection de l'enfance, le passage à la majorité est un cap particulièrement critique surtout si la préparation à l'autonomie, bien avant la sortie du dispositif, s'est avérée insuffisante.

Pour une majorité d'entre eux, il signifie le plus souvent l'arrêt brutal de l'accueil et de l'accompagnement éducatif, le manque de ressources, d'extrêmes difficultés à trouver un emploi surtout sans qualification et sans diplôme, le recours à des solutions d'hébergement précaires, un isolement social et affectif. Autant d'éléments qui insécurisent ces jeunes et les rendent particulièrement vulnérables, surtout s'ils ne peuvent compter sur aucun soutien de leur famille.

##### Présentation de l'opération :

L'ambition portée est de veiller à ce que la sortie de l'ASE, fortement motivée par l'atteinte de la majorité, ne déstabilise pas les parcours dans lesquels les jeunes se sont engagés et d'offrir d'autres formes d'accompagnement pour des jeunes très en rupture pour lesquels l'accompagnement effectué par des acteurs de l'ASE ne peut convenir.

Atteindre les 4 engagements du plan pauvreté et principalement :

- Permettre la **permanence des liens** pour le jeune
- Faire en sorte qu'aucun jeune majeur ne quitte l'aide sociale à Pour que chaque jeune majeur puisse **construire son parcours professionnel tout en ayant le « droit à l'essai »**
- Veiller à ce qu'aucun jeune majeur ne quitte l'aide sociale à l'enfance sans **logement stable**

Déploiement d'un binôme professionnel de l'accompagnement socio-éducatif et d'un conseiller socio-professionnel afin de préparer le jeune à la sortie de l'accompagnement ASE et préparer son autonomie en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement et/ou de logement temporaire.

Coordonner le projet d'autonomisation du jeune avec les acteurs de l'emploi et expérimenter un pack inclusion en faveur des jeunes (accès aux droits, à la santé, au logement...).

Engager et piloter un partenariat avec les acteurs hors aide sociale à l'enfance :

- Dispositifs de seconde chances (E2C, EPIDE),
- Lieux ressources (CIDJ, etc.),
- Partenaires de l'Education : Etablissements scolaires (COP) et CIO, Crous,
- Partenaires spécialistes de la mobilité,
- Acteurs du monde économique : chambre consulaire, branche professionnelle, groupement d'entreprise...

### 1. Objectifs

Accompagner le plus en amont possible les jeunes confiés à l'ASE dès leurs 16 ans :

- Préparer leur autonomie, en pensant l'accompagnement de manière globale
- Mobiliser les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement.

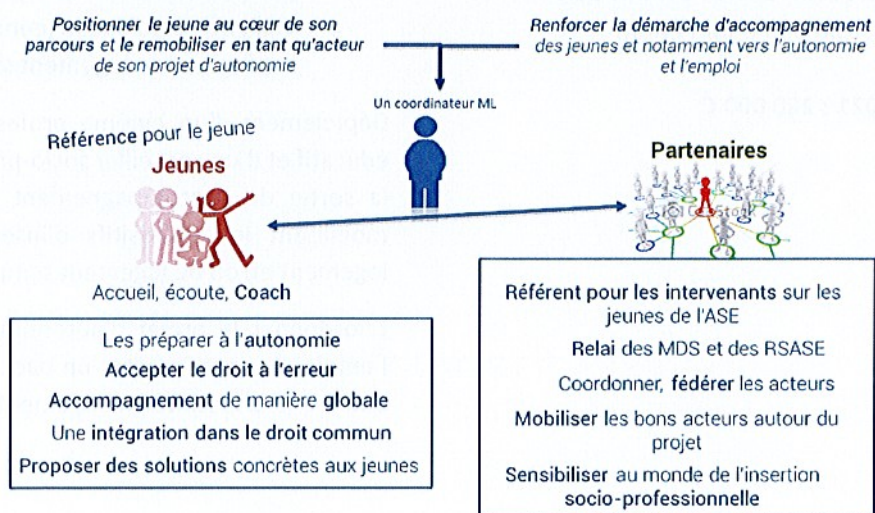
Assurer un accompagnement global du jeune :

- Proposer un diagnostic partagé mené conjointement par le binôme au côté du jeune
- Accompagner le jeune à envisager l'après ASE et l'aider à murir son projet personnel de sortie
- Orienter et construire un parcours vers une sortie durable et compatible vers une entrée dans la vie active

### 2. Modalités d'accueil et de suivi

Déploiement dans chaque Mission Locale d'un coordinateur qui sera le lien pour le jeune de l'ASE et le professionnel de l'enfance.

- Positionner le jeune au cœur de son parcours et le remobiliser en tant qu'acteur de son projet d'autonomie
- Renforcer la démarche d'accompagnement des jeunes et notamment vers l'autonomie et l'emploi





**Phases de l'opération :**

Suite à la loi du 14 mars 2016, il est proposé que les jeunes soient accueillis pour un bilan de son parcours et une préparation de la sortie de prise en charge et, plus particulièrement, au passage à la majorité et à un éventuel statut de jeune majeur.

En amont les services de l'ASE détecteront les jeunes en risque de décrochage scolaire, ou sortie de tout parcours d'insertion afin d'organiser le bilan en priorité et entrevoir un diagnostic partagé.

Celui-ci sera en 2 temps :

- Un temps sur les aspects éducatifs du projet (accompagnement socio-éducatif)
- Un temps sur le projet du jeune pour son insertion professionnelle en lien avec le coordinateur ASE de la Mission Locale en fonction du parcours du jeune

Par rapport à la complexité de l'accompagnement de l'ASE et du lieu de placement du jeune, le binôme doit permettre de se réunir au plus proche du jeune.

L'idée sera qu'à la suite de l'entretien, le coordinateur ASE de la Mission Locale aura plusieurs offres de services afin de l'aider dans l'accompagnement socio-professionnel pour le jeune suivi :

- Le jeune est dans un parcours d'étude bien établi, le lien est fait avec l'Education nationale, notamment avec la plateforme de décrochage scolaire (CIO), si un risque de rupture.
  - Dans cette situation le coordinateur ASE de la Mission Locale assurera le lien entre les différents acteurs et le référent Education nationale. L'équipe de la plateforme se composant de 5 agents (1 par bassin).
- Le jeunes est en décrochage scolaire, ou sortie de tout parcours d'insertion et un projet professionnel serait plus adéquat pour son accès à l'autonomie.
  - Le coordonnateur évaluera le projet le plus adéquat et accompagnera le jeune dans la démarche d'insertion en comme un « grand frère ».
  - Le coordonnateur orientera le jeune vers un dispositif de droit commun (PACEA,GJ, Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, Contrat d'apprentissage, ...)
  - En fin d'accompagnement la mission locale assurera un suivi du jeune 6 mois après pour s'assurer de la continuité de parcours du jeune.

- Les jeunes orientés de l'ASE pourront bénéficier du pack insertion à travers les dispositifs du Département (FAJ, mesures coup de pouces, CLLAJ, ...) mais aussi dans le cadre de la CPO, développer des projets autour des difficultés rencontrées par les jeunes (santé, gestion budgétaire, ...)
- La mission locale nommée pour le suivi devra faire des retours réguliers au référent ASE et l'alerter en cas de défaillance dans le parcours

L'importance de l'action menée autour du jeune est lié à :

- Une coordination de l'ensemble des acteurs qui ont une interaction sur le projet
- Ne pas stigmatiser les jeunes ASE dans l'accompagnement Mission locale : Parcours de droit commun, pas de groupe spécifique ASE...
- Un relai identifiable et clair pour le jeune
- Accepter le droit à l'erreur du jeune

Proposition du financement:

- Déploiement d'un coordinateur de l'action ASE au sein de la mission locale
  - Assure le suivi des parcours de chaque jeune orienté vers la mission locale, les jeunes étant suivi par un conseiller mission locale
  - Intervient auprès du jeunes en cas de risque de décrochage dans le parcours
  - Assure des retours réguliers sur chaque jeune et fais remonter les données chiffrées pour le suivi du parcours
  - Relai les référents ASE, les Maisons du Département comme professionnel de l'insertion des jeunes
  - Intervient auprès des partenaires des services de la direction enfance famille pour présenter l'accompagnement jeunes et l'offre de service
  - Peut intervenir dans les diagnostics organisés par le référent ASE

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

Outre l'accompagnement déployé par les services départementaux via les référents enfance auprès des jeunes de l'ASE, le Département finance, depuis plusieurs années, via les Missions Locales des actions d'accompagnement à destination du public jeune (RSA, ASE ...) à hauteur 491 080€. Les crédits Etat (130 000€) viendront compléter le dispositif en permettant la prise en charge de 2,5 postes de coordinateur sur le territoire de l'ERBM.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année
- Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel (CJM + jeunes suivis par le binôme)
- Nombre de jeunes ayant pu choisir leur "personne lien" au moment de la contractualisation
- Nombre de jeunes avec un logement stable
- Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières
- Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire à la sortie de l'ASE
- Nombre de jeunes accompagnés par le binôme ML/ASE
- Dont nombre de jeunes relevant d'un parcours scolaire
- Dont nombre de jeunes relevant d'un parcours insertion professionnelle
- Taux de jeunes ayant une couverture maladie complète

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020**

**AVENANT À LA CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LES DÉPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS ET DU NORD SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'ERBM**

Depuis 2018, le Pas-de-Calais est engagé à double titre dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Il l'est d'abord dans le cadre départemental de la convention d'engagement délibérée en décembre 2018 et dont l'avenant 3 est proposé ce jour à l'approbation de la commission.

Il l'est également dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), au titre du protocole signé en novembre 2018 et surtout de la convention avec l'Etat et le département du Nord délibérée le 24 juin 2019 pour la période 2019-2021.

Le présent rapport propose de conclure un avenant n°1 à la convention avec l'Etat et le département du Nord. Pour rappel, cette dernière retenait spécifiquement pour le Pas-de-Calais les axes suivants :

- Le développement d'actions d'insertion spécifiques à l'ERBM et à la rénovation des cités, autour notamment de la question énergétique ;
- Le renforcement des moyens au service de la mobilisation de la clause d'insertion ;
- Le renforcement de l'ingénierie de pilotage du volet insertion sur l'ERBM ;
- La mise en place d'un « pack inclusion » au service des jeunes sortant de l'ASE du territoire (renforcer la collaboration services sociaux et missions locales).

Dans le cadre du projet d'avenant n°1, en annexe du présent rapport, il est proposé que l'Etat, les Départements du Pas-de-Calais et du Nord donnent de concert une nouvelle impulsion au déploiement de la stratégie nationale sur le périmètre de l'ERBM, en concentrant les synergies sur des actions pour lesquelles cette échelle de bassin peut

apporter une plus-value au bénéfice de ses habitants.

Cette volonté se traduit en trois chantiers prioritaires, fortement ciblés sur les enjeux d'accès à l'emploi qui sont précisément ceux pour lesquels l'action à l'échelle de l'ERBM est pertinente :

1. La nécessaire effectivité des clauses d'insertion en faveur de réels parcours d'insertion et de retour à l'emploi durable sur les chantiers de réhabilitation des logements miniers et de rénovation des cités minières, en lien étroit avec les bailleurs sociaux concernés ;
2. L'impulsion à consacrer et à amplifier sur les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) dans une logique d'étape de parcours ;
3. Les services à la petite enfance dans une logique visant à assurer le retour à l'emploi et/ou l'accès à la formation des publics en insertion.

Plus concrètement, le plan d'action pour 2020 se décline de la manière suivante pour le Pas-de-Calais :

1. Développer des actions d'insertion spécifiques périmètre ERBM ;
2. Mobiliser la « clause d'insertion » au service de l'ERBM ;
3. Directeur de projet insertion emploi en co pilotage du volet insertion de l'ERBM ;
4. Renforcer le soutien à la parentalité en favorisant l'accès des populations les plus vulnérables aux dispositifs de l'accueil du jeune enfant (Crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ;
5. Accompagnement au logement autonome pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE ;
6. « Solutions logement » pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE ;
7. Prévenir les sorties sèches de l'ASE.

Un tableau annexé au rapport présente de manière synthétique, action par action, les éléments financiers objet de l'avenant.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant, de m'autoriser à signer avec l'Etat et le Département du Nord l'avenant n°1 à la convention sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le périmètre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier 2019-2021, tel qu'annexé au présent rapport.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2020.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRIS COURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET.

**AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'ENGAGEMENT DANS LA STRATÉGIE  
NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

(N°2020-312)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.262-1 à L.263-2-1 ;

**Vu** la délibération n°2019-207 du Conseil départemental en date du 24/06/2019 « Avenant n°2 à la Convention d'engagement dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté » ;

**Vu** la délibération n°2019-119 du Conseil départemental en date du 29/04/2019 « Avenant n°1 à la convention d'engagement dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté » ;

**Vu** la délibération n°2018-606 du Conseil départemental en date 17/12/2018 « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans le département du Pas-de-Calais » ;  
**Vu** la délibération n°2018-607 du Conseil départemental en date du 17/12/2018 « Engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion » ;  
**Vu** la délibération n°2017-230 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Pacte des solidarités et du développement social » ;  
**Vu** la délibération n°27 du Conseil départemental en date du 26/09/2016 « Elaboration du pacte des solidarités et du développement social' » ;  
**Vu** la délibération n°2020-97 de la Commission Permanente en date du 02/03/2020 « Rapport d'exécution 2019 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi » ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 07/09/2020 ;  
**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 07/09/2020 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du département, avec l'Etat l'avenant n° 3 à la convention d'engagement dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021, dans les termes du projet joint à la présente délibération.



**Article 2 :**

La recette visée au rapport joint à la présente délibération sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Recette €
F	585Q01	74713/58	Dotation du Fonds d'appui	2 979 706

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

### AVENANT n° 3

## CONVENTION D'ENGAGEMENT DANS LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE 2019-2021

Entre

**L'État**, représenté par Monsieur Louis LE FRANC, Préfet du Département du Pas-de-Calais, et désigné ci-après par les termes « le Préfet », d'une part,

Et

**Le Département du Pas-de-Calais**, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

**Vu** la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019

**Vu** l'instruction n°DGCS/SD1/2019/24 du 04 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « Contractualisation entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

**Vu** l'instruction n°DGCS/SD1B/2019/196 du 25 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

**Vu** l'instruction n°DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SDPAE/2020/28 du 12 février 2020 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

**Vu** la convention d'engagement dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté signée le 18 décembre 2018 entre l'Etat et le Département du Pas-de-Calais,

**Vu** l'avenant n°1 de la convention d'engagement dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, signé le 4 juillet 2019

**Vu** l'avenant n°2 de la convention d'engagement dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, signé le 26 juillet 2019

**Vu** la délibération de la Commission permanente du Département du Pas-de-Calais en date du 14 septembre 2020 autorisant le Président du Conseil départemental à signer le présent avenant à la convention,

Il est convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1

L'article 2.3.1 de la convention du 18 décembre 2018 est complété par les éléments suivants :

Au titre de l'année 2020, le soutien financier de l'Etat s'élève à un montant de 5 345 944 €.

Le Département s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le tableau financier récapitulatif figurant en annexe.

Dans le cas où le contenu des actions serait modifié ou de nouvelles actions créées, le Département du Pas-de-Calais s'engage à transmettre de nouvelles fiches-actions.

### **a) Poursuite des actions engagées en 2019**

Parmi les actions mises en œuvre en 2019 et renforcées en 2020 figurent :

- Fiche 1 : Prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Fiche 2 : Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des bénéficiaires du RSA (pour la phase Accompagnement socio-professionnel)
- Fiche 4 : Numériser l'outil diagnostic
- Fiche 5 : Accompagnement des BRSA avec une activité indépendante
- Fiche 6 : Coordination des acteurs au service du SPI (financement dans le cadre de l'appel à projet régional 2020 sur crédits d'expérimentation - stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté)
- Fiche 7 : Renforcer l'interface de mise à l'emploi MIE
- Fiche 9 : Mobiliser les clauses d'insertion
- Fiche 10 : Solutions logement pour les jeunes ayant eu un parcours institutionnel ASE
- Fiche 11 : Garantir le premier accueil social inconditionnel de proximité pour les habitants du Pas-de-Calais
- Fiche 12 : Généralisation de la démarche « référent de parcours »
- Fiche 13 : Garantie d'activité : pacte d'ambition IAE
- Fiche 14 : Garantie d'activité : développement des préparatoires à tous les métiers, tous territoires confondus
- Fiche 15 : Garantie d'activité : lever les freins périphériques et valoriser son image professionnelle
- Fiche 19 : De l'insertion sociale à l'insertion professionnelle
- Fiche 20 : Renforcer le soutien à la parentalité en favorisant l'accès aux populations les plus vulnérables aux dispositifs de l'accueil du jeune enfant (Crèche AVIP)
- Fiche 24 : Agir en faveur de la santé des enfants : accompagnement des parents démunis dans l'accès aux soins pour leurs enfants
- Fiche 25 : Lire, Ecrire et Parler en Pas-de-Calais

### **b) Nouvelles actions engagées en 2020**

Au titre des nouvelles actions mises en place par le Département du Pas-de-Calais en 2020 figurent :

- Fiche 16 : Accompagnement au logement des jeunes de l'ASE
- Fiche 18 : Expérimentation de nouveaux modes d'accompagnement BRSA/ASE
- Fiche 21 : Prévention des expulsions – fonds de soutien aux dettes de loyers
- Fiche 22 : Fonds de solvabilisation pour le logement des jeunes ayant eu un parcours à l'ASE

- Fiche 23 : Action collective en faveur de l'insertion des jeunes « un duo gagnant : se former en travaillant)
- Fiche 27 : formation des travailleurs sociaux

**c) Justification de crédits versés en 2019 non consommés**

447425 € de crédits Etat versés en 2019 et non consommés seront justifiés sur des actions 2020 comme suit :

- 130 000 € au titre du soutien aux acteurs de l'aide alimentaire (fiche 17)
- 127 425 € au titre de l'inclusion numérique (fiche 26)
- 28 000 € au titre de la prévention des sorties de sèches de l'ASE (fiche 1)
- 162 000 € au titre de la garantie d'activité : pacte d'ambition IAE (fiche 13)

**d) Suspension d'actions conventionnées en 2020 en raison de la crise sanitaire**

Deux actions initialement conventionnées en 2019 sont suspendues en 2020 et pourront, en fonction de l'évolution du contexte, être réétudiées en 2021

- Développer l'internat scolaire : en raison de la crise sanitaire qui a conduit à une fermeture des internats dès février, le Département ne pourra justifier de l'ensemble des dépenses. Le travail partenarial entre l'Education Nationale et les services du Département est néanmoins poursuivi.
- Soutien aux projets d'amélioration de l'offre de services aux habitants des quartiers prioritaires (dédoublage de classes) : les urgences sociales liées à la crise conduisent le Département à prioriser ses interventions. Cette action est poursuivie par le Département mais ne sera pas valorisée dans le cadre de la convention d'engagement Etat/Département.

**ARTICLE 2**

A l'issue du processus d'évaluation de l'exécution des actions déployées en 2019, le Département s'engage à compléter la matrice des indicateurs annexée à la convention, des résultats obtenus et à ajuster, le cas échéant, les cibles annuelles.

**ARTICLE 3**

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

**ARTICLE 4**

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Arras, en deux exemplaires  
originaux, le

Le Président du conseil départemental du  
Pas-de-Calais

Le Préfet du Pas-de-Calais

*Jean-Claude Leroy*

*Louis Le Franc*

Pour visa, le directeur régional des finances publiques des Hauts de France.

**TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF PREVISIONNEL**  
**CONVENTION STRATEGIE PAUVRETE - Région Hauts de France - Département du Pas-de-Calais**  
**Année 2020**

	Thème de la contractualisation	imputation chorus (code chorus - description longue)	Fiche action N°	Intitulé de l'action	Budget global de l'action	Crédit Etat pré- notifiés	Participation Etat (effective)	Report éventuel crédits 2019	Participation CD	dont valorisation	Autres financements
Engagement socle	1 - prévenir toute sortie sèche pour les jeunes sortant de l'ASE	0304 50 19 19 01 Accompagnement des jeunes sortant de l'ASE	1	Prévenir les sorties sèches de l'ASE	676 000 €	310 000 €	<b>310 000 €</b>	28 000 €	310 000 €	310 000 €	- €
	2 - Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles - <b>Premier accueil social inconditionnel de proximité</b>	0304 50 19 19 03 - 1er accueil social inconditionnel	11	Garantir un 1er accueil social inconditionnel de proximité pour les habitants du Pas de Calais	220 000 €	110 000 €	<b>110 000 €</b>	0 €	110 000 €	110 000 €	- €
	3 - Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles - <b>Référent de parcours</b>	0304 50 19 19 04 - Référent de parcours	12	Généralisation de la démarche Référent de Parcours	80 000 €	80 000 €	<b>80 000 €</b>	0 €	80 000 €	80 000 €	- €
	4 - Insertion des allocataires du RSA - <b>Orientation et parcours des allocataires</b>	0304 50 19 19 07 - Garantie d'activité et insertion des BRSA	2	Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des bénéficiaires du RSA	2 040 476 €	1 020 238 €	<b>1 020 238 €</b>	0 €	1 020 238 €	1 020 238 €	- €
			3	Zéro bénéficiaire sans accompagnement	0 €	0 €	<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	- €
			4	Numérisation de l'outil diagnostic pour l'orientation et l'accompagnement RSA	120 000 €	60 000 €	<b>60 000 €</b>	0 €	60 000 €	?	- €
			16	Accompagnement au logement autonome pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE	200 000 €	100 000 €	<b>100 000 €</b>	0 €	100 000 €	100 000 €	- €
	5 - Insertion des allocataires du RSA - <b>Garantie d'activité</b>	0304 50 19 19 07 - Garantie d'activité et insertion des BRSA	5	Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante	947 722 €	473 861 €	<b>473 861 €</b>	0 €	473 861 €	473 861 €	- €
			7	Renforcer l'interface de mise à l'emploi en développant l'action de la Mission Insertion par l'Emploi	112 000 €	56 000 €	<b>56 000 €</b>	0 €	56 000 €	56 000 €	- €
			8	Améliorer l'accès à l'emploi par une meilleure connexion avec le monde de l'entreprise	0 €	0 €	<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	- €
			9	Mobiliser et développer les « clauses d'insertion »	97 100 €	48 550 €	<b>48 550 €</b>	0 €	48 550 €	48 550 €	- €
			10	« Solutions logement » pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE	60 000 €	30 000 €	<b>30 000 €</b>	0 €	30 000 €	30 000 €	- €
			15	GARANTIE D'ACTIVITE : Lever les freins périphériques et valoriser son image professionnelle	727 978 €	363 989 €	363 989 €	0 €	363 989 €	363 989 €	- €
		6 - Mise en place d'un <b>plan de formation des travailleurs sociaux</b> des conseils départementaux	0304 50 19 19 02 - formation travail social CD contractualisation	27	Plan de formation des travailleurs sociaux	210 000 €	105 000 €	<b>105 000 €</b>	0 €	105 000 €	105 000 €
<b>SOUS TOTAL SOCLE</b>					<b>5 491 276 €</b>	<b>2 757 638 €</b>	<b>2 757 638 €</b>	<b>28 000 €</b>	<b>2 757 638 €</b>	<b>2 697 638 €</b>	<b>- €</b>

**TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF PREVISIONNEL**  
**CONVENTION STRATEGIE PAUVRETE - Région Hauts de France - Département du Pas-de-Calais**  
**Année 2020**

Engagements à l'initiative du département	0304 50 19 19 10 - Initiatives locales	13	GARANTIE D'ACTIVITE : Pacte d'ambition IAE	1 557 436 €	616 718 €	<b>616 718 €</b>	162 000 €	778 718 €	778 718 €	- €
		14	GARANTIE D'ACTIVITE : Développement des préparatoires à tous les métiers, tous territoires confondus	445 276 €	222 638 €	<b>222 638 €</b>	0 €	222 638 €	222 638 €	- €
		15	GARANTIE D'ACTIVITE : Lever les freins périphériques et valoriser son image professionnelle	100 000 €	50 000 €	<b>50 000 €</b>	0 €	50 000 €	50 000 €	- €
		16	Accompagnement au logement autonome pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE	720 000 €	360 000 €	<b>360 000 €</b>	0 €	360 000 €	360 000 €	- €
		17	Aide alimentaire	260 000 €	0 €	<b>0 €</b>	130 000 €	130 000 €	130 000 €	- €
		18	GARANTIE D'ACTIVITE : Expérimentation de nouveaux modes d'accompagnement BRSA / ASE	333 900 €	166 950 €	<b>166 950 €</b>	0 €	166 950 €	166 950 €	- €
		19	Insertion sociale Insertion professionnelle (ISIP)	540 000 €	270 000 €	<b>270 000 €</b>	0 €	270 000 €	270 000 €	- €
		20	Renforcer le soutien à la parentalité en favorisant l'accès aux populations les plus vulnérables aux dispositifs de l'accueil du jeune enfant (Crèche AVIP)	50 000 €	25 000 €	<b>25 000 €</b>	0 €	25 000 €	25 000 €	- €
		21	Prévention des expulsions locatives	880 000 €	440 000 €	<b>440 000 €</b>	0 €	440 000 €	440 000 €	- €
		22	Fonds de solvabilisation « Logement » pour les jeunes ayant eu un parcours institutionnel	400 000 €	200 000 €	<b>200 000 €</b>	0 €	200 000 €	200 000 €	- €
		23	Action collective en faveur de l'insertion des jeunes « Un duo gagnant : se former en travaillant »	132 000 €	66 000 €	<b>66 000 €</b>	0 €	66 000 €	66 000 €	- €
		24	Agir en faveur de la santé des enfants : accompagnement des parents démunis dans l'accès aux soins pour leurs enfants	212 000 €	106 000 €	<b>106 000 €</b>	0 €	106 000 €	89 000 €	- €
		25	Lire, Ecrire et Parler en Pas-de-Calais	130 000 €	65 000 €	<b>65 000 €</b>	0 €	65 000 €	65 000 €	- €
		26	Action pour un numérique inclusif dans le Pas-de-Calais	254 850 €	0 €	<b>0 €</b>	127 425 €	127 425 €	127 425 €	- €
<b>SOUS TOTAL INITIATIVE DEPARTEMENTALE</b>				<b>6 015 462 €</b>	<b>2 588 306 €</b>	<b>2 588 306 €</b>	<b>419 425 €</b>	<b>3 007 731 €</b>	<b>2 990 731 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>11 506 738 €</b>	<b>5 345 944 €</b>	<b>5 345 944 €</b>	<b>447 425 €</b>	<b>5 765 369 €</b>	<b>5 688 369 €</b>	<b>- €</b>

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION						
Objectifs	Indicateurs	Commentaires et Éléments de définition	Situation au 31 déc. 2018	Rappel de l'objectif que vous avez fixé pour le 31 décembre 2019	Rappel de l'objectif que vous avez fixé pour 2020	Rappel de l'objectif que vous avez fixé pour 2021
<b>1. Enfants et jeunes</b>						
<b>1.1. Prévention sortie sèche de l'ASE</b>						
1.1.1. Préservation du lien de référence	Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année	Jeunes confiés à l'ASE	520	735	720	750
	Nombres de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel	Depuis la dernière remontée d'informations	320	515	600	720
	Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation	Jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année civile, MNA compris. La personne lien doit avoir été entérinée par l'ASE. Ce peut être : ASE, mission locale, tiers digne de confiance, éducateurs, famille d'accueil,...	320	515	600	720
	Nombre de jeunes avec un logement stable	Jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année civile, MNA compris. Tout logement hors hébergement d'urgence, A la fin de l'accueil ASE, Parmi les jeunes qui sont accueillis/accompagnés au moment de leur 18 ans.	320	515	600	720
1.1.3. Revenu et accès aux droits	Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières	Jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année civile, MNA compris. Ressources = salaires, bourse, RSA majoré, ... hors aides ponctuelles.	320	515	600	720
1.1.4. Insertion sociale et professionnelle, formation et mobilité	Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	Jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année civile, MNA compris. Avoir un contrat de tout type, être inscrit dans une formation ou parcours d'insertion professionnelle.	320	515	600	720
<b>2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux</b>						
<b>2.1. Premier accueil social inconditionnel de proximité</b>						
2.1.1. Maillage et réseau d'acteurs	Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes	Cf référentiel du premier accueil social inconditionnel qui en définit les conditions. A minima présence d'une personne en capacité d'assurer une première orientation. Formation de la compétence pour assurer un premier niveau d'écoute et d'orientation.	98 % de la population du Pas-de-Calais à moins de 10 minutes d'une permanence sociale du département (diagnostic SDAASP)	Maintien de la couverture	Maintien de la couverture	Maintien de la couverture
2.1.2. Suivi des structures	Nombre de structures ou lieux susceptibles de s'engager dans la démarche de premier accueil inconditionnel.	Maisons départementales, MSAP, CCAS, communauté de communes, centres sociaux	9 MDS et 25 sites 39 centres sociaux agréés 27 MSAP labellisées 24 autres lieux de type MSAP avec un haut niveau de services	184	184	défini au regard de l'avancement de la démarche au cours de 2020
	Nombre de structures réellement engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel	Depuis la dernière remontée d'informations	NC	34	34	défini au regard de l'avancement de la démarche au cours de 2020
	Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel		NC	NC	NC	NC
<b>2.2. Référent de parcours</b>						
	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours	Cf référentiel pour qualifier ce qu'est un référent de parcours.	30	30	50	100
	Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours	Ensemble des personnes bénéficiant d'un référent de parcours	40	40	80	120
<b>3. Insertion des allocataires du RSA</b>						
<b>3.1. Insertion et parcours des allocataires</b>						
3.1.1. Instruire et orienter rapidement vers un organisme accompagnateur	Nombre de nouveaux entrants	Depuis la dernière remontée d'informations	NC	868 (données concernant le 2nd semestre 2019)	2720	5000
	Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	Date d'entrée = date de transmission CAF quotidienne. Date de notification de l'orientation. Concerne ceux qui ont fait la demande de RSA. L'objectif est de réduire ce délai à un mois.	0 (moyenne de 4 mois pour une orientation)	479	1632	3000
3.1.2. Démarrer rapidement un parcours d'accompagnement	Nombre total de 1er rendez-vous d'accompagnement fixé	L'objectif est de deux semaines à compter de la date d'orientation. Concerne le social et le socio pro donc hors pôle emploi.	NC	745	1436	2700
	Nombre de 1er rendez-vous fixés dans le délai de 2 semaines		NC	538	1077	2160
3.1.3. Rencontrer l'intégralité des allocataires pour initier leur parcours d'accompagnement	Nombre total de 1er contrat d'engagement	Concerne les nouveaux entrants donc non compris les renouvellement	NC	555	1768	3250
	Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois	A partir de la notification d'orientation	NC	555	1768	3250
<b>3.2. Garantie d'activité</b>						
3.2.1. Garantie d'activité départementale	Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité dont l'accompagnement global	Flux. Entre deux remontées d'informations	NC	1 895	2 132	1 593
	Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par la garantie d'activité (dont accompagnement global + dont garantie d'activité départementale)	Stock	NC	13 262	15 157	17 289
3.2.2. Accompagnement global porté par Pôle emploi:	Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global	Conseiller = binôme pôle emploi / département. Rappel de l'objectif : 70 personnes par binôme	70	68	70	70
	Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global ( <b>reporting assuré par pôle emploi</b> )	L'objectif à atteindre est de moins de 3 semaines. Les départements s'engagent sur un objectif intermédiaire de réduction et atteindre cet objectif en 2020	23 jours	25 jours	21 jours	21 jours
<b>4. Formation des travailleurs sociaux</b>						
4.1.1. Formations figurant sur le catalogue CNFPT	Nombre de formations par thématique	Depuis la dernière remontée d'informations	NC	400	400	
4.1.2. Formations faisant l'objet d'un financement spécifique	Nombre de formations par thématique	Depuis la dernière remontée d'informations	NC			

## 2020-1 - FICHE SOCLE COMMUN

### Prévenir les sorties sèches de l'ASE

#### FINALITE

Préparer et accompagner le projet d'autonomie du jeune de l'ASE

#### PUBLICS VISES

Les jeunes accompagnés par le Département de 16-17 ans avec une attention sur les 16 ans

Les jeunes ayant eu 18 ans et impactés par la crise sanitaire

#### TERRITOIRE CONCERNE

Département

#### CALENDRIER

2019-2021

#### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

**2019 : 504 000 €**

**2020 : 676 000 €**, dont 338 000 € de part Etat répartis comme suit :

- 310 000 € sur le socle commun ;
- 28 000 €, justification crédits Etat 2019 non consommés sur mesures du socle.

**2021 : 676 000 €**

#### PRESENTATION DU PROJET

##### Contexte :

Le passage à l'âge adulte constitue pour tous les jeunes, un moment décisif. Pour les jeunes ayant été protégés au titre de la protection de l'enfance, le passage à la majorité est un cap particulièrement critique surtout si la préparation à l'autonomie, bien avant la sortie du dispositif, s'est avérée insuffisante.

Pour une majorité d'entre eux, il signifie le plus souvent l'arrêt brutal de l'accueil et de l'accompagnement éducatif, le manque de ressources, d'extrêmes difficultés à trouver un emploi surtout sans qualification et sans diplôme, le recours à des solutions d'hébergement précaires, un isolement social et affectif. Autant d'éléments qui insécurisent ces jeunes et les rendent particulièrement vulnérables, surtout s'ils ne peuvent compter sur aucun soutien de leur famille.

##### Présentation de l'opération :

L'ambition portée est de veiller à ce que la sortie de l'ASE, fortement motivée par l'atteinte de la majorité, ne déstabilise pas les parcours dans lesquels les jeunes se sont engagés et d'offrir d'autres formes d'accompagnement pour des jeunes très en rupture pour lesquels l'accompagnement effectué par des acteurs de l'ASE ne peut convenir.

Atteindre les 4 engagements du plan pauvreté et principalement :

- Permettre **la permanence des liens** pour le jeune
- Faire en sorte qu'aucun jeune majeur ne quitte l'aide sociale à Pour que chaque jeune majeur puisse **construire son parcours professionnel tout en ayant le « droit à l'essai »**
- Veiller à ce qu'aucun jeune majeur ne quitte l'aide sociale à l'enfance sans **logement stable**

Déploiement d'un binôme professionnel de l'accompagnement socio-éducatif et d'un conseiller socio-professionnel afin de préparer le jeune à la sortie de l'accompagnement ASE et préparer son autonomie en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement et/ou de logement temporaire.

Coordonner le projet d'autonomisation du jeune avec les acteurs de l'emploi et expérimenter un pack inclusion en faveur des jeunes (accès aux droits, à la santé, au logement...).



Engager et piloter un partenariat avec les acteurs hors aide sociale à l'enfance :

- Dispositifs de seconde chances (E2C, EPIDE),
- Lieux ressources (CIDJ, etc.),
- Partenaires de l'Education : Etablissements scolaires (COP) et CIO, Crous,
- Partenaires spécialistes de la mobilité,
- Acteurs du monde économique : chambre consulaire, branche professionnelle, groupement d'entreprise...

### 1. Objectifs

Accompagner le plus en amont possible les jeunes confiés à l'ASE dès leurs 16 ans :

- Préparer leur autonomie, en pensant l'accompagnement de manière globale
- Mobiliser les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement.

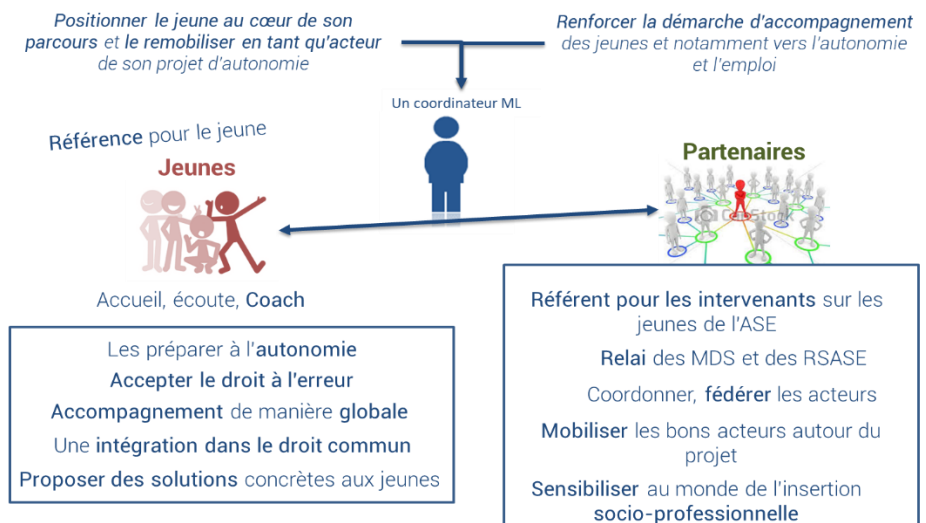
Assurer un accompagnement global du jeune :

- Proposer un diagnostic partagé mené conjointement par le binôme au côté du jeune
- Accompagner le jeune à envisager l'après ASE et l'aider à murir son projet personnel de sortie
- Orienter et construire un parcours vers une sortie durable et compatible vers une entrée dans la vie active

### 2. Modalités d'accueil et de suivi

Déploiement dans chaque Mission Locale **d'un coordinateur qui sera le lien pour le jeune de l'ASE** et le professionnel de l'enfance.

- **Positionner le jeune au cœur de son parcours et le remobiliser en tant qu'acteur** de son projet d'autonomie
- **Renforcer la démarche d'accompagnement** des jeunes et notamment vers l'autonomie et l'emploi



Phases de l'opération :

Suite à la loi du 14 mars 2016, il est proposé que les jeunes soient accueillis pour un bilan de son parcours et une préparation de la sortie de prise en charge et, plus particulièrement, au passage à la majorité et à un éventuel statut de jeune majeur.

En amont les services de l'ASE détecteront les jeunes en risque de décrochage scolaire, ou sortie de tout parcours d'insertion afin d'organiser le bilan en priorité et entrevoir un diagnostic partagé.

Celui-ci sera en 2 temps :

- Un temps sur les aspects éducatifs du projet (accompagnement socio-éducatif)
- Un temps sur le projet du jeune pour son insertion professionnelle en lien avec le coordinateur ASE de la Mission Locale en fonction du parcours du jeune

Par rapport à la complexité de l'accompagnement de l'ASE et du lieu de placement du jeune, le binôme doit permettre de se réunir au plus proche du jeune.

L'idée sera qu'à la suite de l'entretien, le coordinateur ASE de la Mission Locale aura plusieurs offres de services afin de l'aider dans l'accompagnement socio-professionnel pour le jeune suivi :

- Le jeune est dans un parcours d'étude bien établi, le lien est fait avec l'Education nationale, notamment avec la plateforme de décrochage scolaire (CIO), si un risque de rupture.
  - Dans cette situation le coordinateur ASE de la Mission Locale assurera le lien entre les différents acteurs et le référent Education nationale. L'équipe de la plateforme se composant de 5 agents (1 par bassin).
- Le jeunes est en décrochage scolaire, ou sortie de tout parcours d'insertion et un projet professionnel serait plus adéquat pour son accès à l'autonomie.
  - Le coordonnateur évaluera le projet le plus adéquat et accompagnera le jeune dans la démarche d'insertion en comme un « grand frère ».
  - Le coordonnateur orientera le jeune vers un dispositif de droit commun (PACEA,GJ, Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, Contrat d'apprentissage, ...)
  - En fin d'accompagnement la mission locale assurera un suivi du jeune 6 mois après pour s'assurer de la continuité de parcours du jeune.

- Les jeunes orientés de l'ASE pourront bénéficier du pack insertion à travers les dispositifs du Département (FAJ, mesures coup de pouces, CLLAJ, ...) mais aussi dans le cadre de la CPO, développer des projets autour des difficultés rencontrées par les jeunes (santé, gestion budgétaire, ...)
- La mission locale nommée pour le suivi devra faire des retours réguliers au référent ASE et l'alerter en cas de défaillance dans le parcours

L'importance de l'action menée autour du jeune est liée à :

- Une coordination de l'ensemble des acteurs qui ont une interaction sur le projet
- Ne pas stigmatiser les jeunes ASE dans l'accompagnement Mission locale : Parcours de droit commun, pas de groupe spécifique ASE...
- Un relai identifiable et clair pour le jeune
- Accepter le droit à l'erreur du jeune

Proposition du financement:

- Déploiement d'un coordinateur de l'action ASE au sein de la mission locale
  - Assure le suivi des parcours de chaque jeune orienté vers la mission locale, les jeunes étant suivi par un conseiller mission locale
  - Intervient auprès du jeunes en cas de risque de décrochage dans le parcours
  - Assure des retours réguliers sur chaque jeune et fais remonter les données chiffrées pour le suivi du parcours
  - Relai les référents ASE, les Maisons du Département comme professionnel de l'insertion des jeunes
  - Intervient auprès des partenaires des services de la direction enfance famille pour présenter l'accompagnement jeunes et l'offre de service
  - Peut intervenir dans les diagnostics organisés par le référent ASE

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

Outre l'accompagnement déployé par les services départementaux via les référents enfance auprès des jeunes de l'ASE, le Département finance, depuis plusieurs années, via les Missions Locales des actions d'accompagnement à destination du public jeune (RSA, ASE ...) à hauteur 491 080€. Les crédits Etat (338 000€) viennent compléter le dispositif en permettant la prise en charge de 6,5 postes de coordinateur ASE sur les territoires du Département.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année
- Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel (CJM + jeunes suivis par le binôme)
- Nombre de jeunes ayant pu choisir leur "personne lien" au moment de la contractualisation
- Nombre de jeunes avec un logement stable
- Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières
- Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire à la sortie de l'ASE
- Nombre de jeunes accompagnés par le binôme ML/ASE
- Dont nombre de jeunes relevant d'un parcours scolaire
- Dont nombre de jeunes relevant d'un parcours insertion professionnelle
- Taux de jeunes ayant une couverture maladie complète

## 2020-02- FICHE SOCLE COMMUN

### « Dynamisation des parcours :

### Accueil et Accompagnement des bénéficiaires du RSA »

#### FINALITE

Que chaque bénéficiaire du RSA soit engagé, à l'issue d'un diagnostic, dans un parcours d'insertion avec un accompagnement assuré par un référent adapté à sa situation.

#### PUBLICS VISES

Tous les bénéficiaires du RSA nouveaux entrants, et bénéficiaires du RSA sans référent, soumis à droits et devoirs.

#### TERRITOIRE CONCERNE

Département

#### CALENDRIER

2019-2021

#### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

**2019 : 937 038 €**

**2020 : 2 040 476 €** au total (socle commun), dont 1 020 238 € de part Etat.

**2021 : 3 359 200 €**

#### PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département s'engage à investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi (engagement n°5).

Cet engagement passe notamment aujourd'hui par une meilleure orientation des bénéficiaires du RSA pour un accompagnement des plus optimal.

Pour y répondre, le Département a mis en place en 2019 l'opération « **Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des bénéficiaires du RSA** » qui vise à une meilleure orientation des nouveaux entrants à travers la revisite des procédures d'accueil et d'orientation des bénéficiaires du RSA, visant à rappeler les droits et devoirs en matière d'allocation et à assurer une orientation rapide et adaptée pour tous.

Cette opération se décline en 2 phases : phase Accueil et phase Accompagnement.

**La phase Accueil** consiste en l'accueil des bénéficiaires du RSA nouveaux entrants ou sans référent, soumis aux droits et devoirs, afin de créer une dynamique de parcours dès l'entrée dans le dispositif.

Pour cela, en lien avec le bénéficiaire, il appartient à l'opérateur par le biais de la signature du Contrat d'Engagements Réciproques (CER), de réaliser un diagnostic approfondi de la situation pour une orientation vers un accompagnement. Cette phase a une durée de 2 mois maximum.

**La phase Accompagnement socio-professionnel (volet Garantie d'activité)**, pour laquelle l'opérateur pourra être nommé référent en fonction du profil du bénéficiaire permet de créer de la transparence et de mieux coordonner les acteurs autour du parcours d'insertion durable du bénéficiaire. Cette phase a une durée de 12 mois maximum.

## OBJECTIFS VISES

---

Ce projet a pour objectifs de :

- 1. Sécuriser un démarrage rapide de l'accompagnement par la création d'une dynamique de parcours dès l'entrée dans le dispositif :**
  - Orienter l'ensemble des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs dans un délai d'un mois vers un organisme accompagnateur ;
  - Rencontrer l'intégralité des allocataires pour initier leur parcours d'accompagnement ;
  - Faire un point global de la situation du bénéficiaire au travers du diagnostic pour élaborer le CER.
  
- 2. Créer de la transparence et mieux coordonner les acteurs :**
  - Mettre en œuvre le parcours d'accompagnement ;
  - Mobiliser l'ensemble des dispositifs d'insertion socio professionnelle répondant aux besoins et problématiques du bénéficiaire en le rendant acteur de son parcours ;
  - Partager entre acteurs les informations relatives à la situation initiale du bénéficiaire et à l'offre d'accompagnement.

## ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

---

La contrepartie départementale intervient dans le cadre du dispositif référent solidarité, à hauteur de **1 020 238 €**, sur un budget total de **3 868 620 €**.

Pour rappel, en tant que chef de file du Revenu de Solidarité Active, le Département assure la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et adapté à destination de l'ensemble des bénéficiaires du RSA sans activité ou ne tirant de leur activité que des ressources limitées. Selon la situation du bénéficiaire cet accompagnement se fait soit par un référent de la sphère sociale, soit par un professionnel de Pôle Emploi, soit par un organisme d'insertion professionnelle.

Le dispositif référent solidarité concerne l'accompagnement des bénéficiaires relevant de la sphère sociale et rencontrant donc un cumul de freins sociaux.

Cette mission, financée par le Département, est à 70 % exercée par des professionnels de CCAS/CIAS, le pourcentage restant étant réparti entre associations et organismes de formation.

## INDICATEURS D'EVALUATION

---

- Nombre de nouveaux entrants ;
- Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins ;
- Nombre total de 1er rendez-vous d'accompagnement fixé ;
- Nombre de 1er rendez-vous fixés dans le délai de 2 semaines ;
- Nombre total de 1er contrat d'engagement ;
- Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois ;
- Nombre de BRSA ne s'étant pas présentés au 1er rdv d'accompagnement (et n'ayant pas fixé un nouveau rdv) ayant fait l'objet d'une action spécifique sous 15 jours (par ex. : relance, avertissement...);
- Nombre de diagnostics individuels de situation partagés entre acteurs dans un délai de 3 jours.

## COMPLEMENTS D'INFORMATION

Sur 2019 et 2020 cette mission est réalisée par 7 structures intervenant pour tout le Département. En 2020, les structures sont financées à hauteur de 1 081 120 € répartis comme suit :

TERRITOIRES	STRUCTURES RETENUES	MONTANT TOTAL
ARRAGEOIS	Artois Emploi Entreprise (AEE)	127 395.00 €
ARTOIS	Plan Béthunois d'Insertion (PBI)	213 725.00 €
AUDOMAROIS	Maison de la Diversité	104 505.00 €
CALAISIS	Partenaire Insertion Formation (PIF)	134 645.00 €
HENIN-CARVIN	ID FORMATION	108 045.00 €
LENS-LIEVIN		162 255.00 €
MONTREUILLOIS	ADEFI	48 700.00 €
TERNOIS		33 175.00 €
BOULONNAIS	Tous Parrains	148 675, 00 €

La contrepartie 2020 est engagée sur le dispositif référent solidarité via la poursuite de l'accompagnement dans le cadre des Contrats pluriannuels d'objectifs CPO 2018-2020, avec 95 structures pour un montant 2020 de 3 838 220 €.

Un référentiel d'accompagnement est mis à disposition des structures afin de s'assurer de l'équité de traitement des bénéficiaires du RSA à chaque étape du parcours. Le suivi de l'opération est assuré via la saisie des CER dans le portail extranet DUI (Dossier unique d'insertion) et la mise en place d'un outil de suivi unique pour assurer la remontée des indicateurs d'évaluation précités.

# 2020-03- FICHE SOCLE COMMUN

## Zéro bénéficiaire sans accompagnement

### FINALITE

Que chaque bénéficiaire du RSA soit engagé, à l'issue d'un diagnostic, dans un parcours d'insertion avec un accompagnement assuré par un référent adapté à sa situation.

### PUBLICS VISES

Bénéficiaires du RSA non orientés

### TERRITOIRE CONCERNE

Département

### CALENDRIER

2019-2021

### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

2019 : 0 €

2020 : 0 €

2021 : 0 €

### PRESENTATION DU PROJET

Depuis la mise en place du RSA en 2009, le Département s'est engagé à assurer un suivi optimal de l'ensemble de ses bénéficiaires en leur proposant un accompagnement personnalisé destiné à améliorer leur insertion sociale et professionnelle.

Après la réalisation d'un diagnostic approfondi de la situation du bénéficiaire, dans le cadre de la phase accueil - opération « Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des bénéficiaires du RSA », le Département oriente le public vers un référent adapté.

Ce dernier prend en charge l'accompagnement du bénéficiaire et est missionné pour élaborer un contrat d'engagements réciproques reprenant les différentes phases du parcours d'insertion.

A ce titre, si le Département a toujours maintenu son taux de contractualisation à hauteur d'au moins 75%, il ressort néanmoins qu'aujourd'hui, près de 8 500 bénéficiaires, soit près de 14% du public ouvrant droit à un accompagnement, ne sont pas orientés et ne bénéficient donc pas d'un tel suivi.

### OBJECTIFS VISES

Aujourd'hui, l'orientation des publics bénéficiaires du RSA est identifiée comme une priorité tant nationale que départementale.

Dans cet esprit, la délibération portant « Engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion », adoptée par le Département le 17 décembre 2018, entend dynamiser le dispositif d'accompagnement dans toutes ses dimensions afin que soit notamment atteint l'objectif « zéro bénéficiaire sans accompagnement ».

Appliquée à l'échelle de l'ensemble des territoires du Département, cette opération poursuit les objectifs suivants :

- Engager tous les bénéficiaires dans un parcours d'insertion avec un accompagnement assuré par un référent pertinent.



- Responsabiliser ces derniers en les rendant acteurs de leur remobilisation et en activant la procédure de sanction telle qu'encadrée par le Code de l'action sociale et des familles en cas de non manifestation, dans une optique d'incitation à la régularisation.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

L'ingénierie du Département est mobilisée sur cette action que ce soit sur le volet informatique (récupération des listings), le volet statistiques (analyse des données pour transmission aux territoires) et le volet analytique (analyse de toutes les situations afin de vérifier les droits, la situation globale...).

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

Les indicateurs sont :

- Taux de BRSA "perdus de vue" convoqués par les services du Département afin d'être orientés ;
- Taux de BRSA "perdus de vue" convoqués, ne s'étant pas rendus au rendez-vous et ayant fait l'objet d'une sanction.

## 2020-04- FICHE SOCLE COMMUN

### Numérisation de l'outil diagnostique pour l'orientation et l'accompagnement RSA

#### FINALITE

Développer un outil diagnostique numérique en interface avec le Dossier Unique d'Insertion.

#### PUBLICS VISES

Plateforme externe d'orientation du flux nouveaux entrants

Ensemble des Référents

#### TERRITOIRE CONCERNE

Département

#### CALENDRIER

2019-2021

#### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

**2019 : 0 €**

**2020 : 120 000 €,** dont 60 000 € de part Etat sur le socle commun.

**2021 : 0 €.**

#### PRESENTATION DU PROJET

Il est proposé de développer un outil diagnostique permettant de mieux identifier les problématiques, les freins des bénéficiaires du RSA mais également leurs forces afin d'adapter l'orientation et l'accompagnement en corrélation dans une optique finale de retour à l'emploi.

Le diagnostic est un outil concerté, interactif, qui vient en soutien dans la démarche d'évaluation de la situation du bénéficiaire du RSA. Il permet une équité de traitement sur l'ensemble du département.

Il aborde les principales thématiques, chacune comprenant un ensemble de questions liées au quotidien, aux projets et aux aspirations de chacun soit :

- La famille et l'environnement social,
- Le logement,
- Le budget,
- La santé,
- La mobilité,
- L'emploi et les compétences.

Il fonctionne comme un test de performance RH avec un ensemble de questions, une synthèse et une analyse.

Il s'agit de numériser et développer un outil diagnostique sur un site dédié et en interface avec le Dossier Unique d'Insertion.

#### OBJECTIFS VISES

L'objectif est de permettre aux interlocuteurs en charge de l'orientation et aux Référents :

- De réaliser un diagnostic approfondi de chaque bénéficiaire afin d'assurer une meilleure orientation en fonction des besoins, de définir avec les bénéficiaires, le plan d'action à plus ou moins long terme pour un retour vers l'emploi et l'évolution du bénéficiaire au cours de son parcours.
- D'utiliser dans le cadre de l'accompagnement, l'outil diagnostique existant de façon fluide et interactive :

- Avoir la traçabilité des évaluations effectuées,
  - Compléter une partie du diagnostic au cours de l'accompagnement en fonction de la problématique ou pour confirmer l'évolution du Bénéficiaire,
  - Permettre de réaliser un bilan.
- Mettre en œuvre une analyse des besoins et optimiser l'offre d'insertion
  - Déploiement sur l'ensemble des partenaires du Département intervenant sur l'accompagnement
  - Un portail usager pour un auto diagnostic

Les attentes :

- Un outil simple d'utilisation, interactif qui permet de réaliser plusieurs temps du diagnostic (pré diagnostic, diagnostic, et diagnostic approfondi).
- Interface totalement dématérialisés sous format web utilisable sur ordinateurs, tablette voire smartphone.
- Outil dans un deuxième temps permettant une analyse fine sur le territoire pour optimiser l'offre d'insertion

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

Financement annuel des référents solidarité à hauteur de 120 000€ sur les 3 868 620 € annuellement.

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

Un déploiement sur début 2021 aux plateformes d'orientation et aux référents solidarité

Le nombre de diagnostic réalisé et de réajustement au cours du suivi

L'analyse territoriale extraite des diagnostics

## 2020-05- FICHE SOCLE COMMUN - GARANTIE D'ACTIVITE

### « Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante »

#### FINALITE

Que chaque bénéficiaire du RSA soit engagé, à l'issue d'un diagnostic, dans un parcours d'insertion avec un accompagnement assuré par un référent adapté à sa situation.

#### PUBLICS VISES

Tous les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans ayant une activité indépendante.

#### TERRITOIRE CONCERNE

Département

#### CALENDRIER

2019-2021

#### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

**2019 : 531 922 €**

**2020 : 947 722 €** au total (socle commun), dont 473 861 € de part Etat.

**2021 : 1 579 536 €.**

#### PRESENTATION DU PROJET

La création d'entreprise représente une opportunité pour les bénéficiaires du RSA qui souhaitent retrouver une activité professionnelle ainsi qu'une autonomie financière.

Cependant, certains ne parviennent pas à utiliser cette création d'activités comme un réel levier d'insertion durable puisqu'ils n'atteignent jamais un seuil de rentabilité suffisant leur permettant de sortir du dispositif RSA.

En 2019, le Département dénombrait plus d'un millier de créateurs d'entreprise dans le dispositif RSA dont la situation précaire a pu perdurer depuis plusieurs années sans que leurs difficultés ne soient identifiées, évaluées et résolues.

Afin de connaître ces situations et d'établir des parcours de sortie du RSA adaptés et contractualisés, le Département a mis en place l'opération « Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante ».

Cette dernière repose sur la réalisation de deux phases formalisées et objectivées dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque professionnel (CERP) :

**Une phase de diagnostic** permettant une évaluation de la situation socio-économique et de la viabilité de l'activité indépendante de leur entreprise. Cette phase a une durée de 3 mois.

**Une phase d'accompagnement** déterminée à l'issue du diagnostic et pouvant se traduire soit par une aide au développement de l'activité (durée de 18 mois maximum) si cette dernière est dite viable ; soit par une réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi (durée de 6 mois maximum) si l'activité est jugée non viable. Une aide à la cessation de l'activité pourra alors être mise en place.

## OBJECTIFS VISES

Globalement cette opération a pour objectifs de :

- Proposer un dispositif relevant du volet Initiative Economique en complémentarité des actions du Conseil régional en matière de création d'entreprise ;
- Apporter des solutions concrètes par le biais d'une opération structurée à un public actuellement en déficit d'accompagnement.

Plus précisément, elle permet :

1. D'établir un diagnostic sur la situation économique et commerciale de l'entreprise mais également sur la situation sociale et professionnelle du bénéficiaire.
2. Sur la phase accompagnement :
  - De parvenir à un ancrage économique de l'activité et donc à la sortie du dispositif RSA, en cas d'accompagnement au développement d'activité.
  - D'apporter une aide technique et administrative qui permettra de faciliter un arrêt de son activité sans avoir recours à des procédures judiciaires longues, complexes et coûteuses et de travailler une remobilisation vers l'emploi, dans le second cas.

## ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

La contrepartie départementale intervient dans le cadre du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA par les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), à hauteur de **473 861 €**, sur un budget total de **1 016 250 €** millions d'euros.

Pour rappel, en tant que chef de file du Revenu de Solidarité Active, le Département assure la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et adapté à destination de l'ensemble des bénéficiaires du RSA sans activité ou ne tirant de leur activité que des ressources limitées. Selon la situation du bénéficiaire cet accompagnement se fait soit par un référent de la sphère sociale, soit par un professionnel de Pôle Emploi, soit par un organisme d'insertion professionnelle.

Le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA par les PLIE intervient dans la sphère insertion professionnelle.

Il s'agit ici d'un accompagnement individuel renforcé permettant à la fois de travailler sur les derniers freins à l'emploi et d'avancer sur l'insertion professionnelle de la personne. Dans cet accompagnement, on retrouve des actions telles que le travail sur l'élaboration d'un parcours d'insertion, le positionnement sur les offres de formation, les offres d'emploi détectées par la chargée de relation entreprises PLIE, les SIAE ...

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de bénéficiaires du RSA orientés
- Nombre de jeunes de -26 ans orientés
- Nombre de bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement
- Nombre de jeunes de -26 ans en cours d'accompagnement
- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre d'accompagnements au développement réalisés
- Nombre d'entreprises dont le résultat (bénéfices) a augmenté à l'issue de l'opération
- Nombre de bénéficiaires réorientés vers l'insertion professionnelle
- Nombre d'entreprises radiées
- Nombre d'entrepreneurs sortis du dispositif RSA

## COMPLÉMENTS D'INFORMATION

---

Sur 2019 et 2020, cette mission est réalisée via Pas-de-Calais Actif qui a été retenu pour la mise en œuvre de cette opération. La vocation du GIP Pas-de-Calais Actif est d'accompagner et de soutenir financièrement les initiatives économiques créatrices d'emploi pour les personnes en situation de fragilité économique.

Progressivement Pas-de-Calais Actif a diversifié sa palette d'outils financiers avec notamment :

- La mise en place d'outils d'apports en quasi fonds propres pour les structures de l'économie sociale et solidaire ;
- La mise en place d'un fonds d'innovation pour le développement de l'économie sociale et solidaire (FIDESS);
- L'animation et la gestion du dispositif local d'accompagnement (dispositif DLA)
- La création et la mise en œuvre d'un dispositif d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire (DASESS) ;
- L'accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA...

En 2020, 10,8 Equivalents Temps Plein (ETP) sont dédiés à la gestion et au management de l'opération. Ces effectifs sont répartis sur les 9 territoires du département du Département.

## 2020-06 - FICHE SOCLE COMMUN

### Coordination des acteurs au service du SPI

#### FINALITE

Renforcer la synergie entre acteurs en faveur de l'emploi

#### PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance).

#### TERRITOIRE CONCERNE

Département

#### CALENDRIER

2019-2021

#### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

Fiche non financière

Financements dans le cadre de l'appel à projet régional du plan pauvreté :

2019 : 0 €

2020 : 105 000 €

2021 : 105 000 €

#### PRESENTATION DU PROJET

Depuis la mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA), le Département du Pas-de-Calais promeut une politique volontariste en faveur des bénéficiaires du RSA au travers de son pacte territorial pour l'insertion et de son programme départemental d'insertion.

Au vu des indicateurs socio-économiques et des priorités issues des besoins de la population du Pas-de-Calais et dans un souci d'amélioration continue de sa politique d'insertion, le Département a souhaité intensifier son action offensive en faveur de l'emploi. C'est dans ce contexte que l'Assemblée Départementale de décembre 2018 a impulsé l'engagement d'une mobilisation collective (des habitants, des partenaires institutionnels, des opérateurs, des territoires) en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA avec des exigences en termes de résultats.

Avec la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département a saisi l'opportunité de s'engager très rapidement aux côtés de l'Etat pour renforcer son action en faveur des plus démunis et élargir son offre d'insertion.

5ème département en volume de Bénéficiaires du RSA, le Département entend participer ainsi à l'expérimentation du SPI et défend une approche renouvelée, afin d'assurer à chaque bénéficiaire un accompagnement et une réponse adaptée et de qualité.

Le projet proposé repose sur quatre axes majeurs :

1. Une gouvernance d'un réseau d'acteurs

L'un des intérêts du projet, eu égard à la qualité du partenariat existant, est de pouvoir espérer constituer un réseau sans devoir recourir à une structure juridique contraignante, supplémentaire et coûteuse de type GIP.

2. Un service public de proximité (guichet intégré)

Au regard des attendus de l'Appel à Projets en vue de garantir un service de proximité permettant d'apporter une réponse/ressource Insertion, le présent projet propose deux systèmes qui passeront par une valorisation et une intensification de l'existant.

### 3. Un engagement collectif au service d'un parcours de qualité sans rupture

L'accompagnement du public a un rôle central dans les ambitions du Département. Il est un outil qui permet à la personne, à la fois d'avancer sur son parcours de vie dans les meilleures conditions possibles de qualité et de délais, et de lui apporter les clés de méthodes, de facilitation et de prises de recul pour l'aider à cheminer tout au long de son projet.

### 4. Une offre d'accompagnement, d'insertion mutualisée et territorialisée :

Un existant propice au déploiement d'une offre de service adaptée : Sur le champ de l'inclusion, le Département s'est engagé depuis de nombreuses années dans une politique offensive d'insertion des Bénéficiaires du RSA en privilégiant la levée des freins périphériques, la préparation et l'accès à l'emploi.

L'ambition d'une coordination efficace : Sur cette question de l'offre d'insertion, la stratégie départementale existante vise, depuis plusieurs années, à développer les synergies et les complémentarités avec l'offre existante des partenaires (Région, Pôle Emploi, DIRECCTE...). L'objectif, au travers de l'expérimentation du SPI, sera de poursuivre cette dynamique et d'aboutir véritablement à une mutualisation et une connaissance réciproque des offres respectives, de manière à ce qu'un référent puisse activer l'action la plus adéquate par rapport au besoin de l'utilisateur.

## OBJECTIFS VISES

---

Ce projet a pour objectifs :

- D'activer de nouvelles formes de coopération intégrée et de gouvernance entre acteurs concernés.
- D'organiser un pilotage efficient pour adapter l'offre aux besoins identifiés

## ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

---

Aucun engagement financier en cours

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

---

En répondant à ces objectifs, la démarche d'évaluation doit aboutir à pouvoir apprécier :

- La pertinence du dispositif (adéquation de la politique aux besoins), l'efficacité (résultat par rapport aux objectifs)
- L'impact (effet social global et effets pervers) et l'efficience (optimisation des ressources).

Le champ d'intervention de la démarche d'évaluation couvre les deux aspects du dispositif



## 2020-07- FICHE SOCLE COMMUN

### Renforcer l'interface de mise à l'emploi en développant l'action de la Mission Insertion par l'Emploi

#### FINALITE

Renforcer les moyens humains pour favoriser l'insertion à l'emploi des BRSA et/ou jeunes.

#### PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

#### TERRITOIRE CONCERNE

Département

#### CALENDRIER

2020 - 2021

#### BUDGET ESTIME

*(50 % Etat - 50 % Département)*

**2020 : 112 000 €**, dont 56 000 € de part Etat sur le socle commun.

**2021 : 336 000 €.**

#### PRESENTATION DU PROJET

Lancée en 2009 sous forme d'une expérimentation, la Mission Insertion par l'Emploi (MIE) s'est inscrite progressivement dans le paysage de l'insertion et de l'emploi pour arriver mi 2018 à plus de 5 000 personnes BRSA et/ou jeunes de moins de 26 ans. La MIE a pour objectif de développer des passerelles entre les publics cibles (bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 26 ans...) en voie d'insertion et le monde économique:

- Par sa connaissance du « marché caché » de l'emploi via une prospection ciblée complémentaire au droit commun permettant l'accès à l'emploi de publics en difficulté d'insertion ;
- Par sa présence sur les Grands Projets structurants du Département en tant que vecteurs potentiels d'emploi tels que le développement de la fibre optique, les travaux du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en 2017-2018 ...

Il convient désormais d'étendre la volumétrie d'intervention de la MIE afin d'accentuer davantage le retour à l'emploi des publics cibles et de répondre aux secteurs économiques la sollicitant.

La crise sanitaire liée au COVID a démontré plus que jamais la nécessité de structurer des partenariats par filière d'activité (chambre consulaires, acteurs économiques, branches professionnelles...) et de permettre l'intermédiation offre et demande d'emploi via l'outil développé par le Département (MonJob62). L'intervention territoriale nécessite par ailleurs d'être renforcée sur le secteur ERBM de par l'opportunité « Grand Chantier » et sur le Calaisis compte tenu de la volumétrie des besoins.

Il est donc proposé de renforcer la MIE par 4 ETP soit d'une part 2 ETP au niveau du siège pour travailler les aspects liés à la structuration de filière et de mise en relation offre/demande et soit d'autre part 2 ETP de CSIE (1 ERBM et 1 Calaisis).

#### OBJECTIFS VISES

Cela permettrait de renforcer le Département dans sa capacité d'engagement de sa Bataille pour l'Emploi au côté des réseaux économiques mais également de développer des plans d'actions structurés par secteurs d'activités en tension.

## ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

---

Cet engagement du Département se traduit actuellement par un financement de 16 ETP de postes internes à la MIE :

- 12.4 ETP sur les territoires (11.8 ETP Conseillers Spécialisés Insertion Emploi, 0.6 ETP apprentie) ;
- 3.6 ETP au siège (1 ETP chef de mission, 1 ETP secrétaire, 0.6 ETP apprentie, 1 ETP chargée de mission)

Soit 689 523€ dont 56000€ en 2020 (et 168 000€ en 2021) en contre partie des 4 postes supplémentaires.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

---

- Nombre de bénéficiaires orientés :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes
- Nombre de bénéficiaires en accompagnement :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes.
- Le nombre de retours à l'emploi ;
- Le nombre d'entreprises rencontrées ;
- Le nombre de nouveaux partenariats développés ;
- Le nombre de nouvelles opérations.

## 2020-08 - FICHE SOCLE COMMUN

### Améliorer l'accès à l'emploi par une meilleure connexion avec le monde de l'entreprise

#### FINALITE

Développement d'un outil numérique pour dynamiser la relation aux entreprises et l'accompagnement des publics.

#### PUBLICS VISES

Outil à destination des bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans BRSA, des entreprises et accessible aux professionnels de l'insertion du Département.

#### TERRITOIRE CONCERNE

Département

#### CALENDRIER

2019-2021

#### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

2019 : 146 078 €

2020 : 0 €

2021 : 0 €

#### PRESENTATION DU PROJET

Lancée en 2009 sous forme d'une expérimentation, la Mission Insertion par l'Emploi s'est inscrite progressivement dans le paysage de l'insertion et de l'emploi pour arriver mi 2018 à plus de 5000 personnes BRSA et/ou jeunes de moins de 26 ans.

Disposer d'un outil numérique qui permet d'accentuer davantage les (re)mises à l'emploi des publics en lien avec la fiche « renforcer l'interface de mise à l'emploi en développant l'action de la MIE ».

A ce jour, il s'agit d'une solution numérique à 3 entrées :

- L'entrée « offres » où l'on retrouverait ce qui est offres d'emplois à pourvoir de toutes natures (emplois classiques, clauses). A termes, nous pourrions y retrouver les offres chantiers école, offres d'emploi formation, mais également offres de formations (principalement Région, Pôle emploi voire OPCO), de dispositifs départementaux, etc...
- L'entrée publics avec espaces individuels publics (où chaque BRSA y développe son CV – compétence, formation ou emploi recherché, périmètre géographique etc...). A terme, chaque BRSA y déposera son besoin / sa demande en formation, en dispositif. Cet espace complété par le BRSA et/ou son accompagnateur afin de lutter contre la fracture numérique et toucher davantage de publics.
- L'entrée professionnels du Département qui se retrouvent comme pierre angulaire où du fait de l'algorithme de matching « offres » / publics ils se retrouvent soit destinataires soit contactés directement – et c'est bien sur ce point où le Pas-de-Calais nous avons une expertise reconnue en la matière - et qui permet à la fois de sécuriser le parcours, le lien à l'employeur et indirectement de faire « du perdu de vue ».

Le déploiement est en cours via des formations dispensées sur les territoires. La plateforme numérique est opérationnelle depuis mai 2020 et accessible aux BRSA et aux entreprises. Un plan de communication est envisagé pour septembre 2020.

## **OBJECTIFS VISES**

---

L'objectif est d'assurer une meilleure fluidité entre les entreprises et le public cible. En effet, cela permettrait de structurer davantage le suivi et l'accompagnement des publics, de favoriser la mise en relation entre bénéficiaires du RSA et/ou jeunes et les entreprises.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

Néant

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de mises en relations entre BRSA et entreprise
- Nombre de connexions employeurs/usagers
- Nombre de bénéficiaires inscrits sur la plateforme
- Nombre d'entreprises inscrites
- Nombre de mises en relation entre BRSA et entreprises
- Nombre d'offres déposées par les entreprises.

## 2020-09 - FICHE SOCLE COMMUN - GARANTIE D'ACTIVITE

### Mobiliser et développer les « clauses d'insertion »

#### FINALITE

Renforcer les moyens humains pour favoriser l'insertion à l'emploi des BRSA et/ou jeunes

#### PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement issus de l'ASE)

#### TERRITOIRE CONCERNE

Département

#### CALENDRIER

2019 à 2021

#### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

**2019 : 66 800 €**

**2020 : 97 100€,** dont 48 550€ de part Etat sur le socle commun.

**2021 : 97 100 €.**

#### PRESENTATION DU PROJET

Aujourd'hui, le Département du Pas de Calais est une référence en matière d'achats publics socialement responsable. Il mobilise aussi d'autres moyens de la commande publique responsable qui permettent la prise en compte de publics parfois plus éloignés de l'emploi : pour les suppléances dans les collèges et sites déconcentrés, l'entretien des logements de fonction ou encore les itinéraires et chemins de randonnée départementaux, ainsi que de manière plus récente et surtout, innovante, pour des prestations considérés comme prioritaires dans les collèges, à savoir l'accroissement temporaire d'activité dans les services de demi-pension, ainsi que l'entretien approfondi des locaux, ceci afin de faire face à la baisse drastique des emplois aidés, et à son contexte d'incertitude.

Si le Département est « en avant-garde sur le sujet des clauses sociales, il a aussi souhaité marquer sa volonté de diffuser sa pratique des clauses sociales auprès de ses principaux partenaires publics locaux que sont les communes rurales. A ce titre, il a mis en place la clause d'insertion comme une conditionnalité de l'aide financière au titre du Farda renouvelé.

C'est dans ce contexte que le Département souhaite renforcer son ingénierie afin de décliner les principaux axes suivants :

- Maintenir et développer les clauses d'insertion dans toute leur diversité
- Engager des travaux sur la généralisation de la conditionnalité aux autres aides financières du Département
- Saisir les opportunités des grands chantiers ou opérations dans une perspective d'insertion des publics et créer ainsi des dynamiques territoriales à travers la fibre numérique et autres projets
- Promouvoir un réflexe insertion dans le cadre de la contractualisation au sein de laquelle le « bon usage des aspects sociaux » de la commande publique en constitue un axe éminemment transversal

Dans le cadre de ce dispositif, le Département met en avant ce mode de fonctionnement qui reconnaît le rôle des facilitateurs des PLIE et MDE, en tant que « guichets uniques territoriaux ».

Ces facilitateurs exercent une mission de service public en faveur de l'emploi local, en lien avec les services territoriaux de l'insertion du Conseil Départemental.

Il est proposé de renouveler le renforcement de la mission « clauses d'insertion » d'un ETP.

## **OBJECTIFS VISES**

---

Ce projet a pour objectifs de :

- Renforcer l'ingénierie départementale du dispositif des clauses d'insertion ;
- Développer le dispositif des clauses d'insertion.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

Contrepartie du Département : financement de 14 ETP de postes de facilitateurs et fonctions support (388 832 € annuellement) - dont un ETP à hauteur de 48 550 € en contrepartie sur le présent dossier.

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de bénéficiaires orientés
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes -26 ans
- Nombre de bénéficiaires en accompagnement
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes -26 ans
- Nombre d'actions d'appui aux territoires
- Typologie d'actions
- Nombre moyen d'heures travaillées par les BRSA – nombre de sorties dynamiques
- Taux d'évolution des mises à l'emploi des BRSA – les secteurs d'achat mobilisés

## 2020-10 - FICHE SOCLE COMMUN :

### « Solutions logement » pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE

#### FINALITE

Accompagner des jeunes de 18 à 25 ans vers l'accès à un logement stable.

#### PUBLICS VISES

Les jeunes majeurs de moins de 25 ans ayant eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance présentant des difficultés d'accès au logement.

#### TERRITOIRE CONCERNE

Territoires de l'Arrageois, du Ternois, du Montreuillois, du Calaisis, du Boulonnais et de l'Audomarois.

#### CALENDRIER

2020-2021

#### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

**2020 : 60 000€**, dont 30 000€ de part Etat au titre du socle commun ;

**2021 : 60 000€.**

#### PRESENTATION DU PROJET

L'action du Département, initiée dès 2019 dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, vise 3 axes pour soutenir l'accès et le maintien dans le logement des jeunes qui ont eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance :

- Le déploiement d'accompagnements sociaux spécifiques renforcés exercés par des opérateurs qui réalisent des accompagnements sociaux au titre du FSL,
- La mise en place d'un « fonds de solvabilisation » pour octroyer des aides financières quand le FSL ne peut intervenir pour éviter les ruptures de parcours. Ce fonds peut contribuer à la fois pour l'accès et le maintien, au titre du loyer mais aussi des charges courantes,
- La mise en place de « solutions » logement adaptées aux besoins des jeunes, par le biais de conventionnement avec les bailleurs.

Ces « solutions » logement se caractérisent par :

- Une réactivité dans l'octroi des logements,
- Des typologies adaptées,
- Une situation géographique adaptée de ces logements, notamment au regard des solutions de transport,
- Le pré-équipement des logements,
- Le lissage des charges, la compatibilité du loyer avec les ressources des jeunes.

Un objectif annuel de 15 logements sur les territoires identifiés ici est fixé dans le cadre de conventionnements avec les bailleurs. Un travail étroit est engagé sur chaque territoire afin d'organiser le repérage des jeunes qui pourraient en bénéficier en associant notamment les services de l'ASE, le CLLAJ, la mission locale etc. Les bailleurs s'engagent à participer à ces temps d'échanges et à soumettre en CAL les dossiers, puis à informer les services départementaux de l'entrée effective dans le logement et de l'éventualité d'une difficulté.

## OBJECTIFS VISES

---

Cette expérimentation a pour objectif de réduire les ruptures de parcours des jeunes majeurs ayant été accompagnés par l'aide sociale à l'enfance. L'objectif est un accès facilité dans le logement pour éviter un passage par la rue ou l'hébergement d'urgence et accompagner une prise d'autonomie.

## ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

---

La contrepartie annuelle du Département sur ce projet est estimée à **30 000€** au titre de la contribution du Département au FSL (sur un total de **4 000 000€** versé par le Département en 2020 au FSL).

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de ménages entrés en logement via le dispositif
- Nombre de ménages ayant quitté le logement
- Motif de sortie du logement et nombre par motif :
  - Déménagement à la demande du ménage vers un autre logement (public ou privé)
  - Expulsion locative
  - Autre
- Nombre de partenaires du champ du logement mobilisés.



## **2020-11 – FICHE SOCLE COMMUN**

# **Garantir un 1<sup>er</sup> accueil social inconditionnel de proximité pour les habitants du Pas de Calais**

### **FINALITE**

Le premier accueil social inconditionnel de proximité doit apporter des réponses adaptées aux demandes des personnes concernées qu'il s'agisse de la délivrance d'une information immédiate, de l'ouverture de droits et/ou d'une orientation adaptée et/ou d'un accompagnement social ou professionnel le cas échéant.

Une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des personnes dans leur démarche auprès des structures partenaires.

### **PUBLICS VISES**

Tous public

### **CHIFFRES CLES**

25 sites départementaux  
2 Maisons des Ados  
9 antennes CPEF  
371 points d'accueil hors sites

### **TERRITOIRE CONCERNE**

L'ensemble du Département

### **CALENDRIER**

2019 à 2021

### **BUDGET ESTIME**

2019 : Etat 110 000€ CD 110 000€

### **PRESENTATION DU PROJET**

Un premier travail d'échanges avec les différents acteurs sociaux a fait émergé la nécessité d'affiner la définition de cette mesure, de préciser son périmètre d'intervention et les modalités de coordination entre acteurs ; et donc d'élaborer une méthodologie permettant de construire collectivement une stratégie adaptée au département en matière d'accueil, d'information et d'accès aux droits.

Au niveau du Conseil départemental, un recensement des expériences existantes a permis de dégager des leviers et des points de vigilance dans la mise en œuvre de ce projet.

Il conviendra de constituer en 2019 un groupe de travail partenarial, piloté au niveau départemental, pour poursuivre la réflexion et arriver notamment à la structuration de deux outils :

- Un référentiel, document technique au service des différents acteurs s'engageant dans la démarche (organisation, modalités de fonctionnement, ...)
- Une charte de l'accueil, document plus stratégique, permettant aux différents acteurs, sur les bases d'une culture commune, d'afficher leur volonté et leur engagement pour mettre en place un accueil inconditionnel de qualité.

Le Conseil départemental étant à la fois coordonnateur de la démarche mais aussi point de 1<sup>er</sup> accueil, différents axes de travail sont envisagés avec une coordination assurée à l'échelon des MDS :

- L'établissement de conventionnements avec les acteurs concernés (à l'image du travail mené dans le cadre du guichet intégré des Maisons de l'autonomie)
- La mise en place des formations croisées, en lien avec la réflexion sur les comités Travail social et développement social
- Et au sein des sites, déployer des services civiques pour assurer une médiation numérique et ainsi compléter l'offre d'accueil.

Le recours à un cabinet extérieur permettra d'accompagner les MDS dans les évolutions nécessaires liées à une garantie de qualité d'accueil au sein des sites, mais aussi de structurer la démarche partenariale en fédérant un réseau d'acteurs au niveau local. Dans ce cadre, la contractualisation avec les communes et EPCI sera un levier intéressant pour mutualiser les moyens autour de ces objectifs. Le lien avec le SDAASP, qui reprend également la démarche, favorisera également la cohérence des actions menées.

### **OBJECTIFS VISES**

Les enjeux et les objectifs du premier accueil social inconditionnel de proximité dans le département sont de :

- Assurer un 1<sup>er</sup> accueil social de qualité en coordonnant les différents acteurs assurant ce premier accueil par un maillage territorial organisé

Crédits Etat versés mais non consommés en 2019. Justification de ces crédits sur action 2020 – Pacte d’ambition IAE et prévenir les sorties sèches de l’Aide Sociale à l’Enfance

2020 : Etat 110 000€ CD 110 000€

2021: Etat 110 000€ CD 110 000€

**Budget Total 660 000€**

- Renforcer l’accès aux droits en développant un réseau de compétences et d’interventions autour de la personne/usager, et en luttant contre l’illectronisme
- Faciliter l’orientation des publics les plus fragiles vers un accompagnement adapté

### **Indicateurs de suivi et d’évaluation :**

- Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel accessible à moins de 30 minutes
- Nombre de structures ou lieux susceptibles de s’engager dans la démarche de premier accueil inconditionnel.
- Nombre de structures réellement engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel
- Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel

## Généralisation de la démarche Référent de Parcours

### FINALITE

La démarche de référent de parcours vise à garantir la continuité du parcours de la personne accompagnée, en s'appuyant sur une coopération renforcée des intervenants et la participation de la personne accompagnée

### PUBLICS VISES

Les familles avec enfant(s) rencontrant des difficultés éducatives et bénéficiant d'un ou plusieurs accompagnements dans un 1<sup>er</sup> temps puis tout public à terme.

### TERRITOIRE CONCERNE

Généralisation étendue à l'ensemble du Département soit 9 territoires répartis en 25 sites

### CALENDRIER

2019 : 4 sites concernés

2020 : 25 sites concernés

2021 : Démarche développée sur l'ensemble des sites avec augmentation du nombre de situations concernées

### BUDGET ESTIME

2019 : Etat 80 000€ CD 80 000€

Crédits Etat versés en 2019 mais non consommés. Justification de ces crédits sur action 2020 – Pacte d'ambition IAE

2020 : Etat 80 000€ CD 80 000€

2021: Etat 80 000€ CD 80 000€

Budget Total 480 000€

### PRESENTATION DU PROJET

Sur la base de l'expérimentation menée depuis 2017 sur 4 sites du Département, la démarche sera progressivement étendue à l'ensemble des sites.

Dans cette perspective, le Département intègrera cette démarche dans le référentiel de l'action sociale de proximité en cours d'élaboration en s'appuyant sur les 4 principes fondateurs (participation active de la personne accompagnée, la coordination des professionnels, la collégialité des décisions prises, le rôle d'interlocuteur privilégié pour les situations complexes).

Le recours à un cabinet extérieur permettra d'accompagner la démarche par le biais d'un programme de formation adapté et d'un plan d'accompagnement des pratiques modifiant des modes de fonctionnement et/ou d'organisation actuels.

### OBJECTIFS VISES

- Favoriser la participation des personnes accompagnées à leur projet
- Mieux coordonner les interventions multiples dans l'intérêt des personnes accompagnées
- Fluidifier les parcours et garantir leur cohérence
- Faire évoluer les pratiques et les postures des professionnels

### Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours
- Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours

# 2020-13 - FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE / SOCLE COMMUN - GARANTIE D'ACTIVITE :

## Pacte d'ambition IAE

### FINALITE

Expérimentation sur quelques départements d'une stratégie IAE différente en lien avec les 100 000 places supplémentaires pour l'IAE annoncées au niveau national.

### PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans pour le département et tout public pour l'Etat et Pôle Emploi.

### TERRITOIRE CONCERNE

Département

### CALENDRIER

2019 à 2021

### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

2019 : 144 000 €

2020 : **1 557 436 €**, dont 778 718 € de part Etat répartis comme suit :

- 616 718 € sur l'initiative départementale ;
- 162 000 €, justification crédits Etat 2019 non consommés sur mesures du socle.

2021 : **1 557 436 €**

### PRESENTATION DU PROJET

Il s'agit ici de travailler de concert avec l'Etat, Pôle Emploi, les réseaux représentants des structures IAE en lien avec le Conseil National de l'Inclusion dans l'emploi dans le cadre du Pacte d'Ambition IAE.

A l'échelle nationale, le projet serait de mettre en place une expérimentation sur quelques territoires sur lesquels les Conseils départementaux ont un engagement fort sur l'IAE et entre autres avec le Département du Pas de Calais, à la suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'Etat en 2019.

Dans le cadre de sa Stratégie Plan Pauvreté, le Département souhaite apporter un appui financier au titre de l'aide à l'encadrement technique et à l'accompagnement socioprofessionnel des postes en insertion supplémentaires alloués dans le cadre de cet AMI.

De plus, le renforcement de l'accompagnement réalisé par les associations intermédiaires serait une part importante de ce Pacte Ambition IAE.

### OBJECTIFS VISES

Ce projet a pour objectifs de :

- Renforcer les opérations de soutien à l'IAE : Le Département met en place un dispositif exceptionnel de soutien aux structures d'insertion par l'activité économique pour faire face à la pandémie liée à la COVID-19. L'objectif est d'aider les structures les plus impactées par la crise sanitaire, à relancer leur activité dans les plus brefs délais et éviter les répercussions économiques négatives.
- Perspectives d'accompagnement de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancée par l'Etat : Dans cette même démarche le Département se tiendra au côtés de la DIRECCTE pour porter les différents AMI et atteindre les objectifs fixés. A ce titre il recevra, instruira et financera au même titre que l'Etat les dossiers déposés concernant les publics cibles (BRSA).

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

Soutien financier du Département aux côtés de l'Etat en 2020 de 778 718 € sur un montant global de 1 272 960 euros correspondant à de l'aide à l'encadrement du département pour les associations intermédiaires (AI : 1 272 960 euros pour 544 postes encadrés).

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de bénéficiaires orientés vers les SIAE :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes
  
- Nombre de bénéficiaires en accompagnement en SIAE:
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes
  
- Nombre de SIAE soutenues dans le cadre de la crise sanitaire.
  
- Situation attendue à l'issue :
  - Création d'activité
  - Accès à un emploi inférieur ou égal à 6 mois
  - Accès à un emploi supérieur à 6 mois
  - Accès à une formation qualifiante
  - Rupture/abandon

## 2020-14 - FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE / SOCLE COMMUN - GARANTIE D'ACTIVITE

### Développement des préparatoires à tous les métiers, tous territoires confondus

#### FINALITE

Accompagner pour favoriser  
l'insertion durable à l'emploi des  
BRSA et/ou des jeunes

#### PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou  
jeunes de moins de 30 ans  
(prioritairement jeunes issus de  
l'ASE)

#### TERRITOIRE CONCERNE

Département

#### CALENDRIER

2019 à 2021

#### BUDGET ESTIME

*(50 % Etat - 50 % Département)*

**2019 : 142 368 €**

**2020 : 445 276€, dont part Etat :**

- 0 € sur le socle commun
- 222 638 € sur l'initiative  
départementale

**2021 : 445 276 €**

#### PRESENTATION DU PROJET

Afin de construire des parcours pérennes et dans l'optique de faire monter en compétence des bénéficiaires du RSA et/ou jeunes, il convient de travailler sur des actions de sensibilisation et/ou de qualification à différents métiers. Il s'agit d'une « première marche » avant l'entrée en formation ou à la (re)mise à l'emploi. De cette façon, cela sécurise l'entrée en formation ou l'intégration en entreprise.

Plus concrètement, ces préparatoires ont pour objectif la remise à niveau des savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice du métier identifié. Elles permettent aux bénéficiaires de découvrir leur métier grâce à une sensibilisation aux techniques de base et au comportement requis pour l'exercer. Il s'agit de confirmer le projet professionnel par des mises en situation concrètes qui permettent de garantir un premier niveau d'employabilité.

Par conséquent, les actions préparatoires facilitent le rapprochement entre les entreprises et les bénéficiaires.

Le département a en charge le repérage du public en lien avec les partenaires locaux. Par ailleurs, un suivi particulier de ces expérimentations est mis en place afin d'ajuster ce type d'actions et d'essayer cette pratique sur l'ensemble des territoires du Département.

Le développement de ces actions préparatoires constitue une offre de service territoriale mobilisable en fonction des besoins du secteur marchand en territoire/inter territoire.

#### OBJECTIFS VISES

Ce projet a pour objectifs d'impulser des actions préparatoires d'accès à l'emploi et/ou à formation Région sur l'ensemble des territoires.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

Contrepartie du Département : 222 638 € sur le volet « actions préparatoires à l'emploi » sur un montant d'actions 2020 de 232 800 €.

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de bénéficiaires orientés :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes
- Nombre de bénéficiaires en accompagnement :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes.
- Nombre d'actions préparatoires ;
- Nombre d'accès à l'emploi et/ou en formation ;

# 2020-15 - FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE/SOCLE COMMUN-GARANTIE D'ACTIVITE

## Lever les freins périphériques et valoriser son image professionnelle

### FINALITE

Accompagner pour favoriser l'insertion durable à l'emploi des BRSA et/ou des jeunes

### PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 30 ans (prioritairement jeunes issus de l'ASE)

### TERRITOIRE CONCERNE

Département

### CALENDRIER

2019 à 2021

### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

2019 : **201 018 €**

2020 : **827 978 €**, dont 413 989 € de part Etat répartis comme suit :

- 363.989 € sur le socle commun
- 50.000€ sur l'initiative départementale

2021 : **827 978 €**

### PRESENTATION DU PROJET

Force est de constater dans le cadre de nos missions et de façon partagée avec les différents acteurs de l'emploi et du monde économique, la difficulté d'un certain nombre de candidats à l'embauche de conclure positivement leurs démarches, notamment pour les bénéficiaires du RSA. Les raisons de ce constat sont nombreuses. En effet, les conséquences psychologiques liées à une période de chômage peuvent avoir pour conséquence une perte de confiance en soi, perte d'estime de soi, stigmatisation, sentiment d'inutilité, isolement social... autant de qualificatifs qui reflètent la spirale négative freinant le retour à l'emploi de notre public.

Afin de répondre aux problématiques que rencontrent ces personnes étant dans une dynamique de recherche d'emploi, le Département envisage de leur proposer des ateliers de coaching préparatoires à l'embauche ayant pour objectif de transformer la recherche d'emploi en opportunité d'apprentissage, de réflexion et de rencontre permettant ainsi de révéler le potentiel de chaque individu.

En mettant en place un coaching dynamique, interactif et individualisé, l'objectif est de rendre le bénéficiaire acteur et autonome dans l'approche de l'entreprise en démystifiant sa représentation qu'il a des entretiens.

L'atteinte des objectifs se mesure par le nombre d'entretiens décrochés et réussis à l'issue du coaching, mais aussi par la fluidité verbale, l'objectivité des réponses et la qualité de l'argumentation développée au fil des séances.

Ces ateliers de coaching constituent un outil « support » pour les Conseillers Spécialisés en Insertion par l'Emploi de la Mission Insertion par l'Emploi, et représentent une réelle plus-value dans leurs missions puisque ces derniers représentent régulièrement des bénéficiaires du RSA à des employeurs.

Ils sont réalisés par des prestataires sélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres départemental.



Par ailleurs, il est démontré qu'une personne sur trois a déjà refusé un emploi ou une formation faute de solution mobilité ou de garde d'enfant.

Le Département souhaite faciliter la mobilité au plus grand nombre et en particulier aux bénéficiaires du RSA. Déjà partenaire de nombreux opérateurs (auto-école sociale, garage solidaire, plateforme mobilité, transporteur à la demande, loueur 2 roues et 4 roues...), ce soutien s'est montré essentiel dans les territoires les plus ruraux.

Fort de ce constat, le Département souhaite à présent renforcer son engagement sur l'ensemble de son territoire, notamment en milieu urbain, où les problèmes de mobilité chez les publics en insertion sont bien réels malgré des offres de transport de proximité plus nombreuses. De la même manière, le Département souhaite soutenir le développement de solution de garde d'enfant en vue de faciliter l'accès à l'emploi.

## **OBJECTIFS VISES**

---

Ce projet a pour objectifs :

- D'agir en complément du dispositif Insertion Sociale-Insertion Professionnelle (ISIP) en développant de nouveaux outils mobilisés ;
- De doter chaque personne des meilleures stratégies en vue d'une recherche d'emploi efficiente ;
- D'augmenter le taux de réussite des bénéficiaires du RSA à l'embauche ;
- D'apporter des solutions aux problèmes de garde d'enfants pour faciliter les démarches d'accès à l'emploi

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

Contrepartie du Département : 413 989 € sur un total de 470 127 € d'actions de mobilité développées par le Département.

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de bénéficiaires orientés :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes
- Nombre de bénéficiaires en accompagnement :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA

- Nombre d'entretiens décrochés/ nombre d'entretiens concluants
- Réalisation des objectifs personnels énoncés lors de la phase de diagnostic
- % de sorties positives
- Nombre de familles ayant bénéficié d'une solution de garde d'enfants à la suite d'un besoin exprimé en phase de diagnostic

- Dont nombre de jeunes

## 2020-16 - FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE / SOCLE COMMUN :

### Accompagnement au logement autonome pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE

#### FINALITE

Accompagner les jeunes vers l'accès à un logement stable.

#### PUBLICS VISES

Les jeunes majeurs de moins de 25 ans ayant eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance présentant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement.

#### TERRITOIRE CONCERNE

Département

#### CALENDRIER

2020-2021

#### BUDGET ESTIME

(50 % Etat-50 % Département)

**2020 : 920 000€**, dont 360 000€ de part Etat au titre de l'initiative départementale et 100 000€ au titre du socle commun

**2021 : 920 000€**

#### PRESENTATION DU PROJET

L'action du Département, initiée dès 2019 dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, vise 3 axes pour soutenir l'accès et le maintien dans le logement des jeunes qui ont eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance :

- La mise en place d'un « fonds de solvabilisation » pour octroyer des aides financières quand le FSL ne peut intervenir pour éviter les ruptures de parcours. Ce fonds peut contribuer à la fois pour l'accès et le maintien, au titre du loyer mais aussi des charges courantes,
- La mise en place de « solutions » logement adaptées aux besoins des jeunes, par le biais de conventionnement avec les bailleurs,
- Le déploiement d'accompagnements sociaux spécifiques renforcés exercés par des opérateurs qui réalisent des accompagnements sociaux au titre du FSL.

L'accompagnement social à l'accès et/ou au maintien dans le logement proposé est effectué par un travailleur social diplômé et complété au regard des problématiques du jeune par d'autres professionnels (psychologue, TISF ...). Le travailleur social est le garant de l'approche globale et permet au jeune d'être acteur de son parcours. Il organise autant que de besoin des coordinations avec les autres partenaires mobilisés. Il alerte le Département de la non collaboration du jeune. Il s'assure de la qualité des liens entre le jeune et le bailleur. Il s'assure du paiement régulier du loyer et de la bonne utilisation du logement et de son équipement.

La fréquence d'intervention est :

- Pour les mesures simples : à minima, une rencontre hebdomadaire à domicile.
- Pour les mesures renforcées : 3 rencontres par semaine à minima, dont une à domicile.
- Des systèmes d'astreinte téléphonique le soir et le week-end sont mis en place.

Le volume de mesures annuelles d'accompagnement pour le territoire est de 92 mesures renforcées, une mesure renforcée pouvant se

transformer en 2 mesures simples (l'activation d'une mesure renforcée ou d'une mesure simple dépendant des besoins du jeune).

## **OBJECTIFS VISES**

---

Cette expérimentation a pour objectifs de réduire les ruptures de parcours des jeunes majeurs ayant été accompagnés par l'aide sociale à l'enfance tout en accompagnant leur accès à l'autonomie sous le prisme du logement. L'objectif est notamment d'éviter un passage par la rue ou l'hébergement d'urgence dans une perspective d'inclusion durable.

Ces mesures peuvent également être activées, dans le cadre de l'AMI Logement d'abord par les coordinateurs pour accompagner des parcours.

C'est enfin un outil pour permettre de recréer du lien avec des jeunes qui auraient rompu un contrat jeune majeur et leur permettre de rouvrir des droits.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

La contrepartie annuelle du Département sur ce projet est estimée à **460 000€** au titre de la contribution du Département au FSL (sur un total de **4 000 000€** versé par le Département en 2020 au FSL).

1 ménage sur 5 aidés à l'accès, au titre de FSL, a moins de 25 ans.

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de jeunes aidés par an ;
- Nombre de ruptures d'accompagnement.

# 2020-17 - FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE

## Aide alimentaire

### FINALITE

Soutien des acteurs de l'humanitaire et de la banque alimentaire.

### PUBLICS VISES

Tout public

### TERRITOIRE CONCERNE

Département du Pas-de-Calais.

### CALENDRIER

2020-2021

### BUDGET ESTIME

(2020 Etat - 50 %  
Département)

**2020 : 260 00 €**, soit 130 000 € de part Etat, justification crédits Etat 2019 non consommés sur mesures de l'initiative départementale.

**2021 : 260 000 €**

### PRESENTATION DU PROJET

Les associations d'aide aux démunis se retrouvent à devoir assurer en premier lieu une réponse au besoin vital de manger à un moment où, précisément, elles-mêmes sont impactées par de nombreuses difficultés.

Qu'elles soient d'approvisionnement ou non, elles souffrent presque toutes d'un manque de bénévoles. Elles ont donc dû se réorganiser dans l'urgence pour satisfaire un nombre croissant de sollicitations et faire face en simultanée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et à la diminution des bénévoles disponibles.

Le Département du Pas-de-Calais soutient financièrement les délégations départementales dans son rôle de chef de file des politiques sociales chaque année.

Cependant, pour assurer la continuité des distributions de denrées alimentaires, notamment en cette période de crise, il est proposé de mettre en place une stratégie d'accompagnement des délégations départementales, en lien avec l'Etat et les collectivités.

### OBJECTIFS VISES

Renforcer l'appui à nos partenaires dans l'aide qu'il apporte aux différentes catégories de population en difficulté (jeunes, agriculteurs, chômeurs, ...) en soutenant les acteurs de l'humanitaire et de la banque alimentaire :

- Soutien financier pour assurer la continuité des distributions de denrées alimentaires estimé à 130 000€
- Apport de masques pour protéger les bénévoles dans la distribution quotidienne 50 000 masques pendant la période de la crise sanitaire
- Soutien en bénévoles ou mise en place de PEC

Pour renforcer les bénévoles, développer une offre d'insertion aux bénéficiaires du RSA vers l'emploi, il est proposé une aide logistique aux associations qui se présentera de la façon suivante :

- Coordination des besoins en bénévolat, avec les délégations départementales,
- Coordination avec le permis citoyen du Département adressé aux jeunes
- Utilisation de la plateforme MonJob62 pour l'alimenter en offre à destination des BRSA. Ils pourront être orientés

vers les structures, travailler leur projet dans la découverte des métiers de la distribution tout en apportant une aide aux structures,

- Travail de partenariat pour la mise en place de contrats aidés (PEC) en soutien aux bénévoles.

Pour 2021, un projet de coordination sur l'offre d'aide sociale sera travaillé avec la DDCS, l'UDCCAS et les acteurs de l'humanitaire et de la banque alimentaire afin optimiser et améliorer la réponse aux usagers.

Ce projet a pour objectifs de :

- Accompagner les associations d'aide aux démunis ;
- Mettre en place d'une stratégie départementale des publics en lien avec l'Etat et les collectivités.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

Le Département a engagé, sur 2020, 252 500,00 € auprès des acteurs de l'humanitaire et de la banque alimentaire sur un budget total de 262 750,00€. La part Etat (130 000,00€) du plan pauvreté permettra de compléter l'intervention du département et d'atteindre les objectifs fixés.

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

- Le nombre de personnes aidés
- Le nombre de mise en bénévolat dans les associations
- Le nombre de possibilité de Contrats aidés pour l'insertion

# 2020-18 - FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE/GARANTIE D'ACTIVITE

## Expérimentation de nouveaux modes d'accompagnement BRSA / ASE

### FINALITE

L'Expérimentation de nouveaux modes d'accompagnement BRSA / ASE vise avant tout la construction de l'employabilité et d'un parcours d'insertion cohérents et progressif pour les personnes éloignées de l'emploi.

### PUBLICS VISES

Ce dispositif d'adresse à des personnes éloignées de l'emploi, en particulier aux Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et aux jeunes de moins de 26 ans prioritairement les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

### TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble du Département est concerné.

### CALENDRIER

2020 - 2021

### BUDGET ESTIME

**2020 : 333 900 €**, dont 166 950 € de part Etat sur l'Initiative départementale.

### PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre de la bataille pour l'emploi conduite par le Département, avec le soutien du Fonds Social Européen, des structures œuvrant sur le champ de l'insertion et de l'emploi mettent en œuvre des dispositifs qui répondent aux préoccupations départementales.

L'appui aux dispositifs d'insertion va permettre de proposer des opérations innovantes, exemplaires et structurantes sur le territoire départemental.

#### Opérations innovantes :

Il peut s'agir aussi de repérer et d'essaimer les initiatives intéressantes en capitalisant les pratiques et analysant les impacts.

#### Opérations exemplaires :

Il s'agit de développer des projets d'actions individuelles et/ou collectives favorisant le décroisement des politiques publiques d'inclusion et des autres politiques notamment de la culture, le sport, l'environnement.

#### Opérations structurantes :

Il s'agit :

- D'accompagner les grands chantiers structurant comme vecteurs de développement territorial et humains,
- D'anticiper territorialement les gisements d'emplois par territoires suite à implantations, extensions d'entreprises,
- De s'appuyer sur les services économiques locaux (EPCI)
- D'organiser des opérations de proximité dont le double objet est, d'une part de lever les barrières psychologiques qui constituent un frein à la mobilité et d'autre part, constituent un frein à la mobilité et d'autre part, de favoriser l'autonomie dans les déplacements physiques.

En qualité d'opération innovante, il va s'agir d'expérimenter de nouveaux modes d'accompagnement de BRSA.

## OBJECTIFS VISES

---

Cette expérimentation a pour objectifs la reconstruction de l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi ainsi que la construction de parcours d'insertion cohérents et progressifs.

L'objectif a donc pour ambition de permettre plus d'efficacité, de mieux articuler les différents accompagnements, de savoir faire preuve d'imagination, de dépasser les visions classiques, de changer d'approche.

## ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

---

La contrepartie départementale intervient dans le cadre du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA par les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), à hauteur de **166 950 €**, sur un budget total de **1 016 250 €**.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

---

Selon les axes de développement du projet, les indicateurs d'évaluation de l'opération seront à minima les suivants :

- Nombre d'entretiens décrochés et le nombre d'entretiens concluants ;
- Le pourcentage de sorties positives ;
- La réalisation des objectifs personnels énoncés lors de la phase de diagnostic ;
- Nombre de bénéficiaires orientés :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes – 26 ans
- Nombre de bénéficiaires en accompagnement :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes – 26 ans



# 2020-19 - FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE/ GARANTIE d'ACTIVITE

## Insertion sociale Insertion professionnelle (ISIP)

### FINALITE

Favoriser les passerelles entre l'insertion sociale et l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

### PUBLICS VISES

Les opérations proposées à travers ce dispositif s'adressent aux Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et aux jeunes de moins de 26 ans éloignés de l'emploi, prioritairement les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance résidants dans le Département du Pas-De-Calais

### TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble du Département est concerné par l'opération.

### CALENDRIER

2020 à 2021

### BUDGET ESTIME

**2020 : 540 000 €**, dont 270 000 € de part Etat sur l'Initiative départementale.

**2021 : 600 000 €.**

### PRESENTATION DU PROJET

Le dispositif Insertion Sociale Insertion Professionnelle – ISIP se situe au cœur du parcours socioprofessionnel du bénéficiaire, et plus précisément entre la phase diagnostic élaboré par son référent et la phase de placement et de suivi dans l'emploi.

L'ISIP prévoit deux vitesses d'accompagnement de mobilisation sociale et mobilisation professionnelle, potentiellement cumulables entre elles. Cet accompagnement, composé de modules identifiés comme fondamentaux dans un parcours d'insertion professionnelle, a été conçu pour s'adapter aux besoins de chaque bénéficiaire.

Ainsi, orienté à l'appui d'un diagnostic social et professionnel élaboré préalablement par son référent, chaque participant pourra bénéficier des modules qui lui sont nécessaires pour un accompagnement le plus individualisé possible, s'appuyant sur ces compétences et réponse ajustée sur mesure à besoins.

L'ISIP s'adresse aux :

- Associations à but non lucratif ayant pour objet l'accompagnement des publics fragilisés
- Etablissements publics
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- Etablissement privés gérant un service public

Structures relevant du secteur privé si compétence de l'accompagnement des personnes fragilisées

### OBJECTIFS VISES

Cette expérimentation a pour objectifs de :

- Favoriser l'inclusion sociale en développement la citoyenneté, l'utilité sociale et la solidarité ;
- Traiter les freins périphériques à l'emploi : santé, logement, mobilité... ;
- Elaborer et valider un projet professionnel ;
- Permettre l'accès à un emploi durable.

## ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

---

La contrepartie départementale intervient dans le cadre du dispositif d'insertion sociale insertion professionnelle (ISIP), à hauteur de **270 000 €**, sur un budget total de **401 542 €**.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

---

Les indicateurs d'évaluation de l'opération seront :

- Nombre de bénéficiaires orientés :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes – 26 ans
- Nombre de bénéficiaires en accompagnement :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
  - Dont nombre de jeunes – 26 ans
- Le nombre de sorties dynamiques
  - Emplois durables (CDI, CDD, Contrat de mission supérieur à 6mois, Création d'entreprise, Intégration dans la fonction publique) ;
  - Emploi de transition (CDD, Contrat de mission inférieur à 6mois, contrat aidé) ;
  - Sorties positives (formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante, embauche sur un emploi d'insertion par une SIAE, autre sortie positive).
- Le nombre d'actions.

## 2020-20 - FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE

# Renforcer le soutien à la parentalité en favorisant l'accès aux populations les plus vulnérables aux dispositifs de l'accueil du jeune enfant (Crèche AVIP)

### FINALITE

L'opération crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) vise à soutenir la parentalité en favorisant un mode de garde d'enfants adapté pour faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

### PUBLICS VISES

Les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 26 ans (prioritairement jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance) parents éloignés de l'emploi, très souvent des cheffes de famille monoparentale, dont l'enfant est âgé entre 0 et 3 ans.

### TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble du Département est concerné.

### CALENDRIER

2020 à 2021

### BUDGET ESTIME

*(Département 50%/ Etat 50%)*

**2020 : 50 000 €**, dont 25 00 € de part Etat sur l'Initiative départementale.

**2021 : 50 000 €.**

### PRESENTATION DU PROJET

La difficulté d'accès aux solutions d'accueil des jeunes enfants, en particulier pour les cheffes de famille monoparentale, constitue un frein majeur de retour à l'emploi : selon un rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc), seuls 3 % des enfants issus des familles bénéficiaires d'un minimum social sont gardés en crèche.

En effet, malgré le quota de 10% de places réservées aux bénéficiaires des minimas sociaux instauré en 2013 et conforté par le Plan pauvreté 2015-2017, les demandeurs d'emploi peinent à obtenir une place en crèche, rendant difficile l'accès à un entretien d'embauche, à une formation professionnelle ou à une période d'essai.

C'est pour répondre à ces difficultés que le développement de crèches AVIP a été initié, originellement par l'Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes (IEPC).

Cette priorité réaffirmée le 13 septembre 2018, par le Président de la République, à l'occasion de la présentation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, a lancé la mobilisation en vue du déploiement de 300 crèches AVIP d'ici 2020.

A ce jour, et face au constat de faible diffusion de ce dispositif, le département souhaite s'investir dans ce projet transversal qui allie les politiques de l'enfance/famille et de l'insertion par l'emploi, en participant auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au financement des dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement de personnels, liées à l'accompagnement des publics.

### OBJECTIFS VISES

Ce projet a pour objectif général de favoriser l'égalité des chances dès les premiers pas, de rompre la reproduction de la pauvreté, et ainsi toujours mieux accompagner les parents qui ont besoin de temps pour conduire leurs démarches de recherche d'emploi.

De manière spécifique, les objectifs de cette opération sont de :

- Réserver une place en crèche de jeunes enfants (0-3 ans) de parents sans emploi ;
- Accompagner ces parents vers l'emploi ou la formation professionnelle.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

La contrepartie départementale intervient à hauteur de 25 000 € sur un total annuel de 250 000 € d'Aides Financières Personnalisées développées par le Département.

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation de l'opération seront :

- Le nombre de projets développés et soutenus ;
- Le nombre de participants qui bénéficient de ce mode de garde adapté dont bénéficiaires du BRSA et jeunes de moins de 26ans ayant des enfants de 0 à 3ans.

# 2020-21 - FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE :

## Prévention des expulsions locatives

### FINALITE

Maintenir dans le logement, le public en dette de loyer ayant ou non une procédure d'expulsion enclenchée.

### PUBLICS VISES

Public du PDALHPD en dette de loyer avec ou non une procédure d'expulsion entamée ne pouvant prétendre à une aide du Fonds Solidarité Logement.

### TERRITOIRE CONCERNE

Département

### CALENDRIER

2020 - 2021

### BUDGET ESTIME

*(50 % Etat-50 % Département)*

**2020 : 880 000 €**, dont 440 000 € de part Etat (Initiative départementale) se déclinant en deux parties :

- Fonds de lutte contre les expulsions : 240 000 €
- Accompagnement social : 200 000 €

**2021 : 880 000 €**, dont 440 000 € de part Etat se déclinant en deux parties :

- Fonds de lutte contre les expulsions : 240 000 €
- Accompagnement social : 200 000 €

### PRESENTATION DU PROJET

L'expulsion locative est un facteur aggravant, voire déclenchant d'exclusion sociale et de précarité pour le ménage qui la subit.

Les dispositifs existants tels que le Fonds Solidarité Logement (FSL) ou la CCAPEX notamment, ne permettent pas, pour certaines situations, d'éviter l'expulsion. Cela peut être lié par exemple à un montant de la dette trop élevée qui ne permet pas l'intervention du FSL, ou au fait que le ménage ait déjà bénéficié de ce type d'aide.

On dénombre, en 2018 dans le département, 3480 commandements de payer, 1670 commandements de quitter les lieux. 769 locataires ont quitté leur logement, soit volontairement, soit avec le concours de la force publique.

Il s'agit ici d'éviter cette spirale de l'exclusion par la résolution de la dette (aide financière) couplé à un accompagnement social simple ou renforcé. Ainsi, sur la base d'une dette moyenne de 6 000€, 40 ménages pourraient bénéficier d'une aide financière, pour un total de 240 000€. Cette aide serait couplée à un accompagnement social, payé, au maximum, mensuellement 400€ soit 240 000€ en année pleine.

Afin de déterminer le type d'accompagnement, un diagnostic (payé 200€) pourra être déclenché. Les modalités de prise en charge de la dette et de la mesure d'accompagnement utiliseront les mêmes principes que le FSL. Le paiement des aides et des mesures d'accompagnement sera exécuté en partenariat par la CAF au fil de l'eau.

### OBJECTIFS VISES

Cette expérimentation a pour objectif le maintien dans le logement de ménages en dette de loyer, avec ou non une procédure d'expulsion en cours, par l'apurement de leur dette de loyer.

Il s'agit d'aller au-delà de la résolution de la dette par la restauration, entre autre, du dialogue entre le bailleur et le locataire. Pour cela, un accompagnement social sera couplé à la demande d'aide financière. Selon les situations, l'accompagnement sera renforcé.

En effet, pour certains la dette de loyer est la conséquence visible d'une situation de grande précarité.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

La contrepartie annuelle du Département sur ce projet est estimée à 440 000€ au titre de la contribution du Département au FSL (sur un total de 4 000 000€ versé par le Département en 2020 au FSL).

Concernant plus précisément l'intervention du FSL en matière de prévention des expulsions, l'activité en 2019 met en lumière : la résolution de 777 dossiers d'impayés de loyer. A cela s'ajoutent 234 demandes de mobilisation de la garantie de loyer ainsi que la réalisation de 1065 diagnostics sociaux financés dont 28 diagnostics garantie de loyer.

Enfin, le FSL du Pas-de-Calais cofinance un numéro vert de prévention des expulsions. Au total le FSL a consacré, en 2019 au titre de la prévention des expulsions plus de 1 255 000 €.

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Typologie des ménages déposants
- Typologie des bailleurs : privé ou public
- Nombre de dossiers déposés sans procédure d'expulsion
- Nombre de dossiers déposés avec procédure d'expulsion
- Nombre de dossiers accordés
- Montant des dettes de loyer
- Nombre de ménages toujours dans les lieux 12 mois après l'intervention

# 2020-22 - FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE :

## Fonds de solvabilisation « Logement » pour les jeunes ayant eu un parcours institutionnel

### FINALITE

Accompagner les jeunes vers l'accès à un logement stable.

### PUBLICS VISES

Les jeunes majeurs de moins de 25 ans ayant eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance, présentant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement.

### TERRITOIRE CONCERNE

Département

### CALENDRIER

2020-2021

### BUDGET ESTIME

(50 % Etat-50 % Département)

**2020 : 400 000€** au total, dont 200 000 € de part Etat (initiative départementale).

**2021 : 400 000 €.**

### PRESENTATION DU PROJET

Les dispositifs d'accès au Logement « classiques » comme le FSL sont bien souvent inadaptés pour des jeunes majeurs faute d'une insertion professionnelle suffisante pour garantir une pérennité des ressources. Cependant, la prévention des ruptures de parcours est essentielle pour ces jeunes et encore plus pour ceux qui ont connu un parcours institutionnel.

L'action du Département, initiée dès 2019 dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, vise 3 axes pour soutenir l'accès et le maintien dans le logement des jeunes qui ont eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance :

- La mise en place de « solutions » logement adaptées aux besoins des jeunes, par le biais de conventionnement avec les bailleurs,
- Le déploiement d'accompagnements sociaux spécifiques renforcés exercés par des opérateurs qui réalisent des accompagnements sociaux au titre du FSL,
- La mise en place d'un « fonds de solvabilisation » pour octroyer des aides financières quand le FSL ne peut intervenir pour éviter les ruptures de parcours. Ce fonds peut contribuer à la fois pour l'accès et le maintien, au titre du loyer mais aussi des charges courantes.

Le fonds de solvabilisation, initié fin 2019 est destiné aux jeunes entre 18 et 24 ans révolus, ayant eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance **dans le Département du Pas-de-Calais**. Ce fonds concerne des jeunes :

- Qui ne sont pas ou plus en contrat jeune majeur, (ex + de 21 ans)
- Dont les ressources actuelles ne leur permettent pas (de manière ponctuelle ou sur un temps plus long) :
  - D'intégrer un logement.
  - De s'y maintenir.
  - La part à charge en FJT peut également être prise en charge par le fonds.
  - Ces jeunes doivent s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle et adhérer, dans les situations le nécessitant, à un accompagnement social adapté.

Cet accompagnement peut notamment relever du Logement d'abord, des mesures déployées dans le cadre du plan pauvreté, ou du FSL etc.

Le besoin de solvabilisation peut être ponctuel (ex : 1 mois) ou sur une durée plus longue (jusque 12 mois) et est plafonné à 500€ par mois. Les aides consistent en un soutien financier temporaire et exceptionnel permettant essentiellement le règlement des dépenses couvrant le coût résiduel du logement et les charges.

Les aides apportées par le fonds couvrent les dépenses liées :

- **Au logement** grâce au paiement du loyer résiduel calculé selon la forme suivante : Loyer + charges quittancées – APL = loyer résiduel.
- **Aux besoins d'équipement de première nécessité** et de paiement des charges d'eau, d'électricité, d'internet.

## OBJECTIFS VISES

Cette expérimentation a pour objectifs de réduire les ruptures de parcours des jeunes majeurs ayant été accompagnés par l'aide sociale à l'enfance. L'objectif est à la fois l'accès et le maintien dans le logement pour éviter un passage par la rue ou l'hébergement d'urgence et accompagner une prise d'autonomie.

Ce fonds de solvabilisation peut également être activé, sur les territoires lauréats de l'AMI Logement d'abord par les coordinateurs pour apporter une solvabilisation nécessaire à certains parcours.

C'est enfin un outil pour permettre de recréer du lien avec des jeunes qui auraient rompu un contrat jeune majeur et leur permettre de rouvrir des droits.

## ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS

La contrepartie annuelle du Département sur ce projet est estimée à 200 000€ au titre de la contribution du Département au FSL (sur un total de 4 000 000€ versé par le Département en 2020 au FSL).

Il convient également de souligner que le règlement intérieur FSL va être modifié à la rentrée de septembre pour mieux accompagner les jeunes de moins de 25 ans. En effet, concernant l'aide à l'accès, le demandeur doit disposer de ressources pérennes. Cette condition exclue une partie du public âgé de moins de 25 ans. Afin de rendre cohérente la politique menée par le Département à l'égard de ce public, il est proposé :

- D'ouvrir cette aide aux jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance bénéficiant de l'allocation liée à un contrat jeune majeur et effectuant des démarches d'insertion professionnelle ;



- De réévaluer le forfait lié à l'achat de mobilier de première nécessité passant de 775 € à 1 150 € pour une personne seule et de 925 € à 1 230 € pour un couple.

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

- Nombre de jeunes aidés par an
- Montant moyen de l'aide mensuelle
- Durée de l'aide moyenne par jeune
- Pourcentage de l'enveloppe allouée consommé
- Répartition jeunes avec accompagnement social, jeunes sans accompagnement social

# 2020-23 - FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE/GARANTIE D'ACTIVITE

## Action collective en faveur de l'insertion des jeunes « Un duo gagnant : se former en travaillant »

### FINALITE

Permettre, dans le cadre d'un accompagnement global pluridisciplinaire, la définition et/ou consolidation d'un projet professionnel réaliste et réalisable notamment grâce au contrat d'apprentissage.

### PUBLICS VISES

Environ 150 jeunes dont 30 issus d'un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance. Entrées et sorties permanentes.

### TERRITOIRE CONCERNE

CABBALR/ ERBM / 4 communes de la CCFL

### CALENDRIER

2020-2021

### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

**2020 : 132 000 €**, dont 66 000 € de part Etat sur l'initiative départementale.

**2021 : 132 000 €.**

### PRESENTATION DU PROJET

Après un entretien d'initialisation permettant de faire le point global de la situation personnelle et professionnelle, le projet « un duo gagnant : se former en travaillant », met en place un accompagnement global pluridisciplinaire qui permet l'identification et/ou la consolidation d'un projet professionnel tout en résolvant les freins périphériques potentiels.

#### Plusieurs phases :

Phase 1 : Aide à la définition et/ou consolidation d'un projet professionnel réaliste et réalisable soit en atelier individuel, soit en atelier spécifique. L'intervention d'une psychologue du travail permet d'affiner les projets en fonction de l'intérêt, la personnalité et le potentiel du jeune.

Ou un atelier « diversification des choix » qui consiste à faire découvrir des secteurs d'activités et des métiers que les jeunes ne connaissent pas et qui offrent des contrats d'apprentissage sur le territoire de l'Artois.

Phase 2 : En parallèle, un atelier mensuel : « l'Entreprise & moi » aborde les codes du monde du travail (présentation, règles à respecter, savoir-être...), ainsi que les techniques de contact pour effectuer des démarches efficaces (mail, téléphone, physique en entreprise ou sur salon). L'objectif de cet atelier est de comprendre la réalité en entreprise et d'y être préparé.

Phase 3 (optionnelle) : Développement d'un accompagnement spécifique vers l'apprentissage pour les métiers de la communication graphique et visuelle (pour les jeunes intéressés) au travers de deux modules :

1. Signalétique (reproduction graphique, vectorisation d'un logo, conception d'éléments graphiques, ABC de l'adhésif, préparation des supports de pose, découpe sur plotter numérique, pose sur différents supports).
2. Sérigraphie (Préparation de la forme imprimante, initiation à l'impression manuelle, conduite de presse semi-automatique, remise en état de la forme imprimante, étude des différents supports, adéquation des encres/supports).

Pour les jeunes non intéressés par la communication graphique et visuelle, poursuite de l'accompagnement visant l'entrée en contrat d'apprentissage, ou en formation, ou en contrat de travail classique.

En parallèle de ces modules, travail sur la levée des freins périphériques et mobilisation des ressources locales.

Suite aux modules une phase d'immersion en entreprise de 10 jours, un entretien de suivi tripartite en entreprise (comportement en entreprises, activités réalisées, compétences acquises, axes de progrès...) permet la validation du projet professionnel, et la mise en œuvre du contrat d'apprentissage.

#### Phase 4 : Le suivi post-accompagnement

Dès lors que le jeune est en formation ou en contrat, un contact téléphonique ou mail avec le jeune est établi durant la première semaine d'intégration. Un contact téléphonique avec l'employeur durant cette même semaine est prévu.

Cette phase d'intégration peut être fragile pour certains jeunes, le référent (si le jeune est en formation) ou le chargé de relations entreprises (jeune en contrat) cherche donc à travers ces prises de contact la sécurisation du parcours et propose un entretien tripartite mensuel pendant les 4 premiers mois de contrat.

## **OBJECTIFS VISES**

---

Cette expérimentation a pour objectifs de permettre :

- Une prise en charge des jeunes jusqu'à et au-delà de l'intégration dans un parcours d'insertion durable.
- De permettre à 80 % des jeunes accompagnés d'avoir une solution en termes d'apprentissage, de professionnalisation, d'entrée en formation ou de retour en formation initiale.

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

La contrepartie départementale intervient dans le cadre du développement de projets d'innovations sociales (projet collectif d'insertion), à hauteur de **66 000 €**, sur un budget total de **100 000 €**.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de bénéficiaires orientés :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
- Nombre de bénéficiaires en accompagnement :
  - Dont nombre de bénéficiaires du RSA
- Nombre de jeunes ayant eu un parcours ASE ;
- Nombre de contrats d'apprentissage signés ;
- Nombre de sorties dont positives, abandons, autres ;
- Suite de parcours ;
- Nombre de jeunes en Quartier Politique Ville ;
- Nombre de jeunes de – 26 ans bénéficiaires d'une allocation (RSA, Garantie Jeunes...).

## 2020-24 – FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE

### Agir en faveur de la santé des enfants : accompagnement des parents démunis dans l'accès aux soins pour leurs enfants

#### FINALITE

Favoriser l'accès aux soins des familles vulnérables

#### PUBLICS VISES

Familles dont les enfants ont eu un trouble de la vision, de l'audition, du langage ou une carie dépistée lors du bilan de santé réalisé par la PMI en école maternelle pour les enfants âgés de 3,5 ans à 4,5 ans

#### CHIFFRES CLES

En 2017/2018, 87% des enfants du département appartenant à la tranche d'âge ciblée ont participé au dépistage. 2899 troubles du langage, 2234 troubles visuels, 1619 troubles de l'appareil auditif et 1220 caries ont été dépistés

#### TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble du département. Pour le deuxième filtre par un orthophoniste, Calais et bassin minier pressentis

#### CALENDRIER

2019 : Engagement de l'action 2<sup>e</sup> semestre dans le cadre de la nouvelle convention

#### BUDGET ESTIME

2019 : 126 000 €

2020 : 212 000 €

2021 : 300.000 €

**TOTAL : 638 000 €**

(50 % Etat-50 % Département)

#### PRESENTATION DU PROJET

La Protection Maternelle et Infantile réalise des bilans de santé systématique des enfants âgés de 3,5 à 4,5 ans en école maternelle. Ces bilans révèlent dans des proportions importantes des problèmes de santé (troubles visuels, auditifs, troubles du langage...) qui, non traités, peuvent être le socle de graves difficultés pour les enfants concernés. Or certains parents sont démunis pour s'inscrire dans la complexité de la prise en charge médicale.

C'est pourquoi, en collaboration avec ses principaux partenaires (Education Nationale, ARS, CAF...) le Département souhaite travailler sur un ensemble cohérent d'actions de prévention ayant pour thématique l'amélioration du suivi de la santé des enfants et adolescents. Trois axes principaux :

- 1 La PMI et l'Education Nationale réalisent successivement des bilans de santé à 4 ans, 6 ans et 11 ans. Il est constaté que la continuité du suivi dans le temps des enfants n'est pas optimale. Il s'agirait donc de construire ensemble un suivi longitudinal du parcours de santé des enfants dès leur entrée dans le champ d'action de la PMI jusqu'à leur sortie de l'école, avec le cas échéant la mise en place d'un outil dédié permettant ce suivi. L'outil PREDICE, espace numérique pour les professionnels de santé, déployé par l'Agence Régionale de Santé pourrait permettre le suivi
- 2 Dans la suite de ce qui précède, les bilans de 4 ans révèlent un nombre conséquent de problèmes (visuels, auditifs, de langage, dentaires, surpoids...) dans des pourcentages souvent très élevés. L'Education Nationale, dans les bilans plus tardifs, peut constater une absence de prise en charge ou une aggravation en particulier pour le surpoids et l'obésité entre 6 et 11 ans. Or certaines familles sont démunies pour traiter les problèmes et doivent être accompagnées.

Depuis plusieurs années et afin de faciliter l'accès aux soins des enfants ayant un dépistage positif pour la vue, l'audition et le langage, le Département confie à l'association APRIS, une mission d'accompagnement des familles. Cette association accompagne les familles dans la prise et le suivi de rendez-vous auprès d'un spécialiste afin de confirmer le diagnostic et mettre en place une prise en charge.

L'action de cette association pourrait être amplifiée :

- en augmentant le nombre d'enfants pris en charge par l'association
  - en permettant les prises en charge lors des dépistages ultérieurs (bilans de 6 ans)
  - en étendant l'action à l'accès aux dentistes pour le traitement des caries
  - concernant plus spécifiquement les troubles du langage, il s'agit de réaliser un deuxième filtre de dépistage auprès d'un orthophoniste afin d'accélérer la prise en charge par ses confrères
- 3 Financer des consultations pour des diagnostics ciblées dans des situations repérées pour réduire les délais d'attente pour les familles les plus vulnérables.

## **OBJECTIFS VISES**

Cette expérimentation a pour objectifs de :

- Améliorer l'impact sanitaire du dépistage réalisé chez les enfants de maternelle
- Prévenir l'apparition de handicaps et de troubles susceptibles d'entraver les apprentissages.
- Assurer désormais un suivi longitudinal constant de la santé de l'ensemble des enfants, et aider les parents à traiter précocement les problèmes identifiés

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

Engagement financier de 88 800 € au titre du soutien financier à l'APRIS pour l'année 2019 – rapport soumis au vote des élus en CP de juillet prochain.

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

- Nombre d'enfants ayant participé au bilan de santé
- Nombre d'enfants pris en charge par APRIS pour chaque trouble de santé
- Nombre d'enfants pris en charge par APRIS pour chaque trouble de santé ayant consulté un spécialiste
- Nombre d'enfants pris en charge par APRIS pour chaque trouble de santé ayant consulté un spécialiste et pour lesquels le trouble de santé est validé ou invalidé
- Nombre de famille ayant refusé la prise en charge par APRIS

## 2020-25 FICHE INITIATIVE DEPARTEMENTALE

### Lire, écrire, Parler en Pas-de-Calais

#### FINALITE

Outiller et accompagner les acteurs de la petite enfance.

#### PUBLICS VISES

- public des tout-petits de 0 à 6 ans intervenants auprès des enfants,
- professionnels du livre et de la lecture

#### CHIFFRES CLES

5.5 % des jeunes évalués lors des Journées Défense et Citoyenneté dans le Pas-de-Calais sont en grande difficulté avec la lecture (moyenne nationale 3,6%).

#### TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du Pas-de-Calais

#### CALENDRIER

3 ans à compter du second semestre 2019

#### BUDGET ESTIME

**2019** : 40 000 € (création poste de coordinateur) €

**2020** : 130 000 €

**2021** : 130 000 €

**TOTAL : 300 000 €**

*(50 % département, 50% Etat)*

#### PRESENTATION DU PROJET

Le Département s'engage dans l'élaboration d'un plan dédié à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme désigné sous le libellé « Lire Ecrire Parler en Pas-de-Calais ».

Dans ce cadre, la question de l'illettrisme sera abordée sous les angles de la lutte contre la reproduction de la pauvreté et de l'égalité des chances. Une première étape concernera les problématiques liées à la petite enfance puis la réflexion pourra être étendue à d'autres tranches d'âges.

1. Un état des lieux est en cours pour recenser les acteurs et les actions exemplaires.
2. Un appel à projets sera lancé pour sélectionner des projets innovants susceptibles de créer une dynamique territoriale. Le département soutient et collabore avec deux associations Droit de Cité et Lis avec moi qui œuvrent pour la promotion de la lecture pour les tout-petits
3. La médiathèque départementale s'appuiera sur son réseau pour :
  - Créer des liens entre lieux de lecture et lieux de la petite enfance
  - Assurer la présence du livre dans tous les lieux de la petite enfance (salles d'attente PMI, pouponnières...)
  - Mettre en place des formations dédiées aux assistants maternels et familiaux ainsi qu'aux relais auprès des enfants : salariés, bénévoles, parents
  - Ancrer la bibliothèque Robinson comme lieu de ressources sur la littérature pour enfants et tête de pont de la pratique du livre et de la lecture jeunesse (convention université-département)

#### OBJECTIFS VISES

- Développer le goût et le plaisir de la lecture dès le plus jeune âge.
- Sensibiliser les parents à l'importance de la lecture et leur proposer des ressources pour les associer aux parcours d'apprentissage de leur enfant.
- Développer auprès des parents et des relais de la petite enfance la prise en compte des activités qui favorisent la réussite de l'enfant à l'école ainsi que son épanouissement personnel.
- Informer sur les risques liés à l'usage précoce et/ou intensif des écrans par les enfants et les adolescents (jeux vidéo, internet, réseaux sociaux).

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

1/3 de poste existant (11 000 €)

Formations 15 625 €

Rencontres 12 200 €

Ressources 11 000 €

Subventions de 123 000 €

## **INDICATEURS D'EVALUATION**

---

Nombre de formations mises en place

Nombre de professionnels formés

Nombre de lieux de la petite enfance (salles d'attente PMI, pouponnières...) où des livres ont été mis à disposition



# FICHE 2020-26 – INITIATIVE DEPARTEMENTALE

## Action pour un numérique inclusif dans le Pas-de-Calais

### FINALITE

Investir dans l'accompagnement vers l'autonomie numérique des enfants et des collégiens en structurant la mise à disposition de matériels numériques et ainsi permettre la mise en place de la continuité pédagogique.

### PUBLICS VISES

Les collégiens dont la famille ne dispose pas d'équipement numérique pour assurer la continuité pédagogique

### CHIFFRES CLES

Nombre de collégiens dans le Pas-de-Calais

Nombre de collèges dans le Pas-de-Calais

### TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble du Département

### CALENDRIER

2020

### BUDGET ESTIME

2020 : Etat 127 425€ CD 127 425€

Il ne s'agit pas de nouveaux crédits mais de la justification de crédits Etat 2019 non consommés

**Budget Total 254 850 €**

### PRESENTATION DU PROJET

Le numérique est chaque jour plus présent dans nos vies. Pour nous informer, travailler, réaliser des démarches administratives, se déplacer, partager des idées, communiquer avec nos proches.

Pour autant selon l'étude sur l'illectronisme publiée par l'INSEE en octobre 2019, 17 % de la population française a des difficultés à utiliser Internet (connaissance et/ou équipement). Dans la Région des Hauts-de-France, 1,2 million de personnes sont ainsi exclues du numérique.

En pleine crise du COVID-19, la fracture numérique s'est faite plus durement sentir, alors que le confinement a conduit à une digitalisation accrue de nombreuses actions quotidiennes. Cette digitalisation impose pour l'utilisateur d'avoir un accès à Internet et l'équipement numérique adéquat mais également de disposer des compétences nécessaires pour manipuler les outils et accéder aux contenus d'informations numériques et leur bonne compréhension.

Ainsi l'accès aux droits mais aussi à l'éducation est de plus en plus conditionné par l'utilisation du numérique. Il existe donc un risque avéré de rupture d'égalité dans l'accès aux services publics et à une éducation de qualité.

Le Département du Pas-de-Calais a engagé depuis 2018, des actions innovantes pour répondre aux enjeux d'accès aux services avec le projet Solidarité 62 toujours en cours de développement.

Sur le sujet de la continuité pédagogique et face au constat de la difficulté pour certaines familles de permettre à leur(s) enfant(s) d'accéder aux ressources pédagogiques numériques pendant le confinement, le Département a mis à disposition de plus de 300 familles des ordinateurs permettant aux collégiens de poursuivre leur scolarité à distance.

Suite au constat d'inégalité dans l'accès aux usages du numérique, le Département, par délibération du 6 juillet, s'est engagé dans une stratégie d'inclusion numérique orientée autour de 3 axes :

1<sup>er</sup> axe : Construire et partager un diagnostic départemental

2<sup>ème</sup> axe : Assurer la coordination et l'articulation entre les acteurs de la médiation numérique

3<sup>ème</sup> axe : Renforcer la capacité de nos services et de nos agents pour faciliter aux usagers l'accès de nos services par le numérique

Plus encore, le Département, en tant que chef de file des Solidarités Humaines et Territoriales, s'inscrit dans une démarche ambitieuse d'inclusion numérique. Pour accompagner cette démarche, le Département s'est doté en décembre 2018 d'une Stratégie Territoriale des Usages et Services, qui intègre une orientation liée à l'inclusion numérique.

### OBJECTIFS VISES

Les objectifs de ce projet sont :

- D'investir dans l'accompagnement vers l'autonomie numérique des enfants et des collégiens en structurant la mise à disposition de

matériels numériques. Dans ce cadre, et pour le dernier trimestre 2020, une enveloppe de 1,5 million d'euros sera consacrée à l'acquisition de matériels.

- Cet engagement dans le prêt d'équipement s'articule également avec la candidature à l'appel à projet national relatif aux Pass numériques, qui permettront d'orienter les usagers vers un lieu de médiation numérique à proximité de leur domicile. Les familles des collégiens bénéficiaires du matériel mis à disposition par le Département bénéficieraient systématiquement d'un pass numérique pour permettre la formation à l'utilisation des matériels. Les dépenses liées à cet objectif ne sont pas intégrées au budget estimé de l'action.
- Le soutien au développement de l'offre numérique pour les bibliothèques du Pas-de-Calais, pour lutter efficacement contre la fracture numérique, sociale et culturelle mais aussi, plus largement, de faciliter l'accessibilité aux contenus

### **Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

---

- Nombre d'équipements informatiques prêtés
- Nombre collégiens concernés
- Nombre d'équipements mis à disposition des médiathèques

# 2020-27- FICHE SOCLE COMMUN

## « Formation des travailleurs sociaux »

### FINALITE

Outiller les intervenants sociaux sur les thématiques identifiées dans le cadre de la stratégie pauvreté.

### PUBLICS VISES

Travailleurs sociaux, agents du Conseil départemental du Pas-de-Calais  
Travailleurs sociaux de structures partenaires tels que CCAS, PIMMS...

### TERRITOIRE CONCERNE

Département

### CALENDRIER

Octobre 2020 à décembre 2021

### BUDGET ESTIME

(50 % Etat - 50 % Département)

**2020 : 210 000 €** dont 105 000 € part Etat

### PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Département s'engage à investir pour la formation des travailleurs sociaux.

Chaque année le Département du Pas-de-Calais développe un programme de formation à destination de ses travailleurs sociaux pour les accompagner dans l'évolution de leur pratique professionnelle. Ces formations sont dispensées essentiellement via le CNFPT dans le cadre d'une convention de partenariat. Au besoin le Département fait également appel à des prestataires externes.

A noter que le Département développe la formation interne via DOCEO, structure propre à la collectivité qui réunit une équipe de formateurs, agents du Département qui de manière ponctuelle dispense des formations sur des thématiques définies dont le développement social et le management.

Enfin dans le cadre de ses relations partenariales, le Département envisage d'organiser des journées thématiques permettant d'ouvrir les formations aux professionnelles d'autres structures telles que les CCAS, PIMMS, Points d'Accès aux Droits et permettre de développer une interconnaissance des intervenants sociaux et une culture commune du travail social dans le Pas-de-Calais

### OBJECTIFS VISES

Ce projet a pour objectifs de :

- Former 400 travailleurs sociaux du Pas-de-Calais soit via les formations développées par le CNFPT soit via des formations complémentaires au CNFPT.
- Organisation sur fin 2020 et en 2021 de 3 journées thématiques interinstitutionnelles développées dans 3 sites différents du département sur les thématiques de la stratégie nationale (en lien avec l'UDCCAS et l'URIOPSS. Ces journées permettront d'ouvrir la formation aux travailleurs sociaux d'autres institutions

## **ENGAGEMENT FINANCIER EN COURS**

---

La contrepartie départementale intervient dans le cadre des formations déjà mises en place auprès des agents du Pôle Solidarités à hauteur de 105 000 €.

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

---

Les indicateurs d'évaluation sont :

- Nombre de formations suivies par thématique sur la période d'octobre 2020 à décembre 2021 dont :
  - Les formations figurant sur le catalogue CNFPT
  - Les formations complémentaires hors CNFPT
- Nombre de journées thématiques interinstitutionnelles organisées entre octobre 2020 et décembre 2021.

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction d'Appui au Pilotage des Politiques Solidarités  
Mission Appui aux Politiques Publiques

**RAPPORT N°15**

Territoire(s): Tous les territoires

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020**

#### **AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'ENGAGEMENT DANS LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

En décembre 2018, le conseil départemental a engagé le Pas-de-Calais dans la mise en œuvre à l'échelle départementale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, en approuvant la convention afférente avec l'Etat, pour une durée de 3 ans (2019-2021).

Lors de ses réunions des 29 avril et 24 juin 2019, le conseil départemental a approuvé les avenants 1 et 2 arrêtant le programme d'actions et les règles de financement sur les trois ans, comprenant :

- d'une part, un axe sur les actions du « socle commun » : accompagnement des BRSA, prévention des sorties sèches des jeunes de l'ASE, démarche de premier accueil social inconditionnel de proximité et référent de parcours ;
- et d'autre part, un axe sur les actions « d'initiative départementale » : soutien à la parentalité et accueil du jeune enfant, parcours de santé des enfants, lutte contre l'illettrisme, etc..

La convention initiale prévoyait qu'au vu du bilan de l'année précédente présenté par le Département, un avenant annuel viendrait ensuite préciser les évolutions éventuelles et les engagements financiers de l'année en cours.

Le bilan a été arrêté par la commission permanente le 2 mars 2020 et adressé à l'Etat. Après que les échanges de rigueur se soient tenus avec les services de l'Etat, le présent rapport vient proposer de conclure un avenant n°3 à la convention d'engagement, pour préciser les éléments relatifs à l'année 2020.

En raison de la crise sanitaire et des situations d'urgence sociale qui en découlent, l'Etat renforce en 2020 son accompagnement financier en attribuant une enveloppe complémentaire de 2 927 875 € par rapport au montant perçu en 2019 ; ce qui porte sa contribution totale à 5 345 944 €. Le tableau annexé au rapport présente de manière synthétique, action par action, les éléments financiers objet de l'avenant.

Le projet d'avenant n°3 à la convention d'engagement reprend la liste des actions qui seront menées en 2020 avec, d'une part, les actions initiées en 2019 et se poursuivant en 2020, et, d'autre part, des actions nouvelles répondant aux crédits supplémentaires alloués par l'Etat. Il porte ainsi sur les éléments suivants :

#### **1. Poursuite des actions engagées en 2019**

Parmi les actions mises en œuvre en 2019 et qu'il est proposé de renforcer en 2020 figurent :

- Fiche 1 : Prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Fiche 2 : Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des bénéficiaires du RSA (pour la phase Accompagnement socio-professionnel)
- Fiche 4 : Numériser l'outil diagnostic
- Fiche 5 : Accompagnement des BRSA avec une activité indépendante
- Fiche 6 : Coordination des acteurs au service du SPI (financement dans le cadre de l'appel à projet régional 2020 sur crédits d'expérimentation - stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté)
- Fiche 7 : Renforcer l'interface de mise à l'emploi MIE
- Fiche 9 : Mobiliser les clauses d'insertion
- Fiche 10 : Solutions logement pour les jeunes ayant eu un parcours institutionnel ASE
- Fiche 11 : Garantir le premier accueil social inconditionnel de proximité pour les habitants du Pas-de-Calais
- Fiche 12 : Généralisation de la démarche « référent de parcours »
- Fiche 13 : Garantie d'activité : pacte d'ambition Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Fiche 14 : Garantie d'activité : développement des préparations à tous les métiers, tous territoires confondus
- Fiche 15 : Garantie d'activité : lever les freins périphériques et valoriser son image professionnelle
- Fiche 19 : De l'insertion sociale à l'insertion professionnelle
- Fiche 20 : Renforcer le soutien à la parentalité en favorisant l'accès aux populations les plus vulnérables aux dispositifs de l'accueil du jeune enfant (Crèche AVIP)
- Fiche 24 : Agir en faveur de la santé des enfants : accompagnement des parents démunis dans l'accès aux soins pour leurs enfants
- Fiche 25 : Lire, Ecrire et Parler en Pas-de-Calais

#### **2. Nouvelles actions engagées en 2020**

Au titre des nouvelles actions proposées à la mise en place par le Département du Pas-de-Calais en 2020 figurent :

- Fiche 16 : Accompagnement au logement des jeunes de l'ASE
- Fiche 18 : Expérimentation de nouveaux modes d'accompagnement BRSA/ASE
- Fiche 21 : Prévention des expulsions – fonds de soutien aux dettes de loyers
- Fiche 22 : Fonds de solvabilisation pour le logement des jeunes ayant eu un parcours à l'ASE

- Fiche 23 : Action collective en faveur de l'insertion des jeunes « un duo gagnant : se former en travaillant)
- Fiche 27 : Formation des travailleurs sociaux

### **3. Justification de crédits versés en 2019 non consommés**

Comme le précisait le bilan d'exécution de l'année 2019, présenté en Commission Permanente du 2 mars 2020, quelques crédits versés par l'Etat au titre du plan d'actions 2019 n'ont pas pu être consommés. Il s'agit en l'occurrence de 190 000 € au titre du référent de parcours et du premier accueil inconditionnel et de 257 425 € au titre des actions d'initiative départementale. Ces crédits sont reportés sur 2020, permettant dès lors de valoriser certaines des nouvelles actions votées pour répondre aux urgences sociales issues de la crise sanitaire lors de la séance plénière de l'assemblée départementale du 6 juillet dernier.

Ainsi les crédits Etat versés en 2019 et non consommés pourront être justifiés sur des actions 2020 comme suit :

- 130 000 € au titre du soutien aux acteurs de l'aide alimentaire (fiche 17)
- 127 425 € au titre de l'inclusion numérique (fiche 26)
- 28 000 € au titre de la prévention des sorties de sèches de l'ASE (fiche 1)
- 162 000 € au titre de la garantie d'activité : pacte d'ambition IAE (fiche 13)

### **4. Suspension d'actions conventionnées en 2020 en raison de la crise sanitaire**

Enfin, deux actions initialement conventionnées en 2019 ne seront pas valorisées dans l'avenant pour 2020 et pourront, en fonction de l'évolution du contexte, être réétudiées en 2021. Il s'agit de :

- Développer l'internat scolaire : en raison de la crise sanitaire qui a conduit à une fermeture des internats dès février, le Département sera dans l'impossibilité de justifier l'ensemble des dépenses. Le travail partenarial entre l'Education Nationale et les services du Département est néanmoins poursuivi.
- Soutien aux projets d'amélioration de l'offre de services aux habitants des quartiers prioritaires (dédoublément de classes) : les urgences sociales liées à la crise conduisent à proposer de prioriser les interventions et les actions prévues au paragraphe 2 ci-dessus et donc de réorienter en ce sens les crédits de la stratégie pauvreté. Cette action pourra être poursuivie par le Département sans être valorisée à ce titre.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant, de m'autoriser à signer avec l'Etat l'avenant n° 3 à la convention d'engagement dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021, tel qu'annexé au présent rapport.

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
F	585Q01	74713/58	Dotation du Fonds d'appui	2 86 62 38	2 97 97 06

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2020.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Michel HAMY, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET.

**SIGNATURE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (CDPPE) 2020-2022 ENTRE L'ETAT, L'ARS HAUTS-DE-FRANCE ET LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

(N°2020-313)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-1 et suivants et L.221-1 à L.228-6 ;

**Vu** la circulaire n° DGCS/SD2B/DGS/SP1/2020/34 du 20 février 2020 relative à la contractualisation préfet/ARS/département pour la prévention et la protection de l'enfance ;

**Vu** la délibération n°2018-606 du Conseil départemental en date du 17/12/2018 « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans le département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 28/09/2020 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, le Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020 - 2022 et l'ensemble de ses annexes, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

La recette visée à l'article 2.2 du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance joint en annexe, sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Recette €
fonctionnement	C02-511A03	74788/9351	recettes de l'aide sociale à l'enfance	5 793 182

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD

**CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION  
ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE  
2020-2022**

**DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**



# **Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022**

Entre l'État, représenté par **Louis LE FRANC**, Préfet **du Pas-de-Calais**, et désigné ci-après par les termes « le Préfet », et **Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France**, désigné ci-après par les termes « l'ARS », d'une part,

Et le Conseil départemental **du Pas-de-Calais**, représenté par **Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 221-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du Conseil départemental du Pas-de-Calais en date du 28 septembre 2020 autorisant le Président du Conseil départemental à signer la présente convention ;

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule

La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 est la concrétisation de la concertation menée par le Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance entre avril et juin 2019 en lien étroit avec l'Assemblée des Départements de France (ADF) et qui a associé l'ensemble des acteurs du secteur. Elle part du constat que les inégalités sociales et de santé au sein de la population française perdurent voire ont pu se creuser, et ce dès la petite enfance. Les réponses aux besoins des enfants et de leurs familles restent trop tardives et insuffisamment coordonnées. L'accès de tous les enfants à la prévention en santé, le repérage des signaux faibles, la transmission et l'évaluation des

informations préoccupantes, ainsi que les délais de mise en œuvre des mesures doivent également être améliorés pour mieux protéger les enfants en danger ou en risque de danger.

Politique décentralisée depuis 1983, la protection de l'enfance met en relation étroite les Conseils départementaux, un fort secteur associatif, ainsi que les services nationaux et territoriaux de l'Etat, qui conservent des responsabilités essentielles en termes d'accès aux politiques de droit commun (santé, éducation, culture...) et de respects des droits. Les tentatives récentes pour relancer une politique volontariste de protection de l'enfance, dans la continuité de la loi du 14 mars 2016, ont permis de réaliser des progrès importants pour mieux prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants, dans une logique de parcours cohérents et coordonnés. Plusieurs indicateurs mettent néanmoins en évidence des disparités territoriales marquées, qui ne permettent pas toujours de garantir les mêmes chances et les mêmes droits à tous les enfants.

La Protection Maternelle et Infantile quant à elle est une politique de prévention sanitaire et médico-sociale, compétence partagée de l'Etat, de l'Assurance maladie et des collectivités territoriales. Sa mise en œuvre sur le terrain repose largement sur les missions confiées aux services départementaux de Protection Maternelle et Infantile (PMI) sous l'autorité du Président du Conseil départemental. Les recommandations du rapport de Madame Michèle Peyron, députée, ont souligné le nécessaire recentrage des missions de la PMI sur le champ de la prévention. Visant à assurer à tous les enfants un accès équitable à la prévention en santé, la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 s'inscrit dans la continuité du Plan priorité prévention qui a fait des 1000 premiers jours un axe phare de la politique de santé.

La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance s'articule avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, notamment pour son engagement concernant la prévention des sorties sans solution de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle est également complémentaire du Plan de lutte contre les violences faites aux enfants annoncé le 20 novembre 2019, notamment pour les mesures visant à améliorer le travail en réseau des professionnels et à renforcer les cellules de recueil des informations préoccupantes.

Dans le cadre du Pacte des solidarités et du développement social 2017/2022 du Pas-de-Calais, voté par l'Assemblée départementale le 30 juin 2017, le cahier n° 2 schéma départemental de l'enfance et de la famille fixe les orientations et actions à mener. L'orientation 4 s'intitule « Poursuivre l'innovation dans l'accompagnement des publics spécifiques de l'Aide Sociale à l'Enfance ». Il s'agit dans cette orientation notamment de travailler à mieux structurer la prise en charge des adolescents relevant de situations à problématiques multiples ou en

situation de handicap à la fois par des solutions innovantes à l'Aide Sociale à l'Enfance mais aussi et surtout de développer le partenariat avec les secteurs du médico-social et de l'insertion. Dans le cadre de la planification de l'offre 2020-2022, le Département a aussi souhaité le renforcement de ses actions en faveur des enfants porteurs de handicap en coopération avec l'ARS et la MDPH.

Le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance doit permettre de renforcer cette complémentarité entre les champs du handicap et de la protection de l'enfance.

La présente convention vise à définir des priorités conjointes de l'Etat et du Département s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Ces priorités sont déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats.

## **ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT**

Par le présent contrat, le Préfet, l'ARS et le Département prennent des engagements réciproques s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022. Ces engagements réciproques se traduisent par la définition d'objectifs communs assortis d'indicateurs mesurables, et la mise en œuvre d'actions permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs. Dans ce cadre, le Département mettra en œuvre des actions nouvelles ou renforcera des actions existantes, en association étroite avec les services de l'État, l'ARS, leurs partenaires et les représentants des personnes concernées.

Ce contrat fixe également les engagements de l'État et du Département sur le plan financier.

Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU DÉPARTEMENT ET DE L'ETAT**

Cette contractualisation suppose une égalité des parties et des engagements tant du Département que de l'État.

Les engagements sont définis conjointement par le Préfet, l'ARS et le Département dans le cadre d'un dialogue avec les autres collectivités locales (et notamment les communes et leurs centres communaux et intercommunaux d'action sociale), les caisses de sécurité sociale (CPAM, CAF et MSA), les partenaires associatifs et les représentants des personnes

concernées. Dans cette perspective, le Département s'engage à présenter la présente convention à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance. Le contrat signé par les parties est mis en ligne sur le site du ministère chargé de la protection de l'enfance et du ministère chargé de la santé.

## **2.1. Les engagements concourant à la mise en œuvre de la stratégie**

Le Préfet, l'ARS et le Département s'accordent sur des objectifs correspondants aux engagements de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Parmi ces objectifs, onze objectifs concourent très directement à améliorer l'exercice par le Département de ses missions en matière de Protection Maternelle et Infantile et d'Aide Sociale à l'Enfance. Leur atteinte fera l'objet d'un suivi national renforcé.

Au-delà de ces objectifs fondamentaux, suite au diagnostic territorial conjoint, le Préfet, l'ARS et le Département ont choisi de s'engager sur sept autres objectifs de la Stratégie.

L'ensemble de ces dix-huit objectifs sont assortis d'indicateurs de résultat et de cibles chiffrées. Ils sont décrits en annexe du présent contrat (tableau de bord). Annexe N°1

Le Préfet, l'ARS et le Département s'engagent à réaliser des actions concourant à la réalisation de ces dix-huit objectifs. Ces actions sont listées dans le plan d'action annexé Annexe N° 2 au présent contrat et décrites dans des fiches actions également annexées au contrat. Annexe N°3

## **2.2. Les engagements financiers de l'État et du Département**

### **2.2.1. Financement par l'État**

L'État apporte son soutien financier au Département dans le cadre du présent contrat, pour la réalisation des actions listées dans le plan d'action. Au titre de l'année 2020, ce soutien s'élève à un montant prévisionnel de 6 978 356 €, dont :

– 4 682 510 € au titre de la loi de finances (programme 304) et 1 110 672 € au titre du fonds d'intervention régional (FIR) versés au Département pour la mise en œuvre des actions prévues au présent contrat et relevant de sa compétence ;

– 1 185 174 € au titre de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) médico-social versés aux établissements et services médico-sociaux qui concourent à l'accompagnement au titre du handicap des publics de l'Aide Sociale à l'Enfance, et auxquels l'ARS confie la mise en œuvre des actions prévues au présent contrat relevant de leur champ de compétences.

L'État notifie les moyens financiers définitifs alloués au Département au regard des crédits votés en loi de finances pour 2020, des crédits votés en loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 et du nombre de départements signataires d'un contrat départemental pour la prévention et la protection de l'enfance en 2020.

Pour les années suivantes, ce montant sera défini par avenant au présent contrat, au regard des justifications produites au titre de l'année précédente. L'octroi des crédits sera conditionné notamment :

- à l'envoi du rapport d'exécution du Département au Préfet et à l'ARS ;
- à la mise en œuvre des actions et à l'atteinte des objectifs prévus par la présente convention, sur la base du rapport d'exécution du Département (voir article 3.).

### 2.2.2. Financements par le Département

Le Département s'engage à ne pas diminuer les moyens financiers qu'il consacre en propre à l'Aide Sociale à l'Enfance et à la Protection Maternelle et Infantile par rapport à l'année de référence 2019 et pour toute la durée du contrat.

Il s'engage également à consacrer à chaque objectif objet du présent contrat des financements au moins équivalents dans leur montant à ceux qui lui sont versés par l'État à ce titre. Ces financements peuvent consister en la valorisation de moyens existants. Ils sont décrits dans le plan d'action et dans les fiches actions correspondantes.

## **ARTICLE 3 – SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT**

Le suivi et l'évaluation de l'exécution du présent contrat sont effectués de façon conjointe par le Département et l'Etat, selon une périodicité annuelle. Toutefois, les indicateurs relatifs aux visites à domicile réalisées par la PMI feront l'objet de remontées semestrielles. Les modalités de pilotage au niveau départemental sont définies par le Département, le Préfet et l'ARS.

Le Département est chargé de préparer un projet de rapport annuel d'exécution du présent contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance. Ce projet contient un bilan financier des actions mises en œuvre et décrit les résultats obtenus ainsi que l'atteinte des objectifs fixés en s'appuyant sur le tableau de bord annexé au présent contrat. Il contient également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions conduites par le Département et ses partenaires sur le territoire.

Ce projet de rapport est proposé au Préfet et à l'ARS, puis présenté pour avis à L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE), avant d'être arrêté conjointement. Il fait



l'objet d'une délibération départementale, transmise au Préfet et à l'ARS au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Il est mis en ligne sur le site du ministère chargé de la protection de l'enfance et du ministère chargé de la santé.

#### **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS**

La contribution de l'Etat fera l'objet de deux versements annuels au Département, l'une au titre de la loi de finances (programme 304) et l'autre au titre du FIR.

Les montants correspondants seront crédités sur le compte du Département du Pas-de-Calais :

Dénomination sociale : Département du Pas-de-Calais

Code établissement : 30001

Code guichet : 00152

Numéro de compte : C6230000000 86

Clé RIB : 30001 00152 C623000000086

IBAN : FR90 3000 1001 52C6 2300 0000 086

BIC : BDFEFRPPCCT

Au titre de la loi de finances (programme 304) :

- l'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Pas-de-Calais ;
- le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme.

La dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », action 17 « Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables », sous action 09 « Stratégie de prévention et de protection de l'enfance », activité 030450171901 « Contractualisation stratégie protection enfance SD ».

Les crédits versés au titre du programme 304 pourront faire l'objet d'une fongibilité entre les actions prévues par le présent contrat au sein de cette enveloppe, sous réserve d'une information préalable du Préfet. Ces modifications seront inscrites au contrat lors de l'adoption de l'avenant financier annuel mentionné à l'article 4.

Au titre du FIR :

- l'ordonnateur de la dépense est le directeur général de l'ARS des Hauts-de-France ;
- le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'ARS des Hauts-de-France

Le paiement de la dotation au titre de l'exercice 2020 s'effectuera intégralement à la signature de la présente convention.

La dotation est imputée sur le compte 1.2.34. « Soutien à la mission santé des PMI ».

Les crédits versés au titre du FIR pourront faire l'objet d'une fongibilité entre les actions prévues par le contrat au sein de cette enveloppe, sous réserve d'une information préalable de l'ARS. Ces modifications seront inscrites au contrat lors de l'adoption de l'avenant financier annuel mentionné à l'article 5.

## **ARTICLE 5 – DURÉE DU CONTRAT ET RENOUVELLEMENT**

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Il fait l'objet d'un avenant annuel et, si besoin, en cours d'année, portant sur les montants financiers alloués et, le cas échéant, sur les engagements respectifs de l'État et du Département.

## **ARTICLE 6 – DÉNONCIATION DU CONTRAT**

Le contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux deux autres parties au plus tard le 31 décembre de chaque année. Le Département reste soumis aux obligations résultant de l'article 4 de la présente convention, en particulier la transmission d'un rapport portant sur l'exécution du contrat.

## **ARTICLE 7 – LITIGE**

Tout litige résultant de l'exécution du présent contrat est du ressort du tribunal administratif de LILLE après la recherche d'une résolution amiable.

## **ARTICLE 8 – ANNEXES**

Les annexes font partie intégrant de la présente convention.

Annexe 1 : tableau de bord reprenant l'ensemble des 18 objectifs assortis d'indicateurs de résultat et de cibles chiffrées.

Annexe 2 : plan d'actions

Annexe 3 : fiches actions

Fait à ... , le

Le Président  
du Conseil départemental  
du Pas-de-Calais

Le Préfet  
du Pas-de-Calais

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de  
Santé des Hauts-de-France

**Jean-Claude LEROY**

**Louis LEFRANC**

Le contrôleur budgétaire régional

Des Hauts de France

**Pierre-Laurent SIMONI**





## Annexe 2 : Plan d'action

Mesure	Objectif	Actions à mettre en œuvre			Partenaires	Financements prévus (le cas échéant)			
		2020	2021	2022		Département BP 2020	Etat Recette 2020	Total pour l'objectif	Modalités de financement Etat
<b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b>									
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	Tendre vers l'atteinte d'un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	FA 1	FA 1	FA 1	ARS/SDPMI/Prédice	ETP	40 000 €		FIR
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	FA 2	FA 2	FA 2	ARS/SDPMI/ APRIS/EN/ Rectorat/URPS-ML/ orthophonistes/orthoptistes/ chirurgiens- dentistes	ETP	230 000 €		FIR
		FA 3	FA 3	FA 3	Les PMI de la région Hauts-de-France/ Cabinet d'étude/ ARS / EN/ Expertise épidémiologique : Santé publique France/ URPS médecins, orthophonistes, orthoptistes/ et chirurgiens- dentistes pour l'axe faciliter l'accès aux soins en aval du dépistage	ETP	72 000 € (PdC)		FIR
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables		FA 4	FA 4	ARS/SDPMI	ETP	0 €		FIR
	Favoriser l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI en particulier jusqu'aux deux ans de l'enfant en faveur des familles vulnérables		FA 5	FA 5	SDPMI/Association ANISS	ETP	220 000 €		FIR
	Développer les consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	FA 6	FA 6	FA 6	COPIL régional/ COPIL départemental/ ARS/ Les PMI de la région Hauts-de-France/ Partenaires médicaux de ville : FEMAS, URPS-ML, URPS-SF/ Expertise épidémiologique : SPF/Cabinet d'expertise	ETP			FIR
	Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)	FA 10	FA 10	FA 10	SDPMI/ SDPPE/ Médecin territorial PMI/ Chef de service local de PMI /SAAD/ CAF	4 876 000 €	1 096 000 €		PLF
Soutenir les actions innovantes en PMI	Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique	FA 7	FA 7	FA 7	Service de la PMI/ PCO/CAMSP/ ARS		70 000 €		FIR
		FA 8	FA 8	FA 8	Département/ URPS Orthophoniste/Association APRIS/ Collectivités et structures locales : Mairies, Associations locales, Centre social.../EN/ Ecole des parents/ Structures d'accueil de la petite enfance/ Lieux d'accueils petite-enfance/ Structures spécialisées autour de la lecture...	/	278 672 €		FIR
		FA 9	FA 9	FA 9	PMI, SDAF et acteurs médicaux de droit commun, EPDEF et EN	/	200 000 €		FIR
Développer le relayage parental	Créer des relais parentaux		FA 11	FA 11	Association porteuse/ CD 62 (DEF,MDS, Maisons des Ado ...) /EN/PAEJ	768 000 €	450 000 €		PLF
	Soutenir les parents en situation de handicap					/	/		PLF
	Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap					/	/		PLF
<b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b>									
Renforcer les CRIP	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP)	FA 12	FA 12	FA 12	Organisme(s) de formation / Services AEMO /DTPJJ/ Services du CD 62 / EN	ETP			PLF
	Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)	FA 13	FA 13	FA 13	Services AEMO/ Services médico-sociaux/ CH/ DTPJJ/ Services CD 62/ EN/ Parquet Général, tribunaux Judiciaires, Tribunaux pour Enfants /Gendarmerie nationale/ SDSP	ETP			PLF
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services		FA 14	FA 14	Département/ DDCE/PJJ/ Etablissements et Services	/	/		PLF
	Mieux articuler les contrôles Etat / département					/	/		
Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	Développer des dispositifs souples adaptés aux besoins de chaque territoire	FA 21	FA 21	FA 21	CAMPS/Service du CD 62	1 980 000 €	314 400 €		ONDAM
		FA 22	FA 22	FA 22	Association Cazin Perrochaud - Association La Vie Active		408 774 €		
Soutenir la diversification de l'offre	Créer des places d'accueil en fratries					/	/		PLF
	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	FA 15	FA 15	FA 15	Services sociaux du CD 62/ Partenaires médicaux/ Partenaires médico-sociaux/ Autres partenaires (EN, TISF, Centre sociaux, ...)/ Les jeunes/ Les parents/ Le porteur du projet				PLF
		FA 16	FA 16	FA 16	Services d'AEMO/MECS/ Services du CD 62	10 047 960 €	1 911 660 €		PLF
FA 17	FA 17	FA 17	EPDEF/ Service du CD 62	1 230 000 €	645 000 €		PLF		
Développer les centres parentaux et les compétences parentales	Développer les centres parentaux					/	/		PLF
Systématiser l'accompagnement des retours à domicile	Systématiser les mesures d'accompagnement					/	/		PLF
Mobiliser la société civile	Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc.	FA 18	FA 18	FA 18	Les partenaires : Les Maisons d'Enfants à Caractère Social, les services d'AEMO... / Les services du CD 62/ L'association France parrainage	/	309 000 €		PLF
<b>Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits</b>									
Développer la participation des enfants et des jeunes	Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)	FA 19	FA 19	FA 19	Les différentes institutions participantes à l'ODPE / L'ADEPAPE 62/ Les jeunes / URIOPSS des Hauts-de-France/ Services de formation interne et des partenaires	/	/		PLF
<b>Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte</b>									
Mobiliser l'ensemble des outils et des dispositifs pour l'accès au logement et aux droits	Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et "passerelles", notamment pour les jeunes en situation de handicap	FA 23	FA 23	FA 23	Les équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance du CD 62 /Les IME, ITEP, CMP / Les EMS adultes - handicapés/ Les SAVS/SAMSAH	/	462 000 €		ONDAM / PLF
Faciliter l'intégration pro des anciens MNA	Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA					/	/		PLF
<b>Conditions pour y parvenir</b>									
Repenser la gouvernance	Renforcer l'ODPE	FA 20	FA 20	FA 20	Les partenaires participants à l'ODPE/ Les différents professionnels accompagnant les jeunes/ Les jeunes /L'ADEPAPE	ETP	/		PLF
Renforcer la formation des professionnels	Renforcer la formation des professionnels					/	/		PLF

**CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION  
DE L'ENFANCE 2020-2022  
DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**Annexe 3  
Les Fiches Actions**

<b>FICHE ACTION N°1 :</b> Améliorer la couverture de l'entretien prénatal précoce (EPP) par la PMI .....	2
<b>FICHE ACTION N°2 :</b> Généraliser et Améliorer les bilans de santé en école maternelle.....	5
<b>FICHE ACTION N°3 :</b> Harmoniser les bilans de santé en école maternelle réalisés par les services de la PMI de la région des Hauts de France au travers de la mise en œuvre d'une étude.....	8
<b>FICHE ACTION N°4 :</b> Améliorer la couverture des VAD des Sages-Femmes de PMI en mettant en œuvre de nouvelles formes d'intervention .....	10
<b>FICHE ACTION N°5 :</b> Mettre en place une Formation - Action sur la qualité des interventions de la PMI .....	12
<b>FICHE ACTION N°6 :</b> Améliorer l'articulation des professionnels de PMI et de médecine de ville à travers l'analyse des certificats du 8 <sup>ème</sup> jour, 9 <sup>ème</sup> mois et 24 <sup>ème</sup> mois .....	14
<b>FICHE ACTION N°7 :</b> Faciliter l'articulation entre la PMI et les plates formes de coopération au titre des troubles du neuro développement .....	17
<b>FICHE ACTION N°8 :</b> Prévenir les troubles du langage chez le jeune enfant par la lecture.....	20
<b>FICHE ACTION N°9 :</b> Prévenir et accompagner les conséquences d'une exposition précoce aux écrans chez les enfants de moins de six ans.....	23
<b>FICHE ACTION N°10 :</b> Créer un dispositif de TISF Prévention Précoce PMI.....	26
<b>FICHE ACTION N°11 :</b> Structurer un dispositif de relais parental .....	30
<b>FICHE ACTION N°12 :</b> Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité de la cellule de recueil des informations préoccupantes .....	32
<b>FICHE ACTION N°13 :</b> Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes.....	34
<b>FICHE ACTION N°14 :</b> Améliorer le contrôle des établissements et services .....	36
<b>FICHE ACTION N°15 :</b> Améliorer l'évaluation pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle de la situation d'un mineur confié à l'Aide Sociale à l'enfance (ASE) afin de mieux observer et mieux répondre à ses besoins fondamentaux et évaluer les compétences parentales .....	38
<b>FICHE ACTION N°16 :</b> Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile : AED/AEMO/DARF .....	40
<b>FICHE ACTION N°17 :</b> Dispositif d'accueil durable et bénévole chez un tiers et dispositif de soutien aux tiers dignes de confiance .....	43
<b>FICHE ACTION N°18 :</b> Généraliser l'offre de Parrainage de proximité.....	45
<b>FICHE ACTION N°19 :</b> Développer la mobilisation et la représentation des jeunes aux travaux de l'ODPE .....	47
<b>FICHE ACTION N°20 :</b> Remobiliser l'ODPE et développer ses 5 missions.....	49
<b>FICHE ACTION N°21 :</b> Créer 30 places dédiées CAMSP pour des enfants connus et accompagnés par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).....	51
<b>FICHE ACTION N°22 :</b> Créer deux équipes mobiles dédiées à l'accompagnement des professionnels prenant en charge des enfants dit « complexes » confiés à l' Aide Sociale à l'Enfance et en situation de handicap .....	55
<b>FICHE ACTION N°23 :</b> Renforcer l'accompagnement des 16-21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et en situation de handicap vers l'âge adulte et l'autonomie par la création de 22 places dédiées « SESSAD-SESSAD Pro » .....	59



**Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre  
aux besoins des enfants et de leurs familles**

**Objectif fondamental 1 : Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI  
d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national**

**FICHE ACTION N°1**

**Améliorer la couverture de l'entretien prénatal précoce (EPP) par la PMI**

*Référent : Karine Ligier- Eddie Filleul*

*Service départemental de PMI – Direction de l'Enfance et de la Famille*

**Constat du diagnostic**

Les professionnels de PMI du Pas-de-Calais réalisent un entretien prénatal précoce (EPP) chez 12% des femmes enceintes domiciliées dans le département. Il est réalisé souvent dès le 1<sup>er</sup> contact prénatal que ce soit en consultations ou à domicile. Il n'est pas toujours comptabilisé et ni coté par les sages-femmes.

Cette activité est peu valorisée : par manque de cotation (impossibilité de double cotation de cet entretien, notamment si un professionnel autre a déjà coté cet acte, (même s'il n'a simplement qu'ouvert le dossier médical de la patiente), soit par une autocensure des SF de PMI considérant cet entretien comme leur activité de base et n'osant pas le valoriser.

De plus, les femmes enceintes, comme les médecins méconnaissent cet entretien et n'en voient pas forcément l'intérêt (pas ou très peu de gynéco-obstétriciens orientent vers les SF pour l'EPP).

Le réseau de périnatalité OREHANE débute un travail sur l'EPP afin de sensibiliser les professionnels à la réalisation de cet examen et mieux communiquer auprès des familles. La PMI du Pas-de-Calais va intégrer ce groupe de travail afin de re-sensibiliser ses professionnels à cette activité.

De plus, dans le contexte de l'épidémie liée au nouveau coronavirus, sur impulsion de l'ARS, la PMI 62 s'est engagée dans la téléconsultation. Le système utilisé est celui de la plateforme Prédice portée par l'ARS et permettra à terme d'utiliser le dossier de « parcours périnatal numérique » développé par l'ARS/le GIP santé numérique et Maincare.

Ce nouveau mode de consultation permettrait un gain de temps pour les sages-femmes (SF) s'il est utilisé en alternance avec les consultations en présentiel et en visite à domicile (VAD) (la téléconsultation n'a pas vocation à remplacer toutes les consultations en présentiel). Ce gain de temps permettrait d'améliorer la couverture des EPP. Les indications des téléconsultations sont pour les Sage-Femmes : l'EPP, le suivi prénatal, la préparation à la naissance.

En parallèle de la téléconsultation, la PMI du 62 a ouvert des consultations de suivi de grossesse, notamment, dans les locaux des CPEF. Ces consultations seront aussi un gain de temps dans la mesure où elles éviteront du temps de déplacement lors de multiples visites à domicile et permettront de couvrir plus de femme lors d'une première VAD.

A noter que la fiche action n°4 du SPPE permettra la mise en place d'un outil de de contact systématique avec les familles et facilitera les premiers contacts avec les femmes enceintes.

	<p>Cette action entre en lien avec le Pacte des solidarités et du développement social du Conseil départemental, Cahier N°2, et en particulier, avec sa fiche action n°1 « Renforcer les missions de prévention primaire de la Protection Maternelle et Infantile » et sa fiche n°3 « Développer la prévention et les dispositifs de soutien à la parentalité »</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la couverture de l'EPP par la PMI.</li> <li>• Intégrer la téléconsultation aux pratiques des Sages-Femmes de PMI 62</li> <li>• Participer aux groupes de travail du réseau OREHANE</li> <li>• Utiliser le futur dossier de « parcours périnatal numérique » développé par l'ARS/le GIP santé numérique et Maincare en lien avec les professionnels hospitaliers, libéraux et de PMI.</li> <li>• Créer un outil de communication à intégrer dans le carnet de maternité et dans les courriers adressés aux futures mères avec un descriptif précis de ce qu'est l'entretien prénatal. Doc à créer avec la direction de la communication, des sages-femmes de PMI et dans l'idéal des femmes elles-mêmes.</li> </ul>
<b>Périmètre d'intervention</b>	<p>Sur tout le département</p>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des Sages-Femmes de PMI à l'utilisation de la téléconsultation sur Prédice</li> <li>• Fournir le matériel nécessaire aux Sages-Femmes de PMI (portables ou webcam pour les ordinateurs fixes)</li> <li>• Accompagner les Sages-Femmes de PMI à l'utilisation de la téléconsultation sur Prédice</li> <li>• Suivre l'utilisation des téléconsultations par les Sages-Femmes</li> <li>• Participer aux réunions de construction du futur dossier de « parcours périnatal numérique »</li> <li>• Participer aux groupes de travail OREHANE</li> <li>• Créer et animer un groupe de travail afin d'élaborer un meilleur outil de communication sur l'Entretien Prénatal Précoce</li> <li>• Organiser un collège /une séance de sensibilisation sur l'EPP auprès des SF de PMI</li> </ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> <li>• Service de la PMI</li> <li>• Réseau OREHANE</li> </ul>
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	<p>Financement Etat (Prédice): Recette FIR 2020 demandée est de 40 000 €, puis 30 000 € en 2021 et 20 000€ en 2022.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Juin 2020 –octobre 2020: formation des professionnelles à l'utilisation de Prédice</p> <p>Juin 2020-décembre 2020 : mise en place du matériel</p> <p>Juillet 2020 : début des téléconsultations</p> <p>1<sup>er</sup> semestre 2021 : groupe de travail sur la communication de l'EPP</p>

	<p>Point sur la réalisation des téléconsultations lors des collèges mensuels des Sages-Femmes de PMI</p> <p>Calendrier des groupes de travail Oréhane non connu</p>
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de femmes enceintes vues dans l'année au moins une fois par la PMI</li><li>• Nombre de téléconsultations réalisées dans l'année</li><li>• Nombre d'EPP réalisés (facturés ou non) dans l'année</li><li>• Nombre de VAD réalisées dans l'année</li><li>• Séance de sensibilisation à l'EPP</li><li>• Création outil de communication</li></ul>
<b>Points de vigilance</b>	<p>Changement de pratique important pour les Sages-Femmes de PMI en ce qui concerne les consultations et les téléconsultations.</p>

<p><b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b></p> <p><b>Objectif fondamental 2 : Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°2</b></p> <p><b>Généraliser et Améliorer les bilans de santé en école maternelle</b></p>	
<p><i>Référent : Karine Ligier</i></p> <p><i>Service départemental de PMI – Direction de l'Enfance et de la Famille</i></p>	
<p><b>Constat du diagnostic</b></p>	<p>Chaque année sur le département du Pas-de-Calais, les puéricultrices de PMI, formées aux méthodes de dépistage, réalisent les bilans de santé en école maternelle des secteurs public et privé. Ces bilans concernant les enfants de la tranche d'âge 3,5 ans-4,5 ans. Des enfants non vus l'année précédente (absents de l'école au moment du bilan de 4 ans...) peuvent intégrer le bilan d'une année donnée. Les dépistages concernent l'appareil auditif (audiométrie tonale), l'appareil visuel (vision de loin-Weiss), le langage (ERTL4), le comportement/adaptation scolaire, les caries dentaires et le surpoids/obésité. La couverture vaccinale de chaque enfant est aussi évaluée à l'occasion de ce bilan. Ce bilan est un temps d'échange avec les parents sur la santé de l'enfant et de conseils de prévention. Les éléments du bilan sont notés dans le carnet de santé et le dossier médical de liaison qui sera remis au service de médecine scolaire. Les enfants dont le dépistage est positif sont orientés vers un professionnel de santé afin que le diagnostic soit posé et une prise en charge proposée. Cette orientation peut être accompagnée par l'association APRIS qui facilite l'accès aux soins en prenant les rendez-vous auprès des professionnels de santé.</p> <p>Ce bilan s'inscrit aussi dans la stratégie nationale de santé, son importance est relayée dans le rapport du défenseur des Droits de l'enfant en 2017. Il couvre aussi un grand nombre d'objectifs du Programme régional de santé des Hauts de France 2018-2023 et constitue un des objectifs du Pacte des solidarités du Conseil départemental du Pas-de-Calais.</p> <p>2018 : 16289 enfants ayant bénéficié du B4 (87,8%), si prise en compte des hors tranche d'âge, 91,2%</p> <p>2019 : 15835 enfants ayant bénéficié du B4 (88,4%), si prise en compte des hors tranche d'âge, 91,4%</p>
<p><b>Objectif opérationnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire le bilan pratiqué, la fiche médicale remplie à cet effet (lien avec le carnet de santé de l'enfant), l'articulation avec la médecine scolaire, avec le médecin traitant et avec l'association APRIS. Bilan APRIS : demander un fichier par école (en cours). Donner le bilan réalisé sur le département.</li> <li>• Mener une réflexion sur un dépistage plus précoce des troubles sensoriels et/ou du comportement (bilan de 2 ans en PMI, dépistage orthoptiste en petite section de maternelle...)</li> <li>• Mener une réflexion sur l'aval des dépistages pour les zones dépourvues de médecins spécialistes (cf. Fiche « Harmonisation des BSEM)</li> </ul>
<p><b>Périmètre d'intervention</b></p>	<p>Sur tout le département</p>

<p><b>Description de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'un rapport sur le bilan de 4 ans dans le département</li> <li>• Réflexion avec les médecins de territoire de PMI sur une détection plus précoce des troubles sensoriels et du développement             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en œuvre de l'action retenue</li> </ul> </li> <li>• Réflexion avec l'ARS et l'Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux- URPS-ML, l'URPS-orthoptistes, orthophonistes, et chirurgiens-dentistes sur l'adressage des enfants dépistés positifs (cf. Fiche « Harmonisation des BSEM).</li> </ul>
<p><b>Identification des acteurs à mobiliser</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS</li> <li>• Service de la PMI</li> <li>• Association APRIS</li> <li>• Education Nationale</li> <li>• Rectorat</li> <li>• URPS-ML, orthophonistes, orthoptistes et chirurgiens-dentistes</li> </ul>
<p><b>Moyens financiers prévisionnels</b></p>	<p>Financement Etat : recettes FIR demandées : Sur 2020 : 250 000 €, sur 2021 : 250 000 €, sur 2022 : 250 000 € (afin de couvrir 3 années scolaires 2020/2021-2021/2022-2022/2023) – calcul basé sur données fournies par APRIS dans le cadre du dépistage déjà existant. Les 250 000 € correspondent au dépistage des troubles visuels par les orthoptistes pour tous les enfants de petite section de maternelle (pas seulement REP et REP+) du Pas-de-Calais.</p> <p>Budget : Ingénierie : analyse de données B4 et APRIS + rapport B4 + collèges médecins Réalisation de l'action sur base dépistage troubles visuels en petite section de maternelle.</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Aout-septembre 2020 : rédaction rapport B4</p> <p>Septembre-décembre 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction projet dépistage précoce :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ collège des médecins</li> <li>○ réunion ARS/EN/Rectorat/APRIS/PMI62 articulation projet école maternelle</li> </ul> </li> <li>• Réunion ARS/URPS/PMI62 filières de soins en aval du dépistage</li> </ul> <p>2<sup>ème</sup> trimestre 2021 : début de l'action sur une zone test puis déploiement sur tout le département</p>
<p><b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de B4 réalisés</li> <li>• Couverture géographique des B4</li> <li>• Nombre de troubles sensoriels dépistés (en petite et moyenne section)</li> <li>• Nombre d'enfants ayant un RDV (fichiers APRIS)</li> <li>• Délais de RDV</li> <li>• Nombre d'enfants ayant effectivement vu le spécialiste</li> <li>• Nombre d'enfant ayant un diagnostic validé ou invalidé par le spécialiste (fichiers APRIS) : vrais et faux positifs/valeur prédictive positive du dépistage</li> <li>• Effectivité de la prise en charge</li> <li>• Et comparaison des indicateurs par rapport aux années antérieures.</li> </ul>

<b>Points de vigilance</b>	
----------------------------	--

<p><b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b></p> <p><b>Objectif fondamental 2 : Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°3</b></p> <p><b>Harmoniser les bilans de santé en école maternelle réalisés par les services de la PMI de la région des Hauts de France au travers de la mise en œuvre d'une étude</b></p>	
<p><i>Référent : Karine Ligier</i></p> <p><i>Service départemental de PMI – Direction de l'Enfance et de la Famille</i></p>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>Les services de PMI réalisent des bilans de santé en école maternelle. Il n'existe pas de méthodologie nationale concernant ces bilans ; chaque PMI utilise sa propre méthodologie pour réaliser ces bilans. Cette absence d'harmonisation a été relevée dans le rapport de Mme Peyron « Pour sauver la PMI, agissons maintenant ». Elle est aussi rapportée dans une publication française récente<sup>1</sup>.</p> <p>Les PMI de la région Haut-de-France se réunissent régulièrement afin de partager leurs pratiques et l'une des questions prioritaires a été de pouvoir comparer au niveau épidémiologique les résultats des dépistages sensoriels entre les départements. Cette comparaison n'a de sens que si les méthodologies sont étudiées en parallèle, ce qui pose <i>in fine</i>, le sujet de l'harmonisation des bilans de santé en école maternelle.</p> <p><small>1. Bois C, Milcent K, Dufourg MN, Charles MA. Bilan de santé des enfants de 3-4 ans en école maternelle par la Protection maternelle et infantile en 2014-2016 : disparités départementales des pratiques. Bull Epidemiol Hebd. 2020;(1):9-17. <a href="http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/1/2020_1_2.html">http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/1/2020_1_2.html</a></small></p>
<b>Objectif opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser l'état des lieux des méthodologies utilisées par les départements des Hauts-de-France</li> <li>• Analyser au niveau épidémiologique des bilans réalisés dans les départements</li> <li>• Valoriser les résultats</li> <li>• Tendre à une harmonisation des pratiques</li> <li>• Identifier des zones géographiques où l'orientation vers les spécialistes (ORL, ophtalmologistes, orthoptistes, chirurgien-dentiste) est difficile et faire des propositions afin de faciliter l'accès aux soins après dépistage (cf. fiche action « Généraliser et Améliorer les bilans de santé en école maternelle »)</li> </ul>
<b>Périmètre d'intervention</b>	Sur tout le département
<b>Description de l'action</b>	<p>Réalisation d'un cahier des charges pour le cabinet qui réalisera l'étude ;</p> <p>Les principales étapes seront :</p> <p>Réalisation d'entretiens avec les médecins départementaux de PMI, des chefs de service locaux de PMI, des professionnels réalisant les bilans de santé en école maternelle, des professionnels vers lesquels les enfants peuvent être orientés, des directeurs d'école et professeurs des écoles, l'ARS, association (ex. APRIS)</p> <p>Recueil et analyse de toutes les procédures des différents départements</p>

	<p>Recueil des bases de données des résultats des bilans de santé en école maternelle. Analyse des bases de données en identifiant les variables communes permettant des comparaisons interdépartementales.</p> <p>En lien avec les représentants des professionnels de santé concernés (URPS) et en prenant en compte les zonages orthophonistes et orthoptistes, identification de zones géographiques où l'adressage à un spécialiste est difficile. Explorer l'hypothèse du recours à un tiers (ex : association) pour faciliter l'accompagnement aux soins.</p> <p>Rédaction de recommandations pour faciliter l'accès aux soins après dépistage (cf. fiche action « Généraliser et Améliorer les bilans de santé en école maternelle »)</p> <p>Rédaction d'un rapport épidémiologique + article scientifique+ plaquette de communication</p> <p>Rédaction de recommandations sur l'harmonisation des pratiques.</p> <p>Gains attendus : harmonisation des pratiques entre les PMI de la région, faciliter l'accès aux soins</p>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<p>Les PMI de la région</p> <p>Cabinet d'étude</p> <p>ARS</p> <p>Education nationale</p> <p>Expertise épidémiologique : Santé publique France</p> <p>URPS médecins, orthophonistes, orthoptistes et chirurgiens-dentistes pour l'axe faciliter l'accès aux soins en aval du dépistage</p>
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	<p>Financement Etat : recette FIR 2020 demandée est de 320 000 euros pour l'étude sur les 5 départements (au prorata des naissances): soient 72 000 pour le PDC.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Rédaction cahier des charges : 4<sup>ème</sup> trimestre 2020</p> <p>Validation interne marché 15 Janvier-15 mars</p> <p>Lancement marché : 15 mars-30 avril</p> <p>Sélection candidats : mai juin</p> <p>Début étude : été 2021</p>
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<p>Comptes rendus de réunion</p> <p>Rapports : Protocoles conduite BSEM et orientation post BSEM harmonisés entre les 5 départements - Protocoles de facilitation de l'accès aux soins spécialisés (ORL, OPH) et bilans / soins de rééducation (orthophonique et orthoptique)</p> <p>Supports de communication</p> <p>Publication articles (exemple Revue d'épidémiologie et de santé publique)</p>
<b>Points de vigilance</b>	



<p><b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b></p> <p><b>Objectif fondamental 3 : Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et post natales réalisées par les Sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°4</b></p> <p><b>Améliorer la couverture des VAD des Sages-Femmes de PMI en mettant en œuvre de nouvelles formes d'intervention</b></p>	
<p><i>Référents : Karine Ligier – Eddie Filleul</i></p> <p><i>Service départemental de PMI – Direction de l'Enfance et de la Famille</i></p>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>Les sages-femmes de PMI du Pas-de-Calais réalisent au moins une visite à domicile (VAD) chez 16,8 % des femmes en pré ou post natal. Afin d'améliorer la couverture de ces VAD, une nouvelle organisation se met en place afin de dégager du temps de sages-femmes. Ce gain de temps visé résulte de la création de lieux de consultation qui permet d'alterner VAD et consultation sur site MDS ou CPEF que ce soit en zone urbaine pour la majorité des lieux ou en rural quand cela est possible. L'utilisation des lieux de CPEF permet aussi de faire du lien entre le volet prénatal et celui de la maîtrise de la fécondité qui fera suite à la grossesse.</p> <p>La fiche action n°1 du SPPE, concernant la téléconsultation, permettra de gagner du temps pour améliorer la couverture des EPP mais aussi, s'il est utilisé en alternance avec les consultations en présentiel et en visite à domicile (VAD), de prendre plus de femmes en charge lors d'une première VAD.</p> <p>La fiche action n°4 du SPPE permettra une amélioration qualitative de ces VAD et la mise en place d'un outil de de contact systématique avec les familles.</p> <p>Cette action entre en lien avec le Pacte des solidarités et du développement social du Conseil départemental, Cahier N°2, et en particulier, avec sa fiche action n°1 « Renforcer les missions de prévention primaire de la Protection Maternelle et Infantile » et sa fiche n°3 « Développer la prévention et les dispositifs de soutien à la parentalité »</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la couverture des VAD par la PMI.</li> <li>• Intégrer les consultations prénatales sur site ou CPEF aux pratiques des Sages-Femmes de PMI 62</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des lieux de consultation</li> <li>• Suivre la fréquentation des lieux de consultation</li> </ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de la PMI</li> </ul>
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	-

<b>Calendrier prévisionnel</b>	Juin 2020 –octobre 2020: mise en place des consultations physiques Points réguliers sur la fréquentation des consultations physiques et sur la réalisation des VAD lors des collèges mensuels des Sages-Femmes de PMI
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de femmes enceintes vues dans l'année au moins une fois en VAD par la PMI</li><li>• Nombre de consultations physiques réalisées dans l'année</li><li>• Nombre de VAD réalisées dans l'année</li></ul>
<b>Points de vigilance</b>	Changement de pratique important pour les Sages-Femmes de PMI.

<p><b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b></p> <p><b>Objectif fondamental 4 : Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI en particulier jusqu'aux deux ans de l'enfant en faveur des familles vulnérables</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°5</b></p> <p><b>Mettre en place une Formation - Action sur la qualité des interventions de la PMI</b></p>	
<p><i>Référent : Karine Ligier</i></p> <p><i>Service départemental de PMI – Direction de l'Enfance et de la Famille</i></p>	
<p><b>Constat du diagnostic</b></p>	<p>Dans le Pas-de-Calais, environ 17% des femmes enceintes bénéficient d'une visite à domicile par une Sage-Femme de PMI et environ 10% des enfants de 0 à 6 ans ont bénéficié d'une visite à domicile par une puéricultrice de PMI. Le service de PMI du Pas-de-Calais souhaite s'engager dans une démarche d'analyse et d'harmonisation de ses pratiques afin de répondre au mieux aux besoins des populations et à lutter contre les effets des inégalités sociales sur les familles et les jeunes enfants en respectant le concept d'universalisme proportionné.</p> <p>Cette démarche nécessite un accompagnement méthodologique, pratique voire technique en ce qui concerne les méthodes de contact avec les familles. Elle se fonde sur une formation-action Petits Pas, Grands Pas® (ex-Panjo) recommandée dans le rapport Stratégie Prévention et Protection de l'Enfance (page 15) et dans le rapport de Mme Peyron « Pour sauver la PMI, agissons maintenant ».</p> <p>Cette action entre en lien avec le Pacte des solidarités et du développement social du Conseil départemental, Cahier N°2, et en particulier, avec sa fiche action n°1 « Renforcer les missions de prévention primaire de la Protection Maternelle et Infantile » et sa fiche n°3 « Développer la prévention et les dispositifs de soutien à la parentalité »</p>
<p><b>Objectif opérationnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer les actions présentes et futures de la PMI             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ en analysant l'adéquation entre les besoins des usagers et les services offerts et en prenant en compte les enjeux liés aux inégalités sociales,</li> <li>○ en définissant les indicateurs qui permettront d'évaluer la démarche et son implantation dans le service et sur le territoire.</li> </ul> </li> <li>• Augmenter la qualité des interventions préventives de la PMI</li> <li>• Communiquer au mieux pour joindre tous les parents d'un territoire,             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ revisiter la communication écrite de la PMI,</li> <li>○ mise en place de solutions d'information systématique des familles par SMS,</li> <li>○ mettre en place un outil de contact téléphonique systématique permettant d'évaluer les besoins des parents et leur proposer des services adaptés (en centre et/ou à domicile).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Périmètre d'intervention</b></p>	<p>Sur le tout département</p>

<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Petits pas, Grands pas<sup>®</sup> est un projet développé par l'Agence des nouvelles interventions sociales et de santé (L'ANISS-association loi 1901), en partenariat avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM).</p> <p>Une enquête exploratoire sur les pratiques des professionnels de PMI sera réalisée.</p> <p>Une enquête auprès des familles sera réalisée afin de connaître leurs besoins.</p> <p>Une formation sera menée auprès des 217 professionnels de la PMI sur les « Stress, théorie de l'attachement et observation des interactions parents -enfants »</p> <p>Une formation pratique auprès de 177 professionnels de PMI sur les « Outils relationnels avec les familles, en lien avec la théorie de l'attachement</p> <p>Mise en place d'un système de contact prénatal universel, par SMS et téléphone</p> <p>Gains attendus : Renforcer la capacité des professionnels de PMI à accompagner à domicile les familles les plus vulnérables, améliorer la couverture de la prise en charge des mères par la PMI, diminution des portes closes.</p>
<p><b>Identification des acteurs à mobiliser</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de la PMI</li> <li>• Association ANISS</li> </ul>
<p><b>Moyens financiers prévisionnels</b></p>	<p>Financement Etat : recette FIR demandée 2020 est de 220 000 €</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>1<sup>er</sup> trimestre 2021 : passation du marché sans mise en concurrence</p> <p>2<sup>ème</sup> trimestre 2021 : début du projet</p> <p>Durée du projet 18 mois</p>
<p><b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b></p>	<p>Nombre de professionnels PMI formés</p> <p>Nombre de femmes/enfants pris en charge par la PMI</p> <p>Nombre de femmes ayant été contactées par SMS</p>
<p><b>Points de vigilance</b></p>	

<p><b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b></p> <p><b>Objectif fondamental 5 : Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°6</b></p> <p><b>Améliorer l'articulation des professionnels de PMI et de médecine de ville à travers l'analyse des certificats du 8<sup>ème</sup> jour, 9<sup>ème</sup> mois et 24<sup>ème</sup> mois</b></p>	
<p><i>Référent : Karine Ligier</i></p> <p><i>Service départemental de la PMI – Direction de l'Enfance et de la Famille</i></p>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>Les services de PMI interagissent étroitement avec la médecine de ville. Les activités de ces deux acteurs sont complémentaires cependant les champs d'activité se recoupent et peuvent parfois entrer en compétition. Les articulations sont à définir entre ces acteurs de premier recours ; les certificats de santé de l'enfant peuvent être une base de travail collective pour poser ces articulations.</p> <p>Les trois certificats de santé obligatoire de l'enfant sont établis au 8ème jour, 9ème mois et 24ème mois après la naissance. Ils sont remplis par les médecins et adressés aux services de PMI du département de domiciliation des parents (article L2112-1 Code de la santé publique). Ils ont une double vocation : au niveau individuel, permettre aux services de PMI de contacter les parents afin de proposer un accompagnement et au niveau collectif, dans une démarche de santé publique, de réaliser un suivi épidémiologique périnatal et de la santé du jeune enfant en population générale. Les certificats du 9<sup>ème</sup> mois et du 24<sup>ème</sup> mois ne sont pas exhaustifs. Il n'existe pas actuellement de données régionales à un géographique niveau fin.</p> <p>Ainsi ce projet partenarial entre la PMI et les différents acteurs de médecine générale (Union Régionale des professionnels de santé médecins libéraux-URPS-ML, Fédération des structures d'exercice coordonné - FEMAS...) a une double vocation : il permettrait autour d'une activité épidémiologique de favoriser les échanges sur les articulations entre les différentes activités médicales.</p> <p>Cette action entre en lien avec le Pacte des solidarités et du développement social du Conseil départemental, Cahier N°2, et en particulier, avec sa fiche action n°1 « Renforcer les missions de prévention primaire de la Protection Maternelle et Infantile »</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'articulation et la collaboration entre les professionnels de premier recours afin de fluidifier le parcours de santé de l'enfant</li> <li>• Réaliser l'analyse épidémiologique descriptive des différents indicateurs issus des certificats du 8ème jour, 9ème mois, 24ème mois pour le département voire la région Hauts-de-France et à un niveau géographique fin type EPCI ou canton</li> <li>• Communiquer les résultats de l'analyse épidémiologique au niveau régional et départemental</li> <li>• Déterminer collectivement des actions de prévention régionales, départementales et infra départementales (Vaccinations, Grossesses chez les mineurs, Suivi de grossesse, Allaitement, ...)</li> <li>• Etablir des recommandations sur l'articulation entre la médecine de ville et les professionnels de PMI afin de fluidifier le parcours de</li> </ul>

	<p>l'enfant entre la PMI et les professionnels de santé de 1<sup>er</sup> recours – Recommandations générales au niveau régional et plus spécifiques au niveau départemental en fonctions des contextes sanitaires et sociaux des départements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'exhaustivité et la qualité des certificats médicaux</li> </ul>
<b>Périmètre d'intervention</b>	Sur le département avec une étude globale sur la région des Hauts-de-France
<b>Description de l'action</b>	<p>Un cahier des charges régional de ce projet sera réalisé par les PMI des Hauts-de-France, la FEMAS, l'URPS- ML, l'URPS-SF (Sages-femmes), Santé Publique France (SPF) et ARS afin de sélectionner un cabinet d'étude.</p> <p>Le projet reposera sur des entretiens et des séances de travail collectives mais aussi sur l'analyse épidémiologique des certificats de santé. L'analyse épidémiologique portera sur l'évolution sur les 5 dernières années des indicateurs issus des certificats du 8ème jour, 9ème mois, 24ème mois à un niveau géographique fin type EPCI ou canton.</p> <p>La communication des résultats épidémiologiques sera à réaliser sous format de rapport (atlas régional), plaquettes de communication, d'articles scientifiques et de réunions professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux maternités, pédiatres, réseau de périnatalité, médecins généralistes dans une optique de santé publique et afin d'améliorer l'exhaustivité et la qualité des certificats</li> <li>• Aux services de l'état et aux organismes concourant à la promotion de la santé de la mère et de l'enfant, notamment présentation en Commission de coordination des politiques publiques</li> </ul> <p>Des recommandation régionales et départementales seront éditées au sein d'un rapport sur l'articulation entre médecin de ville et PMI.</p> <p>Gains attendus : meilleure articulation médecine de ville/PMI, meilleure qualité des certificats de santé, meilleure exhaustivité des certificats de santé, meilleure connaissance de l'état de santé des jeunes enfants des Hauts-de-France et par conséquent meilleure prise en charge des enfants et de leur état de santé</p>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COPIL régional</li> <li>• COPIL départemental</li> <li>• ARS</li> <li>• PMI de la région Hauts-de-France</li> <li>• Partenaires médicaux de ville : FEMAS, URPS-ML, URPS-SF</li> <li>• Expertise épidémiologique : SPF</li> <li>• Cabinet d'expertise</li> </ul>
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	<p>Financement Etat : recette FIR 2021 demandée est de 120 000 euros</p> <p>Budget : Cabinet d'étude : animation, entretiens, analyse des données, rédaction rapports/atlas, aide à la communication</p>

<b>Calendrier prévisionnel</b>	Rédaction cahier des charges : 4 <sup>ème</sup> trimestre 2020 Validation interne marché 15 Janvier-15 mars Lancement marché : 15 mars-30 avril Sélection candidats : mai juin Début étude : été 2021
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	Rapports cabinet d'étude avec recommandations articulation médecine de ville et services de PMI Rapport épidémiologique/atlas/plaquettes de communication Séances de communication des résultats épidémiologiques Publication d'article scientifique (ex : Revue d'épidémiologie et de santé publique-RESP) A plus long terme : amélioration de l'exhaustivité et de la qualité des certificats
<b>Points de vigilance</b>	

<p><b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b></p> <p><b>Objectif facultatif 13 : Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°7</b></p> <p><b>Faciliter l'articulation entre la PMI et les plates formes de coopération au titre des troubles du neuro développement</b></p>	
<p><i>Référent : Karine Ligier</i></p> <p><i>Service départemental de PMI – Direction de l'Enfance et de la Famille</i></p>	
<p><b>Constat du diagnostic</b></p>	<p>Les troubles du neuro développement (TND) regroupent principalement: les déficiences intellectuelles, les troubles déficitaires de l'attention, les troubles spécifiques des apprentissages (les « dys »), les troubles du spectre autistique, les troubles moteurs. Pour chaque troubles cités, la prévalence est de 1 à 5% de la population.</p> <p>Les professionnels de PMI voient en consultation environ 20% des enfants âgés de 0 à 2 ans du Pas-de-Calais, ces enfants faisant le plus souvent partie des familles les plus vulnérables, et 90% des enfants de 3 ,5 à 4,5 ans lors du bilan de santé en école maternelle. En parallèle, le médecin référent protection de l'enfance structure des consultations en PMI pour les enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance, ces enfants étant, plus souvent que la moyenne, porteurs de handicaps. Les professionnels de PMI sont donc des professionnels de premier niveau dans le repérage et le dépistage de troubles du neurodéveloppement. Les enfants peuvent être adressés aux CAMSP qui sont fortement sollicités et peuvent déjà avoir un grand nombre d'enfants en attente de premier RDV. Ce temps d'attente peut-être un temps de démotivation pour les parents, un temps d'aggravation des troubles pour les enfants, avec aussi pour conséquence une dégradation de la relation parents-enfants. D'autres enfants ne relèvent pas forcément du CAMSP, mais peuvent être orientés vers des professionnels (psychomotriciens, psychologues...) réalisant des évaluations et les guidances parentales (souvent pour les moins de 3 ans).</p> <p>Afin d'améliorer le dépistage et fluidifier le parcours de l'enfant, l'ARS accompagne le déploiement de deux plateformes de coordination et d'orientation (PCO) des enfants présentant un TND dans le Pas-de-Calais, toutes deux portées par des CAMSP (Arras, Calais). Elles ont une mission d'appui et coordination des professionnels de première ligne et d'accompagnement des enfants et des familles dans le parcours diagnostic.</p> <p>L'articulation entre les professionnels de PMI et les PCO est donc fondamentale et la collaboration étroite nécessite d'être structurée afin de fluidifier le parcours des enfants. La collaboration avec les PCO va reposer notamment sur la capacité de la PMI à orienter les enfants à bon escient et sur la capacité de la PCO à prendre en charge les enfants.</p>
<p><b>Objectif opérationnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le repérage des troubles du neurodéveloppement par la mise en place d'une formation de tous les professionnels de PMI.</li> <li>• Dans l'attente des prises en charge spécialisées au sein des CAMSP mettre en place au sein de 3 territoires des groupes d'attente active enfants-parents</li> </ul>



<p><b>Périmètre d'intervention</b></p>	<p>Sur tout le département</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p><b>Réunions</b> entre la PMI, les PCO et l'ARS, afin de déterminer le rôle et le niveau de technicité attendu des professionnels de PMI dans le dépistage des TND et définir l'articulation entre professionnels.</p> <p><b>Formation au repérage des troubles du neurodéveloppement:</b></p> <p>Le public de cette formation regrouperait les médecins de PMI, y compris les vacataires, et les puéricultrices. Cette formation pourrait être assurée conjointement par un médecin de PMI (DU de neurodéveloppement) et des professionnels des PCO du Pas-de-Calais. Le contenu de cette formation sera défini lors des réunions ARS/PMI/PCO (formation théorique + stage).</p> <p><b>Mise en place de groupes attente active dans 3 territoires sur le modèle du Calaisis :</b></p> <p>Afin de ne pas laisser les familles sans solution lorsqu'un TND est repéré chez un enfant de 2 à 5 ans et que les délais de prise en charge sont longs en CAMSP, un groupe d'attente active a été mis en place dans le Calaisis. Le projet est porté par l'association AFAPEI (dossier suivi par Mme Murielle Damiens à l'ARS). Ces groupes ont pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aider à rétablir, maintenir ou consolider la qualité du lien Parent-Enfant en comprenant les difficultés de l'enfant, en identifiant ses capacités et en s'adaptant à ses besoins dans le quotidien.</li> <li>-apporter une réponse la plus précoce possible aux difficultés de l'enfant en aidant les parents à se positionner en acteur pendant les délais d'attente des bilans. Apprendre en atelier et reproduire à la maison.</li> <li>-développer un réseau pluri professionnel autour de l'enfant et de ses parents en attente, pour mieux repérer, mieux orienter et mieux anticiper la prise en charge à venir. Ainsi, éviter l'errance diagnostique et le retard de soins.</li> </ul> <p>Ces groupes sont co-animées par plusieurs professionnels pluridisciplinaires de santé et de la petite enfance (PMI, CAMSP, SESSAD, psychologues, crèches...).</p> <p>En 2019, première année de fonctionnement sur le Calaisis, 29 enfants et 29 parents ont participé à l'action sur 20 séances en 5 mois (enfants différents). En début d'année 2020, avant le confinement, 33 enfants étaient inscrits.</p> <p>L'extension de ces groupes d'attente active, sera confiée à des associations en collaboration étroite avec la PMI et nécessitera un appel à manifestation d'intérêt/appel à candidature/appel à projet.</p>
<p><b>Identification des acteurs à mobiliser</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de la PMI</li> <li>• PCO/CAMSP</li> <li>• ARS</li> </ul>

<p><b>Moyens financiers prévisionnels</b></p>	<p>Financement Etat :</p> <p><b>Formation</b> : recette FIR 2021 demandée est de 60 000 €</p> <p><b>Groupes attente active</b> : recette FIR demandée en 2020 : 50 000 €, 2021 : 50 000, 2022 : 50 000 €</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p><b>Articulation/Formation troubles du neurodéveloppement :</b></p> <p>Fin 2020 /1<sup>er</sup> trimestre 2021 : cadrage PMI, PCO et ARS, afin de déterminer le rôle et le niveau de technicité attendu des professionnels de PMI dans le dépistage des TND et définir l'articulation entre professionnels.</p> <p>2<sup>ème</sup> trimestre 2021 : Construction du programme de formation</p> <p>Conventionnement avec PCO : septembre, octobre</p> <p>Octobre 2021 : dernier trimestre 2021</p> <p><b>Attente active :</b></p> <p>Fin 2020-début 2021 : rédaction du cahier des charges</p> <p>Février 2021-mars 2021 : Construction du marché</p> <p>Avril-mai 2021 : Appel à candidature</p> <p>Juin 2021 : sélection candidats</p> <p>Juillet 2021 : début des actions/attente active avec les associations sélectionnées</p>
<p><b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b></p>	<p>Nombre et types de professionnels PMI formés</p> <p>Nombre de séances d'attentes actives+ personnels présents</p> <p>Nombre d'enfants pris en charge par les groupes attente active</p> <p>Nombre d'enfants pris en charge par les professionnels vacataires (pour le psychomotricien : progression lors des différents bilans développementaux)</p>
<p><b>Points de vigilance</b></p>	

<p><b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b></p> <p><b>Objectif facultatif 13 : Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°8</b></p> <p><b>Prévenir les troubles du langage chez le jeune enfant par la lecture</b></p>	
<p><i>Référents :</i></p> <p><i>Axe 1 : Karine Ligier - Service départemental de PMI</i></p> <p><i>Axe 2 : Stéphane Rosiaux - Service Départemental de la coordination Enfance et famille</i></p> <p><i>Direction de l'Enfance et de la Famille</i></p>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>Les troubles du langage peuvent entraîner un trouble des apprentissages et avoir donc une répercussion sur la scolarité des enfants. De plus, la littérature montre que le développement langagier est moindre pour les classes sociales défavorisées<sup>1</sup>. Ces troubles sont fréquents : chaque année, les tests de dépistages des troubles du langage, réalisés par la PMI-62 lors des bilans de santé en école maternelle, sont positifs dans environ 16% des cas (soient environ 2500 à 3000 enfants par cohorte selon les années). La prise en charge de ces troubles est difficile : plusieurs centaines d'enfants n'auront pas accès à un bilan orthophonique du fait de listes d'attente importantes et d'une faible démographie de ces spécialistes.</p> <p>En parallèle, ces dernières décennies ont vu l'apparition de multiples écrans dans la vie quotidienne et leur utilisation auprès des jeunes enfants : par exemple, une étude réalisée en 2016 en Ile-et-Vilaine et incluant 276 enfants a montré que chez les enfants âgés de 3,5 ans à 6,5 ans, la durée moyenne d'exposition était de 74 mn/jour<sup>2</sup>. Cette même étude a montré que les troubles primaires du langage étaient notamment liés à l'exposition aux écrans le matin (20 mn en moyenne).</p> <p>Cette action de prévention est à l'intersection des domaines éducatifs et de santé publique. Elle vise à développer l'éveil culturel des jeunes enfants tout en favorisant l'accompagnement à la parentalité afin de favoriser la lecture et l'expression orale et sensibiliser sur les risques liés à l'exposition aux écrans.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Grobon S, Panico L, Solaz A. Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans. Bull Epidémiol Hebd. 2019;(1):2-9. <a href="http://invs.sante publiquefrance.fr/beh/2019/1/2019_1_1.html">http://invs.sante publiquefrance.fr/beh/2019/1/2019_1_1.html</a></li> <li>2. Collet M, Gagnière B, Rousseau C, Chapron A, Fiquet L, Certain C. L'exposition aux écrans chez les jeunes enfants est-elle à l'origine de l'apparition de troubles primaires du langage ? Une étude cas-témoins en Ile-et-Vilaine. Bull Epidémiol Hebd. 2020;(1):2-9. <a href="http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/1/2020_1_1.html">http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/1/2020_1_1.html</a></li> </ol>
<b>Objectif opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stimuler le langage chez les enfants de petite section de maternelle</li> <li>• Sensibiliser les parents à la lecture et l'expression orale chez le jeune enfant : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Familiariser les enfants dès le plus jeune âge avec le livre et la lecture, dans un souci de prévention de l'illettrisme et de lutte contre l'échec scolaire,</li> <li>○ Amener les familles à utiliser les structures existantes sur le secteur.</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Périmètre d'intervention</b></p>	<p>Axe 1 : En zones REP+ et REP</p> <p>Axe 2 : Sur tout le département avec une vigilance particulière sur les zones rurales</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>2 axes sont envisagés dans cette action :</p> <p><b>Axe 1</b> : Réaliser des séances de stimulation langagière en petites sections de maternelles en zone REP+ / REP via l'association APRIS Il s'agit de mettre en place un atelier de stimulation langagière, auprès d'enfants de petite section une fois par semaine pendant 45 minutes par groupe de 6 à 8 enfants par un professionnel adapté selon l'atelier (orthophoniste, éducatrice de jeunes enfants, puéricultrice...).</p> <p>Ces séances n'auront pas pour vocation de rééduquer ou de remédier aux problèmes de langage mais réellement à stimuler l'expression de l'enfant et son intérêt pour la lecture. Certaines séances devront associer un parent de l'enfant afin de l'impliquer dans le processus et le sensibiliser aux risques liés à l'exposition aux écrans.</p> <p>Dans le Pas-de-Calais, 31 écoles maternelles sont classées en zone REP+ et parmi ces élèves environ 50% sont classés en langage « fragile » ou « en difficulté ». Ces groupes de stimulation pourraient donc être proposés à 1050 élèves.</p> <p><b>Axe 2</b> : Projets portés par associations dans le cadre d'un appel à candidatures pour sensibiliser les parents à l'importance de la lecture, de l'expression orale et du risque de l'exposition aux écrans en apportant une attention particulière aux zones rurales.</p> <p>Dans tous les lieux adaptés aux tout-petits : bibliothèques publiques, centres de consultation de PMI, structures d'accueil petite-enfance, écoles maternelles, médiathèque départementale, centres culturels, maisons de jeunes, lieux d'accueil parents-enfants, maisons de la famille, centres sociaux, Maisons du Département Solidarité, maisons de quartier, écoles des parents, voir lien avec les épiceries solidaires ...</p> <p>Le fonctionnement pourra prendre des configurations différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions ponctuelles ou régulières,</li> <li>• Actions encadrées par les professionnels des structures accueillantes ou un prestataire extérieur,</li> <li>• Actions destinées à un public individuel ou collectif.</li> </ul> <p>Ces animations peuvent être de différentes natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations en lecture à voix haute,</li> <li>• Jeux autour du livre,</li> <li>• Ateliers pop-up,</li> <li>• Théâtre de marionnettes...</li> <li>• Spectacles,</li> <li>• Conférences, expositions autour des bébés lecteurs,</li> <li>• Formations à la lecture à voix haute.</li> </ul> <p>Actions à articuler avec orthophonistes, SESSAD, CAMSP en veillant à favoriser l'accès à la population cible par lieux adéquats, ou solution du transport à solutionner</p>

<p><b>Identification des acteurs à mobiliser</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département,</li> <li>• URPS Orthophoniste</li> <li>• Association APRIS</li> <li>• Collectivités et structures locales : Mairies, Associations locales, Centre social...</li> <li>• Education nationale,</li> <li>• Ecole des parents,</li> <li>• Structures d'accueil de la petite enfance,</li> <li>• Lieux d'accueils petite-enfance,</li> <li>• Structures spécialisées autour de la lecture...</li> </ul>
<p><b>Moyens financiers prévisionnels</b></p>	<p>Financement Etat :</p> <p>Axe 1 recette FIR 2020 demandée est de 230 000 € pour l'année scolaire 2020/2021 puis recette FIR 2021 de 230 000 euros pour l'année scolaire 2021/2022 puis recette FIR 2022 de 230 000 euros pour l'année scolaire 2022/2023</p> <p>Axe 2 recette FIR 2020 : 48 672 euros</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Axe 1 :</p> <p>Septembre-décembre 2020 : réunions ARS/EN/Rectorat/APRIS/PMI62 afin de définir l'articulation école maternelle/APRIS/PMI (protocole d'intervention)</p> <p>Année scolaire 2020/2021 : début de l'action sur une zone test puis déploiement sur l'ensemble des écoles REP et REP+</p> <p>Axe : 2</p> <p>Septembre-décembre 2020 : rédaction de l'appel à candidature</p> <p>1<sup>er</sup> trimestre 2021 : début de l'action</p>
<p><b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b></p>	<p>Axe 1 : Nombre d'écoles ayant participé, Nombre de classes ayant participé, Nombre d'enfants orientés sur l'action, Nombre d'enfants participant à l'action, Nombre de parents ayant participé à des groupes, prévalence des dépistages positifs des troubles du langage lors du bilan de santé en école maternelle.</p> <p>Axe 2 : Nombre d'enfants orientés sur l'action, Nombre d'enfants participant à l'action, Nombre de familles participant à l'action, Âge moyen des enfants bénéficiant de l'action, Durée moyenne de participation, réaliser une enquête à 3 mois de l'action pour connaître les comportements de la famille suite à l'action.</p>
<p><b>Points de vigilance</b></p>	<p>Action gratuite pour les familles</p> <p>Liens avec la plateforme Allo-Ortho</p>

<p><b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b></p> <p><b>Objectif facultatif 13 : Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°9</b></p> <p><b>Prévenir et accompagner les conséquences d'une exposition précoce aux écrans chez les enfants de moins de six ans</b></p>	
<p><i>Référent : Agathe. Lipari</i></p> <p><i>Service départemental de PMI – Direction de l'Enfance et de la Famille</i></p>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>L'intervention de la PMI au sein de la Maison de la Petite Enfance de Dainville s'effectue de manière hebdomadaire. Ces consultations permettent d'effectuer un bilan médical et systématique dès l'entrée de l'enfant.</p> <p>Une coordination avec les médecins de PMI du territoire du lieu de domiciliation des parents, ainsi qu'avec la puéricultrice de l'école de secteur pour le bilan de quatre ans est actée.</p> <p>Il est constaté que les enfants passant plus de 4 à 6 heures par jour devant les écrans avant 3 ans peuvent présenter des troubles du comportement, du développement, des apprentissages, de la communication. Les jeunes parents sont aussi également concernés par un usage abusif des écrans.</p> <p>Cela engendre des difficultés de scolarisation et de socialisation et nécessite un accompagnement préventif dans l'apparition ou la chronicisation de troubles de la relation et du comportement.</p> <p>Cette <b>action de prévention tertiaire</b> entre en lien avec le Pacte des solidarités et du développement social du Conseil départemental, Cahier N°2, et en particulier, avec sa fiche action n°1 « Renforcer les missions de prévention primaire de la Protection Maternelle et Infantile » et sa fiche n°3 « Développer la prévention et les dispositifs de soutien à la parentalité »</p>
<b>Public concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enfants suivis et dépistés par la PMI</li> <li>• Les enfants âgés de 2 à 6 ans confiés à l'ASE ou suivis par une mesure administrative</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	Prévenir et accompagner les conséquences d'une exposition précoce aux écrans chez les moins de six ans
<b>Périmètre d'intervention</b>	Sur tout le département
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les parents pour prévenir de la rupture : Nécessité d'étayage et de soutien aux familles naturelles démunies et aux professionnels, accompagnement des assistants familiaux.</li> <li>• Prévenir l'apparition de troubles du comportement sévères chez l'enfant de moins de six ans.</li> <li>• Faciliter le diagnostic et la prise en charge dans l'attente d'une orientation adaptée : Nécessité d'une prise en charge spécifique et adaptée, à visée préventive et thérapeutique à destination des enfants de moins de six ans.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une prise en charge en individuel, selon les difficultés propres et les possibilités de chaque enfant, et temps collectifs sous forme d'ateliers</li> <li>• Prévention dans la relation parent-enfant : Veiller à la place des parents/ valoriser les familles dans leur fonction parentale. Proposer aux parents des activités avec leurs enfants et créer le lien.</li> <li>• Réaliser une période d'observation en effectuant un bilan : médical, psychologique, éducatif, relations parents/enfant, relation enfant/fratrie</li> <li>• Favoriser un espace d'éveil constitué de repères éducatifs et affectifs, et mettre en synergie une équipe pluridisciplinaire (infirmière, puéricultrice, médecins de PMI, auxiliaire, EJE, psychomotricienne, psychologue)</li> <li>• Mettre à disposition le plateau technique du pôle EPDEF par le biais d'ateliers quotidiens (Snoezelen, ludothèque, massage relaxation, cuisine, manipulation, comptines...) visant à accompagner le développement de l'enfant, lui permettant de se trouver moins démuni au moment de ses premières expériences de socialisation, voire avant sa scolarité ou orientation en structure spécialisée</li> <li>• Soutenir les différents professionnels : analyse des pratiques (AF, EJE, auxiliaires...)</li> <li>• - Proposer un service d'accompagnement de jour pour les jeunes enfants présentant des troubles de la relation et du comportement accueillis à la MPE, en famille naturelle ou en famille d'accueil.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir des réponses diversifiées aux besoins spécifiques des enfants.</li> <li>• Faciliter le diagnostic et la prise en charge dans l'attente d'une orientation adaptée.</li> <li>• Sensibiliser les parents, les familles d'accueil pour éviter la rupture.</li> <li>• Etayer l'accompagnement d'aide à la parentalité pluridisciplinaire.</li> <li>• Repérer et développer les compétences de chacun.</li> <li>• Soutenir les différents professionnels par l'analyse des pratiques.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chiffres et indicateurs de l'observatoire petite enfance du pôle.</li> <li>• Sécuriser et assurer la continuité du parcours du jeune enfant.</li> </ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une évaluation partagée et pluridisciplinaire : PMI, SDAF et acteurs médicaux de droit commun, EPDEF et Education Nationale.</li> <li>• Mettre en place un Comité de pilotage</li> </ul>
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	<u>Financement Etat</u> : recette FIR 2020 demandée est de 200 000 €
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2021
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	4 enfants accompagnés par jour File active de 60 à 110 enfants selon la durée de prise

<b>Points de vigilance</b>	
----------------------------	--



<b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b>	
<b>Objectif facultatif 12 : Renforcer les interventions de techniciens en intervention sociale et familiale (TISF)</b>	
<b>FICHE ACTION N°10</b>	
<b>Créer un dispositif de TISF Prévention Précoce PMI</b>	
<i>Référents :</i> <i>Hélène Wauquier - Service Départemental PMI et</i> <i>Justine Gavois – Service Départemental de la Prévention et Protection de l'Enfance</i>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>Afin de répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, le rapport de Madame la Député Peyron « Sauver la PMI » et la stratégie de prévention et de protection de l'enfance recommandent le soutien à domicile par des interventions de TISF à la sortie de la maternité et sur la période périnatale. L'aide à domicile est un dispositif permettant le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations enfants/parents. Il consiste en une intervention sociale temporaire sur le champ de la prévention, destiné à aider à résoudre des difficultés ponctuelles. Il s'exerce à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et d'appui à l'éducation des enfants.</p> <p>Cette action entre en lien avec le Pacte des solidarités et du développement social du Conseil départemental, Cahier N°2, et en particulier, avec sa fiche action n°1 « Renforcer les missions de prévention primaire de la Protection Maternelle et Infantile » et sa fiche n°3 « Développer la prévention et les dispositifs de soutien à la parentalité »</p> <p>La pandémie liée au coronavirus, de par les mesures barrières et son retentissement sur les structures de soin, a entraîné un isolement des familles qui pourrait les fragiliser dans leur parentalité (dépression post-partum ...). Ce contexte est porteur pour la mise en place d'interventions de TISF au titre de la prévention périnatale qui pourrait s'inscrire entre les interventions TISF/CAF et TISF/Département (protection de l'enfance).</p> <p>Les interventions déjà existantes ont une durée de 6 mois et, selon le quotient familial, il existe un reste à charge pour les familles compris entre 0,15€ de l'heure et 12€ de l'heure.</p> <p>La situation financière des familles (salaires modestes, bénéficiaires AAH...) est un frein à la mise en place de cette aide car les familles refusent l'intervention de la TISF pour des raisons budgétaires.</p> <p>De plus, les démarches administratives auprès de la CAF non réalisées dans les délais impartis ne permettent pas d'intervention TISF en urgence. En effet, la régularisation du dossier CAF, suite à la naissance, nécessite environ 1 mois.</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	<p>Mettre en place un dispositif TISF soutien périnatal activé par la PMI en amont des dispositifs de protection de l'enfance qui permettrait :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• De compléter les heures d'intervention déjà financées par la CAF au motif de la naissance</li><li>• De payer le reste à charge des familles vulnérables</li><li>• De financer intégralement les 40 premières heures après la naissance pour les familles repérées par la PMI</li><li>• D'intervenir pour des situation urgentes et dans l'attente de la régularisation administrative et d'ouverture de droits</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>De prendre en charge la participation familiale des heures TISF pour les enfants en situation de handicap de 0 à 6 ans sans condition de ressources</li> </ul>
<p><b>Périmètre d'intervention</b></p>	<p>Sur tout le département</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Réunions préparatoires CD-CAF-services d'aides à domicile (SAAD) et professionnels de terrain pour connaître les besoins.</p> <p>Rédaction avec des professionnels de territoire des procédures et outils de déclenchement du TISF Prévention précoce PMI.</p> <p>Mise en place du système de gestion territoriale d'enveloppes budgétaires (dont service fait) - hors Génésis</p> <p>Rédaction des avenants aux conventions CD-SAAD :</p> <p>Actuellement, le Département a contractualisé avec 8 SAAD répartis sur tout le territoire.</p> <p>Présentation du système à la CAF.</p> <p>Ce dispositif s'activerait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En relai (6 mois renouvelable 1 fois), lorsque les heures TISF CAF pour motif « naissance » sont arrivées à échéance et qu'il n'est pas possible de mettre en place des heures TISF ASE (car la situation ne relève pas d'un accompagnement socio-éducatif et les heures TISF CAF pour motif « maladie » ne peuvent pas être justifiées si l'enfant n'est pas malade).</li> <li>Pour financer le reste à charge, pour les familles ayant un salaire modeste ou bénéficiaires de l'AAH dont la participation familiale s'élève entre 0,50€ et 6€ pour les interventions TISF CAF.</li> <li>Pour financer 40 premières heures après la naissance pour les familles repérées par la PMI lors de la grossesse</li> <li>En préalable à la mise en place de la TISF CAF, en cas de déni de grossesse ou de non anticipation de la déclaration auprès de la CAF : la mise en place de l'inscription à la CAF nécessite environ 1 mois pendant lequel le dispositif TISF Prévention précoce PMI interviendra en attendant l'effectivité du système CAF.</li> <li>Dans l'attente de la reconnaissance MDPH pour les enfants de 0 à 6 ans quel que soit les conditions de ressources</li> </ul> <p>L'accord de mise en place des heures de TISF Prévention précoce PMI serait validé par le médecin territorial PMI ou le chef de service local de PMI soit au cours de commissions de prévention ou directement en cas d'urgence.</p> <p>Les concertations régulières entre les SAAD et les services locaux de PMI permettront d'évaluer l'accompagnement et de réadapter, si besoin, le projet d'accompagnement.</p> <p>La durée et la fréquence de l'accompagnement par la TISF seront limitées dans le temps et feront l'objet d'une contractualisation.</p>

<p><b>Identification des acteurs à mobiliser</b></p>	<p>SDPMI SDPPE Médecin territorial PMI Chef de service local de PMI SAAD : DOMARTOIS BETHUNE/Aide aux Mères de Famille (AMF) de LENS/Aide et Intervention à Domicile (AID) de CALAIS/Aide Familiale à Domicile (AFAD) d'OUTREAU/ Aide Familiale à Domicile (AFAD) de CALAIS/Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de ST POL/Association de l'Aide Familiale Populaire (AAFP) d'ARRAS/Association d'Aide à Domicile des Caps et Marais d'Opale (AADCMO) de ST OMER CAF</p>																				
<p><b>Moyens financiers prévisionnels</b></p>	<p>Financement Etat : recette PLF BOP 304 année 2020 : 1 096 000€ (sur la durée de la contractualisation) ce qui représente sur 2 ans de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 21,3 ETP de TISF soit 10.65 ETP/an</li> <li>• 27 660 heures d'intervention soient 13 830 h/an.</li> </ul> <p>La répartition des financements par territoire sera fonction du nombre de naissances et du niveau socio-économique de la population :</p> <p style="text-align: center;"><b>BUDGET (PONDERE) SUR 2 ANS D'EFFECTIVITE</b></p> <table border="1" data-bbox="507 936 1366 1350"> <tr> <td><b>ARRAGEOIS</b></td> <td>107080</td> </tr> <tr> <td><b>ARTOIS</b></td> <td>195264</td> </tr> <tr> <td><b>AUDOMAROIS</b></td> <td>81885</td> </tr> <tr> <td><b>BOULONNAIS</b></td> <td>125977</td> </tr> <tr> <td><b>CALAISIS</b></td> <td>144874</td> </tr> <tr> <td><b>HENIN-CARVIN</b></td> <td>125977</td> </tr> <tr> <td><b>LENS-LIEVIN</b></td> <td>239356</td> </tr> <tr> <td><b>MONTREUILLOIS</b></td> <td>50391</td> </tr> <tr> <td><b>TERNOIS</b></td> <td>25195</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td>1096000</td> </tr> </table> <p>Financement CD : BP 2020 TISF : 4 876 100 €</p>	<b>ARRAGEOIS</b>	107080	<b>ARTOIS</b>	195264	<b>AUDOMAROIS</b>	81885	<b>BOULONNAIS</b>	125977	<b>CALAISIS</b>	144874	<b>HENIN-CARVIN</b>	125977	<b>LENS-LIEVIN</b>	239356	<b>MONTREUILLOIS</b>	50391	<b>TERNOIS</b>	25195	<b>TOTAL</b>	1096000
<b>ARRAGEOIS</b>	107080																				
<b>ARTOIS</b>	195264																				
<b>AUDOMAROIS</b>	81885																				
<b>BOULONNAIS</b>	125977																				
<b>CALAISIS</b>	144874																				
<b>HENIN-CARVIN</b>	125977																				
<b>LENS-LIEVIN</b>	239356																				
<b>MONTREUILLOIS</b>	50391																				
<b>TERNOIS</b>	25195																				
<b>TOTAL</b>	1096000																				
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Juin-juillet 2020 : Réunions préparatoires CD-CAF-services d'aides à domiciles (SAAD) et professionnels de terrain pour connaître les besoins.</p> <p>Septembre-Octobre 2020 : rédaction des outils et procédures – mise en place des outils de gestion budgétaire. Communication collège des médecins territoriaux/chefs de service locaux de PMI.</p> <p>Février 2021 : Avenant Convention SAAD</p>																				
<p><b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b></p>	<p>Nombre de visites à domicile réalisées par les TISF</p> <p>Nombre et caractéristiques des familles prises en charge selon les différents motifs de prise en charge</p> <p>Nombre d'heures de TISF Prévention précoce</p> <p>Nombre d'enfants concernés par tranche d'âge</p>																				

<b>Points de vigilance</b>	Décision PMI Système souple Gestion de l'enveloppe territoriale Ne pas déstabiliser le système actuel mais venir le compléter
----------------------------	--

Engagement 1 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures	
Objectif facultatif 21 : Développer le relayage parental	
FICHE ACTION N°11	
Structurer un dispositif de relais parental	
<p>Référents : Gaétan MERLOT Service Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance Karine MABESOONE Service Départemental des Etablissements et Service Médicaux Sociaux Direction de l'Enfance et de la Famille</p>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>Le relais parental est un dispositif de prévention contribuant à répondre aux besoins de relais ou de répit des parents isolés/ ou confrontés à des difficultés passagères.</p> <p>Actuellement ce dispositif n'est pas labellisé mais fonctionne au sein du département du Pas-de- Calais. L'action permettra de la renforcer et la soutenir dans cette nouvelle configuration de relais parental</p> <p>Pourtant des familles et des jeunes rencontrent des difficultés qui ne trouvent de solutions dans les dispositifs existants et traduit une « absence » de prise en charge préventive possible ;</p> <p>Ce projet s'intègre aussi dans le cadre du Pacte des solidarités et du développement social du Conseil départemental et en particulier dans le cahier N°2 et sa fiche action n°10 « Développer les accueils non conventionnels ou alternatifs »</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire une réponse nouvelle au niveau local dans un cadre à part entière et valorisant par la création d'un relais parental d'une dizaine de places : un nouvel outil au service des familles qui rencontrent des difficultés, qui soit facilement mobilisable</li> <li>• Renforcer les capacités de communication au sein de la famille et de résolution préventive des problématiques des jeunes</li> <li>• Offrir un cadre éducatif, souple, en capacité d'adapter les modalités d'intervention préventive des problématiques des jeunes</li> <li>• Proposer aux acteurs éducatifs une solution complémentaire, inscrite dans une véritable logique de parcours individualisé du jeune</li> </ul>
<b>Périmètre d'intervention</b>	<p>1- Sur le périmètre géographique du lieu d'implantation du relais parental retenu pour l'accompagnement relais à la journée et la pause parentale</p> <p>2- Sur tout le département pour l'accueil temporaire</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Structurer un relais parental à titre expérimental sur la base du 12° du I de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles d'une dizaine de places composé d'un accueil diversifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueil temporaire avec hébergement Une « pause ressources » en solution de repli dans le but de gérer les crises. Une solution souple et modulable en fonction des situations</li> <li>• L'accompagnement relais à la journée Une réponse proposée aux Jeunes afin de se ressourcer</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pause parentale Un espace dédié aux parents dans le but d'apaiser les tensions pour une meilleure réorientation vers le droit commun. L'objectif est d'aider les parents démunis en favorisant une réflexion éducative sur la parentalité positive.</li> </ul> <p>Pour les jeunes de 0 à 18 ans mais tout particulièrement sur la population des adolescents</p>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	Associations, Education Nationale, Point Accueil Ecoute Jeunes, Maisons des Adolescents .....
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	<p>Financement Etat : recette PLF 2020 : 450 000 €</p> <p>Financement CD : 768 000 €/ an (au titre des lieux de vie et séjour de rupture dans d'autres départements)</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Dernier trimestre 2020 : Écriture d'un cahier des charges</p> <p>2021 : Structuration du relais parental repéré</p>
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté d'autorisation de fonctionnement du relais parental</li> <li>• Nombre d'enfants accueillis : <ul style="list-style-type: none"> <li>- en accueil temporaire</li> <li>- en accompagnement à la journée</li> </ul> </li> <li>• Nombre de parents ayant fréquenté le relais parental</li> <li>• Nombre de demandes réalisées</li> <li>• Nombre de prises en charge réalisées</li> </ul>
<b>Points de vigilance</b>	

<p><b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b></p> <p><b>Objectif fondamental 6 : Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°12</b></p> <p><b>Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité de la cellule de recueil des informations préoccupantes</b></p>	
<p><i>Référent : Cynthia MONFOUGA</i></p> <p><i>Service départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance</i></p> <p><i>Direction de l'Enfance et de la Famille</i></p>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>La CRIP a pour mission de centraliser toutes les informations préoccupantes concernant les mineurs en danger ou en risque de l'être sur l'ensemble du Département. Dès la réception d'une information préoccupante, la Cellule procède à une analyse de premier niveau de la situation du mineur afin de déterminer l'orientation la plus adaptée à la problématique familiale: proposition d'aide, évaluation de la situation et/ou transmission à l'autorité judiciaire. L'analyse des informations entrantes, de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes nécessite une certaine expertise.</p> <p>En lien avec son Pacte des Solidarités et du développement social et en particulier ses fiches actions sur l'amélioration du repérage et l'évaluation des situations familiales au titre de l'Information Préoccupante et Signalement, le Conseil départemental a toujours veillé à vouloir renforcer sa cellule en terme de qualité d'évaluation.</p> <p style="padding-left: 40px;">Le Bureau de Recueil des Informations Préoccupantes est composé actuellement de huit professionnels (agents du département).</p> <p style="padding-left: 40px;">1 chef de bureau, 2 Assistants Socio-Educatifs (dont 1 animateur de la Cellule), 1 Educateur spécialisé, 4 agents administratifs</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre d'une évaluation et d'une expertise pluridisciplinaire des informations préoccupantes</li> <li>• Développer un axe « formations pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles »</li> <li>• Améliorer la qualité des évaluations</li> </ul>
<b>Périmètre d'intervention</b>	<p>Sur tout le département</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Mettre à disposition des professionnels au sein de la CRIP (Protection Judiciaire de la Jeunesse, Education nationale...) conformément au décret n° 2016-1476 du 28 octobre 2016 pris en application de l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et relatif à l'évaluation de la situation de mineurs à partir d'une information préoccupante, réalisée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels (article D. 226-2-5 du CASF)</p> <p>Mettre en œuvre pour l'ensemble des professionnels (CD62) œuvrant dans le champ de l'enfance et les professionnels des opérateurs AEMO d'une formation sur l'évaluation participative en protection de l'enfance. Soit environ 804 professionnels à former</p>

<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	Organisme(s) de formation Services AEMO Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Médecin Référent Protection de l'Enfance Services Départementaux Education Nationale
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	Financement Etat : Sur BOP 304 : recettes demandées de 82 500 € pour 2020 et de 79 930 € pour 2021 Financement CD : ETP dédiés à l'évaluation des IP au sein de la CRIP
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2020 : Ecriture du cahier des charges formation, rédaction de la feuille de mission et mise à disposition de personnel PJJ 2021/ 2022 : Mise en œuvre de la formation
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	Nombre de professionnels formés Nombre de professionnels mis à disposition
<b>Points de vigilance</b>	



<b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b> <b>Objectif fondamental 7 : Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)</b> <b>FICHE ACTION N°13</b> <b>Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes</b>	
<i>Référent : Cynthia MONFOUGA</i> <i>Service départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance</i> <i>Direction de l'Enfance et de la Famille</i>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>Le Département du Pas-de-Calais a mis en place la cellule de recueil des informations préoccupantes dès septembre 2008. Le 1er avril 2009, le Protocole de fonctionnement de ce dispositif a été signé entre les différents partenaires du Département, œuvrant en protection de l'enfance (Education Nationale, les différents tribunaux du Pas-de-Calais, la Police, la Gendarmerie, la DDCS, l'Ordre des avocats, l'Ordre des médecins, Services d'AEMO).</p> <p>Ce même conventionnement fut décliné en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• en 2010, par une convention entre le Conseil départemental et les services d'AEMO</li><li>• en 2012 par un protocole technique entre le Conseil départemental et le service social en faveur des élèves</li><li>• et en 2013, par une convention avec les 7 centres hospitaliers du Département.</li></ul> <p>En lien avec son Pacte des Solidarités et du développement social et en particulier ses fiches actions sur l'amélioration du repérage et l'évaluation des situations familiales au titre de l'Information Préoccupante et Signalement, le Conseil départemental a toujours veillé à vouloir renforcer sa cellule en terme de qualité d'évaluation.</p> <p>La CRIP a pour mission de centraliser toutes les informations préoccupantes concernant les mineurs en danger ou en risque de l'être sur l'ensemble du Département. Dès la réception d'une information préoccupante, la Cellule procède à une analyse de premier niveau de la situation du mineur afin de déterminer l'orientation la plus adaptée à la problématique familiale: proposition d'aide, évaluation de la situation et/ou transmission à l'autorité judiciaire. L'analyse des informations entrantes, de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes nécessite une certaine expertise.</p> <p>Certaines informations préoccupantes envoyées à la CRIP par les partenaires ne relèvent pas de l'information préoccupante.</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en adéquation des protocoles partenariaux conformément aux textes législatifs et notamment avec l'Education Nationale</li><li>• Déployer des protocoles</li><li>• Améliorer les articulations</li></ul>

<b>Périmètre d'intervention</b>	Sur tout le département
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place les recommandations effectuées dans le cadre de l'analyse des risques notamment juridiques du fonctionnement de la CRIP réalisée début 2020</li> <li>• Actualiser le protocole départemental recueil, évaluation des informations préoccupantes</li> <li>• Mettre en place, d'ici fin 2020, le protocole AEMO et ses annexes (dont celle relative à l'AEMO et l'IP)</li> <li>• Réviser la convention avec les centres hospitaliers du département et de sa mise en œuvre, comme annoncé dans le Pacte des Solidarités (Schéma enfance et famille – fiche n°4)</li> <li>• Communiquer auprès des partenaires et des professionnels</li> </ul>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<p>Services AEMO</p> <p>Services médico-sociaux</p> <p>Centres hospitaliers</p> <p>Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse</p> <p>Services Départementaux</p> <p>Education Nationale</p> <p>Parquet Général, tribunaux Judiciaires, Tribunaux pour Enfants</p> <p>Gendarmerie nationale</p> <p>Direction départementale de la Sécurité Publique</p>
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	<p>Financement Etat : 0</p> <p>Financement CD : Valorisation de 2 ETP dans l'équipe de la CRIP dédiés à cette action</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2020/2021 : Elaboration des protocoles et/ou conventions</p> <p>2021/2022 : Mise en œuvre des protocoles et/ou conventions</p>
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	Nombre de protocoles et/ou conventions
<b>Points de vigilance</b>	

<p><b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b></p> <p><b>Objectif fondamental 8 : Systématiser un volet « maîtrise des risques » dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°14</b></p> <p><b>Améliorer le contrôle des établissements et services</b></p>	
<p><i>Référents : Gina SGARBI Directrice Enfance Famille</i> <i>Karine MABESOONE Bureau Inspection et Programmation</i> <i>Direction de l'Enfance et de la Famille</i></p>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>Le dispositif de maîtrise des risques en établissement, mis en place par le Département repose sur le Bureau Inspection et Programmation de la Direction de l'Enfance et de la Famille.</p> <p>Cette entité est chargée de la réalisation de contrôles, d'inspections et d'audits, et de la centralisation et du traitement des évènements indésirables en établissement.</p> <p>Cependant l'organisation des inspections-contrôles peut être améliorée sur plusieurs points.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnaliser les méthodes du Bureau Inspection et Programmation en clarifiant les modes d'intervention</li> <li>• Mettre en place de contrôles inopinés dans les établissements</li> </ul> <p>Ce projet s'intègre aussi dans le cadre du Pacte des solidarités et du développement social du Conseil départemental et en particulier dans le cahier N°2 et sa fiche action n°9 Action 3 Veiller à la qualité des modes d'accueil en établissement.</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux maîtriser les risques liés à l'accueil en établissements et services</li> <li>• Garantir la qualité de la prise en charge et des accompagnements proposés aux jeunes</li> </ul>
<b>Périmètre d'intervention</b>	<p>Sur tout le département</p>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Elaborer un plan de contrôles</b> Département / DDCS /PJJ selon 3 niveaux Niveau 1 : Contrôle de suivi d'établissements et de services permettant d'identifier les risques Niveau 2 : Contrôle renforcé suite à des alertes et signalements recensés Niveau 3 : Contrôle associant les autorités de tutelle (PPJ/ DDCS) suite à évènements graves et alertes majeures recensés</li> <li>• <b>Organiser des réunions trimestrielles</b> de suivi des contrôles et des signalements Etat/ Département</li> <li>• <b>Généraliser les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens</b> en tant que outils de pilotage de la qualité de l'offre d'accueil</li> </ul>

<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	Département, DDCS, PPJ Les établissements et les services
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	/
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2020 : dernier trimestre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de la nouvelle équipe du Bureau Inspection et Programmation</li> <li>• Installation des réunions trimestrielles du suivi du contrôle et signalements des établissements et services</li> <li>• Signature des premiers CPOM nouvelle généralisation</li> <li>• Elaboration du plan de contrôle</li> </ul> <p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Négociation des CPOM avec de nouvelles associations</li> </ul>
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<p>Nombre de contrôles d'établissements et de services</p> <p>Nombre de Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (en cours de négociation / signés)</p> <p>Nombre d'évènements indésirables / typologie / gestion des suites</p>
<b>Points de vigilance</b>	

<p><b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b></p> <p><b>Objectif facultatif 19 : Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°15</b></p> <p><b>Améliorer l'évaluation pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle de la situation d'un mineur confié à l'Aide Sociale à l'enfance (ASE) afin de mieux observer et mieux répondre à ses besoins fondamentaux et évaluer les compétences parentales</b></p>	
<p><i>Référent : Gina SGARBI, Directrice, Direction de l'Enfance et de la Famille</i></p>	
<p><b>Constat du diagnostic</b></p>	<p>De nombreux placements en urgence font l'objet d'une évaluation partielle sur une courte durée ne permettant pas une évaluation globale du jeune, de sa famille, de son entourage et de son environnement.</p> <p>Les compétences parentales doivent être, le plus en amont possible, mieux évaluées, pour répondre aux besoins des enfants placés et envisager le retour à domicile.</p> <p>L'évaluation partielle amène aussi à de longs placements, semés de ruptures de parcours importants, à de nombreux échecs et à l'augmentation des placements suite « retour à domicile ».</p> <p>Depuis 2011, le Département dispose d'une offre de Dispositif de Maintien à Domicile (DMAD) et d'un Dispositif d'Accompagnement au Retour en Famille (DARF) complétés en 2020 pour lesquels il est constaté des échecs.</p> <p>En amont de ces dispositifs institutionnels, le besoin est donc de mieux évaluer, et ce le plus tôt possible, la situation du mineur confié à l'ASE, au titre de la prévention et en amont de toute décision judiciaire.</p>
<p><b>Objectif opérationnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la situation de l'enfant dans son entièreté (sociale, médico-sociale, médicale) en renforçant le travail de transversalité des différents acteurs du champ de l'enfance</li> <li>• Mieux observer et mieux répondre à ses besoins fondamentaux</li> <li>• Évaluer les compétences parentales.</li> <li>• Construire un parcours global d'accompagnement adéquat du jeune et de sa famille lors du retour à domicile</li> </ul>
<p><b>Périmètre d'intervention</b></p>	<p>Sur tout le département</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver le meilleur lieu d'accueil correspondant à cette évaluation</li> <li>• Mobiliser tous les partenaires sociaux, médico-sociaux, médicaux utiles à l'évaluation</li> <li>• Articuler le réseau afin d'amener un regard pluri disciplinaire sur l'enfant, de ses parents et de son entourage proche.</li> <li>• Bâtir 1 plan d'aide et d'accompagnement au retour en famille naturelle en étayant tout le réseau de proximité et les moyens existants</li> </ul>

<p><b>Identification des acteurs à mobiliser</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services sociaux du Département</li> <li>• Partenaires médicaux</li> <li>• Partenaires médico-sociaux</li> <li>• Autres partenaires (EN, TISF, Centre sociaux, ...)</li> <li>• Les jeunes</li> <li>• Les parents</li> <li>• Le porteur du projet</li> </ul>
<p><b>Moyens financiers prévisionnels</b></p>	<p>Financement Etat : Sur BOP 304 : recette demandée de 1 612 500 € pour 2021 et 1 615 070 € pour 2022 par avenant au contrat initial suite vote de la loi de finance</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Fin 2020 :</p> <p>Ecriture cahier des charges du projet</p> <p>Appel à candidature</p> <p>2021 :</p> <p>Mise en œuvre de l'action</p> <p>Livrable : Cahier des charges</p>
<p><b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b></p>	<p>Nombre d'enfants orientés</p> <p>Nombre d'enfant évalués</p> <p>Nombre de familles accompagnées</p> <p>Nombre de retour avec un accompagnement à domicile</p>
<p><b>Points de vigilance</b></p>	

<p><b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b></p> <p><b>Objectif facultatif 19 : Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°16</b></p> <p><b>Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile : AED/AEMO/DARF</b></p>	
<p><i>Référent : Gaëtan Merlot</i></p> <p>Service départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance Direction de l'Enfance et de la Famille</p>	
<p><b>Constat du diagnostic</b></p>	<p>Le Département du Pas-de-Calais possède un des plus hauts taux d'accueil à l'Aide Sociale à l'Enfance de France. Il est le 2ème département en terme d'enfants accueillis à l'ASE et en volume de placement familial. Il est aussi constaté une forte judiciarisation des mesures d'accueil : 81% contre 78% au national.</p> <p>Sur le département, trois opérateurs exercent des Mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et les mesures d'Action Educative à Domicile (AED) pour le Département : l'Association Départementale d'Actions Educatives (ADAE), l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) et la Société de Protection et de Réinsertion du Nord (SPReNe). Au 31 décembre 2019, 3896 mesures étaient exercées sur le département. Ce qui représente 2045 familles accompagnées dont 364 bénéficiaires d'une mesure administrative et 1681 d'une mesure judiciaire.</p> <p>Le département dispose également dans le cadre de la diversification de l'offre institutionnelle du Dispositif d'Accompagnement au Retour en Famille (DARF) avec 245 prises en charge au 31 décembre 2019.</p> <p>C'est pourquoi le Département du Pas-de-Calais a opéré une nouvelle planification de l'offre d'accueil et d'accompagnement de l'enfant sur la période 2019 – 2022 et souhaite favoriser le maintien de l'enfant au domicile par des interventions plus efficaces et un accompagnement qui répond aux besoins de l'enfant (Pacte des solidarités et du développement social, Cahier Enfance Famille : Orientation 2 Fiche N°7 : Poursuivre et identifier le travail d'amélioration de l'Action Educative en Milieu Ouvert et Fiche N° 5 Améliorer le recours aux mesures d'action éducative à domicile ? Fiche N° 9 Adapter les dispositifs d'accueil institutionnel aux besoins.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<p>La Diversification de l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les mesures éducatives administratives</li> <li>• Poursuivre et intensifier le travail d'amélioration de l'AEMO</li> <li>• Créer une offre d'AEMO renforcée et d'AED renforcée</li> <li>• Favoriser les articulations entre les mesures de protection judiciaire et les mesures de protection administrative.</li> <li>• Redimensionner et poursuivre la diversification de l'offre institutionnelle</li> </ul>
<p><b>Périmètre d'intervention</b></p>	<p>Sur tout le département</p>

<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Le Département du Pas- De- Calais a débuté en 2020 en lien avec les services d'AEMO et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la refonte du cahier des charges AEMO et l'écriture de nouveaux cahiers des charges notamment ceux de l'AED, AED Renforcée et l'AEMO renforcée.</p> <p>2020 sera aussi l'année de la mise en place du Protocole AEMO et de ses annexes.</p> <p>La mise en œuvre effective des nouvelles mesures AED Renforcée (AED R) et AEMO Renforcée (AEMO R), à hauteur de 303 mesures, sur l'ensemble du Département aura lieu en 2021.</p> <p>Un plan de communication interne aux services départementaux et aussi externe sera établi.</p> <p>Dans le même temps, le Dispositif d'Accompagnement au Retour en Famille est complété par une nouvelle offre de 63 places.</p>
<p><b>Identification des acteurs à mobiliser</b></p>	<p>Les services d'AEMO : l'Association Départementale d'Actions Educatives (ADAE), l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) et la Société de Protection et de Réinsertion du Nord (SPReNe)) Maisons d'Enfants à Caractère Social</p> <p>Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse</p> <p>Services Départementaux</p>
<p><b>Moyens financiers prévisionnels</b></p>	<p>Financement Etat : Sur BOP 304 : Recette 2020 demandée de 1 911 660 € au titre de la refonte du dispositif de l'AEMO/AED et de l'amélioration de la qualité pour 4 000 mesures réparties de la manière suivante : EPDEF 1 100 mesures, SPRENE 150 mesures, ADAE 1950 mesures.</p> <p>de 270 850 € au titre du DARF pour les MECS : Maisons d'Enfants de la Côte d'Opale 7 places, La Charmille 28 places , Mecs de l'Artois 14 places, Mecs Benoît Labre- Les Hochettes, Antoine DILLY, RONSARD pour 14 places</p> <p>Financement CD : sur le Budget départemental 2020 : 10 047 960 €</p> <p>Financement Etat : Sur BOP 304 : Recettes 2021 et 2022 au titre de la mise en œuvre de 303 mesures de l'AEMO Renforcée et AED Renforcée pour 2 987 510 €/ an.</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>2020 : Refonte du cahier des charges AEMO – AED</p> <p>2021 : Transformation en offre d'AEMO Renforcée et d'AED Renforcée</p>
<p><b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b></p>	<p>Nombre de mineurs bénéficiant des mesures AEMO / AEMO renforcée / AED / AED Renforcée</p> <p>Nombre de mesures en attente, délais de mise en œuvre des mesures</p> <p>Durée moyenne des mesures</p> <p>Livrable : Protocole AEMO et ses annexes ratifié par l'ensemble de ses acteurs</p>



<b>Points de vigilance</b>	
----------------------------	--

<p><b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b></p> <p><b>Objectif facultatif 20 : Structurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°17</b></p> <p><b>Dispositif d'accueil durable et bénévole chez un tiers et dispositif de soutien aux tiers dignes de confiance</b></p>	
<p><i>Référent : Gaëtan Merlot</i></p> <p><i>Service Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance</i></p> <p><i>Direction de l'Enfance et de la Famille</i></p>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>Le Département, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte des solidarités et du développement social, souhaite développer des accueils non conventionnels ou alternatifs.</p> <p>Actuellement, l'accueil chez des tiers dignes de confiance est déjà possible dans le dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance dans un cadre judiciaire mais ils ne font pas systématiquement l'objet d'un accompagnement continu.</p> <p>En 2019, en moyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 233 Tiers digne de confiance ont bénéficié d'un versement d'allocation d'entretien</li> <li>• 300 enfants ont été confiés en tiers digne de confiance</li> </ul>
<b>Objectif opérationnel</b>	<p>Deux axes proposés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Créer un dispositif d'accueil durable</li> <li>2) Mieux accompagner les tiers dignes de confiance</li> </ol> <p>Avec pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter à l'enfant évoluant dans un contexte familial fragile un soutien affectif et éducatif par la création d'un lien privilégié et durable avec un adulte bénévole extérieur à son contexte de vie habituel qui va lui permettre de l'aider à grandir, à se construire et à s'épanouir.</li> <li>• Permettre à l'enfant, de s'enrichir d'expériences nouvelles, de découvrir d'autres modèles familiaux, de créer des liens affectifs avec des adultes bénévoles. Il permet, dans de nombreux cas, de limiter les risques de dérives et leurs effets néfastes sur l'entrée du jeune dans la vie adulte (échec scolaire, isolement social, difficulté d'insertion sociale et professionnelle).</li> <li>• Apporter un accompagnement de qualité et un étayage (éducatif, social, scolaire, psychologique, juridique...) aux tiers et aux mineurs accueillis.</li> <li>• S'assurer de la bonne prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant et de l'adéquation de l'accueil avec le projet pour l'enfant.</li> </ul>
<b>Périmètre d'intervention</b>	<p>Sur tous les territoires où résident les tiers bénévoles et tiers digne de confiance</p>

<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'accueil chez le tiers peut être permanent ou non, selon l'intérêt de l'enfant. Le tiers est recherché dans l'environnement de l'enfant, parmi les personnes qu'il connaît déjà ou parmi d'autres personnes susceptibles d'accueillir durablement l'enfant et de répondre de manière adaptée à ses besoins.</p> <p>L'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) assurera la « référence globale » des jeunes accueillis. Pour chaque bénéficiaire, l'EPDEF désigne en interne un référent éducatif qui sera l'interlocuteur du Département pour les situations individuelles</p> <p>Le dispositif composé d'une équipe pluridisciplinaire, procède à une évaluation régulière des objectifs liés au projet d'accompagnement et met en place, en concertation avec les autres acteurs de la prise en charge, les moyens d'y parvenir.</p> <p>1) Axe Accueil chez un tiers digne de confiance :</p> <p>Ce dispositif s'adresse aux enfants pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il s'adresse plus spécifiquement aux mineurs confiés à des tiers dignes de confiance par le juge des enfants selon l'article 375-3 du Code civil</p> <p>2) Axe Accueil chez un tiers bénévole :</p> <p>Ce dispositif s'adresse aux mineurs accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance sous un autre fondement que l'assistance éducative et dont le Président du Conseil départemental à décider de les confier à des tiers. En effet, le Président du Conseil départemental peut décider, si tel est l'intérêt de l'enfant et après évaluation de la situation, de confier un mineur à un tiers, dans le cadre d'un accueil durable et bénévole.</p>
<p><b>Identification des acteurs à mobiliser</b></p>	<p>EPDEF</p> <p>Les services Départementaux</p>
<p><b>Moyens financiers prévisionnels</b></p>	<p>Financement Etat : sur BOP 304 : Recette demandée de 645 000 € sur la durée de la contractualisation</p> <p>Financement CD : En 2019 budget consacré à l'accueil en tiers digne de confiance et bénévoles de 1 230 000 €</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>2020 : Elaboration du dispositif</p> <p>2021 : Lancement et Montée en charge du dispositif</p>
<p><b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b></p>	<p>Nombre de Tiers digne de confiance percevant une allocation d'entretien</p> <p>Nombre d'accueil durable et bénévole actif</p> <p>Nombre d'enfants / jeunes positionnés</p> <p>Nombre de Tiers positionnés</p> <p>Typologie : Age, sexe, statut</p>
<p><b>Points de vigilance</b></p>	

<b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b> <b>Objectif facultatif 23 : Développer le parrainage</b> <b>FICHE ACTION N°18</b> <b>Généraliser l'offre de Parrainage de proximité</b>	
<i>Référent : Gaëtan Merlot</i> <i>Service départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance</i> <i>Direction de l'Enfance et de la Famille</i>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>Les enfants ne bénéficiant pas ou plus de relations avec leur famille peuvent tirer un grand bénéfice à pouvoir sortir de la maison d'enfants ou de la famille d'accueil sur des temps privilégiés. Le parrainage pourrait ainsi participer à la stabilité du parcours de l'enfant en lui offrant des temps plus individualisés.</p> <p>De plus, le parrainage peut contribuer à prévenir la mesure de placement en offrant à des enfants suivis en milieu ouvert, un autre mode de fonctionnement ; le parrainage leur permet de découvrir d'autres repères et modèles familiaux.</p> <p>Ce projet s'intègre dans le cadre du Pacte des solidarités et du développement social du Conseil départemental et en particulier dans le cahier N°2 et sa fiche action n°10 « Développer les accueils non conventionnels ou alternatifs »</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter à un enfant un soutien affectif et éducatif par la création d'un lien privilégié et durable avec un adulte bénévole extérieur à son contexte de vie habituelle qui va lui permettre de l'aider à grandir, à s'épanouir et à se construire.</li> <li>• Apporter à l'enfant une ouverture sociale et culturelle ; c'est l'occasion pour lui d'enrichir son cercle de relations, de vivre des moments différents de ceux qu'il peut vivre au quotidien, de trouver des repères souvent absents dans son milieu d'origine, mettre de la distance par rapport à un quotidien parfois difficile à vivre.</li> <li>• Apporter un soutien aux familles.</li> </ul>
<b>Périmètre d'intervention</b>	Sur tous les territoires où résident les parrains (en lien avec France parrainage)
<b>Description de l'action</b>	<p>Le parrainage de proximité s'adresse prioritairement aux enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et également aux enfants issus de familles vulnérables faisant l'objet de mesure éducative judiciaire ou administrative. Enfin, il peut s'adresser à des familles isolées, monoparentales en difficulté.</p> <p>L'accompagnement du parrainage par France Parrainages peut se poursuivre au-delà de la mesure de placement ou d'accompagnement d'aide sociale et au-delà de la majorité pour les jeunes et ce jusque 21 ans.</p> <p>Le parrainage peut se mettre en place soit à la demande directe des parents, soit sur sollicitation des travailleurs sociaux en charge de l'enfant et de la famille.</p>

	<p>La mise en œuvre d'un parrainage fait suite à une évaluation par France Parrainages en lien étroit avec les travailleurs sociaux dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille. Chaque parrainage fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement par un référent France Parrainages.</p> <p>L'enfant est accueilli régulièrement par ses parrains, en journée ou en week-end, le cas échéant pendant les vacances scolaires pour partager des activités, découvrir de nouvelles expériences de vie. Le rythme d'accueil est défini en fonction des besoins de l'enfant et des disponibilités des parrains.</p>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<p>Les partenaires : Les Maisons d'Enfants à Caractère Social, les services d'AEMO...</p> <p>Les services du Département</p> <p>L'association France parrainage</p>
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	<p>Financement Etat : Sur BOP 304 : Recette de 309 000 € sur la durée de la contractualisation</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2020 : Généralisation sur l'ensemble du Département du Pas-De-Calais</p>
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<p>Nombre de parrain recrutés</p> <p>Nombre de parrainages actifs</p> <p>La convention prévoit comme objectif de 37 candidatures validées au 31 décembre 2020.</p>
<b>Points de vigilance</b>	

<p><b>Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits</b></p> <p><b>Objectif fondamental 10 : Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux Observatoires Départementaux de Protection de l'Enfance (ODPE)</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°19</b></p> <p><b>Développer la mobilisation et la représentation des jeunes aux travaux de l'ODPE</b></p>	
<p><i>Référents : Stéphane Rosiaux - Jean-Vincent Robatche Claive</i></p> <p><i>Service départemental de la Coordination des politiques « Enfance et Famille »</i></p> <p><i>Direction Enfance Famille</i></p>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>En lien avec son Pacte des Solidarités et du développement social, cahier N°1 et en particulier sa priorité 2 relative au Développement d'une stratégie globale de la participation de l'utilisateur, le Conseil départemental a toujours veillé à la qualité de la relation à l'utilisateur :</p> <p>Développer une stratégie globale de la participation de l'utilisateur ; Améliorer l'information et l'accès aux droits des habitants... Au travers de ces différentes actions, le Département a toujours voulu prioriser ces valeurs afin que l'habitant-citoyen puisse s'exprimer et évaluer les politiques et l'action du Département, par exemple au sein du comité éthique départemental, d'instances locales, des Maisons d'enfants, etc.</p> <p>Cette place nécessite l'accompagnement des usagers mais aussi des professionnels car assister et prendre la parole au sein d'instances est parfois difficile et peut nécessiter un accompagnement</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le rôle et la parole des jeunes dans la constitution des politiques de prévention et de protection de l'enfance</li> <li>• Accompagner et former les jeunes et les professionnels à la participation des usagers dans des instances officielles (en lien avec le Pacte des Solidarités et du développement social, cahier 2, et sa fiche action N° 21 « Mieux accompagner les professionnels de la protection de l'enfance »)</li> </ul>
<b>Périmètre d'intervention</b>	<p>Sur tout le département</p>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure dans l'arrêté de nomination des membres de l'ODPE les jeunes et leurs représentants</li> <li>• Inclure l'ADEPAPE 62 dans la composition de l'observatoire</li> <li>• Accompagner ces jeunes à découvrir leur place au sein de l'instance, à les faire participer aux travaux de l'ODPE, les former à la participation à des instances officielles</li> <li>• Réaliser un état des lieux de la participation des jeunes dans les instances de vie au sein de leurs lieux d'accueils (Maison d'enfants ou famille d'accueil)</li> <li>• Proposer un programme de formation et former les jeunes et les professionnels</li> </ul>

<p><b>Identification des acteurs à mobiliser</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différentes institutions participantes à l'ODPE</li> <li>• Adepage 62</li> <li>• Les jeunes</li> <li>• URIOPSS des Hauts-de-France en terme que Co-animation sur les formations (en lien avec la convention de partenariat entre le Conseil départemental et l'URIOPSS des Hauts-de-France)</li> <li>• Services de formation interne et des partenaires</li> </ul>
<p><b>Moyens financiers prévisionnels</b></p>	<p>Financement Etat : 0</p> <p>Financement CD : 2 ETP au sein du Service Départemental de la Coordination des politiques enfance Famille - Direction Enfance Famille</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Fin 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté de composition de l'Observatoire</li> <li>• Installation de l'ODPE</li> </ul> <p>En 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former et accompagner les jeunes à la participation à des instances officielles</li> <li>• Mise en œuvre de l'évaluation de l'état des lieux de la participation des jeunes dans les instances de vie au sein de leurs lieux d'accueils (Maison d'enfants ou famille d'accueil)</li> </ul> <p>En 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des formations interinstitutionnelles</li> <li>• Bilan du volet formation</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté de composition de l'Observatoire</li> <li>• Nombre de jeunes participant aux travaux de l'ODPE</li> <li>• Bilan qualitatif de la part des jeunes sur leur participation à la vie de leurs lieux d'accueil</li> <li>• Bilan formation</li> <li>• Livrables : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Livret de formations</li> <li>○ Bilans</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Points de vigilance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer et articuler les difficultés éventuelles des jeunes faces à ce projet (peur, timidité, ...)</li> <li>• Évaluer les potentiels freins des professionnels à la présence des jeunes dans les instances</li> <li>• Place de l'autorité parentale à requérir</li> </ul>

<b>Engagement Transverse</b> <b>Objectif fondamental 11 : Renforcer l'Observatoire Départemental Protection de l'Enfance (ODPE)</b> <b>FICHE ACTION N°20</b> <b>Remobiliser l'ODPE et développer ses 5 missions</b>	
<i>Référents : Stéphane Rosiaux-Jean-Vincent Robatche Claive</i> <i>Service départemental de la Coordination des politiques « Enfance et Famille »</i> <i>Direction Enfance Famille</i>	
<b>Constat du diagnostic</b>	<p>L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) est une instance pluri institutionnelle placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental. Sa composition est précisée par l'article D 226-3-2 du CASF.</p> <p>Les principales missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De recueillir, d'examiner et d'analyser les données relatives à la protection de l'enfance et les transmettre à <a href="#">l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance</a> (ONPE),</li> <li>• D'être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance,</li> <li>• De suivre la mise en œuvre du schéma départemental Enfance et Famille</li> <li>• De formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département</li> <li>• D'établir un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant à la protection de l'enfance dans le département ainsi qu'un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département.</li> </ul> <p>En lien avec le Pacte des Solidarités et du développement social, cahier 2, et en particulier sa fiche action N° 20 « Animer l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance (ODPE) et apporter les informations nécessaires aux acteurs de la protection de l'enfance » et sa fiche action N° 21 « Mieux accompagner les professionnels de la protection de l'enfance », l'ODPE du Pas-de-Calais a été instauré en 2012 et s'est réuni dans le cadre d'une convention de partenariat jusque fin 2017.</p>
<b>Objectif opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir, par arrêté du Président du Conseil départemental, la nouvelle composition</li> <li>• Etablir le nouveau règlement intérieur</li> <li>• Réinstaller, Piloter, Animer l'ODPE</li> <li>• Développer ses 5 missions obligatoires</li> <li>• Faire vivre l'instance</li> </ul>
<b>Périmètre d'intervention</b>	Sur tout le département



<p><b>Description de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir la composition de l'ODPE</li> <li>• Organiser une réunion d'installation de l'ODPE</li> <li>• Ecrire la charte de fonctionnement</li> <li>• Développer les 5 missions obligatoires et notamment les besoins en formation des différents professionnels ou participants à l'ODPE et l'organisation du recueil des données sous réserve de l'informatisation complète des mesures de protection de l'enfance</li> </ul>
<p><b>Identification des acteurs à mobiliser</b></p>	<p>Les partenaires participants à l'ODPE conformément au décret de composition</p> <p>Les différents professionnels accompagnant les jeunes</p> <p>Les jeunes</p> <p>L'ADEPAPE en tant qu'association des anciens jeunes confiés à l'aide Sociale à l'enfance</p>
<p><b>Moyens financiers prévisionnels</b></p>	<p>Financement Etat : 0</p> <p>Financement CD : 2 ETP au sein du Service Départemental Coordination des politiques enfance Famille -Direction Enfance Famille</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Fin 2020 : Réinstallation de l'ODPE</p> <p>2021-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecriture et validation de la charte de fonctionnement de l'ODPE</li> <li>• Développement de la mission « Formation »</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b></p>	<p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté du PCD signé,</li> <li>• Charte de fonctionnement diffusé</li> <li>• Compte rendu de réunion</li> <li>• Tableau de bord de la contractualisation de la Stratégie de Prévention et de Protection de l'enfance</li> </ul>
<p><b>Points de vigilance</b></p>	<p>Informatisation des mesures d'accueil dans le système informatique du conseil départemental (Genesis) et remontés des données</p>

## Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures

### Objectif fondamental 9 : Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap

#### FICHE ACTION N°21

#### Créer 30 places dédiées CAMSP pour des enfants connus et accompagnés par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Référents :

Karine LIGIER - Service départemental de PMI

Gina SGARBI – Direction Enfance et Famille

<p><b>Constat du diagnostic</b></p> <p><b>Nombre d'enfants 0-6 ans</b></p> <p><b>A : bénéficiant d'une mesure (quelle que soit la mesure) à l'ASE au 31.12.2019</b></p> <p><b>B : ayant bénéficié d'une mesure (quelle que soit la mesure) à l'ASE en 2019</b></p> <p><b>C : ayant été placé à l'ASE en 2019</b></p> <p><b>D : ayant une mesure de placement à l'ASE au 31.12.2019</b></p>	<p>Cible : enfants de 0 à 6 ans connus et accompagnés par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)</p> <p>Il est à noter de nombreuses décisions de placement chez les enfants 0-6 ans (mettre chiffre 2019 et répartition géographique de l'autorité parentale)</p> <p>A = 2561 B = 3 369 C = 2110 D = 1561 dont 32 en hébergement long chez parents</p> <p style="text-align: center;">0-6 ans confiés ASE (hors placements directs, DMAD DARF) au 31.12.2019 par territoire d'origine</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Territoire d'origine</th> <th>AF</th> <th>Etablissement</th> <th>Autres*</th> <th>Total</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Arrageois</td> <td>131</td> <td>14</td> <td>11</td> <td>156</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Artois</td> <td>277</td> <td>22</td> <td>8</td> <td>307</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Audomarois</td> <td>84</td> <td>1</td> <td>9</td> <td>94</td> <td>6%</td> </tr> <tr> <td>Boulonnais</td> <td>148</td> <td>15</td> <td>21</td> <td>184</td> <td>12%</td> </tr> <tr> <td>Calais</td> <td>163</td> <td>20</td> <td>12</td> <td>195</td> <td>12%</td> </tr> <tr> <td>Hénin Carvin</td> <td>126</td> <td>12</td> <td>4</td> <td>142</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>Lens Liévin</td> <td>286</td> <td>46</td> <td>11</td> <td>343</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td>Montreuillois</td> <td>82</td> <td>5</td> <td>9</td> <td>96</td> <td>6%</td> </tr> <tr> <td>Ternois</td> <td>34</td> <td>7</td> <td>3</td> <td>44</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>1331</b></td> <td><b>142</b></td> <td><b>88</b></td> <td><b>1561</b></td> <td><b>100%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>*Famille adoptante, long hébergement parental, hospitalisation</p>	Territoire d'origine	AF	Etablissement	Autres*	Total	%	Arrageois	131	14	11	156	10%	Artois	277	22	8	307	20%	Audomarois	84	1	9	94	6%	Boulonnais	148	15	21	184	12%	Calais	163	20	12	195	12%	Hénin Carvin	126	12	4	142	9%	Lens Liévin	286	46	11	343	22%	Montreuillois	82	5	9	96	6%	Ternois	34	7	3	44	3%	<b>Total</b>	<b>1331</b>	<b>142</b>	<b>88</b>	<b>1561</b>	<b>100%</b>
Territoire d'origine	AF	Etablissement	Autres*	Total	%																																																														
Arrageois	131	14	11	156	10%																																																														
Artois	277	22	8	307	20%																																																														
Audomarois	84	1	9	94	6%																																																														
Boulonnais	148	15	21	184	12%																																																														
Calais	163	20	12	195	12%																																																														
Hénin Carvin	126	12	4	142	9%																																																														
Lens Liévin	286	46	11	343	22%																																																														
Montreuillois	82	5	9	96	6%																																																														
Ternois	34	7	3	44	3%																																																														
<b>Total</b>	<b>1331</b>	<b>142</b>	<b>88</b>	<b>1561</b>	<b>100%</b>																																																														

0-6 ans confiés ASE (hors placements directs, DMAD DARF) au 31.12.2019 par territoire d'accueil	
Territoire d'accueil	AF      Etablissement      Autres      Total      %
Arrageois	135      70      11      216      14%
Artois	269      7      9      285      18%
Audomarois	135      4      7      146      9%
Boulonnais	110      17      14      141      9%
Calaisis	129      18      6      153      10%
Hénin Carvin	83      6      4      93      6%
Lens Liévin	257      2      7      266      17%
Montreuillois	90      9      8      107      7%
Ternois	49           4      53      3%
Hors Département	74      9      6      89      6%
inconnu ou NR	12      12      1%
<b>Total</b>	<b>1331      142      88      1561      100%</b>
<b>Problématique repérée en lien avec l'action proposée</b>	<p>Nombreux enfants accompagnés par les services de PMI ayant besoin d'une prise en charge et accompagnement CAMSP dans un délai court mais ne pouvant y prétendre avant un délai d'attente parfois d'un an</p> <p>Dégradation de l'évolution de l'enfant sans cet accompagnement spécifique</p>
<b>Si inscription d'action dans les différents schémas départementaux en lien avec les problématiques repérées et le diagnostic posé ci-dessus</b>	<p>L'action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les orientations de l'axe 6 du Schéma régional de santé de l'ARS Hauts-de-France intitulé : « Promouvoir les parcours de vie sans rupture et l'inclusion des personnes, en situation de handicap », et plus particulièrement de son objectif 4 : « améliorer l'accès au repérage et au dépistage dans un objectif d'accompagnement précoce des enfants présentant un risque de handicap »</li> <li>• Le Pacte des Solidarités et du développement social – Cahier N°2 Fiche N° 14 « Développer une action renforcée envers les tout-petits »</li> <li>• La Planification de l'Offre départementale d'accueil et d'accompagnement de l'enfant dans le cadre de l'ASE 2019-2022</li> </ul>
<b>Public cible en prévention et protection</b>	Enfants de 0-6 ans connus ou accompagnés par les services de PMI
<b>Nombre d'enfants concernés par l'action</b>	30 places pour 60 enfants en file active (1 place = 2 enfants)

<p><b>Objectif opérationnel</b></p>	<p>Dépister, diagnostiquer, et proposer des séances de rééducation, à raison d'une ou plusieurs séances par semaine, des enfants de moins de 6 ans qui présentent, ou risquent de développer, des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux quelle que soit l'origine de ces troubles en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel.</p> <p>Proposer à chaque enfant une prise en charge adaptée, individuelle ou en groupe, recherche l'adhésion des familles au plan de soins.</p> <p>Accompagner les parents dans la découverte des difficultés de leurs enfants, et participer à l'intégration sociale et éducative de ces jeunes enfants.</p> <p>Agir pour favoriser le développement optimal de l'enfant, son bien-être et son intégration sociale.</p> <p>Entendre les inquiétudes des parents et répondre à leurs questions concernant l'évolution psychomotrice et psychoaffective de leur enfant</p>
<p><b>Périmètre d'intervention</b></p>	<p>Le Département selon cartographie des CAMSP sur le territoire et la répartition géographique des parents d'enfants 0-6 ans placés (afin de permettre une action de prévention selon les lieux où cela est nécessaire)</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Par sa mission de dépistage et de diagnostic, le CAMSP accompagne les parents dans la découverte des difficultés de leurs enfants. Puis, avec les missions de traitement, de rééducation et de suivi, le CAMSP participe à l'intégration sociale et éducative de ces jeunes enfants.</p> <p>Le CAMSP est destiné à accueillir des enfants de 0 à 6 ans présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Il leur propose des séances d'une heure, 2 à 4 fois par semaine, au CAMSP ou sur les lieux de vie de l'enfant. Ces séances s'accompagnent d'un suivi médical régulier et d'un accompagnement social adapté.</p> <p>Concertations régulières entre les partenaires afin d'évaluer l'accompagnement et réadapter, si besoin, le projet d'accompagnement social et médico-social.</p>
<p><b>Identification des acteurs à mobiliser</b></p>	<p><b>La Vie Active :</b> CAMSP Arques / CAMSP Calais</p> <p><b>PEP 62 :</b> CAMSP Arras/ CAMSP Auchel/ CAMSP Béthune/ CAMSP Liévin/ CAMSP Hénin-Beaumont CAMSP Boulogne sur Mer/ CAMSP St Pol/ CAMSP Montreuil</p> <p>Les Maisons Département Solidarités du Conseil départemental et en particulier la PMI MDPH</p>
<p><b>Moyens financiers prévisionnels</b></p>	<p>Financement Etat : Sur ONDAM : recette 2020 demandée de 314 400 € soit un coût prévisionnel à la place de 10 480 € (pédo psychiatre, psychomotricien ...) financement à 80 %</p> <p>Financement CD : 78 600 € financement à 20 %</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Fin 2020- 2021</p> <p>Repérage des Camsp dédiés</p> <p>Mise en œuvre de l'écriture et signature des conventions de partenariats</p> <p>Mise en œuvre de l'action</p>

<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	Nombre d'enfants orientés Nombre d'enfants reçus Nombre d'enfants évalués Nombre de familles accompagnées Âge moyen d'entrée dans le dispositif Âge moyen de sortie du dispositif Durée moyenne d'intervention Nombre de rupture de suivis
<b>Points de vigilance</b>	

<p><b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b></p> <p><b>Objectif fondamental 9 : Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap</b></p> <p><b>FICHE ACTION N°22</b></p> <p><b>Créer deux équipes mobiles dédiées à l'accompagnement des professionnels prenant en charge des enfants dit « complexes » confiés à l' Aide Sociale à l'Enfance et en situation de handicap</b></p>	
<p><i>Référent : Gina SGARBI – Direction Enfance et Famille</i></p>	
<p><b>Constat du diagnostic</b></p> <p><b>A. Nombre d'enfants ayant une mesure ASE (toute mesure confondue) au 31.12.2019</b></p> <p><b>B. Nombre d'enfants ayant une mesure de placement judiciaire à l'ASE + droit hébergement long au 31.12.2019</b></p> <p><b>C. dont Nombre d'enfants ayant une notification MDPH</b></p>	<p>Tout enfant bénéficiant d'une mesure de placement judiciaire à l'Aide Sociale à l'Enfance (placement avec accueil ASE et hébergement long accordé par le juge des enfants)</p> <p>A = 10 696</p> <p>B = 5919 dont 157 en hébergement long</p> <p>C = environ 25 % (source MDPH)</p> <p>Deux équipes mobiles sont déjà existantes sur le territoire mais ne couvrent pas, actuellement, tous les besoins repérés</p>
<p><b>Problématique repérée en lien avec l'action proposée</b></p>	<p>Le Rapport Piveteau « zéro sans solution », qui précise que « la réponse face à une situation complexe, suppose le rassemblement coopératif de plusieurs compétences et une capacité à les mobiliser dans la durée ».</p> <p>Certaines situations d'enfants ou d'adolescents en souffrance bénéficiant d'une orientation MDPH et dont les troubles du comportement mettent en échec la poursuite de leur accompagnement dans le cadre de prises en charge institutionnelles classiques.</p> <p>Dans le champ de la protection de l'enfance, une sur-représentation des enfants porteurs de handicap est constatée. Par ailleurs, le Département est confronté à la prise en charge de nombreux jeunes présentant des troubles de comportement qui mettent en échec les modalités de prises en charge éducatives classiques. Ces situations conduisent à une forte mobilisation des équipes éducatives et créent énormément de tensions et de difficultés de prises en charge tant dans les établissements sociaux, médico-sociaux que chez les Assistants Familiaux du Conseil départemental.</p>
<p><b>Si inscription d'action dans les différents schémas départementaux en lien avec les problématiques repérées et le diagnostic posé ci-dessus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pacte des Solidarités et du développement social – Cahier N°2, Fiches actions : N ° 16 « Structurer la prise en charge des adolescents en situation complexe » et N° 17 « Offrir un parcours de qualité aux mineurs en situation de handicap ».</li> <li>• Planification de l'Offre départementale d'accueil et d'accompagnement de l'enfant dans le cadre de l'ASE 2019-2022</li> </ul>

<p><b>Public cible en prévention et protection</b></p>	<p>Le soutien de l'équipe mobile s'adresse à tous les enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans, en situation de handicap, ayant reçu une notification par la MDPH, au titre de troubles du comportement et/ou de la personnalité, entravant fortement leur intégration dans un groupe et pris en charge dans un établissement social ou médico-social (ESSMS) et confié dans un service de la protection de l'Enfance (MECS, Accueil Familial), implanté sur le territoire de santé d'intervention de l'équipe mobile.</p> <p>Les bénéficiaires de l'équipe mobile sont des jeunes à difficultés multiples et en souffrance psychique, qui de par leur parcours et leurs pratiques, mettent en échec les catégories d'interventions classiques. De ce fait, leurs comportements et leurs conduites se caractérisent, de façon non exhaustive notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ruptures familiales, scolaires et institutionnelles,</li> <li>• Des débordements par rapport au cadre et aux relations avec les adultes et/ou les pairs.</li> <li>• Des confrontations conflictuelles à l'autorité,</li> <li>• Des situations nécessitant des soins avec des tentatives de mise en place de suivis psychologiques et/ou psychiatriques qui échouent,</li> <li>• Des conduites à risques,</li> <li>• Des fugues et comportement violents, des mises en danger de soi ou d'autrui</li> </ul> <p>La File active attendue est de 50 enfants pris en charges par an et par équipe mobile : accompagnement de 3 mois, renouvelable une fois après analyse de la situation.</p>
<p><b>Nombre d'enfants concernés par l'action</b></p>	<p>100 enfants en file active sur 2 équipes mobiles avec une moyenne de 13 enfants suivis/ETP</p>
<p><b>Objectif opérationnel</b></p>	<p>Venir en soutien et en appui des professionnels au sein de la structure (ESSMS, MECS, AF, famille) prenant en charge l'enfant afin de prévenir la situation critique et la rupture de prise en charge,</p> <p>Etre en capacité d'accompagner, si nécessaire et pour un temps donné, l'enfant sur des places d'internat « répit » dédiées, au sein d'un IME, afin de permettre un temps de ressourcement, de prise en charge adaptée ou de distanciation, tant du jeune suivi que des professionnels de la structure en charge de son suivi.</p> <p>Cette équipe mobile interviendra en complément des modalités d'accompagnement déjà existantes, sans s'y substituer.</p>
<p><b>Périmètre d'intervention</b></p>	<p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Henin-Carvin-Lens-Liévin</li> <li>• Montreuillois-Ternois</li> </ul>

<b>Description de l'action</b>	<p>Les modalités d'organisation et de fonctionnement :</p> <p>Les professionnels accompagnant l'enfant ou l'adolescent, seront accompagnés par les professionnels de l'équipe mobile, y compris sur les places d'internat dédiées.</p> <p>L'enfant ou le jeune continuera de relever de l'établissement ou du service (ASE et Scolaire) chargé de son projet personnalisé d'accompagnement.</p> <p>La durée et l'intensité de l'accompagnement par l'équipe mobile seront limitées dans le temps et feront l'objet d'une convention, annexée au projet personnalisé d'accompagnement et établie avant l'admission.</p> <p>L'équipe mobile interviendra avec orientation spécifique de la MDPH.</p> <p>Le porteur du projet décrira les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'équipe mobile en lien avec la structure responsable, ainsi que les relais envisagés.</p> <p>Il exposera ses principes d'intervention et décrira le projet d'accompagnement des enfants et adolescents auprès desquels il pourra intervenir, en lien avec la structure chargée de leur projet personnalisé.</p> <p>Il précisera par ailleurs ses modalités de fonctionnement en termes de demi-journées d'intervention.</p> <p>La décision d'admission relève : à définir</p> <p>Le porteur du projet proposera les outils à mettre en place afin d'assurer le bon fonctionnement de l'équipe ainsi que des Microstructures MECS/PFS dédié pour repli/répét : règlement de fonctionnement, projet de service...</p> <p>Les modalités de gouvernance, de management et de gestion du dispositif devront être également précisées.</p>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<p>Préalablement à l'intervention de l'équipe, une démarche de concertation devra être initiée avec l'ensemble des partenaires concernés.</p> <p>Dans ce cadre, le projet identifiera les partenariats et les modes de coopération envisagés notamment et impérativement avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les structures de pédopsychiatrie et psychiatrie adulte,</li><li>• Les structures médico-sociales de tous types présentes sur son territoire d'intervention.</li></ul> <p>Un projet de convention entre l'équipe mobile et les ESMS de tous types auprès desquels elle sera amenée à intervenir sera joint au dossier.</p> <p>L'équipe mobile participera aux réunions des groupes ressources territoriaux et GOS organisées sur son territoire d'intervention.</p> <p>Des éléments de coopération (conventions signées, ou à défaut lettres d'intention, protocoles...) pourront être utilement joints au projet.</p>



	<p>Porteurs projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Cazin-Perrochaud</li> <li>• Association La Vie Active</li> <li>• MDPH</li> </ul>
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	<p>Financement Etat : sur ONDAM : recette 2020 demandée 408 774 € avec une réparation financière estimée de :</p> <p>Equipe mobile Henin-Carvin-Lens-Liévin : 272 516 €</p> <p>Equipe mobile Montreuillois-Ternois : 136 258 €</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Fin 2020- 2021</p> <p>Repérage du – des porteurs de l'action</p> <p>Mise en œuvre de l'écriture et signature des conventions de partenariat</p> <p>Mise en œuvre de l'action</p>
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<p>Nombre d'interventions demandées</p> <p>Nombre d'interventions réalisées</p> <p>Nombre d'enfants orientés</p> <p>Nombre d'enfants reçus</p> <p>Nombre d'enfants évalués</p> <p>Nombre de familles accompagnées</p> <p>Age moyen d'entrée dans le dispositif</p> <p>Age moyen de sortie du dispositif</p> <p>Durée moyenne d'intervention</p> <p>Nombre de rupture de suivis</p>
<b>Points de vigilance</b>	

**Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte**

**Objectif facultatif 24 : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et « passerelles », notamment pour les jeunes en situation de handicap**

**FICHE ACTION N°23**

**Renforcer l'accompagnement des 16-21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et en situation de handicap vers l'âge adulte et l'autonomie par la création de 22 places dédiées « SESSAD-SESSAD Pro »**

Référent :

Gina SGARBI – Direction Enfance et Famille

<p><b>Constat du diagnostic</b></p> <p><b>Nombre de jeunes 16-21 ans</b></p> <p><b>A : ayant eu au moins une mesure ASE en 2019</b></p> <p><b>B : ayant une mesure de placement à l'ASE ou un Contrat Jeune Majeur au 31.12.2019</b></p>	<p>Le passage à l'âge adulte pour des jeunes en situation de handicap est un cap difficile à passer. Il l'est encore plus pour les jeunes en situation de handicap confiés à l'ASE.</p> <p>Le risque de rupture de parcours est important au regard de leur parcours de vie et de leur pathologie (recherche des origines, troubles du comportement, syndrome abandonnique...)</p> <p>La continuité de la scolarité en milieu spécialisé au-delà de l'âge adulte (18 ans) s'avère compliquée et bien souvent la rupture intervient à cet âge.</p> <p>Le dispositif « Réponse Accompagné Pour Tous » mis en place sur le Département du Pas-de-Calais depuis 2016 a mis en évidence la difficulté pour ces jeunes confiés à l'ASE à trouver une solution durable correspondant à leur projet de vie.</p> <p>La prise en compte de ces situations dans RAPT conduisent les institutions (ARS, Département – Direction Autonomie Santé) à déroger aux règles de prise en charge afin d'éviter toute rupture de parcours.</p> <p>RAPT propose, à défaut de solution pérenne, des prises en charge morcelées sur différents dispositifs, lorsque le projet n'a pas été préparé suffisamment en amont.</p> <p>A = 2 256</p> <p>B = 2 024</p> <p>16-21 ans confiés ASE et JM (hors placements directs, jour et DMAD DARF) au 31.12.2019</p> <table border="1" data-bbox="416 1310 1527 1771"> <thead> <tr> <th>Territoire d'accueil</th> <th>AF</th> <th>Etablissement</th> <th>Autonomie</th> <th>Autres</th> <th>Total</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Arrageois</td> <td>40</td> <td>211</td> <td>63</td> <td>6</td> <td>320</td> <td>16%</td> </tr> <tr> <td>Artois</td> <td>118</td> <td>136</td> <td>32</td> <td>20</td> <td>306</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Audomarois</td> <td>37</td> <td>112</td> <td>75</td> <td>5</td> <td>229</td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td>Boulonnais</td> <td>57</td> <td>90</td> <td>43</td> <td>11</td> <td>201</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Calaisis</td> <td>80</td> <td>64</td> <td>52</td> <td>6</td> <td>202</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Hénin Carvin</td> <td>56</td> <td>75</td> <td>16</td> <td>2</td> <td>149</td> <td>7%</td> </tr> <tr> <td>Lens Liévin</td> <td>99</td> <td>134</td> <td>64</td> <td>9</td> <td>306</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Montreuillois</td> <td>32</td> <td>19</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>65</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>Ternois</td> <td>19</td> <td>61</td> <td>3</td> <td>1</td> <td>84</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>Hors Département</td> <td>19</td> <td>67</td> <td>16</td> <td>6</td> <td>108</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>inconnu et NR</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>54</td> <td>54</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>557</b></td> <td><b>969</b></td> <td><b>371</b></td> <td><b>127</b></td> <td><b>2024</b></td> <td><b>100%</b></td> </tr> </tbody> </table>	Territoire d'accueil	AF	Etablissement	Autonomie	Autres	Total	%	Arrageois	40	211	63	6	320	16%	Artois	118	136	32	20	306	15%	Audomarois	37	112	75	5	229	11%	Boulonnais	57	90	43	11	201	10%	Calaisis	80	64	52	6	202	10%	Hénin Carvin	56	75	16	2	149	7%	Lens Liévin	99	134	64	9	306	15%	Montreuillois	32	19	7	7	65	3%	Ternois	19	61	3	1	84	4%	Hors Département	19	67	16	6	108	5%	inconnu et NR				54	54	3%	<b>Total</b>	<b>557</b>	<b>969</b>	<b>371</b>	<b>127</b>	<b>2024</b>	<b>100%</b>
Territoire d'accueil	AF	Etablissement	Autonomie	Autres	Total	%																																																																																						
Arrageois	40	211	63	6	320	16%																																																																																						
Artois	118	136	32	20	306	15%																																																																																						
Audomarois	37	112	75	5	229	11%																																																																																						
Boulonnais	57	90	43	11	201	10%																																																																																						
Calaisis	80	64	52	6	202	10%																																																																																						
Hénin Carvin	56	75	16	2	149	7%																																																																																						
Lens Liévin	99	134	64	9	306	15%																																																																																						
Montreuillois	32	19	7	7	65	3%																																																																																						
Ternois	19	61	3	1	84	4%																																																																																						
Hors Département	19	67	16	6	108	5%																																																																																						
inconnu et NR				54	54	3%																																																																																						
<b>Total</b>	<b>557</b>	<b>969</b>	<b>371</b>	<b>127</b>	<b>2024</b>	<b>100%</b>																																																																																						
<p><b>Problématique repérée en lien avec l'action proposée</b></p>	<p>Situation de rupture ou de risque de rupture pour des jeunes en situation de handicap confiés à l'ASE, sur la période du passage à l'âge adulte (16-21 ans)</p>																																																																																											

<p><b>Si inscription d'action dans les différents schémas départementaux en lien avec les problématiques repérées et le diagnostic posé ci-dessus</b></p>	<p>L'action s'inscrit dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les orientations de l'axe 6 du Schéma régional de santé de l'ARS Hauts-de-France intitulé : « Promouvoir les parcours de vie sans rupture et l'inclusion des personnes, en situation de handicap », et plus particulièrement de son objectif 5 : « Rendre effective la possibilité d'inscription de tous les enfants en situation de handicap dans un parcours de scolarisation et de vie sans rupture »</li> <li>• Pacte des Solidarités du développement social – Cahier N°2, Fiches actions : N° 16 « Structurer la prise en charge des adolescents en situation complexe » et N° 17 « Offrir un parcours de qualité aux mineurs en situation de handicap ».</li> </ul>
<p><b>Public cible en prévention et protection</b></p>	<p>Jeunes (16-21 ans) en situation de handicap confiés à l'ASE</p>
<p><b>Nombre d'enfants concernés par l'action</b></p>	<p>Les enfants dès 16 ans jusque 21 ans repérés par les RS ASE</p>
<p><b>Objectif opérationnel</b></p>	<p>Préparer le passage à l'âge adulte. Il est important que le jeune repéré par les équipes ASE comme étant en difficulté soit prise en charge par le SESSAD dès 16 ans.</p> <p>Co-construire le projet de vie du jeune. En lien avec les équipes de l'ASE, le SESSAD co-construira le projet de vie du jeune grâce notamment à son équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue, AS, ES, CESF, AVS, chargé d'insertion)</p> <p>Accompagner le jeune dans son parcours de vie. L'équipe du SESSAD accompagnera le jeune dès 16 ans afin de cibler la bonne orientation et travaillera sur la mise en place de stage en EMS adultes que ce soit en milieu de travail protégé (ESAT), qu'en milieu médico-social (foyer d'hébergement, foyer de vie, service d'accueil de jour, FAM, MAS), qu'en famille d'accueil adulte PH</p> <p>Travailler l'autonomie. L'équipe du SESSAD accompagnera le jeune pour évaluer ses capacités d'autonomie et ses besoins afin de favoriser son intégration dans le milieu ordinaire (recherche de logement, accompagnement à la vie sociale, accompagnement au budget).</p> <p>Accompagner le jeune dans le soutien de ses relations avec son environnement familial et social</p> <p>Accompagner le jeune pour un soutien éducatif et psychologique</p> <p>Solliciter dès que possible la protection judiciaire</p>
<p><b>Périmètre d'intervention</b></p>	<p>Le Département</p> <p>Création de places dédiés sur les SESSAD existants : nombre de places et localisation à définir en fonction des enfants repérés</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Par ses missions, le SESSAD interviendra sur les lieux de vie du jeune en situation de handicap confié à l'ASE afin de l'accompagner dès 16 ans pour construire son projet de vie du jeune pour lequel il sera le principal acteur, en relation étroite avec les équipes de l'ASE.</p> <p>Afin de prévenir les risques de rupture de ces jeunes, cet accompagnement perdurera en fonction des besoins jusque 20 ans, âge de départ de la prise en charge médico-sociale adulte.</p>

<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<p>Les équipes de l'ASE</p> <p>Les IME, ITEP, CMP</p> <p>Les EMS adultes dans le cadre des stages à réaliser par les jeunes</p> <p>Les SAVS/SAMSAH pour la transition après 20 ans</p> <p>MDPH</p> <p>Les professionnels de l'emploi accompagnés</p>
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	<p>Financement Etat : sur ONDAM : recette 2020 demandée est de 462 000 € soit 21 000€/place</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2020</p>
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<p>Nombre de jeunes suivis</p> <p>Nombre de stages réalisés</p> <p>Nombre de projets de vie réalisés</p> <p>Age moyen d'entrée dans le dispositif</p> <p>Age moyen de sortie du dispositif</p> <p>Durée moyenne d'intervention</p> <p>Nombre de rupture de parcours</p> <p>Nombre d'accès à l'emploi (CDD/CDI ....)</p>
<b>Points de vigilance</b>	<p>Définir clairement les missions de chacun (équipe ASE/équipe SESSAD)</p>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction de l'Enfance et de la Famille  
Service Départemental de la Coordination des Politiques  
Enfance et Famille

RAPPORT N°16

Territoire(s): Tous les territoires

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

#### SIGNATURE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (CDPPE) 2020-2022 ENTRE L'ETAT, L'ARS HAUTS-DE-FRANCE ET LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

La Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020-2022 vient concrétiser la concertation menée par le Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance entre avril et juin 2019 en partenariat avec l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Elle part du constat largement partagé d'une certaine faiblesse dans notre pays de la prévention primaire, qui vise à réduire les inégalités sociales et de santé dès la petite enfance. Les réponses aux besoins des enfants et de leurs familles restent trop tardives et insuffisamment coordonnées. Le repérage des signaux faibles, la transmission et l'évaluation des informations préoccupantes ainsi que les délais de mise en œuvre des mesures doivent être améliorés pour mieux protéger les enfants en danger ou en risque de danger.

En réponse à ces enjeux, la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance entend constituer le cadre de la mise en œuvre d'actions concrètes poursuivant trois objectifs :

- renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants ;
- améliorer la situation des enfants protégés ;
- produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins dans les départements.

Elle s'inscrit au niveau national dans la continuité du plan « Priorité prévention » et en complémentarité avec le plan 2020-2022 pour en finir avec les violences faites aux enfants.

Pour sa part, compte tenu de ses réalités sociales et en pleine cohérence avec ses propres orientations de politique enfance et famille, le Pas-de-Calais a candidaté le 29 novembre 2019 et a été retenu par le Ministère de la Santé et des Solidarités pour contractualiser, en même temps que 29 autres Départements.

En conséquence, le présent rapport propose l'engagement départemental dans une contractualisation tripartite entre l'Etat, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et le Département pour la période 2020-2022.

### **Rappel de quelques données départementales sur la prévention et la protection de l'enfance**

Le département est un territoire jeune - 2,5% de la population des 0 - 21 ans en France - et marqué par les difficultés socio-économiques. Il est l'un des premiers départements de France par le nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure éducative, avec une forte croissance du nombre de très jeunes enfants de moins de 3 ans admis au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Pour l'année 2019 :

- 15 835 enfants ont bénéficié d'un bilan des 3/4 ans en école maternelle
- 2 427 femmes ont bénéficié d'une visite à domicile d'une sage-femme du Département en pré et post natal
- 32 044 enfants de 0-6 ans dont 10 374 ont bénéficié d'une visite d'une puéricultrice (95% sont des enfants âgés de 0 à 2 ans, couverture 0-6 ans : 10,2%, sur les 0-2 ans la couverture dépasse les 20%)
- 23 732 enfants ont été vus en consultation de PMI dont 7 195 ont bénéficié d'un examen clinique (la grande majorité des enfants vus en consultation sont âgés de 0-2 ans)
- 657 familles bénéficiant d'une intervention de Techniciens en Intervention Sociale et Familiale
- Près de 7 000 enfants pris en charge par l'ASE faisant du Pas-de-Calais l'un des premiers départements concernés par la protection de l'enfance
- 4 000 enfants pris en charge au titre d'une mesure Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

### **Présentation du contenu du projet de Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance**

Les négociations menées ces dernières semaines en partenariat avec les services de l'Etat - Direction Départementale de la Cohésion Sociale - et l'Agence Régionale de Santé ont permis de définir le contenu du projet de contrat.

Celui-ci couvre les quatre engagements de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance :

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ;
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

Pour le département, les actions proposées s'inscrivent pleinement dans la continuité des orientations ou objectifs :

- du Pacte des solidarités et du développement social 2017 – 2022,
- de la planification de l'offre départementale d'accueil et d'accompagnement de l'enfant dans le cadre de l'ASE 2019-2022,
- du contrat signé avec l'Etat en décembre 2018 au titre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, notamment de la mesure visant à mettre fin aux sorties de l'ASE sans solution ainsi que des initiatives départementales.

Le contrat proposé se décline en objectifs et en 23 fiches-actions, annexées au présent rapport, et présentées ci-dessous.

### ***Engagement 1 - Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles***

11 fiches actions sont reprises dans cet engagement concernant les jeunes de 0 à 6 ans et leurs parents.

Les objectifs sont de :

- Atteindre un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national
- Augmenter les bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI
- Favoriser l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI en particulier jusqu'aux 2 ans de l'enfant en faveur des familles vulnérables pour atteindre au niveau national, au moins 15 % des enfants
- Augmenter les consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoires du jeune enfant pour atteindre 20 %
- Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique
- Développer le relayage parental
- Renforcer les interventions de techniciens en intervention sociale et familiale (TISF)

Les actions proposées sont les suivantes :

- Améliorer la couverture de l'entretien prénatal précoce (EPP) par la PMI
- Généraliser et améliorer les bilans de santé en école maternelle
- Harmoniser des bilans de santé en école maternelle réalisés par les services de la PMI de la région des Hauts-de-France au travers la mise en œuvre d'une étude
- Améliorer la couverture des VAD des Sages-Femmes de PMI en mettant en œuvre de nouvelles formes d'intervention
- Mettre en place une formation – action sur la qualité des interventions de la PMI
- Améliorer l'articulation des professionnels de PMI et de médecine de ville à travers l'analyse des certificats du 8<sup>ème</sup> jour, 9<sup>ème</sup> mois et 24<sup>ème</sup> mois
- Faciliter l'articulation entre la PMI et les plates formes de coopération au titre des troubles du neurodéveloppement
- Prévenir les troubles du langage chez le jeune enfant par la lecture
- Prévenir et accompagner les conséquences d'une exposition précoce aux écrans chez les enfants de moins de six ans
- Créer un dispositif de TISF Prévention Précoce PMI
- Structurer un dispositif de relais parental

## **Engagement 2 - Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures**

Les objectifs sont de :

- Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation
- Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes
- Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap
- Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services en articulant au mieux les contrôles État-Département
- Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile
- Structurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles
- Développer le parrainage de proximité

Les actions proposées sont les suivantes :

- Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) avec mise en place d'une formation pluridisciplinaire et pluri institutionnelles
- Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP) avec la mise en adéquation de nos différents protocoles partenariaux conformément à l'article L.226-3 du Code de l'action sociale et des familles
- Améliorer le contrôle des établissements et services
- Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile : Actions Educatives à Domicile et Actions Educatives en Milieu Ouvert avec la mise en œuvre AEMO renforcée et AED renforcée permettant l'amélioration de la qualité de l'accompagnement
- Améliorer l'évaluation pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle de la situation d'un mineur confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) afin de mieux observer et mieux répondre à ses besoins fondamentaux et évaluer les compétences parentales
- Créer un dispositif d'accueil durable et bénévole chez un tiers et dispositif de soutien aux tiers dignes de confiance
- Généraliser l'offre de parrainage de proximité
- Créer 30 places de CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) dédiées pour des enfants connus et accompagnés par les services départementaux en particulier par la PMI
- Créer 22 places de SESSAD (Service d'Education Spécialisée ou de Soins à Domicile) - SESSAD Pro "accompagnement des 16-21 ans vers l'âge adulte et autonomie" avec équipe(s) dédiée(s).

## **Engagement 3 - Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits**

L'objectif de cet engagement est de systématiser la participation des enfants et des jeunes à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE). Dans ce cadre, il est proposé de développer la mobilisation et la représentation des jeunes aux travaux de l'ODPE.



#### **Engagement 4 - Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte**

L'objectif de cet engagement est de mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et des « passerelles », notamment pour les jeunes en situation de handicap.

Il est proposé une fiche action relative à la création de deux équipes mobiles dédiées à l'accompagnement d'enfants confiés à l'ASE en situation de handicap, et ce afin d'éviter les ruptures de parcours, en complément des conventions de partenariat existantes.

#### **Engagement transversal**

Ce dernier engagement, transversal, a pour objectif de repenser la gouvernance et de renforcer l'ODPE. A ce titre, une fiche action est proposée afin de redynamiser l'observatoire et de développer les cinq missions précisées à l'article L.226-3-1 du Code de l'action sociale et des familles, qui sont :

- De recueillir, d'examiner et d'analyser les données relatives à la protection de l'enfance et les transmettre à l'Observatoire Nationale de la Protection de l'Enfance (ONPE)
- D'être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance
- De suivre la mise en œuvre du Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille
- De formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département
- D'établir un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant à la protection de l'enfance dans le département ainsi qu'un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département.

#### **Engagements financiers de l'Etat et du Département**

Le conventionnement permet d'obtenir un financement de la part de l'Etat, d'un montant global de **6 978 356 €**, réparti comme suit :

- **5 793 182 €** versés au budget 2020 du Département, dont
  - pour l'enveloppe FIR : 1 110 672 €
  - pour l'enveloppe « loi de finances – programme 304 » : 4 682 510 €
- **1 185 174 €** au titre de l'ONDAM, versés directement aux Etablissements et Services Enfance Handicap relevant de la compétence de l'ARS.

Pour sa part, le Département s'engage à ne pas diminuer les moyens financiers qu'il consacre en propre à l'Aide Sociale à l'Enfance et à la Protection Maternelle et Infantile par rapport à l'année de référence 2019 et pour toute la durée du contrat. Il s'engage également à consacrer à chaque objectif objet du présent contrat des financements au moins équivalents dans leur montant à ceux qui lui sont versés par l'Etat à ce titre. En l'espèce, le Département valorise à ce titre ses dépenses existantes qui sont déjà très supérieures aux montants apportés par l'Etat.

Le détail des financements figure en annexe du présent rapport.

## **Le suivi et l'évaluation du contrat**

Les objectifs et actions définis dans le contrat sont assortis d'indicateurs de suivi, d'obligations de résultats et de la mise en place d'une instance de pilotage et de suivi tripartite Préfecture – ARS - Département.

Un bilan annuel, sur la base d'un rapport initié par le Département et partagé avec le Préfet et l'ARS, sera arrêté conjointement et fera l'objet d'une délibération départementale transmise au Préfet et à l'ARS au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Cette évaluation conditionne l'allocation de moyens financiers pour les exercices suivants.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant,

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, le Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020 – 2022 et l'ensemble de ses annexes, dans les termes du projet joint.

La recette sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
fonctionnement	C02-511A03	74788/9351	recettes de l'aide sociale à l'enfance	0 00	5 79 31 82

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Audrey DAUTRICHE, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, M. Etienne PERIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Maïté MASSART, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, M. François VIAL, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, M. Jacques DELAIRE, Mme Ginette BEUGNET, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL, M. Rachid BEN AMOR, Mme Pascale BURET-CHAUSOY, M. Bernard CAILLIAU, Mme Maryse CAUWET, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, M. Daniel DAMART, M. Alain DELANNOY, Mme Evelyne DROMART, Mme Christiane DUYME, M. Anthony GARENAUX, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Ludovic GUYOT, M. Aimé HERDUIN, M. Antoine IBBA, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Pascale LEBON, M. Alexandre MALFAIT, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Marc MEDINE, Mme Evelyne NACHEL, M. Michel PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Michel ROUSSEAU, Mme Patricia ROUSSEAU, M. Frédéric WALLET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, M. Philippe FAIT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Philippe MIGNONET, Mme Guylaine JACQUART, Mme Ariane BLOMME, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel HAMY, Mme Karine HAVERLANT, M. Jean-Marie LUBRET.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT - EXERCICE 2019**

(N°2020-314)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :**

**Article 1 :**

De la présentation du Rapport d'Activité des Services Départementaux, au titre de l'année 2019 et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 2 :**

Le rapport d'activité visé à l'article 1 est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Centriste et Indépendants ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Non-inscrit)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ARRAS, le 28 septembre 2020

Pour le Président du Conseil Départemental,  
Le Directeur Général Adjoint,

SIGNE

François RICHARD



RAPPORT FINANCIER 2019

## Table des matières

A. PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT [hors mouvements sur crédits révolving et hors opérations de refinancement de dette] .....	4
B. EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 .....	5
C. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	6
1. Les recettes de fonctionnement .....	6
a. La fiscalité directe (358 M€, soit + 10 M€ par rapport à 2018) .....	7
b. La fiscalité indirecte (599 M€, soit + 30 M€ par rapport à 2018) .....	7
c. Les dotations et participations de l'Etat (380 M€, soit - 15 M€) .....	7
d. Les compensations et les attributions de péréquation (201 M€, soit + 20 M€ par rapport à 2018) .....	8
e. Autres recettes (57 M€ stables par rapport à 2018) .....	9
2. Les dépenses de fonctionnement .....	9
LE CONTRAT FINANCIER AVEC L'ETAT : UNE EVOLUTION DES DEPENSES PLAFONNEE A 1,2 % .....	11
D. LE ROLE CENTRAL DE L'EPARGNE BRUTE .....	13
E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	14
1. Les dépenses d'investissement .....	14
2. Les recettes d'investissement .....	16
F. ETAT DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE .....	17
1. La dette départementale .....	17
a. Répartition de l'encours .....	18
b. Les frais financiers .....	20
c. Les ratios d'analyse de la dette .....	20
LE CONTRAT FINANCIER AVEC L'ETAT : EVOLUTION DE LA TRAJECTOIRE D'ENDETTEMENT .....	21
2. La dette garantie .....	21
ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHESE DES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES EN MILLIONS € .....	24
LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIERE .....	25

Mobilisé depuis 2015 dans une démarche de restauration de ses équilibres financiers, le Département s'est engagé à compter de 2018, dans le cadre du contrat financier conclu avec l'Etat (contrat dit de Cahors) à limiter l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement et à réduire son besoin de financement externe.

Pour la deuxième année consécutive, le présent rapport financier s'établit donc à l'aune des contraintes fixées dans ce cadre et détaille les éléments significatifs qui caractérisent l'exercice 2019.

#### **2019 EN QUELQUES CHIFFRES CLES**

**Dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) : 190 M€**

**Epargne brute : 134 M€**

**Epargne nette : 56 M€ utilisés pour l'autofinancement de l'investissement**

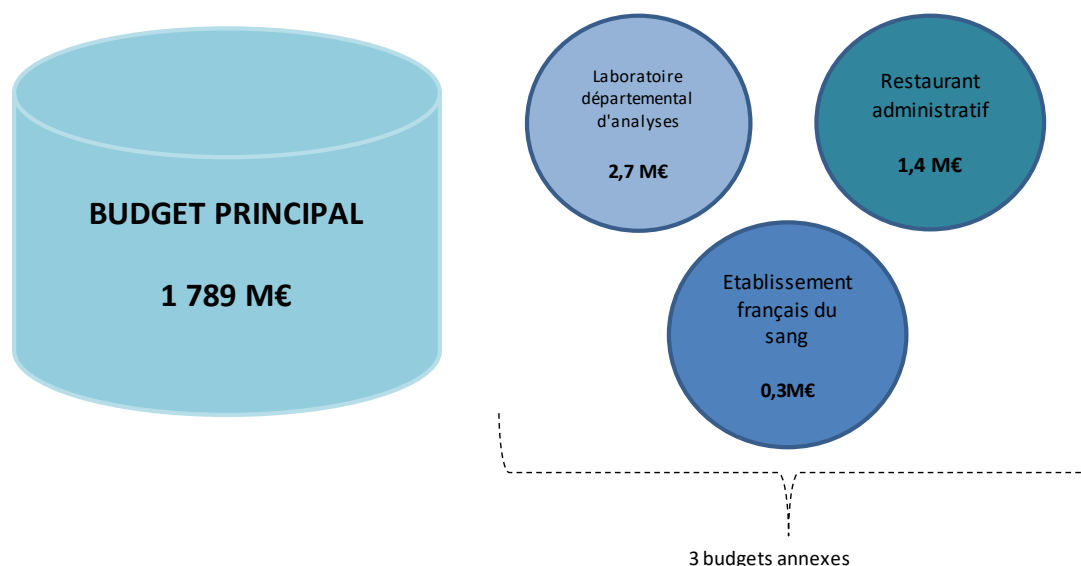
**Ratio de capacité de désendettement : 5 ans**

**Recettes de fonctionnement : 1 595 M€**

**Dépenses réelles de fonctionnement : 1 461 M€ (+ 1,126% pour le périmètre du contrat)**

La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de trois budgets annexes. Le schéma ci-dessous illustre **le montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement** de chacun des budgets de la collectivité.

### DEPENSES REELLES 2019



Le présent rapport financier porte sur l'analyse des réalisations du seul budget principal de la collectivité. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

En outre, pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble de ce document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 59,9 M€ pour l'exercice 2019.

#### **A. PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT** [hors mouvements sur crédits revolving et hors opérations de refinancement de dette]

Les dépenses totales de l'exercice 2019 ressortent à **1 729 M€**, en augmentation de 38 M€ par rapport à l'année précédente. L'augmentation des dépenses porte essentiellement sur la section de fonctionnement.

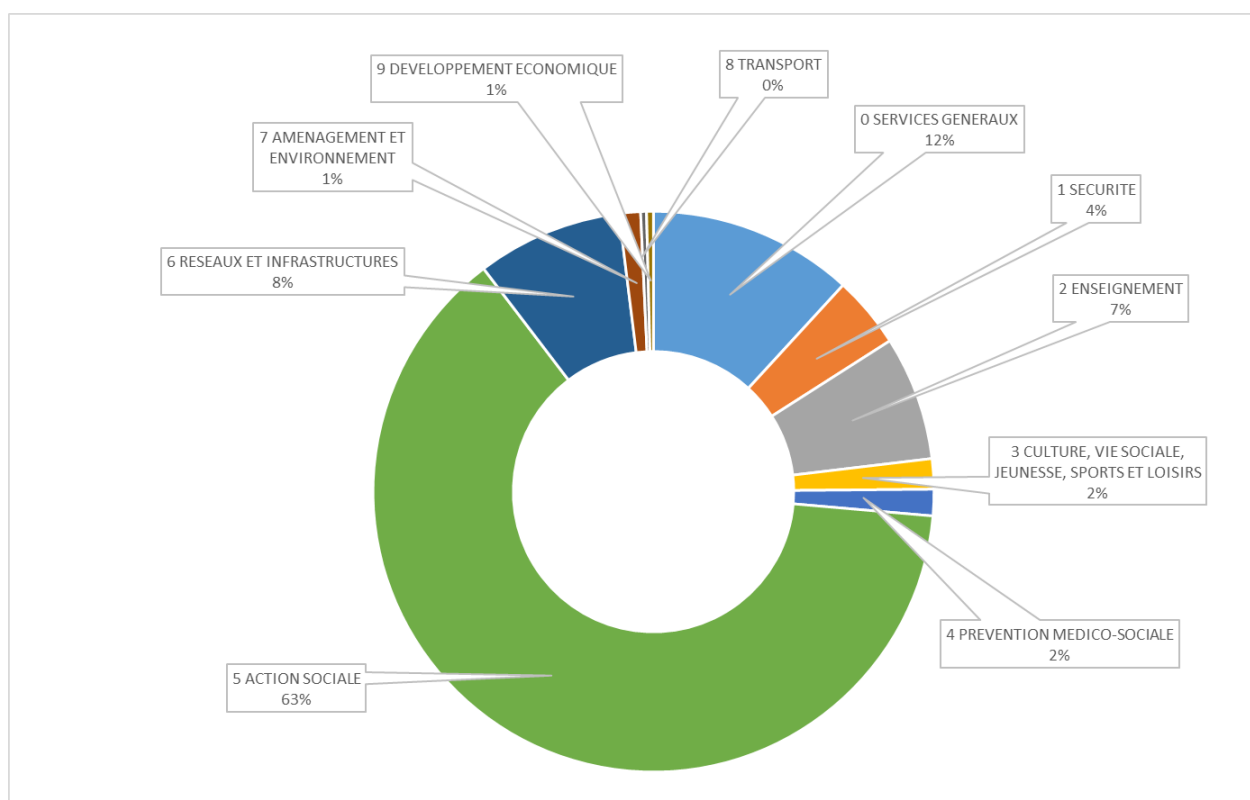
Dépenses	CA 2018	CA 2019	Variation
Fonctionnement	1 434 M€	1 461 M€	+ 27 M€
Investissement	257M€	268 M€	+ 11 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1 691 M€</b>	<b>1 729 M€</b>	<b>+ 38 M€</b>



Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de 27 M€ d'un exercice sur l'autre.

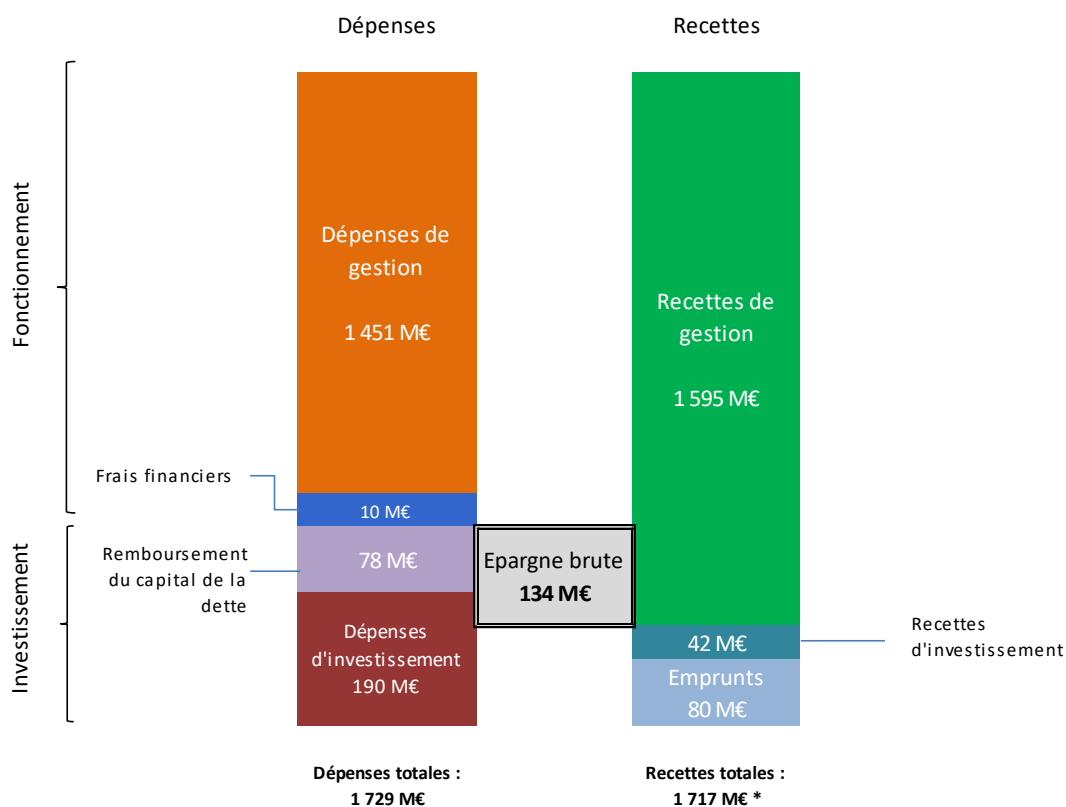
Dans le même temps, la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière d'investissement a permis d'augmenter de 11 M€ les moyens consacrés à l'investissement, dont une partie réservée à la progression du remboursement du capital des emprunts et une autre (soit 8 M€) réservée aux dépenses d'investissement réalisées sous maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions.

Le graphique ci-dessous détaille la présentation par fonction M.52 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement au cours de l'année 2019 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonctions 4 et 5) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre la représentation détaillée ci-dessus. En prenant en compte l'évolution du périmètre d'intervention du Département, les politiques sociales représentent, en 2019, 65 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales, comme l'année précédente. En 2019, 1,12 Md€ auront été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques s'explique, d'une part par des besoins croissants notamment en matière d'allocations d'APA et de la PCH.

## **B. EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**



\* L'écart entre dépenses et recettes s'explique par le prélèvement de 12 M€ sur le Fonds de Roulement de la collectivité.

En 2019, les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif s'établissent à 1 461 M€ et le total des recettes de fonctionnement ressort à 1 595 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 134 M€, en augmentation de 15,5 % par rapport à 2018. Le Département est parvenu en 2019 à dégager une épargne nette de 56 M€, après prise en compte des 78 M€ de remboursement du capital de la dette. Entre 2018 et 2019, l'épargne nette a augmenté de 27 %, contribuant à l'autofinancement d'une part significative des dépenses d'investissement en 2019.

Le Département a assuré le financement des 190 M€ d'investissement réalisés en 2019 en utilisant l'épargne nette évoquée précédemment, à laquelle il convient d'ajouter :

1. 80 M€ de ressources liées à l'emprunt ;
2. 42 M€ de recettes d'investissement hors emprunt, dont une part importante relève du FCTVA ;
3. 12 M€ prélevés du fonds de roulement.

## C. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les recettes de fonctionnement

En 2019, le Département a perçu 1 595 M€ de recettes de fonctionnement, **en augmentation de 45 M€ par rapport à 2019.**

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

*a. La fiscalité directe (358 M€, soit + 10 M€ par rapport à 2018)*

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (61 M€) augmente de 4 M€, tandis que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (294 M€) progresse de 7 M€.

En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, le Département a bénéficié de la revalorisation des bases, dans la mesure où le taux est resté stable en 2019. Cette progression des bases, incluant la majoration forfaitaire des valeurs locatives de 2,2 %, s'est établie à 2,79 % en 2019.

*b. La fiscalité indirecte (599 M€, soit + 30 M€ par rapport à 2018)*

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par nature très volatil, est dépendant du dynamisme du marché immobilier. Depuis plusieurs années, l'ensemble des départements constate une hausse significative de ces recettes. C'est également le cas pour le Pas-de-Calais, avec un produit de DMTO qui s'élève à 161 M€ en 2019 contre 144 M€ en 2018, soit une hausse de 17 M€.

La taxe d'aménagement représente 8 M€, en diminution de près de 1M€ par rapport à 2018.

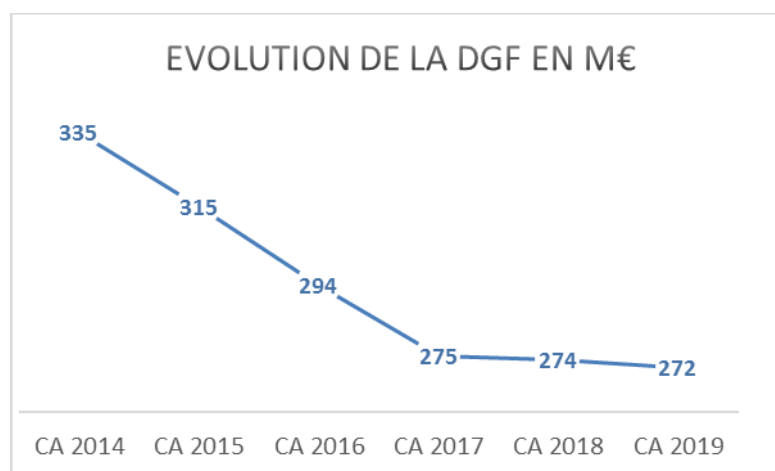
La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (218 M€) augmente de 15 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette recette permet aux départements de financer certains transferts de compétences, le fonctionnement d'une partie des dépenses du SDIS, et de compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, qui vient compenser partiellement le financement du revenu de solidarité active, représente 198 M€ et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité approche les 14 M€. Elles restent toutes deux stables en 2019.

*c. Les dotations et participations de l'Etat (380 M€, soit - 15 M€)*

Entre 2014 et 2018, le Département a subi chaque année une diminution importante de sa dotation globale de fonctionnement (DGF). La DGF perçue en 2019 s'établit à 272 M€, en légère baisse de 2 M€ par rapport à 2018. Cette réfaction résulte d'une mesure nationale d'écêtement d'une partie de la DGF appliquée aux collectivités qui dépassent un certain seuil de potentiel financier par habitant. Le Département, qui se situe tout proche de ce ratio, l'a légèrement franchi en 2018, d'où cet écêtement de 2 M€.

Au total, depuis le début du cycle de diminution de ce concours versé par l'Etat entamé en 2014, le Département a perdu 71 M€ de recettes, ce qui représente plus de 4 % du total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2019.



Concernant les dotations perçues, il convient de souligner baisse de 11 M€ des recettes versées par la CNSA au titre de la compensation des dépenses complémentaires consécutives à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ainsi qu'au titre de la PCH pour tenir compte du développement de cette politique. Ces dotations représentent 78 M€ en 2019.

*d. Les compensations et les attributions de péréquation (201 M€, soit + 20 M€ par rapport à 2018)*

Les différents fonds de péréquation connaissent des évolutions contrastées : les attributions au titre des deux fonds assis sur les DMTO - fonds de péréquation des DMTO et fonds de solidarité - progressent de 6 M€, tandis que le montant alloué au titre du fonds de péréquation de la CVAE reste stable. Au total, ces trois fonds de péréquation horizontale ont permis d'attribuer au Département 53 M€.

Au titre des deux nouveaux fonds de péréquation créés par la loi de finances pour 2019, le Département a reçu :

- 5,4 M€ dans le cadre du Fonds de stabilisation (doté de 115 M€, et destiné à réduire le reste à charge au titre des 3 allocations individuelles de solidarité) qui prolonge l'ancien fonds de soutien exceptionnel, auquel il avait émarginé à hauteur de 9,5 M€ en 2018 ;
- 9,4 M€ dans le cadre du Fonds de soutien interdépartemental (FSID), doté de 250 M€.

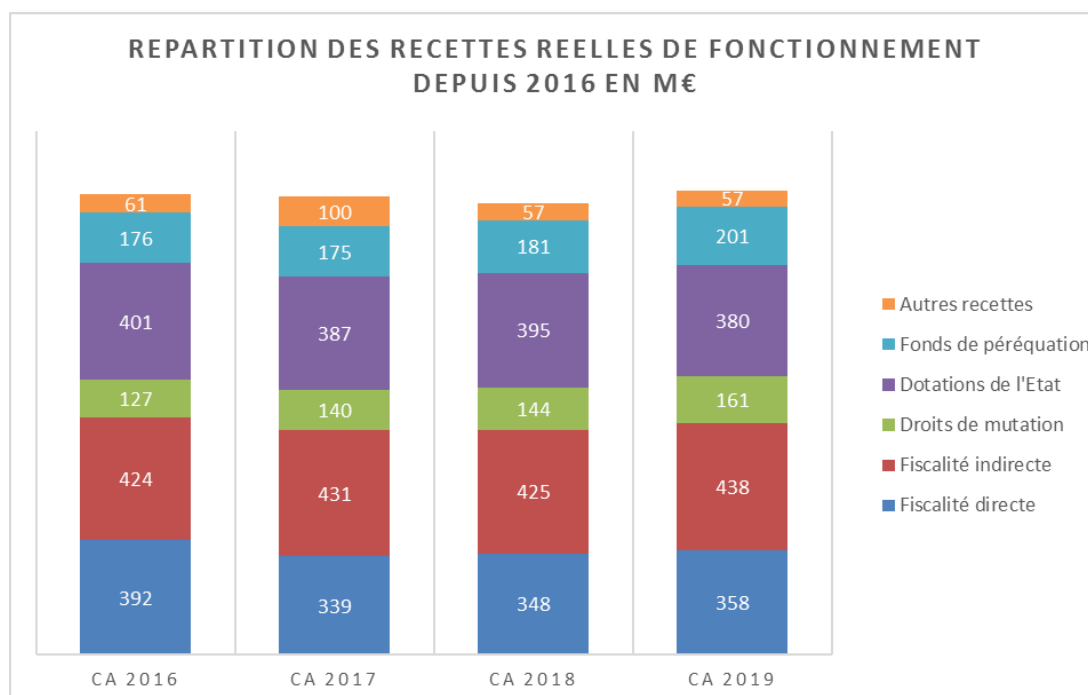
En 2019, il a également perçu de la Région une attribution de compensation financière de 4,5 M€ au titre du transfert de la compétence transport intervenu en 2017.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, sont en baisse pour atteindre les 59 M€ (-1 M€ par rapport à 2018).

Enfin, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) demeure stable à hauteur de 42 M€, alors que le produit perçu au titre du reversement des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 27 M€, en légère progression par rapport à 2018.

*e. Autres recettes (57 M€ stables par rapport à 2018)*

Les autres recettes sont stables par rapport à 2018.



Le graphique ci-dessus, qui détaille la répartition par catégorie de recettes, illustre le faible poids de la fiscalité directe dans les recettes du Département, ainsi que la forte dépendance de la collectivité aux dotations versées par l'Etat. Le Département dispose donc de marges de manœuvre limitées sur ses recettes de fonctionnement et se trouve fortement pénalisé par la diminution récurrente des concours versés par l'Etat.

**2. Les dépenses de fonctionnement**

Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 461 M€ fin 2019, en augmentation de 27 M€ par rapport à l'exercice précédent comme le montre le tableau suivant détaillé par fonction.

FONCTION	CA 2018	CA 2019	VARIATION
0 SERVICES GENERAUX	112 M€	117 M€	6 M€
1 SECURITE	71 M€	71 M€	M€
2 ENSEIGNEMENT	81 M€	80 M€	-1 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	17 M€	18 M€	1 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	26 M€	26 M€	M€
5 ACTION SOCIALE	1057 M€	1083 M€	27 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	49 M€	45 M€	-4 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 M€	9 M€	1 M€
8 TRANSPORT	8 M€	6 M€	-2 M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 M€	5 M€	M€
<b>TOTAL</b>	<b>1434 M€</b>	<b>1461 M€</b>	<b>27 M€</b>

En ce qui concerne la fonction 5, les dépenses augmentent de 27 M€. Les principales variations au titre de cette fonction s'expliquent par :

- Une progression de 11 M€, soit + 15%, des dépenses d'hébergement des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS). A noter, une progression de 1,6 M€ au titre de la rémunération des Assistants familiaux.
- Une augmentation de 14 M€ du poids des allocations individuelles de solidarité (AIS). Tandis que le RSA restait stable par rapport à 2018, l'APA et la PCH ont respectivement augmenté de 9 et 5 M€ sous le double effet de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et du renforcement des plans d'aide.

AIS	CA 2018	CA 2019	Variation en M €	Variation en %
APA	183 M€	193 M€	9 M€	5,10%
PCH	38 M€	43 M€	5 M€	12,02%
RSA	333,5 M€	333,3 M€	- 0,2 M€	-0,05%
<b>TOTAL</b>	<b>555 M€</b>	<b>569 M€</b>	<b>14 M€</b>	<b>2,49%</b>

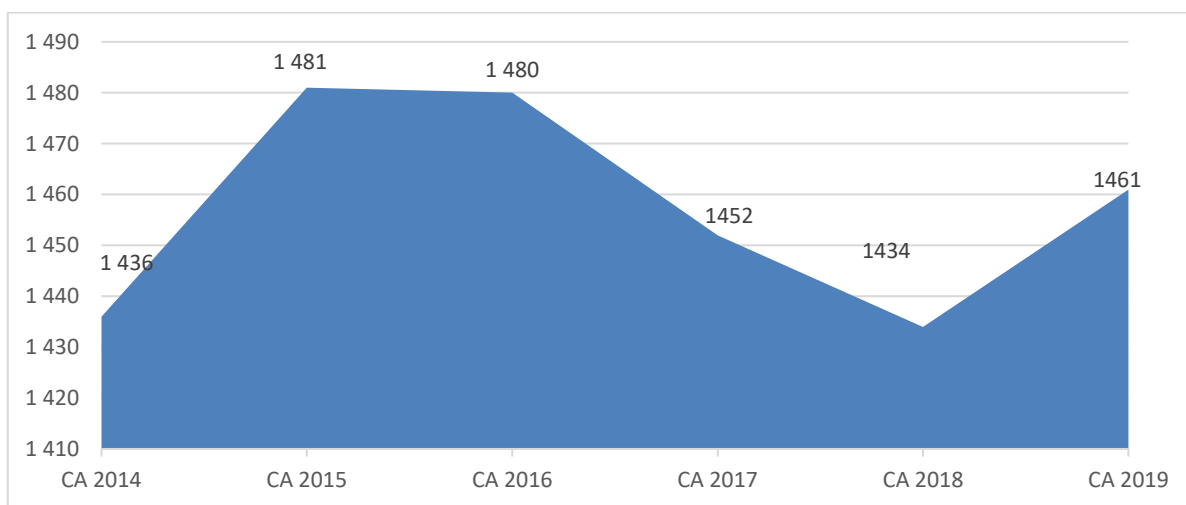
La variation de plus de 2 % constatée d'une année sur l'autre ouvre droit pour 2019 à un retraitement technique dans le cadre du contrat financier conclu avec l'Etat – autrement dit un « écrêtement AIS » d'un montant d'1,1 M€

Pour les autres fonctions, il convient de noter :

- L'évolution de la fonction 0 marquée par une augmentation de 6 M€ dont 3 M€ représentent la contribution départementale au dispositif de péréquation précité (FSID)

ainsi que l'inscription d'une charge exceptionnelle de 1,4 M€ équilibrée en dépense et recette.

- Une légère hausse (+ 0,5 %) des dépenses de personnel en 2019 (+ 1,2 M€) qui traduit la poursuite des efforts de gestion significatifs entrepris puisque cette hausse prévisionnelle s'avère inférieure à l'impact Glissement Vieillesse Technicité.
- Une baisse de 4 M€ enregistrée en fonction 6. A noter, les conséquences d'un ajustement technique pour les travaux en régie (3 M€).



#### **LE CONTRAT FINANCIER AVEC L'ETAT : UNE EVOLUTION DES DEPENSES PLAFONNEE A 1,2 %**

Le contrat financier signé avec l'Etat limite la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an, inflation comprise, à périmètre constant.

Le montant du plafond des dépenses de 2019, défini dans le contrat financier, doit être retraité du montant du transfert de la compétence « transports » à la région effectué en 2017. D'autres retraitements sont admis, liés à des dépenses exceptionnelles ; techniques (enregistrées aux chapitres 013, 014, ainsi que les dotations aux provisions) ; ou, intervenues dans le cadre des dispositifs spécifiques tels que le Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) et l'engagement dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ces retraitements explicitement prévus au contrat ont donc été pris en compte.

Le schéma synthétique ci-dessous détaille le calcul des retraitements permettant de vérifier le respect du plafond d'évolution en 2019.

Dépenses réelles de fonctionnement 2019		<b>1 461 138 260</b>
<b>Retraitements</b>		
T ransfert de compétence (transport/région)	+	36 666 234
Chapitre 013	-	816 196
Chapitre 014	-	14 166 452
Provisions	-	271 684
Plan pauvreté	-	1 402 879,10
FAPI	-	1 983 295,45
AIS (écrêtement si AIS supérieures à 2%/N-1)	-	1 100 874,46
FSE ( variation/2017)	-	1 011 890,29
Eléments exceptionnels	-	1 432 440,00
<b>DRF retraitées</b>		<b>1 475 618 785</b>
DRF 2018 retraitées		1 459 191 593
<b>Evolution des DRF 2019 retraitées /DRF 2018 retraitées</b>		<b>1,126%</b>

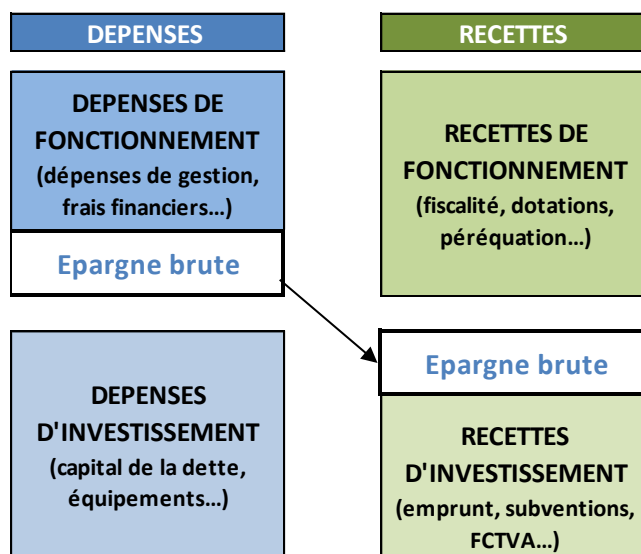
Le plafond retraité à ne pas dépasser est de **1 476,87 M€** pour l'exercice 2019. Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) retraitées au compte administratif s'établissent à **1 475,62 M€**, ce qui correspond à un **taux d'évolution de 1,126 %**.

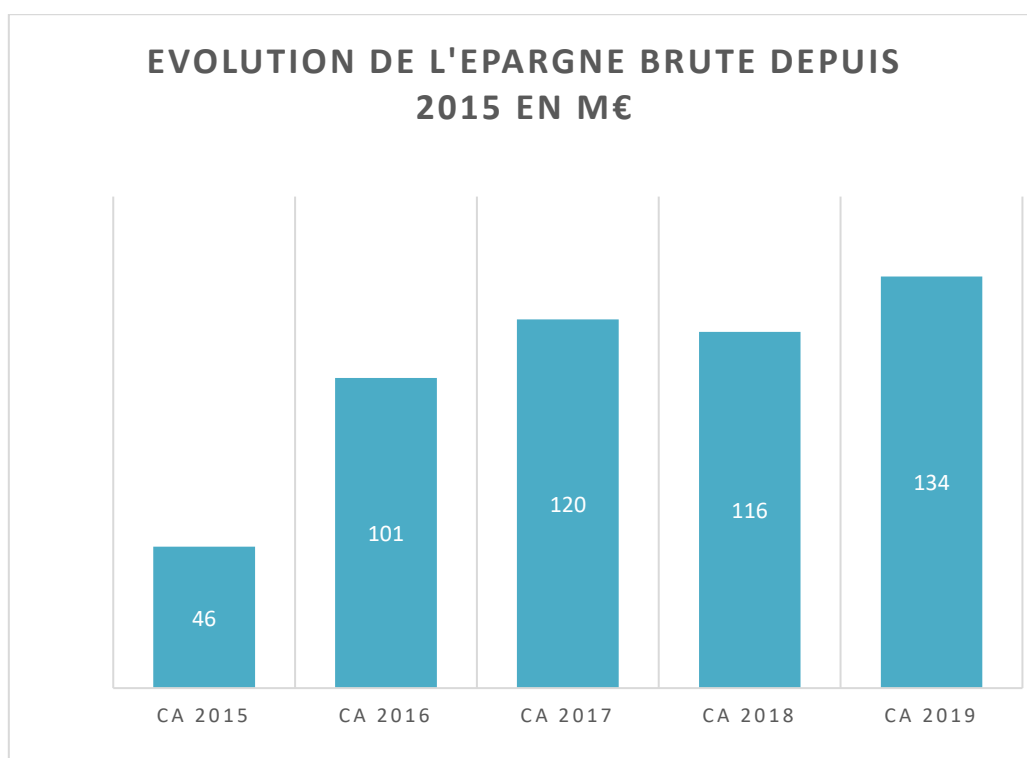
Malgré une progression encore soutenue des dépenses d'allocations individuelles de solidarité, le poids croissant de l'aide sociale à l'enfance dans le budget départemental et l'effort consenti pour préserver les politiques volontaristes, les efforts d'optimisation budgétaire engagés depuis plusieurs années par le Département ont permis de constater une évolution des dépenses légèrement inférieure à 1,2 % en 2019, affichant, pour la deuxième année consécutive, le respect de la contrainte fixée.



## D. LE ROLE CENTRAL DE L'ÉPARGNE BRUTE

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de calculer l'épargne brute. Ce ratio financier est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète la capacité du Département à dégager, au sein de la section de fonctionnement, des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également pour assurer l'autofinancement d'une partie de ses investissements. En 2019, le Département est parvenu à dégager une épargne brute de **134 M€**. Il convient de rappeler que le Département a adopté une stratégie budgétaire en 2015 principalement adossée à la reconstitution de cette épargne. Le Département s'est fixé comme objectif une épargne brute proche de 120 M€ au compte administratif afin de garantir un financement équilibré de sa politique d'investissement.





Le Département augmente son taux d'épargne brute, qui atteint désormais 8,4 % du total des recettes de fonctionnement. En 2019, l'autofinancement ressort à 134 M€, en hausse de 18 M€ par rapport à 2018.

## **E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

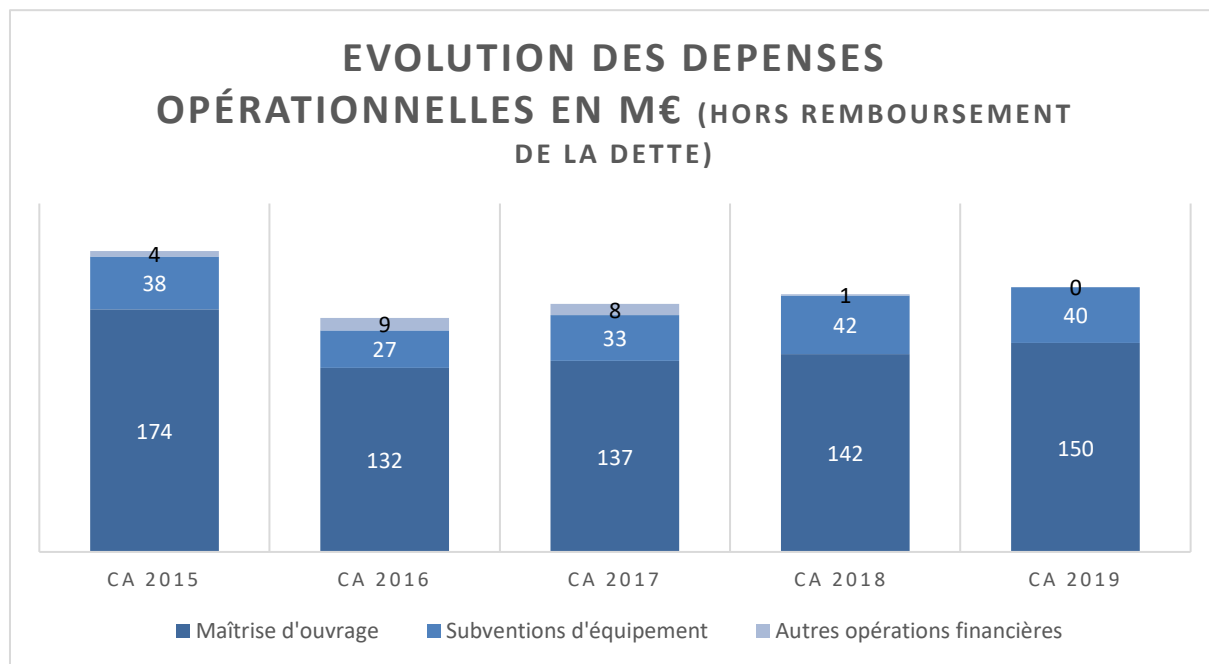
### 1. Les dépenses d'investissement

En 2019, les dépenses d'investissement sont en augmentation de près de 11 M€ par rapport à 2018. Le Département a consacré **268 M€** aux dépenses d'investissement selon la décomposition suivante :

NATURE DES INVESTISSEMENTS	CA 2018	CA 2019	Variation
Subventions	42 M€	40 M€	- 2 M€
Remboursement du capital de la dette	72 M€	78 M€	6 M€
Autres opérations financières	1 M€	-	- 1 M€
Investissement en maîtrise d'ouvrage	142 M€	150 M€	8 M€
<b>TOTAL</b>	<b>257 M€</b>	<b>268 M€</b>	<b>11 M€</b>

L'intervention du Département en 2019 se retrouve à la fois dans les dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage départementale (150 M€) et sous la forme de subventions d'équipement (40 M€). Les crédits consacrés à la maîtrise d'ouvrage progressent de 8 M€. Les subventions baissent de 2 M€.

La progression des crédits d'investissement permettra au Département d'être au rendez-vous de son engagement : réaliser 1 milliard d'euros d'investissement sur la période 2015-2021. Le Département a consacré 937 M€ de crédits aux dépenses d'investissement au cours des cinq dernières années et a donc réalisé plus de 90 % de son objectif d'investissement de la période.



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction M.52 est la suivante :

FONCTION	CA 2018	CA 2019	VARIATION
0 SERVICES GENERAUX	10 M€	9 M€	-1 M€
1 SECURITE	1 M€	M€	M€
2 ENSEIGNEMENT	44 M€	44 M€	M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 M€	12 M€	2 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	M€	M€	M€
5 ACTION SOCIALE	14 M€	10 M€	-4 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	91 M€	100 M€	9 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 M€	12 M€	3 M€
8 TRANSPORT	M€	M€	M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6 M€	2 M€	-4 M€
<b>TOTAL</b>	<b>185 M€</b>	<b>190 M€</b>	<b>4 M€</b>

Les principales évolutions sont les suivantes :

- En ce qui concerne la fonction 2, les investissements dans les collèges sont restés stables en 2019, qu'il s'agisse de la construction de collèges ou de grosses réparations

-

La fonction 5 est marquée par un niveau de réalisation inférieur à 2018 dans le champ des subventions d'équipement aux établissements relevant de l'enfance et du handicap. Pour mémoire, depuis 2016, le Département a fait le choix d'intervenir par ce biais auprès des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), préférant en parallèle procéder à la reprise des réserves disponibles destinées à autofinancer les projets d'investissement de ces structures.

- En ce qui concerne la fonction 6 (**+ 9 M€**), la hausse reflète le développement des opérations structurantes de voirie.

## 2. Les recettes d'investissement

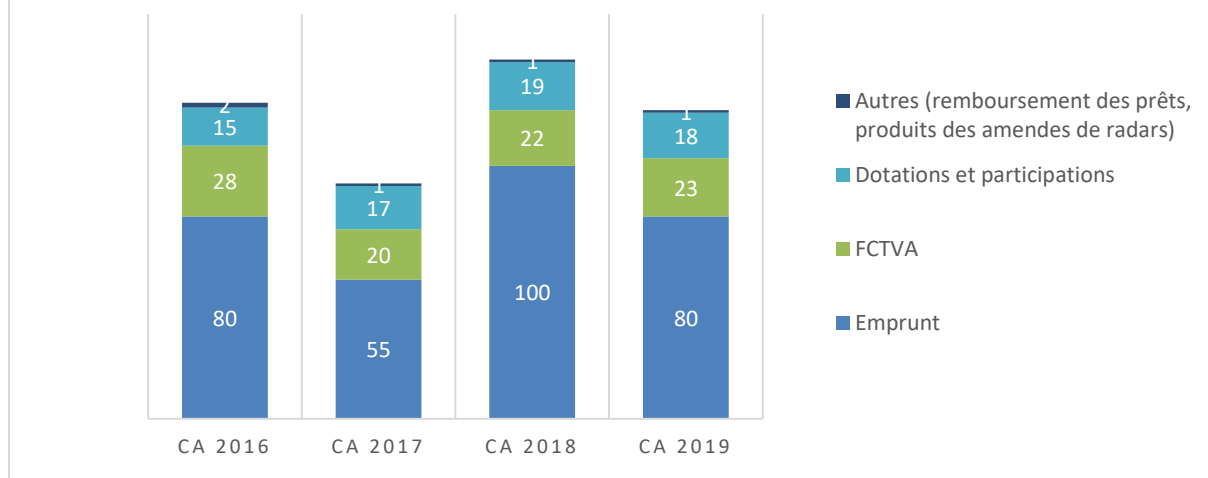
Les recettes d'investissement ont baissé de 20 M€ entre 2018 et 2019 pour atteindre les 122 M€. Cela s'explique par deux raisons principales :

D'une part, les recettes d'emprunt ont atteint 80 M€, en baisse de 20 M€ par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'utilisation partielle du fonds de roulement. Il convient d'ailleurs de noter que le fonds de roulement encore disponible s'élève à 61 M€ fin 2019 .

D'autre part, le Département a bénéficié en 2019 :

- de 1 M€ de recettes supplémentaires provenant du FCTVA, directement liées au niveau des investissements réalisés en 2018. En effet, le Département perçoit ces ressources avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation effective des investissements. Le produit perçu au titre du FCTVA ressort à 23 M€
- d'une baisse de 1 M€ des dotations et participations qui atteignent les 18 M€.

## EVOLUTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN M€



### F. ETAT DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE

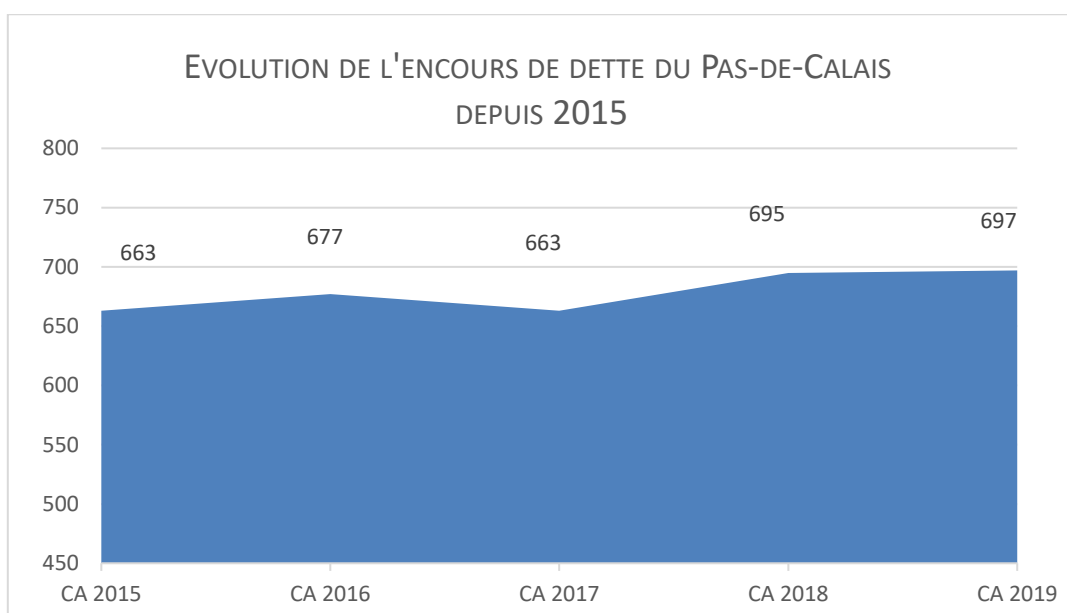
#### 1. La dette départementale

Depuis l'émergence de la crise financière et plus particulièrement des problématiques liées à la dette des collectivités locales, le Département du Pas-de-Calais est resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours tout en travaillant à une optimisation de la charge d'intérêts supportée par la collectivité. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

Le Département mène une stratégie active d'optimisation des frais financiers. Il dispose encore d'un encours de 59,93 M€ d'emprunts revolving. Ces emprunts sont peu mobilisés pour limiter les frais financiers, dans la mesure où le Département dispose encore d'un niveau relativement élevé de trésorerie. Les emprunts revolving ont été exclus de l'analyse pour plus de clarté.

Le programme de financement de l'exercice 2019 a conduit à la souscription de **80 M€** d'emprunts nouveaux, permettant ainsi d'assurer le financement du programme d'investissement engagé en début de mandat. L'enveloppe pluriannuelle de 70 M€ contractualisée auprès de la Banque Européenne d'Investissement en 2017 a été mobilisée pour 65 M€ au titre de l'exercice. 15 M€ supplémentaires ont été empruntés auprès de la Banque postale.

Au 31 décembre 2019, l'encours de dette de la collectivité enregistre une hausse de 2 M€ et ressort à 697 M€.

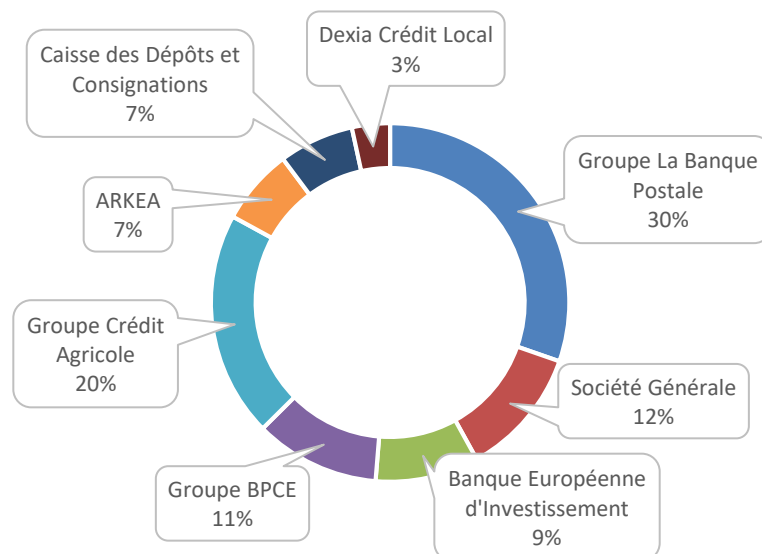


*a. Répartition de l'encours*

Le partenariat financier du Département se construit autour de sept acteurs principaux illustrés par le graphique ci-dessous.

Cette stratégie de diversification évite une trop forte concentration de l'encours et donc une dépendance importante vis-à-vis d'un partenaire financier. Il convient de préciser que l'encours auprès de Dexia se compose d'anciens prêts et qu'aucun nouvel emprunt n'a vocation à être souscrit auprès de cet établissement.

### Répartition de l'encours au 01/01/2020 (y compris revolving)

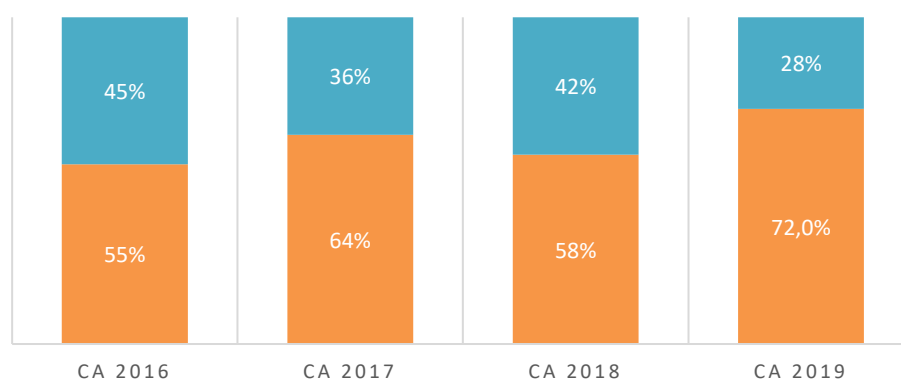


Il convient également de noter que le Département maintient la part à taux fixe de son encours de dette. Ainsi, à fin 2019, la part de la dette à taux fixe ressort à 67 %. Après retraitement des crédits revolving, la part fixe atteint les 72 %.

La dette du Département présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 6 mois à fin 2019.

### RÉPARTITION DE L'ENCOURS (HORS RÉVOLVING ) SELON LE TAUX

■ Emprunts à taux fixes ■ Emprunts à taux variables



### b. Les frais financiers

Le Département a consacré un peu plus de 10 M€ aux charges financières. Ces frais, composés essentiellement des intérêts de la dette, restent très bas avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette à fin 2019) de 1,39 %. Le Département du Pas-de-Calais affiche un niveau de frais financiers très inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants, qui s'établissait à 2,37 % en 2017, dernière donnée nationale disponible.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Frais financiers	9 450 086,47 €	10 433 616,83 €	11 249 904,10 €	10 350 802,50 €	9 948 708,04 €	9 654 071,47 €
Coût moyen	1,66%	1,57%	1,66%	1,56%	1,43%	1,39%

### c. Les ratios d'analyse de la dette

Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

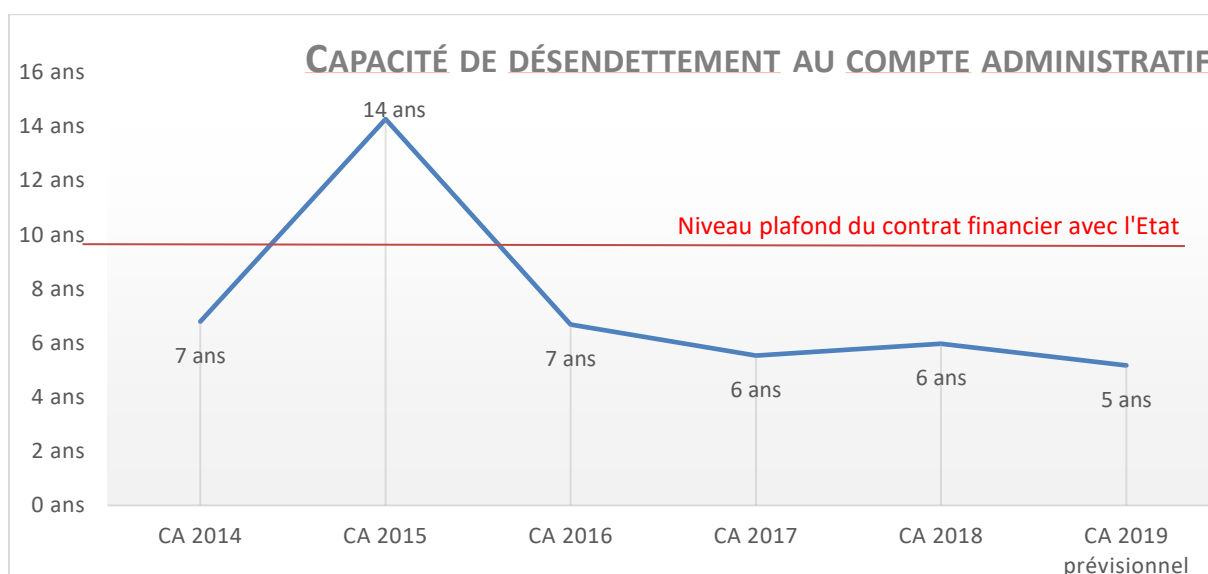
- le ratio d'endettement ;
- la charge de la dette ;
- la capacité de désendettement.

**Le ratio d'endettement** établit un rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné, et que la dette du Département n'est pas trop importante par rapport à ses ressources propres. A fin 2019, ce ratio s'établit à 44 %.

**La charge de la dette** se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2019, ce ratio est de 5,5 %. Ce ratio est à utiliser avec prudence car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais est en effet caractérisé par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade ce ratio.

**La capacité de désendettement** est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio révèle le nombre d'années d'épargne nécessaire au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2019, ce ratio ressort à 5 années contre 14,4 en 2015. Comme évoqué précédemment, les mesures d'économies poursuivies en 2019 ont largement contribué à l'amélioration de ce ratio. Le contrat signé avec l'Etat prévoit, pour l'ensemble des départements, une capacité de désendettement inférieure à 10 années.





#### LE CONTRAT FINANCIER AVEC L'ETAT : EVOLUTION DE LA TRAJECTOIRE D'ENDETTEMENT

Le Pas-de-Calais s'est engagé dans le cadre du contrat financier conclu avec l'Etat à réduire son besoin de financement externe par rapport aux besoins prévisionnels estimés avant contractualisation. Le Département s'est donc engagé à respecter les plafonds d'encours repris dans le tableau ci-dessous :

Plafond d'endettement contractualisé	CA 2019
Encours de dette au 01/01/2019	695 M€
Plafond contrat 2019	730 M€
Encours de la dette réalisée au 31/12/2019	697 M€
Ecart	- 33 M€

Il convient de préciser que l'évolution de la dette constitue uniquement un objectif, mais n'est pas assortie d'un mécanisme de pénalité financière.

La trajectoire d'endettement a été respectée en 2019 dans la mesure où le Département a emprunté 33 M€ de moins que le plafond fixé.

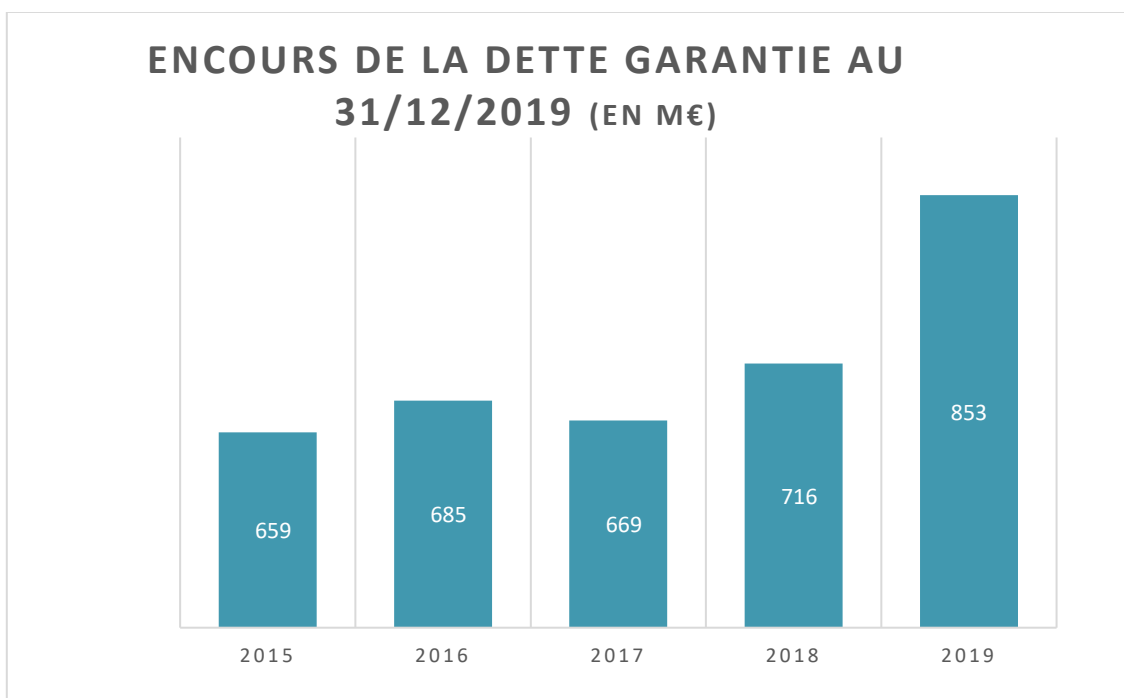
Le critère d'endettement est également suivi à travers un ratio plafond au titre de la capacité de désendettement qui est fixé à 10 ans maximum pour les départements. (Pour la collectivité, ce ratio est de 5 ans pour 2019)

## 2. La dette garantie

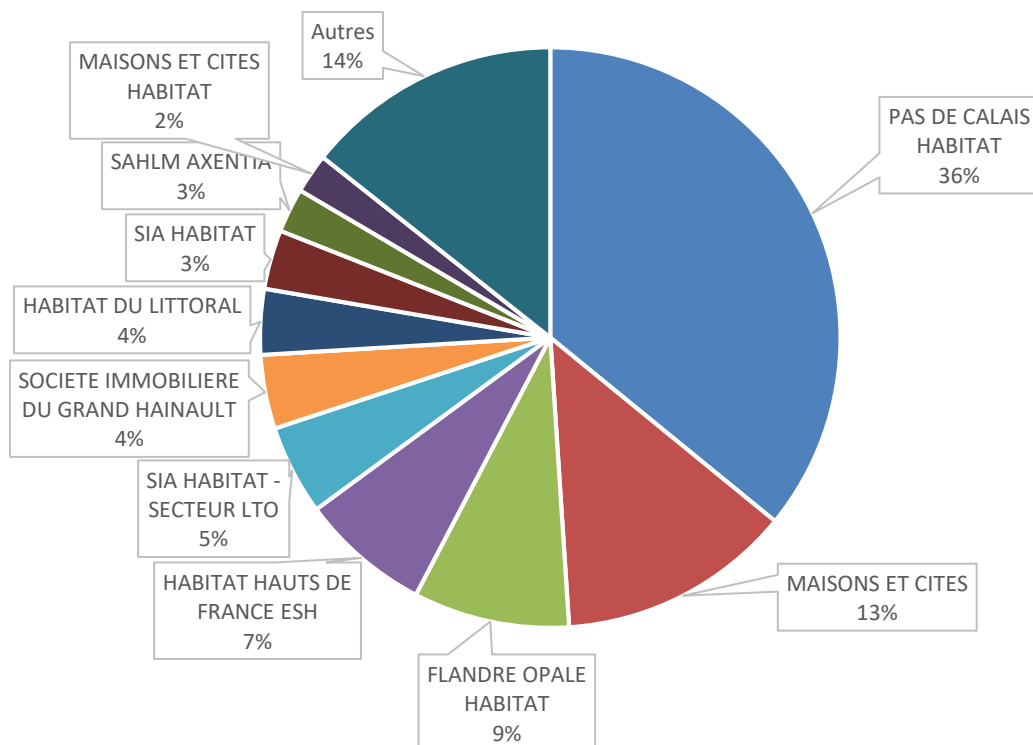
La collectivité s'est dotée d'un règlement des garanties d'emprunt en 2013. L'encours de dette garantie s'élève à 853 M€ au 31 décembre 2019. Le Département apporte sa garantie d'emprunt

essentiellement aux bailleurs sociaux. L'encours garanti concerne à 86 % des opérations de logement social et à 14 % des opérations portées par des établissements sociaux et médico-sociaux.

Ces engagements ne génèrent pas de charges financières directes pour l'institution, ils constituent toutefois un risque à suivre et à évaluer dans la mesure où la collectivité pourrait être amenée à se substituer à l'emprunteur en cas de défaut de ce dernier. Le Département du Pas-de-Calais n'a pas fait l'objet de mise en jeu de garantie depuis plus de 10 ans.



## ENCOURS DE LA DETTE GARANTIE AU 31/12/2019



**ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES EN MILLIONS €**  
**Tableau de synthèse des grands agrégats budgétaires (en millions d'€)**

		CA 2017	Evolution	CA 2018	Evolution	CA 2019	Evolution	
Section de fonctionnement	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>A</b>	<b>1 572</b>	<b>-0,57%</b>	<b>1 550</b>	<b>-1,40%</b>	<b>1 595</b>	<b>2,90%</b>
	Fiscalité directe (1)		339	-13,52%	348	2,65%	358	2,87%
	Fiscalité indirecte (2)		571	3,63%	569	-0,35%	599	5,27%
	Dotations de l'Etat (3)		390	-2,74%	395	1,28%	380	-3,80%
	DGF		275	-6,46%	274	-0,36%	272	-0,73%
	dotations CNSA		83	13,70%	85	2,41%	78	-8,24%
	autres recettes		32	-5,88%	36	12,50%	31	-13,89%
	Fonds de péréquation (4)		175	-0,57%	181	3,43%	201	11,05%
	Autres recettes		100	63,93%	57	-43,00%	57	0,00%
		<b>Dépenses de gestion (hors frais financiers)</b>	<b>B</b>	<b>1 442</b>	<b>-1,8%</b>	<b>1 424</b>	<b>-1,2%</b>	<b>1 451</b>
	<b>Epargne de gestion</b>	<b>C = A - B</b>	<b>130</b>	<b>16,1%</b>	<b>126</b>	<b>-3,1%</b>	<b>144</b>	<b>14,3%</b>
	Frais Financiers	D	10	-9,09%	10	0,00%	10	0,00%
	<b>Epargne brute</b>	<b>E = C - D</b>	<b>120</b>	<b>18,8%</b>	<b>116</b>	<b>-3,3%</b>	<b>134</b>	<b>15,5%</b>
	Remboursement du capital de la dette	F	68	1,93%	72	5,88%	78	8,33%
	<b>Epargne nette</b>	<b>G = E - F</b>	<b>52</b>		<b>44</b>		<b>56</b>	
Section d'investissement	Recettes d'investissement (hors emprunt)	H	38	-15,71%	42	10,53%	42	0,00%
	FCTVA		20	-28,57%	22	10,00%	23	4,55%
	Dotations (DGE, DDEC)		11	10,00%	19	72,73%	18	-5,26%
	Autres recettes		7	0,00%	1	-85,71%	1	0,00%
	Dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette)	I	178	6,14%	185	3,93%	190	2,70%
	<b>Besoin de financement</b>	<b>J = I - H</b>	<b>140</b>	<b>14,17%</b>	<b>143</b>	<b>2,14%</b>	<b>148</b>	<b>3,50%</b>
	Emprunts mobilisés	K	55	-31,25%	100	81,82%	80	-20,00%
	<b>Solde de l'exercice</b>	<b>L = G - J + K</b>	<b>-33</b>		<b>1</b>		<b>-12</b>	

(1) TFPB, CVAE, IFR

(2) TICPE, TDCFE, TSCA, DMTO, taxes additionnelles aux DMTO, taxe d'aménagement et autres impôts locaux

(3) DGF, DGD, FMDI, concours CNSA

(4) Fonds de péréquation de la CVAE et des DMTO, fonds de solidarité, frais de gestion de la TFPB, FNGIR, DCRTD, dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité locale, autres compensations fiscales

## LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIERE

**Classification Gissler** : destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, elle permet de les classer selon une matrice à double entrée, dont le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

**Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : impôt économique créé en remplacement de la taxe professionnelle. Il s'applique à toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. Cependant, seules les entreprises qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires doivent s'acquitter de l'impôt. La CVAE est reversée aux collectivités au niveau national à partir d'un taux unique (1,5 % de la valeur ajoutée). Elle est territorialisée en fonction de deux paramètres : la valeur locative des locaux et le nombre de salariés exerçant leur activité. Elle est répartie à 50 % aux régions, 23,5 % aux départements et 26,5 % au bloc communal.

**Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)** : concours de l'Etat perçu en investissement destiné à financer le transfert de compétence d'équipement des collèges.

**Dotation générale de décentralisation (DGD)** : dotation annuelle égale à la différence entre les charges et les impôts transférés aux départements lors de la décentralisation. Elle est depuis 2004 intégrée, pour 95 % de son montant, à la DGF de chaque département.

**Dotation globale de fonctionnement (DGF)** : principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités. Pour les départements elle se compose de la dotation forfaitaire, de la dotation de compensation et de la dotation de péréquation urbaine accordée selon des critères de richesse et de charge.

**Dotation globale d'équipement (DGE)** : destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural.

**Droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières (DMTO)** : taxe assise sur le volume des transactions immobilières. Depuis 2014, les conseils départementaux peuvent relever le taux des droits de mutation de 3,8 % à 4,5 %. Les départements perçoivent plus de 82 % des DMTO affectés aux collectivités locales, le reste revenant au secteur communal.

**Épargne brute** : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

**Épargne de gestion** : différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

**Épargne nette** : épargne brute après déduction des remboursements de dette.

**Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** : prélèvement sur les recettes de l'Etat, qui assure une compensation à un taux forfaitaire de la charge de TVA que les collectivités territoriales supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

**Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie. Il s'agit de la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

**Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** : ressources versées en compensation des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle

de 2010, afin de répondre au principe de neutralité financière.

**Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** : constitue le second impôt économique. Le département perçoit 50 % du montant sur les éoliennes terrestres, 50 % sur les centrales électriques et 33 % sur les stations radioélectriques.

**Recettes réelles, dépenses réelles** : montants effectivement encaissés, décaissés, par opposition aux recettes et dépenses d'ordre.

**Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** : perçue en 2004 au titre de la

compensation financière du transfert des allocations de RMI aux départements. Depuis 2009, elle finance le transfert des allocations de RSA majoré. La TICPE intervient par ailleurs en complément de la TSCA, dont le rendement au plan national est insuffisant, pour financer les transferts de compétences.

**Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** : transférée en partie aux départements en 2005 pour compenser les transferts de compétences et financer le SDIS. Depuis 2011, la totalité de la taxe est transférée pour compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.



# Pas-de-Calais

Le Département



Exercice  
**2019**





## ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

---

La présentation du rapport d'activité du Département du Pas-de-Calais est un acte particulièrement important, car au-delà de la cascade de projets ou de chiffres, ce sont bien les choix politiques qui y sont traduits. Présenter le rapport d'activité c'est aussi expliquer la vision que nous avons pour la collectivité, pour le territoire et ses habitants.

Ce document illustre parfaitement ce qu'est le Département du Pas-de-Calais : une collectivité qui a pleinement conscience des enjeux du territoire dans lequel elle s'inscrit.

Le Pas-de-Calais est une mosaïque. Et si cette variété est une richesse, elle est également porteuse d'exigences accrues auxquelles répond le service public départemental.

.. Exigences de développement social pour une partie de la population à qui nous devons des gages de protection.

.. Exigences d'accompagnement des plus jeunes à qui il nous appartient de mettre le pied à l'étrier aux côtés de la communauté éducative.

.. Exigences d'aménagement des territoires avec les collectivités, les associations ou le monde économique qui font vivre le Pas-de-Calais.

Ce rapport démontre que le Département est une grande collectivité territoriale porteuse d'un service public adapté à la diversité des situations individuelles et à la diversité géographique des territoires.

Une collectivité de proximité, à la fois capable d'agir au quotidien, de réagir à chaque fois que les situations d'urgences sociales ou climatiques se présentent et d'imaginer sur le long terme des solutions pérennes et efficaces dans la conduite de ses politiques publiques au bénéfice des habitants.

Malgré les bouleversements institutionnels et financiers que le Département a subis ces dernières années, les agents assurent la continuité du service public et la permanence de l'action de la collectivité.

Le rapport illustre le résultat tangible du travail collectif : un Département fier de ses actions, fier de ses réalisations, un Département fier de ses agents, au service de tous les habitants, des plus jeunes aux plus âgés.

Pour tout cela je réitère ma confiance, ma reconnaissance et celles de l'ensemble des Conseillers départementaux aux agents du Département. Car derrière toutes ces actions, il y a certes une volonté politique, mais ce sont les services qui permettent de faire vivre ce projet.

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais





## ÉDITORIAL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Tout d'abord, il m'apparaît important au préalable de rappeler ici que ce rapport 2019 retrace l'activité des services départementaux sous la direction d'Hervé Walczak, mon prédécesseur, parti en retraite en fin de cette année, ce qui me permet de saluer le travail effectué avec lui, tel qu'il vous est présenté de manière exhaustive dans ce document.

Il est aussi important de mentionner que ce document est le rapport d'avant la COVID19, qui va en 2020, impacter fortement le fonctionnement des services et l'activité du Département.

Ayant pris mes fonctions au 1er janvier 2020, il est pour moi essentiel de rappeler que si nous avons pu faire face à cette grave crise encore en cours à la date de présentation de ce rapport, c'est parce que les services du Département étaient prêts à l'affronter, grâce aux compétences et à la mobilisation de leurs agents, à son organisation et à ces capacités d'adaptation.

En 2019, nous avons mené de grandes réalisations : ainsi, nous avons bâti un pont enjambant l'autoroute A26 à Aix-Noulette ; nous avons rénové des collèges ; nous avons construit de nouveaux sites en MDS ; nous avons mis en service la rocade sud d'Arras ; nous avons, à travers notre politique de contractualisation et d'appui aux collectivités, permis l'éclosion de nombreux équipements et services structurants pour la vie des territoires.

Nous nous sommes également distingués dans des opérations tout à fait exceptionnelles au profit des habitants : nous avons ainsi porté secours aux populations touchées par des événements climatiques de grande intensité, comme les forts épisodes neigeux de début d'année ou les inondations dans le Boulonnais.

L'action des services départementaux s'inscrit aussi au quotidien, jour après jour : établir un plan d'aide pour soutenir une personne dépendante ; favoriser à travers nos médiathèques l'accès à la lecture pour tous ; offrir aux collégiens de découvrir de nouvelles saveurs dans les cantines de leurs collèges ; conseiller des parents dans l'éducation ou la santé de leurs enfants ; permettre à des habitants d'accéder à des manifestations sportives, éducatives ou culturelles ; accompagner une personne vers le retour à l'emploi ; permettre aux usagers de circuler en sécurité grâce à des routes entretenues ; favoriser l'accès d'un usager à ses droits en lui apportant une information administrative adaptée ; accueillir, par un sourire, bienveillant un habitant dans l'un des nombreux lieux d'accueil du Département...

Là aussi, il s'agit de grandes réalisations qui font la fierté de notre collectivité, et je n'ai cité ici que quelques exemples. Ces activités au bénéfice de la population font du Département la grande collectivité des solidarités humaines et territoriales, l'année 2020 avec la crise en cours, démontrera encore plus cette nécessité des solidarités et la capacité du Département à les porter.

**Maryline VINCLAIRE**

Directrice Générale des Services

# SOMMAIRE

	Pages
<b>CABINET DU PRÉSIDENT</b>	
◆ DIRECTION DE LA COMMUNICATION	11
<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES</b>	<b>15</b>
◆ DIRECTION D'APPUI	17
◆ MISSION INGÉNIERIE ET PARTENARIATS	21
◇ DIRECTION EUROPE ET PARTENARIATS EXTÉRIEURS	23
◇ DIRECTION INGÉNIERIE ET PARTENARIATS TERRITORIAUX	27
◇ DIRECTION D'APPUI ET OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL	33
<b>PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES</b>	<b>37</b>
◆ MISSION PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	39
◆ DIRECTION D'APPUI DU PÔLE DES RESSOURCES	43
◆ DIRECTION DES SERVICES NUMÉRIQUES	47
◆ DIRECTION DES FINANCES	51
◆ DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES MOYENS DU SIÈGE	53
◆ DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	57
◆ DIRECTION DES ACHATS, TRANSPORTS ET MOYENS	61
◆ DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE L'INGÉNIERIE DOCUMENTAIRE	65
<b>PÔLE ACCOMPAGNEMENT CONSEIL ET OPTIMISATION</b>	<b>69</b>
◆ DIRECTION D'APPUI, D'ANIMATION ET DE SUIVI DU CONTRAT DE PROGRÈS	71
◆ DIRECTION DU CONSEIL EN GESTION ET EN INNOVATION	75
◆ DIRECTION DU CONSEIL ET DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT	81
◆ MISSION COMMUNICATION INTERNE	85
<b>PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES</b>	<b>87</b>
◆ DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	89
◆ DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	95
◆ DIRECTION DE L'ASSEMBLÉE ET DES ELUS	97
◆ DIRECTION DE MISSION CANAL SEINE-NORD EUROPE	101
◆ MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	105

... / ...

<b>PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>	<b>109</b>
◆ Secrétariat Général du Pôle Aménagement et Développement Territorial	111
◆ Direction Opération Grand Site de France	115
◆ Laboratoire Départemental d'Analyses	119
◆ Direction de la Mobilité et du Réseau Routier	123
◆ Direction de l'Immobilier	127
◆ Direction du Développement de l'Aménagement et de l'Environnement	131
<b>MISSIONS COMMUNES AUX 9 MAISONS DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>	<b>137</b>
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois	141
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois	145
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois	149
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais	153
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calais	159
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de Lens-Hénin	165
◆ Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois	171
<b>PÔLE DES RÉUSSITES CITOYENNES</b>	<b>177</b>
◆ Direction d'Appui et de Pilotage Administratif et Financier	179
◆ Direction de Projets	183
◆ Direction de l'Éducation et des Collèges	187
◆ Direction des Sports	193
◆ Direction des Affaires Culturelles	197
◆ Direction de l'Archéologie	201
◆ Direction des Archives Départementales	205
◆ Direction du Château d'Hardehot et de l'Évènementiel	211

... / ...

<b>PÔLE SOLIDARITÉS</b>	<b>215</b>
◆ Secrétariat Général du Pôle Solidarités	217
◆ Direction de l'Autonomie et de la Santé	223
◆ Direction des Politiques d'Inclusion Durable	227
◆ Direction de l'Enfance et de la Famille	231
<b>MISSIONS COMMUNES AUX 9 MAISONS DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ</b>	<b>237</b>
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARRAGEOIS	241
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARTOIS	245
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'AUDOMAROIS	249
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAIS	253
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU CALAISIS	257
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LA COMMUNAUPÔLE LENS-LIÉVIN	261
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN-CARVIN	267
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU MONTREUILLOIS	273
◆ MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU TERNOIS	279

# DIRECTION DE LA COMMUNICATION



**SERVICE CONCEPTION RÉDACTION**

**BUREAU ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

**SERVICE CRÉATION ET RÉALISATION**

# MISSIONS :

La Direction de la communication, réorganisée depuis 2016, fixe un nouveau cap et de nouveaux objectifs. Elle est composée de deux services :

## LE SERVICE CONCEPTION RÉDACTION

Structuré autour d'une responsabilisation par média pour des productions « cross-médias » efficaces et ciblées avec une politique éditoriale qui réaffirme l'engagement quotidien du Département aux côtés des citoyens. Une volonté de diversifier l'offre de contenus afin de toucher un plus large public, faire vivre les informations institutionnelles et les actions du Département. Ce service s'appuie sur plusieurs médias différenciés et interdépendants : la vidéo, les réseaux sociaux, le journal l'Echo du Pas-de-Calais, la publicité, le site web Pasdecalais.fr.

## LE SERVICE CRÉATION

Est le service qui produit les supports et outils de communication en fonction des demandes et des besoins des services de la collectivité, mais aussi en fonction de la stratégie de communication globale du

Conseil départemental. Il est composé de 4 principales entités : le bureau du hors-média (communication événementielle), le bureau de la création et réalisation graphique, la production et post-production vidéo/photos et l'entité liée aux outils numériques (web et applicatifs dédiés). Il est le service de la proximité avec les usagers et les habitants du Pas-de-Calais.

La Direction de la Communication doit prendre la pleine mesure des besoins et des attentes des élus et des services, pour proposer la ou les meilleures solutions en termes d'outils de communication, afin de faire comprendre le message aux publics et aux usagers. Mettre en musique le message et le visuel, allier la forme au fond. Ainsi, des référents « communication » ont été désignés au sein de la Direction pour permettre de nouer un lien plus étroit entre celle-ci et les services du Département et les partenaires, sur certaines politiques publiques ou actions départementales précises. Faire des choix de communication en fonction des services rendus aux usagers du Pas-de-Calais : le principal objectif de la communication départementale.

# CHIFFRES CLÉS :

- ◆ 2 nouveaux sites web créés, gérés et administrés en interne + mise en ligne du nouveau pasdecalais.fr (plus de 4 000 pages administrées) / 11 sites webs gérés et administrés en interne.
- ◆ La vidéo de promotion du Pas-de-Calais « Le Pas-de-Calais, version originale » a capitalisé 1 million de vues sur tous les supports en quelques jours.
- ◆ Vidéos : 102 sujet vidéos  
Augmentation constante du nombre de vues sur l'année pour aboutir à + 441 % et + 292 % du nombre de partages.
- ◆ 400 réalisations graphiques (affiches, plaquettes, brochures, insertions pub...).
- ◆ 317 reportages photos.
- ◆ Twitter : Évolution de + 19,43 % du nombre d'abonnés (7817 abonnés) et + 85,75 % du nombre de retweets (371,5 retweets en moyenne / mois).
- ◆ Facebook : Évolution de + 64,75 % du nombre d'abonnés (47 875 abonnés) et + 148,47 % du nombre de partages (71722 partages).
- ◆ L'Écho : 10 numéros par an – 678 833 exemplaires diffusés toutes boîtes et sur 100 lieux de dépôts.
- ◆ Affichage : 30 campagnes.
- ◆ 25 événements organisés ou accompagnés directement par le bureau hors-média + 25 événements de type niveau 4 suivis (événements de proximité financés par le Département).

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## PROMOTION ET VALORISATION DU DÉPARTEMENT

- ◆ Vidéo « Le Pas-de-Calais, Version Originale ».
- ◆ Budget 2018.
- ◆ Campagne de communication à l'échelle des 8 territoires du Pas-de-Calais (affichage, publi-rédactionnels spécifiques, dossier dans l'Echo du Pas-de-Calais, relais web et réseaux sociaux, vidéos relatives à des actions spécifiques à chaque territoire).
- ◆ Refonte de Pasdecalais.fr (fin des travaux).
- ◆ Brochures Cultures de saison : 4 versions.

## 6 ET 24 HEURES DU PAS-DE-CALAIS :

- Organisation de l'évènement
- Gestion d'un site web dédié + page Facebook





**PAS-DE-CALAIS URBAN TRAIL :**

- ◆ Organisation de l'évènement.
- ◆ Création d'un site dédié + page facebook.
- ◆ Campagne médias conséquente.

**ENDUROPALE**

- ◆ Animation infos route et sécurité routière sur les Réseaux Sociaux durant le week-end (renouvelée cette année au vu de son succès).

**CULTURES DE SAISON (4 SAISONS)**

- ◆ 4 Campagnes médias importantes.

**COMMÉMORATIONS 2019**

- ◆ Campagne de communication cross-média importante (Arbres de la Paix, exposition « reconstruire l'avenir », jardins de la Paix...)

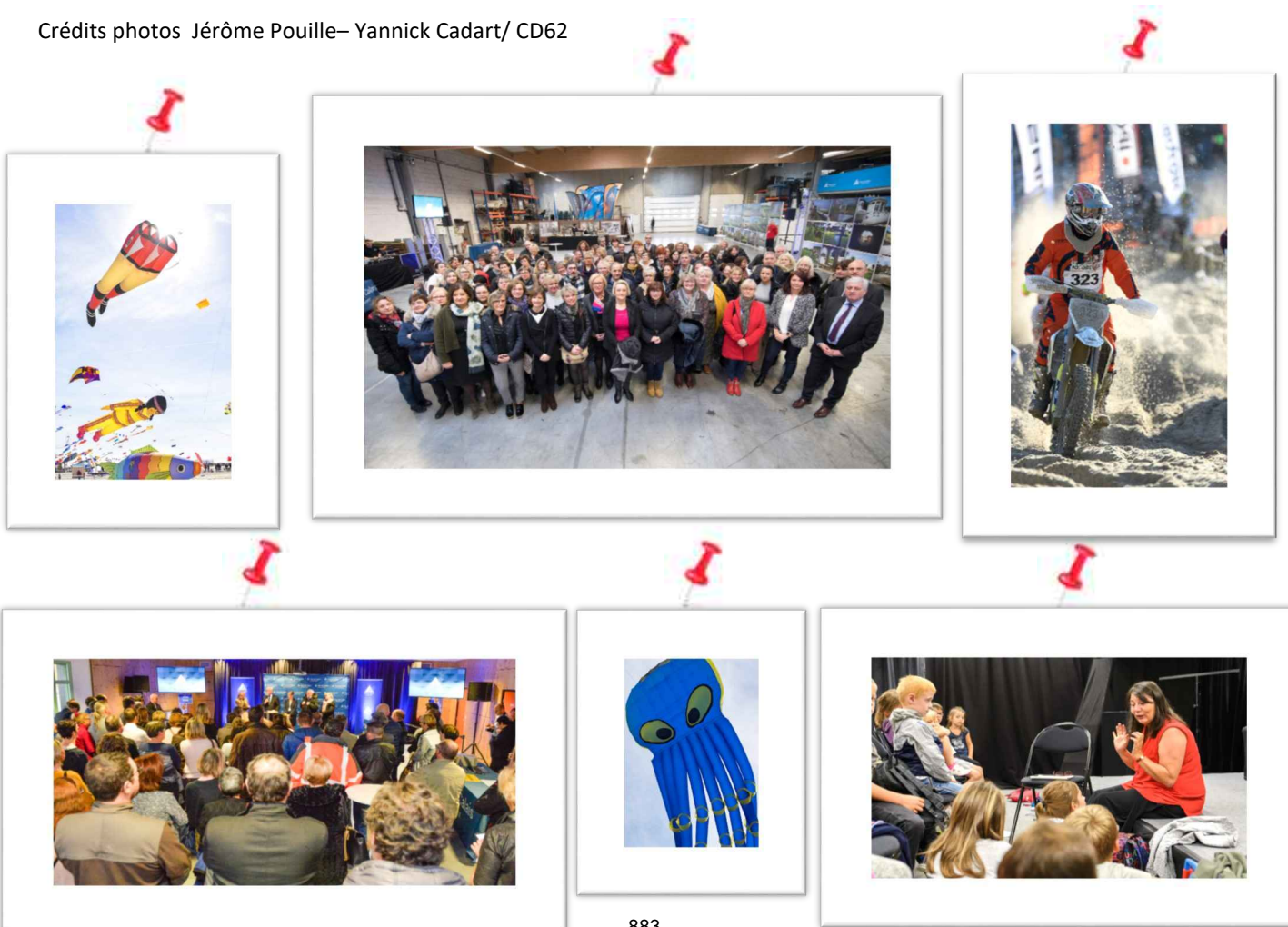
**MISE EN PLACE DE CONCEPTS ÉVÈNEMENTIELS DE PROXIMITÉ** sur les évènements majeurs (Enduropale, Rencontres internationales de cerfs-volants, Salon des métiers d'art, Terres en Fêtes, Contes et légendes en Pas-de-Calais, Festival du film d' Arras...).

**CAMPAGNE DE VŒUX TERRITORIALISÉE**, alliant photos, vidéos et animations.

**CRÉATION DE LA NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE DU CHÂTEAU D'HARDELLOT** et du site web dédié.

**MISE EN PLACE DES PLATEFORMES** web ingénierie territoriale et budget citoyen.

Crédits photos Jérôme Pouille– Yannick Cadart/ CD62



# DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



**DIRECTION D'APPUI**

**MISSION INGÉNIERIE ET PARTENARIATS**



# DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



**DIRECTION D'APPUI**

# MISSIONS :

La Direction d'Appui dans sa fonction centrale d'aide à la gestion et d'interface au sein de l'équipe de direction générale ainsi qu'avec le Cabinet du Président du Conseil départemental, est notamment chargée de trois fonctions principales:

## LES FONCTIONS D'APPUI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES ET DE COORDINATION POUR SON COMPTE

Cette fonction consiste notamment en:

### ◆ Pour l'appui:

- ◇ La préparation des dossiers pour les rendez-vous du DGS.
- ◇ Le suivi de dossiers transversaux ou ponctuels pour le compte du DGS.
- ◇ Le secrétariat du Comité de Direction, instance collégiale de pilotage des services dirigée par le DGS permettant la gouvernance la plus collective possible (préparation des dossiers en lien avec les directeurs de Pôle, rédaction des comptes rendus, veille sur les orientations et les décisions).
- ◇ L'appui auprès du secrétariat du DGS et un éventuel remplacement en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

### ◆ Pour la coordination:

- ◇ La réalisation en lien avec le Cabinet du Président du Conseil départemental et les Services départementaux, des dossiers d'information pour les rendez-vous, réunions cantonales, inaugurations et autres manifestations auxquels assistent le Président du Conseil départemental ou ses représentants.
- ◇ L'apport dans les meilleurs délais possible, d'une réponse aux demandes du Cabinet, en lien avec les Pôles.

- ◇ La rédaction des arrêtés d'organisation des services.
- ◇ La diffusion d'informations aux Directeurs Généraux Adjointes et aux entités rattachées directement au DGS.
- ◇ L'animation du réseau des assistantes de Pôle.
- ◇ En lien avec l'ensemble des Services départementaux, la préparation du rapport annuel d'activité des Services départementaux.

## LA FONCTION DE LOGISTIQUE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION GÉNÉRALE

Les tâches accomplies par cette Mission, en liens très étroits avec les secrétariats de l'équipe de direction générale, sont notamment:

- ◇ L'accueil des visiteurs de l'équipe de direction générale.
- ◇ Le tri et l'enlèvement des courriers.
- ◇ La gestion des navettes de parapheurs de signature entre le Cabinet et la DGS et entre celle-ci et les Pôles.
- ◇ La gestion des salles de réunion et des photocopieurs de la DGS.
- ◇ La préparation matérielle de dossiers ou d'envois pour le secrétariat du DGS et pour la Direction d'Appui de la DGS (photocopies, mises sous pli de documents).

## LES ATTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES EXERCÉES PAR DÉLÉGATION

la gestion des emplois particuliers (emplois fonctionnels, collaborateurs de cabinet, assistants de Vice-président et personnels de groupes politiques), en lien avec la DRH.

# CHIFFRES CLÉS :

- ◆ 5 ETP : 1 directrice + 2 assistantes + 2 huissiers.
- ◆ RV Président : 179 fiches produites.
- ◆ RV Représentants: 459 fiches produites.
- ◆ Arrêtés d'organisation des services : 4.
- ◆ CODIR DGS : 48 réunions et 184 dossiers soumis.
- ◆ Actes RH pris : 295.
- ◆ 116 préparations logistiques de la salle CODIR.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Président	164	243	184	233	308	336	134	218	179
Représentant	512	491	396	285	294	417	410	608	459
Total	676	734	580	518	602	753	544	826	638
% d'évolution		8,58	- 26,55	- 11,97	13,95	25,08	- 27,76	51,84	- 22,76

# RÉALISATIONS MAJEURES :

Réalisations majeures :

- ◆ Développement sur le nouvel intranet, de l'espace DGS et de l'espace CODIR DGS : mise en ligne de nombreux documents, diffusion de la Lettre du CODIR, création d'une liste de diffusion d'assistants de services départementaux, publication d'actualités sur l'organisation des services, publication de listes diverses.
- ◆ Diffusion à l'encadrement de diverses nominations.

# DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



## MISSION INGÉNIERIE ET PARTENARIATS

**DIRECTION EUROPE ET PARTENARIAT EXTÉRIEURS**

**DIRECTION D'APPUI  
ET OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL**

**DIRECTION INGÉNIERIE  
ET PARTENARIATS TERRITORIAUX**

# **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**



**DIRECTION EUROPE ET PARTENARIAT EXTÉRIEURS**

## MISSIONS :

La Direction Europe et Partenariats Extérieurs (DEPE) assure le suivi des partenariats supra-départementaux, et la contribution départementale aux stratégies régionales et européennes :

- ◆ Représentation du Département dans la gouvernance des programmes européens (le programme régional FEDER/FSE/IEJ et les trois programmes de coopération transfrontalière).
- ◆ Pilotage des accords de coopération du Département, qu'ils soient bilatéraux (Province de Flandre occidentale, Comté du Kent) ou multilatéraux (Initiative des détroits d'Europe),
- ◆ Coordination du projet Interreg Europe Passage.
- ◆ Suivi et la coordination pour les services départementaux des contributions départementales aux différentes stratégies et conventions régionales

(SRADDET, SRDEII, CPER...).

- ◆ Préparation des réunions d'action publique à l'échelle régionale (Conférences territoriales d'action publique, réunions interdépartementales...).
- ◆ Poursuite de la diffusion de la culture de la recette à travers le mécénat et les fonds européens.
- ◆ Suivi et la coordination des contributions départementales sur des thématiques stratégiques transversales : Brexit, préparation des programmes européens post 2020, stratégie maritime...
- ◆ Coordination et production des éléments nécessaires aux réunions organisées régulièrement entre les DGS des 5 Départements et de la Région.

La mise en œuvre de ces missions mobilise 7 agents

## CHIFFRES CLÉS :

- ◆ 1 protocole d'entente à l'échelle du réseau de l'Initiative des Détroits d'Europe (24 partenaires) renouvelé pour 4 ans.
- ◆ 1 déclaration conjointe signée à l'échelle du Partenariat du projet PASSAGE pour la poursuite de la transition décarbonée de l'industrie maritime, lors de la conférence finale du projet.
- ◆ 48 dossiers de candidatures INTERREG analysés dans le cadre des 3 programmes de coopération transfrontalière pour lesquels le Département est éligible (35 projets pour le programme des 2mers, 7 projets pour le programme FWVL, 6 projets pour le programme FMA).
- ◆ 1 projet du Département et de ses partenaires associés approuvé dans le cadre des programmes INTERREG VA : Projet EXPERIENCE – CD62 et Pas-de-Calais Tourisme sont partenaires pour un montant total de subvention de 1 932 414 €.
- ◆ 3 réunions politiques et 6 réunions techniques partenariales en faveur de la concrétisation du Comité du Détroit.
- ◆ Suivi de 48 réunions mises en places par le Conseil régional pour co-élaborer le programme opérationnel régional de mobilisation des fonds européens FEDER – FSE+ pour la période de programmation 2021 – 2027.

## RÉALISATIONS MAJEURES :

### **AVIS DU DÉPARTEMENT RELATIF AU PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)**

La Direction a piloté l'élaboration de l'avis du Département (délibération lors de la Commission permanente du 1er juillet 2019) remis à la Région Hauts-de-France en charge de son élaboration depuis fin 2016. Ce travail a été réalisé en lien avec l'ensemble des directions opérationnelles concernées par les thématiques du schéma. Des éléments de portée générale et des considérations thématiques ont conduit le Département à émettre un avis réservé sur ce projet.

### **ELABORATION DU PO FEDER-FSE+ ET DU CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021-2027**

La DEPE a piloté le suivi des travaux d'élaboration du futur Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 et de la future Politique agricole commune. Sur ces 2 sujets et en lien avec l'ensemble des Directions concernées, elle a élaboré les contributions que le Département a remis à la Région Hauts-de-France sur base de sa délibération du 16 décembre 2019.

Les discussions préalables à l'élaboration du futur Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 ont également commencé en 2019. La DEPE a piloté, en lien avec les services concernés, l'élaboration de la contribution départementale (votée par délibération du 16 décembre 2019).

### **FIN DU PROJET INTERREG « EUROPE » PASSAGE ET LANCEMENT DU PROJET INTERREG « FRANCE(MANCHE) ANGLETERRE » EXPERIENCE**

2019 a vu la réalisation de la deuxième phase du projet Interreg Europe PASSAGE dont le Département est chef de file. Des rencontres ont eu lieu à l'échelle du groupe d'acteurs locaux (dans le Kent le 20 juin) comme à l'échelle du partenariat (à Bruxelles le 20 mars et à Livourne du 10 au 12 septembre) afin de permettre la mise en œuvre du plan d'action local et de bénéficier de l'expérience des autres détroits dans cette mise en œuvre.

Enfin, la conférence finale a été organisée à Arras le 22 novembre et a permis de tirer les enseignements du projet et d'établir des perspectives de poursuite de la coopération, notamment en y associant les autorités portuaires des détroits. Ces perspectives ont été

formalisées au travers de l'adoption par l'ensemble des partenaires du projet d'une déclaration conjointe sur la transition décarbonnée de l'industrie maritime.

Parallèlement, le Département s'est investi dans un nouveau projet Interreg France(Manche)Angleterre portant sur le tourisme expérientiel et dans lequel Pas-de-

Calais Tourisme est également partenaire : EXPERIENCE. Ce projet a été validé par le Programme en Juillet et une première rencontre a eu lieu à Norwich en décembre. La participation à ce projet implique transversalement plusieurs directions du Département (notamment la DDAE, la DM2R, la DSPO, DirCom, ...).

### RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'INITIATIVE DES DÉTROITS D'EUROPE (ESI)

Les 14 et 15 mai 2019 a été organisée à Boulogne-sur-Mer la Conférence politique de l'Initiative des détroits d'Europe. Celle-ci a été l'occasion de revenir sur 10 ans d'expériences partagées et de travail commun au sein de l'Initiative des détroits d'Europe, grâce à 4 tables rondes :

- ◆ La gouvernance des zones de détroits : quels modèles pour une coopération transfrontalière réussie ?
- ◆ Connecter les deux rives : les enjeux du transport dans les détroits ;
- ◆ Impliquer les jeunes : le projet Mob'Inclus, une expérience de mobilité internationale des jeunes entre des détroits ;
- ◆ Le projet PASSAGE : vers des détroits décarbonés.



Après cet aperçu intense du travail accompli en 10 ans, tous les partenaires ont eu l'opportunité de s'exprimer sur les perspectives de travail pour les prochaines années. Un programme de travail pour 2019-2022 a été adopté, proposant un focus sur 3 grands objectifs :

- ◆ Faire reconnaître les spécificités et les enjeux des détroits dans les politiques nationales et européennes.
- ◆ Favoriser le partage mutuel d'expériences ainsi que la mise en œuvre d'actions et de projets communs en vue de répondre aux défis des territoires de détroits.
- ◆ Partager les informations sur les questions relatives à chaque détroit et les questions européennes, afin d'élaborer une base de connaissances commune.

Les représentants élus des partenaires ont ensuite renouvelé leur engagement dans la coopération en signant un nouveau Protocole d'entente pour 4 ans.

### POURSUITE DES TRAVAUX EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DU DÉTROIT DU PAS-DE-CALAIS

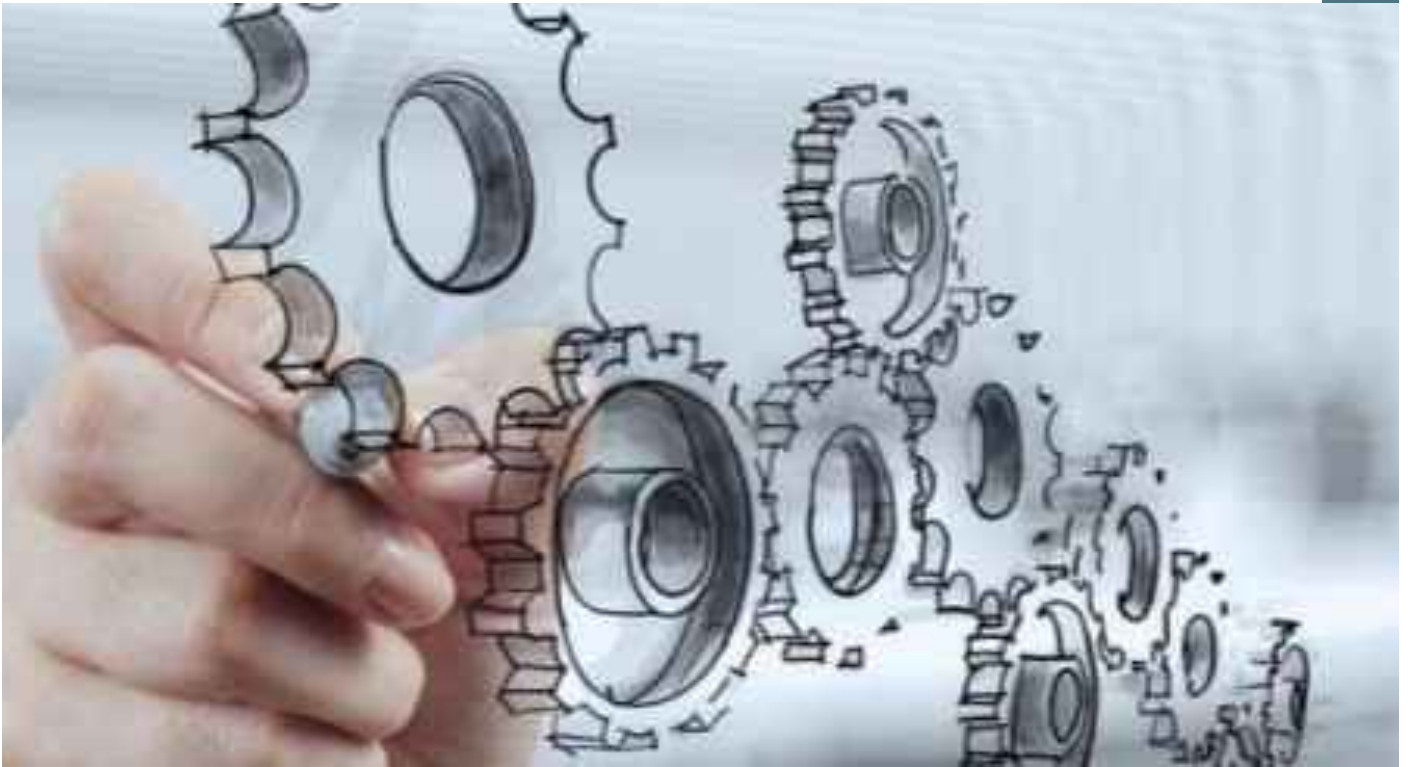
L'année 2019 a vu se constituer le « Comité du détroit du Pas de Calais » initiée par le Département du Pas-de-Calais et qui réunit le Comté du Kent, le Département du Nord, la Province de Flandre Occidentale et la Province de Zélande. Les échanges lancés en mars 2019 ont pu aboutir à une concrétisation en octobre grâce à un accord politique formel du Comté du Kent pour avancer dans la démarche. Un projet pour demander le co-financement de l'organisation d'une première conférence du Comité du détroit début 2020 a été déposé par le Comté du Kent et le Département du Pas-de-Calais fin août auprès de l'Ambassade de Grande Bretagne en France et a été approuvé fin septembre.



Ce Comité du détroit constitue un cadre de réflexion adéquat pour appréhender l'approfondissement des liens économiques entre le Kent et le continent.

Le rythme des rencontres politiques et techniques s'est accéléré vers la fin de l'année avec deux réunions politiques (à Maidstone le 22 octobre et Lille le 20 décembre) et deux réunions techniques partenariales (à Lille le 13 novembre et Bruges le 28 novembre) qui sont venues concrétiser le souhait politique de formaliser avant le mois de février 2020, la création officielle de cette instance de coopération.

# DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



## DIRECTION INGÉNIERIE ET PARTENARIATS TERRITORIAUX

CELLULE INGÉNIERIE

CELLULE PARTENARIATS TERRITORIAUX

# MISSIONS :

La DIPT assure les missions principales suivantes :

- ◆ conduite des démarches partenariales et animation territoriale à l'échelle des 3 grands territoires de cohérence départementale, et des 7 territoires de proximité,
- ◆ animation des partenariats stratégiques entre le Conseil départemental et les organismes associés, en coordination avec les directions métiers, les directions des Pôles ressources, les Maisons Départementales et la Direction Europe et Partenariats Extérieurs,
- ◆ pilotage et coordination du dispositif « Ingénierie 62 » qui regroupe l'offre publique du Département.
- ◆ pilotage des dossiers transversaux d'importance départementale.

Pour conduire ces missions, la DIPT s'est dotée d'une architecture en cellules d'expertise thématique qui convergent vers le même objectif : l'accompagnement et la montée en compétences des projets des territoires au profit des acteurs et des habitants du Pas-de-Calais. Ces cellules opérationnelles sont les suivantes :

## LA CELLULE « EUROPE ET PARTENARIATS TERRITORIAUX »

La cellule est composée de 3 cadres A qui, bien qu'ayant des missions transversales (accompagnement des porteurs de projets, notamment sur les programmes européens...), conduisent des missions spécifiques :

- ◆ le développement des partenariats extérieurs s'articulant essentiellement autour de la conduite de 4 actions : « Imaginons un Monde Meilleur », « Mob'Inclus » dans le cadre de l'initiative des détroits d'Europe, « Jumelage et Diasporas », et Projet « Mobilité internationale des jeunes » (MIJ),
- ◆ la mise en œuvre, en partenariat avec le Pôle des Solidarités, de l'appel à projets « modernisation de l'offre de service offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active »,
- ◆ le développement des partenariats européens au titre du FEDER dont la mission recoupe 3 objectifs principaux : l'animation du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020, l'accompagnement des porteurs de projets et la participation à la gouvernance régionale. La DIPT poursuit le pilotage direct du dossier d'« Assistance technique » et le pilotage partagé avec la DSN du dossier « Stratégie numérique ». En appui de la DEPE, dans le cadre de la préparation de la nouvelle période de programmation, la DIPT a également

participé, à la démarche de co-construction du futur programme opérationnel 2021-2027 lancée par la région Hauts-de-France.

- ◆ le développement des partenariats européens au titre d'INTERREG : à l'identique de la mission sur le FEDER, la mission « INTERREG » recoupe l'animation du programme et l'accompagnement des porteurs de projets. En revanche la participation aux instances de gouvernance n'est pas assurée par la DIPT mais par la Direction Europe et Partenariats Extérieurs (DEPE). La DIPT a également poursuivi le travail de montage du projet « Experience » initié en 2018 jusqu'au dépôt et a participé à l'organisation de sa mise en œuvre, en lien avec la DEPE.

## LA CELLULE TERRITORIALISATION ET PARTENARIATS

La cellule est composée de 5 cadres A, dont une directrice de projet chargée du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), et 3 chargés de missions affectés au déploiement de la nouvelle génération de la politique de contractualisation du Département, chacun œuvrant à l'échelle d'un grand territoire, en collaboration avec les Maisons du Département et les directions métiers.

A cette mission principale s'ajoutent le dossier de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) piloté par une cheffe de projet, et le suivi des partenariats extérieurs et structures territoriales.

## LA CELLULE INGÉNIERIE (ANIMATION DE LA PLATEFORME « INGÉNIERIE 62 »)

La cellule est composée de deux cadres A et d'un cadre B. Cette petite équipe appuie son action sur un réseau de 15 partenaires et sur la centrale d'achat départementale (à destination des 735 communes rurales du Pas-de-Calais, pour faciliter le recours aux prestations des acteurs privés de l'ingénierie et accompagner dans la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage) : l'ensemble constituant la plateforme « Ingénierie 62 ». Elle est une initiative du Département visant à répondre aux demandes d'assistance et de conseil des communes et intercommunalités. Ses missions sont : l'animation du dispositif « Ingénierie 62 », et la gestion des sollicitations (accueil, analyse, puis coordination et suivi des réponses).

# CHIFFRES CLÉS :

- ◆ « Imaginons un Monde Meilleur » : 33 dossiers instruits, 23 projets accompagnés, 160 000 € de subventions accordées, 4 réunions organisées et 22 porteurs de projets potentiels rencontrés.
- ◆ « Jumelages innovants » : 21 dossiers instruits, 18 projets accompagnés, 30 375 € de subventions accordées, 2 porteurs de projets potentiels rencontrés.
- ◆ « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » : 17 dossiers instruits, 13 projets accompagnés, 1 953 583€ de subventions accordées.
- ◆ Accompagnements Mobilité internationale des jeunes (MIJ) : 25 dossiers instruits sur les projets internationaux Bourse Initiative Jeune sur sollicitation du service jeunesse.
- ◆ FEDER :
  - ◇ Accompagnement des porteurs de projets en maîtrise d'ouvrage départementale :
  - ◇ 7 dossiers suivis pour sécuriser les remontées de dépenses d'un montant total de 6 129 807 € et 17 nouveaux dossiers accompagnés pour un total recettes de 12 747 617 € (dont 5 784 618 € programmés et 6 963 000 € à programmer avant mi 2020).



- ◇ Accompagnement des porteurs de projets en maîtrise d'ouvrage EPOA et partenaires :
  - 56 réunions d'animation et de suivi de projet, 27 porteurs renseignés sur l'éligibilité de leurs dépenses et le montage de projet FEDER, dont un accompagnement renforcé pour Pas-de-Calais Habitat (13 opérations pour un montant total de 6 185 000 €) et pour EDEN 62 (1 opération pour 1 642 527 €). Un appui méthodologique et un conseil en ingénierie financière soutenus ont également été apportés aux communes de Aire-sur-la-Lys et de Saint-Pol-sur-Ternoise pour la reconversion de friches patrimoniales en équipements structurants.
- ◆ **Participation à la gouvernance du programme :**
  - ◇ 5 Groupes de programmation et de suivi (GPS), 1 comité technique « AAP Nature en Ville ».
  - ◇ 46 mises en instruction de dossiers auprès des directions métiers et territorialisées.
  - ◇ 6 comités de suivi et 1 réunion technique en présence de la commission européenne (DG Région).
  - ◇ 19 réunions de préparation, ou réunions plénières, consacrées au post 2020.
  - ◇ Recettes européennes approuvées en 2019 pour l'ensemble des opérateurs du Pas-de-Calais, soit 46 230 365 € pour 46 dossiers programmés.
- ◆ **Contractualisation :** participation à l'élaboration de 96 Contrats Territoriaux de Développement Durable (CTDD) ; 20 livrets intercommunaux, 64 communaux et 12 avec des structures tierces. Accompagnement et instructions de 35 opérations pour un montant de près de 14 millions d'euros affectés ; 5,2 millions de crédits de droit commun et 8,7 millions de Fonds d'Innovation Territorial.
- ◆ **Ingénierie 62 : 273 sollicitations :**
  - ◇ 65% par des communes de moins de 2 000 habitants, 50 % de communes de moins de 750 habitants.
  - ◇ 33% des suivis réalisés avec un ou plusieurs partenaires.
- ◇ Recettes européennes approuvées depuis 2014 soit 114 135 048 € sur le département du Pas-de-Calais, dont 11 914 425 € au seul bénéfice de l'institution départementale.
- ◇ Projets de coopération transfrontalière accompagnés dans leur montage avec dépôt programmé : 7 dossiers accompagnés pour les partenaires CD62, Pas-de-Calais Tourisme, France Terre d'Asile, Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers, Pas-de-Calais Habitat, Eden62 et Ville de Saint-Omer.
- ◇ INTERREG : 1 390 782 € de recettes européennes prévisionnelles approuvées en 2019 dans le cadre du projet « Experience ».

## RÉALISATIONS MAJEURES :

### LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS EXTÉRIEURS

- ◆ Approbation et lancement du projet Interreg « Experience » : objectif d'étendre la saison touristique, réalisation sur 4 ans (de juillet 2019 à juin 2023), 14 partenaires français et britanniques, budget départemental de 2 015 625 € sur un total de 23 286 186 € à l'échelle du partenariat.
- ◆ Expérimentation de l'appel à manifestation d'initiatives « Jumelages innovants ».

### LA DÉMARCHÉ DE CONTRACTUALISATION

- ◆ Élaboration et approbation de 96 CTDD : consécutivement aux travaux initiés en 2018, le premier trimestre a été réservé à l'élaboration des contrats territoriaux de développement durable, co-construits avec les Maisons du Département, les directions métiers et les acteurs locaux. A l'issue, 86 contrats ont été adoptés lors de la séance du Conseil départemental du 29 avril et 10 lors de celle du 23 septembre.
- ◆ Élaboration et approbation de 35 opérations contractualisées. Lors de cette première année de mise en œuvre de la contractualisation, pas moins de 35 opérations ont été adoptées soit concomitamment à des contrats, soit au fil de l'eau selon leur degré de maturité. Les chargés de mission et la direction de la DIPT ont participé à la conception partenariale de ces opérations, de l'émergence de certains projets jusqu'aux phases d'instruction administrative et décisionnelle.

### LA MISE EN ŒUVRE DU SDAASP

Après l'adoption du SDAASP, 2019 a été l'année de la mise en œuvre et de la consolidation de plusieurs actions phares, en particulier :

- ◆ La poursuite des accompagnements, par la plateforme Ingénierie 62, de projets d'équipements multiservices en lien avec les MDADT/MDS : analyse des besoins dans les territoires, aide à la définition des projets de fonctionnement des structures, mise en relation avec les opérateurs de services.
- ◆ La consolidation de l'observatoire des services publics en lien avec la Direction d'Appui et Observatoire Départemental : poursuite du travail avec le Pôle Solidarités et la DSI en vue de créer un lien avec le WikiSol62 et mise à jour des données avec les partenaires. Dans la continuité de cet observatoire, lancement d'un projet d'outil numérique grand public, qui permettra aux habitants et aux professionnels, agents d'accueil et d'orientation de trouver une réponse rapide et fiable sur la présence des services publics dans le Pas-de-Calais. En 2019, le périmètre de l'outil et les modalités de réalisation ont été définis avec la DSI, le Pôle solidarités et la Direction de la communication. Une démarche participative avec des professionnels du Département (agents de MDS et de la Direction de l'Accueil et des Moyens du Siège) et de partenaires a été initiée pour que l'outil soit adapté aux besoins et aux usages.
- ◆ La participation aux actions concernant la résorption des zones mal couvertes en téléphonie mobile. Une campagne de mesures terrains a été réalisée par un

prestataire, à partir d'un véhicule ayant parcouru 90% des routes du Pas-de-Calais d'avril à juillet 2019. Les résultats de ces mesures ont permis d'identifier plus précisément les problématiques en téléphonie et en internet mobile, et de formuler auprès de l'État des propositions de secteurs à résorber en priorité. Deux communes ont été accompagnées par la plateforme Ingénierie 62 pour préparer les aménagements de pylônes en lien avec l'opérateur de téléphonie mobile.

### LA RELATION PARTENARIATS EXTÉRIEURS ET STRUCTURES TERRITORIALES

Ces missions se sont traduites par le suivi et la gestion des partenariats dans les domaines liés à l'ingénierie avec les structures suivantes : Mission Bassin Minier, Agences d'urbanisme, Association Euralens et Pôles Métropolitains (Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, Pôle Métropolitain de l'Artois).

### L'APPEL À PROJETS « MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIER PRIORITAIRE ET QUARTIER DE VEILLE ACTIVE

Expérimentation lancée par délibération du 13 mai 2019 en lien avec le secrétariat général du Pôle Solidarités. Par cet appel à projet, le Département souhaite soutenir des projets d'équipements plaçant les besoins des habitants des quartiers prioritaires au centre de leur démarche et apportant une réponse pertinente, tant sur la qualité du projet de construction ou de réhabilitation, que dans la méthode d'élaboration. 13 projets ont été retenus à hauteur de 1 953 582,63 €.

### L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM)

Au sein de la cellule territorialisation et partenariats, la cheffe de mission Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier a assuré la coordination, l'implication et la représentation départementale au sein des instances de gouvernance (2 comités de pilotage ERBM), groupes de travail animés par la délégation interministérielle et interinstitutionnelle ERBM (DIRBM), comités de pilotage et technique de cités minières ERBM à l'initiative des communes et/ou EPCI et réunions ad hoc.

Sur l'année 2019, des chantiers et réalisations spécifiques peuvent être soulignés :

- ◆ Contribution des services du Département au référentiel d'ambitions de la rénovation des cités minières édité par la DIRBM.
- ◆ Suivi des revues de projets élaborées par la DIRBM en 2019, identification et instauration de convergences entre la contractualisation et les enjeux de l'ERBM en liens notamment avec le Fonds d'Innovation Territorial dédié à l'ERBM pour un montant de 2 millions d'euros par an.
- ◆ Lancement de l'étude « accompagnement des acteurs locaux pour l'appropriation de la stratégie touristique partagée Autour du Louvre-Lens » en collaboration avec la Mission Louvre Lens Tourisme et financée par la Banque des territoires.
- ◆ Accompagnement du pôle solidarités pour l'élaboration de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le Bassin minier en lien avec la DIRBM.
- ◆ Poursuite de la collaboration avec la Direction du développement des solidarités (DDS) sur la question des clauses d'insertion sur les chantiers liés à l'ERBM : élaboration d'une cartographie des risques, établissement d'un accord-cadre pour une ambition partagée entre le Département du Pas-de-Calais, Maisons et cités, Pas-de-Calais Habitat, SIA Habitat dans le cadre de l'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

À compter de la fin de l'année 2019, a été entamé un travail préparatoire de mise en œuvre de la délégation ERBM en réseau avec une équipe et des modalités de fonctionnement renouvelées. Cette délégation en réseau est entrée en vigueur au 1er janvier 2020.



## L'INGÉNIERIE 62

- ♦ Juin 2019 : les services de l'État dans le Pas-de-Calais et le Président du Département signent un protocole de coopération dans le cadre d'Ingénierie 62.
- ♦ Septembre 2019 : ouverture de l'espace collaboratif Ingénierie 62 à destination des partenaires et de l'ensemble des agents et élus du Département (suivi de l'activité de la plateforme, partage d'informations et de ressources).
- ♦ Octobre 2019 : stand Ingénierie 62 à la Journée des maires et présidents d'EPCI du Pas-de-Calais (Artois expo).
- ♦ 7 et 8 novembre 2019 : présence d'Ingénierie 62 sur le stand du Département au salon Territorialis - assises nationales des dirigeants territoriaux (Artois Expo).



Enfance, famille



Promenade et randonnée



Appui administratif et juridique



Accès aux services



Action sociale, Politique de la ville



Archives

Locaux d'archives, archivage électronique, conservation et protection, recherche, actions pédagogiques



Réseaux : éclairage public, eau, énergie, numérique

**Le Département et ses partenaires,  
une mission ingénierie à vos côtés !**



ÉCOUTE



CONSEILS



ACCOMPAGNEMENT



CENTRALE D'ACHAT

**Pas-de-Calais**  
Le Département

**INGÉNIERIE 62**  
Le réseau d'expertise publique au service des collectivités du Pas-de-Calais



# DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



**DIRECTION D'APPUI  
ET OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL**

**BUREAU ADMINISTRATION ET FINANCES**

**SERVICE INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET  
TRAITEMENT DE LA DONNÉE**

# MISSIONS :

La Direction Appui et Observatoire Départemental, assure les fonctions supports de la Mission Ingénierie et Partenariats:

- ◆ Appui fonctionnel classique et exhaustif en interface avec les directions ressources (ressources humaines, budgétaires, logistiques, etc.) pour le compte de la Mission.
- ◆ Appui opérationnel complémentaire des Directions de la Mission par la mobilisation des expertises supports de ses agents.
- ◆ Appui stratégique au travers du développement d'une fonction d'observation, et de sa traduction spatiale qu'est le Système d'Information Géographique, pour le compte de l'ensemble de l'Institution.

Pour ce faire, sous l'autorité du Directeur, la Direction Appui et Observatoire Départemental peut s'appuyer sur :

## LE SERVICE INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET TRAITEMENT DE LA DONNÉE (SIGTD)

Ce service est composé d'un chef de service, de deux cadres techniques (ingénieurs - chargés d'études) et d'une cartographe. Transversal à la Mission Ingénierie et Partenariats, le service l'est aussi à l'échelle de toute l'institution.

En matière d'information géographique, le service : mobilise et exploite les données géographiques nécessaires aux analyses spatiales ; assure la production cartographique (statique et dynamique) pour l'ensemble des services départementaux ; diffuse une culture SIG par la formation d'agents départementaux et l'animation d'un réseau de référents ; pilote le développement du SIG et la veille technique et réglementaire.

Au titre de son expertise, en matière de traitement de la donnée, nécessaire au projet de renforcement de la fonction d'observation départementale portée par la Direction, le Service :

- ◆ Manage les données de contexte socio-économiques.
- ◆ En partage l'exploitation, notamment au travers de la plate-forme collaborative interne.
- ◆ Apporte un appui technique au traitement des données métiers.
- ◆ Accompagne les travaux de la Direction des Systèmes d'Information sur le Système de Gestion de Bases de Données Relationnelles.

# CHIFFRES CLÉS :

- ◆ 96 contrats territoriaux de développement durable adoptés et 8 millions d'euros engagés en faveur des opérations qui en découlent.
- ◆ 1,9 million d'euros engagés au profit de 13 communes dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux

## LE BUREAU ADMINISTRATION ET FINANCES (BAF) :

Ce bureau est composé d'une cheffe de bureau et deux agents (une assistante administrative et financière et une assistante de directions).

Plaque tournante au service des trois directions de la mission, ce bureau met en œuvre les missions d'appuis fonctionnel et opérationnel :

- ◆ Budget : élaboration, exécution et suivi du budget de la mission, diffusion de la culture de la recette, développement d'outils dédiés à ces pilotages.
- ◆ Décisionnel : suivi des rapports de la mission en interface centralisée avec la DAJ, la DAE et la DF, et les instances décisionnelles.
- ◆ Communication : administration des ressources intranet et internet, veille au respect des obligations de publicité européennes, coordination et participation à toute action de communication.
- ◆ Ressources Humaines : préparation des jurys de recrutement et des instances consultatives (Comités Techniques, Commissions Administratives Paritaires).
- ◆ Événementiel : organisation des manifestations de la mission sur l'ensemble des aspects logistiques, budgétaires, communication, etc., gestion des locaux, des matériels et de l'accueil du site de la Mission.
- ◆ Administration : participation à la rédaction de tous rapports annuels transversaux (rapports d'activité, rapport développement durable, égalité femmes-hommes, agenda 21, etc.).
- ◆ Informatique : mise en place de toute solution informatique à destination de la mission, élaboration de guides de procédures, administration des répertoires informatiques sur le serveur.
- ◆ Gestion administrative et financière des dispositifs de politique publique portés par la mission : appel à projets « Imaginons un Monde Meilleur », appel à manifestation d'initiatives « Jumelages Innovants », appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active », contractualisation, PASSAGE, etc...
- ◆ Suivi des marchés : suivi de l'ensemble des marchés, appui à la définition des besoins, relations avec la Direction de la Commande publique.
- ◆ Secrétariat des directions et gestion de tous les aspects logistiques de la Mission.

La fonction d'observation départementale se déploiera dans les années à venir avec le recrutement, au 1er novembre 2019, d'un chargé de mission « études et observations ».

habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active ».

- ◆ 539 cartes réalisées en majorité pour les services du siècle.
- ◆ 14 agents formés aux outils SIG.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## L'ACCOMPAGNEMENT DES CONTRATS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suite à l'adoption le 12 novembre 2018 de la délibération cadre « Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de développement et d'aménagement », 96 contrats territoriaux de développement durable ont été adoptés les 29 avril et 23 septembre 2019 avec les intercommunalités, communes et structures tierces du Département. La Direction a accompagné la mise en œuvre administrative, décisionnelle et budgétaire de ces contrats, et notamment l'affectation de 8 millions d'euros en faveur de projets contractualisés à partir du Fonds d'Innovation Territoriale.



## LE DÉVELOPPEMENT DES CARTOGRAPHIES DYNAMIQUES SUR LA TOILE (SIG WEB)

Afin de permettre aux citoyens, élus et agents de la collectivité, de consulter des cartographies dynamiques et divers indicateurs, voire d'en composer en toute autonomie sans bagage technique, le service s'est associé avec la Direction des Systèmes Numériques afin de développer des applications de cartographie en ligne. Une application cartographique, intégrant de nombreuses informations sur les sports de nature, a ainsi été réalisée afin d'être accessible sur le site internet du Département. L'application traitant du cadastre a été actualisée avec les données 2019 et avec de nouvelles fonctionnalités pour optimiser son utilisation par les services départementaux. De nombreux projets ont été entrepris avec diverses directions (aménagement, archives, MIP) en 2019 et verront leur aboutissement en 2020.

## LA CARTOGRAPHIE ET LES ANALYSES SPATIALES AU SERVICE DES PARTENAIRES ET DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Diverses collaborations marquantes ont porté leurs fruits en 2019 :

- ◆ Avec les Archives Départementales : un travail de cartographie retraçant le parcours des immigrés polonais a été réalisé pour l'exposition sur la présence des Polonais dans le Pas-de-Calais à l'occasion du centenaire de la convention franco-polonaise.

- ◆ Avec la direction de l'Éducation et des Collèges : la numérisation précisant les secteurs d'affectation des collégiens a été menée et sera achevée en 2020.
- ◆ Pour préparer la mise en place du futur observatoire départemental, une mission exploratoire (benchmarking, prestataire, fonctionnalités...) a été menée afin de choisir un outil de cartographie statistique.

## LA GESTION DU PROJET EUROPÉEN PASSAGE

La Direction est amenée à coordonner le projet INTERREG Europe PASSAGE, dont le Département est chef de file, en assurant le portage administratif et financier.

Ce projet a suscité de nombreux échanges et partages d'expériences lors de cette dernière année de mise en œuvre, autour des enjeux de transition vers une économie sobre en carbone. La Direction a coordonné administrativement la tenue d'une réunion transfrontalière dans le Kent (Grande-Bretagne) en juin 2019, d'un Comité de pilotage à Livourne (Italie) en septembre 2019 et enfin la tenue de la conférence finale du projet en novembre 2019 à Arras. Pour clôturer le programme en mars 2020, un dense travail avec les nombreux partenaires du projet et le secrétariat technique conjoint du programme INTERREG Europe a par ailleurs été nécessaire.

# PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



**MISSION PROTECTION  
DES DONNÉES PERSONNELLES**

**DIRECTION DE L'ACCUEIL  
ET DES MOYENS DU SIEGE**

**DIRECTION D'APPUI**

**DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**DIRECTION DES SERVICES NUMÉRIQUES**

**DIRECTION DES ACHATS,  
TRANSPORTS ET MOYENS**

**DIRECTION DES FINANCES**

**DIRECTION DE L'INFORMATION  
ET DE L'INGÉNIERIE DOCUMENTAIRE**

# **PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES**



**MISSION PROTECTION  
DES DONNÉES PERSONNELLES**



# MISSIONS :

Depuis le 25 mai 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données, la Déléguée à la Protection des Données (DPD) est désormais obligatoire pour les organismes publics.

Elle est chargée de mettre en œuvre et maintenir la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) au sein du Département du Pas-de-Calais, depuis sa nomination en septembre 2018.

Ses principales missions sont de :

- ◆ Informer et sensibiliser la collectivité aux obligations et règles à respecter en matière de protection des données à caractère personnel.
- ◆ Accompagner et conseiller les directions dans la mise en œuvre des mesures de protection des données personnelles (papier et numérique) et le respect des droits des personnes concernées.
- ◆ Piloter et contrôler la conformité au règlement européen et au droit national en matière de protection des données.
- ◆ Établir et maintenir à jour le registre des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par le Département, ainsi que la documentation associée au respect des obligations RGPD.
- ◆ Établir ou mettre à jour les procédures et processus nécessaires au respect du RGPD, et vérifier leur mise en œuvre (audit et étude de conformité, démarche de protection des données dès la conception et par défaut, notification des violations de données, gestion des réclamations et des plaintes, traitement des demandes de droits des personnes, règles liées sur intranet aux zones de libre commentaire, règles liées aux cookies, respect des durées de conservation, mentions d'information des personnes, etc.).
- ◆ Réaliser les analyses de risques et études d'impact sur la vie privée, en lien avec les référents métiers, en s'appuyant sur la méthodologie proposée par la CNIL.
- ◆ Alerter la Direction Générale en cas de non-conformité majeure.
- ◆ Réaliser la notification des incidents portant sur les données personnelles auprès de la CNIL et, en cas de risque majeur, auprès des personnes concernées.
- ◆ Être le point de contact et coopérer avec la CNIL en tant qu'autorité de contrôle.
- ◆ Assurer la médiation avec les personnes concernées par les traitements (usagers).
- ◆ Effectuer le suivi des évolutions réglementaires dans le domaine de la protection des données à caractère personnel.
- ◆ Formaliser un bilan annuel des activités à son responsable de traitement, au titre des lignes directrices sur les DPO adoptées le 5 avril 2017 par le Groupe de travail Article 29 (WP 243).

# CHIFFRES CLÉS :

- ◆ 41 sensibilisations au RGPD effectuées en Directions et services.
- ◆ 41 appuis à la rédaction d'annexes marchés publics dites « RGPD ».
- ◆ 6 avis rendus.
- ◆ Un espace intranet « protection des données personnelles » créé.
- ◆ Un guide RGPD formalisé pour les nouveaux arrivants
- ◆ Une violation de Données à Caractère Personnel déclarée à la CNIL.
- ◆ Une demande d'accès à des DCP traitée pour un usager.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

Dès octobre 2018, le Département a acté une feuille de route et une méthode se voulant efficace, à la fois dans la constitution du registre de traitement de données à caractère personnel, mais aussi dans la sensibilisation des agents de l'institution, en prise directe avec les obligations liées à la réglementation RGPD.

Un comité technique composé du DPD, de la Direction des Services Numériques, de la Direction des Affaires Juridiques et de la Direction des Archives Départementales s'est réuni régulièrement afin de travailler sur les aspects techniques de la mise en œuvre du RGPD.

Le DPD est membre du comité éthique du Département. Un premier bilan de l'activité a été présenté en commission thématique « Finances et Service Public Départemental » le 2 décembre 2019 ; cette présentation sera désormais un rendez-vous annuel.

## SENSIBILISATION

Conformément à sa feuille de route, le DPD a rencontré et présenté la démarche à tous les pôles et à 41 directions et services.

Sur base d'un diaporama, l'objectif était de créer un dialogue permettant l'échange et l'intégration par les agents de la philosophie RGPD, et donc des obligations en découlant.

Cette première rencontre est le préalable indispensable à la cartographie exhaustive des données collectées par le Département, et donc à la mise en fiche de chaque type de traitement de données à caractère personnel, géré par chaque Direction.

Cette cartographie permettra la constitution du registre des traitements de DCP de la collectivité.

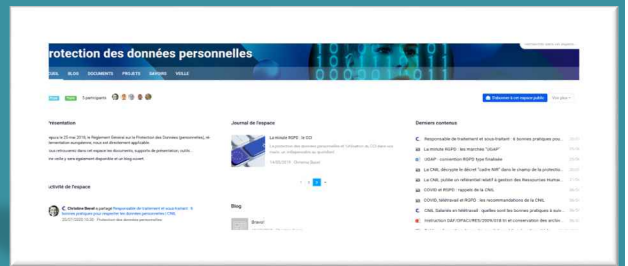
## COMMUNICATION

La création de l'espace intranet dédié en janvier 2019 a permis de donner accès facilement à chaque agent à l'information, les guides et les outils RGPD.

Cet espace permet au DPD de relayer les informations de la CNIL, de rappeler des règles de bonne conduite et de publier tout support, modèle, procédure nécessaire à l'application de la législation RGPD.

C'est grâce à cet espace que le DPD a pu publier et donc diffuser une annexe dédiée à la gestion des données personnelles dans les dossiers de consultation, mise en œuvre dès septembre 2018 pour les marchés publics traitant de DCP.

On peut dénombrer aujourd'hui 41 annexes rédigées pour des nouveaux marchés et pour plusieurs marchés éditeurs.



### La CNIL publie un guide RGPD pour les collectivités territoriales

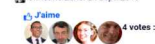
cnil.fr

protection des données

Bien que s'adressant prioritairement aux communes et aux EPCI, ce guide recense de façon pragmatique les grands principes RGPD, les réflexes à acquérir et des fiches techniques permettant d'aider les collectivités dans la mise en œuvre parfois complexe (de l'aveu même de la CNIL) de la nouvelle législation protectrice des données à caractère personnel.

Un outil précieux donc pour tous les agents...[Lire la suite](#)

Christine Benel 24 sept. 2019



## FORMATION

Suite à la mise en place du télétravail, la DPD est intervenue systématiquement dans les sessions de formations des futurs télétravailleurs et un guide du nouvel arrivant a pu voir le jour.

## OUTILS

Ont été diffusés sur l'espace intranet dédié :

- ◆ Un modèle d'annexe RGPD pour les marchés publics
- ◆ Un modèle d'article RGPD pour les conventions
- ◆ Un modèle de mentions RGPD pour les formulaires

## ADF

Le Département du Pas-de-Calais est présent et actif au groupe de travail RGPD réuni par l'ADF tous les mois et regroupant les DPD des Départements.

Parmi les avancées de ce groupe, on peut citer la dispense de certification HDS (Hébergement de Données de Santé) des Départements pour leur hébergement des données de la MDPH.

## APPUI AUX DIRECTIONS

La DPD a apporté son appui à la conception des projets des Directions, et ce afin d'anticiper les obligations nées du RGPD dès le début des projets.

## PROJETS 2020

Les Directions métiers ayant été rencontrées et sensibilisées, la DPD rencontrera les Directions territorialisées en 2020, dans le même objectif.

Parallèlement avec les Directions déjà rencontrées un travail sera réalisé à l'établissement de leurs traitements, afin de compléter son registre.



# PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



**DIRECTION D'APPUI**

# MISSIONS :

La Direction d'Appui du Pôle du Développement des Ressources est composée :

- ◆ Un Directeur.
- ◆ Un Bureau « Méthode, Suivi et Expertise ».
- ◆ Un Bureau « Gestion Applicative, Qualité et Amélioration de la Performance ».

Les missions de la Direction sont

- ◆ La coordination interne au Pôle Développement des Ressources.
- ◆ La gestion de dossiers transversaux (plan pluriannuel d'investissements, marchés réservés art. 15 du Code des Marchés Publics, Agenda 21, insertion de la clause environnementale dans les marchés...).
- ◆ La gestion de projets internes au Pôle Développement des Ressources (projets d'administration).
- ◆ L'étude de dossiers particuliers.
- ◆ Le secrétariat du Comité de Direction.
- ◆ L'accompagnement du Directeur Général Adjoint dans l'ensemble des actions de modernisation du Pôle, notamment le management en mode projet et impulser des démarches qualité.
- ◆ La représentation du Directeur du Pôle dans diverses réunions.

## **LES BUREAUX, « MÉTHODE, SUIVI ET EXPERTISE » ET « GESTION APPLICATIVE, QUALITÉ ET AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE »**

Ils sont composés de 5 agents qui ont en charge l'administration fonctionnelle des systèmes d'information financiers, ressources humaines et marchés publics.

Leurs principales missions sont les suivantes :

- ◆ L'expertise de l'outil applicatif, administrer et assurer le bon fonctionnement quotidien de l'outil métier.
- ◆ La vérification de la conformité de fonctionnement et d'utilisation (règles, procédures, ...) des systèmes d'information par les utilisateurs.
- ◆ L'intervention, en tant qu'expert fonctionnel, dans l'analyse des incidents et des demandes d'assistance (expert fonctionnel pour le niveau 2, le niveau 1 étant l'assistant fonctionnel).
- ◆ La formalisation des demandes d'évolutions et d'améliorations du progiciel sous la forme de cahier des charges et les transmettre à la maîtrise d'œuvre.
- ◆ La réalisation de la conception et rédaction de cahier des charges des évolutions.

# CHIFFRES CLÉS :

## **LE SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIER GRAND ANGLE**

- ◆ 355 anomalies analysées, déclarées et corrigées.
- ◆ 527 utilisateurs actifs.
- ◆ 1 version majeure, 2 patches, 21 révisions testées avant installation en production.
- ◆ Formation : 13 sessions de 5 à 10 personnes.
- ◆ Budget principal, 85 437 mandats et 28 359 titres.

## **LE SYSTÈME D'INFORMATION RESSOURCES HUMAINES ASTRE RH ET FOEDERIS**

- ◆ 67 anomalies analysées, déclarées et corrigées.
- ◆ 193 utilisateurs actifs.
- ◆ 20 patches MAJ (6 statuts + 1 visa), 1 version majeure et 13 patches correctifs testés avant installation en production.

- ◆ La rédaction des procédures métiers et la documentation de leur application avec les outils informatiques, garantir la mise en œuvre des procédures métiers en lien avec les différents acteurs, coordonner l'envoi aux utilisateurs.
- ◆ La mise en place de nouvelles versions : organiser et réaliser les tests de recette, analyser les impacts des nouvelles fonctionnalités et préparer leurs mises en œuvre en collaboration avec la Direction métier.
- ◆ Le recueil des besoins du commanditaire, l'analyse des processus métier et l'évaluation de l'opportunité et de la faisabilité.
- ◆ L'animation des instances et groupes de travail regroupant les utilisateurs et managers B1.
- ◆ Le pilotage de la démarche, la participation à la gestion contractuelle des prestataires externes, co-animation des instances des projets.
- ◆ La participation aux projets d'évolution du SI et des applicatifs métiers interfacés.
- ◆ La conception et la mise à jour du paramétrage.
- ◆ Le pilotage de la maintenance (corrective, adaptative).
- ◆ La gestion des anomalies.
- ◆ La définition des demandes de prestations avec le maître d'ouvrage, la contractualisation des modalités de prestations avec le maître d'œuvre.
- ◆ L'analyse des impacts relatifs aux évolutions, la mise en place des dispositifs de conduite du changement, de communication et de formation.
- ◆ La contribution à l'élaboration et à l'adaptation des manuels utilisateurs.
- ◆ La contribution à la qualité des données/informations (interne/externe).
- ◆ La mise en œuvre des plans de tests et le pilotage des recettes des versions ou évolutions en lien avec la Direction des Services Numériques.
- ◆ La production d'états de restitution ou d'aide à la décision.
- ◆ La participation au club/collège utilisateurs du progiciel et à des groupes de Travail Thématiques de l'éditeur.
- ◆ La réalisation d'une veille de la réglementation et son application dans les progiciels.

- ◆ 7 600 paies mensuelles.
- ◆ 4 548 EAED réalisés, dont 4 191 validés par le n+1 et l'agent.
- ◆ 1 468 sessions de formation Foederis organisées.
- ◆ 131 demandes de préparation aux concours.
- ◆ 103 demandes de mobilité.
- ◆ 211 demandes de télétravail.

## **LE SYSTÈME D'INFORMATION MARCHÉS PUBLICS SIS-MARCHÉS ET ATEXO**

- ◆ 232 utilisateurs actifs.
- ◆ 2 patches mis à jour.
- ◆ Formation : 6 sessions de 8 à 10 personnes.
- ◆ 2 639 consultations ont été créées et 2 923 marchés ont été attribués.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

L'année a été marquée par la poursuite de la modernisation des Systèmes d'Information Financiers et Ressources Humaines.

## LE SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIER (SIF)

D'un point de vue applicatif :

- ◆ La dématérialisation de la chaîne comptable, des pièces justificatives puis des pièces comptables avec signature électronique.
- ◆ La mise en œuvre de l'outil « e-Partenaire subvention », outil d'échanges avec nos partenaires et de modernisation de nos processus concernant le dépôt des demandes de subventions en ligne.
- ◆ La participation au groupe de travail thématique « Modernisation des transactions » de CGI.
- ◆ Les travaux préparatoires au PES (Protocole d'Echanges Standard) Marché et au PES (Protocole d'Echanges Standard) Budget.

D'un point de vue technique :

- ◆ L'installation de la nouvelle version de l'outil de gestion financière avec évolution du socle technique.

## LE SYSTÈME D'INFORMATION RESSOURCES HUMAINES (SIRH)

D'un point de vue applicatif :

- ◆ Le paramétrage de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) pour une échéance au 01/01/2020.
- ◆ Le paramétrage de la délibération relative à la poursuite de l'agenda social voté en juin 2019
- ◆ Les chantiers récurrents annuels : CAP d'avancement de grade et de promotion interne et d'avancement d'échelon, N4DS, indemnité exceptionnelle CSG, Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, médailles, statistiques ...
- ◆ Le paramétrage de la campagne EAED 2019.
- ◆ Le paramétrage de la campagne télétravail.

## LE SYSTÈME D'INFORMATION MARCHÉ PUBLIC

L'année 2019 c'est la dématérialisation complète et totale des pièces marchés depuis le 1er octobre, avec ses impacts sur la rédaction des Dossier de Consultation des Entreprises et sur le profil d'acheteur.



# PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



## DIRECTION DES SERVICES NUMÉRIQUES

**CELLULE D'APPUI ADMINISTRATIVE,  
BUDGÉTAIRE, COMPTABLE ET RÉFÉRENTIEL SI**

**SERVICE D'ASSISTANCE  
DE PROXIMITÉ NUMÉRIQUE ÉDUCATIF**

**SERVICE SÉCURITÉ, URBANISATION  
ET VALORISATION DES DONNÉES**

**SERVICE ARCHITECTURE SYSTÈMES  
ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES**

**SERVICE ACCOMPAGNEMENT  
AU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE**

**SERVICE SOLUTIONS NUMÉRIQUES**

# MISSIONS :

La Direction des Services Numériques est une Direction support à l'ensemble des services et des politiques publiques y compris de la MDPH. L'activité de la Direction s'articule autour deux axes : La Stratégie Territoriale Usages et Services Numérique (#UsagesNumeriques62) et le Schéma Directeur des Systèmes d'information (SDSI).

## LA STRATÉGIE TERRITORIALE DES USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES (STUSN)

Adoptée le 17 décembre 2018 à l'unanimité elle place le « citoyen usager » au cœur des priorités des politiques départementales pour concevoir et favoriser des outils plus utiles, plus simples et plus visibles, en complément des services de proximité existants.

Cette politique transverse à l'ensemble des autres politiques publiques départementales se décline autour de cinq objectifs principaux :

- ◆ Simplifier les démarches pour les usagers.
- ◆ Rendre 100% des services aux usagers du Département accessibles en ligne d'ici à fin 2021, tout en préservant un accueil physique en tout point du territoire départemental.
- ◆ Améliorer l'accompagnement des usagers, de nos partenaires et de nos agents et favoriser l'inclusion numérique.
- ◆ Accroître la visibilité du Département et faire de l'institution une collectivité remarquée sur le plan des usages numériques.
- ◆ Développer de nouveaux services en restant à l'écoute des citoyens du Département.

La mise en œuvre de cette stratégie fait l'objet d'une délibération d'application annuelle pour dresser le bilan des actions conduites au cours de l'année écoulée et proposer les actions prioritaires de l'exercice à venir.

Ainsi, la première délibération d'application a été votée à l'unanimité le 12 novembre 2019. Elle intègre les initiatives validées lors du comité de pilotage du 26 août 2019 (10 initiatives existantes, 14 engagées et 16 nouvellement identifiées) et faisant suite à la sollicitation de l'ensemble des pôles.

## LE SDSI

Validé en juin 2017 pour une période de 4 ans comporte un portefeuille de 204 projets répartis sur les pôles de la collectivité et priorisés au niveau pôle et directions métier. Le SDSI s'appuie aussi sur une nouvelle gouvernance du Système d'Information (SI) organisée autour de 5 axes stratégiques :

- ◆ Développement de l'ouverture du SI et des services vers les usagers.
- ◆ Amélioration de la transversalité et du pilotage des données.
- ◆ Optimisation des processus de la fonction SI et assistance aux usages.
- ◆ Optimisation du maintien en condition opérationnelle et de la sécurité.
- ◆ Amélioration de la couverture applicative des métiers pour optimiser les moyens.

Fin 2019, 59% des projets du SDSI sont terminés ou en cours. 13% des projets restent à lancer et 28% ont été abandonnés ou mis en attente.

## LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

- ◆ Pilotage et suivi de la mise en œuvre du SDSI (204 projets sur 4 ans).
- ◆ Favoriser l'interaction et l'accompagnement des métiers dans la mise en œuvre des solutions numériques.
- ◆ Centralisation des actions de communication interne et externe de la direction.
- ◆ Apport méthodologique projets (Kit projets, formation, assistance sur des projets transverses ou complexes).
- ◆ Appui méthodologique en gestion de projet « AGILE » ou innovant.
- ◆ Positionnement du service comme référent numérique pour la collectivité sur les projets transversaux.

## LE SERVICE SOLUTIONS NUMÉRIQUES

- ◆ Étude, intégration et paramétrage de solutions progiciels.
- ◆ Étude et développement de solutions applicatives spécifiques.
- ◆ Assistance aux utilisateurs, gestion des référentiels, des statistiques et courriers.
- ◆ Maintien en condition opérationnelle des différents progiciels ou applications.
- ◆ Étude, intégration paramétrage et maintien en condition opérationnelle (MCO) des solutions progiciels du domaine social et MDPH.
- ◆ Support technique à la DMO (Direction Modernisation et Optimisation) et aux utilisateurs, des statistiques et des courriers.

## LE SERVICE D'ASSISTANCE DE PROXIMITÉ ET NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

- ◆ Missions d'ingénierie du poste de travail, de déploiement et maintenance du parc micro (PC, tablettes, smartphones, imprimantes, multifonctions) pour les services départementaux.
- ◆ Assistance et dépannage auprès de 10 000 utilisateurs (agents et partenaires), aux élus, formation aux outils bureautiques, pilotage de la régie de l'hémicycle, prêt de matériel informatique, exécution de traitement d'exploitation informatique .
- ◆ Déploiement et maintenance de l'équipement téléphonique (services départementaux et collèges).
- ◆ Gestion des équipements numériques (classes pupitres, vidéoprojecteurs interactifs, tablettes, baladodiffusion...) et réseaux télécoms des 125 collèges du Département.

## LE SERVICE ARCHITECTURE ET EXPERTISE SYSTÈME, RÉSEAU, BASES DE DONNÉES ET TÉLÉCOM

- ◆ Définition et administration de l'ensemble de l'architecture Système : installation, administration et maintenance de l'ensemble des serveurs, administration du système de sauvegarde, administration des baies de stockage ;
- ◆ Gestion des ressources transversales : administration des logiciels transversaux (messagerie, portail RDS, accès Internet, ...), gestion des annuaires, des comptes, des droits, des ressources, des répertoires partagés, ... ;

- ◆ Garant de la sécurité opérationnelle du SI : administration des systèmes de sécurité externes (firewall, Mail in Black...), administration des systèmes de sécurité internes (proxy, anti-virus...), sécurisation des services publiés (sites Webs, extranet, VPN, ...).
- ◆ Définition et administration de l'ensemble du réseau : définition, administration et sécurisation du réseau du siège, des sites distants, inter-sites et du réseau wifi, définition des normes et suivi des chantiers (câblage, locaux techniques, ...), gestion des relations et des marchés publics avec les opérateurs télécoms.

#### LE SERVICE SÉCURITÉ, URBANISATION ET VALORISATION DES DONNÉES

- ◆ Suivi du déploiement THD (Très Haut Débit), référent numérique sur les projets transversaux (Agenda 21, ESS, schéma mobilité, FEDER, ...).
- ◆ Sécurité des systèmes d'information : définition de la

politique de sécurité et suivi de la mise en œuvre, coordination du plan de reprise d'activité, charte informatique, certificats électroniques, etc...

- ◆ Conduite d'analyse de risques et du plan d'homologation RGS (Référentiel Général de Sécurité).

#### LA CELLULE D'APPUI ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE ET RÉFÉRENTIEL SI

- ◆ Gestion, préparation et suivi du budget.
- ◆ Gestion et Exécution des marchés.
- ◆ Accompagnement en amont dans le cadre du renouvellement des marchés DSN.
- ◆ Tenue d'une régie mixte (dépenses et recettes).
- ◆ Gestion du référentiel GENESIS (Tiers, Rues, Intervenants, ...).
- ◆ Secrétariat Administratif et gestion des ressources.

## CHIFFRES CLÉS :

#### LE SERVICE SOLUTIONS NUMÉRIQUES

Portefeuille de plus de 120 applications et progiciels.

#### LE SERVICE D'ASSISTANCE DE PROXIMITÉ ET NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

À destination des services départementaux :

- ◆ Parc informatique: 4 350 PC, 700 périphériques mobiles (Smartphones/Tablettes), 1 900 imprimantes.
- ◆ Téléphonie : 4 700 usagers, 212 lignes analogiques (fax, alarmes, ascenseurs...), 3 Centres d'appels (Le GPS/6262,6263, MDPH).

À destination des collègues :

- ◆ Informatique et téléphonie : 300 serveurs, 20 000 PC, 4 800 tablettes, 3 700 vidéoprojecteurs interactifs, 4 000 usagers téléphonie.
- ◆ Liaisons opérateurs : 115 accès Internet fibre optiques, 7 accès SDSL, 1 900 usagers et 130 lignes analogiques (fax, alarmes, ascenseurs...).

#### LE SERVICE ARCHITECTURE SYSTÈMES ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES

- ◆ 12 300 comptes utilisateurs Active Directory, 12 000 boîtes aux lettres, jusqu'à 4 millions de mails traités par jour.
- ◆ 400 serveurs dont 220 serveurs virtuels, 215 To de données stockées sur la baie SAN IBM et répliquées en temps réel, 90 To de données bureautiques (Arras + Sites distants), 90 To de données sauvegardées chaque jour.
- ◆ 2 datacenters, 110 sites distants, 600 équipements réseaux, 250 bornes Wifi, 4 To de données échangées sur le réseau entre Arras et les sites distants chaque mois.
- ◆ Taux de disponibilité de l'architecture Messagerie, Wifi, Internet, Intranet, Extranet entre 99,82% et 99,99% de 7h30 à 19h00.
- ◆ En 2019, installation de 75 nouveaux serveurs applicatifs ; remplacement et sécurisation des cœurs de réseaux ; Migration des serveurs d'authentification Active Directory, impactant l'ensemble des agents du département ; Déploiement de la solution de centralisation des logs, conformément à la RGPD.

#### LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

- ◆ 60 « demandes d'informatisation » émanant des différents pôles ont été qualifiées.
- ◆ Accompagnement pour la rédaction et publication de 36 articles intranet et 73 billets de blog.
- ◆ Mise en place de 6 comités de coordination et d'un comité stratégique.
- ◆ Conseil et appui méthodologique sur 9 projets structurants de la DSN.
- ◆ Proposition aux agents de la DSN de 12 temps d'échange autour des nouveaux outils, nouvelles méthodes et du projet de direction.

#### LE SERVICE SÉCURITÉ, URBANISATION ET VALORISATION DES DONNÉES

- ◆ Traitement des demandes de création, modification, réaffectation et accès aux ressources informatiques DARI (plus de 130 gérées par la mission) et des tickets utilisateurs (1 212 Tickets).
- ◆ Traitement/suivi des demandes et renouvellements de certificats électroniques (35 en 2019).
- ◆ Audits de sécurité (6 tests d'intrusion externes).
- ◆ Rédaction de 105 notes aux élus et à la Direction Générale, notamment dans le cadre du THD.

#### LA CELLULE D'APPUI ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE ET RÉFÉRENTIEL SI

- ◆ Budget d'investissement de plus de 7,1M€ (dont 1M€ pour les collègues, Budget de fonctionnement de plus de 5,8M€ (dont 2,3M€ pour les collègues) ; Réalisation du budget à plus de 90%.
- ◆ Émission de plus de 700 bons de commande et autant d'engagements.
- ◆ Exécution de plus de 55 marchés.
- ◆ Référentiel GENESIS : 23 063 tiers actifs, 2 364 intervenants, et 15 272 rues réparties dans 83 communes.



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## LE SERVICE SOLUTIONS NUMÉRIQUES

- ◆ Démarrage du nouvel intranet du Département sous la forme d'un réseau social d'entreprise.
- ◆ Mise en place de la Bibliothèque Numérique de Référence à la médiathèque.
- ◆ Mise en place d'un logiciel de gestion de médias (Digital Asset Management) intégrant dans un premier temps l'ensemble des médias photos de la Direction de la Communication.
- ◆ Déploiement du nouveau Système d'information de la MDPH.
- ◆ Développement d'applications tactiles dans le cadre d'expositions de la direction de la culture.
- ◆ Mise en place de la sécurisation des arrêtés bureautiques au travers du progiciel Air-Arrêtés.
- ◆ Finalisation du déploiement du logiciel de gestion des temps (Congés et pointages).
- ◆ Mise en place d'un outil de contrôle de cohérence des données du système d'information social Genesis.
- ◆ Migration de CTI vers Genesis de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne.
- ◆ Pilote du portail usager pour la MDPH, l'APA et la CMI.

## LE SERVICE D'ASSISTANCE DE PROXIMITÉ ET NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

- ◆ À destination des services départementaux :
  - ◇ 45 700 Tickets traités et 71% des incidents et demandes résolus en ligne par le Centre d'Appels.
  - ◇ Ingénierie du poste de travail : Mise en place de la solution de Gestion des Impressions Watchdoc sur le Siège. Déploiement de 1 050 PC ; 3 000 opérations de maintenance.
  - ◇ Mise en place d'une solution de téléphonie embarquée sur le PC pour le télétravail (160 usagers).
  - ◇ Mise en place d'un nouvel accueil téléphonique pour la Maison de l'Autonomie de l'Arrageois à l'identique de celui des maisons de solidarité.
- ◆ À destination des collègues :  
Renouvellement : 16 Systèmes téléphoniques ; du parc informatique administratif de 30 Collèges (180 PC) ; 5 classes de technologie (80 PC).

## LE SERVICE ARCHITECTURE SYSTÈMES ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES

- ◆ Mise en œuvre d'une solution de centralisation des logs, conformément au RGPD.
- ◆ Remplacement de l'infrastructure de filtrage d'URL et refonte des politiques d'accès Internet.

- ◆ Rédaction, Analyse et attribution du marché Acquisition Serveurs et Réseau.
- ◆ Réalisation du Test Plan de Reprise d'Activité à Dainville en Juin.
- ◆ Migration de 15 Serveurs de fichiers distants.
- ◆ Migration réseau du SR52 (double attachement et passage en Niveau 3).
- ◆ Migration de la solution de sauvegarde (acquisition d'une baie de sauvegarde sur disque).
- ◆ Migration de 17 Serveurs de fichiers distants sous Windows 2003.
- ◆ Installation de 49 nouveaux serveurs (physiques et virtuels).

## LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

- ◆ Pilotage du Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI).
- ◆ Coordination et accompagnement des utilisateurs pour le projet WikiSol62.

## LE SERVICE SÉCURITÉ, URBANISATION ET VALORISATION DES DONNÉES

- ◆ Poursuite du programme opérationnel du déploiement du Très Haut Débit avec le Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59/62 » : en 2019, 7 787 lignes « Montée En Débit » en service (déploiement finalisé), 122 705 prises optiques installées.
- ◆ Délibération d'application de la Stratégie Territoriale des Usages et Services Numériques du 12/11/2019.
- ◆ Commission d'homologation RGS le 14 octobre 2019.
- ◆ Mise à jour de la charte de bon usage des moyens informatiques : avis favorable du Comité Technique le 29/11/2019 et du CHSCT le 22/01/2020.
- ◆ Campagne de sensibilisation « Sécurité numérique : Adoptons les bonnes pratiques ! » dans le cadre du mois européen de la cybersécurité (octobre 2019).
- ◆ Etude liée à la certification Hébergement de Données de Santé et ISO 27001.

## LA CELLULE D'APPUI ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE ET RÉFÉRENTIEL SI

- ◆ Gestion de la dématérialisation complète de la chaîne comptable.
- ◆ Suivi et gestion des demandes de bons de commande dans Kimoce.
- ◆ Mise en œuvre du parapheur électronique.
- ◆ Optimisation des délais de traitement internes.
- ◆ Evolution du périmètre de la régie mixte.
- ◆ Accompagnement en amont dans le cadre du

# PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



## DIRECTION DES FINANCES

**SERVICE DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE  
ET DE LA GESTION DE LA DETTE**

**SERVICE EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**

**UNITÉ DÉCONCENTRÉE FINANCES  
DU PÔLE SOLIDARITÉ**

**UNITÉ DÉCONCENTRÉE FINANCES  
DU PÔLE AMÉNAGEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**UNITÉ DÉCONCENTRÉE FINANCES  
AUTRE DOMAINES**

# MISSIONS :

La Direction des Finances (DF) assure pour l'ensemble de la collectivité, à la fois la mise en œuvre budgétaire et financière des orientations politiques, la préservation des équilibres financiers, la diffusion et le partage de l'information financière. Elle assure aussi la gestion quotidienne des dépenses et des recettes du Département et est garante de la qualité de gestion comptable et de la bonne tenue de la gestion patrimoniale.

En 2019, la Direction des Finances s'organise, comme suit, en cinq services :

## LE SERVICE DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE ET DE LA GESTION DE LA DETTE

Qui dessine la trajectoire financière de la collectivité et conduit plus spécifiquement les étapes de préparation budgétaire liées au budget primitif et étapes intermédiaires (budget supplémentaire et décision modificative). Il assure aussi la gestion de la dette du Département et le suivi de l'ensemble des garanties d'emprunt.

## LE SERVICE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Qui est composé de quatre bureaux. Le bureau recettes assure le suivi pour l'ensemble de la collectivité de la bonne réalisation des recettes. Le bureau qualité comptable et subventions assure la gestion des dossiers

de subvention suivis par la Direction. Il orchestre également les opérations de clôture budgétaire (rattachements, reports, lissages). Le bureau fiabilité des comptes est essentiellement centré sur la gestion comptable patrimoniale du Département, le rapprochement de l'inventaire comptable de l'ordonnateur avec l'actif du comptable, le suivi des provisions et l'organisation du rapprochement des comptes avec la Paierie départementale. Enfin, le centre facturier demeure à l'écoute des entreprises et des services pour finaliser la mise en œuvre de la facturation électronique.

## LES TROIS UNITÉS DÉCONCENTRÉES FINANCES (UDF)

Dédiées respectivement aux Pôles Solidarité, Aménagement et développement territorial, et Autres domaines, ont un socle de missions communes en matière d'exécution budgétaire. Ces missions portent en premier lieu sur la chaîne de la dépense à travers la création des fiches marchés dans le progiciel financier Grand Angle, le visa des engagements et le traitement des liquidations. Elles évoluent toutefois dans des environnements différents, marqués notamment par les spécificités du système d'information social, ou la complexité des marchés.

Les UDF sont également amenées à participer activement aux travaux de préparation budgétaire.

# CHIFFRES CLÉS :

- ◆ Plus de 93 000 mandats et 51 000 titres de recettes émis sur le budget principal et les budgets annexes.
- ◆ Plus de 42 000 factures parvenues au Centre facturier, dont près de 69% déposées sur le portail Chorus pour sa troisième année d'utilisation. (Rappel : près de 37% en 2018).
- ◆ 80 M€ empruntés.
- ◆ Plus de 21 M€ garantis auprès des bailleurs sociaux et une opération de portage temporaire d'envergure auprès de Pas-de-Calais Habitat.



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## SUR LE PLAN DES PRATIQUES

2019 est la première année au cours de laquelle :

- ◆ La dématérialisation complète de la chaîne comptable s'est exercée intégralement. L'un des principaux indicateurs à retenir à l'issue de cette mise en œuvre est le niveau satisfaisant du délai global de paiement de la collectivité - inférieur à 28 jours en décembre 2019.
- ◆ Le projet Actes budgétaires a été mis en place, permettant la dématérialisation de la chaîne budgétaire, de l'élaboration du document à la transmission et au contrôle par le représentant de l'État. Le compte administratif 2018 et le budget supplémentaire 2019 ont été les premiers documents ainsi transmis.
- ◆ La paie des assistants familiaux a été réalisée à partir du logiciel Astre ; la « migration » ayant été assurée concomitamment à la mise en œuvre du prélèvement à la source.

2019 a vu aussi se poursuivre le déploiement progressif du portail permettant le dépôt des demandes de

subventions en ligne (aux termes d'un travail conjoint associant la DF, la Direction d'Appui du Pôle Développement des Ressources (DAPDR) et le Pôle Réussites Citoyennes)

## AU TITRE DES PROJETS :

Les équipes de l'UDF Solidarités sont demeurées largement mobilisées sur plusieurs volets du Système d'Information Social avec les chantiers liés à la migration de l'Allocation compensatrice sous Genesis (cible 01/01/2020) ; la migration de l'ASE (cible 2020) ; l'ajustement des pratiques liées à la PCH eu égard à la mise en place du nouveau système d'information de la MDPH.

## AU FIL DE L'EAU

La Direction des Finances a poursuivi ses missions et objectifs relevant de la stratégie financière et de la gestion de la dette ; mais aussi en termes de fiabilité et qualité comptables.

# PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



**DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES MOYENS DU SIÈGE**

**SERVICE ACCUEIL ET ORIENTATION**

**SERVICE DE LA VIE QUOTIDIENNE**

# MISSIONS :

La Direction de l'Accueil et des Moyens du Siège (DAMS) comprend deux services : le Service Accueil et Orientation et le Service de la Vie Quotidienne. L'amélioration constante de l'accueil des usagers et des services rendus aux agents fédère les métiers et compétences des collaborateurs de la direction, composée de 75 agents. La DAMS assure également les missions suivantes : l'affectation des bureaux, des espaces d'archivage et des places de parking ainsi que le jalonnement des locaux. En 2019, différents projets d'affectation d'espaces de travail ont été conduits pour la Direction des Achats, des Transports et des Moyens, pour la Direction des Finances et pour la Direction du Conseil et de la Conduite du changement.

## LE SERVICE ACCUEIL ET ORIENTATION

Ce service gère les fonctions d'accueil téléphonique et d'accueil physique du bâtiment des services départementaux.

Le service intervient également en appui aux directions opérationnelles pour différentes sollicitations (campagne d'information sur un nouveau dispositif ou événementielle, aide téléphonique, réalisation d'enquêtes de satisfaction, prise de rendez-vous auprès de professionnels...).

### Accueil physique du bâtiment des services

4 agents assurent les missions suivantes :

- ◇ Accueil et orientation des visiteurs ;
- ◇ Remise des lots aux agents pour la Direction de la Communication ;
- ◇ Gestion de la salle de réunion située dans le hall principal.

Leur poste de travail s'effectue sur une amplitude horaire de 7h30 à 18h30.

### Accueil téléphonique des services départementaux

- ◇ 03 21 21 62 62, numéro des services départementaux.
- ◇ 03 21 21 62 33, numéro des Centres de Planification ou d'Éducation Familiale (CPEF).
- ◇ 03 21 216 216, numéro d'appel de guidage personnalisé des sollicitations (GPS).

3 agents sont chargés de l'accueil téléphonique du public de 8h à 19h sans interruption.

Leur rôle est d'accueillir et de mettre en relation les usagers avec les personnels des directions du siège ou les collaborateurs des territoires.

## Plateforme téléphonique de renseignements

Ecouter, informer et orienter sont les missions quotidiennes des conseillers d'appel téléphonique.

6 conseillers répondent aux demandes du citoyen pour l'orienter et expliciter l'action de l'administration de 8 heures à 19 heures du lundi au vendredi. Le temps de travail est organisé en 3 postes journaliers.

- ◇ Au numéro 03 21 216 216, la plateforme téléphonique répond aux demandes du citoyen ;
- ◇ Au numéro 03 21 21 62 33, les conseillers d'appel traitent l'ensemble des appels des CPEF du département : écoute, conseil, orientation et prise de rendez-vous avec les professionnels (médecins, sages-femmes, conseillères conjugales et familiales).

## Un appui quotidien aux directions opérationnelles

- ◇ Traitement des réponses aux saisines électroniques des usagers, déposées sur le site internet du Conseil départemental.
- ◇ Appui pour diffuser des informations sur les mesures nouvelles (ex : changement de délégataire téléassistance, portail usagers...).
- ◇ Aide pour la réalisation d'enquêtes de satisfaction.
- ◇ Aide auprès des services en cas de situations particulières (ex : appui auprès du Service Aide Sociale, prise en charge des appels de Maisons du Département Solidarité...).

## LE SERVICE DE LA VIE QUOTIDIENNE

Le Service de la Vie Quotidienne gère les prestations de nettoyage des sites du siège, soit 10 sites d'intervention. Quatre coordonnatrices propreté encadrent les équipes d'agents de propreté. Le secteur d'intervention représente plus de 47 000 m<sup>2</sup>, avec des locaux à usage de bureaux, et d'autres présentant des particularités (salles de réunion, archives, accueils de public...). Les sites sont les suivants : l'hôtel du Département, le bâtiment des services départementaux, les locaux place Jean Moulin, rue d'Amiens, rue du Temple, Rue Gustave Eiffel à Arras et rue du 19 Mars 1962 à Dainville.



# CHIFFRES CLÉS :

Le Service Accueil et Orientation a traité au cours de l'année 2019, près de 97 000 sollicitations téléphoniques. 8 500 communications ont été traitées en appui des services : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), mesures jeunes, comptabilité prestation handicap et diverses autres thématiques...

14 000 communications ont été reçues au titre des CPEF, et ont abouti sur plus de 5 600 rendez-vous programmés avec les professionnels.

2 800 saisines électroniques déposées sur le site internet du Département ont été traitées.

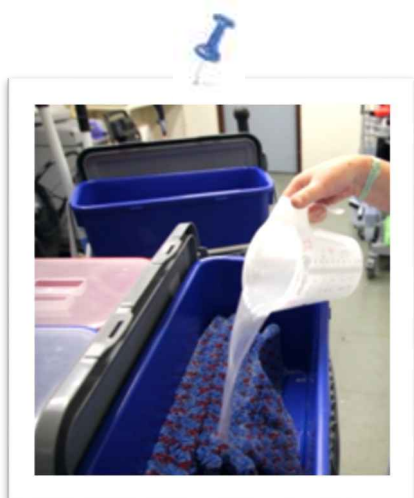


# RÉALISATIONS MAJEURES :

En 2019, les conseillers d'appel ont pris en charge les sollicitations des usagers suite au changement d'opérateur pour la téléassistance des personnes âgées ; plus de 1 000 communications téléphoniques ont été traitées dans ce cadre.

Les prestations de nettoyage ont également continué d'évoluer. En 2019, une étude a été menée par la DAMS pour faire évoluer les pratiques professionnelles et ainsi apporter une nette amélioration des conditions de travail des agents de propreté, à partir de 2020 : dotation d'outils ergonomiques et d'un nouveau chariot de nettoyage léger et maniable. La mise à disposition de ces outils aidera à lutter contre les troubles musculo-squelettiques (TMS). Ce projet respecte également les principes du développement durable, car il permet d'utiliser des produits écoresponsables. (cf photos DAMS)

Dans les sites territorialisés, la DAMS a également conduit une étude des temps d'activité des sites sur l'Artois, l'Arrageois et le Boulonnais. En lien avec la Direction des Ressources Humaines, le chantier fut complexe et a nécessité la mise en œuvre de propositions individualisées pour chaque agent, tant les disparités étaient grandes. L'objectif était bien d'augmenter le temps de travail des agents et de limiter leurs déplacements, afin d'offrir de meilleures conditions d'exercice d'un métier difficile. Après une écoute attentive des responsables de sites évoquant la pluralité des secteurs à gérer, une évaluation des temps d'activité, et une cartographie des sites et des distances parcourues, la mission commune de la DAMS et des maisons des territoires a été d'organiser le travail des agents sur un seul site ou des sites proches. En 2020, l'étude des sites d'Hénin-Carvin, du Montreuillois-Ternois, de Lens- Liévin, du Calaisis sera réalisée.



# PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



## DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
BÂTIMENTS ET VOIRIE

BUREAU DE LA COMMANDE PUBLIQUE SUPPORT

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
ACHATS, ÉTUDES ET SERVICES

# MISSIONS :

La Direction de la Commande Publique est composée de 28 agents répartis en deux services et un bureau :

- ◆ Le service de la commande publique achats, études et services chargé des procédures de commande publique dans les domaines de l'informatique, la communication, l'événementiel, les ressources humaines, l'aménagement foncier, l'environnement, l'activité du laboratoire départemental d'analyses, la santé, le sport, l'insertion professionnelle, la formation, les marchés juridiques, le transport, la culture, la documentation, les marchés relevant de la direction des achats, transports et moyens.
- ◆ Le service de la commande publique bâtiment et voirie chargé de l'ensemble des marchés, accords-cadres et marchés subséquents relevant des besoins du pôle aménagement et développement territorial : marchés de travaux, marchés de prestations intellectuelles, marchés de fournitures, marchés de services, groupement de commandes, centrale d'achat, maîtrise d'ouvrage déléguée, concours de maîtrise d'œuvre.

Ces deux services ont pour missions, chacun dans leur domaine de compétence :

- ◇ Le pilotage des procédures de la rédaction à la notification des marchés publics transmissibles ou non au contrôle de légalité.
- ◇ Le respect des procédures réglementaires et institutionnelles.
- ◇ Une expertise et méthodologie juridique auprès des services techniques.
- ◇ La gestion du tableau de bord lié à l'activité et destiné aux services techniques.

- ◇ La validation des codes famille, des procédures et des unités fonctionnelles.
- ◇ La validation des pièces pour les procédures comprises entre 25 000 € HT et 50 000 € HT avant le lancement des consultations et avant la signature du rapport d'analyse.

- ◆ Le bureau commande publique support réalise la veille juridique interne à la collectivité pour ce qui concerne la passation des marchés publics au travers de procédures écrites et du règlement interne de la commande publique et assure la diffusion de l'information au sein de la direction et du Département. Il assure également la préparation matérielle et l'organisation des commissions liées à la commande publique (commission d'appel d'offres (CAO), jury de concours, commission de délégation de service public (CDSP), commission consultative des services publics locaux (CCSPL)), des réunions d'ouverture des plis ainsi que la réception des copies de sauvegarde.

Par ailleurs, il a en charge l'administration des outils transversaux à la direction et à la collectivité (logiciel de rédaction SIS Marchés, plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés, logiciel de vérification de la conformité des attestations des fournisseurs e-attestations, parapheur électronique, logiciels Fast-Actes pour la transmission dématérialisée au contrôle de légalité et FAST-Elus pour l'envoi dématérialisé des convocations).

Il gère l'actualisation de la nomenclature fonctionnelle utilisée pour les achats du Département et réalise les engagements financiers pour les frais d'insertion et de publication (avis de publicité des marchés publics).

# CHIFFRES CLÉS :

En 2019, 2 338 consultations ont été lancées par le Département du Pas-de-Calais dont :

- ◆ 1 941 consultations simples (montant inférieur à 25 000 € HT)
- ◆ 397 affaires (montant supérieur à 25 000 € HT)

Ces consultations ont abouti à la notification de 2 433 marchés dont :

- ◆ 2 003 marchés simples (montant inférieur à 25 000 € HT)
- ◆ 430 marchés (montant supérieur à 25 000 € HT)

28 réunions au total ont été organisées pour les élus (19 commissions d'appel d'offres, 6 jurys de concours de maîtrise d'œuvre, 1 jury pour un marché public global de performance, 1 commission de délégation de services publics, 1 commission consultative des services publics locaux).

46 réunions d'ouverture des plis se sont tenues entre la direction de la commande publique et les directions techniques pour les marchés passés en procédures formalisées et les marchés de travaux d'un montant supérieur à 1 million d'euros.

Dans le cadre des obligations réglementaires en matière de lutte contre le travail illégal, la direction de la commande publique vérifie, via le logiciel informatique e-attestations, la conformité des pièces justificatives des titulaires de marchés au cours de l'exécution des prestations. Ce suivi concerne plus de 671 opérateurs et environ 1 246 marchés.



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## L'APPLICATION DU NOUVEAU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Annoncé depuis de nombreuses années, le code de la commande publique a été publié le 5 décembre 2018, au journal officiel. Il est applicable aux consultations lancées à partir du 1er avril 2019.

Même si le code a été établi à droit constant (c'est-à-dire qu'il ne modifie pas le droit existant sur le fond), il comporte néanmoins deux changements significatifs :

- ◆ Un certain nombre de textes réglementaires et législatifs ont été totalement ou partiellement abrogés pour être intégrés au nouveau code (loi « MOP », dispositions réglementaires relatives aux délais de paiement, ...).
- ◆ Des règles issues de la jurisprudence ont été intégrées au code (offre anormalement basse, résiliation unilatérale des contrats, ...).

Afin d'accompagner au mieux les acheteurs du département, la DCP a mis en ligne sur l'intranet une fiche technique qui présente, de façon synthétique, le champ d'application du code, son architecture, sa logique et les textes codifiés.

Par ailleurs, un tableau de correspondance entre anciens et nouveaux articles a été élaboré et une foire aux questions concernant le nouveau code de la commande publique a été mise en ligne.

L'ensemble de ces dispositifs a permis une mise en application réussie du nouveau code de la commande publique.

## LA DÉMATÉRIALISATION TOTALE DES MARCHÉS PUBLICS

La direction de la commande publique a poursuivi en 2019 le projet « Pack de simplification » lancé le 9 février 2017 afin de répondre au double enjeu, politique et réglementaire, à savoir :

- ◆ Appliquer à la commande publique les orientations prises par le Conseil départemental :
  - ◇ La délibération cadre adoptée par l'Assemblée départementale le 25 janvier 2016 « Près de chez vous, proche de tous » qui fixe au travers du contrat de progrès et du contrat de projet entre autres objectifs, la participation active de la collectivité à la bataille pour l'emploi et un soutien renforcé aux PME/TPE et aux acteurs de l'ESS. Elle prévoit également d'impulser une dynamique de modernisation de l'action publique par le développement de l'e-administration qui englobe notamment le champ des marchés publics dématérialisés.
  - ◇ La délibération du 17 décembre 2018 relative à la stratégie territoriale des usages et services numériques. La dématérialisation totale des marchés publics s'inscrit également dans la logique d'e-inclusion définie dans la stratégie territoriale des usages et services numériques destinée à améliorer l'accessibilité aux services et

plateformes, simplifier les procédures pour les usagers et les accompagner dans leurs démarches.

- ◆ Respecter les réglementations européennes et nationales qui fixaient, à l'échéance du 1er octobre 2018, le passage à la dématérialisation complète des procédures de passation des marchés.

À ce double titre, certaines actions avaient d'ores et déjà été mises en œuvre dès 2017 et complétées en 2018 :

- ◇ Le déploiement du marché public simplifié (MPS) pour tous les marchés du Département d'un montant supérieur à 50 000,00 € HT.
- ◇ La systématisation du dispositif « Dites-le nous une fois » avec le déploiement de la solution informatique « e-Attestations ».
- ◇ La dématérialisation des convocations pour l'ensemble des commissions relatives à la commande publique.
- ◇ La mise en œuvre du parapheur et de la signature électronique pour les marchés d'un montant supérieur à 50 000 € HT gérés par la DCP.
- ◇ La transmission dématérialisée des marchés au contrôle de légalité pour tous les marchés d'un montant supérieur à 209 000 € HT.
- ◇ Le partage dématérialisé des documents marchés entre les différents acteurs de la collectivité concernés : DCP/DF/Directions opérationnelles (répertoires partagés).
- ◇ L'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés : Cdg59/Cdg62/Somme Numérique.

La dématérialisation totale des marchés s'est poursuivie en 2019 avec :

- ◇ La présentation à distance des rapports en commission d'appel d'offres.
- ◇ La signature électronique par les Présidentes de la CAO et des jurys de concours de maîtrise d'œuvre, CDSP et CCSP des convocations envoyées aux membres de ces commissions.



# PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



## DIRECTION DES ACHATS, TRANSPORTS ET MOYENS

**SERVICE DES ACHATS ET D'APUI AU PILOTAGE**

**SERVICE DES MOYENS LOGISTIQUES**

**SERVICE DE LA GESTION DES TRANSPORTS  
ET DU PARC DE VÉHICULES**

**SERVICE DU RESTAURANT ADMINISTRATIF**

# MISSIONS :

La Direction des Achats, Transports et Moyens (DATM) organise et met à disposition des agents du Département les moyens généraux nécessaires au fonctionnement et à l'exécution des missions des services départementaux du Pas-de-Calais conformément à la réglementation en matière de marchés publics. Elle a également la responsabilité d'organiser et de mettre en œuvre le Transport des Élèves en Situation de Handicap (TESH) et des enfants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

La DATM est organisée autour de 4 services dans lesquels exercent un peu plus de 100 agents :

- ◆ Le service des achats et d'appui au pilotage accompagne les services demandeurs dans la définition technique de leurs besoins, gère la passation et l'exécution des procédures de commande publique.

- ◆ Le service de la gestion des transports et du parc de véhicules organise le transport des agents, des enfants issus de l'ASE et des élèves en situation de handicap. Le service est chargé de l'entretien du parc de véhicules départementaux.
- ◆ Le service des moyens logistiques est chargé du traitement de l'ensemble des moyens logistiques relevant de la Direction (magasin, bureau du courrier et bureau de l'imprimerie départementale).
- ◆ Le service du restaurant administratif assure la restauration des agents départementaux ainsi que ceux des organismes conventionnés et gère également l'approvisionnement des produits alimentaires destinés aux services départementaux déconcentrés.

# CHIFFRES CLÉS :

## POUR LE SERVICE DES ACHATS ET D'APPUI AU PILOTAGE

Les dépenses de la DATM s'élèvent à 18 M€ dont 34 % pour les fournitures, 66 % pour les prestations de service et intellectuelles. Les dépenses de fonctionnement représentent 88 % du chiffre d'affaires de la DATM. Cinq segments d'achat représentent 65 % de ces dépenses : les transports adaptés (36 %), les assurances (11 %), l'affranchissement (9 %), le carburant (4 %) et l'habillement (3 %).

## POUR LE SERVICE DU RESTAURANT ADMINISTRATIF

Plus de 128 645 repas ont été servis en 2019 (+0.24 % par rapport à 2018). Les dépenses du Restaurant administratif s'élèvent à 503K€ en 2019 pour le fonctionnement et à 20K€ pour l'investissement.

## POUR LE SERVICE DES MOYENS LOGISTIQUES

- ◆ Bureau du courrier départemental : plus de 518 000 plis ont été affranchis en 2019, soit une baisse de 7 % par rapport à 2018. Près de 33 % du volume global des plis ont été envoyés en tarif « en nombre », favorisant une économie de 58 K€. Les dépenses d'affranchissement se sont ainsi élevées à 525 K€ en 2019 (-7 % par rapport à l'année 2018) et prennent en compte l'augmentation tarifaire moyenne appliquée par la Poste en 2019 de + 6 %.
- ◆ Bureau de l'Imprimerie départementale : le parc d'impression se compose d'un atelier numérique couleur et noir et blanc, d'un atelier Offset, de 2 postes de Publication Assistée par Ordinateur et d'un atelier de façonnage.

Plus de 1 300 commandes de travaux ont été réalisées pour un total de près de 1 400 000 exemplaires imprimés en 2019, tous formats confondus. Les dépenses en fonctionnement de l'imprimerie s'élèvent à 124 K€ en 2019.

- ◆ Magasin départemental : L'utilisation des navettes logistiques pour la livraison et la réception de courrier en provenance des différents sites du Département a favorisé une économie d'environ 30 K€ sur les dépenses d'affranchissement. 5 200 commandes ont été préparées en 2019 pour les services du siège et des territoires et 131 000 colis ont été livrés sur les différents sites.

## POUR LE SERVICE DE LA GESTION DES TRANSPORTS ET DU PARC DE VÉHICULES

- ◆ Bureau de l'Atelier du Garage Départemental  
Le parc est composé de 555 véhicules légers, dont 29 véhicules électriques et 23 hybrides, ayant parcouru plus de 9 000 000 km sur 2019. L'optimisation de l'utilisation des véhicules électriques est poursuivie : 72% des réservations de moins de 100 km ont été réalisées par des véhicules électriques. En 2019 les dépenses du garage s'élèvent à 474 K€ pour le fonctionnement et 170 K€ pour l'investissement.
- ◆ Bureau de l'Organisation des Transports  
1 518 élèves ont été transportés quotidiennement vers 329 établissements scolaires différents, pour un montant de près de 6 M€.



Crédit photo Jérôme Pouille/ CD62

# RÉALISATIONS MAJEURES :



## RESTAURANT

Depuis 3 ans, le Restaurant concentre ses efforts sur la relocalisation de ses approvisionnements et sur l'introduction de denrées alimentaires issus de l'agriculture biologique.

La loi Egalim promulguée en 2018 constitue un nouveau socle sur lequel l'Estaminet s'appuiera pour renforcer son engagement concernant la qualité de l'approvisionnement, la substitution des plastiques, l'information des convives, la diversification des sources de protéines et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les principales actions menées en 2019 sont les suivantes :

- ◆ La part des achats durables et issus de l'agriculture biologique s'élève à 35 % en 2019 dont 10 % de produits issus de l'agriculture biologique.
- ◆ Les contenants et les couverts en plastique ont été supprimés à la cafétéria. Les convives ont été progressivement invités dès le mois d'août 2019 à utiliser leur propre couvert de table pour les salades.
- ◆ Les tickets de formation ont été modifiés dans le but de retirer la boisson proposée. Les agents utilisent par conséquent les carafes d'eau à leur disposition.
- ◆ Afin de répondre aux attentes remontées par les convives, l'Estaminet a mis en place dès 2018, un menu "végétarien", une fois par semaine.
- ◆ Poursuite de la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à l'affichage simplifié au niveau des tables de tri, à la sensibilisation lors des semaines Européennes de Réduction des déchets ainsi que via la communication effectuée sur l'Intranet.

Crédit photo Yannick Cadart/ CD62



Crédit photo Emmanuelle Sagniez / CD62

## LA DÉMATÉRIALISATION DES BONS DE COMMANDE

Les actions de dématérialisation menées par la collectivité (mise en place du parapheur électronique, dépôt et traitement des factures dans Chorus Pro, etc.) ont favorisé la diminution des consommations de papier et ont contré la hausse du prix du papier de plus de 8 % en 2019. Afin de s'inscrire dans cette dynamique, la DATM a dématérialisé la signature de l'intégralité de ses bons de commande (plus de 7 000 bons de commande / an). Résultat : outre la diminution des consommations de papier et des consommables, la DATM a réduit son parc d'imprimantes bureau de plus de 70 %.

## POURSUITE DE L'OPTIMISATION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le contexte budgétaire actuel nécessite que chaque direction s'implique dans le projet commun de la collectivité d'optimiser les moyens humains et matériels mis à disposition de l'administration pour remplir sa



mission de service public de façon à réduire et à maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Département. En 2019, la DATM a confirmé son implication dans ce projet.

### ◆ Optimisation de la masse salariale

Les différentes activités de la DATM sont organisées de façon à veiller au transfert de compétences entre les agents, à développer la polyvalence au sein des équipes, à optimiser les organisations dans le cas du départ d'un agent et à pérenniser les compétences internes. Ces orientations permettent, dans certains cas, le non-remplacement des agents ayant quitté la Direction tout en garantissant la continuité de service. Depuis 2017, l'effectif de la DATM a ainsi diminué de 6 %.

### ◆ Optimisation des moyens financiers et gains économiques

Afin de minimiser la hausse du budget et une maîtrise des consommations, la DATM a exploité plusieurs pistes :

- ◇ La mutualisation des achats : la contractualisation avec l'UGAP pour la location des presses

numériques pour l'imprimerie départementale a généré un gain de 152 K€ sur 3 ans et de 400 K€ sur 4 ans pour les photocopieurs des services généraux.

- ◇ La professionnalisation de l'acte d'achat : la relance d'Appel d'Offre en 2020 (affranchissements, produits d'entretien ménager, TESH) avec pour objectif la recherche de gains économiques.
- ◇ l'évaluation de la performance des activités de la DATM par le contrôle de gestion et la mise en place d'un dialogue de gestion avec les directions et les services.

À titre d'exemple, la poursuite de la stratégie d'optimisation du mobilier administratif mise en œuvre en 2018 a généré un gain supplémentaire de 35 K€ en 2019. Celle-ci vise à favoriser le réemploi du mobilier déjà utilisé en proposant systématiquement la réutilisation du mobilier pour lui donner une seconde vie. Parallèlement, un travail a été mené sur l'harmonisation des gammes de mobilier afin de faciliter leur réutilisation. Enfin, force est de constater que le dialogue entamé entre la DATM et les services porte ses fruits puisque les demandes de mobilier et les dépenses inhérentes ont diminué de moitié par rapport à 2018.

### RELANCE ET ORGANISATION DE L'OPÉRATION DES « MERCRÉDIS DE L'ÉTÉ »

Suite à la décision prise par le Département de relancer les MERcredis de l'été après une pause en 2018 induite par le transfert des transports à la Région Hauts-de-France, les services de la DATM ont lancé une procédure de consultation des entreprises qui a permis la mise en œuvre de cette décision. Le bilan 2019 de l'opération est positif : plus de 6 700 personnes ont bénéficié gratuitement de ce dispositif articulé sur 8 mercredis et proposant 56 itinéraires. Forte de son succès, l'opération sera reconduite en 2020.



**Pas-de-Calais**  
Le Département **Mobilité**

**Les MERcredis de l'été**

**GRATUIT**

Parcs, plages ou musées,  
le Département vous emmène !

# PÔLE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES



## DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE L'INGÉNIERIE DOCUMENTAIRE

**SERVICE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES  
ET DES PUBLICS**

**BUREAU DU SUIVI DES ACQUISITIONS  
ET DES COLLECTIONS**

**SERVICE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE  
ET DES PRESTATIONS ÉLECTRONIQUES**

# MISSIONS :

La DIID une Direction Ressources, transversale et de proximité.

La Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire est une structure d'appui, d'ingénierie et de ressources pluridisciplinaires et numériques, ouverte à tout public (Interne/externe).

- ◆ Développer de nouveaux services et prestations liés aux nouveaux usages du numérique à l'attention des usagers externes et à l'attention des agents et élus du Département.
- ◆ Faciliter l'accès à l'information (dématérialisation des ressources et prestations accessibles 24h sur 24).
- ◆ Répondre aux besoins informationnels et documentaires de tout public : usagers; associations, collégiens, collectivités locales, élus, agents de l'institution départementale...
- ◆ Jouer un rôle de veilleur et de prestataire de service tant en interne qu'en externe.

- ◆ Valoriser les actions et missions du Département : missions d'accueil et de service de proximité, d'accompagnement, assistance et formation.
- ◆ Mener des actions pédagogiques et d'information vis-à-vis des collèves et partenaires de la collectivité.
- ◆ Accompagner l'utilisateur dans ses démarches administratives: médiation, inclusion numérique, illettrisme (accompagnement des personnes en difficulté numérique).

## ENJEUX :

- ◆ Gouvernance de l'information, knowledge management.
- ◆ Ingénierie informationnelle.
- ◆ Contractualisation et territorialisation : réseau d'échanges de données et d'information.
- ◆ Stratégie départementale des usages et services numériques.

# CHIFFRES CLÉS :

- ◆ Accueil du public : plus de 6.000 personnes accueillies en salle de lecture et au sein du cyberspace (47 % de public interne et 53 % de public externe) ; 3.100 personnes reçues à l'accueil de la DIID pour des besoins d'information immédiats.
- ◆ Le public externe accueilli est en augmentation au sein l'espace public numérique dédié aux personnes ne disposant pas d'équipement informatique à leur domicile et aux personnes éloignées du numérique.
- ◆ Le public interne en 2019 a été plus autonome dans ses recherches via le portail documentaire VIDOC (en raison des actions de formation et d'accompagnement effectuées par l'équipe de la direction sur les territoires et en raison des veilles électroniques qui ont été mises en place par collectif de métier)
- ◆ Salle de lecture : 2.100 documents consultés en salle de lecture et 5.135 documents empruntés
- ◆ e-learning : 70 personnes se sont auto formées à l'anglais dans le cyberspace de la DIID.
- ◆ Veilles documentaires électroniques : 275 veilles thématiques différentes ont été mises en place et 18.425 documents commandés depuis les prestations électroniques, ce qui confirme l'adéquation de l'offre avec le besoin des utilisateurs et la pertinence du travail de sélection et d'analyse de l'équipe de la direction.
- ◆ Bases de données : 14 821 notices analytiques ont enrichi le fonds documentaire : travail de synthèse d'articles qui alimentent les diverses bases de données et permettent la diffusion de veilles électroniques sur les divers domaines de compétences de la collectivité. Ces bases de données sont directement accessibles depuis le portail VIDOC et permettent la recherche autonome sur un sujet donné (soit plus de 350 000 notices à ce jour)
- ◆ Collection de périodiques/achat d'ouvrages : 3 900 périodiques ont enrichi les collections, 951 ouvrages ont été achetés pour la collectivité.
- ◆ Expositions/matériel Pédagogique : 167 expositions/ outils pédagogiques ont été prêtés dans les établissements scolaires, médiathèques et associations du département (74 sous conventions de prêt aux partenaires).
- ◆ Portail VIDOC/intranet 36 000 connexions au portail soit 3.000/mois, plus de 5 500 documents commandés depuis le portail VIDOC
- ◆ 3 529 opérations de mises à jour de l'information sur le portail VIDOC, création de nouvelles rubriques et notamment d'une nouvelle prestation pour les professionnels de BTP et des marchés.
- ◆ Recherches/demandes/bibliographies :
  - ◇ 12 172 demandes de recherches et analyses documentaires soit une augmentation de 50,48 % par rapport à 2018.
  - ◇ 2.450 demandes de recherches et d'information juridique
- ◆ Formation/assistance au siège et sur les territoires : 1 145 personnes ont été formées à l'utilisation du numérique, l'appropriation des outils mis à disposition : à titre d'exemple 150 assistantes familiales dans le cadre de leur formation initiale, 206 personnes lors des journées nouveaux arrivants, 150 personnes sur les territoires.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## FEUILLES DE ROUTE DU CONTRAT DE PROGRÈS

- ◆ Présentation du bilan de la 3e année en février 2019 en CODIR DGS.
- ◆ Élaboration d'un document synthétique avec phasage des chantiers opérationnels.
- ◆ État statistique des feuilles de route satisfaisant : ¾ des chantiers en cours d'avancement normal, quelques chantiers dont le pilotage est à approfondir.

## DANS LE CADRE DE LA DÉLIBÉRATION CADRE DE DÉCEMBRE 2018 SUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE, ET DES MISSIONS DE MÉDIATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

La Direction de l'Information et de l'Ingénierie documentaire est un espace public numérique identifié au niveau régional au sein de la cartographie des structures d'accompagnement du laboratoire d'innovation territoriale des Hauts de France : SILLAB.

Ainsi la DIID :

- ◆ A mis en place des ateliers du numérique pour accompagner l'utilisateur dans ses démarches administratives au sein du cyberspace de la direction : actions de lutte contre l'illectronisme et de médiation et inclusion numérique qui s'inscrivent de façon concrète dans la démarche départementale d'accompagnement aux usages du numérique (avec accompagnement d'un médiateur auprès de l'utilisateur).
- ◆ A développé plusieurs publications responsive à destination des décideurs (publications adaptées à tous supports et usages de mobilité), développé les ressources au sein de la collectivité.
- ◆ A mis en place en salle de lecture un espace de lecture de la presse locale numérique sur tablette.

## DANS LE CADRE DE SON RÔLE DE STRUCTURE D'APPUI ET SES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PARTENARIATS

La DIID a accompagné plusieurs établissements scolaires dans leur découverte de l'institution (accueil de classes et présentation et visite de l'institution), assuré un accompagnement pédagogique en termes de ressources à disposition, conçu le dossier pédagogique à l'attention des collégiens et des enseignants dans le cadre des journées des droits de l'enfant.

Dans le cadre des partenariats universitaires, la DIID a accueilli des groupes d'étudiants de l'université d'Artois, des écoles de formation de travailleurs sociaux.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement et d'appui des politiques publiques et du développement du personnel : la DIID a assuré les actions « nouveaux arrivants » afin de permettre aux nouveaux agents l'appropriation des ressources et outils à leur disposition, a appuyé les différents forum (2è forum de l'innovation du département) et séminaires thématiques de la collectivité par le biais de supports bibliographiques thématiques (dans le cadre du séminaire PMI, séminaire sur l'autisme, la Laïcité, l'analyse systémique, la sexualité et le handicap, etc.) a mis en place un partenariat avec l'Ingénierie 62 avec une offre de service aux intercommunalités sur le portail de ressources.

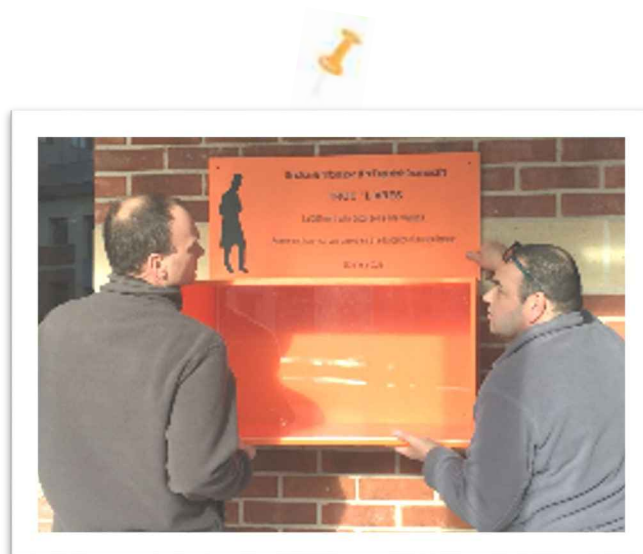
A la demande, et dans le cadre de ses missions de formation et médiation, la DIID se déplace sur les territoires et forme les équipes à l'utilisation des ressources numériques sur l'intranet, le portail VIDOC et Internet.

## ACTIONS ÉCOLOGIQUES, SOLIDAIRES ET CONVIVIALES : OPÉRATION « TROC LIVRES »

La DIID a mis en place des boîtes à livres réalisées par l'atelier départemental.

Comment ça marche ? prenez un livre, lisez-le, remettez-le à disposition d'autres lecteurs, déposer un livre que vous avez envie de partager, échanger, et faites vivre à vos livres une seconde vie !

Deux boîtes ont été posées à ce jour.



Crédit photo Simon Deleurence / CD62

## MISSIONS DE VEILLES DOCUMENTAIRES ET DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

Il est constaté une augmentation du nombre de commandes de documents issus des veilles. 275 veilles sur des thématiques différentes ont été mises en place afin de répondre aux besoins informationnels de la collectivité de façon réactive et autonome.

## PORTAIL PROFESSIONNEL VIDOC (VEILLE & INGÉNIERIE DOCUMENTAIRE)

Il est constaté une augmentation de la consultation autonome et des recherches directes dans les bases de données depuis le portail VIDOC (5 500 documents commandés : brèves, point sur, infos métier, bases de données), divers points d'actualité faisant l'état de l'art sur un sujet ont été diffusés dans la rubrique « point sur »

## EXPOSITIONS

86 expositions ont été prêtées en 2019 soit une couverture de l'ensemble des territoires du département au sein des collèges, écoles primaires, lycées, médiathèques, intercommunalités, mairies, associations, résidences pour personnes âgées.



# PÔLE ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET OPTIMISATION



**DIRECTION D'APPUI, D'ANIMATION ET DE SUIVI  
DU CONTRAT DE PROGRÈS**

**DIRECTION DU CONSEIL  
ET DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT**

**DIRECTION DU CONSEIL EN GESTION  
ET EN INNOVATION**

**MISSION COMMUNICATION INTERNE**

# PÔLE ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET OPTIMISATION



**DIRECTION D'APPUI, D'ANIMATION  
ET DE SUIVI DU CONTRAT DE PROGRÈS**

**MISSION ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES**

**MISSION ÉVALUATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET PROSPECTIVE**

# MISSIONS :

La Direction d'Appui, d'Animation et de Suivi du Contrat de Progrès est une structure resserrée qui accompagne le suivi général des politiques publiques pour la direction générale et les pôles par trois missions principales :

- ◆ L'animation et le suivi du contrat de progrès qui comprend une feuille de route par pôle et transverse comprenant 70 chantiers opérationnels. Ces chantiers, tous contributeurs à la transformation de l'action publique dans le temps, travaillent à l'optimisation des ressources et moyens, à la modernisation des actions existantes, à innover dans la manière de mettre en œuvre les services publics.
- ◆ Le pilotage et la coordination de la démarche Égalité Femmes-Hommes en cohérence avec les 20 actions du plan d'action en faveur de l'Égalité Femmes-Hommes. Elle assure tous les éléments techniques de préparation auprès du Comité de pilotage Politique et anime la production de groupes de travail comprenant une cinquantaine de référents volontaires au sein de la Collectivité.
- ◆ Des missions d'évaluation des politiques publiques à la demande des pôles, en coordination de plusieurs directions internes, ou en accompagnement de cabinets de consultance externes et de suivi de la mise en œuvre des préconisations lorsque plusieurs directions ou pôles sont concernés.

En tant que Direction d'appui, elle est l'interface des directions fonctionnelles pour le suivi des dossiers finances ou ressources humaines. Elle veille à faciliter la coordination des travaux des différentes directions et mission du Pôle, et participe à la préparation des comités de direction de Pôle. Elle assure plus particulièrement un appui au Directeur du Pôle sur des dossiers stratégiques, participe avec les agents du pôle à l'organisation des séminaires de Pôle, conférences des directeurs, Forums Innovation(s) et suivi des projets lauréats.

La Direction d'Appui comprend 5 agents répartis comme suit :

- Une Direction d'appui aux chantiers transversaux du Pôle et au suivi des feuilles de route, avec la directrice, une assistante et une secrétaire ;
- Une mission d'évaluation des politiques publiques et de la Prospective : une directrice de projet
- Une mission d'animation et de gouvernance de la démarche Égalité Femmes-Hommes au sein du Département : une rédactrice.

## LA DIRECTION D'APPUI AU DGA, CHANTIERS TRANSVERSAUX ET FEUILLES DE ROUTE DES PÔLES

La Direction d'Appui assure, en lien avec les Pôles, le suivi des feuilles de routes qui retrace le programme d'optimisation et de modernisation de chaque Pôle. Elle garantit une élaboration conjointe avec les Pôles « maitres d'ouvrage » de leurs projets, de ces objectifs en développant des méthodes et des outils partagés qui assurent coordination et aide au pilotage.

La synthèse de ce dialogue est présentée et discutée en CODIR DGS et favorise une vision d'ensemble cohérente, transversale et communicationnelle de la mise en œuvre du projet d'administration.

## LA MISSION ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La Mission Évaluation et Prospective des Politiques Publiques œuvre à partir d'un programme ciblé et priorisé d'analyses de politiques, d'actions ou de programmes au regard des objectifs d'optimisation et de modernisation de la collectivité, inscrits dans le Contrat de Progrès et les feuilles de route.

Elle a vocation à :

- ◆ Accompagner les services lors des évaluations externalisées pouvant aller jusqu'au pilotage, à l'animation et au suivi de la mission confiée au prestataire.
- ◆ Mener des évaluations internes sur des dispositifs ou des politiques publiques pour lesquels des marges d'optimisation ou de renforcement d'efficacité et d'efficience ont été pré-identifiées, ou pour en vérifier l'utilité et/ou la pertinence et aider à la réorientation ou l'ajustement du dispositif ou de la politique le cas échéant.
- ◆ Diffuser et valoriser une culture et une pratique commune de l'évaluation au sein de l'administration départementale et favoriser l'autoévaluation interne des politiques départementales.

## LA MISSION D'ANIMATION DE LA DÉMARCHE ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La mission Égalité Femmes-Hommes, formalisée en 2019 dans l'organigramme, accompagne la gouvernance politique de la démarche et assure la gouvernance technique de la mise en œuvre des 20 actions du plan d'actions voté en novembre 2017 lors du Débat d'Orientations Budgétaires. À partir d'un appel à candidature auprès de volontaires de la Collectivité, des groupes ont été constitués afin d'engager la réalisation de projets en cohérence avec le plan d'actions. La mission anime la production de ces groupes et facilite leurs activités, notamment en alimentant et actualisant l'espace documentaire partagé sur le nouvel Intranet. La mission assure également une veille permanente sur les aspects législatifs et les bonnes pratiques des autres collectivités territoriales afin de nourrir chaque groupe ou référent volontaire dans ses réflexions.



# CHIFFRES CLÉS :

Un espace Égalité Femmes-Hommes dédié :

- ◆ 1 954 téléchargements
- ◆ 25 000 pages vues
- ◆ 17 visiteurs en moyenne par jour.

Cette moyenne augmente en fonction des articles d'actualité diffusés 2 fois par mois.

Les articles sur le sport féminin et le syndrome de la Schtroumpfette ont été respectivement lus par 920 et 698 personnes.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## FEUILLES DE ROUTE DU CONTRAT DE PROGRÈS

- ◆ Présentation du bilan de la 3<sup>e</sup> année en février 2019 en CODIR DGS.
- ◆ Élaboration d'un document synthétique avec phasage des chantiers opérationnels.
- ◆ État statistique des feuilles de route satisfaisant : % des chantiers en cours d'avancement normal, quelques chantiers dont le pilotage est à approfondir.

## ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- ◆ Engagement de la mission d'évaluation de la performance des dispositifs d'insertion : analyse/ état des lieux des dispositifs, production et validation en comité de pilotage du rapport de 1<sup>re</sup> phase en lien avec la Direction des Politiques d'Inclusion Durable, commanditaire de l'évaluation.
- ◆ En lien avec les conclusions de cette première phase, démarrage d'une mission d'accompagnement-suivi du chantier de fiabilisation-modernisation du système d'information de la Politique Insertion, afin de mettre en place les outils permettant à terme d'évaluer les dispositifs insertion : 7 points clés à résoudre.

## DÉMARCHE ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

- ◆ Plus grande visibilité et appropriation possible par les agents grâce au nouvel intranet et à l'espace Égalité Femmes-Hommes dédié.
- ◆ Nouvel appel à référents volontaires proposé via l'intranet. Une réunion de présentation a été organisée par la suite pour présenter les missions d'un référent et les actions du plan d'actions à mener pour l'année 2019.
- ◆ A l'occasion du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, le groupe de référents en charge de la thématique culture, a préparé une journée professionnelle au Centre Culturel de l'Entente Cordiale (CCEC). L'occasion pour les référents présents de se réunir et d'évoquer les actions en cours et à venir. L'après-midi, une visite guidée « la condition féminine à travers les collections permanentes » et une représentation des Pionnières étaient proposées.
- ◆ Le groupe de référentes en charge de la mixité des métiers et des jurys a réalisé un guide du recrutement égalitaire. En amont, un état des lieux et un sondage

auprès des chargés de recrutement ont été réalisés via l'intranet. Le guide a pour ambition d'harmoniser les pratiques de recrutement au sein du Département. Des sessions de sensibilisation et d'accompagnement des chargés de recrutement sont prévues en 2020.

- ◆ Le guide de lutte contre les stéréotypes a été réalisé par un groupe de 6 référents volontaires. Sa version dématérialisée est diffusée sur l'espace intranet Égalité Femmes-Hommes et internet du Département dans un nouvel onglet « Les valeurs du Département » créé à cette occasion. La version papier est en cours de diffusion dans les MDS et Maisons des Ados ainsi que dans les collèges du Département où un travail par et pour les élèves pourra être réalisé à partir de ce guide.
- ◆ Organisations de 2 comités de pilotage politique avec présentation des réalisations des référents volontaires.

## RÉALISATION DU RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2018

- ◆ Travail conjoint avec la DRH pour cibler et produire des indicateurs genrés complémentaires et qualifiés sur le personnel départemental,
- ◆ Organisation d'une collecte de contributions auprès de l'ensemble des directions faisant apparaître les actions et bonnes pratiques menées en 2018 tant en interne qu'en termes de mise en œuvre des politiques publiques,
- ◆ Rédaction et suivi du rapport jusqu'à sa présentation en plénière de novembre 2019.

## SUIVI DES MISSIONS PACO

- ◆ Actualisation et suivi du tableau de bord des missions du PACO.
- ◆ Compilation de l'ensemble des délibérations cadres présentées en Commission permanente et Conseil départemental, dans un tableau diffusé sur l'intranet.
- ◆ En tant que direction d'appui, la direction a également travaillé à l'accompagnement de la modernisation de la conduite managériale, à l'organisation des conférences des directeurs et au forum innovation(s), en lien avec les autres agents du Pôle.

# PÔLE ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET OPTIMISATION



## DIRECTION DU CONSEIL EN GESTION ET EN INNOVATION

SERVICE SUIVI DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET  
ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

MISSION INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION -  
INNOLAB 62

MISSION CONSEIL EN GESTION INTERNE

# MISSIONS :

La mission principale de la Direction du Conseil en Gestion et en Innovation (DCGI) est d'accompagner l'administration départementale au travers d'une logique d'appui aux métiers par la mise à disposition d'une expertise financière. Ses compétences contribuent à l'amélioration de la performance en réinterrogeant les moyens engagés avec un objectif d'efficacité et d'efficience. La DCGI est notamment direction ressource en matière de calcul de coût, d'audit, d'analyse financière, d'analyse des processus et des modèles économiques de mise en œuvre des politiques publiques, d'élaboration d'outils de pilotage et de suivi.

En collaboration avec la Direction d'appui, d'animation et de suivi du contrat de progrès, l'année 2019 a été marquée par la poursuite d'actions engagées sur le champ de l'innovation pour poursuivre l'activation d'un nouveau levier d'optimisation. Le laboratoire départemental d'innovations - Innolab 62 - comme incubateur des projets présentés lors du rendez-vous annuel du Forum Innovations et plus largement d'un ensemble d'évènements dont le programme de la semaine départementale 6.2 de l'innovation publique.

## LA MISSION EN CONSEIL DE GESTION INTERNE

Le Conseil de Gestion Interne s'inscrit comme un système de pilotage destiné à améliorer le rapport entre les moyens engagés – y compris les ressources humaines – et, soit l'activité développée, soit les résultats obtenus, dans le cadre déterminé d'une démarche d'optimisation. Le Conseil de Gestion Interne a pour objectifs d'accompagner et d'appuyer les services dans leurs démarches de recherche d'efficacité et d'efficience.

Ces missions se déclinent essentiellement de la manière suivante :

### ◆ Optimisation budgétaire : études, audit et contrôle interne

Les conseillers en gestion interne interviennent, principalement et à la demande des DGA des Pôles dans le cadre des chantiers définis comme stratégiques, du comité de direction DGS ou à la demande du Président, pour réaliser des études ou des missions d'appui dont l'objectif principal est l'optimisation budgétaire.

Ces travaux sont de deux ordres :

- ◇ Études/travaux : valorisation quantitative des efforts engagés ou restant à engager en matière d'optimisation budgétaire, comme l'identification des coûts/recettes générés par une activité.
- ◇ Dialogue de gestion : s'engager dans un processus de pilotage et de maîtrise de la dépense dans une logique d'amélioration continue, par exemple accompagner les directions et services dans le suivi de la dépense.

### ◆ Participation à la mise en place d'un système de pilotage interne

Les conseillers en gestion interne concourent à l'élaboration d'outils de gestion au travers d'analyses d'activités, des données opérationnelles stratégiques et financières.

Ils participent à la réalisation de supports de pilotages et de tableaux de bords composés d'indicateurs partagés et élaborés en coopération et collaboration avec les différents services de la collectivité.

## LA MISSION INNOVATIONS

En collaboration avec la Direction d'appui, d'animation et de suivi du contrat de progrès :

- ◆ Organisation du Forum Innovations dont en 2019 le 1er Forum Innovations Interdépartemental avec cinq départements (59-60-62-80-95).
- ◆ Animation de l'espace Innolab 62, l'incubateur départemental des projets primés lors des forums.

La mission innovations s'articule autour de quatre étapes clés :

- ◆ Découvrir et partager des idées lors des cafés-débats.
- ◆ Apprendre à mieux travailler ensemble - coopération - en prenant en compte l'utilisateur à toutes les étapes.
- ◆ Expérimenter un processus de changement en continu par des ateliers.
- ◆ Devenir un intrapreneur : agent de la transformation publique en imaginant de nouveaux services publics notamment numériques (suivi des projets issus des forums innovations).

## LE SERVICE SUIVI DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

Le Département s'appuie sur un vaste réseau d'EPOA pour la mise en œuvre de ses compétences obligatoires ou ses politiques volontaristes. La mission de suivi des EPOA a pour vocation d'apporter une ingénierie financière sur les EPOA stratégiques.

Le périmètre des EPOA est déterminé selon trois critères : une personnalité juridique distincte de celle de la collectivité territoriale, la mise en œuvre de façon autonome d'une politique publique ou d'intérêt général ressortissant des compétences de la collectivité et, un lien de droit avec la collectivité (institutionnel, statutaire ou contractuel). Ce périmètre, défini lors d'un CODIR DGS de septembre 2017 pourrait être actualisé à l'aune des orientations du « projet départemental » pour mettre en œuvre les choix stratégiques déclinés par Pôle.

Dans ce cadre, et, en lien avec les référents du Département (directions métier et Cabinet), le service suivi des EPOA a pour objectifs principaux de :

### ◆ Disposer d'un processus normalisé de suivi des EPOA au sein du Département (référentiel) dans le but de :

- ◇ Assurer une connaissance générale et homogène des structures ayant une relation forte avec le Département (conduite d'une politique publique, gouvernance départementale, dépendance financière).
- ◇ Connaître ses missions, ses actions, ses services,
- ◇ Faire un suivi administratif, financier et juridique dans le cadre de la prévention des risques.

#### ◆ **Renforcer les échanges entre le Département et ses partenaires**

Le Département envisage un renforcement du dialogue de gestion par la mise en place de réunions périodiques dédiées à la revue de gestion et à la formalisation des moyens et des objectifs par la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les établissements.

#### ◆ **Veiller au respect de nos engagements réciproques (contractuels, conventionnels, légaux)**

Le service suivi des EPOA organise ses missions, en concertation avec les directions métiers qui suivent les relations avec les structures bénéficiaires de financement du Département ou de garantie d'emprunt.

Dans ce cadre, le service assure la collecte et la centralisation des données juridiques et financières, permettant un suivi des activités de ces structures, dans des conditions de sécurité juridique et financière permettant de minimiser les risques encourus par le Département du fait de cette activité.

Le niveau d'expertise des agents (juridique, financière et de gestion) permet de mobiliser les ressources du service sur des missions à forte valeur ajoutée, dans une quadruple démarche de prévision, de veille, d'accompagnement et de suivi des satellites du Département.

Les missions réalisées par le service suivi des Établissements Publics et Organismes Associés se concentrent principalement sur :

- ◇ Le suivi des EPOA stratégiques (étude / diagnostic) ;
- ◇ L'accompagnement des Pôles / Direction en appui ou en régulation des services (AMOA, MOA, MOE) : analyses financières de premier niveau ; révision de comptes approfondies (diagnostic et préconisations) ;

- ◇ La gestion des risques inhérents aux EPOA ;
- ◇ L'instruction des préjudices commerciaux ;
- ◇ De ces missions, il faut distinguer :
- ◇ Les missions de contrôle qui permettent de porter un jugement sur un ensemble de données relatives à un domaine d'activité et établir un diagnostic ;
- ◇ Et les missions de conseil ou d'appui qui ont pour but d'assister les entités ou les services dans l'accomplissement d'une tâche complexe. Cette assistance peut porter sur la méthodologie employée, sur la détermination des éléments de calculs, notamment sur l'analyse d'un contexte économique, juridique, stratégique, ou organisationnel sans s'impliquer dans le processus décisionnel.

Ainsi, tout en répondant aux attentes et aux besoins de la Collectivité, l'accompagnement des contrôleurs de gestion permet de fiabiliser l'analyse financière des établissements, d'insuffler auprès des directions métiers et des partenaires une sensibilisation à la culture de gestion, et ainsi de favoriser le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats (amélioration de la performance).

#### **LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)**

Gestion des dossiers internes d'Assistance Technique FSE pour la programmation 2014 - 2020 dans le respect de la piste d'audit et du principe de séparation fonctionnelle, le secrétariat du Pôle Solidarités et plus particulièrement la Mission Pilotage FSE et Projets étant le service bénéficiaire.

Conduite des missions du prestataire au titre du « contrôle d'opérations ».

## CHIFFRES CLÉS :

Service suivi des EPOA :

- ◆ 17 structures composent le cercle des EPOA stratégiques
- ◆ 4 agents en charge du suivi des EPOA et des missions d'appui aux pôles
- ◆ Participation ou animation d'environ 65 réunions de travail avec les partenaires internes et externes.
- ◆ Une mobilisation importante sur le secteur enfance / famille

## RÉALISATIONS MAJEURES :

#### **MISSION EN CONSEIL DE GESTION INTERNE**

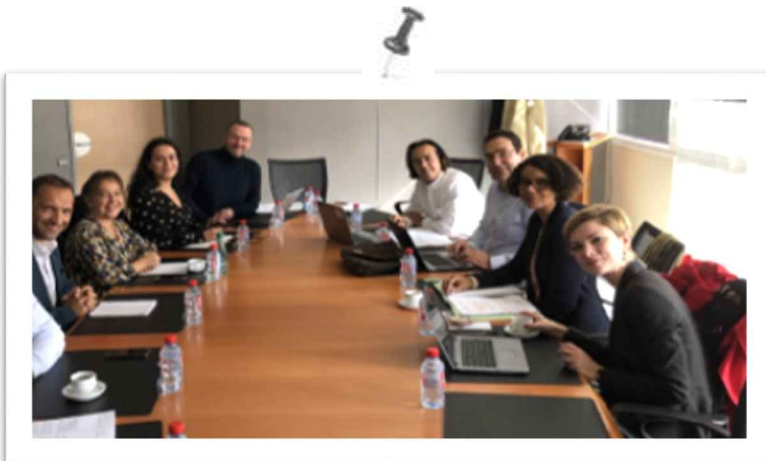
- ◆ Accompagnement de la Direction des Finances dans le dialogue de gestion avec les différents pôles à l'occasion de la préparation budgétaire 2020.
- ◆ Suivi des pistes d'optimisation des chantiers stratégiques définis.
- ◆ Sectorisation des dépenses du Département sur la mandature.
- ◆ Groupe de travail sur la tarification Enfance.
- ◆ Approche du coût d'hébergement des Jeunes Majeurs et de leur répartition dans les structures.
- ◆ Evaluation de la politique publique de l'insertion en collaboration avec la Mission Evaluation des politiques publiques et Prospective.
- ◆ Etude de l'impact sur le RSA de l'extinction des dispositifs Parcours Emploi Compétence (PEC) au profit des associations intermédiaires (AI), deuxième volet d'étude de coût du Laboratoire d'Analyse Départementale : Santé animale.
- ◆ Veille/ formation : veille sur les problématiques d'innovation/ actualisation des compétences ; formation des services au suivi comptable des structures.

### MISSION DU SERVICE SUIVI DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA)

- ◆ Accompagnement de la Direction de l'Enfance et de la Famille, dans le cadre de la négociation des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens, par la mise en œuvre et le suivi d'analyses financières partagées
- ◆ Accompagnement de directions métiers dans le cadre du suivi financier (exemples : La Coupole, la MDPH, et l'Aréna SCL).
- ◆ Elaboration de fiches financières et d'une fiche d'identité présentée dans des rapports d'activité des EPOA.
- ◆ Animation du site collaboratif des EPOA, et mise à jour de la base documentaire.
- ◆ Réalisation de l'assistance technique du FSE (tout au long de l'année) et suivi du contrôle d'opérations dans le cadre du contrôle interne FSE par le biais d'un marché prestataire.
- ◆ Réalisation de 6 analyses financières dans le cadre de l'instruction des préjudices commerciaux.

### MISSION INNOVATIONS DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'INNOVATION INNOVLAB62

- ◆ Animation de l'Espace InnoLab 62 et de la gouvernance du comité de suivi des projets.
- ◆ Organisation de la « Semaine départementale 6.2 de l'innovation publique » en lien avec les agents du pôle.
- ◆ 1er Forum Innovations Interdépartemental avec 5 Départements (59-60-62-80-95).
- ◆ Poursuite du projet Lapins devenu *RDV-Solidarites.fr* dans le cadre d'un consortium de 13 Département et en expérimentation dans le Pas-de-Calais sur 3 sites depuis le 19 décembre 2019.



Nov 2019-Préparation du 1er Forum Innovations Interdépartemental



Forum Innovations Interdépartemental - Pas-de-Calais - Équipe projet #Allo62





En Pas-de-Calais, chaque année, plus de 12 000 stages sont mis en œuvre et réalisés par des collégiens des classes de 3ème. Ce stage obligatoire, d'une durée de 3 à 5 jours, constitue une belle opportunité pour chacun d'entre eux de découvrir le monde du travail et de se projeter dans l'avenir, dans un projet de formation.

Cependant, faute de réseau personnel, et malgré l'engagement des équipes pédagogiques, 400 jeunes (plus de 3% de collégiens de 3ème) ne trouvent pas de lieu de stage à l'issue de cet accompagnement. Ces collégiens sont en partie issus des Quartiers Politiques de la Ville, membres de familles en fragilité sociale ou touchés par un accident de parcours au cours de l'année scolaire.

Partant de ce constat et en s'appuyant sur le projet « Zéro 3ème sans stage », proposé dans le cadre du Forum Innovations 2017, le Département a souhaité épauler les collégiens de 3ème et les professeurs qui les accompagnent, en créant une plate-forme numérique facilitant la mise en relation avec des employeurs prêts à accueillir des stages d'observation.

La démarche a été expérimentée dès la rentrée 2018 auprès d'une dizaine de collèges volontaires du Pas-de-Calais, avec la mobilisation de près de 150 entreprises et la signature de conventions de partenariat avec l'État, la Chambre du Commerce et de l'Industrie, la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat et les EPOA, afin de :

- ◆ proposer des stages dédiés à cette plate-forme,
- ◆ relayer la démarche auprès des employeurs présents dans le Pas-de-Calais,
- ◆ offrir des solutions nouvelles aux jeunes de 3è et aux professeurs des collèges.

Après évaluation de cette première expérimentation et au vu des résultats encourageants, le Département a décidé de généraliser, dès la rentrée 2019-2020, cette démarche à l'ensemble des 125 collèges publics de son territoire.

#### Des offres de stages :

300 employeurs se sont connectés sur la plateforme et ont déposé des offres de stages.

Près de 900 possibilités de stages offertes aux collégiens dans des domaines d'activités variés. En effet, 31 % des employeurs ayant déposés des offres sont des entreprises, 17 % associations, 14 % commerce, 13 collectivités et 11 % artisans).

Au niveau de la répartition géographique des offres, un effort reste à faire pour les zones rurales du terrois et du montreuillois.

#### Fréquentation de la plateforme (décembre 2019) :

- ◆ 160 visiteurs
- ◆ 1000 clics
- ◆ 257 téléchargements de fichiers de stages par les enseignants.

#### UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE SÉCURISÉE

La plateforme <https://stage3e.pasdecalsais.fr> permet aux employeurs (entreprises, collectivités, organismes, associations...) de déposer une ou plusieurs offres de stages et met à disposition des équipes éducatives des collèges sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) un fichier les listes des stages proposés et une carte de géolocalisation des offres sur le département et les communes limitrophes.

#### UNE MOBILISATION DES ACTEURS

- ◆ Sensibilisation des acteurs de la sphère publique et privée du Pas-de-Calais pour faire émerger des offres de stage sur la plate-forme numérique, qui peuvent prendre la forme de parcours de découverte de métiers.
- ◆ Octobre 2019 - Lancement d'un mailing de prospection auprès des entreprises à des milliers de structures afin de référencer de façon progressive, 500 à 1 500 stages de qualité sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais.

- ◆ Rencontre avec les services de la Préfecture et de l'Education Nationale, afin de renforcer le partenariat et la complémentarité entre les plateformes de l'État et du Département.

#### UNE PRÉSENTATION DU PROJET AUX ÉLUS DU DÉPARTEMENT

- ◆ 16 décembre 2019 - La vice-Présidente en charge des Collèges, des Politiques Educatives, et de l'Enseignement Supérieur, a présenté aux conseillers départementaux les fonctionnalités de la plateforme numérique et les éléments sur la mobilisation des acteurs et les offres de stages proposées.



# PÔLE ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET OPTIMISATION



**DIRECTION DU CONSEIL  
ET DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT**

**MISSION MANAGEMENT DES RISQUES**

# MISSIONS :

La Direction du Conseil et de la Conduite du Changement (D3C) assure un double rôle de soutien et d'impulsion envers les autres Pôles mais aussi en interne au Pôle. Structurée autour d'une organisation resserrée, elle contribue à la déclinaison opérationnelle des ambitions du contrat de progrès et assure un rôle d'expertise, de conseil, d'innovation et de facilitateur pour accompagner les transformations ainsi que les changements tels que déclinés au sein des différents chantiers des feuilles de route. Elle assure également une veille permanente relative aux risques encourus par la collectivité qui constituent autant de sources d'amélioration potentielles pour l'administration.

Ses missions se déclinent à travers 2 activités :

- ◆ Une Mission de Conseil en organisation et conduite de projet ;
- ◆ Une Mission Management des Risques.

## LE CONSEIL EN ORGANISATION ET CONDUITE DE PROJET

Combine des actions d'analyse (études organisationnelles, audits internes) et des actions de terrain (conseil, accompagnement des chefs de projet, optimisation des processus).

# CHIFFRES CLÉS :

En 2019, la D3C a mené à terme ou engagé une quinzaine de missions pour les différents pôles de l'administration départementale.

Par ailleurs et dans le cadre de l'animation du collectif managérial, les agents de la D3C participent à la publication de nombreuses ressources et articles de fond sur le nouvel espace management de l'intranet, ouvert en mai 2019. Plus de 30 actualités ont ainsi été élaborées et diffusées par la D3C en étroite collaboration avec la DRH.

Toujours dans ce cadre, les agents de la D3C ont animé les « rendez-vous de la communauté managériale » mis en place à partir de septembre 2019. Une centaine de managers ont ainsi été rencontrés et ont pu échanger collectivement sur la mise en œuvre de nouveaux principes de management du Département.



Son action s'organise autour de plusieurs grandes missions :

- ◆ Les missions d'organisation et d'optimisation.
- ◆ Les missions d'audit interne.
- ◆ La gestion de projets.
- ◆ La conduite du changement.

## LA MISSION MANAGEMENT DES RISQUES

Veille à identifier les points de vulnérabilité de notre collectivité et évaluer les risques encourus (techniques, financiers, juridiques...) et leurs répercussions financières. Elle conseille les Pôles et Directions sur les mesures à mettre en œuvre afin d'atténuer ces risques mais aussi en matière de gestion de crise.

Son action s'organise autour de plusieurs grands objectifs :

- ◆ Faire évoluer la culture de management des risques.
- ◆ Maintenir à jour le référentiel de management des risques.
- ◆ Accompagner les Directions dans l'identification des risques et la mise en place de plans d'actions.
- ◆ Auditer et capitaliser sur les événements indésirables.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

- ◆ Poursuite de l'accompagnement managérial suite au diagnostic réalisé en 2018 : co-animation de l'espace management sur intranet, animation des « rendez-vous de la communauté managériale », organisation de séminaires, préparation, accompagnement et organisation des différentes conférences des directeurs en lien avec les agents du pôle.



## Et si on se libérait de nos habitudes ?

De quelle(s) habitude(s) vous sentez-vous prisonnier ?

07/10/2019 · Christophe Cousin



## Manager, c'est... se connaître soi-même

Quels rapports entre le management et l'ego?

11/09/2019 · Sébastien Pizzuti



## Et si on faisait équipe ?

Faire équipe ne se décrète pas. c'est le résultat d'un processus qui peut être long et hasardeux. Alors, comment passer d'un groupe à une équipe ?

04/10/2019 · Lucie Ribeiro

- ◆ Analyse des risques liés au processus de traitement des informations Préoccupantes (IP).
- ◆ Analyse des risques en lien avec la procédure de Prestation Compensatrice du Handicap (PCH).
- ◆ Élaboration et expérimentation d'une méthode de cartographie des risques en lien avec le pilotage et le suivi des Établissements Publics et Organismes Associés stratégiques (EPOA).
- ◆ Mise en place d'une démarche d'analyse « flash » des événements indésirables.
  
- ◆ Pilotage d'une démarche de refonte des modalités de tarification des établissements à la Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF).
- ◆ Étude organisationnelle des fonctions accueil physique et téléphonique à la Direction de l'Accueil et des Moyens du Siège (DAMS).
- ◆ Étude de l'organisation du travail au sein du Bureau des Assistantes Familiales (BAF) à la DEF.
- ◆ Étude organisationnelle en lien avec la mission d'évaluation des dispositifs d'insertion par l'emploi.

# PÔLE ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET OPTIMISATION



**MISSION COMMUNICATION INTERNE**

# MISSIONS :

La « communication interne » est un enjeu managérial partagé, en tant que levier contribuant à la performance collective, et qui a vocation à se traduire par l'engagement de l'ensemble de l'encadrement, chacun au niveau de responsabilité qui est le sien. C'est le sens de la création de la Mission communication interne (MCI) en août 2016, au sein du Pôle Accompagnement Conseil et Optimisation, placée sous le pilotage stratégique du DGS et du Codir DGS. Avec des objectifs, là encore, partageables avec l'ensemble de la chaîne hiérarchique :

- ◆ Contribuer à accompagner le changement, l'innovation et le déploiement du projet départemental.

- ◆ Développer l'information, la contribution des agents, leur appropriation, la coopération.
- ◆ Favoriser la valorisation des agents (métiers, expertises, engagement...), la convivialité, les échanges.
- ◆ Contribuer à améliorer l'accès à l'information professionnelle ou liée à la carrière.

Ce sont ces objectifs qui fondent la ligne éditoriale des supports de la MCI : les articles sur l'intranet, le magazine 6.2 Cœur, la Lettre du Codir destinée dans un premier temps à l'encadrement puis ouverte à tous après une semaine.

# CHIFFRES CLÉS :

- ◆ Lancement du nouvel intranet (7 janvier 2019) puis animation générale de ce nouvel outil : pilotage des instances régulières de gouvernance et de concertation, assistance quotidienne auprès des animateurs d'espaces (environ 200) et mise en place de 25 journées de formation à leur attention. Par ailleurs : 38 formations ludiques, 13 interventions en réunion de direction,...
- ◆ Réalisation du magazine interne 6.2 Cœur, soit 3 numéros de 24 pages dans l'année, 135 sujets traités, 91 réunions, rendez-vous, interviews, 41 déplacements sur les territoires, 13 bonus intranet.
- ◆ Animation éditoriale quotidienne de la « home page » de l'intranet, dont la réalisation de 159 articles, la mise en place de nouvelles rubriques

(« On y était ! », « Mag' de l'été », ...), des habillages de page, la gestion d'alertes,...

- ◆ Réalisation de la Lettre du Codir, lettre du comité de direction générale à l'attention de l'encadrement (8 numéros).
- ◆ Organisation et animation de 7 « Petits déj' du DGS » et de 6 « Café rencontres » sur l'ensemble du territoire départemental.
- ◆ Contribution à l'accompagnement du DGS sur les thématiques de la transformation managériale et de l'innovation (dont la réalisation de 2 vidéos).
- ◆ Conseil et accompagnement à la demande des Pôles et des Directions (en 2019 par exemple, la MCI a co-piloté la production de vidéos pour la DRH sur le thème de la mobilité professionnelle).

# RÉALISATIONS MAJEURES :

La MCI a été chef de projet de la refonte de l'intranet en « réseau social d'entreprise » avec un lancement effectif le 7 janvier 2019. Cet outil structurant pour la collectivité permet d'avancer sur les objectifs de communication interne, en donnant notamment désormais la capacité aux managers et aux communautés de projet de prendre en charge leur communication. Ce nouvel outil rejoint également des enjeux managériaux de modes de coopération et d'organisation du travail. La MCI assure désormais l'animation générale de l'intranet et, en matière d'usages et de fonctionnalités, l'assistance et la formation auprès des animateurs d'espaces.

Afin de développer les objectifs d'échanges, de convivialité, d'information et de contribution, la MCI anime depuis 2016 sur l'ensemble du territoire les « Petit déj' du DGS » ainsi que des « Café rencontres » (un porteur de projet présente sa démarche et échange avec un petit groupe d'agents volontaires). Par ailleurs en 2017 la MCI, aux côtés de la DRH, a impulsé l'opération « Vis ma vie pro » (dans un objectif de meilleure connaissance mutuelle des agents). La MCI a pris l'initiative et promeut depuis 2018 l'opération annuelle en mai « La fête des voisins au travail ».

Enfin, la MCI est également à la disposition des directions et des pôles pour un accompagnement en conseil, voire plus rarement de manière plus opérationnelle, en fonction de sa disponibilité.



# PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**DIRECTION DE MISSION  
CANAL SEINE-NORD EUROPE**

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**DIRECTION DE L'ASSEMBLÉE ET DES ÉLUS**

# PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITÉ

MISSION DE COORDINATION ET ANIMATION  
DE LA POLITIQUE MOBILITÉ

DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE  
ET ACCOMPAGNEMENT

MISSION PILOTAGE ET COORDINATION  
DE LA FORMATION



# MISSIONS :

La Direction des Ressources Humaines (DRH) a pour fonction d'adapter constamment les compétences des collaborateurs et des collaboratrices du Conseil départemental aux projets politiques portés par les élus.

Pour remplir au mieux cette mission, la DRH a mis en place en juin 2018 une organisation visant à faciliter, pour les agents et les hiérarchies, la gestion quotidienne des ressources humaines, mais également à donner un nouvel élan à la politique RH du Département.

Elle contribue à la concrétisation de certains axes forts que vivent les collectivités territoriales, notamment :

- ◆ Les contraintes financières nécessitant une maîtrise forte de la masse salariale et la sécurisation des données (service pilotage et modernisation).
- ◆ Les évolutions de la fonction RH qui nécessitent de renforcer l'accompagnement individuel, managérial et organisationnel, compte tenu de situations complexes ou installées dans le temps (Service Accompagnement des Evolutions Professionnelles).
- ◆ La prise en charge de problématiques nouvelles comme le bien-être au travail, la prévention de l'usure professionnelle dans certains secteurs d'activité.
- ◆ La prévention des risques professionnels parmi les obligations incombant au Département en qualité d'employeur (service prévention des risques professionnels).

Sa composition :

## **LA DIRECTION ADJOINTE GESTION DE PROXIMITÉ**

Qui rassemble les fonctions de « gestion » de la DRH, en lien avec les agents et les services, autour de trois champs : le recrutement, la gestion de la carrière et de paie et la formation.

# CHIFFRES CLÉS :

Le Département compte fin 2019 : 7 487 agents dont 2 007 assistants familiaux (7 499 agents en 2018 dont 2 002 assistants familiaux).

**LES EFFECTIFS** gérés par la DRH au 31 décembre 2019 : 5 480 agents (5 497 agents présents au 1er décembre 2018) c'est-à-dire l'ensemble du personnel hors élus, groupes politiques et assistants familiaux.

**LA MASSE SALARIALE** (rémunérations brutes chargées) : 235 552 601 € au 31 décembre 2019.

## **LE RECRUTEMENT :**

507 recrutements ont été réalisés, dont 259 par la mobilité interne (soit 51,08 %).

**LA CARRIÈRE** : 13 638 actes pris par les services RH de proximité.

**LE DON DE JOURS DE CONGÉS** : 85

## **L'ACCUEIL DES « STAGIAIRES ÉCOLE » ET DES APPRENTIS :**

400 stagiaires, 75 d'entre eux ont fait l'objet d'une gratification et 49 apprentis.

## **LA FORMATION :**

- ◆ 3 183 agents ont suivi une action de formation soit 7 964 stagiaires.
- ◆ 100 456 heures de formation ont été délivrées
- ◆ 69 agents ont suivi une préparation à un concours administratif.

## **LA DIRECTION ADJOINTE PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT**

Garantit la sécurité des actes et des procédures RH, apporte un conseil spécialisé sur les questions statutaires et juridiques, à destination des agents comme des Pôles, pilote le budget Rh, les effectifs et la masse salariale, assure le suivi des revendications syndicales et des droits syndicaux, pilote le dialogue social, assure la gestion et garantit la régularité des instances paritaires, propose un accompagnement professionnel individuel, un accompagnement des managers et un accompagnement des collectifs de travail, structure les projets Rh pour donner une meilleure lisibilité à la politique Rh du département, propose des outils de pilotage de l'activité Rh et de suivi des données sociales, développe les projets d'innovation Rh.

## **LA MISSION « COORDINATION DES MOBILITÉS »**

Qui est chargée, pour le compte de la direction, du pilotage et de la coordination de la politique mobilité, portage de la stratégie et des procédures, portage des instances de suivi et de gestion des situations de mobilité complexe, centralisation des données et de suivi des indicateurs à des fins statistiques et d'optimisation, conseil et orientation des acteurs RH dans leurs pratiques, organisation de la communication, sensibilisation en matière de mobilité au sein de la DRH.

## **LA MISSION « COORDINATION DE LA FORMATION »**

Qui pilote et anime l'activité formation des quatre services de proximité de la direction adjointe gestion de proximité, gère le conventionnement avec le CNFPT, le développement de DOCEO, le pilotage de la stratégie de formation en lien avec les Pôles, l'animation et la coordination des services de proximité RH sur le champ de la formation.

## **LA FORMATION INTERNE :**

- ◆ 1 673 agents formés en interne (273 catégorie A, 226 catégorie B, 1 160 catégorie C) représentant 335 jours de formation, soit 2 010 heures.
- ◆ 135 formateurs occasionnels.

## **LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE :**

- ◆ 242 agents ont bénéficié d'une mobilité.
- ◆ 31 agents sont placés sur des postes tremplins .

## **LA SANTÉ AU TRAVAIL :**

Taux d'emploi direct des travailleurs handicapés : 6,91% (taux légal obligatoire : 6%).

## **LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS :**

- ◆ Accidents au travail : 280 accidents reconnus imputables au service.
- ◆ Sites visités : 68.

## **LE PILOTAGE ET MODERNISATION :**

- ◆ Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : 107 fiches métiers réalisées.
- ◆ Gestion des effectifs : 177 transformations d'emploi (coût : 31 040 €).
- ◆ Frais de déplacement : 30 027 états de frais de déplacement ont été mandatés au moyen de l'applicatif GDF.
- ◆ Intelligence collective : 2 journées consacrées sur le thème de la mobilité professionnelle

## LES RELATIONS SOCIALES ET CONSEIL JURIDIQUE :

- ◆ Instances paritaires : 3 commissions administratives paritaires tenues (522 agents ont bénéficié d'un avancement de grade toutes catégories confondues et 23, d'une promotion interne), 4 commissions consultatives paritaires, 5 comités techniques et 3 commissions Hygiène Sécurité Conditions de travail tenus).
- ◆ 159 départs à la retraite.
- ◆ Médaille d'honneur : 209 médaillés (103 échelon argent, 64 échelon vermeil, 42 échelon or).
- ◆ Discipline : 16 dossiers disciplinaires ayant abouti à 13 exclusions temporaires de fonctions, 1 avertissement, 2 blâmes et 26 lettres d'observations, 5 procédures en cours de traitement au 31 décembre.
- ◆ 9 contentieux dont 4 jugés en faveur du Département.
- ◆ 12 recours gracieux traités.
- ◆ 222 interventions syndicales concernant des situations individuelles et 714 sur des thématiques collectives.
- ◆ 14 mouvements de grève liés à un appel national
- ◆ Droits syndicaux : 189 réunions mensuelles d'information syndicale.
- ◆ Protection fonctionnelle : 88 demandes enregistrées. 52 ont fait l'objet d'un dépôt de plainte de la part

de l'agent et 32 ont fait l'objet d'une déclaration d'agression sans demande de protection fonctionnelle.

- ◆ Conseil carrière : 102 déroulés de carrière.
- ◆ Mise en place de rencontres DRH et agents sur les territoires : 635 agents bénéficiaires d'un entretien individualisé.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES :

- ◆ Accompagnement professionnel individuel : 112 agents accompagnés
- ◆ Accompagnement des managers : 40 ateliers thématiques mis en place
- ◆ Télétravail : 160 télétravailleurs, 155 agents formés, 107 managers formés.

## LA DÉONTOLOGIE :

Mise en place au 1er mai 2019 d'un collège de déontologie pour les agents départementaux : 4 réunions se sont tenues au cours de l'année.

## LA COMMUNICATION :

Depuis la mise en place du nouvel espace RH de l'intranet, 55 articles ont été publiés.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

Pour accompagner les mutations et poursuivre son engagement afin de rendre un service public de qualité grâce à une administration plus efficiente, les réalisations majeures ont porté sur :

## LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES :

Des outils ont été développés pour anticiper et accompagner le changement. Un travail sur l'harmonisation du référentiel compétences et la création d'une nomenclature métiers a été réalisé.

## L'INNOVATION :

Une étude a été effectuée en matière de handicap. 8 axes d'innovation ont été recensés. Deux journées d'intelligence collective ont été consacrées sur la thématique de la mobilité professionnelle.

## LA SEMAINE DE L'INNOVATION PUBLIQUE :

La transformation digitale et les innovations à fort impact continuent de faire bouger les lignes. A l'occasion du forum innovation interdépartemental de novembre, une journée a été consacrée aux Ressources Humaines. De nombreux sujets mis en œuvre en 2019 ou en cours ont été évoqués lors de cette journée comme la mobilité interne, le télétravail, la qualité de vie au travail, les ateliers managériaux.... Cette transformation passe par des outils et processus novateurs combinés à d'importants changements dans les comportements individuels.

## L'AGENDA SOCIAL :

La DRH a accompagné la mise en œuvre de l'agenda social négocié au printemps 2019.

## LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE :

Notre collectivité offre de nombreuses opportunités d'évolution grâce à ses 7 filières professionnelles, ses 204 métiers et 244 sites répartis sur l'ensemble du territoire. Les restructurations, la transformation numérique et l'évolution des missions publiques accélèrent les changements, les innovations et les évolutions des effectifs. Ces évolutions impliquent de nouvelles réalités dans les trajectoires professionnelles. La politique mobilité professionnelle est au cœur d'enjeux multiples pour la collectivité. Il s'agit de pouvoir proposer aux agents départementaux la meilleure adéquation entre les compétences disponibles et les besoins en recrutement identifiés. A cet effet, un référentiel « Parcours professionnel, les essentiels » a été réalisé en direction des agents ainsi qu'un guide du reclassement. Un plan d'actions a été planifié afin d'organiser trois forums sur les territoires « Parcours professionnels : une journée pour explorer le champ des possibles ».

### L'ACCOMPAGNEMENT MANAGÉRIAL :

Le développement du soutien et de l'accompagnement des cadres constitue une priorité de la nouvelle ligne managériale définie par le Codir, un enjeu confirmé par les travaux de la conférence des directeurs et séminaires de l'encadrement des pôles. Dans cette perspective, la DRH a proposé tout au long de l'année, à l'ensemble des managers 11 ateliers autour des thématiques : le management situationnel, la cohésion d'équipe, déléguer...

De nombreux dispositifs ont été mis en place : appui managérial, Co développement, coaching individuel, entretien d'évolution professionnelle notamment un parcours accompagnement-formation destiné aux primo encadrants et/ou aux encadrants nouvellement arrivés dans la collectivité.

### LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA) :

En application de la loi dite « loi travail » du 8 août 2016, le CPA est un dispositif qui a remplacé le droit Individuel à la Formation (DIF). Il permet à son titulaire d'acquérir annuellement des droits à formation (sous forme d'heures) pouvant être mobilisés dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle et en obtenir le financement. Une analyse approfondie a été réalisée intégrant les priorités définies par le cadre juridique et celles de la collectivité en application du nouveau dispositif en 2020.

### LA SANTÉ AU TRAVAIL :

Un plan d'action a été défini par la signature d'une troisième convention avec le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Il s'est traduit par des recrutements, des aménagements de postes de travail, de l'accompagnement personnalisé des agents devenus inaptes à leur poste de travail.

### LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

Des outils de communication ont été élaborés : plaquette d'information des risques psycho sociaux, référentiel à destination des 220 relais hygiène et sécurité précisant les missions, les principaux risques, procédure Accident de Travail mais aussi rédaction d'une charte d'engagement des relais hygiène et sécurité.

### LE TÉLÉTRAVAIL :

En 2019, le Département a fait le choix de développer largement le télétravail au sein des services. Cette mesure était offerte jusqu'à présent aux agents soumis à une inaptitude aux déplacements, temporaire ou définitive. A l'exception de fonctions non « télétravaillables », tous les agents intéressés ont pu formaliser leur demande à l'occasion d'une campagne lancée fin novembre 2018. Au premier trimestre 2019, la DRH a apprécié la recevabilité de chaque dossier pour une mise en œuvre en mai, à l'issue des premières actions d'accompagnement et de formation.

La collectivité a choisi détendre le dispositif du télétravail comme un levier d'efficacité, basé sur un management plus participatif et responsabilisant. Les services départementaux doivent ainsi bénéficier d'une plus grande motivation des agents, à travers l'amélioration de la qualité de vie au travail et une souplesse d'organisation accrue. Un cadre plus propice à la concentration, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Améliorer l'efficacité collective, c'est bien sûr également ne pas perdre de vue que la mise en place du télétravail s'apprécie en fonction de la mission exercée, de l'organisation en place et des exigences de continuité de service. La notion de « collectif de travail » reste un bien précieux, tant pour l'efficacité que pour l'épanouissement des individus.

La DRH a proposé un parcours de formation à la mise en place du télétravail, tant pour les agents « télétravailleurs » que pour les encadrants : les droits et obligations, comment s'organiser, quelles bonnes pratiques, la sécurité informatique, le management à distance.

### LES « RENDEZ-VOUS RH » SUR LES TERRITOIRES

Dans le prolongement du diagnostic managérial et des rencontres territoriales de l'encadrement, des « Rendez-vous RH » ont été organisés sur les territoires tout au long de l'année. A l'occasion de ces journées, la DRH a proposé aux agents à la fois des sujets d'ordre général (télétravail, prélèvement à la source...) mais aussi des entretiens individuels et personnalisés. Tous les sujets relatifs à la carrière ont été évoqués (retraite, avancements, promotions, recrutement, formation...).



## LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AUTOUR DE PLUSIEURS THÉMATIQUES

- ◆ Risques Psycho-Sociaux (dans les collèges), mise en place d'un atelier de sensibilisation pour les managers.
- ◆ Relais Hygiène et Sécurité (Centres d'Exploitation Routiers et Maisons du Département Solidarité).
- ◆ Droit à la déconnexion dans le cadre des sensibilisations au télétravail.
- ◆ Qualité de vie au travail (communication au moyen d'article, journée innovation Rh en vue de sensibiliser les agents sur un chantier qui sera porté en 2020).
- ◆ Risque incendie (élaboration d'un mémento incendie, exercices d'évacuation dans chaque bâtiment du Département).
- ◆ Canicule/fortes chaleurs (communication au moyen d'affiches, articles, fiche réflexe à destination de l'encadrement).
- ◆ Handicap.

## UNE JOURNÉE D'ACCUEIL REVISITÉE

Un travail a été engagé afin de revoir le format et le contenu de la journée d'accueil Ressources Humaines (RH) pour les nouveaux arrivants en vue de sa mise en place au 1er semestre 2020.

## LA GESTION DES TEMPS

Le Conseil départemental a souhaité remplacer son outil mainframe et ses applications satellites par une application de gestion des temps unique interfacée avec ses référentiels RH (Astre). Cela s'est traduit concrètement par le remplacement des applications HVA et DCA par une application unique de gestion des temps et des congés appelée « e-temps » et le remplacement des outils de pointage devenus obsolètes. C'est un projet qui a été piloté et mis en œuvre conjointement par la DRH et la Direction des Systèmes Numériques (DSN). Au total, ce sont 3830 agents, tous pôles confondus, qui ont été impactés par ce changement. Le déploiement de la nouvelle application, étalé sur les années 2018 et 2019, a été accompagné par 52 réunions d'information co-animées par la DRH et la DSN.

## LES PARTENARIATS :

- ◆ Une démarche participative a été initiée fin 2018 entre les Directions de l'Education et des Collèges (DEC) et des Ressources Humaines (DRH) lors d'un séminaire dont l'objectif a été de proposer des idées d'amélioration autour d'ateliers abordant plusieurs

## LA COMMUNICATION INTERNE ESPACE RH DE L'INTRANET

Un travail a été engagé pour améliorer le nouvel espace RH de l'intranet. Cet espace a pour objectif de faciliter les relations entre les agents départementaux et la DRH (création d'espaces collaboratifs « instances paritaires », « collège déontologie »). La DRH a participé à la co construction de l'espace « management », « DEC/DRH », rédige de nombreux articles RH portant entre autre sur les projets RH (télétravail, formation, mobilité, handicap, qualité de vie au travail...)

thématiques. A l'issue de ce travail, l'année 2019 a porté sur la mise en œuvre d'un espace collaboratif DEC/DRH, la formulation de 36 projets....

- ◆ Un espace dédié à la thématique du management a été lancé en 2019 entre les directions du Conseil et de la conduite du changement et des RH. Il s'agit d'un espace de partage et d'échanges afin de favoriser l'émergence d'une culture managériale commune (pratiques managériales, outils pour accompagner managers et managés dans les changements en cours...).

## LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique contient un nombre conséquent de modifications affectant les institutions de la fonction publique territoriale et les dispositions statutaires applicables aux agents publics. Une analyse a été réalisée sur les nouvelles dispositions qui ont vocation à s'appliquer aux agents territoriaux. Les principales dispositions de la loi ont été présentées aux agents de la DRH. Certaines mesures d'application immédiate ont été mises en œuvre (élargissement des motifs de recrutement des contractuels, portabilité des contrats à durée indéterminée, réintégration après une mise en disponibilité....). D'autres le seront en 2020 - 2021 voire 2022.

## LA DÉONTOLOGIE

La loi de 2016 ouvre à chaque agent le droit de consulter une instance hors hiérarchie, le référent déontologue, chargé de lui apporter tous conseils utiles quant à la mise en œuvre concrète de ces obligations. Au Département du Pas-de-Calais, il a été décidé de confier la fonction de référent déontologue, à un collège composé de 12 membres. La fonction est étendue à celles de lanceur d'alerte et de laïcité. Le collège est installé depuis le 1er mai. Quatre réunions se sont tenues en 2019. De ces réunions, un règlement intérieur a été élaboré et publié à l'ensemble du personnel départemental. Les membres ont bénéficié de formations en matière de déontologie, assisté à des séminaires sur les principes de déontologie, conflits d'intérêts, corruption, favoritisme... Une campagne d'information en direction des agents de la collectivité a été mise en place (parution d'articles, fiches réflexes, procédure de saisine, création d'un espace dédié, café rencontre...).

Le collège participe activement au réseau de référents déontologie créé par l'Assemblée des Départements de France en juillet.



# PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



## DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

**SERVICE CONSEIL JURIDIQUE ET APPUI DANS  
LES PROCÉDURES CONTRACTUELLES**

**SERVICE DU PRÉ-CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

**SERVICE ASSISTANCE  
ET VEILLE JURIDIQUE - CONTENTIEUX**

## MISSIONS :

- ◆ Assistance et Conseil Juridique auprès des services départementaux.
- ◆ Pré-contrôle de légalité des rapports proposés aux commissions thématiques avant examen par la Commission permanente ou le Conseil départemental.
- ◆ Suivi et Gestion des arrêtés de délégation de signatures pour l'ensemble des services départementaux.
- ◆ Suivi du Marché de prestations juridiques.
- ◆ Sécurisation des actes de la collectivité notamment les actes unilatéraux.
- ◆ Mise en œuvre d'Air arrêtés auprès des premières directions utilisatrices.
- ◆ Réalisation de la veille juridique de la collectivité.
- ◆ Gestion de plusieurs types de contentieux (FSL, exécution de marchés, aménagement foncier, appel des obligés alimentaires, Mineurs Non Accompagnés, Carte Mobilité Inclusion, APA, aide sociale à l'hébergement divers) et point d'entrée de l'application Télé recours.

## CHIFFRES CLÉS :

- ◆ 418 consultations réalisées pour les différents services départementaux.
- ◆ 66 bons de commande émis pour le suivi du marché de prestations juridiques.
- ◆ 64 mémoires en défense produits devant le Tribunal Administratif (dont 1 en référé précontractuel).
- ◆ 3 constitutions de partie civile : 1 devant la Cour d'Appel et 2 devant le Tribunal Correctionnel.
- ◆ 3 mémoires produits devant la Cour d'Appel.
- ◆ Représentation du Département à 2 audiences devant le Tribunal Administratif (dont 1 référé précontractuel), à 1 audience devant la Cour d'Appel et à 4 audiences devant le Tribunal de Grande Instance.
- ◆ 1 ordonnance rendue par la Cour d'Appel, 2 arrêts rendus par la Cour Administrative d'Appel.
- ◆ 58 décisions rendues par le Tribunal Administratif : dont 23 jugements et 35 ordonnances.
- ◆ 23 décisions rendues par le Tribunal de Grande Instance dont 12 jugements et 11 ordonnances.
- ◆ Participation à 64 réunions auprès de 37 groupes de travail.
- ◆ Animation de 3 réunions du réseau des correspondants de la fonction juridique.
- ◆ Préparation et diffusion de 110 arrêtés de délégations de signature.
- ◆ 4 avis communiqués auprès de la CADA.
- ◆ Mise en ligne sur l'intranet de 11 bulletins de veilles juridiques.
- ◆ Visas juridiques dans le cadre du pré contrôle de légalité des 11 commissions permanentes et 6 conseils départementaux (qui ont porté sur 612 rapports devant les 67 commissions thématiques).

## RÉALISATIONS MAJEURES :

L'année 2019 a permis la concrétisation et la continuation de plusieurs actions inscrites au projet juridique en complémentarité des missions de conseil aux services, de veille et visa juridiques, de gestion des contentieux.

Ainsi cette année a été marquée par le déploiement de l'application de suivi des arrêtés Air Arrêtés auprès des premières directions utilisatrices avec une formation initiale et un accompagnement dans la prise en main de ce nouvel outil.

Le nouvel intranet déployé au sein des services a été l'occasion pour la DAJ de développer sa démarche de sensibilisation des services départementaux à la fonction juridique en utilisant tous les modules de l'espace de la Direction : réseau des juristes, blogs, foire aux questions, glossaires, réalisation de tutoriels dans les savoirs. Toute l'équipe de la DAJ s'est fortement investie sur ce nouvel outil interne dans la volonté de faire connaître les missions de la DAJ et son action.

Également l'élaboration du « jeu des 1 000 feuilles » a permis de sensibiliser de manière ludique aux formalités administratives.

Dans le cadre de la réforme des contentieux à caractère social, la DAJ s'est vue confier la gestion des contentieux relevant de la compétence du Tribunal Administratif (APA, aide sociale à l'hébergement).

La DAJ apporte également sa contribution à la mise en œuvre de l'Ingénierie territoriale et au fonctionnement de la plateforme Ingénierie 62 notamment sur les sollicitations de nature juridico administrative. Les 423 consultations et réponses réalisées auprès des communes s'inscrivent dans la continuité de cette démarche.

Enfin le deuxième semestre a été marqué par la procédure de renouvellement du marché de prestations juridiques : après avoir rédigé le cahier de clauses particulières, la DAJ a analysé les 45 offres présentées par 20 candidats et réparties sur les 6 lots du marché, afin que les nouveaux titulaires soient connus au 1er janvier 2020.

# PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



**DIRECTION DE L'ASSEMBLÉE ET DES ELUS**

**SERVICE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE**

**SERVICE D'APPUI AUX ÉLUS**

# MISSIONS :

La Direction de l'Assemblée et des Élus a pour cœur de métier le service aux élus, la préparation et la sécurisation des réunions des assemblées délibérantes et l'apport de solutions organisationnelles dans le processus de décision.

La Direction exerce toutes les missions liées au fonctionnement des organes délibérants (Conseil départemental et Commission Permanente) et coordonne l'organisation des six commissions thématiques, commissions de travail chargées d'étudier en amont les rapports.

Elle intervient également sur les questions relatives à l'exercice par les élus de leur mandat (statut, indemnités et formations des élus) et à leur désignation dans les commissions internes et organismes extérieurs pour y représenter le Département ou le Président du Conseil départemental.

C'est au niveau de la direction que sont préparés les propositions de calendrier et les rétroplannings de préparation des réunions des organes délibérants et des commissions de travail.

En 2019, la Direction de l'Assemblée et des Élus était organisée comme suit :

- ◆ 4 agents rattachés directement à la Directrice ;
- ◆ le Service d'Appui aux Élus composé du chef de service et de 4 agents ;
- ◆ le Service de l'Assemblée Départementale composé du chef de service et de 4 agents.

Le Service d'Appui aux Élus traite notamment des questions statutaires des conseillers départementaux :

- ◆ gestion des indemnités de fonction des élus
- ◆ gestion du remboursement des frais de déplacements des élus
- ◆ mise en œuvre du droit à la formation des élus
- ◆ coordination des moyens mis à la disposition des conseillers dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Il est responsable de la publication et de l'affichage des actes réglementaires de l'organe exécutif et des délibérations de l'organe délibérant.

Par ailleurs, le service intervient dans le cadre de la mise en œuvre des projets de dématérialisation impulsés par la Direction : gestion électronique du visa des rapports examinés en séance et des délibérations (progiciel AIRS DELIB- Administration et Hotline utilisateurs), gestion des convocations électroniques (FAST-ELUS), télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Il gère également le budget de la Direction de l'Assemblée et des Élus et assure une veille documentaire pour la direction ainsi que la diffusion, en interne, du Flash de l'Assemblée des Départements de France, et de toutes autres informations sur le site intranet du Département.

Le Service Assemblée départementale assure la préparation des réunions du Conseil départemental et de la Commission Permanente. Responsable de l'envoi des rapports aux élus dans les délais légaux et réglementaires, il est garant du droit à l'information des élus.

À la suite de chaque réunion, il rédige les délibérations et en assure le caractère exécutoire.

Il coordonne également les réunions des six commissions thématiques. En effet, il en assure le secrétariat institutionnel (suivi du calendrier des réunions, envoi des documents de travail).

Enfin dépend également de ce service, la gestion de la représentation du Conseil départemental ou de son Président au sein des 670 commissions internes et organismes extérieurs.

# CHIFFRES CLÉS :

- ◆ Formation des élus  
En 2019, le Service d'Appui aux Élus a assuré la gestion administrative de 22 actions de formation des élus correspondant à 277 journées formation.
- ◆ Dématérialisation du Recueil des Actes Administratifs  
Le Service Appui aux élus a travaillé sur la dématérialisation totale du recueil. Cela a représenté une économie d'impression d'environ 35 500 pages.
- ◆ Réunions des Assemblées délibérantes  
En application de l'article L.3 121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil départemental se réunit au moins une fois par trimestre.  
En 2019, il s'est réuni 6 fois :
  - ◇ 3 réunions ont traité des grandes étapes budgétaires avec l'examen du Compte Administratif et du Budget Supplémentaire, de la Décision Modificative, les Orientations Budgétaires pour l'année 2020 et le Budget Primitif 2020 ;

- ◇ 2 réunions ont traité de l'analyse de l'activité des services administratifs, des établissements publics et organismes associés et des services départementaux de l'État dans le Pas-de-Calais ;
- ◇ 1 réunion a été dédiée notamment à la contractualisation ;
- ◇ 87 délibérations ont été adoptées lors de ces réunions.

Parce qu'elle ne dispose pas de pouvoirs propres, la Commission Permanente intervient dans les matières que l'assemblée départementale lui a déléguées sur le fondement de l'article L.3 211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission Permanente s'est réunie 11 fois en 2019 et a adopté 459 délibérations.

Les six commissions thématiques du Conseil départemental se sont, quant à elles, réunies 109 fois toutes réunions confondues.



# RÉALISATIONS MAJEURES :

En 2019, la Direction de l'Assemblée et des Élus en lien avec la Direction des Systèmes Numériques et la Direction de l'Immobilier, a poursuivi le chantier de la dématérialisation entrepris. En avril 2019, a été lancé le projet de l'affichage dématérialisé des actes administratifs du Département (délibérations et arrêtés). À cet effet, le Département s'est doté d'un écran tactile pour afficher électroniquement lesdits actes. Placé à l'extérieur, il permet aux citoyens de consulter les actes administratifs 7 jours /7 24h/24.

Depuis son installation, une économie d'impression de 3 381 pages a été réalisée.

Par ailleurs, après la dématérialisation totale du Recueil des Actes Administratifs, les accusés de réception des actes transmis par les services pour publication sont également dématérialisés.



Concernant le statut de l'écu, l'année fut marquée par la mise en œuvre du prélèvement à la source à compter du 1er janvier 2019 pour les élus locaux. Celle-ci s'est accompagnée d'une information des Conseillers départementaux sur les modalités spécifiques les concernant.

Par ailleurs, à la suite d'un courrier du 1er mars 2019 de la Direction de la Sécurité Sociale, de nouvelles cotisations sociales sur les indemnités des élus ont été mises en place.



# PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



**DIRECTION DE MISSION CANAL SEINE-NORD EUROPE**

# MISSIONS :

## LE SUIVI DU PROJET DE CANAL SEINE-NORD EUROPE

La délibération cadre adoptée, le 25 janvier 2016, par l'Assemblée départementale fait du canal Seine-Nord Europe (CSNE) l'un des dossiers majeurs de la politique d'investissement de la collectivité. Bien en amont, et dès la déclaration d'utilité publique de 2008, le Département du Pas-de-Calais s'est particulièrement mobilisé en faveur de ce projet structurant d'aménagement du territoire et emblématique du report modal.

Une mission dédiée « la Direction de mission canal Seine-Nord Europe » a été rapidement créée, gage de lisibilité et de transversalité. La Direction assure ainsi le suivi du projet dans toutes ses composantes. Elle exerce les fonctions de représentation de la collectivité dans les nombreuses instances liées au pilotage et à l'avancée du projet (réunions, comités techniques, comités territoriaux, séminaires, ...). Elle a un rôle de coordination et de gestion des interfaces nécessaires entre l'ensemble du réseau d'acteurs : la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), maître d'ouvrage, les collectivités territoriales et les partenaires extérieurs impliqués dans le projet.

L'engagement du Département dans le projet se traduit à travers une implication dans les instances de gouvernance et sa contribution au financement pour une part de 12,9 %.

Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, est vice-Président de la SCSNE depuis le 21 décembre 2017. La Direction de mission participe aux travaux des instances dédiées.

Il faut, par ailleurs, mettre l'accent sur l'action du Département en lien avec l'exercice de ses propres compétences dans le cadre du projet.

Au titre de ses compétences en solidarités territoriales et humaines, le Département est pleinement engagé dans la « démarche grand chantier » du projet. Confortés par la loi NOTRe du 7 août 2015, les Conseils départementaux ont été désignés comme chefs de file de la thématique « insertion » et ont mis en place à ce titre un partenariat avec la SCSNE, le dispositif « Canal solidaire ». La coordination interdépartementale de ce dispositif est assurée par la Direction de mission dédiée du Pas-de-Calais depuis mi-2015.

Dans le cadre de ses compétences en aménagement du territoire et en environnement, le Département assure la conduite des opérations d'aménagement foncier du projet pour le Pas-de-Calais et le Nord.

Sur le volet infrastructures et mobilité, le Département sera amené à travailler en concertation avec la maîtrise d'ouvrage, sur le rétablissement des voiries départementales concernées par le tracé, ainsi que sur les modalités de réception et les principes généraux relatifs à la gestion ultérieure des ouvrages.

L'ensemble de ces sujets, souvent interférents, nécessite une approche globale et une vision transversale assurées par la Direction de mission.

La Direction est en outre attentive à tous les projets d'aménagement et de développement en lien avec le dossier, qu'ils soient du domaine fluvial, portuaire ou logistique et aux réflexions stratégiques d'aménagement mises en place au niveau régional (comité technique thématique fluvial et portuaire dans le cadre du CPER, ...). Elle participe régulièrement aux travaux de « Norlink fluvial » et de l'association Seine-Nord Europe (ASNE), deux associations dont le Département est membre.

## LE SUIVI DE LA RECONVERSION DU SITE DE CAMBRAI-EPINOY - PROJET « E-VALLEY »

La reconversion du site à travers le développement du projet « e-valley » est entrée en phase opérationnelle avec la pose de la première pierre en novembre 2019.

Au regard du caractère structurant pour le territoire, le Département poursuit néanmoins l'accompagnement du projet, au titre de ses compétences en matière de soutien au bloc communal, notamment en matière de dessertes routières et pour la desserte THD via le Syndicat mixte « La fibre numérique 59-62 ».

La Direction qui était en charge du suivi de ce dossier, poursuit l'accompagnement nécessaire et assure les liaisons avec les directions métiers en fonction des problématiques territoriales.

Le lien avec la réalisation future du port intérieur de Marquion nécessite, par ailleurs, une stratégie d'approche coordonnée.



# CHIFFRES CLÉS :

## LE CANAL SEINE-NORD EUROPE

- ◆ 5.118 milliards d'euros HT, coût prévisionnel du projet à terminaison de l'opération.
- ◆ Contribution de l'Union européenne à hauteur de 50% du montant des études et 40% du montant des travaux.
- ◆ Contribution de 1 097 millions d'euros HT à parité entre l'État et les collectivités territoriales.
- ◆ 141 millions d'euros HT investis par le Département du Pas-de-Calais (Réunion du Conseil départemental du 16 décembre 2019).
- ◆ Un engagement préalable sous forme de convention préliminaire relative au financement des dépenses 2018 /2019 de la SCSNE (poursuite d'études, acquisitions foncières et premiers travaux environnementaux). Inscription de 4 177 000 € TTC au BP 2019 (délibération du Conseil départemental le 17 décembre 2018).
- ◆ 1 délibération adoptée par l'assemblée départementale en 2019 concernant le canal Seine-Nord Europe.

- ◆ 5 réunions du Conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe et 5 réunions techniques préparatoires.
- ◆ Une quarantaine de réunions dans le cadre de la « démarche grand chantier » en 2019.
- ◆ Dans le cadre de « Canal Solidaire », 54 marchés analysés au global, 11 marchés activés intégrant une clause d'insertion par l'activité économique (CIAE) pour 15 personnes bénéficiaires avec 67% de sorties positives.

## LA RECONVERSION DU SITE DE CAMBRAI-EPINOY - PROJET « E-VALLEY »

- ◆ 320 hectares de friches de terrains militaires en reconversion pour un projet phasé de hub logistique avec à terme le développement de 725 000 m<sup>2</sup> d'immobilier et 1 300 emplois annoncés.
- ◆ Un diagnostic archéologique de grande ampleur dans le cadre de l'archéologie préventive a été réalisé sur 151 hectares.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## LE SUIVI DU PROJET DE CANAL SEINE-NORD EUROPE

### ◆ Le financement et la gouvernance du projet

Les services du Département ont activement participé au travail juridique et financier, initié entre l'État et les collectivités territoriales, pour arrêter un nouveau mode de gouvernance du projet.

La rencontre du 22 novembre 2019 à Nesle en présence du Président de la République a permis de trouver un accord définitif sur le financement du projet. La « convention de financement et de réalisation du canal Seine-Nord Europe » a été approuvée par le Département lors de sa réunion du 16 décembre 2019.

La Loi d'orientation des mobilités, dite loi « LOM », du 24 décembre 2019, modifiée à travers l'article 134, le statut de la SCSNE qui deviendra, à compter du 1er avril 2020 au plus tard, un établissement public local.

Le Département du Pas-de-Calais sera saisi pour avis sur le projet de décret fixant les dispositions réglementaires relatives à l'organisation et au fonctionnement de la SCSNE et ce décret sera examiné en Conseil d'État au cours du premier trimestre 2020.

La Direction de mission s'attache à suivre l'ensemble des décisions prises en la matière.

### ◆ Le suivi de la démarche grand chantier

Dans le cadre de cette démarche co-pilotée par l'État et la Région Hauts-de-France, différentes thématiques ont été arrêtées et sont déclinées à travers la mise en place de dispositifs : « Canal Solidaire », « Canal Formation », « Canal Emploi », « Canal Accueil » et « Canal Entreprises ».

La Direction assure une participation active aux travaux et réunions des différentes instances mises en

place à l'échelle régionale (comité de pilotage, comité technique, séminaires) et selon des déclinaisons territoriales à l'instar du comité territorial Artois-Cambrésis.

Au sein des comités territoriaux, des groupes de travail ont été structurés en fonction des thématiques à traiter et des spécificités locales.

En ce qui concerne le groupe de travail territorial « insertion », la Direction en assure le copilotage avec le Conseil départemental du Nord. La Direction des Politiques d'Inclusion Durable (DPID) du Pôle Solidarités et les services territorialisés sont membres de ce groupe.

L'année 2020 verra la mise en œuvre d'actions liées à l'avancée du projet, conformément à la décision du Conseil de surveillance de la SCSNE du 26 septembre 2019 (mise en œuvre opérationnelle de la démarche grand chantier).

### ◆ La coordination du dispositif « Canal Solidaire »

Le chantier du CSNE constitue une véritable opportunité en termes d'emplois et d'insertion professionnelle.

Le Département du Pas-de-Calais assure, depuis juin 2015, via sa mission dédiée, la coordination des six Départements impliqués sur la thématique « insertion » via le dispositif « Canal Solidaire ». L'expertise de la DPID est mobilisée sur ce sujet.

Cette coordination interdépartementale implique un investissement très important pour la Direction de mission. Elle assure le lien avec le maître d'ouvrage (SCSNE), en tant que « porte-voix » des Départements impliqués. Elle travaille en concertation avec les coordonnateurs départementaux en charge du suivi de la CIAE sur les marchés du projet.

Des temps d'échange réguliers entre Départements et maître d'ouvrage sont fixés (réunions bimensuelles). Par ailleurs, en tant que coordinatrice interdépartementale, la mission contribue activement à la promotion du dispositif « Canal Solidaire » auprès des partenaires extérieurs.

La SCSNE a proposé à chaque chef de file la déclinaison d'une convention de partenariat bilatérale garante de la pérennité des dispositifs.

La convention « Canal Solidaire » qui fixe les engagements des deux parties afin de promouvoir la Clause d'Insertion par l'Activité Economique (CIAE) a été signée par les Départements concernés (quatre Départements financeurs (Nord, Pas-de-Calais, Somme et Oise) et deux Départements associés (Aisne et Val d'Oise)) et la SCSNE le 28 février 2019 à Arras.

Depuis la mise en place du dispositif en 2016, des résultats intéressants ont été atteints, puisqu'à fin 2019, près de 25 000 heures d'insertion ont été réalisées dans des marchés de prestations intellectuelles permettant à quinze personnes de bénéficier de la CIAE, dont six résidant en Pas-de-Calais. Le Département du Pas-de-Calais, via la DPID, assure actuellement le suivi de six marchés (accompagnement des titulaires et sélection des publics).

Dans le cadre de la démarche grand chantier, les perspectives 2020 sont la déclinaison de la feuille de route en fonction de l'actualité du projet, la mise à jour et compléments du dispositif "Canal Solidaire" pour les marchés de travaux, le lancement du recensement de l'offre d'insertion (acteurs et dispositifs), l'articulation avec le volet 2 des contrats territoriaux de développement (CTD) et la mise en synergie avec les dispositifs "Canal Emploi" et "Canal Formation".

#### ◆ **Le suivi du volet « foncier » et environnemental**

Les opérations d'aménagement foncier conduites par les services du Conseil départemental ont permis la réalisation des études préalables à l'aménagement foncier, la constitution des quatre Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (CIAF), le lancement des enquêtes périmètres et de classement des terres.

La Direction de mission et les services concernés ont participé à la réunion d'installation de « l'Observatoire de l'environnement du canal Seine-Nord Europe » pour lequel les Départements concernés par le tracé ont conjointement désigné huit experts qui participeront aux travaux des commissions d'expertise mises en place.

Pour ce qui concerne les mesures compensatoires du projet, les échanges vont se poursuivre entre les services du Conseil départemental et la SCSNE.

Un travail collaboratif est mené, au bénéfice des interfaces nécessaires, entre la Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement (DDAE) et ses services et la mission dédiée.

#### ◆ **Les contrats territoriaux de développement**

La loi « LOM » prévoit que l'établissement public peut contribuer à l'élaboration de contrats territoriaux de développement (CTD) par l'État, les Régions, les Départements et les établissements publics de coopération intercommunale ou leurs groupements.

#### ◆ **Le volet communication**

La Direction participe aux travaux du groupe de travail communication mis en place par la SCSNE qui associe les chefs de file des dispositifs de la démarche grand chantier.

Dans le cadre de l'accompagnement territorial des projets éducatifs, le Département a pu sensibiliser les collégiens de l'Arrageois au chantier (forum des collégiens).

La Mission s'attache à faire les liens nécessaires au sein de l'institution départementale avec les services concernés.

Ces contrats, réalisés en plusieurs volets, sont destinés à formaliser des choix d'aménagement et ont pour objectif de faire du canal un vecteur de développement durable en agissant sur l'économique, le social et l'environnemental. Ils sont des outils souples et non contraignants de programmation et de dialogue avec les territoires du projet, à savoir pour le Pas-de-Calais, les Communautés de communes Osartis-Marquion (CCOM) et du Sud Artois (CCSA).

La Direction de mission et les Directions métiers vont suivre les travaux et échanges initiés dans le cadre de l'élaboration de ces contrats en fonction de leur mise en œuvre et en lien avec les politiques publiques départementales.

#### ◆ **Les ports intérieurs**

Dans la configuration de réalisation du projet CSNE, l'aménagement des quatre ports intérieurs (précédemment nommés « plateformes multimodales ») a été laissé à l'initiative des collectivités territoriales ou de leurs groupements, à l'exception des murs de quais et des terrassements dont les travaux sont compris dans le périmètre du projet, conformément à la convention de financement de 2019.

Le Département est associé aux travaux techniques préalables dans le cadre des pré-études pilotées par la Région HDF et les EPCI concernés (dont la CC Osartis-Marquion).

La Direction de mission participe aux réunions et fera le lien avec les Directions métiers en fonction de l'avancée des sujets.

# PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES



MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

## MISSIONS :

L'objet principal de la Mission Économie Sociale et Solidaire est d'accompagner les acteurs de l'ESS à faire connaître et reconnaître l'ESS, de soutenir et d'accompagner les structures de l'ESS et de fédérer pour impulser une nouvelle dynamique. La Mission ESS travaille au développement de nouvelles actions d'intérêt départemental apportant une réponse aux besoins exprimés par les acteurs du CDESS dans le but de créer de l'activité collectivement pour répondre à des besoins communs et des enjeux d'intérêt général.

En 2019, la Mission ESS a mis en œuvre le deuxième budget citoyen du Pas-de-Calais. Le budget citoyen permet aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flécher l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'Économie Sociale et Solidaire vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais.

L'objectif est de soutenir les projets relevant des compétences de la collectivité et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives innovantes socialement ou de coopération ou porteuses de pratiques de l'Économie Sociale et Solidaire qui accompagnent la transformation sociale du département.

La Mission ESS porte un partenariat formalisé avec dix fondations dans le cadre de l'accompagnement des projets du Budget Citoyen.

La Mission ESS gère également l'organisation des séances du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS) et de ses ateliers. Le CDESS

est un lieu d'expression, d'échanges, d'information et de propositions pour co-construire avec les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire la mise en œuvre de ces orientations dans le souci d'une économie inclusive. Le CDESS a pour ambition de mobiliser et fédérer les acteurs de l'ESS autour du Département et de l'accompagner dans ses orientations vers le développement de ce secteur. Depuis plus de 6 ans, le CDESS travaille donc en collaboration étroite avec le Département.

### LA MISSION ESS ET LES AUTRES DIRECTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La Mission ESS coordonne et anime le schéma des achats économiquement, socialement et environnementalement responsables.

La Mission ESS est partie prenante de la construction et la mise en œuvre des plans ou schémas portés par les autres directions. À titre d'exemple : le rapport développement durable, le plan d'alimentation...

La Mission ESS collabore avec les autres directions sur des thématiques qui peuvent être entreprises au regard des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

La Mission ESS accompagne en ingénierie les projets qui ont fait l'objet de la contractualisation ou en cours de contractualisation et qui ont besoin d'expertise en économie sociale et solidaire.

## CHIFFRES CLÉS :

Pour accompagner la démarche de soutien à l'ESS initiée par le Département, la Mission ESS a exercé son activité en 2019 avec un budget de 1 129 623 €.

Budget citoyen du Pas-de-Calais :

- ◆ 140 idées déposées.
- ◆ 8 comptoirs à initiatives citoyennes.
- ◆ 270 participants.
- ◆ 51 dossiers déposés.
- ◆ 39 dossiers labellisés.
- ◆ 7 000 votants.

2 CDESS ont été organisés les 25 avril et 21 novembre 2019 avec plus de 180 participants à chaque réunion.



CDESS du jeudi 21 novembre 2019 - Crédit photos Yannick Cadart/CD62

# RÉALISATIONS MAJEURES :

Le Budget citoyen du Pas-de-Calais 2019 a mis en évidence tout l'intérêt des habitants du Pas-de-Calais sur les questions de développement durable du territoire.

La Mission Économie Sociale et Solidaire travaille et propose un outil d'aide à la décision concourant à la labellisation d'initiatives de transformation économique, environnementale et sociétale pour le budget citoyen 2020, outil co-construit avec des partenaires acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire qui sont Pas-de-Calais Actif, l'université d'Artois, l'Institut de recherche et de Transfert Godin et la Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement.



Crédits photos Jérôme Pouille/ Yannick Cadart/ Jankowski Denys/CD62



# PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



**SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE**

**DIRECTION OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE**

**LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**

**DIRECTION DE LA MOBILITÉ  
ET DU RÉSEAU ROUTIER**

**DIRECTION DE L'IMMOBILIER**

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRAGEOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARTOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL  
DE L'AUDOMAROIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU BOULONNAIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU CALAISIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LENS-HÉNIN**

**MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL  
DU MONTREUILLOIS-TERNOIS**

# PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



## SECRETARIAT GENERAL DU PÔLE

CELLULE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

DIRECTION ADJOINTE  
DU SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
DES SOLIDARITES HUMAINES ET TERRITORIALES  
DU TERNOIS

MISSION PORT D'ETAPLES

SERVICE DE LA VALORISATION DE LA PROPRIETE  
DEPARTEMENTALE

SERVICE DU PILOTAGE

# MISSIONS :

Le Secrétariat Général du Pôle (SGAPD) est né, début 2017, de la dynamique de réorganisation entreprise en 2016. Il résulte de l'évolution de la direction d'appui du Pôle vers un rôle de coordination générale auprès du responsable de Pôle, d'animation, de pilotage global de la coproduction des Directions, de maîtrise des processus et des ressources. Le Secrétariat Général s'assure que le maillage entre les directions, dans leurs différents niveaux de responsabilité, est opérationnel. Il a également en charge la propriété départementale, au sens juridique du terme : acquisition et cession, valorisation et gestion de la domanialité.

Les deux services composant le Secrétariat Général reflètent ces deux grandes missions transversales :

## LE SERVICE DE LA VALORISATION DE LA PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE

Né de l'évolution du Service des Affaires Juridiques et Foncières, ce service porte la stratégie départementale de valorisation de la propriété départementale, par une dynamique renouvelée de cession foncière, mais également par la maîtrise de la conservation et de l'occupation du domaine public départemental routier, immobilier et naturel.

## LE SERVICE DU PILOTAGE

Dont la mission essentielle consiste à orchestrer la production de Pôle, en particulier via un management renouvelé entre les Directions. Ce service assure notamment le secrétariat de trois Commissions thématiques du Conseil départemental. Des directions de projet thématiques épaulent ce noyau dur afin d'intensifier, sur certaines thématiques prioritaires, l'optimisation du fonctionnement du Pôle.

Le Secrétariat Général assure également la gestion du Port Départemental d'Étaples, tant sur le volet des travaux d'aménagement, que dans la dimension de dynamisation de ce domaine public.

Par ailleurs, la mission du Port Départemental d'Étaples est rattachée au secrétariat général ainsi que 3 directions de projet chargées :

- ◆ Du contrat de progrès Routes, Mobilités et Immobilier.
- ◆ De la stratégie achats maîtrise d'ouvrage et alimentation durable.
- ◆ Du développement des solidarités humaines et territoriales du Ternois.

# CHIFFRES CLÉS :

## OPÉRATIONS FONCIÈRES

- ◆ à 49 transferts de propriétés : 37 actes administratifs ont été rédigés (dont 26 actes au profit de la voirie, 9 pour les collèges et autres bâtiments et 2 dans le cadre ENS), et correspondant à 35 rapports en Commission Permanente et Conseil départemental,
- ◆ 47 nouvelles affaires foncières ouvertes en 2019 :
  - ◇ Expropriation en cours sur :
    - La RD919, contournement de Courrières.
    - Le collège de Douvrin, aménagement d'un plateau sportif.
- ◆ Le domaine public routier départemental :
  - ◇ 69 dommages au domaine public routier départemental traités en 2019.
  - ◇ 90 dommages causés aux particuliers, dont 18 expertises.
- ◆ Secrétariats de commissions thématiques

	1 <sup>re</sup> commission	4 <sup>e</sup> commission	5 <sup>e</sup> commission	Total
<b>Commissions organisées</b>	12	12	13	37
<b>Rapports examinés</b>	91	114	57	262
<b>Rapports émanant du PADT</b>	151 (37 examinés en C1-C3-C5-C6)			
<b>Auditions</b>	3	1	1	5

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## LES OPÉRATIONS FONCIÈRES

### ◆ Pour la voirie départementale

Les opérations foncières ont permis la réalisation d'aménagements de voirie sur l'ensemble du réseau routier départemental : mise à 2x2 voies des RD 939 et liaison RD 301/A 21, aménagements de carrefours à Beuvry (RD937/945) ou à Zouafques (RD 943/217), suppression de passage à niveau sur la RD 303 à Verton, ainsi que l'aménagement de l'Eurovéloroute des Marais à Bresmes-les-Ardres.

### ◆ Pour les collèges

Le transfert de propriété à titre gratuit de 2 collèges (à Courcelles-les-Lens et Vermelles), a porté à 93 le nombre de collèges propriété du Département sur un total de 125.



Collège de Beaurainville-Crédit photo Yannick Cadart/ CD62

Les autres opérations foncières sont liées à l'aménagement du site de la MDS de Saint-Pol-sur-Ternoise lequel a été acquis en vue de sa reconstruction.

### ◆ Pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les acquisitions et aliénations dans les zones de préemptions sont traitées, pour la prise des décisions et la gestion des crédits, par le Bureau des ENS. Le Bureau Foncier rédige les actes ou assure le suivi de l'élaboration des actes notariés. 21,7 hectares sont ainsi venus agrandir 4 des zones de préemption ENS propriété du Département (« la Vallée de la Loïse » à Beuvry, « le Bois de l'Offlarde » à Leforest, le pôle de Wingles) et « les bassins de l'ancienne sucrerie » à Ardres).



Bois de l'Offlarde-Leforest-Crédit photo Eden62

## LA VALORISATION DES DÉLAISSÉS DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

409 000 € de recette et du patrimoine bâti 877 000 €, des Espaces Naturels Sensibles 31 000 € pour une recette totale de 1 317 800 € (avec notamment la vente d'immeubles bâtis – ex CDDP et entrepôt à Arras, maisons à Hucqueliers et à Arques- et d'un terrain à un promoteur immobilier à Étaples).

## LE DOMAINE PUBLIC

Le bureau de la conservation du domaine public a été créé en 2017 afin d'entreprendre une stratégie de Conservation du domaine public, de gérer les dommages causés au domaine public et les dommages de travaux publics, et de procéder au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public (gestion du barème des redevances d'occupation du domaine public).

Il poursuit la mission de conseil auprès des MDADT en matière de domaine public. En 2019, cela concerne 30 sollicitations sur des thèmes variés (gestion du domaine public, occupations illicites, assurances, projets de conventions...). Le bureau, qui a développé un projet en commun avec la MDADT du Calaisis, a été désigné lauréat au forum innovation interdépartemental 2019, sur un projet de simplification et dématérialisation des demandes d'occupation du Domaine Public Routier Départemental.

Des réunions de travail avec les gestionnaires du domaine public se sont déroulées et permettent

d'avancer la réflexion sur les méthodes de travail, les thèmes et difficultés récurrents.

Le Bureau a également en charge la gestion des abris voyageurs départementaux depuis le transfert de la compétence transport aux régions.

## LE PILOTAGE

Sur le plan financier, 2019 se caractérise par la montée en puissance du rôle des Directions métiers sur l'ensemble de la politique publique qu'elles pilotent.

La vigilance maintenue sur la consommation des crédits de paiement et des nouvelles simplifications budgétaires, a permis de maintenir un taux de consommation dépassant les 93 % des crédits d'investissement votés au BP.

Toujours afin d'optimiser et d'améliorer les pratiques sur le volet budgétaire, le service pilotage poursuit le travail commencé en 2018 sur la thématique recette notamment par l'accompagnement des directions opérationnelles dans le développement de « la culture de la recette » mais aussi sur le travail d'écriture des actes et du nécessaire pilotage à mettre en œuvre de façon cohérente avec les dépenses, pour fluidifier au maximum le processus (co-financement, subvention, FEDER, CPER...).

Plus diffus, l'accompagnement des directions dans la simplification des décisions votées ou arrêtées par le Président se poursuit au fil de l'eau. Le service apporte également son accompagnement dans la dynamique

de responsabilisation à l'œuvre depuis la réorganisation, en particulier en facilitant l'utilisation des délégations faites au Président et des délégations de signature.

Le Pôle a choisi d'utiliser le nouvel intranet comme un outil amplifiant le travail collectif entre les Directions, permettant de décloisonner les fonctions et de gagner en efficacité. Pour ce faire, dès le début 2019 les équipes du Service Pilotage ont été mobilisées afin d'accompagner les collectifs, pour comprendre, avec eux, leur problématique et ainsi travailler à simplifier les processus et outils notamment avec les potentiels techniques et les fonctionnalités de l'intranet (Création de 230 catégories adaptées aux usages pour la gestion et la valorisation de contenus, collaboration entre pairs ou contributeurs d'un même projet, échanges de pratiques...). La valorisation des réussites notamment par la création d'un carrousel de vidéos, les 372 Articles produits ou relayés par le service, les 212 médias (photos / vidéos) diffusées, ne sont que quelques exemples du travail mené.

Enfin, l'équipe du service et celle du service de l'exploitation du service routier (DM2R), avec l'appui de la Direction des Services Numériques, ont co-construit une solution opérationnelle de suivi de crise qui devrait être déployée courant 2020.

## LES RESSOURCES HUMAINES

Le Secrétariat Général supervise les politiques de ressources humaines pour le pôle. Le rendez-vous avec chaque direction a été reconduit en 2018, les réunions « perspectives RH », qui permettent d'identifier les évolutions RH à venir et de mieux les anticiper à l'échelle du pôle.

Sur le plan opérationnel, 35 recrutements ont été organisés avec la Direction des Ressources Humaines en 2019, dont 47 dans le cadre de la campagne de mobilité du personnel d'exploitation des routes. Par ailleurs, 16 contractuels ont été recrutés pour des renforts ou remplacements, 10 contrats d'apprentissage et 6 immersions d'agents au sein du pôle.

## LE PORT DÉPARTEMENTAL D'ÉTAPLES

L'équipe du Port Départemental d'Étaples a été principalement mobilisée par un chantier d'ampleur qu'est la promenade piétonne en bord de Canche. Après les études et les autorisations réglementaires, les recrutements des entreprises les travaux ont débuté à l'automne 2018. Cette promenade piétonne, véritable belvédère sur la baie de Canche, permet de parcourir le port sans quitter le bord de Canche. C'est en outre un ouvrage atypique, sur pilotis, nécessitant une grande technicité.

L'année 2019 a également vu s'intensifier les réflexions sur la finalisation du programme d'aménagement du port et le renouvellement des capacités de levage de bateaux.

La gestion du domaine public portuaire, notamment des occupations, est dynamisée par les aménagements réalisés et l'activité générée par l'investissement départemental.



Embarcadère du port d'Étaples  
Crédit photo Yannick Cadart/ CD62



Suivi chantier promenade piétonne  
du port d'Étaples  
Crédit photo Jérôme POUILLE/ CD62

# **PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**



**DIRECTION OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE**

**MAISON DU SITE DES DEUX-CAPS**

**MISSION GRAND SITE DES DEUX-CAPS**

## MISSIONS :

Initiée en 1976, la politique nationale des Grands Sites de France s'inscrit dans la droite ligne des efforts engagés par l'État depuis plus d'un siècle en matière de protection des monuments naturels et des sites d'exception.

Au regard de la richesse de son patrimoine en la matière, c'est tout naturellement que le Département du Pas-de-Calais a souhaité valoriser le Site des Deux-Caps situé sur le littoral entre les communes de Wimereux et Sangatte.

Inscrit sur la première liste des vingt-six grands sites nationaux en 1978 et labellisé Grand Site de France en 2011, ce territoire est aujourd'hui reconnu sur le plan national comme site d'exception paysagère et, à ce titre, constitue un puissant outil de rayonnement au service du Pas-de-Calais. Ce label a été reconduit en mai 2018 pour une période de six ans par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

C'est dans ce contexte que la Direction du Grand Site de France Les Deux-Caps, située dans la commune d'Audinghen, a pour mission d'assurer l'animation de la gouvernance de ce projet de territoire associant 22 collectivités et organismes institutionnels, autour de la préservation, de la gestion et de la valorisation du Grand Site de France Les Deux-Caps dans le respect des critères et des exigences imposées par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, en charge de l'attribution du label Grand Site de France.

Cette mission recouvre une triple finalité :

- ◆ S'assurer de la préservation de la beauté des lieux et de l'excellence paysagère au regard des impératifs de développement durable.
- ◆ Faire du label un levier de développement local permettant d'impulser une dynamique de territoire autour des valeurs du label.
- ◆ Contribuer au rayonnement des politiques environnementales, touristiques, culturelles, éducatives et sociales du Département.

## CHIFFRES CLÉS :

Le Grand site de France Les Deux-Caps, c'est :

- ◆ 4 sites classés au titre de la loi de 1930, soit 5 291 hectares d'espaces terrestres et marins. En 2019, la DREAL a finalisé avec les communes de Wimereux, Wimille et Boulogne-sur-Mer ainsi que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, un périmètre de classement pour le secteur de la Pointe de la Crèche. Cette procédure devrait être officialisée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en 2021, après l'enquête publique et au terme de l'instruction réglementaire.
- ◆ 4 sites inscrits au titre de la loi de 1930, soit 1 140 hectares essentiellement terrestres.
- ◆ Plus de 900 hectares acquis par le Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres (CELRL) et confiés en gestion à Eden 62.
- ◆ 5 sites Natura 2000.
- ◆ 2 réserves naturelles régionales, 13 ZNIEFF, 1 ZICO.

En 2019 :

- ◆ Près de 2 millions de visiteurs sur le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps, se concentrant sur le Cap Blanc-Nez (1,2 million) et le Cap Gris-Nez (600 000).
- ◆ Près de 22 000 visiteurs accueillis à la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen.
- ◆ 3 millions d'euros d'investissements en requalification paysagère et aménagements du site.
- ◆ Une gouvernance exemplaire, prise en référence au sein du Réseau des Grands Sites de France, articulée autour :
  - ◇ Du Comité de Pilotage.
  - ◇ Du Comité Technique.
  - ◇ D'un Comité Local de Suivi rassemblant les 8 maires et 3 Présidents d'EPCI concernés par le périmètre Grand Site de France Les Deux-Caps.
  - ◇ De réunions de Schémas d'Accueil Locaux.
  - ◇ De 4 Ateliers-Groupes de travail répartis autour des 3 axes de travail, et des 17 engagements du dossier de candidature.
  - ◇ D'un Conseil Consultatif Associatif.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

L'année 2019 a été marquée par une mise en œuvre dynamique et méthodologique de la Gouvernance du projet. Comité technique, Comité de pilotage, Comité Local de Suivi, Ateliers-Groupes de travail, Conseil consultatif associatif et réunions de l'équipe-projet ont rythmé l'année 2019, fédérant élus, techniciens, associations locales et habitants des 8 communes du Grand Site de France Les Deux-Caps, autour de la mise en œuvre des trois axes de travail et des 17 engagements validés par l'État.

À l'initiative du Sous-Préfet de Boulogne-sur-Mer, un Pôle Aménagement a été créé pour partager en amont le volet dense d'instruction réglementaire des projets d'aménagement.

L'année 2019 a également vu la collectivité départementale renouveler les différents marchés opérationnels, nécessaires à la mise en œuvre des engagements du label Grand Site de France Les Deux-Caps.

Un marché de réinsertion sociale et professionnelle a ainsi été finalisé pour différents lots d'entretien des espaces naturels ou pour la maintenance de la flotte de vélos de la Maison du Site des Deux-Caps. La clause d'insertion sociale a été un critère de qualité dans le choix des entreprises attributaires du marché de travaux.

Enfin, un marché de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage paysagère a été conclu pour répondre à la recommandation principale du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les aménagements et travaux ont été réalisés en 2019 sur :

- ◆ Wimereux, avec la réalisation d'un tronçon du Sentier du Littoral au sud de la commune vers la Pointe aux Oies.
- ◆ Ambleteuse, Audresselles, Audinghen sur différents travaux de voiries connexes aux aires d'accueil et de gestion des flux des visiteurs.
- ◆ Tardinghen, avec la mise en œuvre en septembre des travaux d'une chaussée de circulation douce

(Chaucidou) sur la RD 249 reliant deux tronçons de la Vélomaritime.

- ◆ Escalles et Sangatte au Blanc-Nez, sur l'aire d'accueil Hubert Latham et le lancement des travaux au Cran d'Escalles.

Enfin, un second volet de refonte des mobiliers d'accueil et d'information a été finalisé à Tardinghen et dans les secteurs du Blanc-Nez et des Dunes de la Slack.

2019 aura également été mise à profit pour concrétiser la concertation avec les services de l'État dans l'approche administrative et réglementaire de projets à finaliser dès 2020 (boucles de découverte au Blanc-Nez, tronçon de la Vélomaritime, aménagement sur la Baie de la Slack ou la Baie de Wissant).

La politique innovante initiée par le Département, baptisée « 2 Caps en Fermes », a bénéficié de la même participation des exploitants agricoles du territoire, regroupés au sein de l'association des Paysans du Site des Caps.

Le CAUE62 a concrétisé son partenariat à la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps sur différents conseils d'aménagement à Audinghen, Wissant et Audresselles. Il est également un acteur précieux de différentes initiatives sur l'amélioration de l'intégration paysagère des équipements d'hôtellerie de plein air et celle des bâtiments agricoles dans le cadre de 2 Caps en Fermes.

La Maison du Site des Deux-Caps a accueilli plus de 22 000 visiteurs, assurant différents services comme la location de vélos à assistance électrique et proposant une exposition temporaire célébrant le 25ème anniversaire de l'ouverture du Tunnel sous la Manche.

Le partenariat avec le Grand Site de France de la Baie de Somme et le Site des Dunes de Flandre s'est poursuivi sur la base d'échange d'expérience, notamment sur la Vélomaritime (EV4) commune aux trois sites et de synergie autour d'une destination littorale des Hauts-de-France.



Crédit photo Jérôme POUILLE / CD62



# PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Crédit photo Carmelo Panébianco / CD62

## LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

**SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

**SERVICE DE LA CHIMIE**

**SERVICE DE LA MICROBIOLOGIE,  
PRÉLÈVEMENT**

**SERVICE DE LA SANTÉ ANIMALE**

# MISSIONS :

Le Laboratoire Départemental (LDA62) :

- ◆ Participe au service public de veille sanitaire, travail en lien avec la Direction Départementale de la Protection de la Population, les éleveurs, la Fédération des Chasseurs, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la profession vétérinaire. Il est spécialisé dans certains domaines : virologie des poissons (7 laboratoires en France), culture de mycobactéries agents des tuberculoses (17 laboratoires en France), sérologie rage (3 laboratoires en France), sérologie Peste Porcine (7 laboratoires en France). D'autre part, le LDA62 bénéficie d'une reconnaissance internationale pour la sérologie rage.
- ◆ Est un laboratoire d'analyses et de conseil pour les restaurations collectives, les organismes d'État (DDPP) et les entreprises présentes sur le territoire.

Cette activité est assortie à un service de collecte des prélèvements et de formations. Le laboratoire suit actuellement une centaine d'établissements (IME, CAT, MAPAD) et quelques TPE (bouchers charcutiers, traiteurs).

- ◆ Est un laboratoire d'analyses et de conseil en particulier pour le Département, via un partenariat avec les autres Directions, telles que la Direction de l'Éducation et des Collèges, avec le suivi de la qualité de la restauration de l'ensemble des demi-pensions, la Direction des Ressources Humaines, pour réaliser la formation des personnels intervenant en restauration scolaire, les MDADT, le Service d'Assistance Technique de l'Eau ..

# CHIFFRES CLÉS :

À la date de rédaction du rapport, le compte administratif n'est pas encore connu. Il s'agit donc d'une estimation pour l'année 2019. L'évolution conjuguée des recettes (1 730 128 €) et des dépenses (2 706 484 €) aboutit à un besoin de financement du Conseil départemental qui est, pour 2019, estimé à 976 356 €, soit une baisse de 8 % par rapport à l'année précédente.

Cela confirme la tendance des exercices budgétaires antérieurs, qui voient systématiquement se réduire le besoin de financement du Département.

En 2019, près de 370 000 analyses ont été réalisées en santé animale, chiffre en augmentation de 25 %, compte tenu de la réalisation d'un plan régional d'éradication de la BVD (diarrhée virale bovine). Les analyses BVD sur boucles auriculaires sont donc en forte augmentation (+ 135 %) tout comme la tuberculose bovine (+ 150 %) alors que le nombre d'analyses salmonelles a baissé de 20 %.

Concernant la microbiologie alimentaire, près de 8 000 analyses ont été réalisées en 2019, dont 2 800 analyses de denrées, les autres analyses portant sur les procédures de nettoyage et désinfection (flore de contact et recherche de salmonelles-listeria). En complément des analyses de contrôle, le laboratoire a réalisé au sein des collèges 26 formations, 180 audits sur le respect du Plan de Maîtrise Sanitaire, 214 visites de suivi, 96 vérifications de menus et 37 évaluations de la qualité de la restauration (utilisation de produits issus des circuits courts, respect de la réglementation, gaspillage alimentaire, implication du personnel, sensibilisation des convives, ...). Le laboratoire a participé activement à la mise en place du séminaire sur l'alimentation durable organisé par la collectivité.

L'activité relative aux analyses d'eaux est stable. Le LDA62 a réalisé près de 15 000 analyses sur 3 800 échantillons d'eau, dont plus d'un tiers pour le SMAEL, dans le cadre des autocontrôles de l'usine de production d'eau située à Aire-sur-la-Lys.

Le Laboratoire participe régulièrement à 50 essais inter laboratoires, soit en moyenne un essai inter laboratoires par semaine. Ces essais s'inscrivent dans la gestion de la qualité et sont indispensables pour le maintien des accréditations et agréments.

Sur le plan administratif, le Laboratoire a traité près de 62 000 dossiers, près de 120 000 résultats, environ 700 bons de commande, près de 16 300 factures clients, 950 factures fournisseurs. Pour permettre son fonctionnement, le LDA conçoit et utilise une centaine de marchés publics.



Crédit photo Sébastien Jarry CD62

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## POURSUITE DU TRAVAIL D'OPTIMISATION BUDGÉTAIRE

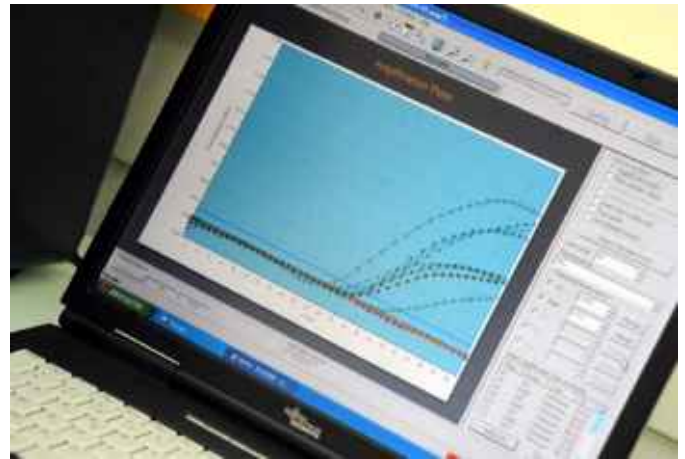
Ce processus a été initié dès 2010. Dans ce cadre notamment, en 2019, une réorganisation interne a permis de faire face au départ d'un agent et à la forte augmentation du nombre d'échantillons générés par le plan BVD, à effectif constant.

## MISE EN PLACE DE LA MUTUALISATION AVEC LES LABORATOIRES DE LA SOMME ET DU NORD

Depuis début 2017, le processus de mutualisation des fonctions supports (achat - qualité/métrieologie - comptabilité analytique) s'est progressivement mis en place avec notamment les groupes de travail. Les arbitrages sont actés lors des comités de pilotage auxquels participent les élus en charge des 3 laboratoires. Un point d'information a été présenté devant l'ensemble des élus lors de la séance du Conseil départemental en janvier 2019.

## MISE EN PLACE DE L'ENVOI AUTOMATISÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSES PAR MESSAGERIE

Depuis juillet 2019, l'envoi des rapports d'analyses par mail de façon automatisée a été généralisé à la quasi-totalité des clients du laboratoire.



Crédits photos Sébastien Jarry CD62

# PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Crédit photo Sébastien Jarry / CD62

## DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER

**DIRECTION ADJOINTE**

**SERVICE DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA PROGRAMMATION**

**SERVICE DES GRANDS PROJETS ROUTIERS  
CENTRE**

**SERVICE DES OUVRAGES D'ART**

**SERVICE DE LA MAINTENANCE  
ET RESSOURCES DU RÉSEAU ROUTIER**

**SERVICE DE L'EXPLOITATION  
ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**SERVICE DES GRANDS PROJETS ROUTIERS  
LITTORAL**

# MISSIONS :

La DM2R est la direction métier en charge de la politique routière et de la mobilité. Ses missions sont :

- ◆ Le pilotage des partenariats transversaux (DDAE, CEREMA, réseau URM).
- ◆ La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre pour la création de routes départementales, les grandes opérations de réhabilitation du réseau (routes et ouvrages d'art), des opérations de sécurité et des Euro-Véloroutes. Cette mission va de l'opportunité d'une opération, dans une approche de mobilité, à la réception des travaux.
- ◆ Un rôle de maître d'ouvrage, de programmation de l'entretien et de concours financier auprès d'autres collectivités, de cohérence et de recherche d'harmonisation pour les politiques d'exploitation,

d'entretien et de sécurité routière mises en œuvre par les Maisons du Département Aménagement et développement territorial (MDADT), ainsi que l'écriture des marchés y afférant.

- ◆ L'écriture et le suivi des politiques de mobilités (Vélos, aires de co-voiturage, plans de déplacements administration, schémas d'itinéraire, études de trafic amont)
- ◆ Le suivi de la veille qualifiée de jour et le développement de la banque de données routières.
- ◆ Le pilotage de la politique matériel pour les engins d'exploitation (achat et réparation des engins d'exploitation).
- ◆ Des travaux en régie d'enduits, de signalisation, d'égouttage et de terrassement.

# CHIFFRES CLÉS :

Les crédits d'investissements pour la réalisation des travaux et des études ont été de 39,1 M€ en travaux et 1,8 M€ en études.

Cela a permis de :

- ◆ mettre en service 1,7 km de réhabilitation de chaussée (RD 917),
- ◆ mettre en service 13 km (5,5 + 7,5 km de pistes cyclables (EV5 Angres – Olhain, EV5 Guînes, EV5 Ardres, EV4 Tardinghen, EV4 Outreau ),
- ◆ mettre en service 3 points d'échanges (3 giratoires),
- ◆ de réaliser les travaux préparatoires de la déviation de Courrières (RD919),
- ◆ de mettre en service la mise à 2 x 2 voies de la RD 301 à sa jonction avec l'A21, la Rcade Sud d'Arras (RD 60), la déviation de Busnes (RD 916),
- ◆ Supprimer le passage à niveau de Verton,
- ◆ réparer ou reconstruire 5 ouvrages d'art existants.

Plus de 2,2 M€ ont été consacrés à l'acquisition de matériel neuf (poids lourds, saleuses, matériel de fauchage, fourgons, signalisation embarquée). Les crédits consommés en 2019 pour réaliser les missions en régie (1,400 millions de m<sup>2</sup> d'enduits, 410 km de signalisation horizontale, 5 kms de glissières, 2 423 interventions pour les 2 ateliers) ont atteint 3,8 M€ en investissement et 0,6 M€ en fonctionnement (location petits matériels, entretien, fournitures de voirie).

Les activités en régie de maintenance et réparation des véhicules d'exploitation du PADT et des équipements de la route ont été maintenues à un niveau égal à 2019 (soit 1,4 M€ en fonctionnement). Viennent également s'ajouter les crédits de fonctionnement de carburant pour un montant de 1,5 M€ et 0,38 M€ d'investissement consacrés à la gestion patrimoniale des chaussées (essais et analyses du laboratoire routier).

La veille qualifiée a reçu et orienté 993 demandes d'intervention urgente sur le patrimoine routier et bâti. Pour alimenter la connaissance du trafic sur les routes départementales, 565 comptages ont été réalisés. En matière de sécurité routière, le nombre d'accidents mortels s'élève à 43, soit une augmentation de 13% par rapport à 2018.

Pour 2019, la DM2R a accordé aux communes et/ou EPCI 80 000 € de subvention pour l'aménagement de l'aire de covoiturage de Fresnes-les-Montauban (tranche ferme et tranche optionnelle); et 381 000 € de subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables (Saint-Hilaire-Cottes, Oye-Plage, Audruicq, Aire-sur-la-Lys, communauté de communes du pays de Lumbres, Angres, Leforest, Libercourt, communauté de communes des 7 Vallées, Avesnes-Le-Comte, Communauté d'Agglomération du Boulonnais).

La DM2R poursuit la mise en tourisme de l'itinéraire cyclable EV4 (Vélo maritime) en finançant le partenariat 2019-2023 à hauteur de 10 000 € par an.



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## LE BUDGET CONSACRÉ AUX PISTES CYCLABLES

Le budget consacré aux pistes cyclables a permis de poursuivre les travaux de l'EV5 entre Angres et Olhain, et achever l'itinéraire entre Guines et Audruicq via Ardres soit un linéaire total de 19 km opérationnel. La Vélo maritime (EV4) a également été complétée par la réalisation de 1,3 km entre Outreau et Le Portel ainsi que 500 m à Tardinghen en dispositif de type Chaucidou .

## EN MATIÈRE D'ÉTUDES

En matière d'études, le projet de déviation de la RD 941, entre Divion et Ourton a fait l'objet de réunions publiques, les études se sont poursuivies sur le sud et l'est arrageois pour permettre d'initier un projet pour traiter la traversée de Tilloy-les-Mofflaines. Des études conformes aux nouveaux textes en vigueur en matière d'environnement permettent de consolider le tracé de la déviation de Samer ainsi que celui de la déviation de la RD 157 à Aire sur la Lys.

## LA RÉHABILITATION

De la RD 917 dans l'Arrageois s'est poursuivie.

## LES TRAVAUX DE LA DÉNIVELLATION DES PASSAGES À NIVEAU

Ceux de Verton ont été achevés et la mise en service de la RD 303 a eu lieu le 5 juin 2019. Ceux de la dénivellation du passage à niveau de Saint-Laurent-Blangy sont en cours d'étude.

## DE NOMBREUX MARCHÉS, AVIS TECHNIQUES ET PLANS DE SIGNALISATION

De nombreux marchés, avis techniques et plans de signalisation ont été passés, formulés et établis pour accompagner les MDADT dans leur mission de quotidienneté auprès des partenaires du Conseil départemental.

## LES TRAVAUX DE LA DÉVIATION

De Busnes et ceux de la Rocade Sud d'Arras se sont terminés par des mises en service les 24 et 27 septembre 2019. Les travaux de doublement de la RD 301 sont terminés, par une mise en service le 20 septembre 2019.

## LE PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION

Le Plan de Déplacement de l'Administration, validé en Conseil départemental lors de sa réunion des 25 et 26 juin 2018, s'adresse à 4 500 agents de la collectivité en proposant des solutions alternatives à la voiture et en portant un regard nouveau sur l'organisation du travail. Des premières actions fortes ont émergé dès cette première année de mise en œuvre (communauté de covoitureurs pour faciliter les demandes et offres de covoiturage en interne, actions pédagogiques autour du vélo, desserte en Transport Collectif (TC) des locaux du siège départemental, télétravail, expérimentation travail dans des bureaux partagés, expérimentation mise à disposition d'une flotte de vélos électriques, ...)

La semaine de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2019 a connu un vif succès en invitant les agents à repenser leur mode de déplacement du quotidien. Au programme : stages de découverte du Vélo à Assistance Électrique (VAE), petit déjeuner des «éco mobiles» et animations sur les nouvelles formes de mobilité (gyroroues, trottinettes électriques, ...).



Crédits photos Aline Desbonnets/ CD62



# **PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**



## **DIRECTION DE L'IMMOBILIER**

**DIRECTION ADJOINTE**

**SERVICE ÉTUDES ET PROGRAMMES**

**SERVICE GRANDS TRAVAUX**

**SERVICE IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL**

**SERVICE INNOVATION ÉNERGIE**

**MAINTENANCE DU PATRIMOINE**

# MISSIONS :

La Direction de l'Immobilier pilote la politique immobilière départementale (collèges et bâtiments administratifs) dans une dynamique mobilisant les directions du siège et des territoires. Ainsi, la Direction fédère les différents métiers et compétences au sein du Département qui concourent à l'optimisation du patrimoine bâti.

L'amélioration constante des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers est au cœur de la stratégie patrimoniale. Pour atteindre cet objectif ambitieux, un spectre d'interventions très large a été regroupé au sein de la direction : gestion administrative du patrimoine, animation et soutien métier auprès du réseau technique territorialisé en passant par tous les aspects opérationnels des métiers de l'immobilier (ingénierie technique et financière, expertise technique,

développement et l'innovation, conduite d'opération des grands projets d'investissements, organisation et management de la maintenance et de l'exploitation des bâtiments, pilotage des équipes de la régie départementale).

La Direction est structurée en 5 services :

- ◆ Le Service Études et Programmes.
- ◆ Le Service des Grands Travaux.
- ◆ Le Service Maintenance du Patrimoine.
- ◆ Le Service Innovation Énergie.
- ◆ Le Service Immobilier Départemental.

# CHIFFRES CLÉS :

- ◆ 226 sites bâtis en propriété et 125 collèges.
- ◆ 41 sites donnés en location pour une recette annuelle de 823 000 €.
- ◆ 38 sites pris en location pour une dépense annuelle de 757 000 €.

La mise en œuvre du plan stratégique patrimonial a permis pour la 1<sup>ère</sup> année de présenter un budget où les recettes sont supérieures aux dépenses de loyer.

- ◆ 52,2 M€ de crédits de paiements d'investissement en 2019.
- ◆ 7,3 M€ de crédits de fonctionnement en 2019.
- ◆ 4 846 interventions des équipes de régie départementale au sein des Centres de Maintenance des Bâtiments (CMB). Il est à noter néanmoins que la progression sur la période 2013-2019 est de plus de 151,44 % pour les bâtiments et plus de 259,26% pour les collèges.
- ◆ La typologie des interventions des CMB se différencie entre les collèges et les bâtiments départementaux :

COLLÈGES	
Cuisine/ matériel froid	44 %
Chauffage / plomberie / sanitaire	36 %
Électricité / câblage	17 %
Divers (Menuiserie /agencement, revêtement/ peinture, récupération de matériels)	3 %

BÂTIMENTS	
Menuiserie /agencement	13 %
Chauffage / plomberie / sanitaire	34 %
Électricité / câblage	27 %
Divers (serrurerie, revêtement/peinture, jardinage)	26 %



- ◆ En 2019, 47 marchés de maîtrise d'œuvre ont été traités pour un montant total de 1,32 M€ portant sur un volume d'opérations de 13,96 M€.
- ◆ L'instrumentation des collèges et bâtiments permet le suivi à distance et en temps réel des volumes de consommations (eau et énergies). Ce dispositif permet d'anticiper les anomalies de consommations et d'ajuster au mieux la consommation et les besoins de chauffage réels du bâtiment que ce soit d'un point technique ou comportemental.
- ◆ Volume Eau évité : 42 887 m<sup>3</sup> (~12 piscines) en 2019
- ◆ 94 380 kWh d'énergie produite par les installations photovoltaïques en 2019
- ◆ En 2019, plus de 5 247 heures d'insertion ont été réalisées.

## RÉALISATIONS MAJEURES :

### OPÉRATIONS AU STADE DÉMARRAGE DES ÉTUDES ET POURSUITE DES ÉTUDES

- ◆ La restructuration de la Maison du Département de Saint-Pol-sur-Ternoise.
- ◆ La reconstruction du CER à Aubigny-en-Artois.
- ◆ La reconstruction du collège Paul Langevin à Sallaumines.
- ◆ La restructuration du collège Jacques Brel à Fruges.
- ◆ La restructuration du collège Lucien Vadez à Calais.
- ◆ La reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours à Arras.
- ◆ La restructuration du collège George Sand à Béthune.
- ◆ La restructuration de la demi-pension du collège Langevin à Boulogne-sur-Mer.

- ◆ Extension du collège Marie-Curie à Arras.
- ◆ Extension du collège Pays de l'Alloeu à Laventie.
- ◆ Déconstruction et extension de la salle de sport du collège Phalempin à Bully-les-Mines.
- ◆ La restructuration du collège Adam de la Halle à Achicourt.
- ◆ La restructuration du collège Liberté à Annezin.
- ◆ Isolation thermique par l'extérieur du collège Joliot Curie à Auchy-les-Mines.
- ◆ Réhabilitation et extension de la Maison du Département du Ternois à Saint-Pol-sur-Ternoise.
- ◆ Conception et réalisation des Archives Départementales.
- ◆ Faisabilité concernant la construction du CIS à Boulogne-sur-Mer.

### OPÉRATIONS EN COURS DE CHANTIER

- ◆ La construction de la MDS Hénin-Beaumont.
- ◆ Extension de la demi-pension et de l'externat du collège Adulphe Delegorgue à Courcelles-Lès-Lens.
- ◆ La restructuration du collège Romain Rolland à Hersin-Coupigny.

### OPÉRATIONS ACHEVÉES EN 2019

- La réhabilitation du collège Jean Jaurès à Etaples-sur-Mer.
- La reconstruction du collège St Exupéry à Douvrin.
- La construction d'une demi-pension et la reconstruction au collège Jean de St Aubert à Libercourt.
- La reconstruction du CER de Campigneulles-les-Petites.
- La restructuration et l'extension de la MDS de Lillers.
- La restructuration du collège François Mitterrand à Théroouanne.
- La reconstruction de la MDS d'Outreau.



MDS d'Outreau—Crédit photo Yannick Cadart/CD62

# PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



## DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

**DIRECTION ADJOINTE**

**MISSION ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES**

**MISSION DE PRÉFIGURATION «EAU 62»**

**MISSION INGÉNIERIE TERRITORIALE**

**SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'EAU**

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT FONCIER  
ET DU BOISEMENT**

**SERVICE DES ESPACES NATURELS  
ET DE LA RANDONNÉE**

**SERVICE DES STRATÉGIES DÉPARTEMENTALES**

**SERVICE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

# MISSIONS :

## L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

- ◆ La maîtrise d'ouvrage et pilotage des partenariats (EDEN 62, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Centre Régional de Phytosociologie, Fédérations de Chasse et de Pêche, CPIE, Association de gestion des Bois Durieux...) dans le cadre des politiques réglementaires du Département en matière d'aménagement foncier, d'espaces naturels périurbains, de réglementation de boisement, d'espaces naturels sensibles et de randonnée (suivi et évolution du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)).
- ◆ Le pilotage du FARDA, politique volontariste d'accompagnement de l'investissement des territoires ruraux, au titre des solidarités territoriales.
- ◆ Le pilotage des avis du Département sur l'Urbanisme réglementaire (Documents de planification urbaine : SCOT/PLUI/PLU/PPR, Éolien, Installations Classées, DUP, ZAC...).
- ◆ Le pilotage des actions volontaristes et des politiques internes à la collectivité en faveur du développement durable Agenda 21. Le rapport annuel en matière de développement durable, le Plan Climat Air Énergie, le projet transfrontalier de sauvegarde des pollinisateurs, la déclinaison départementale du PPA et des partenariats associés (CERDD, ATMO).
- ◆ Le pilotage des politiques volontaristes connexes aux solidarités territoriales (Agriculture et Pêche, Tourisme et Développement Local).
- ◆ L'appui technique (expertise) et animation de réseau auprès des services départementaux en matière de stratégie globale de développement durable, eau, défense incendie, déchets, alimentation de proximité, climat, air, aménagement et développement des territoires ruraux, boisement, écologie, randonnée.

# CHIFFRES CLÉS :

- ◆ Budget global fonctionnement de la Direction : 12 120 566 € (CP)
- ◆ Budget global d'investissement de la Direction : 19 312 643 € (CP)

---

**31 433 209 €**

### ENGAGEMENTS

- ◆ **FARDA :**
- ◇ Aménagement et équipements : 7 298 193 €
- ◇ Eau et défense extérieure contre l'incendie : 379 902 €
- ◇ Oxygène 62 : 106 396 €
- ◇ Appel à projet innovation territoriale : 266 246 €
- ◇ Aide à la Voirie Communale (AVC) : 2 330 887 €

---

**10 384 624 €**

### RÉALISATIONS

- ◆ **Espaces naturels et randonnée :**
- ◇ EDEN 62 : 6 058 699 €
- ◇ PNRCMO : 369 278 €
- ◇ Randonnée : 244 795 €
- ◇ Partenariats environnementaux : 349 183 €
- ◇ FIEET et FIEN (engagements) : 285 487 €

---

**7 307 422 €**

- ◆ Tourisme et attractivité territoriale : **3 606 236 €**
- ◆ Aménagement foncier (réalisations) : **2 541 320 €**
- ◆ Eau et assistance technique associée : **1 305 422 €**
- ◆ Agriculture et pêche : **661 183 €**
- ◆ Ingénierie territoriale : convention CAUE **676 000 €**
- ◆ Agenda 21 : **91 456 €**



# RÉALISATIONS MAJEURES :

La poursuite, de la mise en œuvre opérationnelle de la délibération cadre du 25 janvier 2016, et de la redéfinition, de manière connexe, des politiques départementales, en y intégrant les différentes évolutions réglementaires sur les nombreuses politiques volontaristes suivies par la Direction. À ce titre, les avancées concernent la délibération « le meilleur produit au plus près » et sa mise en œuvre, les dispositions opérationnelles du soutien à la filière halieutique, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie du Département et le Schéma Départemental des Espaces Naturels et de ses outils, l'engagement d'une réflexion autour de la prise en compte du développement durable dans les politiques départementales et l'évolution du Rapport Développement Durable.

## LES ESPACES NATURELS ET RANDONNÉE

La mise en œuvre des actions du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) avec :

- ◆ Une 2ème et 3ème programmation du Fonds d'Intervention pour les Enjeux Écologiques Territoriaux (FIEET) (33 dossiers acceptés en 2019 et 31 dossiers instruits pour 2020) et du Fonds d'Initiative pour les Espaces Naturels (FIEN) (10 dossiers acceptés en 2019 et 14 dossiers instruits pour 2020).
- ◆ Le développement du volet itinérance du PDESI à travers le PDIPR avec l'adoption des projets d'inscription de l'itinéraire équestre de D'Artagnan, de parcours de marche nordique et d'itinéraires départementaux Auxi-le-Château – Bernâtes et Frévent – Ramecourt aux Plans Départementaux des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).
- ◆ L'homologation de l'itinéraire des Sites de Mémoire de la Grande Guerre en itinéraire de Grande Randonnée de Pays (GRP).
- ◆ L'acquisition de 21,6 ha d'Espaces Naturels Sensibles, portant à 1 836 ha le total des acquisitions au 31 décembre 2018 et la conception d'un outil informatique permettant d'améliorer l'accès aux données de localisation des zones de préemption. Les surfaces remises en gestion au syndicat mixte EDEN 62 s'élèvent à 5 772 ha.
- ◆ L'extension de la démarche de rédaction de plans de gestion différenciée valorisant les paysages et le patrimoine naturel et historique à l'ensemble des itinéraires de randonnée en gestion départementale et la mise en œuvre des premières actions de gestion et de restauration sur l'itinéraire Auxi-Le-Chateau / Frévent (ouvertures paysagères, mise en sécurité...).
- ◆ La mise en œuvre du volet écologique du Schéma Durable de la route avec l'accompagnement des services de la route sur le volet écologique des nouveaux projets routiers (9 projets suivis et aménagement d'un batrachoduc à Condette) et sur la gestion différenciée des routes. L'expérimentation d'une démarche similaire dans les collèges au travers du programme éco-collège.



## AMÉNAGEMENT FONCIER ET RÉGLEMENTATION BOISEMENT

- ◆ La poursuite de l'opération d'aménagement foncier liée au Canal-Seine-Nord-Europe (opération répartie en 4 lots, 45 communes et 23 400 hectares) par la décision d'ordonner les opérations d'aménagement foncier prise sur 2 lots et le bouclage des phases périmètres sur les 2 autres lots, permettant d'enchaîner sur la préparation des consultations portant sur le classement des terres.
- ◆ La conduite d'opérations d'aménagement foncier réalisées à la demande des communes au titre de la politique Aménagement Foncier Haute Qualité Environnementale ou en accompagnement de nouvelles routes départementales. Quinze opérations, sur 35 communes principales, sont actuellement en cours à des stades d'avancement divers. Engagement spécifique sur les opérations liées à la rocade Sud d'Arras et sur la gestion du ruissellement sur une opération importante (2800 hectares et 8 communes) dans le secteur de Pas-en-Artois.
- ◆ Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a également été mise en place auprès de 4 associations foncières ayant en charge la réalisation des travaux connexes.
- ◆ La poursuite des opérations de réglementation des boisements en zone Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale par l'organisation de onze enquêtes publiques sur le marais audomarois et l'engagement d'étude préalable sur ce sujet dans neuf autres communes de la Communauté de communes de Desvres Samer.
- ◆ La mise en œuvre du plan de gestion des Bois Durieux dans le cadre d'un marché conclu avec l'ESAT d'Hermies, avec un programme de rattrapage de la taille des haies périphériques et la réalisation des coupes d'éclaircies et le conditionnement des bois à destination d'un public en précarité énergétique.

## L'AGRICULTURE/ LA PÊCHE/L'ALIMENTATION DURABLE

- ◆ Une convention pluriannuelle a été conclue avec les partenaires agricoles jusqu'à la fin du mandat dans le but de consolider les perspectives d'accompagnement pour les structures.
- ◆ La poursuite du soutien à l'agriculture biologique et à l'agriculture paysanne, les fructueux échanges avec la Chambre d'Agriculture sur l'ensemble des sujets communs et le suivi des problématiques sociales chez les agriculteurs se sont poursuivis.
- ◆ La politique de soutien à la filière halieutique (investissement sur le port de Boulogne, d'Étaples, contribution au Fonds National de Cautionnement des Achats des Produits de la Mer en criée de Boulogne) est complétée par l'appel à projet «soutien à la filière halieutique», qui permet en complément des dispositifs existant (dont le FEAMP) de financer des investissements en matière de production, transformation et commercialisation des produits de la pêche pour les PME.
- ◆ En matière d'alimentation durable, le travail collégial inter-directions s'est poursuivi et a notamment abouti à :
  - ◇ L'organisation du Séminaire « Alimentation Durable », le 30 avril 2019.
  - ◇ L'écriture de la délibération cadre « le meilleur

produit au plus près», pour un schéma départemental de l'alimentation durable votée le 16 décembre 2019.

- ◇ La mise en place de comités techniques pour partager les initiatives et mettre en œuvre le plan d'actions de la délibération cadre à partir de 2020.
- ◇ La mise en œuvre avec la Direction de l'Éducation et des Collèges d'un programme de renforcement du recours aux produits locaux sur plusieurs territoires.
- ◇ L'accompagnement en ingénierie d'un Institut d'Éducation Motrice en faveur d'un changement de fonctionnement de sa restauration (pour une gestion directe, autonome).
- ◇ Le lancement d'une expérimentation en matière d'agriculture urbaine.
- ◇ Réalisation de "formations flash" sur les thématiques du respect des règles sanitaires et nutritionnelles ainsi que de la réglementation de la commande publique en restauration collective, à destination des chefs de cuisines et responsables d'établissements.
- ◇ L'élaboration, d'un guide sur la possibilité pour un établissement de consommer les fruits et légumes issus d'un potager pédagogique en restauration collective.

## LE TOURISME ET L'ATTRACTIVITÉ

- ◆ Appui au développement local et soutien au développement touristique par le partenariat avec :
  - ◇ La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et le suivi de la convention d'objectifs 2017/2021. Le Département du Pas-de-Calais et la CMA poursuivent le double objectif de promouvoir l'artisanat comme filière d'excellence, porteuse d'emplois et d'insertion professionnelle. Les publics cibles du Département sont notamment les collégiens pour la sensibilisation aux métiers de l'artisanat. Un autre objectif consiste à maintenir une offre diversifiée de services de proximité sur le territoire départemental en préservant les savoir-faire locaux.
  - ◇ La convention de partenariat pluriannuelle 2017/2021 avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT). L'agence Pas-de-Calais Tourisme est l'outil principal de la stratégie de développement touristique du Pas-de-Calais. L'agence et les services du Département mettent en œuvre des actions et des dispositifs touristiques visant à développer, qualifier et promouvoir l'offre touristique du Pas-de-Calais.
  - ◇ « A la rencontre de nos fermes » programme d'actions concertées
  - ◇ « Accueil Paysan » programme d'actions concerté.

- ◆ L'accompagnement de projets structurants :

- ◇ L'abattoir multi-espèces à Fruges. Pose de 1re pierre en septembre. Ingénierie technique et financière.
- ◇ De nouveaux critères en lien avec les politiques départementales (randonnées, sport..) Intégrés dans le dispositif de soutien en investissement pour l'hébergement touristique (camping, aires de camping car, gîtes) en portage communal ou intercommunal.
- ◇ Adoption du nouveau dispositif de soutien à l'investissement pour l'innovation touristique pour les collectivités du bloc communal et leurs délégataires.
- ◇ L'accueil de la Fédération Nationale France Greeters pour son 10<sup>e</sup> anniversaire.
- ◇ La participation au séminaire organisé par le Département sur le thème « tourisme et jeunesse ».



## L'EAU

- ◆ Institutions interdépartementales : Suite à la dissolution de l'Institution interdépartementale Somme – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de l'Authie et de l'Institution interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, l'année 2019 a été consacrée à liquider les comptes de ces structures et à permettre le transfert des activités aux Syndicats Mixtes en charge des compétences GEMAPI sur ces territoires.
- ◆ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : Le SAGE de l'Escaut a reçu un avis favorable de la part du Conseil départemental qui pourrait être impliqué en soutien pour des opérations de lutte contre l'érosion des sols, pour des opérations de « déracordement » de voirie et pour favoriser l'utilisation de techniques végétales sur les berges en bordure de RD.
- ◆ Enjeux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie 2022-2027 : Le Département a émis un avis favorable sur les enjeux dans le cadre de la révision du SDAGE.
- ◆ Schéma Durable de la Route : Un diagnostic de l'état des berges le long des RD a été mené en collaboration avec les MDADT. Des préconisations ont été apportées afin d'inciter les services voirie à l'utilisation des techniques végétales.
- ◆ Assistance technique dans le domaine de l'eau : 97 interventions qui se répartissent comme suit :
  - ◇ Assainissement : 23 stations d'épuration dont les maîtres d'ouvrage ont conventionné avec le Département, avec 34 bilans « 24 heures » 2 bilans « métrologie », 6 visites « simples », et 5 autres interventions.
  - ◇ Suivi annuel des cours d'eau du haut bassin-versant de la Liane (impact des réhabilitations des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC) : 2 visites avec 18 prélèvements et mesures de débit des cours d'eau.
  - ◇ Protection de la ressource en eau potable : 40 visites ou réunions ont été réalisées sur les 19 structures conventionnées.

## AGENDA 21 ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Poursuite du projet SAPOLL et du partenariat transfrontalier France-Wallonie-Flandres pour la sauvegarde des pollinisateurs sauvages sur 2016-2020.

Plan Climat Air Énergie : 1<sup>re</sup> année d'exécution (11 fiches actions réparties en 5 grandes orientations).

- ◆ Réalisation du Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre des activités du Département.
- ◆ Poursuite de l'animation des partenariats Air/Climat/Développement durable.
- ◆ Co-animation avec ATMO Hauts-de-France et en lien avec la Mission Communication Interne d'un café-rencontre sur la qualité de l'air à la MDADT de Lumbres.

- ◆ Organisation et participation à des événements promouvant l'éco-responsabilité (Semaines Européennes du Développement Durable et de Réduction des Déchets, APIDAY et « 15<sup>e</sup> des pollinisateurs »).
- ◆ Accompagnement et promotion des démarches écoresponsables et des bonnes pratiques environnementales (eau, déchets, air...).
- ◆ Première adhésion à la Commission Locale d'Information de la Centrale Nucléaire de Gravelines.

## INGÉNIERIE TERRITORIALE ET MUTUALISATION

- ◆ Déploiement et mise en œuvre du dispositif d'accompagnement en ingénierie des projets locaux au titre de la solidarité territoriale.
- ◆ Appui méthodologique et juridique aux territoires.
- ◆ Mise en œuvre de la centrale d'achat départementale : évolution du catalogue d'achats centralisés aux prestations d'inspections d'ouvrages d'art et préparation des accords-cadres portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase pré opérationnelle des projets. 65 projets accompagnés au titre des activités auxiliaires de conseil et assistance à la passation des marchés de MOE et AMO.
- ◆ Contribution au réseau opérationnel et au développement de la Plateforme Ingénierie62.

## URBANISME

En tant que personne publique associée à l'élaboration des documents d'urbanisme, 72 dossiers traités :

- ◆ Arrêts de projet (élaboration et révision) : 10 avis sur des Plans Locaux d'Urbanisme communaux (PLU), 7 avis sur des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) et 4 sur des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).
- ◆ Modification, révision allégée et mise en compatibilité : 36 avis sur des PLU (y compris dans le cadre de la participation à des réunions d'examen conjoint) et 10 sur des PLUi.
- ◆ 3 « Porter à connaissance » pour des PLUi.
- ◆ 1 dossier d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et 1 Plan de Déplacements Urbains (PDU).

6 dossiers de projets éoliens et 4 dossiers en lien avec des extensions ou raccordements électriques, notamment dans le cadre de la création de la ligne haute-tension entre Avelin et Gavrelle, ont également été suivis.

## FARDA

247 dossiers ont été instruits au titre du FARDA, en lien avec les territoires pour un montant global de subventions s'élevant à 7 784 491 €. 178 projets ont été accompagnés au titre de l'Aide à la Voirie Communale pour un montant de 2 330 887 €.

Il faut ajouter la dotation « Amendes de police », notifiée par l'État, pour un montant total de 1 444 526 € visant à financer des opérations de voirie de lutte contre l'insécurité routière.

Un 2<sup>ème</sup> Appel à Projet Innovation Territoriale (APIT) a été engagé permettant le financement de 8 projets innovants pour un montant de 266 246 €.



**ARRAGEOIS**



**ARTOIS**



**BOULONNAIS**

**MISSIONS COMMUNES  
AUX 7 MAISONS  
DU DÉPARTEMENT  
AMÉNAGEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL**



**AUDOMAROIS**



**CALAISIS**



**LENS-HÉNIN**



**MONTREUILLOIS--TERNOIS**





## MISSIONS :

---

Les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial font partie des services territorialisés du Département du Pas-de-Calais, aux côtés des Maisons du Département Solidarités.

Le territoire départemental est structuré par 7 Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial, qui assurent les missions suivantes :

- ◆ Élaborer le « cadre d'intervention territorial » et l'adaptation des politiques départementales au contexte territorial et aux partenariats locaux, et conduire la contractualisation dans les champs de compétence du Pôle.
- ◆ Conduire des opérations d'études et de travaux concernant le patrimoine bâti et le patrimoine routier du Département.
- ◆ Conduire, sur le territoire, la politique d'exploitation et de maintenance du patrimoine routier, bâti et naturel du Département, et la gestion du domaine public routier.
- ◆ Porter les enjeux départementaux d'aménagement et d'attractivité du territoire, incluant la préservation de l'environnement.
- ◆ Accompagner les projets d'investissement des collectivités, en particulier les communes rurales, dans la prise en compte des politiques départementales, notamment par la gestion des subventions d'investissement relevant du Pôle.
- ◆ Animer le partenariat territorial dans l'esprit des délibérations relatives aux solidarités territoriales.
- ◆ Conforter le rôle d'interlocuteur de proximité sur l'ensemble des champs de compétence du Pôle et de « porte d'entrée » en matière d'ingénierie publique.

Chaque Maison du Département Aménagement et Développement Territorial est structurée en quatre unités :

**IMMOBILIER**

**AMÉNAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE**

**ROUTES ET MOBILITÉS**

**ÉTUDES ET RESSOURCES**

# PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



## MDADT DE L'ARRAGEOIS

**UNITÉ AMÉNAGEMENT  
ET ANIMATION TERRITORIALE**

**UNITÉ ÉTUDES ET RESSOURCES**

**UNITÉ ROUTES ET MOBILITÉ**

**UNITÉ IMMOBILIER**

**CER D'AUBIGNY**

**CER DE MONCHY-AU-BOIS**

**CER D'AVESNES**

**CER DE PAS-EN-ARTOIS**

**CER DE BIEVILLER-LES-BAPAUME**

**CER DE VIMY**

**CER DE CROISILLES**

**CER DE VITRY**

**CER DE MARQUION**

# CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	255	
<i>dont éligibles au FARDA</i>	240	
Nombre d'EPCI	4	
Population	210 661	
Montant de subventions versées	3 027 772 €	
Nombre de collèges	16	
Nombre de bâtiments départementaux	50	
Nombre d'équipes d'exploitation	15	
Linéaire de routes départementales	1 464 km	
Autorisations de voirie délivrées	593	
Arrêtés de circulation délivrés	178	
Alignements délivrés	453	
<b>CRÉDITS DE PAIEMENT DÉPENSÉS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Routes départementales	6 887 060 €	633 078 €
Collèges et bâtiments	1 648 090 €	503 981 €



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## IMMOBILIER

- ◆ Le collège Bodet d'Arras : travaux de réfection de la couverture zinc en demi-pension et terrasse du local laverie pour un montant de 71 700 € TTC.
- ◆ Le collège Berger de Pas-en-Artois : travaux de remplacement du lave-vaisselle pour un montant de 101 961 € TTC.
- ◆ Le collège Verlaine de Saint-Nicolas-les-Arras : travaux de réfection complète de l'étanchéité de la toiture-terrasse du bâtiment B pour un montant de 112 449 € TTC.
- ◆ Le collège Neruda de Vitry-en-Artois : travaux de remplacement des menuiseries extérieures au bâtiment SEGPA, ateliers, salles de classe pour un montant de 151 448 € TTC.
- ◆ Le Centre Planification et d'Éducation Familiale d'Arras : travaux de remplacement des menuiseries extérieures et réfection de couverture pour un montant de 90 605 € TTC.
- ◆ Le site rue Eiffel à Arras : travaux d'extension SSI pour un montant de 47 995 € TTC.
- ◆ Le site ESPE à Arras : travaux de réfection du bardage avec isolation pour un montant de 39 331 € TTC.
- ◆ La Médiathèque de Dainville : travaux de réfection d'étanchéité pour un montant de 42 594 € TTC.
- ◆ La Régie de Transport à Bapaume : travaux de réalisation d'une plateforme pour aire de parking bus pour un montant de 24 415 € TTC.
- ◆ La maintenance en régie avec les CMB : Le portail immobilier KIMOCE de l'Arrageois a permis de traiter près de 900 demandes d'intervention en 2019 pour traiter des petits ou gros soucis du quotidien, chauffage, électricité, menuiserie, plomberie...

## VOIRIE

- ◆ Opération de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale (OSMOC) à Sainte-Catherine, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine d'Arras, qui consiste en la requalification du centre-ville avec notamment l'aménagement du carrefour de la RD 264 avec la rue Camille Corot, à hauteur de 738 786 € TTC. Sur cette opération le Département accompagne la Communauté Urbaine d'Arras à hauteur de 200 000 €. À l'issue de cet aménagement, la RD 264 a été déclassée dans le patrimoine routier communautaire.
- ◆ Opération de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale (OSMOC) à Vitry-en-Artois, qui consiste en la réalisation d'un plateau surélevé sur la RD 39 (Rue de Douai) à hauteur de 23 040 € TTC, accompagné par le Département à hauteur 7 680 €.
- ◆ Maintenance en Milieu Urbain (MMU) à Oisy-le-Verger : La commune a entrepris d'importants travaux d'aménagement des RD 14 et 21 en agglomération, à hauteur de 390 000 € TTC. Le Département l'accompagne à hauteur de 40 000 € pour la réalisation de la borduration et de l'assainissement pluvial, et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de chaussée à hauteur de 120 000 € TTC.
- ◆ Maintenance en Milieu Urbain (MMU) à Tincques : La commune a réalisé d'importants travaux d'aménagement de la RD 77 et de la RD 77E1 en agglomération. Ces travaux, à hauteur de 730 000 € TTC consistent en la réalisation d'un plateau surélevé, d'un giratoire franchissable, de trottoirs, de borduration et d'assainissement pluvial. Le Département accompagne la commune à hauteur de 155 000 € pour la réalisation de l'assainissement pluvial et la borduration, et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de chaussée à hauteur de 105 000 €.

## FARDA

Projets	Nombres
Équipement et aménagement	52
Équipement structurant	1
Appel à projet Innovation territoriale : Création d'un réseau informatique sécurisé	1
Aide Voirie Communale (AVC)	38
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	7
Fonds d'Initiatives pour les Espaces Naturels (FIEN)	1
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	2
Modes Doux	1

## ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX SIGNIFICATIFS

- ◆ Rénovation énergétique et acoustique de la salle polyvalente - Wancourt (Communauté Urbaine d'Arras). Ce projet consiste à reprendre le chauffage, l'isolation et l'acoustique de l'ensemble du bâtiment. Dans un premier temps, l'isolation des murs extérieurs a été réalisée avec un parement « Métisse » (recyclage de tissus de jeans par une entreprise locale) pour rester dans le cycle des produits « nouvelle génération ». Des panneaux acoustiques sur l'ensemble de la pièce principale ont été posés. La commune a ensuite remplacé l'éclairage de la salle par des luminaires circulaires LED à variation, afin d'améliorer le rendu et favoriser les économies d'énergie. Dans la continuité, le choix du système de chauffage s'est porté sur l'utilisation de la géothermie (permettant un retour sur investissement de 6 ans). Ce système consiste en un forage de 4 puits à 105 mètres de profondeur dans lesquels un fluide frigorigène circule et revient réchauffé. Ce retour chaud alimente une pompe à chaleur et un groupe de ventilation. La distribution de l'air chaud se fait en pignon de salle par trois buses. Montant estimé des travaux : 243 349 €, montant de la subvention FARDA : 85 172 €. Clause d'insertion : 70 heures clausables.
- ◆ Construction d'un restaurant scolaire et d'une salle d'activités périscolaires- Mondicourt (CC Campagnes de l'Artois). Dossier novateur reprenant les critères de développement durable définis dans le cadre du dispositif FARDA par la mise en place notamment d'un isolant thermique et acoustique améliorant le confort de l'équipe pédagogique et des enfants du village de Mondicourt et Pommera. L'ensemble de la construction représentera une surface de 300 m<sup>2</sup>. La salle périscolaire pourra également accueillir les associations de la commune. Le coût total des travaux s'élève à 532 145 €. Le soutien du Conseil départemental est de 75 000 €. Clause d'insertion : 113 heures clausables. Parallèlement à ce projet et en complément, la commune a souhaité réaliser des travaux d'aménagement pour sécuriser et apaiser la voirie et créer également un parking aux abords de la cantine scolaire. Le coût total des travaux s'élève à 34 420 €. Le soutien du Conseil départemental est de 13 768 €.

### ◆ Rénovation de la mairie et de l'école – Bihucourt (CC du Sud-Artois).

Le bâtiment mairie-école est situé au cœur de la commune de Bihucourt, à proximité d'une aire de jeu et du city-stade. La commune a souhaité réhabiliter ce bâtiment, regroupant différents services à la population, afin de répondre aux normes d'accessibilité, de sécurité, de performance énergétique et d'accueil. Elle a souhaité exploiter les superficies existantes en limitant la construction de bâtiments neufs dans un souci d'économie globale et de gestion responsable.

Ce projet d'un coût estimatif de 654 825 € a bénéficié d'un accompagnement de 87 500 € au titre du FARDA. Clause d'insertion : 405 heures clausables.



- ◆ Les documents d'urbanisme : La MDADT poursuit son travail partenarial, dans le cadre de l'élaboration des PLUI des intercommunalités et des PLU des communes, où l'objectif est de définir le projet du territoire à l'horizon des 15 prochaines années : avis sur l'arrêt projet du PLUI de la Communauté de communes du Sud Artois (août 2019) et rédaction du PAC relatif au PLUI de la Communauté de communes Osartis-Marquion (mai 2019).
- ◆ Contractualisation : Pilote de la démarche de contractualisation sur le territoire de l'Arrageois, la MDADT a poursuivi en 2019 son action en organisant des réunions techniques avec les EPCI. Deux Commissions Territoriales ont été organisées : le 19 mars et le 20 novembre 2019. La première réunion a permis de présenter aux élus

du territoire la démarche de contractualisation et les projets de contrat. Plus précisément, cette réunion a permis de valider la Fiche-opération concernant la commune de Gavrelle pour le projet des fermiers de l'Artois.

La seconde réunion territoriale du 20 novembre 2019 a permis de faire un point sur l'état d'avancement des contrats avec notamment l'examen de 3 fiches opérations relatives au projet des communes de Beurains, Maroeuil et Dainville.

Au 31 décembre, 12 contrats ont été signés entre août et décembre 2019.

- ◆ Réalisation d'une étude-diagnostic consécutive aux inondations concernant les communes de Monchy-au-Bois, Villers-Brulin et Vaulx-Vraucourt.

# PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



## MDADT DE L'ARTOIS

**UNITÉ AMÉNAGEMENT  
ET ANIMATION TERRITORIALE**

**UNITÉ ÉTUDES ET RESSOURCES**

**UNITÉ ROUTES ET MOBILITÉ**

**UNITÉ IMMOBILIER**

**CER D'ANNEZIN**

**CER DE LILLERS**

**CER DE CAMBRIN**

**CER DE RUITZ**

# CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	104
<i>dont éligibles au FARDA</i>	62
Nombre d'EPCI	2
Population	293 000
Montant de subventions versées	1 630 200 €
Nombre de collèges	25
Nombre de bâtiments départementaux	23
Nombre d'équipes d'exploitation	10
Linéaire de routes départementales	803 km
Autorisations de voirie délivrées	719
Alignements délivrés	499

CRÉDITS DE PAIEMENT DÉPENSÉS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	3 966 600 €	526 000 €
Collèges et bâtiments	2 500 000 €	550 000 €



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS DANS LES COLLÈGES

Plusieurs collèges du territoire ont bénéficié de travaux permettant d'améliorer le quotidien des personnels et des collégiens, dont notamment :

- ◆ Des travaux de désamiantage et réfection de l'étanchéité des toitures terrasses sur l'ensemble des bâtiments au Collège George Sand à Béthune : 1 000 000 €. Les travaux ont consisté au désamiantage de l'ancienne toiture composée de tôles fibrociment et à la pose d'un nouveau complexe d'étanchéité en élastomère sur les toitures des bâtiments externat et SEGPA.
- ◆ La mise en conformité électrique du 1er étage du bâtiment externat au Collège Pays de l'Alloeu à Laventie : 180 000 €. Les travaux ont consisté en la réfection des installations électriques sur le 1er étage

du bâtiment externat accompagné par la pose d'un nouveau plafond acoustique.

- ◆ Des travaux de mise en conformité PMR du collège Bernard Chochoy à Norrent Fontes : 500 000 €. Les travaux ont consisté en la mise en conformité du collège vis-à-vis de la réglementation des personnes à mobilité réduite.
- ◆ Des travaux de réfection des installations de chauffage avec remplacement des chaudières à condensation au Collège Léo Lagrange à Lillers (300 000 €) et Collège Maurice Piquet à Isbergues (350 000 €). Les travaux ont consisté en la réfection complète des circuits de chauffage, en la création d'une sous-station de chauffage dans le bâtiment Segpa ainsi qu'en l'installation de nouvelles chaudières à condensation de puissance chacune 300 kW accompagnées d'un système de régulation performant et intelligent GTC.

## LE DÉVELOPPEMENT DU PARC DÉPARTEMENTAL D'OLHAIN QUI SE POURSUIT

- ◆ Travaux de mise en conformité avec traitement et stockage des eaux pluviales et déchloration des eaux de piscine au parc départemental d'Olhain : 400 000 €. Les travaux ont consisté à la création de bassins de stockage pour retenue et traitement des eaux de ruissellement et pluviales du Parc d'Olhain suite à un dossier « Autorisation loi sur l'Eau ».

- ◆ Travaux d'un nouveau pôle de restauration, réaménagement d'un bâtiment existant en hébergement et création d'un espace de détente à proximité de la salle des sports au Parc départemental d'Olhain : 6 200 000 €. Les travaux ont consisté en la création d'un nouveau restaurant avec vue sur les vallons de l'Artois, d'un espace de fitness composé d'un hammam, sauna et spa et au réaménagement du restaurant actuel en hébergement avec la création de 19 chambres dont 5 destinées aux personnes à mobilité réduite.



## LES SUBVENTIONS

En 2019, la MDADT a accompagné 7 projets au titre des MMU (5) et des OSMOC (2), pour un montant global de 593 000 €.

En 2019, la MDADT de l'Artois a enregistré 119 demandes d'accompagnement technique ou financier au titre des solidarités territoriales avec les communes rurales, principalement au titre du FARDA. Au total, ce sont 66 demandes qui ont reçu une suite favorable pour un montant global de 1 683 848 €.

À ce titre on peut noter par exemple :

Projets	Nombres
FARDA Équipement et aménagement	20
Bourg-centre / Équipement structurant	2
Aide Voirie Communale (AVC)	17
AVC inondations	2
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	2
FARDA—Atribus	3
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	1



## LA MOBILITÉ AU CŒUR DE L'ACTION DE LA MDADT

En 2019, la MDADT a organisé deux rencontres autour de la mobilité afin de poursuivre ses démarches volontaristes dans ce domaine.

Ainsi, en février, une sensibilisation des acteurs de l'accompagnement social a permis de présenter l'offre et des solutions mobilité du territoire pour permettre de les intégrer dans les parcours d'insertion.

En septembre, une sensibilisation des publics éloignés de l'emploi a permis de sensibiliser les usagers aux possibilités de mobilité pour se déplacer au quotidien.

Au total, ce sont 200 personnes qui ont échangé lors de deux rencontres portant sur ce thème transversal.

## LA CONTRACTUALISATION

L'année a été marquée par la mise en place de la nouvelle contractualisation. Au total, la MDADT porte 11 contrats, dont les partenaires sont des EPCI (CABBALR et CCFL), des communes (Houdain, Saint-Venant, Nœux-les-Mines, Bruay-la-Buissière, Calonne-Ricouart, Vieille-Chapelle), des syndicats (SIZIAF, SMT-AG), ou des associations (Euralens).

L'adoption de ces contrats en Conseil départemental en avril et septembre 2019 a ainsi acté la volonté de développer les liens entre les collectivités et de mettre en place des actions partenariales.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS EN QPV

Au cours de l'année 2019, un nouvel appel à projets s'est mis en place, visant à moderniser l'offre de services aux habitants situés en quartier prioritaire de la politique ville. Sur le territoire, cinq communes ont ainsi été accompagnées par les services départementaux sur le plan technique et se sont vues octroyer une aide lors de la Commission Permanente de septembre 2019.

Les communes lauréates sont :

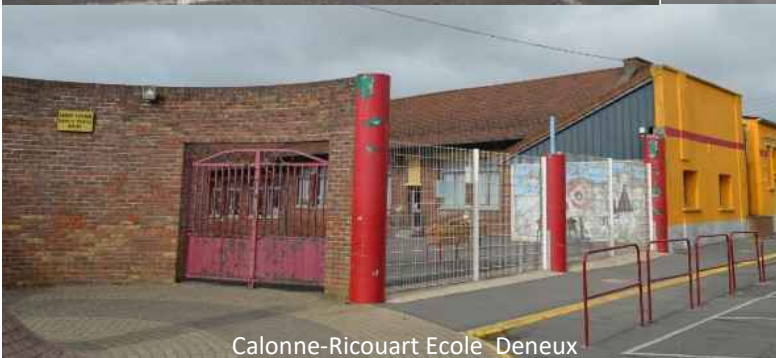
- ◆ Lillers : 125 000 € de subvention pour la modernisation des écoles et complexe sportif.
- ◆ Calonne-Ricouart : 250 000 € de subvention pour la réhabilitation de l'école Deneux
- ◆ Nœux-les-Mines : 61 729 € de subvention pour la création d'un espace Agora
- ◆ Bruay-la-Buissière : 102 103 € de subvention pour la modernisation de l'Espace Damiens
- ◆ Haisnes : 166 200 € de subvention pour la transformation de la chapelle Saint-Elie en Maison de services.



Lillers Ecole



Nœux-les-Mines réhabilitation de la future zone agora



Calonne-Ricouart Ecole Deneux



Haisnes Chapelle Saint-Elie

# PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



## MDADT DE L'AUDOMAROIS

**UNITÉ AMÉNAGEMENT  
ET ANIMATION TERRITORIALE**

**UNITÉ ÉTUDES ET RESSOURCES**

**UNITÉ ROUTES ET MOBILITÉ**

**UNITÉ IMMOBILIER**

**CER D'AIRE SUR LA LYS**

**CER DE COYECQUES**

**CER DE BLENDÉCQUES**

**CER DE LUMBRES**

# CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	89
<i>dont éligibles au FARDA</i>	79
Nombre d'EPCI	2
Population	126 490
Montant de subventions versées	2 152 629 €
Nombre de collèges	9
Nombre de bâtiments départementaux	10
Nombre d'équipes d'exploitation	8
Linéaire de routes départementales	878 km
Autorisations de voirie délivrées	1 649

CRÉDITS DE PAIEMENT DÉPENSÉS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	5 442 042 €	411 585 €
Collèges et bâtiments	1 554 823 €	133 645 €



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## VOIRIE

En juillet dernier, lancement des travaux d'aménagement du stationnement des bus et de la réfection du parking des professeurs au collège « Albert Camus » de Lumbres.

Ce projet, lié à la sécurité, non seulement des collégiens, mais aussi des usagers de l'Avenue Bernard Chochoy, permet de stocker plus de 16 bus. Aujourd'hui, la rotation des bus s'effectue en moins de vingt minutes sans gêne pour les riverains.

L'étude a été menée en maîtrise d'œuvre interne en collaboration entre l'entreprise Ulmmo et le bureau d'études UER de la MDADT, avec des objectifs d'économie d'énergie et de développement durable :

- ◆ Éclairage LED autonome pour la partie quai bus et LED commandé par une horloge pour le parking professeurs,
- ◆ Quelques places de stationnement de type alvéolaire et drainant.

Ce projet a été mené avec le Service des Affaires Foncières, le Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier, mais également France Télécom et Enedis et les services transports de la Région Hauts-de-France qui ont apporté son expertise sur les plans d'aménagement. Le montant de cette opération s'élève à 425 000 €.



Crédit photo Philippe Grivillers/ CD62

## AMÉNAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

Projets	Nombres
<b>FARDA Équipement et aménagement</b>	<b>22</b>
<b>Bourg-centre / Équipement structurant</b>	<b>1</b>
<b>Aide Voirie Communale (AVC)</b>	<b>28</b>
<b>AVC inondations</b>	<b>-</b>
<b>Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)</b>	<b>4</b>
<b>FARDA—Atribus</b>	<b>1</b>
<b>Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)</b>	<b>6</b>
<b>Amendes de Police</b>	<b>10</b>
<b>Fonds d'Initiatives en faveur des Espaces Naturels (FIEN)</b>	<b>2</b>

Contractualisation, une année faste, avec la négociation et l'approbation de 10 contrats pour 59 projets à mener d'ici 2021. Ces contrats lient le Département et :

- ◆ CCPL (voir développement « mobilités » ci-dessous)
- ◆ CAPSO
- ◆ Aire-sur-la-Lys
- ◆ Fauquembergues
- ◆ Arques
- ◆ Ecques
- ◆ Association du Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa
- ◆ La station
- ◆ Moule
- ◆ APEI

## VOIRIE

Durant cette année, d'importants travaux d'aménagement de traversées d'agglomérations ont été entrepris, ce fut le cas pour les communes d'Helfaut, Bouvelinghem et Zouafques où les aménagements avaient des objectifs communs, à savoir la sécurisation des cheminements piétons par la création de trottoirs, et également la mise en œuvre de bordurations et d'aménagements visant à réduire la vitesse des usagers de la voirie.

Pour la commune d'Helfaut, il s'agissait d'aménager la RD198 du PR 5+790 à 6+140, voies principales de la commune, et également le cœur de la commune où se trouvent la mairie et la salle des fêtes.

Le projet a fait l'objet d'une inscription au programme de la Maintenance en Milieu Urbain où les travaux départementaux se sont élevés à 430 000 € avec une participation aux travaux communaux de 123 695 €.

Dans le cadre de la politique de maintenance patrimoniale, d'importants réseaux routiers structurants, hors agglomération, ont fait l'objet de travaux de remise à niveau comme la RD943 – Déviation de Tilques du PR 68+000 à 71+400 – sens St-Omer / Tilques pour un montant de 250 000 € ainsi que la RD77 du PR 39+400 à 40+400 – Commune de Fléchin dont le montant de l'investissement s'élève à 360 000 €.

## MOBILITÉ

Parmi les projets accompagnés dans le cadre de la contractualisation, des initiatives structurantes ont lieu sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Lumbres. Persuadés du caractère crucial de la question de la mobilité en milieu rural, les élus du Pays de Lumbres tentent de déployer de nouvelles solutions de déplacement qui soient des alternatives à la voiture individuelle. Deux orientations sont poursuivies, l'une touchant aux usages (mise à disposition de véhicules électriques, création d'un réseau territorial, sensibilisation), l'autre aux infrastructures qui doivent faciliter les déplacements doux. C'est ainsi que les services de la MDADT accompagnent l'EPCI dans la construction de son projet d'axe cyclable Lumbres – Remilly Wirquin que ce soit dans la stratégie foncière (aspects juridiques), technique ou financière. Tour à tour chacun de ces aspects a été abordé en compagnie de l'ingénierie départementale, pour définir un projet dont la réalisation sera un temps fort des prochains mois.



## ÉTUDES

Aménagement d'un parking le long de la RD208 au collège « Blaise Pascal » à Longuenesse.

Les abords du collège « Blaise Pascal » situés le long des RD208 et RD928 subissent, aux heures de pointe une saturation des emplacements de stationnements disponibles sur le parvis de la cité scolaire, une congestion des circulations consécutives aussi bien aux usagers de la route, qu'aux mouvements des piétons utilisant les transports scolaires.

Devant ce constat, les Unités Aménagement Animation Territoriale, Immobilier, Route et Mobilité, Études et Ressources ont été mobilisées pour entamer les réflexions et échanges, avec pour objectif, de fluidifier les mouvements piétons et routiers, de sécuriser les utilisateurs et usagers aux environs du collège.

Pilotées par l'Unité Études et Ressources, les réflexions menées ont permis de recueillir et d'exploiter les spécificités liées au fonctionnement de l'établissement et des transporteurs scolaires, d'assimiler les déplacements des personnels, des piétons et des utilisateurs. Mais également, d'intégrer la mobilité douce des élèves du collège, d'optimiser les ressources financière et foncière en mettant en valeur les délaissés du domaine public routier départemental.

L'arbitrage du projet réalisé après une concertation soutenue entre l'ensemble des acteurs et partenaires institutionnels, est intervenu en milieu d'année 2019. Cette opération, identifiée dans la contractualisation avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, est programmée pour le second semestre 2020 pour un montant estimé à 250 000 €.

# PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



## MDADT DU BOULONNAIS

**UNITÉ AMÉNAGEMENT  
ET ANIMATION TERRITORIALE**

**UNITÉ ÉTUDES ET RESSOURCES**

**UNITÉ ROUTES ET MOBILITÉ**

**UNITÉ IMMOBILIER**

**CER DE LONGFOSSÉ**

**CER DE RINXENT**

**CER DE SAINT MARTIN BOULOGNE**

# CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	74	
<i>dont éligibles au FARDA</i>	58	
Nombre d'EPCI	3	
Population	161 184	
Montant de subventions versées	430 304 €	
Nombre de collèges	11	
Nombre de bâtiments départementaux	21	
Nombre d'équipes d'exploitation	6	
Linéaire de routes départementales	573 km	
Autorisations de voirie délivrées	379	
Alignements délivrés	262	
Nombre total d'actes de gestion du domaine public (y compris réponses et avis)	1 376	
<b>CRÉDITS DE PAIEMENT DÉPENSÉS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Routes départementales	4 532 307 €	323 368 €
Collèges et bâtiments	2 179 668 €	443 627 €



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## IMMOBILIER

- ◆ Collège ANGELLIER à Boulogne-sur-Mer : Réfection des toitures terrasses pour un montant de 415 000 €.
- ◆ Collège JEAN MOULIN à Le Portel : Réfection des toitures terrasses SEGPA et logements pour un montant de 279 000 €.
- ◆ Collège PAUL ELUARD à Saint-Etienne au Mont : Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse des bâtiments C et D pour un montant de 329 000 € et restructuration de la demi-pension (phase 2) pour un montant de 259 000 €.

## AMÉNAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

En 2019, la MDADT du Boulonnais a instruit 188 dossiers représentant un montant total de demandes de subventions de 5 981 199€.

Projets	Nombres
FARDA Équipement et aménagement	28
Bourg-centre / Équipement structurant	1
Aide à la Voirie Communale (AVC)	33
Communes soutenues suite aux inondations	6
Appel à Projet Innovation Territoriale	3
Contractualisation	5
Appel à Projet Quartier Politique de la Ville	4
Amendes de Police	46
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	9
OSMOC	2
Fonds d'Initiatives en faveur des Espaces Naturels (FIEN)	2
MMU	12
Appel à projet Filière Halieutique	6
Appel à Projet Imaginons un Monde Meilleur	3
Appel à Manifestation d'Initiative Jumelage Innovant	4

86 dossiers FARDA retenus pour un accompagnement financier à hauteur de 2 103 825 € de subvention et qui ont mobilisé, par ailleurs, 3 338 heures d'insertion.

Parmi les projets soutenus, on retiendra notamment :

### ◆ Au titre de l'Équipement-Aménagement

La Commune de Doudeauville: aménagement du Centre-Bourg qui va permettre de donner une véritable identité au centre bourg ainsi qu'améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité d'accueil tout en préservant son environnement.

Coût des travaux : 555 565 € dont une partie subventionnée par le MMU, le FIEET ainsi que l'AP.

Mobilisation du CAUE et de la DSPO (plus particulièrement le city stade).

### ◆ Au titre de l'appel à projets Innovation Territoriale

- ◇ La commune de La Capelle-les-Boulogne souhaite acquérir 1.6 hectares de terres agricoles pour permettre le développement de l'alimentation et l'agriculture durable. Grâce à ces terres, la commune développerait une activité maraîchère Bio, activité à ce jour encore très peu développée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, ainsi qu'un verger conservatoire qui a pour objectif le développement d'un axe pédagogique (jeunes/écoles/séniors) pour sensibiliser les personnes du territoire.

Montant des travaux : 150 000 € en partie subventionnés au titre du FIEET (en cours d'instruction). Cet aménagement va permettre aussi à d'autres producteurs locaux de bénéficier de ces points de ventes.



- ◇ La commune de Bellebrune, pour la création d'un tiers lieu et la rénovation de la Mairie. La réhabilitation de la Mairie devenue vétuste va permettre en même temps de transformer l'usage de la salle du Conseil municipal. L'objectif est de concevoir un lieu indépendant de la Mairie (entrée avec rampe d'accès, toilettes aux normes PMR, coin convivialité) et de moduler l'espace selon les besoins (rétroprojecteur, bureau individuel, salle de réunion ...) De nombreux partenaires se sont associés comme le PNRCMO, la FDE62 et un cabinet d'architecture. Cet équipement sera proposé à l'utilisation des services des partenaires territoriaux, de la MDS et la Communauté de Communes. Cet équipement répondra aux besoins identifiés par la municipalité et la population, en cohérence avec les objectifs du SDAASP. Le montant total des travaux est de 304 184 € dont une part subventionnée par le FARDA.
- ◇ La commune de Baincthun, pour l'aménagement et la création d'un espace naturel en forêt domaniale de Boulogne-Sur-Mer. Ce projet consiste à développer l'offre des services sports-nature et loisirs de plein-air au départ de la commune de Baincthun sur laquelle la forêt domaniale de Boulogne-Sur-Mer s'étend sur 2 000 hectares dont 1 500 sur la commune. Il a pour but d'identifier la forêt de Boulogne-Sur-Mer comme locomotive du projet de mise en tourisme vert du Boulonnais. Ce projet se scinde en deux, avec d'abord le souhait d'acquiescer un bâtiment située dans la forêt afin d'identifier ce lieu comme espace d'accueil et de départ des sentiers de randonnée (porte d'entrée sur la RD341), de plus avec le déploiement de nouveaux sentiers de randonnée afin de développer l'offre de cheminements qui seront au départ de la maison forestière. Le montant total des travaux est de 121 000 € dont une part est subventionnée par le FARDA (instruction en cours).

#### ◆ Au titre de l'appel à projet FIEET

En 2019, la MDADT a instruit 5 dossiers FIEET pour les communes suivantes : Hesdigneul les Boulogne Longfossé, Wimille, Landrethun le nord et Doudeauville.

Au total, 52 774 € alloués aux Communes (80 % de subvention) pour un montant total de travaux éligibles à hauteur 66 966 €.

#### ◆ Contractualisation

Sur l'année 2019, 13 livrets Communautaires, Communaux et Associatifs ont été rédigés. A la suite du démarrage de la démarche de contractualisation 2019-2021, 5 projets ont fait l'objet d'une fiche opération, pour un montant de subventions sollicitées de 1 001 000 € et un montant total de projets s'élevant à 6 059 940 €.

Trois dossiers ont été votés en 2019 :

La commune de Le Portel pour l'aménagement de la place de l'Eglise (phase 2), pour un montant total de 655 118 € et un accompagnement à hauteur de 100 000 € ;

La commune de Boulogne-Sur-Mer pour la création d'un bâtiment modulaire au stade de la Libération, pour un montant total de 196 850 € et un accompagnement à hauteur de 100 000 € ;

La Communauté de Communes de Desvres Samer pour la poursuite du renforcement de l'attractivité territoriale par le déploiement de la Maison intercommunale Pour Tous (MIPT), pour un montant total

de 702 358 € et un accompagnement à hauteur de 101 000 €.

#### ◆ Appel à projets « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » (appel à projets QPV)

Le Département a mis en place en 2019, un appel à projets pour soutenir des projets d'équipements répondant aux besoins des habitants des quartiers prioritaires.

Deux projets sur quatre ont ainsi été soutenus pour un montant total d'accompagnement de 317 649 € pour un montant total de projets à hauteur de 635 298 €.

## PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET PARTENARIATS

La MDADT du Boulonnais dispose de 19 700 m<sup>2</sup> de superficie dont 5 500 m<sup>2</sup> recouverts de pelouse bordurée. Une réflexion est en cours sur les aménagements des abords de la MD (démarche participative des agents du bâtiment). Ce projet va permettre de sensibiliser au développement durable, d'améliorer la qualité du service et du bien-être au travail des agents.

Le CAUE a été mobilisé ; on retiendra parmi ses propositions : le creusement des mares et noues, la plantation de haies libres, la gestion des massifs, un abri à vélo et une grainothèque.



En 2019, des travaux de continuité écologique ont été réalisés entre Juin et Septembre sous 4 ouvrages d'art du Boulonnais et permettent ainsi de rétablir la libre circulation piscicole sur 7.4 kilomètres de cours d'eau.

Le montant des travaux s'élève à 240 000 € subventionnés à hauteur de 70% (FEDER 131 500 € et Agence de l'Eau 38 700 €).

En Septembre 2019, six passages à petite faune ont été mis en place sous la RD 113 E6 permettant de restaurer la continuité écologique (migration des batraciens notamment) entre les secteurs de migration et de reproduction.

Coût des travaux : 175 000 € subventionnés à hauteur de 70% (FEDER 91 000€ et Agence de l'Eau 31 500€).

Partenariats avec le SAGE du Boulonnais et la CLE sur l'étude érosion du secteur de Strouanne à Wissant et sur le périmètre du syndicat des Eaux de Quesques, COPIL du PAPI du Boulonnais.

Autre partenariat avec le PNRCMO sur le plan Bocage du Pays Boulonnais, COPIL de gestion de la basse vallée de la Slack. Participation aux comités de gestion de la réserve naturelle du Molinet, et de la dune d'Ecault.

Sur le site du Centre Culturel de l'Entente Cordiale au territoire de la Commune de Condette, l'allée « des Marronniers » est l'axe principal d'accès du Château d'Hardelot et du théâtre Elisabéthain.

Ces deux équipements structurants du Département sont très fréquentés, et sont bordés d'arbres. Ce ne sont pas moins de 48 arbres qui composent l'allée des Marronniers.

Ces arbres, d'une soixantaine d'années ont mal vieilli, et l'on a pu constater régulièrement des chutes de branches. Ainsi, il nous a fallu sécuriser les biens et les personnes. Depuis, 9 arbres ont été abattus et 34 ont été traités. Un plan de plantations a été mis en place afin de replanter 18 arbres dès que les conditions météorologiques le permettront. De plus, avec le choix d'essences variées, la biodiversité du site sera renforcée.



## VOIRIE

- ◆ Travaux de restauration de continuité écologique sous 4 ouvrages d'art (dont 1 hors territoire) sur les communes de Questrecques, Wimille et Wirwignes. Le coût de cette opération est de 262 000 €. Ce projet a été cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional et l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Pour cette opération, une aide financière de la Région a été sollicitée au titre du FEDER pour un montant de 144 725 € ainsi qu'une subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de 38 714 €.
- ◆ Travaux d'aménagement et de sécurisation de l'accès du Collège « Le Caraque » sur la commune de Desvres. Le montant de l'opération est de 415 000 €.
- ◆ Travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD 236 - Boulevard Montesquieu et giratoire Jean-Jaurès (programmation MRR) pour un montant total de 200 000 €.

Dans le même temps, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a effectué des travaux sur cette portion de RD (anticipation du futur aménagement cyclable et la création de stationnements).

- ◆ Deux opérations sur les RD 231 et RD 243 sur les Communes de Ferques et de Rety, sur la route dite « des carrières ». Ces opérations consistent à la réfection de la couche de roulement avec la réalisation d'un BBTM et marquage en VNTP pour améliorer la visibilité de nuit par temps de pluie conformément aux prescriptions de l'étude de sécurité de 2019 qui finalise plusieurs études engagées depuis 2014). Coût de l'opération : 405 000 €.
- ◆ Travaux sur les RD 341 et RD 238 sur la Commune de Wirwignes. Dans un premier temps, réfection et calibrage de la RD 241 ainsi que la reprise du pluvial et la création de cheminements. Puis, rectification du carrefour avec l'alignement des deux RD, amélioration de la visibilité du carrefour et des giratoires et enfin, la mise en place d'un abribus.

Au final, trois dispositifs transversaux mobilisés MMU, OSMOC et FARDA.

# PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



## MDADT DU CALAISIS

**UNITÉ AMÉNAGEMENT  
ET ANIMATION TERRITORIALE**

**UNITÉ ÉTUDES ET RESSOURCES**

**UNITÉ ROUTES ET MOBILITÉ**

**UNITÉ IMMOBILIER**

**CER D'AUDRUICQ**

**CER DE GUINES**

**CER DE CALAIS**

**CER DE LICQUES**

# CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	52	
<i>dont éligibles au FARDA</i>	42	
Nombre d'EPCI	3	
Population	158 492	
Montant de subventions versées	710 600 €	
Nombre de collèges	15	
Nombre de bâtiments départementaux	8	
Nombre d'équipes d'exploitation	4	
Linéaire de routes départementales	440 km	
Autorisations de voirie délivrées	473	
Alignements délivrés	215	
Nombre total d'actes de gestion du domaine public (y compris réponses et avis)	1 378	
<b>CRÉDITS DE PAIEMENT DÉPENSÉS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Routes départementales	3 414 710 €	439 000 €
Collèges et bâtiments	2 817 790 €	248 000 €



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## IMMOBILIER

Parmi les opérations de 2019, on retiendra notamment :

- ◆ Collège Vauban de Calais : Accessibilité du collège avec création d'ascenseur, rénovation des sanitaires, réaménagement du pôle infirmerie et salle des profs pour un montant de 900 000 €.
- ◆ Collège Jean Jaurès de Calais : Réaménagement de l'entrée parvis du collège avec rénovation des clôtures et éclairage pour un montant de 150 000 €.
- ◆ Collège Jean Monnet de Coulogne : Mise en accessibilité et rénovation du hall d'entrée pour un montant 330 000€.
- ◆ Collège Louis Blériot de Sangatte : Mise en accessibilité et rénovation du hall d'entrée pour un montant de 380 000€.
- ◆ Collège Les 4 Vents de Guînes : Remplacement du préau pour un montant de 250 000€.
- ◆ Collège Les Argousiers d'Oye-Plage : Remplacement des fenêtres et coursives pour un montant de 200 000 €.
- ◆ Collège Boris Vian de Marck : création de pôles scientifique, technique et artistique pour un montant de 250 000 €.

## AMÉNAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

Projets	Nombres
FARDA Équipement et aménagement	31
Bourg-centre / Équipement structurant	1
Aide Voirie Communale (AVC)	28
AVC inondations	
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	
FARDA—Atribus	
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	3
Amendes de Police	27
Fonds d'Initiatives en faveur des Espaces Naturels (FIEN)	2

- ◆ **Un partenariat avec l'AFAPEI** est engagé sur le territoire du Calaisis pour la plantation d'arbres ou d'arbustes.
- ◆ **Une discussion est engagée avec le Sevadec** pour obtenir une convention de partenariat financier pour la valorisation et l'élimination des déchets issus des routes départementales afin de mieux les valoriser notamment par le biais de la méthanisation.
- ◆ **Un dialogue avec la Chambre d'agriculture** est entamé au sujet du maintien des terres glissantes faisant suite aux fortes pluies, des solutions sont envisagées comme par exemple le fascinage.

### ◆ La Plateforme ingénierie

Pour répondre aux besoins d'assistance et de conseil des communes, la plateforme ingénierie a été sollicitée aux fins d'éclairer les collectivités sur les choix techniques et financiers des dossiers. La MDADT en lien avec la cellule ingénierie et les partenaires tel que le CAUE a ainsi accompagné les communes dans leurs diverses sollicitations (pour exemple, conseils en matière de procédure d'acquisition d'un bien immobilier pour la commune de Landrethun-les-Ardres ; conseil CAUE pour l'aménagement d'une maison des associations à Bainghen ou encore pour la construction d'une salle de sport à Oye-Plage).



1001



161

#### ◆ Les réunions secrétaires de mairie

Afin de promouvoir les participations financières et l'ingénierie départementale, la MDADT a mis en place des rencontres entre les acteurs internes de la MDADT et les secrétaires de mairie pour présenter l'ensemble des accompagnements possibles. Entre autre, les subventions départementales (présentation, modalité d'attribution, exemples concrets, etc.), la gestion du domaine public (permissions de voirie, interlocuteurs, etc.) et la plateforme ingénierie. Ce projet a été présenté sur l'intranet ainsi que sur le journal interne 6.2coeur.

Parmi les projets soutenus, on retiendra notamment :

- ◇ Rénovation/réhabilitation de la Mairie à Hardingham et à Nouvelle-Eglise.
- ◇ Réfection d'un vestiaire municipal à Recques-sur-Hem.
- ◇ Réalisation d'une étude bourg-centre en vue de la création d'un centre culturel à Oye-Plage.
- ◇ Rénovation de l'église à Nortkerque.
- ◇ Installation d'une citerne incendie de 120m<sup>3</sup> à Bouquehault.
- ◇ Travaux de réfection de voiries communales dans diverses communes (Autingues, Les-Attaques, Nieilles-les-Ardres, Nortkerque, Ruminghem...).

#### ◆ Au titre de l'appel à projets innovation territoriale

La MDADT a accompagné la commune d'Ardres au montage de leur dossier pour le projet de création d'un espace de vie intergénérationnel par la co-citoyenneté dont l'innovation repose sur la participation des habitants tant pour la création que pour le fonctionnement et l'animation du lieu. Ce projet a obtenu une subvention du Département de 30 000 €.

#### ◆ Contractualisation

La MDADT a accompagné la politique de contractualisation menée par le Département avec les communes, EPCI et structures associatives du territoire. Dans le Calais, ce sont 12 contrats territoriaux de développement durable qui ont été approuvés par le Conseil départemental puis 5 opérations subventionnées durant l'année 2019, parmi lesquels on retrouve :

- ◇ L'aménagement des espaces publics du front de mer de CALAIS avec la création d'un skate parc (subvention départementale de 400 000 € - CD 29/04/2019).
- ◇ La réalisation d'un espace Sport/Santé intergénérationnel autour du lac d'Ardres (subvention départementale de 55 000 € - CD 29/04/2019).
- ◇ La construction de la Maison de Services aux Publics (MSAP) d'Audruicq (subvention départementale de 200 000 € - CD 29/04/2019).
- ◇ La transformation de la bibliothèque universitaire de l'ULCO Calais en Learning Center (subvention de 350 000 € - CD 16/12/2019).
- ◇ La création d'un espace de baignade extérieur : piscine naturelle au Lac d'Ardres (subvention départementale de 1 million d'€ - CD 16/12/2019).

## ROUTES ET MOBILITÉS

- ◆ La RD 230 à Oye-Plage a subi un retraitement de chaussée à base de liant hydrocarboné, technique nouvelle pour le territoire du Calais puisque jamais appliquée. L'objectif est de recréer, à partir d'une chaussée dont les caractéristiques sont insuffisantes en égards aux qualités d'usage souhaitées, une couche homogène constituée de matériaux liés. Cette opération s'est élevée à 200 000€.
- ◆ Une étude sanitaire a été lancée pour la préparation d'un plan de gestion pour le renouvellement de l'allée sur les tilleuls.
- ◆ Le pont Valois a bénéficié d'une mise en sécurité avec l'installation d'un portique et d'une passerelle pour 70 000€. Cet ouvrage subira des travaux de réfection pour favoriser et sécuriser les déplacements doux.



- ◆ Une étude topographique est entreprise en vue de la recherche de l'emprise du domaine routier départemental. Elle a pour but de repérer chaque bornage sur les emprises pour récupérer notre domaine.
- ◆ Au niveau de la qualité de travail et la recherche constante de l'amélioration du service public, plusieurs actions ont été déterminées comme la création d'un groupe de travail pour engager une réflexion sur l'organisation du fauchage, l'achat de matériels électriques pour l'amélioration des conditions de travail des agents, la mise en place d'un planning annuel d'activités dont l'objectif est de mieux appréhender les différentes contraintes des activités et de reporter la charge de travail des agents des CER en hiver.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### ◆ Par le biais d'animations

- ◇ La participation à l'évènement de clôture de la 1ère quinzaine des pollinisateurs, le samedi 15 juin 2019 à Ardres, nous a permis des échanges très intéressants avec le public.
- ◇ Un atelier a été réalisé le 22 Novembre 2019 au sein de la MDADT en partenariat avec le « Repair café ». Cette animation au bénéfice des agents et des habitants du territoire, nous a offert la possibilité de réparer nos objets au lieu de les jeter.

### ◆ Par l'expérimentation

Chantier SAPOLL : suivi de l'évolution de la flore sur ces sites en faveur des pollinisateurs sauvages de nos délaissés routiers (RD304 et RD305). Cette première année de suivi s'est révélée très concluante.



# PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



## MDADT DE LENS—HÉNIN

**UNITÉ AMÉNAGEMENT  
ET ANIMATION TERRITORIALE**

**UNITÉ ÉTUDES ET RESSOURCES**

**UNITÉ ROUTES ET MOBILITÉ**

**UNITÉ IMMOBILIER**

**CER DE LIÉVIN**

**CER DE MONTIGNY EN GOHELLE**



# CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes		50
<i>dont éligibles au FARDA</i>		9
Nombre d'EPCI		2
Population		367 769
Montant de subventions versées		748 875€
Nombre de collèges		35
Nombre de bâtiments départementaux		19
Nombre d'équipes d'exploitation		4
Linéaire de routes départementales		321 km
Autorisations de voirie délivrées		362
Alignements délivrés		144
Intervention (urgence, entretien, réparation) :		1134
Collèges :		
Bâtiments :		418
<b>CRÉDITS DE PAIEMENT DÉPENSÉS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Routes départementales	2 728 037 €	538 447 €
Collèges et bâtiments	3 206 320 €	1 119 510 €



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## IMMOBILIER

### ◆ Opérations d'investissement dans les collèges :

COMMUNE	COLLÈGE	NATURE INVESTISSEMENT	€
CARVIN	L. DE VINCI	Mise en accessibilité du collège	210 000
COURCELLES	A.DELEGORGUE	Rénovation des sanitaires	120 000
COURRIERES	CL. DEBUSSY	Conformité de la chaufferie et réfection du système de chauffage de la salle de sports	80 000
HENIN-BEAUMONT	G. PHILIPPE	Réaménagement cuisine / remplacement du lave-vaisselle	360 000
SAINS-EN-GOHELLE	J. ROSTAND	Création chaufferie et réseaux de distribution de chauffage	470 000
ANGRES	J. VILAR	Traitement de la laverie avec remplacement du lave-vaisselle	100 000
LENS	J. ZAY	Traitement thermique des locaux	90 000
MÉRICOURT	H. WALLON	Remplacement du lave-vaisselle	60 000
LENS	J. JAURÈS	Remplacement portes d'accès en administration et externats	70 000

## AMÉNAGEMENT ET ANIMATION TERRITORIALE

Projets	Nombres
FARDA Équipement et aménagement	5
Appel à projets Quartier Politique de la Ville	5
MMU	2
OSMOC	2
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	6
Amendes de Police	15
Fonds d'Initiatives en faveur des Espaces Naturels (FIEN)	2

### ◆ Gestion différenciée des chemins de randonnée

Le Département a confié des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi avec des activités de gestion différenciée et d'entretien des chemins de randonnée comme support d'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Ce sont les anciens cavaliers de mine au niveau des communes d'Avion, Méricourt et Rouvroy qui sont concernés par ces prestations. En 2019, le coût d'entretien s'élève à 19 568 € pour 5 km.

### ◆ Mobilité vers les collèges

Dans le cadre de sa politique cyclable, le Département aide techniquement et financièrement les communes qui souhaitent sécuriser les itinéraires cyclables vers les collèges (étude financée par le Département et subvention de 40 % du montant des travaux, plafonnée à 40 000 €).

En 2019, 3 collèges ont été retenus après passage en Commission Permanente du 1er juillet 2019 pour un montant total de 102 506 €.

Les collèges concernés sont : Jean Vilar à Angres , Paul Duez à Leforest, Jean de Saint Aubert à Libercourt.

Deux études ont été lancées en 2019 sur les collèges Descartes-Montaigne de Liévin et Youri Gagarine de Montigny-en-Gohelle.

### ◆ Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 16 au 24 novembre, la MDADT de Lens-Hénin a proposé aux agents de participer à une action collective de ramassage des déchets sur le chemin de randonnée d'Avion/Méricourt, en lien avec l'entreprise d'insertion GOHELLE ENVIRONNEMENT.

#### ◆ Animation territoriale

En lien avec la MIP, la MDADT a assuré l'ingénierie et l'organisation nécessaire à la tenue de 2 commissions territoriales.

Le 25/03/2019 avec la présentation de la démarche partenariale initiée au titre de la contractualisation. Après un rappel sur la méthode d'élaboration des contrats, les livrets et les propositions d'accompagnement des dossiers faisant l'objet d'une fiche-opération ont été présentés.

Le 14/10/2019 avec un point sur l'état d'avancement des livrets, la mise en œuvre des « fiches opérations » et une présentation de l'activité des services territoriaux.

#### ◆ Contractualisation

Pour le territoire, 27 livrets ont été validés en Conseil départemental en 2019 (2 communautaires, 21 communaux et 4 associatifs) représentant un portefeuille de 97 projets.

7 fiches opérations mises en œuvre pour un montant total de 3 070 431 € dont 1 472 950 € de crédits droit commun et 1 597 481 € au titre du FIT (1 286 731 € ont été versés sur l'exercice 2019).

- ◇ 1 opération du livret CALL (étude de faisabilité sur les pratiques et enseignements artistiques à l'échelle de la CALL).
- ◇ 2 opérations de livrets associatifs pour un montant de 135 500 € actés (PorteMine et Euralens).
- ◇ 4 opérations des livrets communaux (Médiathèque de Courcelles-lès-Lens, Micro-Folie à Grenay, Médiathèque d'Harnes, Equipement à vocation touristique et sportif de Souchez).

#### Solde des dernières opérations

Sur la CAHC, sur les 3 opérations en cours du CTDD G3 restant à solder, un dossier a été soldé en 2019 et 2 font l'objet d'une demande de report de délais qui sera examinée par la CP d'avril 2020.

- ◇ Renaturation du Filet Morand – CP du 05/12/2016 - subvention de 720 000 € votée.
- ◇ Les travaux d'un montant inférieur estimé lors de l'instruction, la subvention a été recalculée à 583 077 € (versement soldé).
- ◇ Demande de prolongation de délais : Réhabilitation de la cité Bruno de Dourges et la réalisation des boucles 25, 13 et 14 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

Sur la CALL, 1 opération reste à solder pour un montant total de 300 000 €.

Aménagement de la Halle des éco-matériaux sur le 11/19 - CP du 5/12/2016 – subvention de 300 000 €. Un acompte de 150 000 € à hauteur des travaux réalisés a été versé en 2019 ; le solde sera versé sur l'exercice 2020.

## DÉVELOPPEMENT LOCAL

Accompagnement des projets des communes en ingénierie (appui technique, administratif et financier) et démarches partenariales avec les 2 EPCI, les instances supra territoriales comme l'agence d'urbanisme, EURALENS, le Pôle métropolitain de l'Artois, et la Région (PRADET) :

Accompagnement de différents projets sur le plan de l'ingénierie (en lien avec le CAUE et la Plateforme Ingénierie).

La MDADT met en œuvre une ingénierie pouvant prendre appui en fonction des sujets, sur l'ensemble de l'équipe territoriale (MDADT/MDS/PRC), les directions métiers, ses organismes associés et sur la Plateforme Ingénierie pour répondre aux besoins exprimés :

- ◇ Construction d'un restaurant scolaire et de classes d'écoles à Vimy.
- ◇ Aire de camping-car sur Ablain-Saint-Nazaire.
- ◇ Projet intercommunal de création d'espaces de loisirs et de pleine nature à Estevelles, Meurchin, Annay-sous-Lens, Harnes, Pont-à-Vendin.
- ◇ Création d'une salle de sport à Bois-Bernard.
- ◇ Création d'une salle de sport inscrite dans l'esprit de la TRI à Annay-sous-Lens.
- ◇ Aire de covoiturage de 49 places à Noyelles-Godault.
- ◇ Projet de réhabilitation et réaffectation de l'usage de la salle des douches à Estevelles.

- ◇ Réflexions stratégiques et sécuritaires globales pour l'aménagement de RD (RD 917, RD 46).
- ◇ Aménagement du Parc de l'hôtel de ville de Mazingarbe et réflexion sur le développement des modes doux.
- ◇ Projet d'aménagement de la Fosse 8 à Evin-Malmaison.
- ◇ Projet de reconstruction d'une crèche à Sallaumines.
- ◇ Participation aux groupes de travail initiés dans le cadre de la révision du SCOT et l'élaboration du SRADET.

La MDADT a également contribué aux échanges dans le cadre de schémas communautaires : habitat, lutte contre les inondations, Plan piscines communautaires) ou programmes spécifiques de :

- ◇ Renouvellement urbain (Hénin-Beaumont, Rouvroy), renouvellement urbain type NPNRU (Avion, Lens, Liévin, Hénin-Beaumont/Montigny-en-Gohelle).
- ◇ Dynamisation des centres-villes via le dispositif Cœur de ville (Lens, Liévin).
- ◇ ERBM (12 cités : 9 pour la CALL et 3 pour la CAHC) – suivi des études urbaines et sociales visant à mobiliser les politiques départementales au regard de l'aménagement des espaces et équipements publics et mobilisation des MDS sur le volet social.

## PARTENARIATS SUPRA-TERRITORIAUX

Le chef de projet territorial Pôle Métropolitain Artois se positionne comme un agent de liaison entre les deux territoires du Bassin Minier et contribue à l'élaboration d'une approche transversale et globale pour les territoires de l'Artois et de Lens-Hénin.

### ♦ Missions principales et activité 2019

- ◇ Positionnement en tant que référent territorial des partenaires et veille territoriale
  - ✓ Conforter cette position auprès des acteurs incontournables du territoire comme les EPCI (CALL, CAHC et CABBALR), le Pole Métropolitain de l'Artois, l'association Euralens, la Mission Bassin Minier, L'Agence d'Urbanisme de l'Artois.
  - ✓ À l'interne, partage d'informations et mise en place de travaux partagés avec les services Départementaux (DCAP, PRC, DDAE, DMRR, DDS, SIE) notamment dans le cadre de l'activité d'Euralens, du PMA ou de la MBM.
  
- ◇ Coordination et représentation auprès des partenaires communs aux deux territoires
  - ✓ Participation aux conseils syndicaux du PMA, référent départemental dans le projet de la

chaîne des parcs, intégration au COTECH services civiques, implication dans le COTECH et le forum Énergie du PMA puis dans le forum jeunesse, contribution au PRADET.

- ✓ Apport du premier niveau d'information aux porteurs de projets et orientation vers le service départemental ou partenaire pertinent, Valorisation de l'action départementale auprès des partenaires.
  
- ◇ Animation et développement de projets inter-territoire en liaison permanente avec le siège et le territoire
  - ✓ Constitution de réseau de partenaires (interne et externe) pour répondre au mieux aux projets à enjeu métropolitain (travaux Euralens, Chaîne des parcs, Forum énergie...), positionnement comme référent de l'opération Odysée 2019 (lien avec la DIPT, la DAC et l'ESS) et de la Fête de la Chaîne des parcs, animation départementale de la chaîne des parcs au travers une équipe projet regroupant la DDAE, la DMRR, la DIPT ou encore la DSPO, participation et contribution dans le cadre de la délégation ERBM, participation aux travaux liés à la contractualisation.
  - ✓ Pilotage du projet INDIEN visant à la mise à disposition d'événements sur notre réseau en open

## PROJETS PHARES



La médiathèque la Source d'Harnes, inaugurée le 29 juin, ouverte au public le 2 septembre 2019 est le premier équipement public du territoire à sortir dans le cadre de l'ERBM et accompagné par le Département au titre de sa politique Lecture Publique et de la contractualisation via le Fonds d'Innovation Territorial.

Installation de la Micro-Folie à la médiathèque Estaminet de Grenay, inaugurée le 8 février 2019

Outil structurant de médiation culturelle des Arts visant à lutter contre la fracture numérique et offrant à la population un accès numérique à 500 collections venant de 12 institutions nationales en proposant un mode conférencier et en mettant 15 tablettes numériques à la disposition des usagers, deux espaces de réalité virtuelle avec 8 casques mis à disposition du tout public, un Fablab avec du matériel innovant.



# PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



## MDADT DU MONTREUILLOIS–TERNOIS

**UNITÉ AMÉNAGEMENT  
ET ANIMATION TERRITORIALE**

**UNITÉ ÉTUDES ET RESSOURCES**

**UNITÉ ROUTES ET MOBILITÉ**

**UNITÉ IMMOBILIER**

**CER D'AUXI-LE-CHATEAU**

**CER DE FRUGES**

**CER D'ÉTAPLES**

**CER DE FRÉVENT**

**CER D'HEUCHIN**

**CER DE MARCONNELLE**

**CER DE D'HUCQUELIERS**

**CER DE PERNES-EN-ARTOIS**

**CER DE CAMPAGNE**

**CER DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE**

**CER DE CAMPIGNEULLES-  
LES- PETITES**

**CER DE VERTON**

# CHIFFRES CLÉS :

Nombre de communes	267
<i>dont éligibles au FARDA</i>	261
Nombre d'EPCI	4
Population	151 037
Montant de subventions versées	3 805 535 €
Nombre de collèges	14
Nombre de bâtiments départementaux	36
Nombre d'équipes d'exploitation	20
Linéaire de routes départementales	1 835 km
Autorisations de voirie délivrées	758

CRÉDITS DE PAIEMENT DÉPENSÉS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	9 368 536 €	798 172 €
Collèges et bâtiments	1 510 000 €	380 100 €



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## IMMOBILIER

En 2019, la MDADT a géré 800 interventions relatives à la maintenance sur le patrimoine immobilier. Parmi les opérations majeures d'investissement, on peut souligner les opérations suivantes :

- ◆ Collège de Saint-Pol-sur-Ternoise : rénovation des locaux de la section habitat de la SEGPA : 90 000 €.
- ◆ Collège de Hucqueliers : création d'un préau d'attente : 50 000 €.
- ◆ Collège de Frévent : remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment SEGPA et installation d'une ventilation : 175 000 €.
- ◆ Collège d'Étaples : la rénovation de la salle de sport (livraison finale au printemps 2020) : 1 260 000 €.

## VOIRIE

Le territoire du Montreuillois-Ternois, essentiellement rural, permet de réaliser certains travaux d'entretien routier en régie. Ceci apporte une plus-value en matière de mutualisation et optimisation des moyens, valorisation des compétences, et de présence territoriale surtout sur un réseau de 3e catégorie couvrant 66 % (1 200 km) du réseau sectoriel MDADT et 19 % du réseau Département. Ainsi, il a été mis en œuvre en régie près de 3 000 tonnes d'enrobés à chaud par les agents des Centres d'Entretien Routier (technique dite du Traîneau). Parallèlement, près de 49 600 tonnes d'enrobés ont été mises en œuvre en 2019 par des entreprises pour des traitements préventif ou curatif, des chaussées départementales.

Dans une recherche d'optimisation budgétaire et de techniques alternatives de traitement de chaussée, la RD 119 du PR 3+000 à 5+800 a quant à elle, fait l'objet d'un traitement de dégradation de joints longitudinaux en axes et rives (raccord) par projection d'enrobés à froid et ce en préparation du support pour réaliser un enduit superficiel l'année n+1 (2020). Pour un coût maîtrisé (25 000 €), cette technique alternative à la technique d'enrobés à froid traditionnelle permet d'intervenir sur des linéaires plus importants, en un temps maîtrisé et sur des largeurs et profondeurs hétérogènes.

L'année 2019 s'est également fait remarquer, en concertation avec les communes, par 5,309 km de déclassement en domaine public routier communal et 0,550 km de classement en domaine public routier départemental.

## ENVIRONNEMENT

En matière de Défense Extérieure contre l'Incendie, la MDADT a instruit 14 dossiers en 2019.

Parallèlement, il s'est agi d'assurer la continuité d'instruction des deux dispositifs adossés au Schéma Départemental des Espaces Naturels : Le Fonds d'Intervention pour les Enjeux Écologiques Territoriaux et le Fonds d'Intervention pour les Espaces Naturels.

Dans ce cadre, 9 dossiers ont été instruits en 2019.

## FARDA

### ◆ Montreuillois

Dans le cadre de la poursuite des modalités de mise en œuvre du FARDA, l'important travail de prospection entrepris depuis 2018 auprès des communes, s'est prolongé cette année : l'objectif étant de faire un point global par communes pour identifier les projets envisagés d'ici la fin du mandat (mars 2020). La mobilisation de l'ingénierie du Département s'est concrétisée par une action le plus en amont possible.

Cette démarche a permis de sensibiliser les élus à la plateforme d'ingénierie, aux dispositifs de subvention gérés par le Pôle Aménagement et Développement Territorial et aux critères de subvention notamment en ce qui concerne le développement durable.



Plusieurs projets ont été retravaillés en profondeur suite aux préconisations et conseils donnés par les services de la MDADT, aboutissant à des projets vertueux au plan environnemental :

- ◇ Construction d'une nouvelle école à Fressin.
- ◇ Aménagement de la place du village à Preures.
- ◇ La rénovation de la cantine scolaire et de la salle des fêtes à Offin.
- ◇ La réhabilitation de la salle multi-activités à Fillievres.
- ◇ La rénovation des vestiaires de football à Bezinghem.

Par ailleurs, le travail de fond initié préalablement s'est poursuivi de manière à valoriser la clause d'insertion sociale dans les marchés publics relatifs aux demandes de subventions déposées dans le cadre du FARDA. Ainsi, depuis 2017, ce sont 6 133 heures d'insertion qui ont pu être intégrées dans les marchés relatifs aux projets FARDA du Montreuillois.

Compte-tenu de resserrement du calendrier FARDA 2020, l'ensemble des dossiers FARDA 2019 et 2020 ont été instruits dans le courant de l'année 2019.

Ainsi au total, en matière de subvention, la MDADT du Montreuillois-Ternois a traité 316 demandes de subvention durant l'année 2019.

#### Pour les dossiers instruits et présentés en Commission Permanente en 2019 :

- ◇ Amendes de police : 89 dossiers déposés / 1 054 165 € sollicités
- ◇ Abribus : 1 dossier déposé / 2 750 € sollicités
- ◇ Patrimoine : 7 dossiers déposés / 67 841 € sollicités
- ◇ Réhabilitations partielles : 17 dossiers déposés / 92 112 € sollicités
- ◇ Gros travaux : 14 dossiers déposés / 830 491 € sollicités
- ◇ Oxygène 62 : 7 dossiers déposés / 106 395 € sollicités
- ◇ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI): 14 dossiers déposés / 123 566 € sollicités
- ◇ Fonds d'Intervention sur les Enjeux Écologiques Territoriaux (FIEET) : 9 dossiers déposés / 58 092 € sollicités
- ◇ Fonds d'Initiatives pour les Espaces Naturels : 3 dossiers déposés / 1 500 € sollicités
- ◇ Aide à la Voirie Communale (AVC) : 24 dossiers déposés / 329 727 € sollicités
- ◇ Modes doux : 1 dossier déposé / 40 000€ sollicités
- ◇ Appel à projet Innovation Territoriale FARDA : 1 dossier déposé / 43 600€ sollicités

#### Pour les dossiers instruits en 2019 dans la perspective d'une présentation en Commission Permanente durant l'année 2020 :

- ◇ Amendes de police : 79 dossiers déposés / 945 511 € sollicités
- ◇ Abribus : 2 dossiers déposés / 4 450 € sollicités
- ◇ Patrimoine : 3 dossiers déposés / 17 576 € sollicités
- ◇ Réhabilitations partielles : 6 dossiers déposés / 32 093 € sollicités
- ◇ Gros travaux : 6 dossiers déposés / 169 166 € sollicités
- ◇ Espaces publics : 1 dossier déposé / 30 201 € sollicités
- ◇ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI): 8 dossiers déposés / 111 431 € sollicités
- ◇ Fonds d'Intervention sur les Enjeux Écologiques Territoriaux (FIEET) : 5 dossiers déposés / 23 639 € sollicités
- ◇ Fonds d'Initiatives pour les Espaces Naturels : 2 dossiers déposés / 1 000 € sollicités
- ◇ Aide à la Voirie Communale (AVC) : 21 dossiers déposés / 239 313 € sollicités
- ◇ Équipements Structurants : 2 dossiers déposés / 143 863 € sollicités

Remarque : 20 dossiers ont fait l'objet soit d'un abandon, d'un rejet, d'un report ou incomplet ...

#### ◆ Ternois

Le bilan ci-dessous correspond à l'activité de la direction du développement des solidarités humaines et territoriales du Ternois. C'est un territoire essentiellement rural qui compte 104 communes, il est composé d'une seule Communauté de Communes : Ternois Com.

Au cours de l'année 2019, les communes rurales ont largement sollicité l'aide du Département pour la réalisation de leurs projets : aménagement mairie, mise aux normes salle de classe, restauration église, travaux de voirie...

Au titre des Amendes de police 77 dossiers ont été étudiés avec 14 retenus pour un montant de 145 906 €.



	Demandes	Dossiers retenus en CP	Subvention
Équipement et Aménagement	25	14	377 321€
Abri bus	1	1	1 659 €
Aide à la voirie communale	19	15	182 500 €
s/Total	45	30	707 074 €

À noter, la rénovation de la mairie de Brias datant de 1860, ce sera le premier bâtiment dans le Département avec un label BBC pour une rénovation, le bâtiment sera isolé et traité contre l'humidité par un matériau innovant à base de gel.



## CONTRACTUALISATION

### ◆ Montreuillois

Enfin, 2019 a également été l'occasion de conforter l'important travail partenarial avec les collègues du Pôle des Solidarités et du Pôle des Réussites Citoyennes : la nouvelle démarche de contractualisation.

Ainsi, 10 Contrats Territoriaux de Développement Durable ont été signés en 2019. 3 avec les EPCI :

- ◇ CA2BM
- ◇ CCHPM
- ◇ CC7V

6 avec les communes de :

- ◇ Berck
- ◇ Bourthes
- ◇ Campagne-les-Hesdin
- ◇ Fressin
- ◇ Hucqueliers
- ◇ Le-Touquet-Paris-Plage

Mais également avec 1 association qui intervient sur tout le territoire du Montreuillois : l'École Parentale pour Enfants Autistes du Montreuillois

Au travers de ces contrats et plus particulièrement du Fond d'Innovation Territorial, le Conseil Départemental a voté sur l'année 2019 plus d'1,705 million d'euros de subventions, avec notamment :

- ◇ L'aménagement du Port de la Madelon à Waben.
- ◇ L'aménagement du site face au collège et lycée en pôle intermodal (bus, voiture, mobilité douce) et renforcer la sécurisation des établissements scolaires à Berck.
- ◇ La réhabilitation et extension du Palais des Congrès au Touquet-Paris-Plage.
- ◇ La modernisation du centre historique médiéval d'Azincourt.

### ◆ Ternois

Sur le territoire du Ternois, la direction du développement des solidarités humaines et territoriales a instruit 4 contrats territoriaux de développement durable ont été validés lors de la CP du 29 avril 2019, un contrat avec Ternois com et trois autres avec les bourgs centres de Saint-Pol-sur-Ternoise, Pernes-en-Artois et Auxi-le-Chateau.

Ces contrats ont été signés le 20 septembre 2019.

Au sein de ces contrats, les opérations suivantes ont été accompagnées financièrement :

- ◇ Pernes-en-Artois - restructuration des vestiaires à l'école intercommunale de football : 69 630 €.
- ◇ Ternois com - aménagement d'une école intercommunale de musique et d'un auditorium : 500 000 €.

Les deux autres contrats se sont traduits par un soutien en ingénierie et un travail partagé sur les différents projets suivants :

- ◇ Saint-Pol-sur-Ternoise : création d'un nouveau pôle culturel et développement du centre-ville
- ◇ Auxi-le-Château : transformation d'une friche commerciale en marché couvert élargi désormais à la redynamisation du centre-bourg.

Projets négociés et travaillés fin 2019 avec Ternois Com :

- ◇ Projet de construction d'une nouvelle salle de sport communautaire à Frévent.
- ◇ Transformation de l'ancienne gare en antenne communautaire de service d'Auxi-le-Château.



Crédit photo Benoit Bremer /CD62

# PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



Crédit photos Jérôme Pouille - Yannick Cadart/ CD62

**DIRECTION D'APPUI ET DE PILOTAGE  
ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

**DIRECTION DE PROJETS**

**DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES**

**DIRECTION DES SPORTS**

**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE**

**DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

**DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELLOT  
ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL**

# PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



**DIRECTION D'APPUI ET DE PILOTAGE  
ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

# MISSIONS :

La Direction d'appui et de pilotage administratif et financier a été créée le 1er décembre 2012, après un passage en Comité technique des 29 novembre 2010 et 12 avril 2012.

Le Directeur d'appui, responsable de cette structure non opérationnelle, est chargé par le Directeur du Pôle Réussites Citoyennes de missions de coordination, de conseil et de suivi de démarches transversales. Dans ce cadre, il veille, notamment, à conforter la fiabilisation des processus administratifs et au développement d'un outillage partagé avec les Directions du Pôle.

A cet effet, il :

- ◆ Garantit le respect des procédures réglementaires et institutionnelles, ainsi que les délais afférents.
- ◆ Définit et contrôle tous processus internes permettant d'assurer cet objectif.
- ◆ Met en œuvre tous outils de suivi et de contrôle de l'activité de toute nature à la demande du Directeur Général Adjoint (DGA).
- ◆ Assure l'actualisation d'un tableau de bord général mis à disposition du DGA et/ou des Directions opérationnelles du Pôle.

- ◆ Élabore des prévisions dans les domaines d'activité de la Direction.

Il participe aux réunions de la 3e Commission "Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté", pour lesquelles il a assuré l'intérim des fonctions de secrétariat en début d'année 2019, et du Comité de direction du Pôle. Il assure de plus la validation des projets de rapports à présenter devant la 3e Commission, ainsi que le suivi de la notification des décisions de la Commission permanente.

Le Directeur d'appui peut utiliser les ressources internes (chefs de service administratifs et financiers des Directions opérationnelles du PRC) ou externes (unités déconcentrées des Directions supports du Pôle).

Il est amené, de plus en plus, ainsi que les Directeurs d'appui des autres Pôles, à participer à des groupes projets transversaux, sur des thématiques diversifiées, en représentation du Pôle Réussites Citoyennes. Il a assuré en 2019 plusieurs fois l'intérim du DGA.

# CHIFFRES CLÉS :

## DOSSIERS RESSOURCES HUMAINES

plus de 30 réunions.

- ◆ Réunions a minima mensuelles d'actualisation des dossiers de recrutements.
- ◆ Points spécifiques (suivi enveloppe remplacements et renforts occasionnels, suivi situation des contractuels, formations, régime indemnitaire, déploiement e-temps).
- ◆ Participation au groupe de travail sur le plan progrès DRH au titre de la mobilité.
- ◆ Participation, en tant que membre, à différents jurys de recrutement (notamment pour la D.C.H.E.).
- ◆ Préparation des dossiers présentés devant les instances représentatives du personnel ; ponctuellement, représentation du DGA.
- ◆ Recensement des missions proposées aux volontaires en service civique au sein du PRC ; participation aux réunions de mise en œuvre.

## DOSSIERS FINANCES

plus de 40 réunions.

- ◆ Élaboration BP 2020 : 25 réunions ajustements + conférence budgétaire + comité préparatoire.
- ◆ Élaboration BS 2019 et DM 2019.
- ◆ Élaboration rapport 3e Commission et participation rapport 1re Commission (dossier Olhain) à chaque étape budgétaire.
- ◆ Prospective financière et suivi exécution budgétaire.

- ◆ Simplification maquette budgétaire (en 2019, notamment, pour la Direction des Affaires culturelles).
- ◆ Recensement et actualisation des besoins en régies d'avances et de recettes du PRC.
- ◆ Points ponctuels avec la Direction des Finances : exemples gestion des subventions d'équipement (3 réunions), délai global de paiement).
- ◆ Suivi des pistes d'optimisation budgétaire, en lien avec la DCCC (actualisation).

## DOSSIERS ADMINISTRATIFS

plus de 40 réunions.

- ◆ Participation aux sessions de la 3e Commission et aux phases de préparation : une trentaine de réunions.
- ◆ Participation au Comité de Direction du PRC et rédaction de compte-rendu : 8 réunions.
- ◆ Rédaction de la partie PRC du Rapport annuel sur les actions du Département en matière de développement durable : 5 réunions.
- ◆ Recensement et consolidation des rapports d'activité des directions du PRC.

## GROUPES PROJETS

une cinquantaine de réunions.

- ◆ Étude sur le développement de La Coupole d'Helfaut (voir ci-dessous) : 15 réunions.
- ◆ Réflexion sur la mise en place d'un système d'information décisionnel : 2 réunions.
- ◆ Élaboration de circuits pour le parapheur électronique (voir ci-dessous) : 12 réunions (dont formation).
- ◆ Intranet II : participation au Comité de gouvernance, au Club des animateurs, formation, réunions de mise en œuvre (dont une réunion collégiale des animateurs du PRC à la Maison des Sports à Angres, le 1er octobre 2019) : 15 réunions.
- ◆ Stratégie territoriale des usages numériques du PRC.
- ◆ Participation au Comité de Pilotage et aux Comités techniques concernant le projet de développement du Parc départemental d'Olhain.

## DOSSIERS PONCTUELS

- ◆ Développement d'un applicatif agenda sous Excel à destination de la Direction de l'Archéologie.
- ◆ Recensement des projets liés aux politiques publiques poursuivies par le PRC susceptibles d'être financés par les fonds européens.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## ACTION 1

Étude sur le développement de La Coupole d'HELFAUT. Élaboration du cahier des charges de l'étude, en lien avec la DAC et la DATM, préalablement à la consultation d'un assistant en maîtrise d'ouvrage. Mise en œuvre de l'étude avec le prestataire retenu (CGI). Participation, en tant que membre, au jury de recrutement du Directeur administratif et financier de l'EPCC La Coupole d'Helfaut. Participation aux différentes réunions du Comité de pilotage (DGS/DirCab) et Comité technique (DGA PADT/PRC). Participation aux réunions liées à la mise à niveau technologique du planétarium.



## ACTION 2

Mise en place de circuits de signature spécifiques PRC utilisant le parapheur électronique. Circuit pilote mis en place concernant les demandes de recrutement, avec un lien avec la D.R.H. Ce circuit fonctionne bien et permet une prise en compte formalisée des demandes de recrutement et un gain de temps au regard des délais de transmission. Développement de cette démarche avec la création de circuits internes des 6 directions opérationnelles vers le DGA, puis au sein des 6 Directions opérationnelles vers le (la) Directeur (Directrice).

## ACTION 3

Organisation du séminaire des chargés de mission territoriaux et thématiques à Olhain, le 18 juin 2019. 3 ateliers : " Nos missions ", " Notre environnement ", " L'évolution de nos métiers ". Élaboration d'un quizz sur l'histoire récente du Département.

# PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



**DIRECTION DE PROJETS**

# MISSIONS :

La Direction de Projets est chargée des missions suivantes :

- ◆ Représenter le Pôle dans la démarche engagée par le Département pour faire vivre les valeurs de la République.
- ◆ Assurer une veille technique et juridique pour éclairer le cadre réglementaire, repérer les initiatives locales et valoriser les porteurs de projets œuvrant sur ces thématiques.
- ◆ Formaliser le cadre général d'intervention du Pôle en faveur des valeurs de la République.
- ◆ Porter la réflexion sur les questions de prévention et de lutte contre l'illettrisme autour du projet " Lire, écrire, parler en Pas-de-Calais ".
- ◆ Favoriser les partenariats avec le Pôle Solidarités et le Pôle Aménagement et Développement Territorial, en particulier le suivi de la contractualisation et des projets communs.
- ◆ Assister le Directeur de Pôle sur tout projet transversal.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## ETUDE SUR LA QUESTION DE L'ILLETTRISME DANS LE PAS-DE-CALAIS

L'illettrisme concerne 11 % de la population dans les Hauts-de-France (pour une moyenne nationale de 7%).

L'illectronisme toucherait environ 15 % de la population des plus de 15 ans. Au vu de ce constat, un état des lieux a été entrepris pour identifier les acteurs, les dispositifs existants, les initiatives inspirantes...

### ◆ Un premier diagnostic esquissé

- ◇ La question du repérage et de l'orientation du public vers des structures d'accompagnement, est prégnante.
- ◇ Il n'y a pas de coordination régionale ou départementale : difficile d'avoir une vision précise des acteurs et de la ressource existante sur les territoires.
- ◇ Peu d'échanges et d'interactions entre les différents intervenants concernés : acteurs sociaux, médiathèques, organismes de formation, associatives caritatives...
- ◇ Un déficit de services dans la ruralité, la question habituelle de la mobilité et des déplacements des apprenants vers les lieux de stage.

### ◆ Les actions menées

- ◇ Un questionnaire a été élaboré avec la Direction Adjointe de la Lecture Publique et adressé aux médiathèques de niveau 1 et 2 (environ 200 structures sur le territoire départemental).
- ◇ Intégration dans plusieurs groupes de travail ou initiatives lancés dans le cadre de la prévention ou la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, en particulier :
  - Les travaux du SILLAB, laboratoire d'innovation publique porté par la DRJSCS et la Région Hauts de France et la mise place du hub numérique inclusif, les Assembleurs, qui travaillent sur les questions de la fracture numérique et de la médiation numérique.

- La Commission de Coordination Illettrisme, pilotée par l'Agence régionale du Livre et de la Lecture des Hauts-de-France.

- Les premières éditions du concours d'écriture et du challenge Culture Illettrisme portés par l'AFP21 d'Arras.

- ◇ Trois journées de sensibilisation au repérage de l'illettrisme ont été organisées (à Arras, Lillers et Saint-Pol-sur-Ternoise) en partenariat avec l'AFP21 pour une quarantaine d'agents du Pôle des Solidarités.

- ◇ Des contacts ont été pris en 2019 avec l'association Silence on lit! qui a développé le dispositif du ¼ d'heure de lecture : chaque jour, pendant un ¼ d'heure, toutes les personnes présentes dans un établissement scolaire cessent leurs activités habituelles pour lire (élèves, enseignants, personnels administratifs et techniques). Il s'agit de développer et entretenir le goût de la lecture plaisir (et tenter d'éviter que les élèves ne décrochent de la lecture à l'adolescence). La concentration de chacun est améliorée. On enrichit son expression et sa culture. Ce ¼ d'heure installe un moment de calme et d'apaisement au sein de l'établissement. Un projet de convention a été élaboré en lien avec la Direction Adjointe de la Lecture Publique et la Direction de l'Education et des Collèges, pour que Silence, On lit ! accompagne la mise en œuvre de ce ¼ d'heure de lecture dans les collèges du Pas-de-Calais à la prochaine rentrée scolaire.

◇ A l'occasion de différents entretiens consacrés à la thématique, plusieurs cadres ont souhaité qu'un programme de repérage et d'accompagnement de nos collègues en difficulté puisse être engagé au sein de la collectivité. En effet, les agents de la fonction publique seraient touchés autant que la population française. Certains articles évoquent un taux d'illettrisme de 8 % dans la fonction publique, voire de 14 % pour les agents de catégorie C. Un groupe de travail inter services s'est créé sur le

territoire de l'Artois en vue d'une expérimentation ciblant les agents techniques en MDADT, les ATTEE dans les collèges, les personnels chargés de l'entretien des divers locaux... Son objectif est de définir un concept mêlant sensibilisation des encadrants, repérage des personnes en difficulté et offres remise à niveau s'appuyant sur des situations et des pratiques professionnelles concrètes.

### REPRÉSENTATION DU PÔLE AU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Par ailleurs, la direction de projets est présente au Comité d'éthique en qualité de membre invité: Deux réunions, les 07/06/19 et 04/10/19, ont permis d'échanger principalement sur les questions relatives aux bonnes pratiques sur le partage des informations dans différents cadres professionnels (devant des commissions et de instances partenariales, devant les services de police, la transmission d'informations aux élus etc.). La question de la sécurisation des données numériques a également été abordée. Des fiches pratiques thématiques ont été validées.



### REPRÉSENTATION DU PÔLE AU COLLÈGE DE DÉONTOLOGIE

La direction de projets est présente au Collège de déontologie. L'Administration départementale a installé en mai 2019 son premier Collège de déontologie, chargé d'apporter aux agents tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés aux articles 25 à 28 de la loi du 13/07/83. Le Collège assure en outre les missions de référent laïcité et référent lanceurs d'alertes prévues par les textes. Différents groupes de travail et trois réunions plénières ont été organisés en 2019 pour arrêter le règlement intérieur du Collège et élaborer une Charte de Déontologie des agents du Département. Une formation sur les conflits d'intérêt a été dispensée par le CNFPT.



# PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



## DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

**SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES MÉTIERS  
ET RESTAURATION SCOLAIRE**

**SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

**SERVICE RÉUSSITES ÉDUCATIVES  
ET PROSPECTIVES**

# MISSIONS :

Conformément au Code de l'Éducation, le Département doit assurer les compétences obligatoires en matière de fonctionnement et d'équipement des collèges publics et des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État, ainsi que la gestion des personnels ATTEE.

La Direction de l'Éducation et des Collèges (DEC) dote équitablement les 158 collèges du Pas-de-Calais des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

## LES 125 COLLÈGES PUBLICS (ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT)

Les moyens dédiés concernent

- ◆ La dotation globale de fonctionnement (DGF) et les dotations complémentaires.
- ◆ Les personnels ATTEE, les suppléances par des associations intermédiaires, les Parcours Emploi Compétence ou le marché de service de réinsertion sociale et professionnelle.
- ◆ Une équipe de 11 brigadistes cuisiniers pour le remplacement de personnels de restauration en arrêt maladie.
- ◆ Les utilisations de locaux extérieurs (exemple salles de sport).
- ◆ Les utilisations de demi-pensions par les communes.
- ◆ Les dotations en équipements de restauration ne nécessitant pas de travaux associés.
- ◆ Les aides à la restauration pour les élèves boursiers.
- ◆ Les projets éducatifs.
- ◆ Les équipements numériques.

## LES 33 COLLÈGES PRIVÉS

Les moyens dédiés sont encadrés par une convention de trois ans, définissant les dotations attribuées aux collèges privés à partir des dépenses réalisées pour les collèges publics :

- ◆ Le forfait d'externat versé aux établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État pour 2019 s'élève au total à 9 320 387 € (3 238 295 € de part matériel et 6 082 092 € de part personnel).
- ◆ Le financement de cette contribution intègre une compensation de l'État de 2 951 761 € au titre de la " part personnel " et de 2 351 975 € pour la " part matériel ", soit un montant global de 5 303 736 €.
- ◆ La participation du Département du Pas-de-Calais au fonctionnement des collèges privés s'est donc élevée pour l'exercice 2019 à 4 016 651 €.

# CHIFFRES CLÉS :

- ◆ Budget de la Direction de l'Éducation et des Collèges : 27 695 863 € en 2019.
- ◆ Nombre de collégiens : 76 327 (61 947 pour les 125 collèges publics et 14 380 pour les 33 collèges privés).
- ◆ 1 186 agents, dont 1 136 Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE), affectés dans les collèges publics, et 11 brigadistes cuisiniers.
- ◆ Masse salariale globale de 49,14 M€, dont 3,15 M€ pour les renforts et remplacements.
- ◆ Insertion par l'emploi : 4 M€ (Parcours Emploi Compétence et marché de service de réinsertion sociale et professionnelle).
- ◆ Aide à la restauration scolaire : 2,6 M€.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## LE FINANCEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLÈGES

### ◆ Garantir et sécuriser le pilotage budgétaire des collèges publics

La délibération du Conseil départemental du 25 septembre 2017 définit les grandes orientations du partenariat budgétaire et la trajectoire budgétaire, ainsi que le plan d'optimisation programmé sur la période 2018 / 2020. Ce rapport cadre fixe les modalités d'attribution des principales dotations de fonctionnement des collèges, les indicateurs de marge financière et de capacité d'autofinancement de certaines dotations complémentaires.

L'orientation choisie vise à établir davantage d'équité entre les établissements, par un mécanisme de péréquation et de solidarité (réduction progressive, sur 3 ans, des excédents de fonds de roulement).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) notifiée pour l'exercice 2020 s'élève à 8 867 646 €.

Le contrôle des actes budgétaires relatifs à la notification de la DGF aboutit à 15 budgets réglés conjointement avec les autorités académiques et à 15 budgets faisant l'objet d'observations avec rectification lors de la première décision modificative. 50 budgets ont été validés avec observations et 45 budgets ont été validés sans réserve. Le contrôle des actes est préparé par 14 réunions de territoires. D'autre part, la mission d'accompagnement budgétaire a conduit huit dialogues de gestion avec les autorités académiques.

L'analyse et la vigilance apportées à la gestion des collèges ont permis de sécuriser toutes les procédures : aucun collège ne connaît une situation financière dégradée au terme de l'exercice 2019.

En complément de la DGF, des dotations sont attribuées pour abonder un chapitre déficitaire, pour l'acquisition de certains matériels, pour le paiement des taxes relatives à l'enlèvement des déchets ménagers et les vérifications techniques obligatoires. En 2019, ces dotations complémentaires s'élevaient à 1 612 060 €. D'autre part, les dotations complémentaires de viabilisation (522 demandes) représentent 375 804 €, versés en respectant la règle de reprise sur leurs fonds de roulement des excédents constatés sur l'année antérieure (éviter la reconstitution d'excédents). Enfin, la dotation énergie de 7 600 008 € est conforme aux prévisions.

Autres interventions :

- ◇ Les demandes retenues de dotation de matériaux en 2019 représentent 96 projets financés à hauteur de 228 006 €.
- ◇ Engagée en 2016, une programmation de remplacement des matériels de restauration vétustes a permis, en 2019, de moderniser 21 demi-pensions pour un montant total de 569 538 €.
- ◇ Depuis 1er janvier 2017, les demandes d'équipements mobiliers ne font plus l'objet de versement d'une dotation, les mobiliers étant commandés directement par le Département, après devis établi par les collèges. En 2019, 47 collèges ont bénéficié du programme de

renouvellement des mobiliers scolaires et administratifs, pour un montant global de 634 590 €. Depuis 2017, 1 944 391 € ont été alloués aux Établissements publics locaux d'enseignement dans ce cadre.

#### ◆ L'accompagnement financier des collèges privés

Le Département doit assurer le calcul et le versement du forfait d'externat des collèges privés (voir chiffres ci-dessus). Le versement s'effectue en 2 temps : 70 % d'acompte en janvier et le solde en septembre. D'autre part, au titre de l'investissement, le Département a versé des subventions d'équipement aux collèges privés, dans le cadre de la loi FALLOUX, pour un montant de 190 892 € (8 opérations d'investissement).

#### ◆ La gestion administrative

L'importante activité financière et budgétaire ne doit pas masquer la gestion administrative courante :

518 logements de fonction en gestion : 343 titres d'occupation délivrés (taux d'occupation 65,6 %, dont 59 % en Nécessité Absolue de Service.

75 conventions de restauration scolaire.

81 dossiers de sinistres pour un montant de 140 793 €.

56 structures publiques propriétaires d'équipements sportifs externes ont bénéficié d'un financement total de 566 952 € (123 équipements mis à disposition auprès de 61 collèges).

222 conventions d'utilisation des locaux scolaires.

44 rapports présentés aux instances départementales.

## LE PARTENARIAT MANAGÉRIAL ET LA RESTAURATION SCOLAIRE

En 2019, pour répondre aux différents enjeux et contraintes de la collectivité, le service des Prestations et Moyens Affectés a été transformé en Service Accompagnement des Métiers et Restauration scolaire.

### ◆ Restauration scolaire

Création d'un bureau restauration, permettant à la Direction de l'Éducation et des Collèges d'envisager la mise en œuvre de ses interventions de manière plus efficiente. Par ailleurs, l'année a été consacrée à :

- ◇ La poursuite du déploiement du logiciel EASILYS sur 30 nouveaux collèges (*généralisation prévue en 2020*) : l'acquisition d'un progiciel de gestion des achats dans les collèges permettra à l'issue de son déploiement d'analyser l'évolution des achats alimentaires et de disposer d'une base de données centralisée des producteurs et de réduire les déchets.
- ◇ L'intégration, l'accompagnement des chefs de cuisine, l'acquisition et le renouvellement de matériels, expertise technique auprès du PADT dans les projets de restructuration.
- ◇ La mise en œuvre du dispositif de formation régional " Plaisir à la Cantine " sur 10 collèges du territoire de Lens-Hénin.
- ◇ La participation à l'écriture de la délibération relative à l'Alimentation durable (Direction concernée par 27 actions sur les 69). En matière de restauration scolaire, une politique ambitieuse a été impulsée en matière d'approvisionnement local, de réduction des déchets et de renforcement du rôle fondamental du déjeuner dans l'épanouissement et la réussite des collégiens.
- ◇ La sécurisation du règlement départemental concernant l'Aide à la restauration scolaire avec la signature de nouvelles conventions avec chacun des établissements.



### ◆ Accompagnement de proximité des équipes

Le Département assure l'autorité hiérarchique des personnels ATTEE exerçant leurs missions dans les collèges. L'adjoint gestionnaire est chargé, sous l'autorité du chef d'établissement, des relations avec le Département pour les questions techniques. Il organise le travail des personnels ATTEE. Aussi, les enjeux pour le Département et ses personnels résident dans la bonne articulation de ces deux autorités et une claire répartition des compétences. La mise en œuvre de la politique managériale s'effectue donc par une relation étroite avec les équipes de direction des collèges et les autres directions du Département. Pour exemple, en 2019, un second séminaire DEC DRH s'est tenu. Il a permis de réaliser un premier bilan de 59 actions déclinées en 38 projets et de mettre à l'honneur les 60 acteurs de ce plan de collaboration.

L'action de la Direction s'est principalement portée sur l'optimisation de la masse salariale et la nécessité de maintenir la qualité du service rendu aux collégiens. Outre les interventions en matière de conseil et d'accompagnement des collectifs poursuivis sur une dizaine d'établissements et la création, en 2019, d'une mission proximité et accompagnement des équipes, une attention particulière a été portée aux conditions de travail des ATTEE :

- ◇ Analyses organisationnelles en lien avec l'ergonome de la DRH.
- ◇ Analyse de l'absentéisme, avec objectif plan d'action " prévention de l'usure professionnelle et amélioration des conditions de travail ".
- ◇ Valorisation métier entretien (550 agents) : entretien général des bâtiments et rôle éducatif quotidien dans les collèges (guide méthodes et bonnes pratiques), parution d'un référentiel en 2019 sur l'entretien (diffusion 34 réunions animation métier), acquisition de matériels adaptés (PIRL, marche pieds, balais ergonomiques).
- ◇ 3 séminaires sur le métier d'accueil : élaboration d'un nouveau référentiel.



Une stratégie de valorisation des personnels ATTEE a été définie en utilisant l'Intranet et un espace dédié aux ATTEE, ainsi que la mise en œuvre de l'animation métier redéfinie en 2019 et réalisée avec les chargés de mission Éducation.

En matière d'insertion, l'année 2019 a été notamment consacrée à :

- ◇ La question des Parcours Emplois Compétences : changement de modalités de paiement (paiement direct à l'établissement mutualisateur et non plus à l'Agence de Service et de Paiement).
- ◇ La mise en œuvre du marché de service de réinsertion sociale et professionnelle, amplifiée dès janvier 2019, se substituant progressivement aux PEC.
- ◇ La rédaction du nouveau marché suppléances, exécutoire au 1er janvier 2020.

## UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE ET NUMÉRIQUE VOLONTARISTE, AMBITIEUSE ET INNOVANTE

### ◆ Actions éducatives

Le Département partage, avec les équipes des collèges, une réelle ambition pour l'Éducation et a engagé une politique volontariste innovante pour l'épanouissement des élèves et la construction du jeune citoyen.

Cette démarche qui s'inscrit en complémentarité des programmes, par des approches pédagogiques transversales et un renforcement des espaces de coopération entre les différents acteurs, a fortement évolué en 2019 sur les questions liées au :

- ◇ Calendrier, pour apporter une réponse plus rapide aux porteurs de projet en identifiant les financements départementaux possibles.
- ◇ Contenu de l'appel à projets, en réaffirmant les 4 priorités départementales : Éducation et Intégration 6<sup>ème</sup> - Éducation et Culture - Éducation et Citoyenneté - Éducation et Europe.
- ◇ Éléments inhérents à la situation du collège : prise en compte de l'éloignement (ruralité) - possibilité de proposer des projets innovants - souplesse en fonction des priorités des équipes.

La démarche a permis d'accompagner les collégiens dans des activités liées à leur scolarité et de favoriser une ouverture la plus large possible, en matière d'orientation, d'éducation culturelle et à la citoyenneté, de développement durable, pour un budget de 1,5 M€ versé directement aux 125 collèges. Exemple de financement de parcours d'excellence : développement durable avec EDEN 62, programme de démocratisation avec Sciences Po Lille, Jeune Reporter en Europe avec l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille, Classe mémoire départementale avec La Coupole d'Helfaut.

◆ **Actions dans le domaine du numérique**

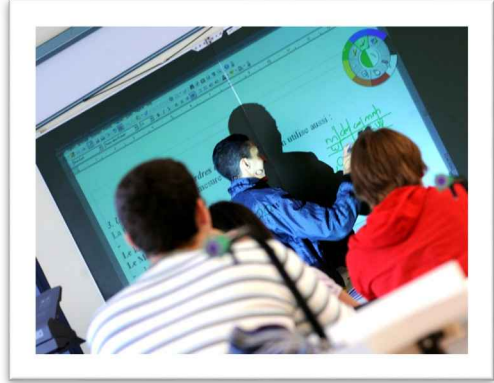
Le Département du Pas-de-Calais a engagé, depuis 5 années, un plan d'équipement des collèges sans précédent qui s'est traduit par le développement des usages qui, au-delà de l'acquisition de nouvelles compétences, favorise l'autonomie, la confiance en soi et la motivation des élèves.

Cette ambition qui se traduit par le déploiement d'un équipement numérique diversifié, son renouvellement régulier et sa maintenance, permet de répondre aux défis liés à :

- ◇ La formation : utilisation d'un nouvel environnement, parfois intuitif dans son utilisation (manipulation des matériels et des logiciels).
- ◇ L'insertion : quasiment tous les métiers comportent une composante numérique.
- ◇ La démocratie et l'ouverture : la façon de chercher, sélectionner, comprendre et traiter l'information et la capacité de porter un jugement (esprit critique).

Afin d'accompagner les pratiques, l'engagement se poursuit avec :

- ◇ Le renouvellement programmé des ordinateurs.
- ◇ L'élaboration d'une charte de service qui permet d'établir un état des lieux des matériels mis à disposition.
- ◇ Un appel à projets pour faciliter les usages innovants.



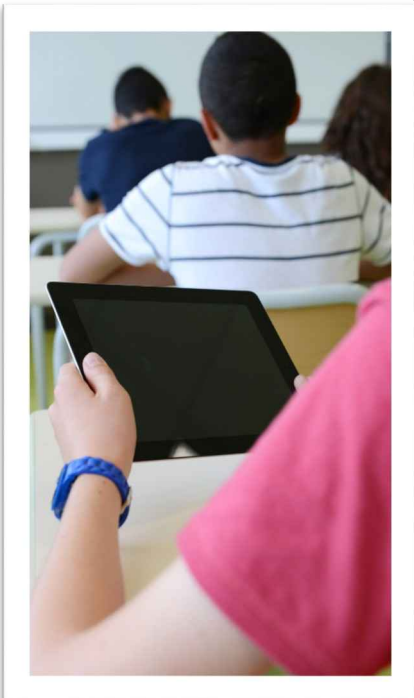
**Chiffres-clés :**

Depuis 2013, un environnement numérique de travail (ENT) dans les collèges : 13 millions de visites et 54 millions de pages vues.

- ◇ 14 000 ordinateurs mis à disposition des collégiens.
- ◇ 3 600 classes câblées et équipées d'un vidéoprojecteur interactif.
- ◇ 5 000 tablettes disponibles.



Crédits photos Yannick Cadart– Sébastien Jarry /CD62



# PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



Crédit photo Direction des Sports / CD62

**DIRECTION DES SPORTS**

**BUREAU DE LA COORDINATION  
ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

**SERVICE DES PARTENARIATS TERRITORIAUX**

**SERVICE DU DÉVELOPPEMENT  
DE LA PRATIQUE SPORTIVE**

## MISSIONS :

La Direction est chargée de mettre en œuvre la politique, essentiellement volontariste, du Département en matière de sport.

La politique sportive départementale, s'appuyant sur la délibération cadre du 25 janvier 2016, a été réécrite à l'occasion de la délibération du Conseil départemental du 27 septembre 2016 et repose sur les 3 piliers suivants :

- ◆ Le sport pour tous, y compris le sport scolaire.
- ◆ Le sport, vecteur de développement territorial.
- ◆ Les sports de nature.

Les dispositifs suivants sont mis en œuvre dans ce cadre :

- ◆ Le soutien aux sections sportives rectorales.
- ◆ Le soutien aux Comités départementaux sportifs.
- ◆ Le soutien aux clubs de haut niveau.
- ◆ Les manifestations sportives.

- ◆ L'appel à projet " Ouvrez votre club ".
- ◆ L'équipe olympique et paralympique Pas-de-Calais.

Par ailleurs, le soutien aux équipements sportifs a été réorienté vers 2 priorités :

- ◆ Le soutien aux équipements sportifs à proximité des collèges (dont les piscines).
- ◆ Le soutien aux petits équipements sportifs de proximité.

Enfin, le législateur a confié aux Départements une compétence en matière de développement maîtrisé des sports de nature. À ce titre, la Direction des Sports anime la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (ESI). Cette instance favorise le dialogue entre gestionnaires de sites, pratiquants et fédérations représentatives.

## CHIFFRES CLÉS :

- ◆ Budget de la Direction des Sports en 2019 :
  - ◇ Fonctionnement : 5 721 000,00 €
  - ◇ Investissement : 2 931 928,00 € (CP) et 10 313 153,00 € (AP)
- ◆ Structures soutenues au titre des dispositifs :
  - ◇ Comités départementaux : 207 actions soutenues.
  - ◇ 152 Manifestations sportives soutenues.
  - ◇ 87 Appels à projet " Ouvrez votre club ".
  - ◇ 72 Clubs de Haut Niveau.
  - ◇ 22 Sportifs membres de l'Équipe Olympique et Paralympique du Pas-de-Calais (11 femmes et 11 hommes, 2 athlètes paralympiques).
- ◆ 45 équipements sportifs financés par le Département.



Crédit photo Jérôme Pouille / CD62

## RÉALISATIONS MAJEURES :

### LA POURSUITE DE LA DÉMARCHE DE DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTION

En plus des 3 dispositifs de demande de subvention dématérialisés en 2018 (Soutien aux Comités Départementaux Sportifs, Soutien aux Clubs de Haut Niveau, Soutien aux équipements sportifs), l'année 2020 a été marquée par le déploiement de la dématérialisation des subventions pour les sections sportives rectorales. En tout, 249 dossiers ont donc été traités par voie dématérialisée.

Cette mise en œuvre de la démarche a fait l'objet d'un important travail :

- ◆ En interne, par la mise en place de nouveaux formulaires de demande, de processus de

traitements des dossiers, et d'accompagnements collectifs et individuels des agents concernés.

- ◆ En externe, pour accompagner les porteurs de projet, 52 réunions d'information collectives et individuelles ont été organisées ainsi que de nombreuses rencontres individuelles.

◆

La méthode définie et l'accompagnement du Pôle Développement des Ressources dans la démarche ont largement contribué à une mise en place réussie de cette dématérialisation. Le processus de délibération n'a pas été impacté et la satisfaction des utilisateurs est très bonne.

## LE DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT DU PAS-DE-CALAIS DANS LE CADRE DE PARIS 2024

Pour faire suite à la délibération cadre de mobilisation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques prise lors de la plénière de mars 2018, la Direction des Sports a œuvré au cours de l'année 2019 à mettre en œuvre les premières actions définies dans ce cadre, dont notamment :

- ◆ La réalisation d'une grande concertation départementale ayant abouti à la déclinaison d'un plan d'actions partagé.
- ◆ Le financement de 3 premiers équipements sportifs pour l'accueil de délégations (pour un total de près de 3 M€).
- ◆ La mise en œuvre du dispositif de parrainage de certaines sections sportives rectorales par un athlète de l'Équipe Olympique et Paralympique.
- ◆ La réalisation d'une animation sportive dans 4 collèges et à destination de l'USEP et l'UNSS dans le cadre de la semaine Olympique et Paralympique.
- ◆ L'intégration de 3 nouveaux athlètes dans l'équipe olympique et paralympique du Pas-de-Calais.

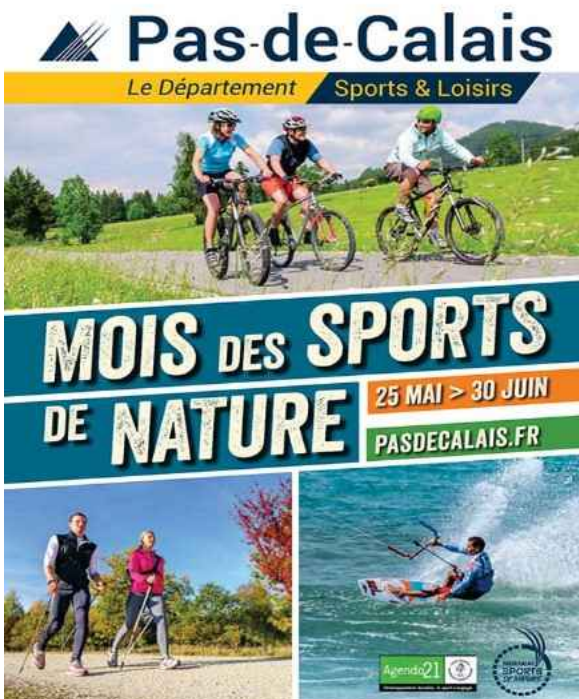
Cette mobilisation a permis au Département du Pas-de-Calais de faire partie des 24 premiers Départements labellisés " Terre de Jeux 2024 " par Paris 2024 en novembre 2019.



Crédit photo Jérôme Pouille / CD62

## LE RENFORCEMENT DU RÔLE DE LA MAISON DES SPORTS EN MATIÈRE D'OUTILS DE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

L'activité de la Maison des Sports a dépassé en 2019 tous les records d'affluence. Avec plus de 1 000 réunions et 35 000 personnes accueillies, l'établissement poursuit son développement et prend une place toujours plus importante dans la structuration du mouvement sportif départemental. Comme indiqué dans le rapport d'activité 2018, l'année 2019 a été marquée par le lancement d'un projet développement durable au sein de la Maison des Sports. La question de la production des déchets a été ainsi abordée par la mise en place d'une démarche " Maison des Sports Zéro Déchet ", qui a conduit à diviser par deux le volume de déchets produits.





# PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



Crédit photo Yannick Cadart / CD62

## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**BUREAU ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

**DIRECTION ADJOINTE DE LA LECTURE PUBLIQUE**

**DIRECTION ADJOINTE DU DÉVELOPPEMENT  
CULTUREL ET DU PATRIMOINE**

# MISSIONS :

## DÉPLOIEMENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE VOLONTARISTE

" Pas-de-Calais, passeur de Cultures 2016-2021 ", adoptée le 26 septembre 2016 : affirmation de la responsabilité culturelle et sociétale du Département dans l'accompagnement de chaque individu sur le chemin de l'épanouissement humaniste et citoyen. De nouvelles formes d'interventions :

- ◆ Une action qui respecte la richesse des différences humaines, la diversité et la pluralité artistique et culturelle.
- ◆ Une action culturelle au cœur des réalités quotidiennes.
- ◆ Une action coordonnée et construite avec l'ensemble des acteurs culturels.

## DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Compétence obligatoire transférée au Département depuis 1986, suivant quatre axes :

- ◆ Ingénierie et conseil aux communes et intercommunalités dans la construction,

l'aménagement et le fonctionnement des bibliothèques.

- ◆ Professionnalisation des équipes des bibliothèques (bénévoles et salariés).
- ◆ Promotion du livre et de la lecture par de l'action culturelle.
- ◆ Prêt de documents (livres, CD, DVD) aux établissements conventionnés.

## ENSEIGNEMENT ET PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR

En musique, danse et art dramatique, compétence obligatoire transférée au Département en 2004 : mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques :

- ◆ Mise en réseau des établissements.
- ◆ Stratégies communes de formation et d'évaluation des élèves (approches pédagogiques, méthodes, jurys).
- ◆ Développement de la fréquentation, par les élèves, des programmations locales et des événements départementaux.

# CHIFFRES CLÉS :

## BUDGET RÉALISÉ

14 071 793,45 €, décomposé en :

- ◆ 9 838 453,47 € en fonctionnement.
- ◆ 4 233 339,98 € (CP) en investissement.

Mais aussi :

- ◆ 14 orchestres au collège développant la pratique instrumentale collective sans prérequis.
- ◆ 7 écoles ressources et 10 écoles associées aidées pour 364 130 € (9 000 élèves) et 66 écoles de musique pour un montant de 246 198 € (9 500 élèves).
- ◆ Partenariat avec l'École Supérieure de Musique et de Danse (25 professionnels du Pas-de-Calais préparés à passer le diplôme d'État de professeur et à bénéficier d'une VAE).
- ◆ 194 sociétés musicales soutenues pour un montant de 83 170 €.

- ◆ 178 bibliothèques municipales soutenues pour un montant de 455 993,40 €.
- ◆ 24 aides départementales pour un montant de 5 849 317 €.
- ◆ 448 édifices inscrits et 252 édifices classés au titre des Monuments Historiques, 8 700 objets protégés au même titre.
- ◆ Le patrimoine naturel est également omniprésent avec 59 sites classés et 46 sites inscrits par la loi de 1930 (code de l'environnement), dont le site des Deux Caps, Grand Site de France.
- ◆ 35 subventions d'équipement pour un montant de 3 855 000 € (AP).

Dans le cadre de la Conservation départementale, une exposition intitulée " Métamorphose(s) : le port d'Étaples entre passé et avenir " a été suivie par près de 3 293 visiteurs.



Crédit photos Yannick Cadart / CD62 — exposition « Métamorphose(s) »

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## LECTURE PUBLIQUE

◆ Bibliothèque numérique départementale :  
Le projet démarré en 2015 a obtenu le label " bibliothèque numérique de référence " du Ministère de la Culture. Ce projet a connu son aboutissement en 2019 par la mise en place d'une plateforme unique associant portail de services aux professionnels des bibliothèques partenaires du Département et un portail grand public donnant l'accès aux contenus numériques. Plus de 1,4 million de documents en direction de tous les publics sont disponibles pour les usagers de 109 bibliothèques publiques partenaires, représentant un bassin de plus de 520 000 habitants.

◆ Bibliothèque Robinson :  
Fruit d'un partenariat entre l'Université d'Artois et le Département du Pas-de-Calais, la Bibliothèque Robinson est un lieu de ressources autour du livre de jeunesse qui agit à la fois pour la conservation, pour la valorisation et pour la formation. Ouverte depuis la fin 2018, la bibliothèque accueille tous les acteurs de la chaîne du livre de jeunesse pour des recherches, une mise à disposition de documents et d'expositions d'illustrations originales, mais aussi des rencontres avec des auteurs, illustrateurs, éditeurs et chercheurs. Elle accueille dans ses murs les étudiants qui préparent le Diplôme universitaire de littérature de jeunesse. En 2019 la bibliothèque Robinson a réalisé, en collaboration avec les étudiants de Master Expographie Muséographie de l'Université d'Artois, l'exposition " L'ARTbre livres, L'ARTbre libre ", dispositif ludique et intuitif qui permet aux enfants de manipuler librement des livres d'artistes pour la jeunesse.

## RESTAURATION ET VALORISATION DES BIENS CULTURELS

En 2019, les restaurations et aménagements du donjon de Bours ont été inaugurés au mois de juin. Après plus de dix ans d'études, de prospections et de travaux, le donjon de Bours s'impose aujourd'hui comme un nouveau lieu patrimonial et culturel incontournable. Entièrement restaurée, cette pépite architecturale du Ternois invite les visiteurs à découvrir la vie quotidienne du seigneur de Bours. Le service du patrimoine et des biens culturels a apporté les conseils techniques et l'ingénierie lors de la restauration, y compris en phase chantier du donjon et sur les questions d'aménagement paysager et de la grange, espace dédié à l'interprétation du site. La direction de l'archéologie du Département a également engagé un accompagnement archéologique très important sur prescription du service régional de l'archéologie. L'opération de restauration des extérieurs du donjon de Bours datant du XVe siècle, classé au titre des Monuments Historiques, est achevée depuis 2015. Pour rappel, sur un montant de 2 200 000 € HT, le Département a apporté une subvention de 267 625 €.

Dans le cadre de la Conservation départementale, une exposition intitulée " Métamorphose(s), le port d'Étaples entre passé et avenir ", s'est déroulée du 15 juin au 20 octobre 2019 et a été suivie par près de 3 300 visiteurs. Le parti pris moderne de la scénographie a permis d'attirer un public plus nombreux sur une thématique maritime forte sur Étaples, à travers la vision des peintres

de la Côte d'Opale.

## LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU PAS-DE-CALAIS

À travers les différents dispositifs du guide des aides culturelles, le Département du Pas-de-Calais a contribué en 2019 au soutien d'acteurs dans les domaines du spectacle vivant, de la musique et de la danse, du cinéma, des arts plastiques, du patrimoine et de la lecture publique :

- ◆ 9 structures à rayonnement départemental (3 scènes nationales : Channel, Tandem, Culture Commune ; 1 centre dramatique national : la Comédie de Béthune ; le Louvre Lens ; la Coupole d'Helfaut ; le 9-9 bis ; Plan Séquence ; Cinélique ; " de la suite dans les images ").
- ◆ 12 structures à rayonnement territorial (centres culturels, Labanque, Centre Culturel de Rencontre,...).
- ◆ 9 saisons culturelles intercommunales et 119 diffusions de proximité.
- ◆ 33 créations, 3 compagnies missionnées, 3 compagnies implantées.
- ◆ 133 projets culturels.

## ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES ARTISTIQUES, MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE

2018 est la première année du nouveau cycle triennal du " Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques " 2018-2020, structuré autour de 3 axes : amélioration du réseau des écoles et conservatoires, accompagnement à la qualification et la diversification des enseignements artistiques, valorisation et renouvellement des pratiques artistiques en amateur.

H o r m i s l e s accompagnements réguliers et importants des écoles et conservatoires, le Département a favorisé les projets d'ensemble et le travail en collaboration notamment avec le projet de collaboration autour de la trompettiste Airelle BESSON. Les conservatoires de Lens, Béthune-Bruay et Montigny-en-Gohelle se sont associés à une même dynamique pour intégrer l'œuvre de cette musicienne de talent dans le parcours pédagogique des élèves. Cela s'est traduit par la création d'un orchestre d'harmonie éphémère qui a retranscrit, sur deux concerts, le travail effectué pendant cette année entre Airelle BESSON et les élèves des conservatoires



# PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



**DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE**

**SERVICE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE**

**SERVICE DE LA MÉDIATION ARCHÉOLOGIQUE**

**SERVICE DES ARCHIVES DU SOL**

# MISSIONS :

Le Département dispose d'un service opérationnel en archéologie dont les trois missions principales sont :

## LES OPÉRATIONS D'ARCHÉOLOGIE

La Direction de l'Archéologie apporte des réponses opérationnelles en archéologie préventive, adaptées aux projets stratégiques départementaux et territoriaux. Elle réalise des diagnostics archéologiques et des fouilles préventives prescrits par l'État. Cette Direction priorise ses interventions pour les projets publics, ainsi que ceux favorisant le développement économique et la construction de logements. En 2017, la Direction de l'Archéologie a été habilitée conjointement par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour la réalisation des diagnostics archéologiques et des fouilles pour les sites du néolithique à nos jours.

## LA MÉDIATION AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS

La Direction de l'Archéologie favorise, d'autre part, l'accès du patrimoine archéologique au plus large public, grâce, notamment, aux expositions temporaires organisées dans les locaux de la Maison de l'Archéologie, situés à Dainville, et aux expositions itinérantes prêtées et installées gratuitement dans les collèges. Elle développe ses outils pédagogiques en lien avec les découvertes récentes, édite des documents de communication sur toutes les fouilles et anime un site internet dédié à l'archéologie dans le département.

## LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

La Maison de l'Archéologie conserve les objets archéologiques découverts dans le département au sein du Centre de conservation et d'étude archéologiques. Cette structure accueille des étudiants et des chercheurs qui viennent consulter ce patrimoine unique.

Ces missions sont en lien direct avec les orientations stratégiques départementales qui visent à accompagner les territoires face aux nouvelles dynamiques spatiales, à favoriser l'épanouissement et à l'émancipation de tous par la culture, ainsi qu'à offrir les conditions de la réussite éducative à la jeunesse du Pas-de-Calais.



Crédit photo Yannick Cadart / CD62

# CHIFFRES CLÉS :

## BUDGET RÉALISÉ DE LA DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE

- ◆ Dépenses :
  - ◇ fonctionnement : 223 000 €.
  - ◇ investissement : 22 000 €.
- ◆ Recettes :
  - ◇ fonctionnement : 840 000 €.

## INTERVENTIONS DE LA DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE

- ◆ 27 diagnostics réalisés sur plus de 50 hectares :
  - ◇ 17 aménagements publics : Harnes, ZAC de la Motte du bois pour la Communauté d'agglomération Lens-Liévin / Audruicq réaménagement du centre-ville pour la commune / pour les communes de Reclinghem, Leulinghem-Bernes, projets de logements / Dainville pour la CUA et la sous-préfecture aménagement public.
  - ◇ 4 équipements économiques.
  - ◇ 6 projets de logements dont celui de Liévin pour Territoires Soixante-deux.
- ◆ Fouille préventive réalisée en 2019 :
  - ◇ Harnes, parc d'entreprises de la Motte du Bois, entreprise McCain (site antique).
- ◆ 6 rapports de fouilles ont été rendus au Service régional de l'archéologie en 2019 :
  - ◇ Avesnes-les Bapaume, pour le compte du groupe Advitam, à l'emplacement de silos et d'une station de semences : site antique majeur le long de la voie antique reliant Amiens à Bavay.
  - ◇ Rumilly, pour le compte du Syndicat mixte

d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de l'Aa, sur un site devant accueillir des bassins de crue contrôlés : site de taille de silex.

- ◇ Marquise, communauté de communes de la Terre des 2 Caps : site funéraire de l'âge du bronze, 1 200 ans avant J.C.
- ◇ Marquise, communauté de communes de la terre des 2 caps : site néolithique dès 4 000 ans avant J.C.
- ◇ Marquise, aménageur Lidl : site funéraire antique avec mausolées, 1er siècle après J.-C.
- ◇ Haute-Avesnes, aménageur Département : site âge du fer.

## MÉDIATION : PLUS DE 13 000 PERSONNES CONCERNÉES

- ◆ Maison de l'Archéologie à Dainville :
  - ◇ Exposition " Futur Antérieur " : Maison de l'Archéologie, 13 semaines d'ouverture (8 week-ends), 856 visiteurs accueillis et 1 395 scolaires, soit 2 251 personnes.
  - ◇ Exposition " Apporter sa pierre à l'édifice, archéologie de l'abbaye de Mont-Saint-Eloi " : Maison de l'Archéologie, 14 semaines d'ouverture en 2019. 547 visiteurs accueillis et 520 scolaires, soit 1 067 personnes.
- ◆ Expositions itinérantes : 35 lieux :
  - ◇ Expositions et animations : 12 collèges et une bibliothèque ; 3 600 collégiens ayant assisté à une animation en classe.
  - ◇ Malles pédagogiques : 22 collèges et 1 musée.

## CONSERVATION DES COLLECTIONS

En 2019, le Centre de conservation et d'étude a accueilli les collections archéologiques et la documentation issues de 4 versements. 1 013 collections sont aujourd'hui conservées à la Maison de l'Archéologie et accessibles aux étudiants et aux chercheurs. Le C.C.E. a prêté 41 objets pour des expositions dans les lieux suivants :

- ◆ Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - Théroutanne, exposition permanente : 18 objets.
- ◆ Donjon de Bours, exposition permanente : 2 objets.
- ◆ Musée du Port à Étaples : " Métamorphose(s), le port d'Étaples entre passé et avenir " : 3 objets.
- ◆ Espace culture de l'Université de Lille : " Habata. Une immersion dans le quotidien de nos ancêtres " : 18 objets.



Crédit photo Yannick Cadart / CD62

## RÉALISATIONS MAJEURES :

En 2019, la Direction de l'Archéologie est intervenue sur des projets d'aménagement d'importance pour le Département comme pour les territoires concernés.

Les relations très étroites nouées entre la Direction et les aménageurs publics permettent de proposer des délais d'intervention les plus limités possible. L'accompagnement des aménageurs porte également sur l'information des orientations du Code du patrimoine, ainsi que sur une proposition de stratégie permettant de concilier aménagement du territoire et préservation de la richesse patrimoniale.

Ainsi, en 2019, sur les 27 diagnostics réalisés, le Département en a réalisé 17 pour des aménageurs publics. Citons 3 exemples :

- ◆ Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour 4 diagnostics archéologiques sur le parc d'activités de la Motte du bois à Harnes. L'accompagnement de la C.A.L.L. s'est poursuivi à l'issue de la remise des rapports à l'état afin de réfléchir à une stratégie d'aménagement compatible avec la présence des vestiges archéologiques sur certaines parties de la ZAC.
- ◆ Centre hospitalier de Lens. La proposition de phasage du diagnostic archéologique par le Département a permis une libération de la zone principale du bâtiment de 5 hectares de manière anticipée par rapport à la fin de la dépollution pyrotechnique (non encore terminée).
- ◆ Communauté Urbaine d'Arras et État (préfecture du Pas-de-Calais). Réalisation dans des délais contraints des diagnostics archéologiques sur la commune de Dainville pour permettre la construction du centre d'examen des poids lourds.



# PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



Source privée

## DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

CELLULE D'APPUI

MISSION PROJETS TRANSVERSAUX

SERVICES DES ARCHIVES CONTEMPORAINES

SERVICES DES CLASSEMENTS  
ET DE LA CONSERVATION

SERVICES DES PUBLICS

SERVICES DES TECHNOLOGIES DE  
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

# MISSIONS :

Créées en 1796 et placées depuis les lois de décentralisation sous l'autorité du Département, dont elles constituent une compétence obligatoire, les archives départementales cumulent les compétences d'un service administratif généraliste et celles d'un établissement culturel et scientifique.

Leurs missions, définies par le livre II du Code du patrimoine, se déclinent en six axes principaux :

- ◆ Le contrôle scientifique et technique des archives publiques, au titre de leurs missions d'État.
- ◆ L'aide et le conseil apportés aux producteurs d'archives publics et privés par des actions pluriannuelles d'audit (procédures de gestion des documents d'archives comme des locaux de pré-archivage), d'accompagnement au traitement des fonds et de formation des agents.
- ◆ La collecte, le tri et le classement de ces fonds, avec rédaction d'inventaires.
- ◆ La conservation et la protection contre toutes causes de dégradation, par une politique active de conservation préventive, de restauration et de numérisation.
- ◆ La communication en salle de lecture, par correspondance et en ligne.
- ◆ La mise en valeur du patrimoine documentaire et au-delà de l'histoire du Pas-de-Calais, par l'organisation de manifestations culturelles (expositions, publications, conférences...) et grâce aux actions pédagogiques assurées avec l'aide du service éducatif.

Permettre à chacun de connaître la diversité et la richesse historique du Pas-de-Calais, répondre à la demande sociale d'information (familiale, citoyenne), et partager avec tous les publics les fonds d'archives dont il est le dépositaire, constituent pour le Département, les objectifs mis en œuvre par les archives départementales. S'y ajoute une politique mémorielle volontariste, associant étroitement l'ensemble des territoires, et pouvant s'appuyer sur des axes spécifiques annuels ou pluriannuels définis en fonction du calendrier des commémorations.



Crédit photo Alexia Guene / CD62

# CHIFFRES CLÉS :

## BUDGET RÉALISÉ EN 2019

- ◆ 305 066,90 € en fonctionnement.
- ◆ 144 212,92 € en investissement.
- ◆ Obtention de subventions du Ministère de la Culture pour trois projets portés par la direction : acquisition d'infrastructures de stockage pour le système d'archivage électronique pour 16 696,00 € ; numérisation et mise en ligne du fonds audiovisuel du service d'entretien du réseau routier du Département (1991-2001), pour 20 000,00 € ; achat aux enchères de requêtes manuscrites de Maximilien de Robespierre (1787-1788), pour 7 500,00 €.

## CONSEIL ET CONTRÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- ◆ 273 services touchés (inspections, suivi des éliminations, formations...).
- ◆ 96 visites :
  - ◇ 10 pour des administrations centrales délocalisées, services déconcentrés de l'État à compétence régionale, départementale ou locale.
  - ◇ 7 pour les services du Conseil départemental.
  - ◇ 75 inspections de communes et groupements de communes.
  - ◇ 1 visite d'établissement hospitalier.
  - ◇ 3 d'organismes de droit privé chargés d'une mission de service public).

## VISAS D'ÉLIMINATION D'ARCHIVES PUBLIQUES

10 708 mètres linéaires (ml).

## ACCROISSEMENT DES FONDS :

- ◆ Entrées dans l'année : 160,80 ml (200 ml en 2018), dont 101 ml de versements des services de l'État et du Département, 5,90 ml et 132 Go de l'établissement public du Louvre-Lens, 8,40 ml de dépôts communaux et intercommunaux, 21,40 ml de fonds privés et 22 ml d'ouvrages et de périodiques.
- ◆ Tris et éliminations au sein des fonds conservés : 287,20 ml.
- ◆ Fonds conservés cumulés : 36 474 ml (hors meubles à plans), 97,45 % de taux d'occupation.





## CONSERVATION PRÉVENTIVE ET CURATIVE

- ◆ 1 204 ml dépoussiérés.
- ◆ 380 ml reconditionnés.
- ◆ 15 ml désinfectés.
- ◆ 74 volumes et 8 267 feuillets restaurés.

## TRAITEMENT INTELLECTUEL

- ◆ 477 ml.
- ◆ 13 786 pièces.
- ◆ 54,24 Go classés.

## NUMÉRISATION

- ◆ 197 164 pages (cumulé : 10 283 988).
- ◆ 3 602 images (cumulé : 193 283).
- ◆ 16 heures sonores.
- ◆ 45 heures de films (cumulé : 265).

## COMMUNICATION

- ◆ 963 lecteurs différents inscrits (866 en 2018).
- ◆ 2 766 séances de travail (2 770 en 2018).
- ◆ 20 011 documents consultés sur place ou par déplacement (18 464 en 2018).
- ◆ 1 354 recherches par correspondance (1 284 en 2018).

## SITE INTERNET

- ◆ 9 268 282 pages et 50 391 images consultables en ligne.
- ◆ 1 068 718 consultations en ligne, pour 5 713 259 pages vues et 299 727 visiteurs uniques.

## ANIMATION CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE

- ◆ 6 expositions conçues en 2019 : 1 itinérante (*Sto lat ! La Polonia a cent ans*) pour le centenaire de la convention franco-polonaise d'émigration et d'immigration du 3 septembre 1919 (2 étapes en 2019) ; 2 fixes, au centre Mahaut-d'Artois à Dainville ; 3 virtuelles ; visiteurs (expositions fixes et itinérantes) non comptabilisés.
- ◆ Circulation des expositions itinérantes : 50 étapes (de 15 à 60 jours, suivant le cas), pour quinze expositions.
- ◆ Scolaires et étudiants : 2 633 élèves.
- ◆ Subventions « Opérations mémorielles et commémorations » : 26 projets soutenus (dont 21 dans le cadre de l'appel à projets " Commémorations du centenaire de la convention franco-polonaise de 1919 "), pour 50 000,00 € en investissement et 112 961,62 € en fonctionnement.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## OPÉRATIONS DE CONSEIL ET DE CONTRÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les archives départementales ont accompagné en 2019 plusieurs projets de dématérialisation et de mutualisation au sein des territoires :

- ◆ Le projet " Zéro papier " du centre hospitalier de Lens.
- ◆ L'octroi d'un visa permanent d'élimination après numérisation pour la Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais.
- ◆ L'étude menée pour une mutualisation de la conservation des archives communales (au sein de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin).
- ◆ Celle menée pour la mise en place d'un groupement de commande de prestations d'archivage (communes de l'Arrageois).



Les visites et actions menées auprès des services du Département, comme des services déconcentrés de l'État, se sont parallèlement poursuivies : on citera, à titre d'exemple :

La participation au projet de GED transverse Finances et Marchés, comme au groupe technique RGPD pour les premiers.

Le co-pilotage de la Mission interministérielle de gestion de l'archivage pour les seconds (depuis 2013 au niveau régional, étendu à l'ensemble des Hauts-de-France en mars 2017).

Les inspections ont par ailleurs concerné 70 communes et 5 intercommunalités.

## ENTRÉES

Mis en production en novembre 2018, le système d'archivage électronique des archives départementales a reçu ses premiers versements au cours de l'année 2019, pour un total de 70 Go ; seule l'instance définitive (archives historiques) a été alimentée, par versements manuels. Une subvention du Ministère de la Culture (appel à projets AD-Essor) a permis l'acquisition d'infrastructures de stockage, portant la capacité totale à 30 To.

Dans un contexte contraint par la saturation des deux bâtiments de conservation, seules les entrées rendues

nécessaires par les conditions de stockage au sein des services producteurs, l'achèvement d'une action pluriannuelle de réévaluation ou l'opportunité d'un don ou d'un dépôt de fonds privés ont été acceptées.

Ont notamment été collectés :

- ◆ Les minutes des jugements des tribunaux d'instance, pour 1980-1987, dans le cadre d'une opération menée conjointement avec le Département du Nord (38,61 ml).
- ◆ Les registres de l'inscription maritime, les tables d'armement et les registres des rôles d'équipage du quartier des affaires maritimes de Boulogne-sur-Mer (1915-1968, 8,45 ml).

- ◆ Les cahiers citoyens du Grand Débat (2,04 ml).
- ◆ Un premier versement de l'établissement public du Louvre-Lens (5,9 ml et 132 Go).

S'y ajoutent sept dépôts d'archives communales et intercommunales, pour un total de 8,42 ml.

Parmi les fonds d'origine privée, peuvent être évoqués :

- ◆ Les archives de l'association touquettoise Collectif citoyen Mer et Terres d'Opale (2,5 ml).
- ◆ Le fonds photographique personnel de l'avocat et homme politique arrageois Philippe Gerber (2,3 ml).
- ◆ Les papiers de l'historien et archéologue de l'Ardrésis Michel Cabal (14 ml).
- ◆ La collection de billets de nécessité de la Première Guerre mondiale constituée par Georges Bacot (906 pièces).

On mentionnera aussi l'achat de quelques pièces exceptionnelles, telles qu'un feuillet du cartulaire disparu de l'évêché d'Arras (fin XIIIe siècle) ou les brouillons de trois requêtes de Maximilien de Robespierre comme avocat au Conseil d'Artois (1787-1788).

## TRAITEMENT

Le programme de reconstruction des archives départementales, conçu conjointement avec la direction de l'Immobilier, a reçu le visa réglementaire du Ministère de la Culture (service interministériel des Archives de France), permettant le lancement d'un marché global de performance, et la réunion du jury de présélection le 24 octobre 2019.

En prévision du récolement réglementaire des fonds, prévu en 2020, d'importants travaux préparatoires (traitement des vracs, mise en place d'outils méthodologiques et pratiques de saisie, formation des équipes...), ont eu lieu en 2019.

Les opérations de conservation préventive (reconditionnement, dépoussiérage) ou curative (désinfection, reliure ou restauration), aussi bien que de traitement intellectuel des fonds (reprise des versements d'archives publiques au fur et à mesure de leur entrée, conversion rétrospective d'inventaires anciens...), ont été poursuivies parallèlement.

## NUMÉRISATION

Les travaux de numérisation, en interne ou par des prestataires, ont concerné principalement des typologies de documents fréquemment consultés en cas de recherche généalogique ou administrative (tables décennales 1933-1942, en prévision du traitement de l'état civil postérieur à 1912 ; tables des successions et absences de l'enregistrement - première phase - ; registres d'admission de l'aide sociale à l'enfance), mais aussi des collections iconographiques liées à la Première Guerre mondiale ou les productions audiovisuelles de l'Atelier départemental de la communication sociale (rushs d'interviews de résistants et déportés, 1994-1998) et de la direction de la Communication du Pas-de-Calais (1972-2002).



## SITE INTERNET DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

[www.archivespasdecalais.fr](http://www.archivespasdecalais.fr)

Le site Internet des archives départementales a connu en 2019 une fréquentation en légère hausse (+ 0,82 % en termes de visites et + 3,74 % en nombre de pages vues). Cette hausse est sans doute en lien avec la mise en ligne de plusieurs fonds numérisés : sources pour les généalogistes, telles que les recensements de population de 1921 à 1936, les tables décennales de 1923 à 1942, les rôles d'imposition de 1759 et de 1779, ou les tables de successions et absences des bureaux d'Arras, Béthune et Boulogne-sur-Mer ; mais aussi collections de cartes et plans (XVIe-XIXe siècles ; série CPL) et plans XIXe-XXe siècles du service départemental de l'architecture et du patrimoine. S'y ajoute la mise à disposition d'instruments de recherche supplémentaires (état des minutiers des notaires...) ou de fiches méthodologiques d'aide à la recherche.

La refonte du site est parallèlement en cours : plusieurs ateliers thématiques ont permis de définir collectivement les perspectives d'évolution, afin de mieux répondre aux attentes des usagers. Il s'agit en effet de l'inscrire dans l'écosystème numérique des sites institutionnels du Département, en synergie avec la création d'un portail des patrimoines, mais aussi d'améliorer la communication et l'interactivité avec le public et de faciliter l'accès aux contenus (intuitivité, ergonomie et pertinence).



## ACTIONS PÉDAGOGIQUES ET CULTURELLES / OPÉRATIONS MÉMORIELLES ET COMMÉMORATIONS

Par délibération de la Commission permanente du 3 juin 2019, le Conseil départemental a défini le cadre qu'il entendait mettre en œuvre à l'occasion du centenaire de la convention franco-polonaise d'émigration et d'immigration du 3 septembre 1919 : son objectif était de rappeler le rôle essentiel du Pas-de-Calais comme terre d'accueil, mais aussi de casser l'image d'une immigration "idéale", sans accrocs, en interrogeant les dynamiques actuelles.

Parmi les actions les plus notables portées dans ce cadre par les archives départementales, peuvent être mentionnés :

- ◆ La conception de l'exposition itinérante *Sto lat ! La Polonia a cent ans*, en partenariat avec l'Institut des civilisations et études polonaises, le master expographie-muséographie de l'Université d'Artois, l'École supérieure des arts appliqués et du textile de Roubaix et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. L'exposition a été présentée à la Maison syndicale des mineurs de Lens du 5 septembre au 24 novembre 2019, puis à la salle de l'Épinois de Libercourt, du 27 novembre 2019 au 4 février 2020. Elle a été accompagnée d'un livret d'aide à la visite, d'une programmation culturelle (visite spectacle *Trans-Polka* de Cédric Le Maoût, concert de l'harmoniciste Greg Zlap au complexe Agora de Drocourt...) et d'ateliers pédagogiques spécifiques (atelier de sérigraphie et conception de fresques murales, projection de films d'animation polonais...), ainsi que d'une session de formation continue pour les enseignants du secondaire.



- ◆ Des opérations de collecte de mémoire (souvenirs personnels ou entretiens oraux) auprès des descendants de Polonais, leur permettant de témoigner de leur attachement à leurs racines familiales.
- ◆ Le lancement d'un appel à projets pour 2019-2020, à destination des collectivités, associations et établissements d'enseignement supérieur : 21 propositions ont ainsi pu être retenues sur 2019 (Commission permanente du 2 décembre), pour un total de 87 624,62 €.

Les archives départementales ont par ailleurs poursuivi les actions mémorielles nées à l'occasion des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale : quatre associations ont ainsi été soutenues pour leurs projets 2019, à hauteur de 25 337,00 €. En outre, une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue pour la période 2019-2021 avec l'Association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des hortillonnages, pour la réalisation de jardins de la Paix en regard des nécropoles de la Grande Guerre et de jardins participatifs et nourriciers dans le Bassin minier.

Les autres modes de diffusion du patrimoine archivistique, tels que la participation aux salons et forums d'associations locales, ont été poursuivis, de même que le partenariat avec les autres directions patrimoniales départementales. Pour les journées européennes du patrimoine, ont ainsi été proposées une exposition, Des tours du Mont-Saint-Éloi aux fêtes médiévales (présentée au centre Mahaut-d'Artois jusqu'au 23 novembre), et une chasse aux trésors spéciale famille avec un parcours entre les archives départementales, la Maison départementale de l'Archéologie et la direction des Affaires culturelles ; des défis famille et collège, communs aux trois directions, ont de même été lancés par le biais de l'espace numérique de travail...

Deux jeunes en service civique, accueillis au sein des directions de l'Archéologie et des archives départementales, sont depuis novembre chargés de favoriser la rencontre avec les publics empêchés et de proposer des outils facilitant l'accès aux ressources numériques.



# PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES



Crédit photo Jérôme Pouille / CD62

**DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELOT ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL**

**CELLULE PRODUCTION**

**DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉVÈNEMENTIEL**

**DIRECTION ADJOINTE DU CHÂTEAU D'HARDELOT  
CENTRE CULTUREL DE L'ENTENTE CORDIALE**

# MISSIONS :

Créée en Comité Technique du 19 octobre 2018, la Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel se compose de deux directions adjointes : celle de l'Événementiel et celle du Château d'Hardelot.

## DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

La Direction se compose d'un Directeur, d'une assistante et d'une cellule de production regroupant 4 assistantes.

Outre les missions administratives qui lui sont dévolues, la Direction est la porte d'entrée de toutes demandes de prestations qu'elle supervise, centralise et réoriente. Elle prend en charge notamment :

- ◆ Mise en œuvre des moyens et outils nécessaires au bon déroulement des manifestations départementales.
- ◆ Mise en place des aspects organisationnels et/ou techniques des manifestations organisées par le Département pour les volets institutionnels, protocolaires, spectacle vivant et autres événements culturels.
- ◆ S'assurer de la visibilité de la collectivité sur les événements portés par des partenaires extérieurs.
- ◆ Interventions en ingénierie sur les problématiques liées au spectacle vivant, tant d'un point de vue juridique que technique, à la demande des services du Département en interne et en externe.

Le Directeur, détenteur de la Licence d'Entrepreneur pour le Département, est le garant du bon fonctionnement de l'organisation du spectacle vivant et veille, notamment, au respect de la réglementation. Pour ce faire, il s'appuie sur la Cellule de production pour :

- ◆ Superviser le suivi administratif et financier des opérations, dans le cadre de la programmation de la saison culturelle, notamment pour les volets artistique, technique, intermittence, droits d'auteur, en lien avec les partenaires internes et externes.
- ◆ Vérifier et rédiger les contrats et conventions liés à la réglementation du spectacle vivant, s'assurer de leur validité juridique avant mise en signature, écrire les lettres de déclarations des spectacles, rédiger les rapports spécifiques pour la Commission permanente liés à l'opérationnalité culturelle, apporter conseil et soutien sur les risques juridiques, notamment dans le cadre de l'opérationnalité culturelle départementale.
- ◆ Assurer par ailleurs le suivi administratif et financier du volet ressources humaines (recrutement de renforts et d'intermittents techniciens).
- ◆ Gérer la billetterie des spectacles portés par la Direction des Affaires Culturelles et du Château d'Hardelot.



Crédit photo Jérôme Pouille / CD62

## DIRECTION ADJOINTE DU CHÂTEAU D'HARDELOT ET DU CENTRE CULTUREL DE L'ENTENTE CORDIALE (CCEC)

Elle est dirigée par une Directrice adjointe qui a pour mission d'assurer l'administration générale et la coordination de deux services et d'un bureau.

Une équipe en charge de la communication lui est rattachée directement. Cette équipe, composée d'une chargée de communication, d'une chargée des relations publiques et d'une graphiste, a pour mission de proposer et de mettre en œuvre la stratégie de communication et de diffusion du Château d'Hardelot CCEC. Elle organise la promotion des manifestations et activités du site via différents canaux (médias, Facebook, Twitter, Instagram...), et réalise les supports de communication. Elle gère également l'accueil des personnalités, anime et développe un réseau de partenariats sur le territoire avec les acteurs culturels, institutionnels, sociaux, associatifs et touristiques.

### ◆ Service Administratif et Financier - Gestion de site

Le Service est en charge des affaires budgétaires, administratives, juridiques et logistiques pour le Château d'Hardelot Centre Culturel de l'Entente Cordiale. Le service se compose d'une chef de service, d'une assistante administrative et financière, d'une coordinatrice de site, de deux agents d'accueil, d'un agent d'entretien, accompagné par un contrat aidé, d'un technicien jardinier paysager et d'un apprenti jardinier. Ses missions principales consistent à :

- ◇ Sécuriser tous les actes administratifs et financiers.
- ◇ Gérer le budget, la régie d'avances et de recettes, le personnel, la vie quotidienne du site.
- ◇ Assurer les missions d'accueil et d'entretien des différents espaces intérieurs et extérieurs.
- ◇ L'activité saisonnière importante du site entraîne en outre le recrutement d'agents en renfort lors des périodes de forte activité.

#### ◆ Service Conservation et Valorisation du Patrimoine

Le Service a la charge de la valorisation des collections, la production des expositions et la médiation culturelle. Le service se compose d'une chef de service, d'une chargée des expositions, d'une chargée de conservation et d'un bureau de la médiation culturelle comprenant une chef de bureau et 3 médiatrices. Ses missions principales consistent à :

- ◇ Contribuer à la politique de conservation et d'enrichissement des collections.
- ◇ Valoriser les collections et l'histoire des équipements du Château d'Hardelot Centre Culturel de l'Entente Cordiale.
- ◇ Concevoir et réaliser des expositions temporaires de qualité.
- ◇ Développer et mettre en œuvre des actions de médiations.
- ◇ Participer à la stratégie de rayonnement et d'animation du Château d'Hardelot Centre Culturel de l'Entente Cordiale.

#### ◆ Bureau Coordination spectacle vivant

Le Bureau se compose d'un chef de bureau, d'une assistante programmation artistique et d'une assistante accueil artistes. Ses missions principales consistent à :

- ◇ Assurer la coordination de l'ensemble de la programmation spectacle vivant, en suivant les préconisations du comité de pilotage et en arbitrant les propositions des porteurs de projets.
- ◇ Proposer une programmation de spectacle vivant et, plus spécifiquement, théâtrale (essentiellement classique et anglaise), en lien avec la politique culturelle départementale et les publics cibles (collégiens, publics de la solidarité).
- ◇ Fidéliser et contribuer au développement des publics.
- ◇ Mettre en œuvre les ressources nécessaires en vue de la mise en œuvre de la programmation.
- ◇ Mettre en place les dispositifs d'accueil d'artistes.
- ◇ Définir et piloter les moyens financiers, matériels et humains en lien avec la cellule production.
- ◇ Participer à la définition et la mise en œuvre du projet culturel et artistique du Château d'Hardelot Centre Culturel de l'Entente Cordiale.
- ◇ Participer au développement et au rayonnement du site.

### DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Elle est dirigée par une Directrice adjointe, dotée d'une assistante et pilotant deux services :

#### ◆ Service Études et Conceptions

Le Service Études et Conceptions se compose d'un chef de service et de 3 assistants. Ses missions principales consistent à :

- ◇ Analyser les besoins des différents services départementaux pour les événements qu'ils prévoient et nécessitant expertise et ingénierie.
- ◇ Conseiller les porteurs de projet sur les démarches à accomplir pour la réalisation de leur projet, en programmation d'animations lors de la présence du Département sur de grands événements, avec participation du car podium, en coordination avec la Direction de la Communication.
- ◇ Assurer la coordination entre les porteurs de projets complexes et les deux autres services de la Direction de l'Événementiel : évaluation, analyse des possibilités, réalisation du calendrier de préparation et coordination du suivi et de la réalisation. Il est par ailleurs à l'écoute des porteurs de projets pour les orienter vers les bons processus de réalisation.

#### ◆ Service Technique Événementiel

La Directrice adjointe de l'Événementiel assure l'intérim des fonctions de Chef du Service Technique Événementiel, appuyée par 2 assistants, 10 agents techniques et 1 agent d'entretien. Ses missions principales consistent à :

- ◇ Assurer le bon fonctionnement des prestations nécessaires aux rendez-vous protocolaires et manifestations programmées par les différentes directions.
- ◇ Rendre visible et cohérente l'image du Département sur les sites des opérations.
- ◇ Assurer l'exécution des marchés techniques auprès des prestataires titulaires, des services, des directions utilisateurs et des régisseurs intermittents du spectacle.
- ◇ Transmettre les demandes de devis aux prestataires.
- ◇ Assurer le premier niveau de contrôle de l'exécution des marchés techniques (locations d'équipements scéniques, d'instruments de musique...).
- ◇ Travailler à l'élaboration des cahiers des charges pour les marchés publics.



Crédit photo Vanessa Yourouski/CD62



Crédit photo Vanessa Yourouski/CD62

# CHIFFRES CLÉS :

## DIRECTION ADJOINTE DU CHÂTEAU D'HARDELOT ET DU CCEC

Le budget 2019 a été réalisé à hauteur de 349 432,42 €.

Une fréquentation globale du site en 2019 qui s'élève à 61 849 visiteurs.

### ◆ Sur le volet spectacle vivant

68 spectacles programmés pour 95 représentations sur 9 temps identifiés (Dimanche Piano, Printemps médiéval, Shakespeare Nights, Midsummer Festival, Yellow Summertime, Discoveries, Fairy Night, West-end and Others, Noël au Château) et 3 rendez-vous nationaux (Nuit des Musées, Rendez-vous aux jardins, Journées du Patrimoine).  
26 948 spectateurs.

### ◆ Sur le volet conservation et valorisation du patrimoine

2 expositions temporaires : " Chevaliers et Nobles Dames " (2 avril au 2 juin 2019), 7 900 visiteurs accueillis et " Les Beatles, photographies de Jean-Marie Périer " (6 juillet au 3 novembre 2019), 12 200 visiteurs.

34 901 visiteurs sur la visite du manoir, les expositions temporaires et les actions de médiations.

201 visites guidées et ateliers thématiques.



## DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Le budget 2019 a été réalisé à hauteur de 1 835 723 €.

156 contrats de cessions du droit d'exploitation d'un spectacle ont été signés : 89 pour le Château d'Hardelot Centre Culturel de l'Entente Cordiale, 11 pour l'Événementiel (Urban Trail), 22 pour la Direction des Affaires Culturelles, 23 pour la Direction de la Communication, 9 pour le Pôle Solidarités.

572 contrats d'engagement GUSO (intermittents du spectacle, artistes et techniciens) ont été passés pour un budget de 347 922,53 €.

703 interventions réparties sous deux items : les manifestations institutionnelles et les opérations culturelles.

### ◆ Sur le volet institutionnel

131 sorties protocolaires (Président ou représentations).

206 participations sur des événements externes valorisant les politiques départementales par une visibilité forte, dont 31 sorties de car podium (Enduropale, Cerfs-volants, Rallye du Touquet, Grand prix de Lillers, Les fêtes de la mer, Fête du parc...).

29 opérations en interne (forum Ressources Humaines, Séminaire Pôle Solidarités, arbres de Noël...).

72 autres prestations diverses.

### ◆ Sur le volet culturel

56 pour la Direction des Affaires culturelles.

202 pour le Centre Culturel de l'Entente Cordiale, comprenant les représentations " spectacle vivant " (Printemps Médiéval, Midsummer Festival, Yellow Summertime...), conférences, médiations, maintenance du site, expositions.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## GRANDS ÉVÈNEMENTS

Poursuite de l'organisation conjointe avec la Direction de la Communication de deux grands événements : les 6 heures du Pas-de-Calais à Olhain et le Pas-de-Calais Urban Trail à Saint-Omer.

## CONCERTS DE PLEIN AIR

2 concerts de plein air durant la Yellow Summertime au Château d'Hardelot - Centre Culturel de l'Entente Cordiale : les Françaises, le 21 juillet en clôture du Festival de la Côte d'Opale (1 777 spectateurs) et des Cats on Trees, le 3 août (2 240 spectateurs).

## EXPOSITIONS TEMPORAIRES AU CHÂTEAU D'HARDELOT - CENTRE CULTUREL DE L'ENTENTE CORDIALE

2 expositions temporaires au Château d'Hardelot - Centre Culturel de l'Entente Cordiale : " Chevaliers et Nobles Dames " et " Les Beatles, photographies de Jean-Marie Périer.

## FÊTE DE LA JEUNESSE

À Bruay la Buissière le 12 juillet 2019 et à Desvres le 10 août 2019.

# PÔLE SOLIDARITÉS



Crédit photos Jérôme Pouille - Yannick Cadart/ CD62

**SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE SOLIDARITÉS**

**DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ**

**DIRECTION DES POLITIQUES  
D'INCLUSION DURABLE**

**DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
DE L'ARRAGEOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
DE L'ARTOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
DE L'AUDOMAROIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
DU BOULONNAIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
DU CALAISIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
D'HÉNIN-CARVIN**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
DE LENS-LIÉVIN**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
DU MONTREUILLOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
DU TERNOIS**



# PÔLE SOLIDARITÉS



## SECRETARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION D'APPUI AU PILOTAGE  
DES POLITIQUES SOLIDARITÉS**

**DIRECTION DES RESSOURCES**

**DIRECTION DE PROJETS  
ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ**

**DIRECTION MODERNISATION ET OPTIMISATION**

# MISSIONS :

Les fonctions supports du Pôle Solidarités sont organisées pour répondre aux enjeux et objectifs suivants :

- ◆ Le renforcement du pilotage interne stratégique du Pôle.
- ◆ La lisibilité de l'organisation : clarifier le rôle et l'identité des fonctions d'appui du Pôle.
- ◆ Le renforcement de la synergie entre les directions du Pôle.

L'organisation actuelle, mise en place en 2017, pose le principe d'un Secrétariat Général du Pôle Solidarités, au sein duquel sont regroupées trois directions et une direction de projet :

- ◆ La Direction d'Appui au Pilotage des Politiques Solidarités.
- ◆ La Direction Modernisation et Optimisation.
- ◆ La Direction des Ressources.
- ◆ La Direction de Projets Transversaux.

Le Secrétariat Général du Pôle Solidarités est chargé des missions suivantes :

- ◆ Piloter la mise en œuvre des projets structurants et transversaux du Pôle, notamment le Pacte des solidarités et du développement social, ainsi que le Projet de Pôle.

- ◆ Animer et coordonner la fonction ressources humaines, piloter les chantiers d'optimisation des ressources et de modernisation des organisations ;
- ◆ Piloter la fonction financière au sein du Pôle et notamment le plan d'optimisation.
- ◆ Piloter les systèmes d'information de l'action sociale et favoriser la modernisation de la relation usager ;
- ◆ Garantir la sécurité juridique et la bonne organisation administrative du Pôle.
- ◆ Assurer le développement de la qualité des interventions et notamment de la relation aux usagers.
- ◆ Animer et développer les dispositifs d'accompagnement des professionnels et des cadres.
- ◆ Organiser l'analyse d'activité pour développer et alimenter les outils de pilotage et d'aide à la décision.
- ◆ Développer la communication métier.
- ◆ Piloter et réguler certaines instances du Pôle.
- ◆ Constituer une interface du pôle des solidarités aux autres Pôles.

# CHIFFRES CLÉS :

**BUDGET DU PÔLE SOLIDARITÉS** CA 2019 au 26 février 2019)

1,012 Md€ en fonctionnement et 6,50 M€ en investissement.

**EFFECTIFS DU PÔLE SOLIDARITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019**

1 998 effectifs rémunérés qui représentent 1 897,08 ETP.



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## AU TITRE DE L'APPUI AU PILOTAGE DES POLITIQUES SOLIDARITÉS

### ◆ Mission Pilotage Administratif et Financier

En plus de l'exercice des fonctions support liées au processus décisionnel et au budget, la mission s'est investie dans la mise en place du nouvel intranet, comme outil important de communication pour l'institution et pour le pôle. Le rôle d'administrateur fonctionnel pour le Pôle Solidarités a nécessité de réfléchir à comment alimenter les différents espaces. La création en fin d'année d'un espace partagé projets/documentation permettra de partager des contenus à l'échelle soit du Pôle, soit des Directions, soit des groupes spécifiques (avec habilitation).

### ◆ Mission d'Appui aux Politiques Publiques (MAPP)

- ◇ Pacte des Solidarités et du Développement Social : appui de la MAPP pour l'organisation des comités de suivi thématiques jeunesse, inclusion durable, autonomie/santé et enfance famille fin février et début mars. Un bilan des actions 2018 ainsi que les perspectives 2019 ont été présentés aux partenaires par chacune des directions métiers.

## Intranet : à qui s'adresser ?

Retrouvez dans cette [fiche pratique](#) les personnes référentes et les ressources disponibles en cas de problèmes liés au nouvel intranet :



N'hésitez pas à [partager et recommander](#) cette fiche !

◇ Le comité éthique s'est réuni 3 fois dans l'année et a poursuivi le travail de rédaction des recommandations sur les thématiques suivantes :

- ✓ Posture devant les services de police.
- ✓ Posture en commissions et instances partenariales,
- ✓ Les données des dossiers personnels des personnes accueillies et accompagnées.
- ✓ Le Règlement Général sur la Protection des Données et la sécurité numérique.
- ✓ Les élus et le partage d'informations.

Par ailleurs, un espace intranet spécifique au comité d'éthique a été créé pour faciliter les échanges d'informations et alimenter les réflexions par l'apport de documents, vidéos, articles relatifs à l'éthique professionnelle.

Enfin, le collège de déontologie a été présenté aux membres du comité éthique : composition, rôle et complémentarité/coordination avec les réflexions du comité éthique étaient à l'ordre du jour.



◇ Au titre des partenariats transversaux, les conventions de partenariat avec la Fédération des Acteurs de la Solidarités ainsi qu'avec la Fédération des Centres Sociaux ont été finalisées et soumises au vote des élus. Les négociations de renouvellement de la convention de partenariat avec l'URIOPSS ont été pour leur part engagées.

◇ Politique de la ville : accompagnement des territoires dans l'instruction et le suivi de la programmation 2019 de l'appel à projet politique de la ville CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires).

Par ailleurs, l'appel à projet modernisation de l'offre de services aux habitants des quartiers prioritaires et quartier de veille active a été lancé. 13 projets ont été retenus à travers le département pour un montant total de subventions accordées de 1 953 582 €.

◇ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Suite à la délibération de principe acceptant l'engagement du Département dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en décembre 2018, la DAPPS a accompagné les directions métiers dans la définition du plan d'actions contractualisé avec l'État et a coordonné les délibérations présentées en Conseil départemental les 29 avril et 24 juin 2019 (respectivement vote des actions du socle commun puis des actions d'initiative départementale et des actions spécifiques Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - ERBM).

L'accord de crédits supplémentaires en fin d'année a permis de proposer à la Commission Permanente de décembre une nouvelle action liée au logement des jeunes sortants de l'ASE.

Des comités de suivi avec la Préfecture et les divers partenaires impliqués ont permis de faire des points d'étape dans l'élaboration de la contractualisation avec l'État et aussi de s'accorder sur les modes de fonctionnement avec la DDCS.

Le 9 décembre 2019, à la demande du Préfet, un comité de pilotage a été organisé en Préfecture pour présenter l'implication des différents partenaires (CD, CAF, DIRECCTE, DDCS, Pôle Emploi, Éducation Nationale, ARS, Banque de France) dans la mise en œuvre au niveau départemental de la stratégie nationale.



Le 12 décembre, le Département a accueilli la Conférence régionale des acteurs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui a réuni plus de 200 participants.

#### ◆ Mission FSE et projets

Le Département, chef de file du Fonds Social Européen-FSE inclusion, est délégataire des services de l'État d'une subvention globale FSE pour la période 2014-2020 à hauteur de 35 M€ au titre de l'axe 3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ». Le FSE vise l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs. Il permet de cofinancer des opérations portées par des partenaires externes (associations d'insertion, organismes de formation, etc.) ou des opérations en maîtrise d'ouvrage départementale (Mission Insertion Emploi, dispositif d'ingénierie des clauses sociales, etc...).

- ◇ La mission Pilotage FSE et projets est en responsabilité du pilotage général de la subvention globale FSE : notamment interface avec les autorités européennes, nationales et régionales, interface avec les services internes départementaux, veille réglementaire sur les fonds européens, processus de programmation des opérations, coordination des contrôles internes et externes, suivi financier des programmations et certifications, représentation technique et participation aux différentes instances, animation du comité départemental FSE Inclusion.
- ◇ Afin d'assurer la programmation dynamique des opérations cofinancées au titre du FSE, la mission a été en charge de l'animation de 6 comités départementaux FSE Inclusion courant 2019, ce qui a permis de soutenir financièrement plus d'une centaine d'opérations œuvrant à l'inclusion durable des publics les plus vulnérables (jeunes, bénéficiaires du RSA, etc.).
- ◇ Un suivi des contrôles internes en lien avec la Direction du Conseil et de la Conduite au Changement (D3C) et la Direction du Contrôle de Gestion a permis de dresser des plans d'actions

permettant la professionnalisation des pratiques en matière de gestion administrative, financière et juridique.

- ◇ En continu, il a été proposé un accompagnement et une expertise auprès des directions thématiques (particulièrement la Direction des Politiques d'Inclusion Durable) sur la mise en œuvre de sessions de formations à destination des agents en charge de l'instruction des demandes de financement FSE ou encore sur la passation de marchés publics pour externaliser des tâches de gestion.
- ◇ Enfin, la conduite du pilotage financier a permis la perception de 6 232 753 € de recettes FSE au cours de la même année, concourant ainsi à l'optimisation budgétaire départementale. La veille assurée sur le respect des obligations incombant au Département d'une part, sur l'atteinte des objectifs fixés par les services de l'État d'autre part (volumétrie des publics à accompagner, exigence sur la certification financière des opérations), a permis l'octroi de crédits supplémentaires à hauteur de 2 304 000 € dans le cadre de la « réserve de performance ».
- ◇ La création de référentiels techniques sur les modalités d'instruction et de certification des opérations FSE, la mise en œuvre de plans de formation des agents en charge de la mise en œuvre opérationnelle du Fonds Social Européen (CNFPT, formations externes en prestation, formations internes avec la D3C), la mise en œuvre et le suivi d'une prestation d'externalisation sur la remise aux normes des dossiers administratifs suite à un constat de risque d'erreur systémique, et la mise en œuvre et le suivi d'une prestation d'externalisation des Contrôles de Services Faits.

#### AU TITRE DE LA MODERNISATION ET DE L'OPTIMISATION

La Direction Modernisation et Optimisation (DMO) assure un rôle à la fois stratégique et opérationnel, dans la définition et la mise en œuvre des objectifs destinés à permettre au Pôle Solidarités de :

- ◆ **Piloter la démarche d'optimisation** au sein du pôle et notamment le plan d'optimisation.
- ◆ **Piloter les systèmes d'information de l'action sociale** et favoriser la modernisation de la relation usager.

Le projet de la Direction Modernisation et Optimisation s'inscrit par ailleurs pleinement dans la globalité du projet du Pôle Solidarités 2017-2021 et contribue notamment à moderniser les méthodes et les outils pour une réponse de qualité (axe 3 du projet de Pôle).

La DMO a donc pour objectifs :

- ◆ D'être garante de **l'informatisation du Pôle** en conformité avec le Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) de la collectivité.
- ◆ De mettre en œuvre un **plan de modernisation du Pôle** incluant la revisite des procédures, des outils et des processus de décision.
- ◆ De contribuer à **développer la e-administration et les démarches de simplification**.

Réalisations majeures :

- ◆ Domaine **Autonomie** : informatisation de la mesure d'ACTP et accompagnement/formation des utilisateurs de Genesis (DAS et UDF Sol.)

- ◆ Domaine **Insertion** : correction des flux de données, paramétrage de nouvelles mesures (suspension, etc.), accompagnement du nouveau projet MonJob62.
- ◆ Domaine **Enfance** : informatisation de l'ASE dans GENESIS, développement d'un portail de gestion des frais de déplacement des Assistants Familiaux.
- ◆ Continuité du dispositif **d'intégration des nouveaux arrivants** « formation des nouveaux utilisateurs des outils du Pôle Solidarités » ; **30 participants** à cette formation en 2019.
- ◆ Assistance téléphonique aux outils informatiques : **3 699 appels**.
- ◆ Mise en place d'un **chantier de nouvelle gouvernance de GENESIS** concernant les habilitations, l'exploitation et la fiabilisation des données, la formation et l'accompagnement.
- ◆ Formations dans le cadre du déploiement de nouveaux modules (enfance, etc.) ou en accompagnement (agrément, insertion, domaines transverses) : **53 participants** en 2019
- ◆ Expérimentation d'un Portail usagers pour les bénéficiaires APA/CMI, mise en place d'un projet de **Transformation numérique des métiers du Pôle Solidarités**.

## AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU PILOTAGE DE LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES

### ◆ Le Service Départemental d'Accompagnement Professionnel Personnalisé (SDAPP)

Dans le cadre du projet de Pôle :

- ◇ Accompagnement de la restructuration du Pôle (lien référentiel Action sociale de proximité) par l'élaboration du Plan pluriannuel de développement des compétences qui sera finalisé en 2020.
- ◇ Écriture et diffusion, en lien avec la DEF, d'une note de cadrage « sur la conduite à tenir en cas de réquisition ou convocation par la police judiciaire et la justice.
- ◇ Pilotage des journées d'accueil nouveaux arrivants Pôle Solidarités : modules présentation du Pôle, présentation du SDAPP, éthique et responsabilités.

### ◆ La Mission pilotage des effectifs et des moyens

- ◇ Réalisation d'études à impact RH (externalisation des visites médiatisées, besoin en personnel dans les maisons de l'autonomie ...).
- ◇ Poursuite de la fiabilisation des données RH du Pôle Solidarités et de la construction d'un outil d'aide à la répartition des effectifs en lien avec le référentiel de l'action sociale de proximité et la réorganisation du Pôle Solidarités.
- ◇ Organisation en lien avec la DRH de la mise en place du télétravail au sein du Pôle Solidarités.

### ◆ Le Service Ressources et métiers

- ◇ Analyse des demandes de recrutements en lien avec la DRH, et des demandes de remplacements et renforts.
- ◇ Poursuite et développement des missions de remplacements et renforts par l'équipe mobile du Pôle Solidarités dans les services du siège et des territoires, avec intégration d'un nouveau métier, celui de chef de service. Plus de 100 missions ont été réalisées sur les territoires et au siège dans différents services.



L'équipe mobile du Pôle Solidarités fête ses 5 années d'existence

## AU TITRE DES PROJETS TRANSVERSAUX :

### La Direction des projets transversaux (DPT)

Au cours de l'année 2019, et dans la continuité des travaux sur l'organisation du pôle conduits l'année précédente, la DPT a continué à assurer le pilotage et le suivi du projet de pôle et à mener directement ou à participer à des chantiers déterminants pour sa mise en œuvre. Ainsi peuvent être notamment citées :

- ◆ La réalisation effective des ajustements organisationnels des directions de politique publique et des directions de territoire afin d'assurer un pilotage renforcé et la sécurisation dans la mise en œuvre des politiques publiques.
- ◆ Dans la suite des 100 ateliers solidarités réalisés en décembre 2018, la conduite du travail collectif, impliquant l'ensemble du pôle, pour construire et adopter un référentiel de l'action sociale de proximité et en assurer la déclinaison sur l'ensemble du territoire.  
Cet important chantier pluriannuel a vu en 2019 l'adoption effective du référentiel qui sera mis en œuvre dans les deux années suivantes. Il constituera le cadre commun aux professionnels de terrain pour renforcer l'équité de traitement, la lisibilité des interventions pour la population et les partenaires et réaffirmer les modalités de mise en œuvre de la proximité auprès des habitants. Les 10 collèges métiers du pôle et les comités de direction ont été engagés dans cette démarche.
- ◆ La tenue de conférences dans le cadre du cycle « Grand Angle » afin de soutenir les évolutions nécessaires en s'adressant d'une part aux cadres et d'autre part aux agents.

La DPT a également représenté le pôle des solidarités dans le cadre de travaux institutionnels en lien avec d'autres pôles, tels que les démarches sur l'alimentation durable, la laïcité et les valeurs de la République, l'égalité femmes/hommes, ou d'autres institutions, telle que la mise en place du comité local d'aide aux victimes, sous l'égide de la préfecture.

### Perspectives 2020

Afin de marquer l'importance que revêt pour la collectivité la démarche entreprise pour la rénovation de l'action sociale de proximité, la DPT a été renommée Direction de Projet Action Sociale de Proximité (DPASP) et se consacrera en 2020 essentiellement au pilotage de ce projet et à l'accompagnement des équipes dans son déploiement progressif.

# PÔLE SOLIDARITÉS



## DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ

**SERVICE DE COORDINATION  
ET D'APPUI AUTONOMIE**

**SERVICE DE L'AIDE SOCIALE**

**SERVICE DE LA QUALITÉ  
ET DES FINANCEMENTS**

**SERVICE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES  
ET STRATÉGIES**

# MISSIONS :

La Direction Autonomie Santé (DAS) est en charge de l'élaboration, du pilotage, de la mise en œuvre et du contrôle des politiques départementales dans les domaines de la perte d'autonomie des personnes âgées et des adultes handicapés.

Les politiques départementales en la matière se traduisent :

- ◆ D'une part, par **des aides légales destinées aux usagers**, telles que l'attribution de l'Aide Sociale pour l'Hébergement (ASH) en établissement ou l'accompagnement par un service, de l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA), de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
- ◆ D'autre part, par **un accompagnement des 483 Établissements Sociaux et Médico Sociaux (ESMS)** du secteur dans l'ensemble de leur fonctionnement : autorisation, financement, contrôle qualité, plaintes et signalements, adaptation de l'offre, contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Elles sont également l'expression de choix politiques volontaristes, notamment dans le domaine de la santé puisque la direction organise, pour le compte de l'État, les missions de vaccination et de lutte contre la tuberculose.

Ses missions ont fortement changé du fait des nombreuses évolutions réglementaires et des contraintes budgétaires prégnantes,

# CHIFFRES CLÉS :

## CADRAGE BUDGÉTAIRE

L'exercice de ces compétences s'est traduit par une dépense de 416,50 M€ (au compte administratif anticipé de 2019) sur le budget du Département, dont :

- ◆ 241,20 M€ pour le volet personnes âgées.
- ◆ 174,90 M€ pour le volet personnes handicapées.
- ◆ 0,17 M€ pour la santé.

Le montant des créances d'aide sociale chiffrées s'élève à 61 061 492,31 €, pour une récupération de 7 346 787,82 € sur l'année.

## NOMBRE DE DEMANDES

Un total de 32 642 demandes instruites tous types d'aides confondues hors Prestation de Compensation du Handicap (PCH) dont :

- ◆ 22 612 demandes d'APA à domicile.
- ◆ 4 712 Cartes mobilité inclusion.
- ◆ 577 demandes d'APA en établissement (hors département).
- ◆ 4 741 demandes d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) : 54,2 % pour les personnes âgées, 45,8 % pour les personnes handicapées.

qui nécessitent de développer l'efficacité des politiques départementales afin d'organiser une allocation optimale des moyens.

Des enjeux à relever :

- ◆ **L'offre d'hébergement médico-sociale** doit continuer d'évoluer pour répondre aux besoins non satisfaits.
- ◆ **Le maintien au domicile** reste une priorité.
- ◆ **Les formes d'habitat intermédiaire** sont à renforcer pour les personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent plus rester à leur domicile ou qui souhaitent quitter un établissement.

Le CPOM est un outil incontournable de mise en œuvre des politiques et répond aux enjeux précités de transformation et de rationalisation des dépenses. Il est obligatoire pour tous les acteurs des champs gérontologiques et du handicap.

La direction a poursuivi l'adaptation de ses missions et actions en 2019, afin d'être en mesure de :

- ◆ **Renforcer ses capacités de pilotage stratégique** (stratégie financière, RH, optimisation...), définir des priorités et optimiser son action.
- ◆ **Continuer à développer la qualité de service des ESMS**, organiser des complémentarités entre les acteurs.
- ◆ **Repenser ses modalités d'appui aux territoires** par l'animation de collègues et l'élaboration de référentiels départementaux et de formations.

## NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS

- ◆ 29 361 bénéficiaires de l'APA à domicile.
- ◆ 5 461 bénéficiaires de la PCH.
- ◆ 1 466 bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP).
- ◆ 6 409 bénéficiaires de l'ASH (chiffre provisoire).

## SUITE DE L'ÉTUDE SUR LES MODÈLES ÉCONOMIQUES DES SAAD

Un premier plan d'action a été élaboré en direction des cadres intermédiaires pour renforcer leur niveau de compétences en matière de pilotage de l'activité, de gestion des ressources et de rationalisation des moyens. Cette première phase d'accompagnement se structure autour de 3 volets :

- ◆ Formation à un (ou plusieurs) bloc(s) de compétences du titre Responsable du secteur du CREFO ;
- ◆ Formation proposée par la CARSAT portant sur les compétences de base en prévention des accidents du travail et la mise en place de référents prévention dans chaque SAAD ;
- ◆ Accompagnement de 15 SAAD par l'ARACT sur l'enjeu de l'absentéisme et de la qualité de vie au travail.

## L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

483 établissements et services médico-sociaux relèvent de la compétence du Département dans le champ de l'autonomie.

- ◆ 219 structures dans le champ gériatrique, soit 146 EHPAD-USLD (Unités de Soins de Longue Durée), dont 128 habilités à l'aide sociale, et 73 résidences autonomie, sont tarifées, avec un engagement financier de 35,60 M€ au titre de l'ASH et 51,70 M€ pour l'APA en établissement.
- ◆ 142 structures dans le champ du handicap sont tarifées, pour un engagement financier de 99,20 M€ au Titre de l'ASH.
- ◆ 122 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dont 45 habilités à l'aide sociale. Ils étaient 147 en 2017. Cette baisse en deux ans s'explique par le transfert d'autorisation des ADMR locales au niveau de la Fédération départementale.



Crédit photo Yannick Cadart/ CD62

Quatre opérations de fusion-absorption ou de transfert d'activité ont été accompagnées par les services de la direction, notamment afin d'assurer la continuité d'intervention au domicile des bénéficiaires concernés. 32 agréments ont été délivrés pour 731 places autorisées en accueil familial pour personnes âgées ou en situation de handicap. 121 séances de formation ont été organisées.

53 audits qualité et 19 diagnostics financiers ont été réalisés dans le cadre de la phase de diagnostic préalable aux négociations de CPOM avec les EHPAD, les établissements pour personnes en situation de handicap et les SAAD.

Deux Inspections d'EHPAD ont été réalisées conjointement avec l'ARS à la suite de signalements répétés.

245 réclamations et signalements d'évènements indésirables (EMS PA PH SAAD) ont été instruits par les services.

## CONTRACTUALISATION ESMS PA PH

Tous les ESMS PH et SAAD habilités sont sous CPOM. Au niveau des EHPAD, les CPOM se substituent progressivement aux conventions tripartites

- ◆ Gestionnaires PA : 19 négociations CPOM lancées, 10 négociations finalisées, 11 CPOM signés.
- ◆ Gestionnaires PH : 7 négociations CPOM lancées, 5 négociations finalisées, 3 CPOM signés.
- ◆ Comités de suivi/Dialogues de gestion des CPOM : 25 SAAD, 8 gestionnaires PA, 6 gestionnaires PH, 7 Résidences autonomie.

## LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS (CDF) DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

1 097 420 € ont été attribués aux résidences autonomie dans le cadre du forfait autonomie.

3 appels à candidatures ont été lancés concernant les actions collectives de prévention :

- ◆ En direction des services d'aide à domicile (1<sup>res</sup> demandes 16 086 € + reconductions 4 235 € soit 20 321 €).
- ◆ Auprès des acteurs locaux (1<sup>res</sup> demandes 278 663 € + reconductions 216 550 € soit 495 213 €).
- ◆ Pour développer les aides techniques et la domotique avec 6 espaces témoins aménagés dont un espace.

Témoin itinérant (231 823 €) porté par Soliha.

L'AIDOTEC a également été financée par la Conférence des financeurs (200 000 €).

Les actions de soutien aux aidants sont financées à hauteur de 321 884 €, pour 53 projets. Cet axe de la CDF est cofinancé par le CD et la CNSA.

De plus, dans le cadre de la formation au repérage des signes d'épuisement des proches aidants, le Département a versé 61 500 € en 2019 aux prestataires réalisant la formation auprès des professionnels, en majorité des aides à domicile.

## DÉPENSES LIÉES À LA VACCINATION

5 088 vaccins ont été commandés à la Mission Prévention à destination des centres de PMI et des Maisons de l'Autonomie. Le montant des dépenses pour 2019 s'élève à 133 791 €.

## DÉPENSES LIÉES À LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

La Mission prévention a enregistré 83 Déclarations Obligatoires de tuberculose en 2019.

L'exercice 2019 indique un montant de 24 907 € en règlement des organismes conventionnés avec le Département dans le cadre de la prophylaxie tuberculeuse.



Crédit photo Yannick Cadart/ CD62



# RÉALISATIONS MAJEURES :



## LA TÉLÉASSISTANCE

La concession de service public de téléassistance a été renouvelée au 1er juin 2019. Le service est désormais confié à GTS Mondial Assistance. Ce changement d'opérateur permet de réduire le coût de l'abonnement en passant de 9,15 €/mois à 7,72 €/mois et inclut désormais le détecteur de chutes dès lors que le besoin est identifié.

Ce sont près de 20 000 abonnés du Département, dont 10 000 dans le cadre de l'APA ou la PCH, qui ont pu bénéficier d'une substitution de leur matériel entre juillet 2019 et février 2020.

Crédit photos Yannick Cadart/ CD62



## LA DÉMARCHE ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE ET AUTONOMISATION DES RÉSIDENCES AUTONOMIE (AMARA)

La contractualisation avec les Résidences Autonomie (RA) en 2018 a permis de détecter une attente et un besoin d'être accompagné dans la mise en œuvre des objectifs du CPOM, et notamment des actions de prévention de la perte d'autonomie. Un appel à candidature a retenu la Mutualité Française pour la mise en œuvre de la démarche d'accompagnement, avec un co-pilotage de la DAS et de la CARSAT

Quatre journées ont bénéficié à l'ensemble des résidences autonomie (RA) sous CPOM : comprendre ce qu'est la prévention de la perte d'autonomie, la méthodologie de projet, et la mettre en pratique.

3 demi-journées en mode personnalisé ont été consacrées à 25 gestionnaires : échanger les pratiques, créer du réseau, partager les leviers et lever les freins.

15 RA accompagnements individuels ont été mobilisés : élaboration d'outils méthodologiques (conception, évaluation), conseils.

### ♦ La ligne téléphonique d'écoute d'aide aux aidants dédiée aux habitants du Pas-de-Calais

L'association « Avec nos proches » a créé une ligne d'écoute téléphonique départementale. D'anciens aidants du Pas-de-Calais sont devenus bénévoles/ écoutants et apportent, en plus de l'écoute, des réponses de proximité personnalisées. Ils sont formés pour orienter les proches aidants vers des solutions de proximité qui permettent de répondre à leurs difficultés (épuisement, fatigue, stress, problèmes de santé...).

L'écoute est disponible 7j/7j de 8 heures à 22 heures (au prix d'un appel local et de manière anonyme).

La formation des bénévoles /écoutants est organisée en lien avec les Maisons de l'Autonomie et leurs partenaires, pour faciliter la connaissance de l'offre de service déjà existante sur les territoires.



### ♦ Le développement de l'habitat inclusif

À partir du cadre juridique donné par la loi ELAN et le cahier des charges national, le Département a adopté un nouveau cahier des charges de l'habitat inclusif pour personnes âgées en novembre, lui permettant de réaffirmer sa volonté de s'appuyer sur des services d'aide à domicile autorisés existants, et ainsi de renforcer la coopération entre acteurs de tous domaines au service des parcours des personnes.

Le forfait habitat inclusif versé dans le cadre de la conférence des financeurs via l'Agence Régionale de Santé a permis de soutenir quatre habitats inclusifs en complément du soutien du Département. Pour le Pas-de-Calais, quatre projets ont été retenus (dont trois en complément des financements du Département) pour un financement global de 198 000 €.

Habitats inclusifs	Nombre de places	Financement du Département
CIASFPA Noyelles-les-Vermelles	8	40 000 €
Down Up Arras	15	60 000 €
Vies Partagées Méricourt	8	38 500 €
Le Cheval Bleu Oignies	10	60 000 €

## L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX RENCONTRANT D'IMPORTANTES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, UN POINT FORT DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE LA DAS

Du fait de leur fragilité financière, de dirigeance et/ou de gouvernance, plusieurs structures ont besoin d'un appui soutenu de la direction, qui les a accompagnées dans le cadre de leur redressement économique et financier. 7 gestionnaires ont été accompagnés en 2019.

# PÔLE SOLIDARITÉS



## DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE

**SERVICE DES POLITIQUES  
D'INCLUSION DURABLE**

**SERVICE JEUNESSE ET CITOYENNETÉ**

**SERVICE D'INSERTION ET EMPLOI**

**SERVICE RSA, COORDINATION  
ET PILOTAGE BUDGÉTAIRE**

# MISSIONS :

Dans la continuité des ajustements proposés lors du Comité technique de juin 2018 et dans un souci de simplification et d'optimisation des fonctionnements, les comités techniques de juin et novembre 2019 ont poursuivi la clarification du périmètre d'intervention de la Direction en la recentrant exclusivement sur le pilotage des politiques publiques en faveur de l'inclusion. Les modifications ont conduit à ajuster l'intitulé de la Direction pour devenir la Direction des Politiques d'Inclusion Durable. Quelques ajustements d'intitulé de service et de missions sont également intégrés à

l'organigramme de la Direction qui est désormais composée de quatre services :

- ◆ Le service Insertion et Emploi.
- ◆ Le service RSA, Coordination et Pilotage Budgétaire.
- ◆ Le service des Politiques Sociales du Logement et de l'Habitat.
- ◆ Le service Jeunesse et Citoyenneté.

Les missions de la Direction concourent à mettre en œuvre en appui avec les territoires les politiques d'inclusion autour de la jeunesse, l'insertion, le logement et

l'habitat ainsi que la gestion du RSA telles que prévues par le Pacte des solidarités et du développement social, le PDALHPD, les règlements intérieurs du FSL et du FAJ, les conventions avec les organismes payeurs du RSA. Depuis 2019, la Direction met également en œuvre les actions liées à l'orientation et à l'insertion prévues par la convention État/Département au titre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté qui s'inscrivent également dans le cadre défini par le Département au titre de son engagement collectif en faveur de l'emploi.

# CHIFFRES CLÉS :

**L'ALLOCATION RSA DANS LE DÉPARTEMENT** est de 333,30 M€ pour une moyenne de 51 875 foyers RSA.

- ◆ 63 % sont des femmes.
- ◆ 23 % ont moins de 30 ans.
- ◆ 48 % sont inscrits dans le dispositif depuis plus de 5 ans.

La Direction met en œuvre le suivi des bénéficiaires du RSA et leur désigne un référent RSA.

Le Département a assuré l'orientation vers un référent de 53 408 bénéficiaires du RSA dont 4 682 personnes orientées vers les PLIE, 18 112 orientées en sphère solidarité et 30 614 orientées vers Pôle Emploi.

Concernant la contractualisation, 1 748 contrats ont été recensés dans un cadre professionnel ; 12 171 contrats en sphère solidarité, 30 614 contrats PPAE pour Pôle Emploi. Le taux de contractualisation est de 83 %, il correspond à un total de 53 408 personnes orientées pour 44 533 contrats.

## PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2019, le Département, au titre du FSL a soutenu financièrement pour les publics défavorisés des actions de prévention sur la précarité énergétique pour un total de 154 138,50 €. Un appel à projet complémentaire a permis de retenir également sept opérateurs pour un montant de 89 378,85 €.

## LOGEMENT D'ABORD

Au titre du Logement d'abord déployé sur l'ex bassin minier depuis le 1er janvier, 85 situations de ménages ont été étudiées par les deux coordinateurs des plateformes de Béthune et de Lens-Hénin :

- ◆ 55 situations traitées par la plateforme, dont 33 accès/maintien dans le logement déjà réalisés, 10 en cours et 12 sorties de dispositif en début d'accompagnement plateforme (surtout dues à la non-adhésion des ménages).
- ◆ 8 réorientations réalisées (surtout en CHRS et en ALT).
- ◆ Une file active de 22 situations en cours d'étayage au 31 décembre.

33 ménages ayant un parcours complexe ont pu accéder/être maintenu dans le logement, soit 78 personnes. Les crédits 2018 Logement d'abord ont permis de financer 27 accompagnements renforcés dans le cadre du Logement d'abord au cours de l'année. Les autres accompagnements ont été financés via de la coordination de droit commun.

Concernant les visites explicatives de jugement : 221 visites explicatives de jugement ont été réalisées au cours de l'année.

Le budget global Logement d'abord est d'environ 220 000 €.

## **ACTIONS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DU PUBLIC**

- ◆ **La Direction a consacré près de 16 M€ aux mesures d'insertion et à l'accompagnement des publics.**  
Cela représente environ 181 mesures d'insertion, dont 18 chantiers école et 6 chantiers « Un emploi, un toit ». Le Département a participé au cofinancement de 1 623 contrats aidés (1 299 CDDI et 324 Parcours Emploi Compétence (PEC) pour un budget de 5 M€.  
Dans le cadre de la Bataille pour l'Emploi et de ses politiques volontaristes, le Département poursuit son engagement dans le soutien à l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : 181 projets soutenus financièrement, et environ 9 579 jeunes et BRSA accompagnés vers l'emploi à hauteur de 11,20 M€ dont 4,10 M€ de Fonds Social Européen (FSE).
- ◆ **La Mission Insertion par l'Emploi (MIE)** a permis le retour à l'emploi de 761 personnes bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de moins de 30 ans (6 375 personnes depuis sa création). 58 % des personnes ayant pu accéder à un emploi sont des jeunes de moins de 30 ans.  
En ce qui concerne les achats publics socialement responsables, les résultats à fin décembre 2019 sont de 90 407 heures réalisées sur l'année. 431 personnes ont accédé à un emploi dont 54 % de femmes. On comptabilise sur les 431 personnes, 60 % de bénéficiaires du RSA et 15 % de jeunes.  
La clause liée aux transports représente depuis le début du marché 422 000 heures réalisées.
- ◆ **Au niveau du partenariat avec Pôle Emploi,** 3 958 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou non et rencontrant des freins sociaux et professionnels ont été suivis concomitamment par les professionnels de Pôle Emploi et ceux du Département dans le cadre de l'accompagnement global Pôle Emploi, pour un taux d'accès à l'emploi de 32 %.
- ◆ **La Direction s'appuie sur une politique de la recette à travers le Fonds Social Européen (FSE) :** sur cette année 2019, 107 opérations ont ainsi été soutenues. 4,70 M€ de crédits FSE ont été programmés contribuant ainsi à la démarche d'optimisation budgétaire. Plus de 3 603 participants relevant du Revenu de Solidarité Active ont bénéficié d'un accompagnement socio-professionnel (accompagnement de parcours, mise en relation avec le monde économique, animation de l'offre territoriale, etc.).
- ◆ **En accordant 8 920 secours d'urgence** (8 207 SU et 713 AFP) pour un budget de 1,80 M€, la Direction accompagne aussi les familles en difficultés. Elle participe également à l'autonomisation des jeunes de moins de 25 ans (0,30 M€ pour le Fonds d'Aide aux Jeunes), soit 843 aides versées. Elle déploie la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ou Judiciaire (MAJ), pour un budget de 0,70 M€.
- ◆ **Au niveau de la politique Jeunesse,** l'année 2019 a permis à 4 802 jeunes de bénéficier d'une des aides départementales. Un chiffre en hausse de 30 % par rapport à l'année 2018, notamment suite au succès des mesures permis citoyen et Sac Ados. 1 403 stages BAFA/BAFD ont été financés. 1 159 jeunes ont bénéficié de la mesure permis citoyen et réalisé ainsi un engagement associatif. 871 jeunes ont bénéficié d'une aide dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) (aide d'urgence ou socioprofessionnelle). 723 packs Sac Ados ont été remis. 387 permis En Route vers l'emploi ont été financés pour des jeunes inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle. 149 jeunes sont devenus lauréats des Talents Citoyens à l'occasion de trois cérémonies qui ont réuni plus de 550 personnes. 110 jeunes ont bénéficié de la Bourse Initiatives Jeunes (44 projets).
- ◆ **Le Département, via le Fonds Solidarité Logement (FSL)** dont il a la gestion, a participé, par des aides financières individuelles, à l'accès au logement, à la prévention des expulsions et à la lutte contre la précarité énergétique à hauteur de 2 928 058 € soit 4 592 aides financières.  
Sur le volet accompagnement, le FSL a consacré 3 417 000 € au travers de ses différents dispositifs, répartis comme suit :
  - ◇ Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) : 2 753 ménages accompagnés dont 1 281 nouvelles prises en charge.
  - ◇ Forfait Annuel Logement (FAL) : accompagnement exercé dans un logement temporaire dont l'objectif est d'élaborer et de construire un projet d'accès au logement autonome. 690 ménages accompagnés.
  - ◇ Aide à la Médiation Locative (AML) : accompagnement dans un logement dont le ménage est sous locataire dans le but qu'il en devienne locataire en titre. 250 ménages accompagnés.
  - ◇ Diagnostic Social et Financier (DSF) : 1 037 ménages rencontrés au titre de la prévention des expulsions.
  - ◇ Diagnostic Garantie de Loyer (DGL) : il est déclenché dès les 1ers impayés de loyer afin d'en établir la cause et d'orienter sur un accompagnement social si besoin. 19 diagnostics ont été réalisés.

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## STRATÉGIE BAILLEUR

Le Département a initié en 2019 des travaux d'élaboration d'une convention de partenariat avec l'Union Régionale de l'Habitat. Elle portera principalement sur des engagements communs en matière d'accès et de maintien dans le logement des publics du plan logement hébergement.



## DÉLIBÉRATIONS-CADRE « ENGAGEMENT COLLECTIF EN FAVEUR DE L'EMPLOI » ET « STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ »

Au titre de la délibération engagement collectif en faveur de l'emploi, la Direction a décliné la stratégie avec six axes en adéquation avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Trois axes liés à la dynamique de gestion du dispositif, la coordination des acteurs et la stratégie partenariale : zéro bénéficiaire sans accompagnement, dynamiser les parcours, vers une nouvelle dynamique partenariale ;

Trois axes liés à l'engagement renforcé vers l'emploi : priorité à l'emploi durable, développer les potentiels et compétences, La bataille pour l'emploi au cœur du développement territorial et des grands projets.

Le Département, en cohérence avec les orientations fixées notamment dans le Pacte des solidarités, s'est également engagé dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Concernant le périmètre d'intervention de la Direction, les actions mises en œuvre en 2019 sont les suivantes :

- ◆ Développer un outil numérique favorisant la relation aux entreprises « monjob62 » avec Néojob.
- ◆ Mobiliser les clauses d'insertion au service des grands projets du Département.
- ◆ Dynamiser l'orientation et les parcours via la mise en œuvre d'une plateforme pour les primo entrants.
- ◆ Passer au format numérique l'outil diagnostic accompagnement des BRSA via Néojob.
- ◆ Développer les actions préparatoires à tous les métiers.
- ◆ Lever les freins périphériques et valoriser son image professionnelle par le coaching.
- ◆ Proposer un dispositif pour les travailleurs indépendants.
- ◆ Sur la prévention des sorties sans solution de l'aide sociale à l'enfance, un accompagnement de jeunes a été proposé, notamment au moyen de la mise en place d'un binôme Département – mission locale.
- ◆ Proposer des solutions de logement aux jeunes majeurs ayant un parcours institutionnel : une démarche spécifique en 2019 a été initiée concernant l'accès et le maintien dans le logement des jeunes de 18 à 25 ans ayant eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance.

Dans ce cadre, il a notamment été impulsé :

- ◆ La création d'un fonds de solvabilisation en décembre pour l'entrée et le maintien dans le logement de ce public à l'échelle départementale. D'un montant de 130 000 €, celui-ci permettra de financer le loyer et/ ou les charges dans la limite de 12 mois et de 500 € mensuels qu'il s'agisse d'une problématique d'accès ou de maintien.
- ◆ Un partenariat avec Pas-de-Calais Habitat dans le cadre du dispositif « 1 jeune 1 logement » pour permettre à 15 jeunes de trouver un logement sur le territoire de l'ex bassin minier. Ces logements devront être rééquipés, avec des charges lissées et un loyer compatible avec les ressources de ces jeunes.



## JEUNESSE : 10 ANS SACS À DOS

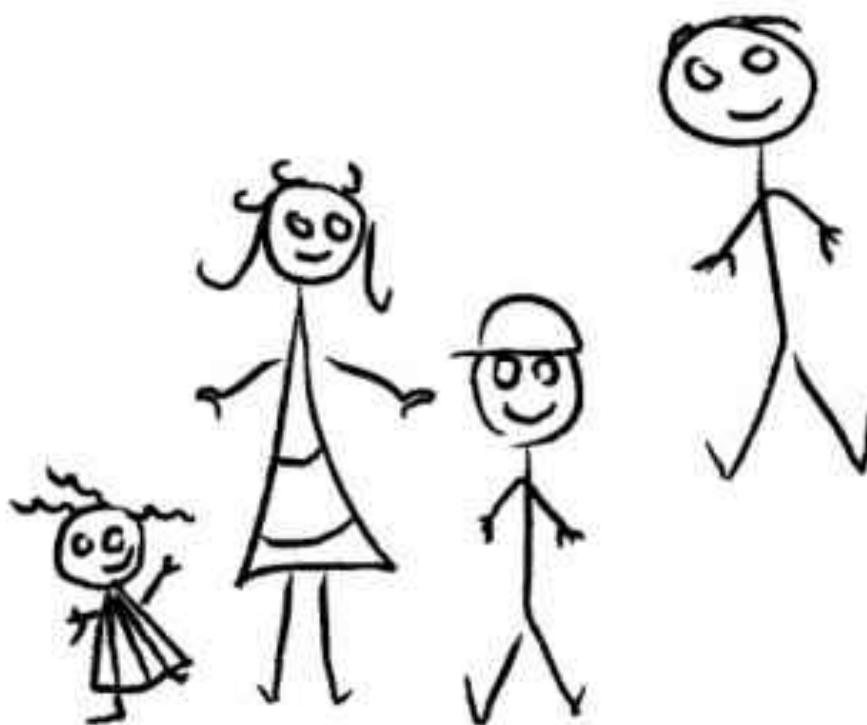
L'année 2019 a marqué les 10 ans du dispositif Sac Ados. Depuis son expérimentation en 2009 sur quelques territoires et sa généralisation dès 2010, près de 5 000 jeunes ont bénéficié du dispositif et ont ainsi pu vivre un séjour de vacances en autonomie.

2019 a été une année record avec 723 packs Sac Ados remis à l'occasion de 100 remises organisées sur les territoires.



Crédits photos Yannick Cadart / CD62

# PÔLE SOLIDARITÉS



## DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

MISSION PILOTAGE AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

SERVICE DE L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE  
ET DES BUDGETS

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES ENFANCE ET FAMILLE

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA PRÉVENTION  
ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION  
MATERNELLE INFANTILE

SERVICE DE L'ACCUEIL FAMILIAL

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ADOPTION ET  
ACCÈS AUX ORIGINES

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES ÉTABLISSEMENTS  
ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

SERVICE DÉPARTEMENTAL MINEURS  
NON ACCOMPAGNÉS

# MISSIONS :

La Direction de l'Enfance et de la Famille est en charge de l'élaboration, du pilotage, de la mise en œuvre et du contrôle des politiques départementales dans les domaines de la Protection Maternelle et Infantile, de la prévention et de la protection de l'enfance.

Elle a pour principales missions de :

- ◆ Élaborer et piloter la mise en œuvre des schémas définissant à l'échelle départementale les politiques de l'enfance et de la famille.
- ◆ Promouvoir des politiques de prévention et de protection en faveur de l'enfant et de l'adolescent.

- ◆ Garantir le respect et l'application du cadre réglementaire d'intervention, de la qualité du suivi des mesures d'aide sociale à l'enfance dont l'accompagnement des enfants confiés.

- ◆ Apporter un soutien technique pour les situations individuelles les plus complexes aux Maisons du Département Solidarité (MDS).

Ces missions se déploient en étroite collaboration avec les MDS et avec les autres partenaires, prestataires institutionnels et associatifs.

En 2019, la Direction a déployé l'ajustement de son organisation, le recrutement de professionnels permettant de renforcer le pilotage

de la politique enfance, de sécuriser la mise en œuvre des dispositifs et d'améliorer la coordination entre la DEF et les MDS.

Le Département s'est inscrit dans les différentes stratégies proposées par l'État :

- ◆ La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en 2019.
- ◆ La candidature au titre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022.

# CHIFFRES CLÉS :

I. AU TITRE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE	Données	Evolution 2018/2019
Nombre d'enfants présentés en consultation d'enfants*	30 316***	-10 %
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un bilan de 4 ans* <i>Le nombre d'enfants vus en bilan de 4 ans diminue du fait de la diminution des naissances, par contre la couverture a augmenté de 86 % en 2017/2018 à 89 % en 2018/2019.</i>	16 377	+3 %
Nombre d'Informations préoccupantes transmises pour évaluation vers les sites** <i>Suite au Grenelle sur les violences conjugales, les partenaires sont sensibilisés et transmettent davantage d'Informations préoccupantes ou de signalements qui reviennent pour compétence à la Cellule Départementale. Présence depuis août 2019 du médecin référent Protection de l'Enfance qui favorise la transmission d'informations par les médecins généralistes.</i>	5 163	+4,27 %
*Source SDPMI ** Source GENESIS *** Non consolidées		
<b>Offre de la Petite Enfance</b>		
Assistants maternels agréés	8 613	-6 %
Nombre de places	28 364	-4 %
Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s	84	+17 %
Nombre de places	1 078	+19 %
Créations <i>Après une forte augmentation en 2018 (N = 24), le nombre de création de MAM se rapproche des valeurs antérieures.</i>	14	-41 %
Établissements d'Accueil du Jeune Enfant	283	+6 %
Nombre de places	5 491	+4%
Créations	19	-24 %

II. AU TITRE DES CENTRES DE PLANIFICATION OU D'EDUCATION FAMILIALE	Données	Evolution 2018/2019
Consultations médicales Centre de Planification ou d'Education Familiale (CPEF)*	9 981	+10 %
Actions collectives CPEF*	2 194	+2 %
Participants aux actions collectives CPEF*	42 724	+3 %

\* Source SDPMI

III. AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL ET DE L'AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE	Données	Evolution 2018/2019
Nombre de familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale*	4 500	+4 %
Nombre d'Aides Financières de l'Aide Sociale à l'Enfance	2 360	-4 %
Nombre d'Actions Éducatives à Domicile**	68	0 %
Nombre de mesures d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert***	3 289	+5 %

\*Aide à la Gestion du Budget Familial, Accompagnement en Economie Sociale et Familiale, Accompagnement Social et Aide à la Parentalité (ASAP), accompagnement par un Technicien en Intervention Sociale et Familiale (TISF) \*\* Source GENESIS \*\*\* Services d'AEMO

IV. AU TITRE DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ACCUEIL DANS LE CADRE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	Données	Evolution 2018/2019
Nombre d'assistants familiaux rémunérés (pour 4 079 enfants accueillis -2,2 %)	2 031	+1,9 %
L'offre d'accueil en Établissement (Maisons d'Enfants à Caractère Social, Centres maternels)	2 411 places dont 961 places d'internat	
Nombre de bénéficiaires d'un accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance en Établissement ou chez un Assistant Familial.	5 710	+ 6 %
Nombre d'enfants de moins de 3 ans sont accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance, dont placements directs en Établissement ou chez un Assistant Familial.	522	+7 %
Nombre de personnes étrangères se déclarant mineures et isolées hébergées dans le cadre de la mise à l'abri d'urgence.	1 215	

Au 31 décembre 2019, 655 mineurs et 354 jeunes majeurs non accompagnés sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance contre \*614 mineurs et \*243 jeunes majeurs au 31 décembre 2018 (\* chiffres consolidés).

V. LES CHIFFRES DE L'ADOPTION	Données	Evolution 2018/2019
Nombre de familles agréés au 31 décembre 2019	186	-2 %
Nombre d'adoption réalisées (soit 3 adoptions internationales, 13 adoptions précoces de pupilles et 17 adoptions tardives).	33	

#### Accès aux dossiers et aux droits de usagers 2019

378 demandes, toutes activités confondues :

Ainsi, 107 anciens bénéficiaires ont pu consulter leur dossier ASE, 22 personnes adoptées ou ex-pupilles de l'Etat ont été accompagnées dans leurs recherches d'origines.

16 accouchements dans le secret, 5 établissements de filiation durant le délai légal de rétractation, soient 16 enfants admis pupilles de l'Etat en vertu de l'art. L 224-4 alinéa 1 du CASF.

**Classothèque** : 1 283 dossiers rapatriés des territoires / 1 186 dossiers adoption internationale archivés / 30 commissions rogatoires

**Commission d'Examen de la Situation et du Statut de l'Enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (CESSEC)** : 179 situations étudiées : 19 % en bonne évolution, 39 % en risques potentiels, 42 % en risques avérés.

#### VI - DONNÉES BUDGÉTAIRES : 241 M€ AU TITRE DU FONCTIONNEMENT

Accueil familial	113 M€	
Accueil en Établissement	91,9 M€	
Aides financières	4,6 M€	
Aides éducatives	8,8 M€	
Dépenses de prévention	10,6 M€	
<b>9,3 M€ AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT</b>		



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## CHANTIERS TRANSVERSAUX

### ◆ Organisation de la DEF

La DEF a déployé sa nouvelle organisation avec la création de trois nouveaux services :

- ◆ Le service Départemental de l'Accueil Familial.
- ◆ Le service Départemental des Mineurs Non Accompagnés.
- ◆ Le service Départemental des Établissements et Services Médico-sociaux.

### ◆ Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et Lutte contre la Pauvreté

La DEF se mobilise en cohérence avec les orientations départementales notamment au titre :

- ◆ Du socle commun : « prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance » en préparant et accompagnant les jeunes à l'autonomie.
- ◆ Des initiatives départementales en faveur des jeunes enfants sur l'aspect santé et accueil du jeune enfant, l'accès des jeunes aux internats scolaires.

### ◆ Orientations départementales de la planification de l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics pris en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance

Le Département a mené une étude relative à la planification de l'offre départementale d'accueil et d'accompagnement dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle a permis d'identifier les principales orientations départementales 2020 -2022 à mettre en place :

- ◆ Repenser le dispositif d'accompagnement en prévention, notamment pour les plus jeunes ;
- ◆ Repositionner les dispositifs alternatifs au placement dans la chaîne globale des accompagnements pouvant être mobilisés ;
- ◆ Développer une offre qui permette de répondre à l'ensemble des besoins et notamment aux situations complexes et qui permette de favoriser l'autonomie des jeunes ;
- ◆ Résoudre la problématique de la saturation de l'accueil d'urgence en assurant l'effectivité des orientations proposées suite à l'évaluation.

## ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

### ◆ Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens CPOM 2019

La Direction de l'Enfance et de la Famille s'est engagée dans le renouvellement et la généralisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les associations gestionnaires d'établissements habilités ASE. La démarche de diagnostic a été réalisée conjointement avec la Direction du Conseil en Gestion et en Innovation permettant de renforcer l'analyse financière des établissements gestionnaires. La signature de ces quatre CPOM et la rédaction de sept nouveaux CPOM sont prévues pour 2020.

### ◆ Contrôles et inspections

Cinq contrôles ont été menés : deux Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), deux Lieux de Vie et un conjoint avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), sur un service d'AEMO.

101 signalements relatifs à des dysfonctionnements en établissement ou service habilités ASE ont été réceptionnés, enregistrés et traités par le service, soit plus du double de l'année précédente. Si cette hausse peut partiellement s'expliquer par une augmentation du nombre d'incidents, elle peut également résulter du processus d'appropriation par les professionnels de l'obligation légale de signalement des incidents aux autorités administratives, qui leur incombe depuis décembre 2015.

### ◆ Le déploiement de l'offre d'accueil pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) et le partenariat avec les bailleurs sociaux

Afin de répondre aux besoins d'accueil des MNA, le Département a engagé une programmation pluriannuelle des besoins de création de places dédiées pour ce public.

Le Département a autorisé l'ouverture en 2019 de 200 nouvelles places dédiées à l'accueil des MNA, ce qui porte à 611 le nombre total de places dédiées (80 jour l'accueil d'urgence et 531 pour l'accueil pérenne de jeunes confiés par le juge).



## LES ASSISTANTS FAMILIAUX : RECRUTEMENT ET FORMATION

75 assistants familiaux ont été recrutés par le Département en 2019 répartis sur les territoires comme suit :

Arrageois	6
Artois	16
Audomarois	5
Boulonnais	8
Calais	5
Hénin/Carvin	10
Lens/Liévin	15
Montreuillois/Ternois	10

Sur les 173 assistants familiaux de la promotion 2018, 9 ont poursuivi la formation initiale débutée en octobre 2018 dont l'échéance est fixée à septembre 2020.

Sur les 140 assistants familiaux formant la promotion 2019, 10 ont débuté leur formation initiale avec le CREFO en septembre 2019, l'échéance de la formation est fixée à septembre 2021.

En septembre 2019, le Département a mis en place la formation continue. 6 thèmes ont été proposés. Les trois premières sessions de formation ont eu lieu entre le 14 novembre et le 12 décembre, permettant la formation de 40 assistants familiaux. Trois autres sessions programmées en 2019 auront lieu en 2020.

## LE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte des solidarités et du développement social, le Département a souhaité développer des accueils non conventionnels et alternatifs en conventionnant avec l'association France Parrainages, qui intervient à la fois sur le champ de la prévention et de la protection de l'enfance. Le parrainage s'adresse à des mineurs de 3 à 18 ans, vivant avec leurs parents et bénéficiant d'un accompagnement social et d'aide à la parentalité ou d'une mesure en milieu ouvert (administrative ou judiciaire) ; le parrainage s'adresse aussi à des mineurs confiés à l'ASE.

Développé dans un premier temps en 2019 sur les territoires de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et de l'Arrageois, ce dispositif est étendu à l'ensemble du département en 2020.

## ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Le Département s'est inscrit dans la dynamique du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales, ouvert le 3 septembre 2019, notamment sur la thématique de l'accompagnement des enfants victimes de violences conjugales. À l'issue de ce Grenelle, le Plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes 2019- 2022 a été présenté le 25 novembre 2019 lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce plan est le fruit d'une collaboration sans précédent de l'ensemble des acteurs du Département du Pas-de-Calais. Il exprime la volonté forte de s'engager pour protéger les victimes, responsabiliser les auteurs de violences, prévenir et repérer les situations à risques et coordonner les différentes actions menées.

## 10ÈMES JOURNÉES NATIONALES DES MAISONS DES ADOLESCENTS (MDA)

Les 6 et 7 juin 2019 à Lille se sont déroulées les Journées Nationales des Maisons des Adolescents organisés par la MDA de Lille sur le thème « Les Ados, les parents et les professionnels dans la société numérique ». Le Bureau de Soutien à la Parentalité, à l'Enfance et à Jeunesse (BSPEJ) au sein du Service Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, ainsi que les MDA du Pas-de-Calais ont participé activement à la réalisation de ces journées et ont contribué à l'animation d'ateliers durant ces deux jours.



## JOURNÉE MULTI PARTENARIALE DU 28 NOVEMBRE 2019 : SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

Un parcours partagé et coordonné.

La journée a été organisée par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais en association avec la Caisse d'Allocations familiales du Pas-de-Calais et les Caisses primaires d'assurance maladie de l'Artois et de la Côte d'Opale.

Cette journée avait pour objectif de valoriser les synergies existantes autour de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse en illustrant l'articulation des différents partenaires dans le domaine de la prévention tout au long de la vie des 0-18 ans. La PMI a présenté ses différentes activités : visites à domicile par les sages-femmes et les puéricultrices, en maternité, consultations d'enfants, bilans de santé en école maternelle, actions collectives et consultations médicales, entretiens des conseillères conjugales, séances d'information dans les collèges et lycées par le CPEF.

**ARRAGEOIS**



**ARTOIS**



**AUDOMAROIS**



**BOULONNAIS**



**CALAISIS**



**MISSIONS COMMUNES  
AUX 9 MAISONS  
DU DÉPARTEMENT  
SOLIDARITÉ**

**HÉNIN-CARVIN**



**LENS-LIÉVIN**

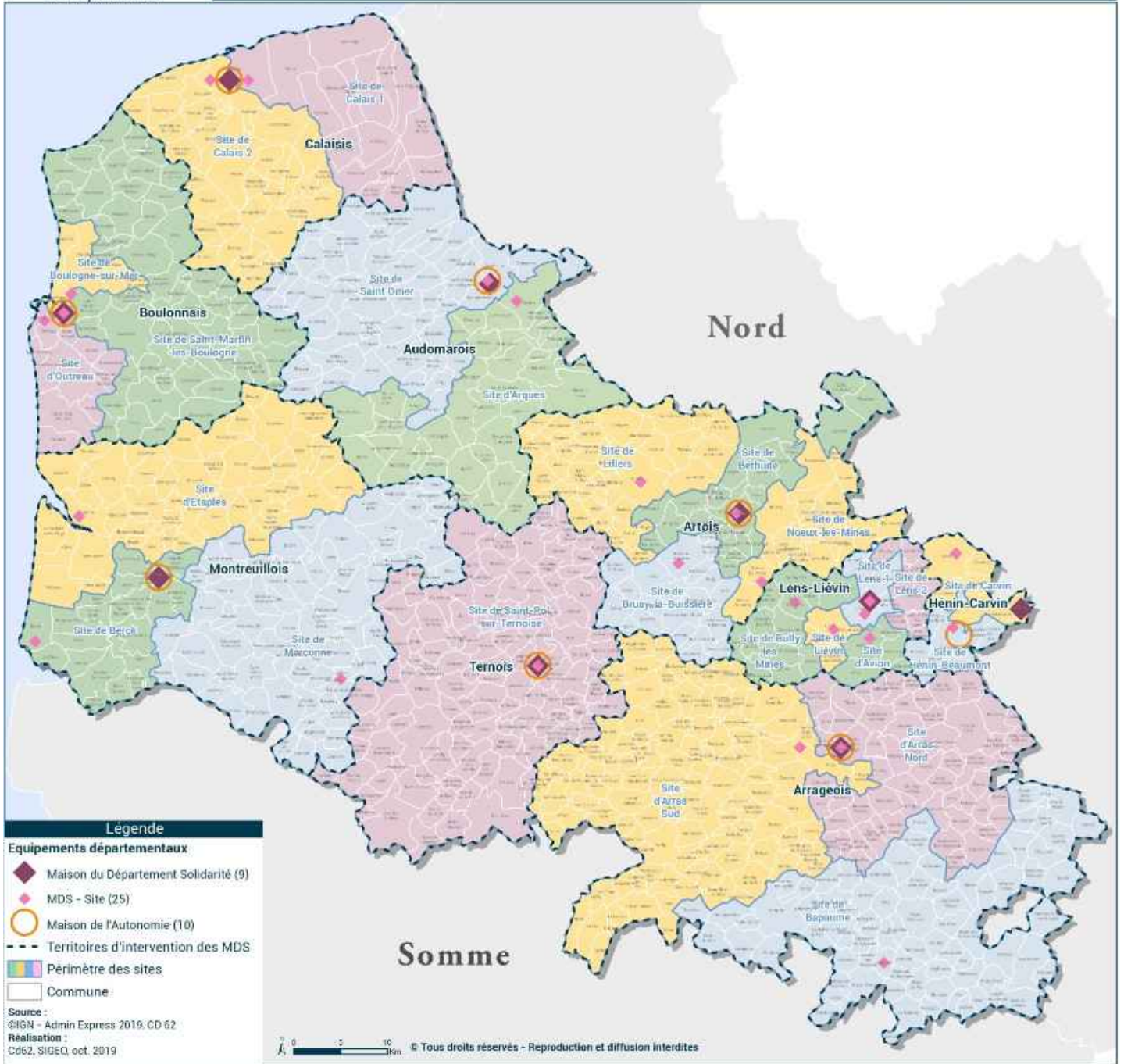


**MONTREUILLOIS**



**TERNOIS**





# MISSIONS :

Les 9 Maisons du Département Solidarité (MDS) ont pour missions de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre sur leur territoire des politiques départementales de solidarité et de développement social : politiques dédiées à l'inclusion sociale et professionnelle, au soutien des enfants et des familles, des personnes âgées, en situation de handicap, en situation de vulnérabilité et aussi de politiques transversales à tout public relatives à la santé, au logement.

Les MDS sont chargées d'accueillir le public au sein de leurs sites, d'écouter les besoins et les attentes des habitants, de les orienter, les accompagner, les conseiller et le cas échéant les protéger. En proximité immédiate avec 1 470 725 habitants (Source : INSEE, recensement 2016), les agents de la MDS exercent leurs missions en tant que de besoin à domicile, au sein de leurs 25 sites, de leurs 2 Maisons des Adolescents, de leurs 9 antennes de Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) mais aussi dans les 371 points d'accueil hors sites.

En proximité des acteurs des solidarités sur le territoire, les agents des MDS font vivre, au quotidien, les relations avec les partenaires du Département et se saisissent de toutes opportunités pour impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre des politiques de solidarité.

Les MDS organisent également les commissions consultatives d'attribution des aides et prestations individuelles, sous la présidence d'un élu désigné par le Président du Conseil départemental, elles mettent en place des instances techniques locales de travail pour organiser la pluridisciplinarité des approches et des expertises dans les réponses de proximité.

Au regard des grands objectifs stratégiques des politiques de solidarité conduites, le cadre d'intervention des MDS s'inscrit au sein des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale aujourd'hui regroupés au sein du Pacte des solidarités et du développement social adopté le 30 juin 2017.

Ce pacte, qui détermine la feuille de route des solidarités pour les 5 ans à venir, oriente la déclinaison des missions des MDS dans le cadre de 5 défis à relever pour une action sociale et médico-sociale renouvelée, mise à l'épreuve par une demande sociale en hausse et par une nécessaire maîtrise de l'évolution des dépenses.

Chaque territoire a défini des actions spécifiques autour de 5 défis communs :

- ◆ Défi 1 : **Renforcer la stratégie de prévention à tous les âges de la vie.**
- ◆ Défi 2 : **Soutenir la dynamique du développement social et de l'innovation dans la mise en œuvre des réponses.**
- ◆ Défi 3 : **Promouvoir la place et la participation des habitants.**
- ◆ Défi 4 : **Favoriser la coordination des acteurs au profit de la qualité de l'accompagnement.**
- ◆ Défi 5 : **Conforter l'accueil social de proximité.**

Les perspectives pour l'année 2019 s'inscrivent dans la recherche d'une harmonisation :

- ◆ De l'organisation des MDS.
- ◆ Des pratiques liées à l'exercice des missions à travers la production d'un référentiel commun de l'action sociale de proximité.

Le tout au bénéfice de l'équité de traitement des usagers et de la qualité de service.

# PÔLE SOLIDARITÉS



## MDS DE L'ARRAGEOIS

**MAISON DE L'AUTONOMIE  
DE L'ARRAGEOIS**

**SECTEUR AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
DE L'ARRAGEOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE D'ARRAS NORD**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION  
DE L'ARRAGEOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE D'ARRAS SUD**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL  
DE L'ARRAGEOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE BAPAUME**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE  
ET LOGEMENT DE L'ARRAGEOIS**

**MISSION PRÉVENTION ET PROTECTION  
ADMINISTRATIVE TERRITORIALE  
DE L'ARRAGEOIS**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION  
MATERNELLE ET INFANTILE DE L'ARRAGEOIS**

# CHIFFRES CLÉS :

<b>INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT</b>	
<b>Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 4 754 allocataires du RSA</b>	
Allocataires du RSA Socle	4 162
Allocataires du RSA Majoré	592
<b>Le Fonds de Solidarité Logement</b>	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	458
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	268
<b>Les aides financières</b>	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	317
Secours d'Urgence (SU) accordés	731
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	52
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	61
<b>ENFANCE - FAMILLE</b>	
<b>L'Aide Sociale à l'Enfance</b>	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	879
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	320
<b>L'Aide et l'Accompagnement des Familles</b>	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	226
<b>La Protection Maternelle et Infantile (PMI)</b>	
Enfants vus en consultation PMI	5 553
<b>AUTONOMIE</b>	
<b>Personnes en situation de handicap</b>	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	734
<b>Personnes âgées</b>	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	4 650
<b>Accueil sur les territoires</b>	
Accueils physiques, ce qui représente 24 % des accueils de la MDS	6 908
Accueils téléphoniques, ce qui représente 76 % des accueils de la MDS	22 006
<b>Les Moyens Humains sur les territoires</b>	
Agents territoriaux	182
Équivalents Temps Plein (ETP)	170,8

(estimations au 31/12/2019) pour une population de 210 769 habitants (source INSEE, recensement 2017)

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## DANS LE CHAMP DE L'ACCUEIL, L'ORIENTATION, L'ACCÈS AUX DROITS DES USAGERS

- ◆ L'année fut à nouveau consacrée à la **présentation de l'outil WIKISOL62** et à son utilisation sur le territoire de l'Arrageois et plus particulièrement de la Communauté de Communes d'Osartis Marquion.



- ◆ En parallèle, le Département et cet EPCI ont partagé une préoccupation commune : **faciliter l'accès à l'information des personnes qui en ont le plus besoin, améliorer leur dispositif d'accueil, d'information et d'orientation du public et éviter ainsi l'errance administrative**. Ainsi, des sessions de formation communes aux personnels d'accueil ont été élaborées conjointement et mises en œuvre en fin d'année.

## DANS LE CHAMP DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

- ◆ Dans le cadre du **plan national Autisme** et en collaboration avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) d'Arras, un travail de sensibilisation des professionnels de la PMI au repérage et au dépistage précoce des troubles du neuro développement a été réalisé.
- ◆ **Une action collective transversale** PMI et services sociaux et éducatifs locaux autour du jeu : « A vos marques, prêts, jouons ! » a été mise en place. L'objectif principal vise le développement des compétences parentales et le renforcement de l'autonomisation des familles. Une activité est proposée à chaque séance, accompagnée d'un message de prévention : l'importance de l'éveil et des activités de partage, la communication avec bébé, les rythmes de vie, l'équilibre alimentaire, la sécurité du logement. Un partenariat a été conclu avec l'association « lis avec moi » pour favoriser la place du livre dans les familles.



## DANS LE CHAMP DE L'ENFANCE ET LA FAMILLE

- ◆ Dans le cadre, notamment, de la **prévention des violences intrafamiliales**, le Département participe au financement d'un poste de travailleur social en commissariat et gendarmerie sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras.
- ◆ Au titre de la **coordination du suivi médical des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance**, une consultation dédiée a été mise en place sur chaque site du territoire à raison d'une demi-journée par mois, en complément des consultations de PMI bimensuelles assurées au Centre de la Petite Enfance de Dainville.



- ◆ Dans le domaine de la **Planification ou l'Éducation Familiale**, en collaboration avec la Maison des adolescents, les services ont organisé des actions de prévention et d'information auprès des professionnels (et en particulier des assistants familiaux). Ils ont aussi développé de nouveaux partenariats sur des thématiques plus spécifiques, à l'instar du handicap, avec la création d'ateliers et d'outils dédiés au thème de la vie sexuelle et affective pour un public porteur de handicap, ateliers prévus pour les partenaires concernés (ESAT, Foyers d'hébergement, IME).
- ◆ Enfin, un **projet d'éducation à la vie affective** auprès d'un jeune public (2 classes de CM2) a vu le jour. La thématique abordée était « C'est quoi être une fille ? C'est quoi être un garçon ? ». Cette action a rencontré un vif succès auprès des élèves et des enseignants. Elle répond à la loi Aubry de 2001 qui recommande 3 animations par an de l'école au lycée sur la thématique vie sexuelle et affective.



## DANS LE CHAMP DE LA PRÉVENTION SANTÉ

- ◆ Les services ont participé à l'**élaboration du nouveau contrat local de santé 2019/2023** avec la Communauté Urbaine d'Arras, travail effectué au vu de l'analyse de besoins sociaux (ABSE) réalisée sur ce territoire. Quatre axes de travail ont été engagés, encourageant l'accès aux soins, la prévention précoce, le parcours de santé et la mise en place d'un conseil local en santé mentale.



## DANS LE CHAMP DE L'INCLUSION SOCIALE ET DE LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

- ◆ Les services ont participé à la mise en œuvre, sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras, de l'**expérimentation « logement d'abord »**. L'ambition est de rapprocher les secteurs du logement et de l'hébergement afin d'assurer à chaque ménage un parcours qui respecte ses besoins, ses attentes et lui permette dignement de s'insérer.
- ◆ Les services ont accompagné le **projet départemental HERMES** qui vise à former au métier de chauffeur de marchandises SPL un public sur la voie de l'insertion professionnelle (allocataires du RSA, jeunes de moins de 26 ans, travailleurs handicapés). Ce projet s'appuie notamment sur des entreprises locales et la fédération régionale des transporteurs routiers. Une première « promotion » de 16 apprentis chauffeur a débouché sur 100 % de mise à l'emploi.



## DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

- ◆ Le **travail autour de la Plateforme territoriale d'aide aux aidants** s'est poursuivi, en l'élargissant notamment aux acteurs du champ du handicap. Suite à l'Assemblée plénière organisée en avril 2019 et qui a mobilisé 22 partenaires, des groupes de travail ont été organisés courant de l'année sur chacune des missions de la plateforme.
- ◆ Le **Forum Santé des Aidants, organisé le 12 novembre 2019**, avait pour objectif de sensibiliser les aidants à l'importance de prendre soin de soi. Le forum a débuté par une représentation théâtrale, puis les aidants ont échangé avec l'ensemble des partenaires présents. 130 personnes au total ont participé à l'action.




Vous aidez quelqu'un ?  
et **VOUS**, qui vous aide ?

### FORUM - RENCONTRES

SPECTACLE:  
«MA VIE D'AIDANT, PARCOURS D'AIMANT»



**MARDI 12 NOVEMBRE 2019**  
14H - 17H  
Salle Polyvalente - 21 avenue Charles de Gaulle  
TILLOY-LES-MOIFFLAINES

Gratuit

**POUR LES AIDANTS**

14h-15h: Forum - Pour échanger et s'informer

15h-16h30: Spectacle de théâtre par la Compagnie La Belle Histoire « Ma vie d'aidant, parcours d'aimant »

16h30-17h: Pot de l'amitié avec dégustation de produits du terroir

**POUR LES AIDÉS**

Tout au long de l'après-midi :

- Atelier musique Baopao
- Atelier cuisine et dégustation
- Visite de la ferme pédagogique
- Activités manuelles

Transport possible sur inscription avant le 4 novembre  
Renseignements et inscriptions :  
Jeanne ROSE - 05 20 62 02 03 / 07 87 88 16 78 / joanne.rose@mutualite-hcf.fr

**PARTENAIRES**



# PÔLE SOLIDARITÉS



## MDS DE L'ARTOIS

**MAISON DE L'AUTONOMIE  
DE L'ARTOIS**

**SECTEUR AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
DU BRUAYSI**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE**

**SECTEUR AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
DU BÉTHUNOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE BÉTHUNE**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION  
DE L'ARTOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE LILLERS**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL  
DE L'ARTOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE NOEUX-LES-MINES**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE  
ET LOGEMENT DE L'ARTOIS**

**MISSION PRÉVENTION ET PROTECTION  
ADMINISTRATIVE TERRITORIALE DE L'ARTOIS**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION  
MATERNELLE ET INFANTILE DE L'ARTOIS**

# CHIFFRES CLÉS :

## INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT

### Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 10 143 allocataires du RSA

Allocataires du RSA Socle	8 762
Allocataires du RSA Majoré	1 381

### Le Fonds de Solidarité Logement

Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	1 088
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	370

### Les aides financières

Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	507
Secours d'Urgence (SU) accordés	1 388
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	93
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	233

## ENFANCE - FAMILLE

### L'Aide Sociale à l'Enfance

Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	1 438
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	644

### L'Aide et l'Accompagnement des Familles

Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	414
--	-----

### La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Enfants vus en consultation PMI	7 395
---------------------------------	-------

## AUTONOMIE

### Personnes en situation de handicap

Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	944
--	-----

### Personnes âgées

Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	5 603
--	-------

### Accueil sur les territoires

Accueils physiques, ce qui représente 25 % des accueils de la MDS	13 799
Accueils téléphoniques, ce qui représente 75 % des accueils de la MDS	40 452

### Les Moyens Humains sur les territoires

Agents territoriaux	284
Équivalents Temps Plein (ETP)	266,5

(estimations au 31/12/2019) pour une population de 293 008 habitants (source INSEE, recensement 2017)

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## FINALISATION DES TRAVAUX DU SITE DE LILLERS ET EMMÉNAGEMENT DES AGENTS DANS LEUR NOUVEL ÉTABLISSEMENT

Le site de Lillers, depuis sa rénovation et son agrandissement, reçoit désormais le public dans des conditions optimales : un accueil confidentiel, une salle d'attente spacieuse qui bénéficie d'un matériel adapté y compris pour les enfants, ainsi qu'une petite aire de jeux sécurisée à ciel ouvert à l'intérieur

de l'établissement. Le site compte également 2 bureaux de permanence, un bureau médical et un espace modulable intégralement meublé et conçu pour l'accueil de familles avec enfants. Cet espace est notamment utilisé pour les visites médiatisées, les rencontres fraternelles et pour tout type de sollicitation nécessitant de recevoir le public dans un environnement adapté, ludique et rassurant. Enfin, le site a été totalement repensé pour l'accueil et la prise en charge de personnes à mobilité réduite.



## TABLE RONDE « L'EMPLOI EN ARTOIS »

Cette table ronde avait pour objectif de **réunir des chefs d'entreprise et des partenaires de l'emploi du territoire** afin d'évoquer les difficultés rencontrées par les entreprises à recruter et/ou à maintenir dans l'emploi.

L'après-midi réalisation d'ateliers réunissant des chefs d'entreprise et des partenaires de l'emploi dans l'objectif d'être force de propositions afin de pouvoir répondre aux problématiques évoquées le matin.

Depuis la table ronde, trois groupes de travail multipartenaires sont à l'œuvre pour décliner, de manière opérationnelle, les propositions émises lors de ce temps fort.

## ACCOMPAGNEMENT DES SORTANTS ASE

Les services de l'ASE, le SLAI et la Mission Locale de l'Artois ont travaillé à **la mise en place d'une action intitulée « Accompagnement des sortants ASE et des CJM demandeurs d'emploi »**. Cette action vise les jeunes de 16 à 21 ans accueillis ou sortant de l'ASE, qui rencontrent des difficultés d'entrée dans la vie active, et les accompagne dans leur parcours pour leur apporter une réponse globale adaptée à leurs besoins (éducation, social, santé, logement, scolarité, formation, emploi et ressources). Un coach insertion chargé de motiver, valoriser, soutenir le jeune dans son parcours a été recruté par la Mission Locale en novembre 2019 et travaille en lien très étroit avec les services de la MDS et notamment les référents enfance.

## RÉORGANISATION DE L'ACCUEIL FAMILIAL

Au niveau départemental, le service de l'accueil familial a été réorganisé avec des conséquences directes au local, notamment **la création d'un service local de l'accueil familial et la nomination d'un chef de service**.

En 2019, l'équipe de l'Accueil familial et la Maison des Ados ont monté un projet, à destination d'environ 12 assistants familiaux, accueillant ou souhaitant accueillir des adolescents, sous la forme de groupes d'échanges sur les problématiques liées à l'adolescence, d'octobre 2018 à juin 2019 sur une durée de quatre jours et animés par deux professionnels de la Maison des Ados. Différents thèmes furent abordés : addictions, rapport au corps, pratiques éducatives...

Les objectifs étaient alors d'améliorer la prise en charge des ados confiés et placés en famille d'accueil, de soutenir l'assistant familial et sa famille, de développer les connaissances de l'assistant familial sur l'adolescence, sa capacité à appréhender et à gérer les attitudes liées à l'adolescence, d'identifier les besoins des ados et d'y répondre.

Ces formations ont permis aux assistants familiaux concernés de réinterroger leurs pratiques professionnelles et ainsi d'améliorer leur capacité à accueillir les adolescents dans de bonnes conditions



## LOGEMENT D'ABORD

L'expérimentation Logement d'abord a été mise en œuvre : 11 mesures d'accompagnement renforcé au logement s'adressant à des publics très éloignés du (re) logement, 46 visites explicatives de jugement après audience en résiliation de bail en vue de mieux prévenir l'expulsion locative. Une coordinatrice a été recrutée, elle a pu déployer et faire vivre une plateforme partenariale pour apporter un appui à tout travailleur social ou agent de terrain en difficulté face à la problématique logement d'un ménage. Elle a également fait du lien avec les démarches concomitantes sur le territoire (groupement interbailleur de relogement, commission des parcours complexes...).



## L'ARBRE DES DÉFIS DE NOEUX-LES-MINES

L'arbre des défis retrace les orientations et projets liés au Pacte des solidarités et du développement social. Travaillé avec les partenaires site, il attire par son côté ludique et coloré, permet de visualiser au quotidien la progression des actions. Il permet de visualiser, de manière synthétique et globale, la déclinaison opérationnelle du Pacte des solidarités.

Le socle représente le Territoire, les branches les défis et les actions opérationnelles sont illustrées jusqu'aux pétales.



## RÉÉDITION DE L'ATELIER « BÉBÉ ARRIVE »

La caisse primaire d'assurance maladie et les sages-femmes en protection maternelle et infantile se sont engagées dans un partenariat pour accompagner les futurs parents, du suivi de grossesse à la naissance et au retour à domicile. Ce parcours s'adresse en priorité aux primipares. Les partenaires de santé ainsi qu'une psychologue départementale se sont greffés à ce parcours d'accompagnement qui s'articule autour de la santé et des droits auxquels peuvent prétendre les parents. Le taux de satisfaction de ces ateliers approche les 100 %. Les participants ont mis en exergue la qualité de l'accueil et le professionnalisme des intervenants.



Crédit : Jérôme Pouille / CD62

# PÔLE SOLIDARITÉS



## MDS DE L'AUDOMAROIS

**MAISON DE L'AUTONOMIE DE L'AUDOMAROIS**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION  
DE L'AUDOMAROIS**

**MAISON DES ADOLESCENTS DU LITTORAL**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL  
DE L'AUDOMAROIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE D'ARQUES**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE  
ET LOGEMENT DE L'AUDOMAROIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE ST OMER**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION  
MATERNELLE ET INFANTILE DE L'AUDOMAROIS**

**SECTEUR AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
DE L'AUDOMAROIS**

# CHIFFRES CLÉS :

## INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT

### Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 3 749 allocataires du RSA

Allocataires du RSA Socle	3 229
Allocataires du RSA Majoré	520
<b>Le Fonds de Solidarité Logement</b>	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	299
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	157
<b>Les aides financières</b>	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	135
Secours d'Urgence (SU) accordés	529
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	43
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	35

## ENFANCE - FAMILLE

<b>L'Aide Sociale à l'Enfance</b>	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	603
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	164
<b>L'Aide et l'Accompagnement des Familles</b>	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	233
<b>La Protection Maternelle et Infantile (PMI)</b>	
Enfants vus en consultation PMI	3 438

## AUTONOMIE

<b>Personnes en situation de handicap</b>	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	389
<b>Personnes âgées</b>	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2 041
<b>Accueil sur les territoires</b>	
Accueils physiques, ce qui représente 51 % des accueils de la MDS	16 854
Accueils téléphoniques, ce qui représente 49 % des accueils de la MDS	15 979
<b>Les Moyens Humains sur les territoires</b>	
Agents territoriaux	145
Équivalents Temps Plein (ETP)	136

estimations au 31/12/2019) pour une population de 129 991 habitants (source INSEE, recensement 2017)

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## ACTIONS D'AIDE AUX AIDANTS

La dynamique d'aide aux aidants engagée par les partenaires dans le cadre de la plateforme « ELSAA » s'est poursuivie sur le territoire avec la fête des aidants, qui s'est tenue le 8 octobre 2019 à Arques. Elle a remporté un vif succès. **La question de la santé des aidants étant une préoccupation importante, le 5 novembre s'est tenue une conférence sur ce thème à Aire-sur-la-Lys**, en partenariat avec la Mutualité Française et financée par le Département (35 participants environ), conférence suivie de trois ateliers santé (art-thérapie, qi gong (gymnastique traditionnelle chinoise et une science de la respiration), yoga du rire). **Les partenaires ont également été formés par l'Association Française des Aidants - structure financée par le Département - au repérage des signes d'épuisement des aidants.** Enfin un groupe de soutien aux aidants endeuillés a été installé.



## INSERTION ET MOBILITÉ

Avec le financement de permis de conduire et des actions d'accompagnement à la recherche d'emploi pour des bénéficiaires du RSA et des jeunes à Aire-sur-la-Lys, Saint-Omer et Lumbres. **Une cinquantaine d'habitants ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif financé par le Département** (108 000 € dont 65 000 € de FSE).



## RENCONTRES AVEC LES DIRECTEURS (TRICES) D'ÉCOLE DE L'AUDOMAROIS

La MDS de l'Audomarois a organisé et piloté avec les Inspecteurs de l'Éducation Nationale deux rencontres avec toutes les directions d'écoles maternelles et primaires du territoire. L'objectif principal de ces rencontres était de **favoriser des échanges constructifs et de renouveler les relations entre nos administrations pour une meilleure détection et prise en charge des situations relevant de la prévention et de la protection de l'enfance.**





### **MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT PMI/ESPACE SOCIAL DE LA LYS/ÉCOLES MATERNELLES D'AIRE-SUR-LA-LYS**

Ce projet a été mis en place par une puéricultrice du Service Local de PMI du site d'Arques, dans l'objectif de proposer des interventions au centre social et dans les écoles maternelles d'Aire-sur-la-Lys sur diverses thématiques telles que la gestion des écrans, le sommeil, la vaccination



### **« A PETITS PAS »**

Cette action, démarrée en 2019 et portée par une puéricultrice du Site d'Arques, se déroule à Blendecques. Elle concerne des enfants repérés par le Centre d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP), le Centre Médico Psychologique (CMP), la PMI. Des ateliers parents/enfants sont animés par une puéricultrice, une éducatrice jeunes enfants, une psychomotricienne et permettent d'accompagner ces enfants dans l'attente de leur entrée en CAMSP.



# PÔLE SOLIDARITÉS



## MDS DU BOULONNAIS

**MAISON DE L'AUTONOMIE DU BOULONNAIS**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION  
DU BOULONNAIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE D'OUTREAU**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL  
DU BOULONNAIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE BOULOGNE-SUR-MER**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE  
ET LOGEMENT DU BOULONNAIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE ST-MARTIN-LES-BOULOGNE**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION  
MATERNELLE ET INFANTILE DU BOULONNAIS**

**SECTEUR ASE DU BOULONNAIS**

# CHIFFRES CLÉS :

<b>INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT</b>	
<b>Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 5 891 allocataires du RSA</b>	
Allocataires du RSA Socle	4 987
Allocataires du RSA Majoré	904
<b>Le Fonds de Solidarité Logement</b>	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	371
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	162
<b>Les aides financières</b>	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	485
Secours d'Urgence (SU) accordés	1 143
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	84
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	64
<b>ENFANCE - FAMILLE</b>	
<b>L'Aide Sociale à l'Enfance</b>	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	826
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	401
<b>L'Aide et l'Accompagnement des Familles</b>	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	197
<b>La Protection Maternelle et Infantile (PMI)</b>	
Enfants vus en consultation PMI	2 584
<b>AUTONOMIE</b>	
<b>Personnes en situation de handicap</b>	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	605
<b>Personnes âgées</b>	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	3 969
<b>Accueil sur les territoires</b>	
Accueils physiques, ce qui représente 29 % des accueils de la MDS	3 881
Accueils téléphoniques, ce qui représente 71 % des accueils de la MDS	9 594
<b>Les Moyens Humains sur les territoires</b>	
Agents territoriaux	194
Équivalents Temps Plein (ETP)	184,8

estimations au 31/12/2019) pour une population de 158 527 habitants (source INSEE, recensement 2017)

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## L'INSERTION ET LE LOGEMENT

### ◆ L'insertion

Le partenariat avec Pôle Emploi dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement global pour 500 demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA ou non en file active s'est poursuivi.

Un travail a été engagé sur le maillage territorial de l'offre d'insertion afin d'offrir une équité d'accès aux mesures sociales ou professionnelles pour l'ensemble des publics accompagnés.

La MDS poursuit les actions en faveur de l'autonomisation des jeunes et jeunes majeurs, en mobilisant le dispositif jeunesse du Département (FAJ/ Permis de conduire/BAFA) et ceux des partenaires. Ainsi en 2019, 64 FAJ et 33 Permis en Route vers l'Emploi ont été attribués.



Réunion BAFA Mars 2019-1—Crédit : Yannick Cadart

Le lien interservices dans le cadre de l'accompagnement global et le rôle de conseil dans le cadre de la prescription de la garantie jeune, ainsi que dans l'accompagnement contractualisé des bénéficiaires du RSA ont été renforcés.

Le partenariat institutionnel et entreprises afin de promouvoir et de valoriser le rôle du Département grâce au travail en synergie des animateurs insertion et des conseillers spécialisés insertion par l'emploi a été accentué.

Des marchés d'insertion suppléances collège ont été lancés, en lien avec les associations intermédiaires du territoire, afin de palier la diminution des prises en charge au sein de ces établissements. Ainsi en 2019, 51 BRSA ont bénéficié de contrat de travail pour 8 700 heures de travail.

La mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté concerne principalement deux thématiques : l'Accueil et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA primo entrants ou non accompagnés : (380 orientations) et l'Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité de travailleurs indépendants : (25 orientations).



### ◆ L'inclusion sociale et le logement

Depuis septembre 2019, le service a la responsabilité de la gestion des procédures d'assignation alors auparavant assurée par la sous-Préfecture.

La sous-Préfecture a suspendu les CCAPEX, commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, dans l'attente d'un renfort de personnel. Cette instance ne s'est réunie que quatre fois en 2019.

165 dossiers ont néanmoins pu être étudiés, tenant compte de la contribution des SSL.

De plus, 822 dossiers FSL ont été enregistrés, 754 ont été terminés avec un taux d'accord de 59,7 %. Les dossiers enregistrés ont progressé de +10 % entre 2018 et 2019 tandis que les dossiers accordés ont augmenté de près de 20 %. Les dossiers terminés ont reculé de 5 % tandis qu'au niveau national le recul est de 12,7 % (impact de la chute généralisée des dossiers EET).

Entre 140 et 150 personnes ont été accompagnées au titre de l'ASLL dont 45 % sous accompagnement renforcé. 156 nouvelles mesures ont été décidées en 2019 et 123 sont arrivées à terme.

Parallèlement, 42 MASP étaient en cours au 31 décembre 2019 avec 20 entrées et 19 sorties dans l'année, 10 sans suite (non contractualisées).

10 audiences d'assignation ont eu lieu en 2019, ayant entraîné 219 DSF dont 41 réalisés par la MDS et 178 par le SIAO.

6 commissions expulsion se sont réunies pendant l'année, occasionnant 41 CFP. 77 situations ont fait l'objet d'une note sociale de la MDS permettant de maintenir des ménages dans leur logement.



### L'AUTONOMIE ET LA SANTÉ

Comme chaque année, **le forum annuel d'aide aux aidants** s'est tenu en octobre. Il a vocation à sensibiliser la population à la thématique de l'aide aux aidants, et plus particulièrement à la prévention de leur bien-être et de leur santé. Les objectifs de cette journée étaient d'informer sur l'aide aux aidants, d'identifier les impacts de l'accompagnement d'un proche au quotidien, sur le bien-être et la santé de l'aidant, et faire la promotion des solutions développées sur le territoire, pour permettre aux aidants de résoudre les difficultés rencontrées au quotidien.

Le travail engagé autour du guichet intégré avec formation s'est par ailleurs poursuivi, permettant la montée en compétences du personnel d'accueil sur les dossiers MDPH

Enfin, le nombre de dossiers APA sur le territoire est équivalent à 2018 : 2 746 dossiers contre 2 737 en 2018.

### AUTRES CHANTIERS

La construction de la nouvelle MDS du site d'Outreau a permis une installation des équipes en septembre et une inauguration en octobre.

Les équipes ont poursuivi, tout au long de l'année, les permanences et consultations au plus proche des usagers, grâce aux différents points de présence, tant en milieu urbain que rural.

Le partenariat avec la Mission Locale (Maison des Ados-Jeunes Majeurs) a été renforcé. Enfin, les équipes ont participé l'élaboration et à la mise en œuvre du référentiel « Action Sociale de Proximité ».



### L'ENFANCE ET LA FAMILLE

Des ateliers se sont tenus avec le CPEF sur trois demi-journées à la maison des adolescents.

De plus, deux demi-journées d'information et d'échanges ont été proposées sur le projet de vie pour l'enfant confié, le pupille de l'Etat et la théorie de l'attachement.

Par ailleurs, et suite à la baisse importante du nombre d'assistants familiaux sur le territoire, les services ont poursuivi la promotion du métier d'assistant familial. Ce sont ainsi deux réunions d'information qui ont été menées avec Pôle Emploi et cinq réunions en MDS, animées par le Responsable local de l'Accompagnement des Assistants Familiaux (RLAAF), les Assistants Familiaux Ressource (AFR) et les professionnels chargés de l'agrément et du recrutement.

Enfin, le partenariat avec la Maison de l'Emploi « réussir ensemble » et le service social maritime s'est poursuivi.

### LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

**Le processus de contractualisation s'est poursuivi** avec le partenariat et la valorisation de l'intervention départementale dans le cadre des contrats de ville et des projets politique de la ville sur les territoires de la C.A.B., Ville de Marquise : apport de financement, animation et participation à différentes actions impulsées soit par le Département, soit par les partenaires, telles que la semaine de la parentalité avec la ville de Boulogne, le Forum PMI en lien avec la CAF, le Forum Côte d'Opale à la clinique, la journée des droits de l'Enfant, la participation de professionnels aux différents Lieux d'Accueil Enfant-Parent.



# PÔLE SOLIDARITÉS



## MDS DU CALAISIS

**MAISON DE L'AUTONOMIE DU CALAISIS**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION  
DU CALAISIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE CALAIS 1**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL  
DU CALAISIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE CALAIS 2**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE  
ET LOGEMENT DU CALAISIS**

**MISSION PRÉVENTION ET PROTECTION  
ADMINISTRATIVE TERRITORIALE DU CALAISIS**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION  
MATERNELLE ET INFANTILE DU CALAISIS**

**SECTEUR AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
DU CALAISIS**

# CHIFFRES CLÉS :

## NCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT

### Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 6 824 allocataires du RSA

Allocataires du RSA Socle	5 862
Allocataires du RSA Majoré	962
<b>Le Fonds de Solidarité Logement</b>	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	521
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	166
<b>Les aides financières</b>	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	344
Secours d'Urgence (SU) accordés	714
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	102
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	49

## ENFANCE - FAMILLE

### L'Aide Sociale à l'Enfance

Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	846
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	352

### L'Aide et l'Accompagnement des Familles

Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	296
--	-----

### La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Enfants vus en consultation PMI	3 111
---------------------------------	-------

## AUTONOMIE

### Personnes en situation de handicap

Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	437
--	-----

### Personnes âgées

Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2 365
--	-------

### Accueil sur les territoires

Accueils physiques, ce qui représente 29,4 % des accueils de la MDS	10 245
Accueils téléphoniques, ce qui représente 70,6% des accueils de la MDS	24 621

### Les Moyens Humains sur les territoires

Agents territoriaux	179
Équivalents Temps Plein (ETP)	168,2

estimations au 31/12/2019) pour une population de 157 786 habitants (source INSEE, recensement 2017)

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## L'ENFANCE ET LA FAMILLE

### La parentalité et la prévention du handicap :

Au vu, d'une part, du nombre croissant d'enfants entre 2 et 5 ans présentant des difficultés d'adaptation scolaire ou des retards (27 % des enfants dépistés en bilan 4 ans en retard de langage et apprentissage et 8 % des enfants dépistés aux troubles de comportement ou d'adaptation scolaire) et d'autre part, d'une augmentation des délais d'attente pour les bilans spécialisés, les services de la PMI du Calais ont mis en place une action en partenariat avec la CAF et l'AFAPEI.

Cette action de prévention, intitulée « attente active », de soutien de proximité pour les familles vise plusieurs objectifs :

-aider à rétablir, maintenir ou consolider la qualité du lien parents-enfants en comprenant les difficultés de l'enfant et en s'adaptant à ses besoins dans le quotidien ;

-aider les parents à se positionner en qualité d'acteur pendant les délais d'attente des bilans pour apporter une réponse la plus précoce possible aux difficultés de l'enfant ;

-développer un réseau pluridisciplinaire autour de l'enfant en attente, pour mieux guider et anticiper sa prise en charge à venir.

Le public cible est les parents et leurs enfants âgés de 2 à 5 ans, présentant des troubles de l'adaptation scolaire et du développement, en attente d'un bilan ou d'une prise en charge et repérés ou dépistés par les services de la Protection Maternelle et Infantile, les écoles, les crèches, les médecins scolaires, les médecins traitants.

Huit ateliers par mois mis en place sur l'ensemble du territoire - couvrant ainsi les 2 EPCI et la Communauté d'agglomération de Calais - sont animés en partenariat avec des professionnels de la santé et de la MDS du Calais (PMI et psychologues), du CAMSP, de l'AFAPEI, des crèches, des médecins scolaires et libéraux.



## L'INSERTION

### ◆ L'insertion des jeunes

Au fil des années, l'action « les Olympiades de la jeunesse et de l'emploi » s'est développée à l'échelle du Territoire du Calais.

Portée par les services de la MDS et la mission Sport de la Direction des Sports, cette action permet à des jeunes de 16 à 30 ans de rencontrer de futurs employeurs en alliant visites d'entreprises et challenges sportifs.

C'est ainsi que, du 3 septembre au 17 octobre, 18 jeunes orientés par nos services et par les Missions Locales ont pu bénéficier de 17 visites d'entreprises, de 9 ateliers sportifs, de 5 séances d'animations spécifiques autour « des savoirs » : prévention sur la vie affective et sexuelle par le CPEF, prévention des addictions par les services de police, la citoyenneté, l'intérim et l'alternance.

Un raid sportif a clôturé cet événement organisé par nos services avec le soutien des clubs sportifs au profit des jeunes et des entreprises.

À l'issue de ces rencontres, 67 offres d'emploi ont été proposées par les entreprises.

L'édition 2019 dresse une fois encore un bilan très positif de cette action au regard du réel engagement des jeunes et des nombreuses entreprises partenaires, ainsi qu'en termes de continuité de parcours d'insertion pour la grande majorité de ces jeunes.

### ◆ L'insertion du public féminin en situation de handicap

Plus de 60 % du public BRSA est un public féminin, d'où la nécessité de développer à l'échelle du territoire des actions en faveur de ce public par des parcours d'insertion adaptés.

Porté par la structure Concept Insertion (atelier chantier d'insertion), un atelier de transformation textile nommé « Upcycling » s'est orienté en 2018 sur la création de vêtements de haute couture en collaboration avec de grands créateurs de mode. Une première collection a été créée par l'atelier et intitulée « l'effet clochette ».

Depuis plus d'un an, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, la structure Cap emploi, l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées et le

Département travaillent pour l'emploi des BRSA en situation de handicap. La MDS du Calais s'est positionnée comme territoire expérimentateur.

Dans le prolongement de l'atelier « Upcycling », un nouvel atelier réservé au public féminin RSA reconnu travailleur handicapé a vu le jour. Huit femmes sont aujourd'hui en contrat à durée déterminée d'insertion.

Un défilé de mode s'est déroulé en octobre dernier sur Calais en présence des créateurs de mode. Conjointement, en novembre, dans une galerie commerciale calaisienne, les bénéficiaires ont défilé avec leurs propres modèles créés au sein de l'atelier.



## LA DÉMARCHE DE CONTRACTUALISATION EN FAVEUR DES SOLIDARITÉS

### ◆ La mobilité : un enjeu majeur sur le territoire

En France, plus de 7 millions de personnes soit 20 % de la population active éprouvent des difficultés liées à la mobilité. Or la mobilité est un facteur d'insertion professionnelle déterminant.

Sur le Calaisis, la structure FACE a fait de cette question un axe de travail privilégié.

Dans le cadre de la contractualisation, le Département soutient, au titre de l'innovation territoriale, la structure FACE dans son projet de création de fondation territoriale sur la mobilité. L'objectif est la mobilité durable à l'échelle des trois EPCI du territoire du Calaisis.

Deux actions majeures sont ainsi déclinées :

- Le bilan de compétences « mobilité » à destination de 38 bénéficiaires du RSA du territoire permettant d'évaluer le degré de mobilité et d'aider à élaborer le parcours d'insertion professionnelle sur le volet mobilité ;

- La mise en place du tarif solidaire et du chèque mobilité par la mobilisation des acteurs du secteur automobile afin de les intégrer dans une démarche de tarif solidaire (5 à ce jour avec extension à 10 sur l'ensemble du territoire), en associant les donateurs et organismes bancaires ainsi que les collectivités dans la mise en place d'une enveloppe commune à destination du public précaire (chèque mobilité).

Afin que l'action puisse être étendue sur l'ensemble du territoire, FACE va déployer une application numérique permettant la réalisation d'un diagnostic mobilité en ligne et contribuer à la dématérialisation des démarches, action totalement innovante sur le Département

### ◆ La lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales

Le Département est engagé au côté de l'Etat, au titre du Plan d'action départemental 2019/2022 de lutte contre les violences faites aux femmes, dans la mise en œuvre d'actions de soutien et d'accompagnement des victimes et d'auteurs de violences intra familiales.

Dans le cadre de ces actions, le Département a souhaité développer la création de postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, dispositif réaffirmé lors du Grenelle départemental contre les violences faites aux femmes.

Afin de compléter les offres de services existants sur le territoire en matière de prise en charge des victimes, les trois EPCI se sont engagés dans le cadre de la contractualisation avec le Département à la création d'un poste d'intervenant social en gendarmerie sur la base d'un financement tripartite Département - Etat - Intercommunalités.

Porté par l'association France victimes 62 et couvrant l'ensemble du territoire en zone gendarmerie, l'intervenant social gendarmerie assure depuis cet été ses missions d'information et d'accompagnement des victimes et des personnes vulnérables (écoute, médiation, information, appui administratif) avec un travail en lien très étroit avec les services de la MDS et les partenaires locaux.

Le 1er bilan met en évidence la plus-value de ce service rendu à ce public majoritairement victime de « violences volontaires ».

## L'AUTONOMIE

### Le Forum d'aide aux aidants à Calais :

Cette manifestation vise la participation importante d'aidants pour les informer de l'ensemble de l'offre de répit sur le Calaisis et pour faire la promotion des actions financées par le Département via la Conférence des Financeurs.

Le forum organisé en octobre par les équipes de la Maison de l'Autonomie du Calaisis, en partenariat avec l'AFAPEI, avait pour thème « Le bien-être, la nécessité de prendre soin de soi quand on s'occupe des autres ». Il s'est tenu en présence des différents partenaires de la Plate-forme territoriale d'aide aux aidants.

Il s'est clôturé par une conférence animée par Monsieur FIAT, philosophe et professeur à la Sorbonne, sur le thème de la « fatigue des aidants ».

Une centaine de personnes ont participé à cet événement. Leurs principales attentes s'articulent autour de l'accompagnement des aidants (réunions d'information, groupes de parole) et de leur soutien psychologique.

JAIME, J'AIDE, J'Y VAIS ...

Forum des Aidants  
« Le bien-être, la nécessité de prendre soin de soi quand on s'occupe des autres »

Vendredi 04 Oct. 2019  
de 10h à 19h30

Maison pour Tous  
81 Bd Jacquart, CALAIS

Famille, amis, voisins ... Vous aidez un proche, nous aussi, on peut vous aider !

Venez découvrir des solutions Bien-être  
Forum  
Stands | Animations | Vidéos

17h00 : Conférence  
« La Fatigue des aidants, portrait d'un aidant un après-midi pluvieux d'Octobre »  
M. Eric Fiat - Philosophe

ENTRÉE LIBRE

ACTIVATION POSSIBLE SUR PLACE

Pour plus de renseignements :  
Contactez le 0321365310 (Appel du Calaisis)  
ou maison.autonomie.calaisis@pdecalsis.fr

Département du Calaisis  
Territoire d'Aide aux Aidants  
du Calaisis pdecalsis.fr

Pôle de Calais  
et d'Urbanisme

# PÔLE SOLIDARITÉS



## MDS DE LENS-LIÉVIN

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE D'AVION**

**SECTEUR AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
DU LIÉVINOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE BULLY-LES-MINES**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION  
DE LENS LIÉVIN**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE LENS 1**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL  
DE LENS-LIÉVIN**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE LENS 2**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE  
ET LOGEMENT DE LENS-LIÉVIN**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE LIÉVIN**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION  
MATERNELLE ET INFANTILE DE LENS-LIÉVIN**

**SECTEUR AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
DU LENSOIS**

# CHIFFRES CLÉS :

## INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 12 057 allocataires du RSA

Allocataires du RSA Socle	10 594
Allocataires du RSA Majoré	1 463
<b>Le Fonds de Solidarité Logement</b>	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	1 224
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	448
<b>Les aides financières</b>	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	384
Secours d'Urgence (SU) accordés	1 948
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	53
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	193

## ENFANCE - FAMILLE

L'Aide Sociale à l'Enfance

Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	1 441
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	689

L'Aide et l'Accompagnement des Familles

Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	457
--	-----

La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Enfants vus en consultation PMI	5 000
---------------------------------	-------

## AUTONOMIE

Personnes en situation de handicap

Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	1 235
--	-------

Personnes âgées

Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	3 829
--	-------

Accueil sur les territoires

Accueils physiques, ce qui représente 30 % des accueils de la MDS	16 716
Accueils téléphoniques, ce qui représente 70 % des accueils de la MDS	38 612

Les Moyens Humains sur les territoires

Agents territoriaux	266
Équivalents Temps Plein (ETP)	251,9

estimations au 31/12/2019) pour une population de 108 241 934 habitants (source INSEE, recensement 2017)

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## LA JEUNESSE ET LA SOLIDARITÉ

Le référent jeunesse a pour mission principale de favoriser toutes les opportunités d'épanouissement des jeunes du territoire : social, logement, santé, mobilité, culture, sport, éducation, citoyenneté. Il est le correspondant de la mission jeunesse et anime le territoire grâce à la mobilisation des expertises métiers du Département et des partenaires. Il assure une mission d'assistance technique et d'information dans le cadre du développement des mesures « jeunesse » à l'échelle du territoire. Il contribue au processus général d'élaboration des contrats.

### ◆ **Projet de la rue à la scène 2019**

1 700 jeunes âgés de 6 à 25 ans du territoire de la CALL, issus de la plupart des quartiers politique de la ville, ont bénéficié d'ateliers en lien avec les cultures urbaines (danse hip-hop, stand up, musique, vidéo, DJing, freestyle football, graffiti et spectacle pluridisciplinaire).

Projet porté par l'association Culture Pop 62 en partenariat avec 19 communes de la CALL.



Ce projet a été financé dans le cadre de la politique de la ville par le Département du Pas-de-Calais, la CALL et l'État CGET.

### ◆ **Championnat de France de break dance à l'Aréna de Liévin**

Organisation et participation au championnat de France avec les services du Département et les partenaires institutionnels locaux. Impact sportif, culturel et Solidaire :

- ◆ 3 500 spectateurs ;
- ◆ 200 jeunes collégiens du territoire accueillis gratuitement à l'Aréna ;
- ◆ 1 300 personnes issues des quartiers politique ville du territoire accueillis gratuitement à l'Aréna (enfants-jeunes-familles).

### ◆ **Meeting aérien de Lens-Bénifontaine « Fêtes en Ciel »**

Participation de 400 enfants issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à un goûter géant avec rencontre avec les pilotes dans le carré VIP du meeting aérien.

## LA CULTURE ET LE SPORT

14 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) ont accueilli des stages de sensibilisation de break dance, encadrés par des danseurs de renom de la discipline en partenariat avec BBOYFRANCE, l'association Culture Pop 62, la MDS de Lens Liévin CD62, la CALL, l'État, les services Jeunesse, les Centres Sociaux, les associations de sport, les associations culturelles, les associations de danse.

## LA MOBILISATION ENGAGÉE DES CADRES ET DES AGENTS DANS L'ÉCRITURE DU RÉFÉRENTIEL DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

- ◆ Participation active à de nombreux groupes de travail.
- ◆ Réflexion des cadres et des agents sur les déclinaisons territoriales.
- ◆ Mise en œuvre de la nouvelle organisation des services (SLAFE, ASE, PMI territoriale, administration générale)
- ◆ Poursuite de la promotion et du développement des modes d'accueil de la petite enfance.
- ◆ Début de la reconfiguration de l'organisation en adéquation avec le Référentiel de l'action sociale de proximité.

lundi 25 novembre, les agents de la MDS de Lens Liévin étaient réunis pour une présentation du Référentiel de l'Action Sociale de Proximité  
Crédit photos Nathalie Gilliers /CD62



## L'INSERTION

### ◆ Engagement Pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

Le territoire de la CALL est le premier concerné par la vague de réhabilitation des cités minières dans le cadre d'ERBM. Méricourt et Liévin ont connu les premières opérations en fin d'année. 8 autres cités suivront en 2020. L'enjeu est de faire de ce chantier une opportunité d'emploi et d'insertion pour les habitants du territoire. Le rôle du SLAI est d'animer le partenariat local pour proposer des actions adaptées à des personnes au profil très diversifié. Anciens salariés du bâtiment ou novices, les métiers et les types de contrats sont adaptables et permettent de construire des parcours d'insertion sur mesure. Ce travail est mené par les correspondants animateurs et les conseillères spécialisées en insertion par l'emploi, en lien avec le PLIE, Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi, les Référénts solidarité, les organismes de formation, les structures d'insertion par l'activité économique, les collectivités territoriales...

Objectif : **1 311 000 heures d'insertion** à l'échelle du territoire ERBM en 10 ans.



Crédit : Yannick Cadart / CD62

### ◆ Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

25 % de la population du territoire de la CALL vit sous le seuil de pauvreté et près de 30 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage (20,7 % à l'échelle nationale). Le diagnostic posé à l'échelle nationale et locale a amené l'État et le Département à contractualiser autour d'objectifs et d'actions d'inclusion innovantes. Trois actions ont été engagées par le SLAI au cours du dernier trimestre 2019 :

- ◆ La plate-forme des nouveaux entrants : il s'agit d'orienter les nouveaux BRSA après un diagnostic précis de leur situation pour s'assurer d'un accompagnement sur-mesure. Près de 500 personnes ont été orientées par le SLAI vers la plate-forme en trois mois.

- ◆ L'accompagnement des travailleurs indépendants BRSA : 30 personnes gérantes de leur activité ont été accompagnées au cours du dernier trimestre par Pas-de-Calais Actif pour développer leur entreprise ou se reconverter le cas échéant. Un travail fin d'identification des publics a été réalisé au préalable par l'équipe du SLAI et les référents RSA.



- ◆ La prévention des sorties sèches de l'ASE : l'action ne démarrera concrètement qu'à partir de janvier 2020. Un travail conséquent de maturation de l'opération par l'ASE, les cinq sites de la MDS et le SLAI a été nécessaire au cours des derniers mois de l'année. Il s'agit de proposer un coaching, assuré par la Mission Locale, adapté aux jeunes de 16 à 18 ans dans un parcours ASE, pour faciliter leur passage à la majorité et en particulier la construction de leur projet professionnel.

## LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- ◆ **La Fabrik'à Projets** : sur le mode d'expériences partenariales existant notamment dans le département du Nord (Sambre Avesnois, Cambrésis, Douaisis, Valenciennois) est proposée la création de « La Fabrik'à projets », plateforme de soutien aux initiatives de développement social sur le territoire de Lens-Liévin. Elle a pour vocation de répondre aux attentes des acteurs concernés par le développement social, en permettant à travers son fonctionnement d'être un espace de mise en cohérence, d'accompagnement et de soutien aux projets s'inscrivant dans la dynamique du développement social, et de référence au pouvoir d'agir.



- ◆ **Action « Bientôt Maman et Bébé dans l'eau »** sur le site d'Avion : action menée depuis de nombreuses années, à la piscine d'Avion, avec la participation des puéricultrices et sages-femmes de PMI.

## LE LOGEMENT

### ◆ Le projet « famille à énergie positive »

Le public est identifié par les CCAS ou épicerie sociale. Les ménages rencontrant des difficultés au niveau de leur consommation des énergies sont volontaires dans la démarche.

L'objectif pour les familles est de réaliser au moins 8 % d'économies d'énergie en cinq mois, par rapport à la dernière saison de chauffe, uniquement par un changement des gestes au quotidien (sont concernés : chauffage, électricité, eau).

Un autre objectif du projet est la participation des habitants à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la diminution de leur impact environnemental, et le renforcement du lien social au sein d'une structure, d'un quartier ou d'une commune par la participation des ménages désignés à des moments conviviaux.

Ce projet se fait en lien avec l'action menée par « Micro Rebelles ». L'objectif poursuivi est d'amener les ménages à communiquer sur les connaissances développées dans les différents ateliers « familles à énergie positive » par le biais d'ateliers radiophoniques. Il vise aussi à développer chez les participants un sentiment d'utilité sociale.

Une troisième action vient compléter les deux précédentes : « voyage au cœur de l'anti gaspi » avec Environnement Conseil dont les objectifs poursuivis sont :

- ◇ Favoriser la connaissance et l'information sur l'alimentation (éducation alimentaire via des ateliers).

- ◇ Faciliter l'accès de tous à une bonne alimentation (redistribution de denrées alimentaires aux plus démunis) pour manger sainement, et démontrer qu'à partir de produits invendus et/ou esthétiquement abîmés, des recettes simples et efficaces peuvent être réalisées.
- ◇ Promouvoir l'action par une manifestation commune aux équipes.

### ◆ Le logement d'abord

C'est une façon nouvelle d'envisager l'accès au logement pour les publics en grande précarité ou très marginalisés. La MDS de Lens-Liévin a été retenue territoire expérimental avec la CAHC et la CABALLR. Ces trois territoires sont fortement impactés par la précarité économique, on y relève un nombre élevé d'assignations en justice pour impayés de loyer et des situations de « sans-abrisme ». Ils représentent 45 % de la population départementale.

Publics cibles : femmes seules avec enfant(s) sans domicile ou hébergées, victimes de violences conjugales,

- ◇ Les jeunes de moins de 25 ans et notamment ayant eu un parcours institutionnel.
- ◇ Les ménages récemment expulsés.
- ◇ Les personnes atteintes de troubles psychiques personnes souffrant d'addiction.
- ◇ Les personnes ayant obtenu le statut de réfugié.

**FORUM LOGEMENT**  
**17 OCTOBRE 2019**  
 Espace Prévart, rue Lamartine à VIMY  
 de 9 h à 16 h

Recherche d'hébergement et de logement  
 Logement indigne  
 Aides financières  
 Chèque énergie  
 Droits et devoirs  
 Eco-gestes  
 Accompagnement aux démarches

**TEMPS FORT**  
 À 10 h et à 14 h 30 : Atelier de fabrication de produits ménagers naturels animé par SOIHA (15 personnes par groupe).

## LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 2019, aux côtés des services de l'État et des deux Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, les services départementaux ont participé à l'élaboration de l'appel à projets, à l'instruction de 253 projets et à leur mise en œuvre sur les 39 communes comptant des quartiers de la politique de la ville. Cette politique publique est l'occasion pour les services de valoriser et de conforter l'action du Département dans ces territoires.

Territoire	Projets déposés	Soutien financier du Département		
		Projets concernés	Subventions sollicitées	Subventions proposées
CALL	175	20	234 020 €	178 170 €
CAHC	78	21	180 800 €	99 800 €



# PÔLE SOLIDARITÉS



## MDS D'HÉNIN-CARVIN

**MAISON DE L'AUTONOMIE DE LENS-HÉNIN**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION  
DU HÉNINOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE D'HÉNIN-BEAUMONT**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL  
D'HÉNIN - CARVIN**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE CARVIN**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE  
ET LOGEMENT D'HÉNIN-CARVIN**

**SECTEUR AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
DU HÉNINOIS**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION  
MATERNELLE ET INFANTILE D'HÉNIN-CARVIN**

# CHIFFRES CLÉS :

## INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT

### Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 5 458 allocataires du RSA

Allocataires du RSA Socle	4 736
Allocataires du RSA Majoré	722
<b>Le Fonds de Solidarité Logement</b>	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	567
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	122
<b>Les aides financières</b>	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	600
Secours d'Urgence (SU) accordés	1 206
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	193
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	144

## ENFANCE - FAMILLE

### L'Aide Sociale à l'Enfance

Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	708
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	279

### L'Aide et l'Accompagnement des Familles

Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	283
--	-----

### La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Enfants vus en consultation PMI	1 698
---------------------------------	-------

## AUTONOMIE

### Personnes en situation de handicap

Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	599
--	-----

### Personnes âgées

Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2 629
--	-------

### Accueil sur les territoires

Accueils physiques, ce qui représente 15 % des accueils de la MDS	3 015
Accueils téléphoniques, ce qui représente 85 % des accueils de la MDS	17 041

### Les Moyens Humains sur les territoires

Agents territoriaux	191
Équivalents Temps Plein (ETP)	181,3

estimations au 31/12/2019) pour une population de 125 835 habitants (source INSEE, recensement 2017)



# RÉALISATIONS MAJEURES :

## À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE LENS-HÉNIN

### ◆ La Maison de l'Autonomie Lens-Hénin

Ses actions pour l'année 2019 se sont orientées à la fois en direction des partenaires et des professionnels en interne MDS, à travers des actions ciblées et la création d'outils pragmatiques :

- ◇ La formation des acteurs du guichet intégré à travers quatre thèmes réunissant au total 350 personnes : le formulaire IMPACT, l'obligation alimentaire, l'aide aux aidants et la santé mentale.
- ◇ La mise en place d'un Comité de Pilotage de Coordination Aide aux aidants réunissant une trentaine d'acteurs permettant d'assurer une coordination et une animation du réseau des acteurs porteurs de solutions de répit et d'accompagnement.
- ◇ La mise en place d'un cycle de conférence pour les aidants sous forme de ciné débat, conférence et ateliers, qui a permis de sensibiliser 200 aidants.



- ◇ L'implication de la Maison de l'Autonomie dans les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et l'engagement d'un travail de réflexion sur la coordination ville – hôpital.

Des outils ont été élaborés afin de faciliter la coordination entre acteurs pour mieux retrouver les informations utiles concernant les thèmes de l'autonomie :

- ◇ La création et le déploiement d'un référentiel de l'accompagnement des personnes âgées sur le territoire : « le qui fait quoi ? » et son outil d'orientation.
- ◇ La création d'un répertoire des ressources de l'aide aux aidants.
- ◇ La création d'un « tout savoir ».



Crédit Jérôme Pouille / CD62

### ◆ La Maison des Adolescents de l'Artois

- ◇ L'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée par l'Agence Régionale de la Santé en lien avec l'activité forte de la MDA a permis le recrutement d'une infirmière qui a rejoint l'équipe en décembre.
- ◇ Une nouvelle mission ressources, « la communication », a été créée, ce qui porte à huit le nombre de thématiques liées aux problématiques adolescentes de la mission ressources MDA.
- ◇ La construction d'un comité de pilotage des MDA des Hauts-de-France (huit MDA) en lien avec la Direction Enfance Famille (bureau de soutien à la parentalité, de l'enfance et de la jeunesse) et l'ARS :
  - ✓ Le renouvellement en 2019 de l'ensemble des ateliers développés par la MDA en direction des adolescents.
  - ✓ La participation de l'ensemble de l'équipe de la MDA aux deux journées nationales des MDA qui se sont déroulées à Lille en juin 2019.
  - ✓ Le développement du réseau partenarial : participation à l'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale et au Conseil Local de Santé Mentale.



L'Atelier du Possible

Maison des Adolescents de l'Artois

Un projet expérimenté de Novembre 2018 à juin 2019

Crédit Cécile Daron / CD62

La structure a une fréquentation stable par rapport à 2018 avec 1 750 adolescents accueillis au sein de l'espace accueil, 98 interventions collectives auprès de partenaires extérieurs et une augmentation de 10 % des premiers contacts avec 470 visites d'adolescents ayant conduit pour la plupart à un accompagnement.

## MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN-CARVIN

### ◆ Évolutions sur le site d'Hénin-Beaumont

L'arrivée de deux nouveaux chefs de service, SSD et PMI, a permis de continuer à évoluer aussi bien en termes d'organisation, que de positionnement de la part des cadres.

Déjà en 2018, l'affectation d'une nouvelle chef SEF avait eu pour conséquence, l'acquisition d'une plus grande autonomie pour les agents et pour le service dans sa globalité, une ouverture vers l'extérieur.

En 2019, ce changement s'est poursuivi, comme pour le service de PMI avec l'instauration d'une permanence journalière et la sensibilisation des puéricultrices aux consultations d'enfants sur rendez-vous.



Pour le SSD, la mise en place d'un temps d'échange, concernant les Informations préoccupantes entre chefs de service et travailleurs médico-sociaux à une échéance d'un mois, évite la précipitation à l'échéance des trois mois.

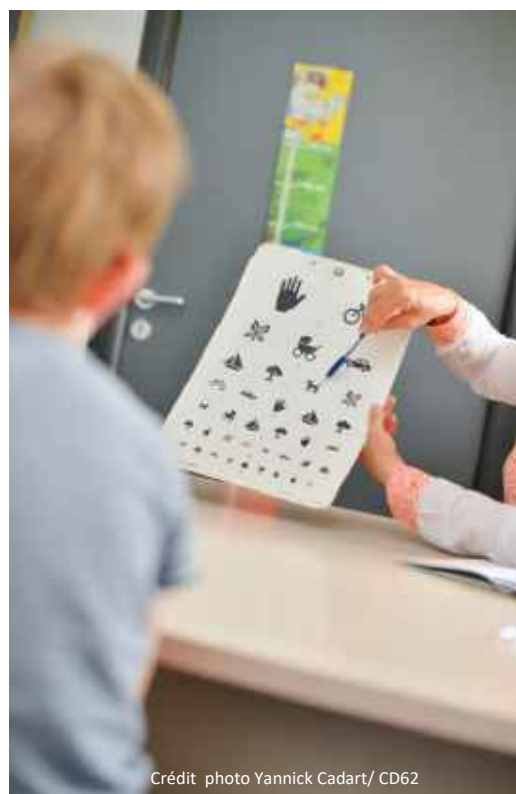
Le site d'Hénin Beaumont, déjà reconnu par les partenaires, grâce à sa participation active à de nombreuses actions collectives, se projette mieux dans le dispositif « Action sociale de Proximité ».

Le déménagement à moyen terme dans des locaux neufs, adaptés à l'accueil du public et à la transversalité entre les agents renforcera ce sentiment d'évolution que le site connaît depuis maintenant presque deux ans.



### ◆ Evolutions sur le site de Carvin

- ◇ Travail sur la cohésion d'équipe afin d'intégrer les collègues de l'ancien site de Leforest au sein de l'équipe de Carvin et organisation interne du site sur sept communes et non plus quatre comme précédemment.
- ◇ Transfert des dossiers des enfants confiés à l'ASE de l'ancien site de Leforest, de Carvin vers le site d'Hénin Beaumont avec le transfert d'un poste du SEF de Carvin vers Hénin en septembre. Ce qui a permis de finaliser le passage en deux sites pour la MDS.
- ◇ Les actions collectives de la PMI avec l'animatrice petite enfance ont été prolongées (bébés gym).
- ◇ La consultation médicale mise en place depuis septembre 2017 a rencontré 80 enfants confiés en 2019 (vus au moins une fois). La mise en place de rendez-vous pour les consultations de PMI a permis de toucher un plus large public.
- ◇ La planification des permanences sociales sur les communes relevant du site de Carvin qui s'étend sur 7 communes a permis de réduire les délais d'accueil : en moyenne une personne obtient un rendez-vous moins de 48 heures après sa sollicitation.



#### ◆ Aide Sociale à l'Enfance sur le secteur héninois

- ◇ Prise de fonction de la Responsable ASE adjointe en décembre.
- ◇ Rencontres régulières des jeunes en tutelle ou en délégation d'autorité parentale.
- ◇ Participation à la Commission d'admission du Service d'Accueil de jour de Oignies « Les Galibots ».
- ◇ Continuité des Commissions de l'Aide Sociale à l'Enfance entre responsables ASE et chefs SSE d'Hénin et de Carvin, afin d'échanger sur le statut des enfants confiés et sur les situations complexes.
- ◇ Accompagnement des 90 Mineurs Non Accompagnés sur le secteur d'Hénin-Carvin via l'association Audasse.
- ◇ Participation au groupe ressources du territoire de Lens-Hénin.



#### ◆ Politique de la ville

En 2019, aux côtés des services de l'État et des deux Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, les services départementaux ont participé à l'élaboration de l'appel à projets, à l'instruction de 253 projets et à leur mise en œuvre sur les 39 communes comptant des quartiers de la politique de la ville.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, 78 projets ont été déposés, pour 21 projets acceptés, pour un montant de 99 800 € de subventions.

Cette politique publique est l'occasion pour les services de valoriser et de conforter l'action du Département sur le territoire de Lens-Hénin.

#### ◆ Service Local Allocation Insertion

- ◇ Mise en place de deux dispositifs dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté :
  - ✓ La plateforme d'orientation avec la structure ID formation.
  - ✓ L'accompagnement des travailleurs indépendants avec la structure Pas-de-Calais Actif (pour les travailleurs indépendants de plus de trois ans, avec une plus grande capacité d'accompagnement pour 2020).
  - ✓ La mise en place d'une nouvelle organisation, suite aux nouvelles procédures d'orientation, avec la collaboration de l'ensemble du partenariat.
  - ✓ La mise en place du projet « d'accompagnement des sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance » et organisation d'un groupe de suivi et de pilotage.
- ◇ Démarrage des différentes actions mises en place dans le cadre de l'Engagement du Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Sensibilisation aux métiers du bâtiment au Lycée Le Caron d'Arras.

Participation aux différentes instances (départementales, locales) pour un démarrage des premiers chantiers en 2021 sur les cités minières de Oignies cité Declercq, Noyelles-Godault cité Crombez, Drocourt cité la Parisienne, Hénin-Beaumont cité Darcy, Rouvroy cité Nouméa.

#### ◆ Service Local Inclusion Sociale Logement

- ◇ Les nouveaux dispositifs « logement d'abord » ont été mis en place, à savoir :
  - ✓ Visites explicatives de jugement.
  - ✓ Accompagnement médiation locative.
  - ✓ Accompagnement social renforcé au logement (travail de partenariat entre le Département et le coordinateur de la plateforme).
- ◇ Mise en place du projet « accompagnement des sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance » en lien avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Travail de coordination avec les différents acteurs (Mission locale, service famille enfance, responsable de secteur de l'aide sociale à l'enfance, plateforme de décrochage scolaire, Pas-de-Calais Habitat, Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes).

La MDS d'Hénin Carvin expérimente l'accès au logement autonome pour 15 jeunes en partenariat avec Pas-de-Calais Habitat.
- ◇ Dans le cadre du Comité Territorial du Plan :

Construction d'un guide numérique intégré dans l'outil numérique Wikisol 62 à destination des partenaires dans la lutte contre la prévention des expulsions locatives. L'objectif est d'apporter des réponses simples adaptées à tous types de sollicitations des familles à toutes les étapes de la procédure d'expulsion.

- ◇ Mise en place de la procédure Diagnostic Social et Financier (DSF) auprès du service local inclusion sociale logement.

Afin de répondre au mieux à la prévention, toute famille avec un enfant de moins de 6 ans connue sur l'outil informatique Genesis verra le DSF réalisé par le service social départemental.

# PÔLE SOLIDARITÉS



## MDS DU MONTREUILLOIS

**MAISON DE L'AUTONOMIE DU MONTREUILLOIS**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION  
DU MONTREUILLOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE D'ETAPLES**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL  
DU MONTREUILLOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE BERCK**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE  
ET LOGEMENT DU MONTREUILLOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE MARCONNE**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION  
MATERNELLE ET INFANTILE DU MONTREUILLOIS**

**SECTEUR AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
DU MONTREUILLOIS - TERNOIS**

# CHIFFRES CLÉS :

## INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT

### Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 2 547 allocataires du RSA

Allocataires du RSA Socle	2 227
Allocataires du RSA Majoré	320
<b>Le Fonds de Solidarité Logement</b>	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	230
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	102
<b>Les aides financières</b>	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	195
Secours d'Urgence (SU) accordés	403
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	59
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	55

## ENFANCE - FAMILLE

### L'Aide Sociale à l'Enfance

Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	512
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	189

### L'Aide et l'Accompagnement des Familles

Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	128
--	-----

### La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Enfants vus en consultation PMI	1 729
---------------------------------	-------

## AUTONOMIE

### Personnes en situation de handicap

Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	366
--	-----

### Personnes âgées

Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	3 201
--	-------

### Accueil sur les territoires

Accueils physiques, ce qui représente 33 % des accueils de la MDS	9 810
Accueils téléphoniques, ce qui représente 67 % des accueils de la MDS	20 168

### Les Moyens Humains sur les territoires

Agents territoriaux	128
Équivalents Temps Plein (ETP)	118,5

estimations au 31/12/2019) pour une population de 111 804 habitants (source INSEE, recensement 2017)

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## RÉORGANISATION DE LA MDS : POUR UNE ORGANISATION DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

L'année 2019 a été marquée par l'ajustement de l'organisation de la MDS du Montreuillois.

L'organisation, basée sur le redécoupage des intercommunalités de 2002, n'était plus adaptée : inégalité de ratios de l'encadrement (de 5 à 10 agents par chef local), taille des équipes peu efficiente pour la continuité de service, éclatement de l'équipe Montreuil - Berck sur deux lieux.

Aussi, une nouvelle organisation a été validée et mise en œuvre afin de permettre :

- ◆ **Un pilotage territorial des missions** qui garantisse la proximité des réponses, l'efficacité et l'équité du service rendu.

- ◆ **Un accompagnement des professionnels** permettant des réponses de qualité et une optimisation des ressources.

Depuis le 1er octobre 2019, la MDS est configurée sur trois sites avec le maintien d'un siège sur Montreuil.

- ◆ **Trois sites (Marconne, Berck et Étaples)** sur lesquels se déploient les missions sociales de proximité (secrétariat, service social, enfance- famille et PMI) pilotées par les Responsables Territoriales Solidarités (RTS).

- ◆ **Un siège qui regroupe l'ensemble des services de territoire** répartis sur deux sites (Saint Walloy et rue Carnot). Il s'agit des services de l'aide sociale à l'enfance, l'accueil familial, le logement, l'insertion et la maison de l'autonomie.

## ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS - JOURNÉE « ÉCHANGÉONS NOS PRATIQUES ! »



Organisée dans le cadre du **Pacte des solidarités et de développement social**, sur les thèmes logement, accueil, insertion, autonomie, prévention, accompagnement, enfance et budget, cette rencontre a réuni les professionnels sous forme dynamique et à plusieurs voix : stands animés pour chaque mission, groupes de travail autour de situations concrètes impliquant toutes les missions d'une MDS et restitutions en plénière.



Les objectifs recherchés étaient de transmettre des informations (logement, insertion, budget, enfance, autonomie) pour faire **évoluer les pratiques professionnelles**, en utilisant la transversalité comme levier ; de mettre en lien les compétences de chacun, la communication entre les équipes et une meilleure connaissance des services ; enfin de **redonner du sens à l'accompagnement**.

Crédit photos

Patricia Dacquet / CD62



## L'USAGER-ACTEUR AU CŒUR DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'expérimentation « référent de parcours » mise en œuvre par les équipes du site de Marconne a structuré une approche professionnelle, déjà existante, de **la place des usagers dans les commissions pluridisciplinaires qui les concernent**.

Le « faire ensemble » avec les familles est devenu un principe d'action qui imprègne les pratiques professionnelles au profit de la cohérence des interventions des acteurs et de l'engagement des personnes dans les réponses apportées. Cette expérimentation a par ailleurs largement contribué à renforcer l'approche globale dans les accompagnements. Ainsi, les partenaires, comme les services départementaux (allocation insertion - inclusion sociale et logement) sont parties prenantes des commissions techniques à chaque fois que cela peut s'avérer utile au projet de la famille.

## AIDE AUX AIDANTS : DES ESPACES DE RÉPIT

En 2019, partenaires et professionnels de la Maison de l'Autonomie, ont organisé, sur le Montreuillois, deux journées dédiées aux aidants les 4 et 5 octobre 2019, avec :

- ◆ **Des portes ouvertes sur toutes les solutions de répit** : hébergements temporaires, accueils de jour, halte répit, associations.
- ◆ **Un forum des aides techniques et technologiques** à la Chaloupe, foyer d'hébergement du GAM/APEI.
- ◆ Un temps spécifique dédié **aux parents d'enfants en situation de handicap**, avec des conférences et des stands autour de la parentalité, la santé et la précarité des parents aidants, porté par l'association « les Bobos à la ferme ». L'association a par ailleurs été lauréate 2019 du budget citoyen dans la catégorie « coopération ».

Ce travail auprès des parents se poursuit, notamment via le Laboratoire de répit : rendez-vous des parents « extraordinaires », lieu d'écoute et d'échanges pour des parents d'enfants en situation de handicap qui se réunissent toutes les six semaines.



Crédit photos  
Pascale Ratelade / CD62



Crédit photo Marie Faustin / CD62

## PETITE ENFANCE BIEN-ÊTRE ET DÉTENTE DU BÉBÉ

Dans le cadre sa mission de Protection Maternelle et Infantile, le territoire du Montreuillois développe **de nombreuses actions de prévention en direction des tout-petits et de leurs parents**.

Parce qu'il est important de tisser des liens sécurisants, qu'il est essentiel de bien cerner les besoins de l'enfant et de renforcer la confiance des parents, la MDS a construit l'atelier « Bien être et détente du bébé » au cours duquel les parents apprennent les gestes pour masser bébé. Animés à Berck une fois par mois par une puéricultrice et une sage-femme, ces ateliers rencontrent un succès croissant auprès des parents. Au-delà de l'apprentissage du massage, ces séances sont aussi des espaces de dialogue et de rencontres avec des professionnels et d'autres parents.

Aujourd'hui proposé sur la commune de Berck et Hucqueliers, la réflexion est en cours pour ouvrir un atelier sur d'autres communes.

## INCLUSION DURABLE : MOBILITÉ EN MILIEU RURAL : UNE AUTO-ÉCOLE – EN CARAVANE

Constatant que nombre de bénéficiaires des structures d'insertion par l'activité économique sont limités dans leurs recherches d'emploi pour des problématiques de mobilité, l'association Espoir d'Hucqueliers a mené une étude de territoire dès 2017 pour définir **la pertinence d'une offre complémentaire aux actions existantes**. C'est ainsi qu'elle a créé une nouvelle association, Caravane, qui a vu le jour le 14 juin 2019.

**La 1re auto-école sociale itinérante en milieu rural de France** déploie un nouveau service en faveur de l'emploi des salariés du Montreuillois et au plus près de leurs lieux de vie.

Soutenue par le Département, Pôle Emploi, la Région des Hauts-de-France et des fondations d'entreprises, Caravane propose des supports d'apprentissage connectés et une pédagogie adaptée facilitant l'obtention du permis de conduire.



## POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES SORTIES DES JEUNES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

Issue de la **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et de la loi de protection de l'enfant** de 2016, cette action, portée par le service enfance et le service insertion, a démarré en fin d'année. Son objectif est **d'éviter les sorties « sèches » de l'ASE**.

Un travail partenarial a été engagé afin de renforcer l'accompagnement du jeune, que ce soit en termes d'emploi, de logement, de formation, et ce notamment grâce à une mobilisation coordonnée des partenaires.

En lien avec la mission locale, le dispositif se met en place sur le territoire pour **déployer un binôme constitué d'un professionnel socioéducatif et d'un conseiller socio professionnel**.

Un référent de parcours, professionnel de la mission locale est désigné pour assurer une fonction « Coach référent ASE ».

## PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : DIALOGUE ENTRE LES FORCES DE L'ORDRE ET LES JEUNES

Afin d'améliorer les relations entre la population et les forces de sécurité, et surtout pour **favoriser la prévention de la délinquance** sur le territoire, **des rencontres interactives ont été imaginées entre les jeunes et les forces de sécurité** (gendarmerie, police nationale et municipale), pompiers, sous forme d'activités sportives et citoyennes en y associant les élus et les acteurs locaux agissant dans le champ des solidarités.

Les services de la MDS, en particulier le pôle accompagnement, ont mobilisé les jeunes de 13 à 17 ans qui ont ainsi pu découvrir de nouveaux métiers, vivre une expérience collective autour d'activités sportives et surtout mieux appréhender les services et institutions publiques tels que la justice, la mission locale. Ce fut également l'occasion d'échanges privilégiés autour de la consommation de stupéfiants, la sécurité routière, le respect de la loi, etc...

## MISE EN PLACE DE LA FORMATION « VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE »

Co-construite avec la sage-femme du Centre de Planification ou d'Education Familiale (CPEF), la psychologue de la MDS, la responsable locale de l'accompagnement des assistants familiaux et deux assistantes familiales ressources, la formation a été appréciée par les participants. Les sujets, pas toujours aisés à aborder avec les jeunes accueillis, ont été appréhendés collectivement.

L'objectif était de pouvoir **donner quelques repères dans le développement psychosexuel des enfants** afin que les assistants familiaux puissent apporter autant que faire se peut des réponses concrètes dans les situations rencontrées.

Ainsi, **49 assistants familiaux ont pu bénéficier de ces formations** au cours de l'année.

## CULTURE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ : DES VISITES "MÉDIARTISTIQUES" SUR LE SITE DE MARCONNE JUILLET 2019

En juillet, avec l'aide de l'artiste peintre Domé d'Hesdin, les référents du site de Marconne ont proposé à des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance de rencontrer autrement leurs parents et/ou leurs frères et sœurs.

Cet atelier a favorisé l'émergence de compétences artistiques parfois insoupçonnées. L'artiste a su lier l'œuvre de chacun pour n'en faire qu'une.

De la campagne à la mer, la création d'une fresque en famille leur a offert un souvenir heureux et singulier, un moment unique où l'alchimie de la matière et du mélange des couleurs ont émerveillé petits et grands.





# PÔLE SOLIDARITÉS



## MDS DU TERNOIS

**MAISON DE L'AUTONOMIE DU TERNOIS**

**SERVICE LOCAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL  
DU TERNOIS**

**MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ  
SITE DE ST POL-SUR-TERNOISE**

**SERVICE LOCAL INCLUSION SOCIALE  
ET LOGEMENT DU TERNOIS**

**SECTEUR AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
DU TERNOIS**

**SERVICE TERRITORIAL DE PROTECTION  
MATERNELLE ET INFANTILE DU TERNOIS**

**SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION  
DU TERNOIS**

# CHIFFRES CLÉS :

## INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT

### Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 1 015 allocataires du RSA

Allocataires du RSA Socle	880
Allocataires du RSA Majoré	135

### Le Fonds de Solidarité Logement

Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Téléphone)	99
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	37

### Les aides financières

Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	48
Secours d'Urgence (SU) accordés	145
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	34
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	6

## ENFANCE - FAMILLE

### L'Aide Sociale à l'Enfance

Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance administrative)	237
Actions éducatives qui regroupent les Interventions Éducatives à Domicile (IED), les Actions Éducatives en Milieu Ouvert Administratives (AEMO A) et Judiciaires (AEMO J)	86

### L'Aide et l'Accompagnement des Familles

Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	89
--	----

### La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Enfants vus en consultation PMI	1 002
---------------------------------	-------

## AUTONOMIE

### Personnes en situation de handicap

Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	112
--	-----

### Personnes âgées

Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	1 071
--	-------

### Accueil sur les territoires

Accueils physiques, ce qui représente 31,6 % des accueils de la MDS	4 746
Accueils téléphoniques, ce qui représente 68,4 % des accueils de la MDS	10 873

### Les Moyens Humains sur les territoires

Agents territoriaux	53
Équivalents Temps Plein (ETP)	50,37

(estimations au 31/12/2019) pour une population de 38 364 habitants (source INSEE, recensement 2017)

# RÉALISATIONS MAJEURES :

## UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE EFFICIENTE, LEVIER AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES SOLIDARITÉS

### ♦ La Convention Territoriale Globale (CTG) :

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée en juillet 2019 rassemblant la Communauté de Communes du Ternois, le Département (MDS du Ternois), la CAF et la MSA, différents groupes de travail se sont mis en place autour de quatre thématiques : petite enfance / jeunesse / logement / handicap.

Dans une perspective d'adaptation des dispositifs et de structuration de l'offre de services répondant à **une exigence de qualité et de proximité**, chaque signataire **mobilise ses moyens autour d'un même projet social de territoire** pour la mise en place d'actions communes.

◇ Un des projets mis en œuvre dans le cadre de **la parentalité** s'est traduit par la semaine de l'adolescence en décembre 2019 au sein du collège de Frévent (animation d'ateliers pendant la pause méridienne).

La manifestation s'est clôturée par **une soirée rassemblant parents/enfants sur le thème de l'adolescence** (scénettes du quotidien permettant un débat avec les parents /soirée ludique d'échange autour des jeux).

### ◇ La Journée festive des Services et des Associations - Auxi-le-Château - 28 septembre 2019

Le diagnostic posé par les partenaires, complété par une analyse des besoins sociaux réalisée auprès de l'ensemble des habitants du secteur de Ternoiscom, a permis de décliner **des fiches action afin de répondre aux besoins de la population**.

Une journée festive des services et des associations s'est construite dans ce cadre pour être une des actions validées par les membres du comité de pilotage. Le choix s'est porté sur la ville d'Auxi-le-Château.

L'objectif étant de **favoriser la communication avec les usagers sur l'offre globale de services, de valoriser les services, les associations et les initiatives et de permettre les échanges** dans un cadre convivial et festif.



◇ Toujours dans le cadre de la CTG, le groupe de travail sur le handicap a permis la réalisation **d'une plaquette d'information, pouvant être un support d'échanges** entre le médecin traitant et le parent d'un **enfant chez qui un retard de développement** est repéré.



### ♦ Le Contrat Local de Santé

Sous le pilotage de l'ARS et de la Communauté de communes, un Contrat Local de Santé du Ternois 2020-2023 a été élaboré en 2019 pour être signé début 2020. Il rassemble les principales institutions partenaires. Les objectifs et finalités poursuivis sont notamment de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et à la construction de parcours de santé adaptés aux besoins du territoire. La place de ces parcours, à l'échelle des territoires est un enjeu considérable de santé publique. Le CLS est un outil qui doit faciliter le renforcement des synergies entre les acteurs successifs d'un parcours de santé et favoriser une plus grande fluidité.

◆ Voyage au Pays du Père Noël :

Le 18 décembre 2019, **27 familles, dont 56 enfants** ont eu le privilège d'approcher le Père Noël qui a fait escale à Saint-Pol-sur-Ternoise dans les locaux de la Maison du Département Solidarité du Ternois.

Les professionnels des services pôle Accueil, pôle Accompagnement et PMI se sont mobilisés pour les accueillir.

Le spectacle « Wokey l'apprenti lutin », présenté par Sébastien Lassalle, a permis aux enfants de commencer leur voyage. L'après-midi festive a été l'occasion pour tous, familles, fratries et professionnels, de se découvrir autour d'activités (maquillage, création, goûter, photos avec le Père Noël) et ainsi de se percevoir autrement.

Le spectacle « Wokey l'apprenti lutin », présenté par Sébastien Lassalle, a permis aux enfants de commencer leur voyage. L'après-midi festive a été l'occasion pour tous, familles, fratries et professionnels, de se découvrir autour d'activités (maquillage, création, goûter, photos avec le Père Noël) et ainsi de se percevoir autrement.



◆ « L'action Bébé arrive », résultat du partenariat sur le Ternois, a permis la mise en place en mai 2019 de **quatre ateliers pour les futurs parents.**

« La semaine des maternelles » en mars 2019 a rassemblé la PMI et les partenaires au sein des écoles maternelles de Frévent, Saint-Pol-sur-Ternoise, Boubers-sur-Canche, EPS et montrer ainsi aux parents l'inter collaboration au service du « bon développement de l'enfant ».



Crédit photo Yannick Cadart / CD62

## LE CHAMP DE L'INCLUSION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, trois actions sont mises en avant :

- ◆ **Mise en œuvre de la plateforme d'orientation** avec pour objectif l'orientation sous un mois des BRSA primo-entrants : 80 BRSA ont été pris en charge d'octobre à décembre par l'ADEFI.
- ◆ **12 BRSA travailleurs indépendants sont accompagnés** par Pas-de-Calais Actif depuis novembre 2019.
- ◆ **Prévention des sorties sèches ASE** : un travail en lien avec le SEF et la Mission Locale ADEFI a démarré fin d'année avec des rencontres entre structures. En juillet, un groupe de travail a été institué entre les partenaires de l'insertion du territoire (Pôle Emploi, SLAI, ADEFI, CIAS, AFP2I, CCAS de Frévent) pour travailler sur le public de Frévent. Après avoir fait un état des lieux de la typologie du public (BRSA/non BRSA, inscrit PE/non inscrit, etc.), un plan d'action a été décidé avec un « parcours à la carte ». Au 19 novembre, ce sont 90 bénéficiaires du RSA qui ont été convoqués en information collective - dont 78 présentes - et auxquels il a été proposé une action ISIP + DVE, ou DVE avant d'intégrer un parcours IAE.

## LE CHAMP DU LOGEMENT

Dans le cadre de la convention territoriale globale, le groupe logement s'est réuni trois fois, abordant notamment le thème du permis de louer. Un comité technique logement a été créé, avec pour objectif la prévention des impayés de loyer et des procédures d'expulsion, la prévention de l'isolement des locataires en difficulté, l'étude des situations sensibles et/ou complexes en matière de logement.

Deux fiches action ont été rédigées, qui pourront être mises en œuvre courant 2020 après validation des élus de Ternoiscom.

Les ateliers recherche logement à destination des BRSA (travail en lien avec le SLAI) ont été poursuivis, sur trois sites, St Pol-sur-Ternoise, Frévent et Auxi-le-Chateau, à raison de trois ateliers par session. Au total, 43 BRSA ont participé à ces ateliers, permettant de les sensibiliser aux questions liées à la location d'un logement. Un kit énergie leur a été remis.



## LE CHAMP DE L'AUTONOMIE POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### ◆ Les aidants en visite à Nausicaa.

Dans le cadre des actions orchestrées par la Plateforme Territoriale d'Aide aux Aidants du Ternois, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) du Ternois a permis à une cinquantaine d'aidants qui accompagnent chaque jour une personne âgée ou en situation de handicap de profiter d'une journée de détente à Nausicaa. Elle s'est déroulée le 28 mars.

Le projet déposé par le CLIC, financé par le Département du Pas-de-Calais, a été mis en œuvre avec l'ensemble des acteurs du champ « personnes âgées - personnes handicapées » du territoire : Maison de l'Autonomie, CLIC, Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants Familiaux, les Services d'Aide à Domicile et les Services de Soins Infirmiers ADMR du territoire, la Résidence Autonomie les Bords de Canche de Frévent, la Halte Répit et le dispositif Habitat et Vie Sociale du Ternois (ASRL).

Il a été travaillé en intergénérationnel avec le lycée Pierre Mendès France de Saint-Pol-sur-Ternoise. Ainsi, 14 lycéens de Terminale en section baccalauréat professionnel « service à la personne » ont encadré des petits groupes de 7 à 8 personnes pour la visite de Nausicaa.

Voyage en autocar, visite de Nausicaa, repas au restaurant le midi et goûter préparé par les résidents de la résidence autonomie de Frévent étaient au programme de cette journée.

Les aidants ont pleinement apprécié cette sortie.

### ◆ La semaine bleue

La Semaine Nationale des retraités et personnes âgées qui s'est tenue du 7 au 13 octobre a été l'occasion d'informer et de sensibiliser un large public à la contribution des retraités à la vie économique, sociale, sportive et culturelle. Le thème retenu était « Pour une société respectueuse de la planète : agissons ensemble ».

La semaine a été lancée, à Saint-Pol-sur-Ternoise, par le Comité d'Entente de la Semaine Bleue. Les lycées Châtelet et Mendès France ont à cette occasion réalisé des ateliers théâtre (scénettes avec des personnes âgées), animé des ateliers créatifs et mis à disposition des jeux anciens. Un village gourmand était également proposé avec des producteurs locaux et des stands associatifs et de services, l'occasion de découvrir les spécialités et les richesses du territoire. Des visites du patrimoine (l'Abbaye de Belval, le Musée de Darwin et le Donjon de Bours) étaient organisées sur la matinée, des navettes gratuites permettant de se rendre sur les lieux. Un repas dansant a réuni les participants lors d'un moment convivial.

Le Département a financé, à Saint-Pol-sur-Ternoise, le spectacle « La Belle Epoque » de la Troupe Léo Lagrange, permettant à 351 participants d'y assister gratuitement le 14 novembre. Ce moment a également été l'occasion de faire connaître les missions du Département : APA, accueil de proximité (MDS), développement de lieux de vie adaptés, coordination des partenaires sur les territoires, etc...

LA SEMAINE BLEUE



Retrouvez l'actualité du Département  
sur [pasdecalais.fr](http://pasdecalais.fr)



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Accompagnement, Conseil et Optimisation

**RAPPORT N°17**

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2020**

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT - EXERCICE 2019**

Le rapport d'activité, présenté annuellement par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante, est prescrit par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier dispose que « chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département et des organismes qui dépendent de celui-ci. Le rapport précise également l'état d'exécution des délibérations du Conseil départemental et la situation financière du Département. ».

Le rapport d'activité annexé présente ainsi les missions et les actions principales mises en œuvre par les services départementaux durant l'année 2019. Ce rapport est accompagné d'un cahier budgétaire correspondant à cet exercice.

Il convient de me donner acte de la présentation du rapport d'activité des services départementaux pour l'exercice 2019 et de l'organisation du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Le compte-rendu in extenso du débat du Conseil départemental  
peut être consulté dans les locaux de l'Hôtel du Département  
(Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire)  
Rue de la Paix - 62000 Arras  
dès son adoption par le Conseil Départemental



**Adresses des Maisons  
du Département**

## **Adresses des 16 Maisons du Département**

- Maison du Département Solidarité de l'Arrageois  
87 PLACE CHANTECLAIR - 62223 SAINT-NICOLAS
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
de l'Arrageois  
BATIMENT D - 37 RUE DU TEMPLE - 62000 ARRAS
- Maison du Département Solidarité de l'Artois  
8 rue Boutleux – 62400 BETHUNE CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
de l'Artois - Rue de l'université - CS 50019 - 62401 BETHUNE CEDEX
- Maison du Département Solidarité de l'Audomarois  
Centre Administratif Saint Louis – 16 rue du St Sépulcre – BP 351 – 62500  
SAINT-OMER
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
de l'Audomarois  
RUE CLAUDE CLABAUX - BP 22 - 62380 LUMBRES
- Maison du Département Solidarité du Boulonnais  
153 rue de Brequerecque – BP 767 – 62321 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
du Boulonnais  
Route de la Trésorerie – BP 20 - 62126 WIMILLE
- Maison du Département Solidarité du Calaisis  
40 rue Gaillard – BP 507 – 62106 CALAIS CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
du Calaisis  
5 rue Berthois – 62100 CALAIS
- Maison du Département Solidarité de Lens-Liévin  
Pôle Tertiaire Bergson - 1 rue Bayle – BP 14 - 62301 LENS CEDEX
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
de Lens-Hénin  
7 rue Emile Combes – 62300 LENS
- Maison du Département Solidarité d'Hénin-Carvin  
Rue Kleber Prolongée – 62790 LEFOREST
- Maison du Département Solidarité du Montreuillois  
3 rue Carnot - 62170 MONTREUIL
- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial  
du Montreuillois - Ternois  
300 route de Mouriez – BP 09 – 62140 MARCONNELLE
- Maison du Département Solidarité du Ternois  
31 rue des Procureurs – BP 10169 – 62166 SAINT-POL-SUR-TERNOISE  
CEDEX



*RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :*  
Madame Marie DELAPORTE  
Directrice de l'Assemblée et des Elus  
Hôtel du Département - 62018 ARRAS CEDEX 9  
Tél. : 03.21.21.61.40

Préparation : Madame Ludivine GIORGIANNI  
Direction de l'Assemblée et des Elus  
Tél : 03.21.21.61.51

*ENVOI : SERVICE DU COURRIER*

*GESTION DES ABONNEMENTS ET VENTE AU NUMERO :*  
(Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire)  
Vente au numéro : 5 €  
Abonnement annuel (12 numéros) : 25 €  
ISSN 2428 - 3983

\*\*\*\*

Imprimerie Administrative Départementale - ARRAS